This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

DC
611
.A674
B7

BIOGRAPHIE

ARDENNAISE,

OU

HISTOIRE DES ARDENNAIS

QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS VERTUS OU LEURS ERREURS.

PAR M. L'ABBÉ BOULLIOT.

Suum cuique decus posteritas rependit.
TACITE.

TOME PREMIER.

A PARIS,
CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DE L'ARBRE-SEC, N° 9;
ET CHEZ LEDOYEN, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 33.

1830.

PRÉFACE.

La gloire d'un pays se fonde principalement sur le nombre des hommes renommés sortis de son sein. L'Ardenne est riche dans ce genre d'illustration; elle peut rivaliser avec la plupart de nos départemens. Depuis l'aurore du cinquième siècle (1) jusqu'à nos jours, cette contrée a produit une multitude de personnages assez remarquables, pour qu'on désire de les voir groupés dans un même tableau.

J'ai osé entreprendre cette tâche; et c'est après avoir soulevé des tombes presqu'ignorées, après d'innombrables recherches, que je publie mon travail. Je n'ai pu lui donner toute la perfection dont il est peut-être susceptible; mais j'ai rassemblé des matériaux que des mains plus habiles sauront mettre en œuvre. J'ai su ignorer quelquefois, et douter quand les choses m'ont paru douteuses. Si j'ai commis des erreurs et des inexactitudes, elles seront relevées : j'en ai, en quelque sorte, provoqué moi-même le redressement, en rectifiant, dans l'occasion, celles qui ont échappé à des écrivains blanchis dans la carrière du savoir.

L'étude de l'histoire des hommes célèbres est devenue un besoin pour les Français, et cette branche de la littérature a pris chez nous d'heureux accrois-

(1) Deux Ardennais, saint Adère, de Chagny (canton d'Omont), et saint Victor, de Mouzon, florissaient à cette époque.

Rec 9-25-28 BF

393838

semens. L'impulsion est donnée, l'émulation est générale : chaque contrée, chaque ville brûle du désir de voir figurer sur la scène les citoyens dont elle s'honore le plus, tant on est persuadé que la biographie offre des exemples profitables aux hommes de toutes les conditions, et fournit aux moralistes la matière de leurs méditations les plus profondes.

Plusieurs de nos anciennes provinces, partagées en départemens, ont leur biographie (1); et ces recueils, en immortalisant les noms de ceux qu'on y signale, font germer dans le cœur de leurs compatriotes la noble ambition de leur ressembler, et promettent ainsi des couronnes aux émules de leurs talens et aux imitateurs de leurs vertus. Plutarque, le premier des biographes, élève l'âme, enflamme l'imagination, donne des ailes au génie. Il a formé parmi nous Montaigne et Charron, il a inspiré à nos grands écrivains les plus belles pages de leurs ouvrages. La mort, qui détruit tout, crée sans cesse des matériaux pour la biographie (2). Cette science n'a point de bornes : elle préconisera un jour les Ardennais qui, par leurs vertus et leurs travaux, perpétuent maintenant la gloire de leurs ancêtres.

Des quatre départemens formés de l'ancienne Champagne, celui de l'Aube est le seul qui ait l'histoire de

(1) MM. Guilbert, Devisme, Monnier et Bégin, ont naguère publié les biographies de la Seine-Inférieure, de l'Aisne, du Jura et de la Moselle. Comme nous, ils ont défriché des champs hérissés de ronces et d'épines. L'histoire dira si le succès a répondu à leur zèle patriotique et à leur travail.

(2) Il y a une ample compensation ; car le temps travaille aussi sans cesse à effacer les trois quarts des articles dont les lexicographes ont rempli leurs dictionnaires.

ses grands hommes, fruit des veilles du savant et ingénieux Grosley (1). Les biographies de la Marne et de la Haute-Marne n'ont été qu'ébauchées par MM. Geruzez (2) et Matthieu (3); et les Champenois illustres n'ont été vus que de profil par Baugier (4) et Hédoin de Ponsludon (5) : ce qui a pourtant suffi pour prouver que la Champagne peut s'enorgueillir d'avoir produit un bon nombre de personnages connus par de beaux talens, de brillantes créations, et de hauts faits d'armes.

La *Biographie Ardennaise*, citée souvent dans les *Annales d'Yvois et de Mouzon*, annoncée dans le *Dictionnaire des Anonymes*, et dans le *Magasin Encyclopédique*, a été puisée dans des archives aujourd'hui dispersées ou anéanties, dans les vastes et riches dépôts de Paris, ainsi que dans le commerce des savans de cette capitale, qui l'ont honorée de leurs suffrages (6). Elle a exigé de longues et pénibles recherches, et l'examen d'une infinité de manuscrits et d'imprimés, enfouis dans la poussière des bibliothéques, et quelquefois sillonnés par les vers.

Des personnages d'une sainteté éminente, des prélats et des théologiens érudits; des écrivains versés

(1) *Œuvres inédites de Grosley*. Paris, 1812, 3 vol. in-8°.

(2) *Description de Reims*. Reims, 1817, 2 vol. in-8°.

(3) *Annuaires de la Haute-Marne*.

(4) *Mémoires de la province de Champagne*. Châlons, 1721, 2 vol. in-8°.

(5) *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne*. Amsterdam (Paris), 1768, in-8°.—Le Pelletier a donné une bonne histoire des comtes de cette province, publiée par Lévesque de La Ravalière. Paris, 1753, 2 vol. in-12.

(6) *Voy*. le *Journal du département des Ardennes*, du 11 déc. 1828, n° 50.

dans la connaissance des sciences, des arts et de la littérature; de savans jurisconsultes; des physiciens, des mathématiciens, des géomètres, des médecins, des ingénieurs et des tacticiens; d'habiles typographes, des architectes, des statuaires, des sculpteurs, des peintres, des graveurs, des musiciens, des mécaniciens, et d'honorables industriels; des grammairiens, des orateurs, des poètes, des philologues et des polygraphes; des géographes, des historiens, de profonds politiques, et des guerriers couverts de gloire; enfin, des hommes remarquables dans tous les genres, y ont des notices détaillées, où l'on a rassemblé les traits les plus saillans de leur vie, surtout quand elle peut jeter du jour sur l'histoire du pays (1). On y fait connaître leur mérite et leurs talens, et on les apprécie; leurs travaux, et on les analyse; la série de leurs écrits (2), et toujours, en les jugeant, on se pique d'impartialité. On s'est d'ailleurs appliqué à les peindre tous sans ornemens ambitieux, et avec cette fidélité morale et cette simplicité naïve et animée qui

(1) On a regretté que l'abbé Hulot, dans son *Histoire d'Attigny*, et M. Peyran, dans celle de l'*ancienne Principauté de Sedan*, ouvrages publiés en 1826, n'aient pas consacré quelques pages à la biographie de ces contrées. M. Ozeray les a imités dans son *Histoire du pays de Bouillon*, qui a paru en 1827. M. L'Ecuy, éditeur des *Annales d'Yvois et de Mouzon*, n'a point encouru ce reproche.

(2) On en donne souvent des extraits, on en copie même, dans l'occasion, des lambeaux entiers. Quelquefois le bon y a déterminé, quelquefois aussi le ridicule : l'un occupe, l'autre délasse l'esprit. On s'attache surtout à faire l'énumération des différentes éditions de ces ouvrages, lorsqu'elles sont rares et précieuses, quand elles présentent des variantes, des améliorations ou des changemens notables; et l'on a soin d'indiquer les bibliothèques qui les possèdent, et les cotes sous lesquelles elles sont inscrites dans les catalogues de ces établissemens.

font le charme de l'histoire. Les mausolées, les cénotaphes, les statues et les autres monumens consacrés à leur mémoire y sont rappelés, et quelquefois décrits avec soin.

Parmi ces personnages, il en est qui doivent leur origine à des hameaux obscurs, ou à des bourgades détruites par le temps : tel est le fameux Gerson, tel est encore le poète Morel. Il était naturel de leur réserver une place. En s'occupant d'eux, la biographie donne lieu à la géographie de noter, en passant, les endroits de leur naissance; elle fournit d'ailleurs l'occasion à l'architecture de faire revivre ces lieux oubliés, en y érigeant des monumens qui rappellent de glorieux souvenirs. C'est ainsi que les sciences, les arts et les lettres se prêtent de mutuels secours.

On ne verra pas sans une sorte de surprise, qu'une contrée dont la surface ne présente qu'environ cinq cent vingt communes, ait été si féconde en écrivains, dont la plupart sont inconnus aux biographes (1), et même ignorés dans les lieux qui les ont vus naître, quoique plusieurs d'entr'eux méritent les honneurs de la célébrité. Beaucoup d'autres sont loin sans doute de prétendre à l'éclat de ces noms que toutes les voix répètent; mais ils inspirent plus d'intérêt à leurs compatriotes que des étrangers d'une plus haute renommée, ce qui suffit au biographe spécial, pour cher-

(1) On trouvera dans la *Biographie Ardennaise* beaucoup de notices neuves pour notre histoire littéraire : nous citerons, entr'autres, celles qui concernent L'Alouette, Bardou, Berchet, Brizard, Camart, Chesneau, Dehaye (*Ponce*), d'Estrebay, du Han, des Hayons, Jonston (*Artur*), de Loos, Migeot, Montbeton (dit *St.-Pol*), Morel, Munier, Navières, Rangier, Raulin, Renauldin, Ropitel, Savigny, Tissier, Le Vasseur et Voulté.

cher à les dérober à l'oubli, toutefois sans leur garantir l'immortalité.

Du reste, on n'a point perdu de vue que la bibliographie, cette partie si essentielle de la science littéraire, n'est vraiment utile qu'autant qu'elle fait connaître des ouvrages dignes de quelqu'attention, ou qu'elle achève de flétrir ceux qui ne méritent que nos mépris ou notre indifférence. Mais pour atteindre parfaitement ce but, il faudrait avoir sous la main tous ces ouvrages, et combien y en a-t-il d'introuvables, et qu'on ne connaît que par leurs titres?

Les Ardennais expatriés par suite de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, et qui ont porté leurs talens et leur industrie chez des peuples hospitaliers (1); les fondateurs de colléges, d'écoles, d'hôpitaux, etc., et tous les hommes religieux et bienfaisans qui les ont accrus de nouvelles dotations, occupent aussi une place dans la statistique morale de l'Ardenne. On y a joint les noms des illustres étrangers qui ont ennobli ses fastes; ce sont des enfans d'adoption dignes de mémoire : le Nil, sorti des montagnes de l'Ethiopie, appartient à l'Egypte, dont il arrose et féconde les campagnes desséchées.

Cette galerie de portraits de famille s'accroît encore des noms des femmes signalées dans nos annales. On y remarque aussi les noms des Ardennais vivans qui jouissent de quelque célébrité; mais en donnant

(1) On remarque parmi eux L'Argentier, Alexandre et Henri Brazy, de Briquemault, Fétizon, Charles-Egide du Han, et beaucoup d'autres, dont Erman et Reclam ont consigné les noms dans leurs *Mémoires pour servir à l'Histoire des Réfugiés français dans les états du roi de Prusse.* (Berlin, 1787—1789, 9 vol. in-8°.)

à ceux-ci cette marque de considération, on s'abstient également et de la louange et de la critique. On se contente presque toujours d'indiquer les lieux et les dates de leur naissance, leurs qualités, les productions de leur génie et de leur esprit, leurs actions d'éclat, leurs découvertes, leurs succès industriels, leurs essais pour hâter les progrès de l'agriculture, du commerce et de la civilisation; et en cela, on suit le conseil de l'un de nos livres sapientiaux : *Ne louez personne avant sa mort* (1). L'expérience a d'ailleurs prouvé que la biographie des contemporains est un instrument dangereux, même dans la main la plus généreuse, surtout après de grands bouleversemens politiques; si on ne doit aux morts que la vérité, on doit des égards aux vivans. Il faut regarder ceux-ci avec une sorte de respect timide, et réserver pour les autres toute la verve et la sévérité de la critique, toute la hardiesse de ses jugemens.

Pour ne rien omettre d'important, on a cru devoir comprendre dans ce cadre quelques Champenois qui ont illustré leur siècle, et dont on n'a pu jusqu'alors découvrir la patrie. L'Ardenne a sur eux quelque droit, puisqu'ils appartiennent à l'ancienne province de Champagne.

On y remarquera encore les notices de quelques Ardennais d'un mérite éminent, qui, croyant que la modestie est à la science ce que la pudeur est aux grâces, n'ont pu se résoudre à exposer au grand jour les résultats de leurs méditations et de leurs pro-

(1) *Ante mortem ne laudes hominem quemquam.* (Eccli., X, 30.)

fondes recherches. Et combien d'hommes savans ont mérité l'attention de la postérité et son respect, sans avoir enrichi la république des lettres de leurs productions? Est-ce la qualité d'auteurs *affichés*, qui a rendu tant de noms célèbres? Quand nous n'aurions pas les harangues de l'immortel chancelier d'Aguesseau, en serait-il moins l'un des plus savans hommes du beau siècle de Louis XIV?

Des noms voués à une odieuse immortalité viendront parfois opposer des ombres à l'éclat des plus belles réputations : ils sont en petit nombre; ils n'y paraîtront que sous des traits capables d'inspirer de l'horreur : il importe de venger la nature outragée. Mais comme chacun a bien assez de ses propres infirmités, c'est pour nous un devoir, puisque l'occasion s'en présente, de relever l'erreur de Feller et de quelques autres biographes, qui font naître le dominicain Jacques Clément à Sorbon, près de Rethel (1).

On ne sera pas toujours d'accord avec les croyances communes, mais il suffit de redire qu'on a puisé à de bonnes sources (2), qu'on a évité les méprises et

(1) Le premier jacobin qui assassina un roi, vit le jour, non à Sorbon, mais à Serbonne (Yonne), où l'on remarque encore quelques débris de sa maison natale. Le nom de ce meurtrier d'Henri III, *frère Jacques Clément*, a produit cette piquante anagramme : *C'est l'enfer qui m'a créé.*

(2) On n'avance rien que sur la foi des garans les plus sûrs. La plupart des articles sont terminés par la citation des principales sources où l'on a puisé. L'abondance des matières en a fait supprimer un bon nombre, qui auraient été utiles aux savans, mais fastidieuses pour le commun des lecteurs. On doit ajouter que souvent on a tiré ce que l'on dit de la vie et des écrits de ceux dont on parle, de leurs ouvrages mêmes, et des relations qu'ils ont eues avec leurs contemporains. C'est d'ordinaire la partie la plus intéressante de leurs

les erreurs répandues dans les *Dictionnaires historiques*, et les autres recueils de ce genre; qu'on les a même redressées par occasion, toutefois, sans autre prétention que celle de contribuer aux progrès de la biographie nationale, qui ne sera jamais poussée à son point de perfection, tant qu'on n'aura pas proposé de décerner des prix aux meilleurs ouvrages biographiques composés sur nos quatre-vingt-six grandes divisions territoriales. Qu'est-ce, en effet, qu'une biographie nationale, sinon le résumé de ce qu'il y a de plus intéressant dans les souvenirs de chaque localité.

En concentrant ses regards sur les personnages dont il trace les portraits, l'auteur de la *Biographie Ardennaise* les considère dans les attitudes les plus diverses, et tâche de semer plus ou moins d'intérêt sur le récit de leur vie. Se déplacent-ils, il les suit partout, il les accompagne dans les pays qu'ils parcourent ou qu'ils habitent. Ces contrées, surtout celles qui avoisinent l'Ardenne, savoir, le Luxembourg, la Belgique, les départemens de l'Aisne et de la Meuse, toute l'ancienne Champagne, et particulièrement le département de la Marne, dont la métropole renfermait dans son sein une université fameuse, que tant de savans ardennais ont illustrée par leur travaux, trouveront à glaner pour leur histoire dans cette biographie spéciale, qui sort du cercle des compositions de ce genre, et se lie en quelque sorte à la biographie gé-

notices : elle a d'ailleurs l'avantage de joindre les articles les uns avec les autres, et de former ainsi une sorte d'ensemble dans un ouvrage qui n'en paraît pas d'abord susceptible.

nérale, en embrassant un horizon plus vaste que son titre ne semble l'annoncer.

On voit assez qu'on n'a rien négligé pour rendre digne des suffrages du public cette entreprise, qui ne pouvait s'exécuter fructueusement qu'à Paris; car quelle autre ville du royaume offre cette multitude d'ouvrages manuscrits et imprimés, anciens et modernes; ces communications orales, et cette tradition d'anecdotes de tout genre, qui fournissent aux sciences biographique et bibliographique des matériaux qu'on chercherait vainement ailleurs? ce qui était pourtant indispensable pour tracer la route qu'ont suivie les Ardennais désireux d'arriver à la gloire, et pour ériger à l'Ardenne un monument qui rappelât les souvenirs dont elle s'honore.

Sans doute j'aurais pu grossir mon ouvrage d'un bon nombre d'articles; il m'en reste assez pour fournir un troisième volume; mais mon projet ne fut jamais de remplir un plus grand espace. Néanmoins, cédant aux sollicitations de quelques amis des lettres, j'ai analysé une partie de ces articles, que j'ai placés en notes dans le deuxième volume. Ces extraits m'ont paru suffisans pour faire connaître ceux qui en sont l'objet.

Quelques Ardennais ne manqueront pas d'improuver cette épuration. A la vérité, je me suis montré plus sévère que Boileau :

Et qui saurait, sans moi, que Cotin a prêché?

Mais des étrangers estimeront au contraire que j'aurais pu, sans nuire à la gloire de l'Ardenne, retrancher

un quart de mes articles. Voilà le sort des biographes spéciaux; on leur impute tour à tour des péchés d'omission et des péchés de commission : trop heureux, quand on ne les range pas parmi ces pauvres d'esprit qu'on nomme compilateurs, et qui ne sont riches qu'en nomenclature!

J'ai exposé mon plan; je laisse au lecteur éclairé le soin de juger la manière dont il est exécuté. Une préface a ses bornes : trop restreinte, elle n'instruit pas; trop étendue, elle ennuie. Je la termine pour passer à l'ouvrage.

Quod potui feci; faciant meliora potentes (1).
(*Inscript. porticûs Palatii Tolomei Senensis.*)

(1) *Porrò petimus ut de hoc opere nemo nobis calumniam struat, quia cùm sola vera nos scripsisse credamus, quicunque verius insinuaverit, meliorem sententiam sequi in omnibus parati sumus.* (Laurent, de Liége, *Abrégé de l'Histoire des Évêques de Verdun*, inséré dans le *Spicilège* de d'Achery, t. II, p. 257, édit. in-fol., et parmi les *Preuves* du t. II, de l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet.)

Turpe est in patriâ peregrinari et in iis rebus quæ ad patriam pertinent hospites esse.

MANUTIUS.

BIOGRAPHIE

ARDENNAISE.

A.

ADALBERON, l'un des plus savans prélats du xe siècle, était fils de Godefroi, comte d'Ardennes. Selon Paquot, il naquit vers l'an 920 ou 930, en basse Lorraine, et peut-être dans la prévôté d'Yvois ; car cette province, que nous appelions le duché de Luxembourg, comprenait la prévôté d'Yvois dans ses limites.

Élevé à l'abbaye de Gorze, diocèse de Metz, Adalberon sortit de cette école célèbre fort instruit des sciences ecclésiastiques. L'archevêché de Reims avant vaqué en 969, Lothaire le fit élire par le clergé et le peuple. Il assembla plusieurs conciles pour faire revivre la discipline ecclésiastique. Parmi les choses qu'il exécuta dans cette vue, on remarque la restauration de l'abbaye de Mouzon, où il mit en 971 des moines à la place des clercs qui s'y étaient introduits. Il fit confirmer l'année suivante par le concile du Mont-Sainte-Marie (*Voy.* le n° III), un privilége qu'il avait obtenu du pape Jean XIII, en faveur de cette maison : il l'enrichit du corps de saint Arnoul, martyr, et y rétablit les lieux réguliers.

Le fameux Gerbert s'étant retiré à Reims, il lui donna la direction de son école métropolitaine, et la porta au plus haut degré de splendeur. Confiant dans les lumières de ce grand homme, il l'envoya quelquefois en Italie pour les af-

faires de son diocèse, et le chargea d'y acheter les livres dont on manquait à Reims : il en faisait copier d'autres, et il parvint ainsi à former une des plus riches bibliothèques de l'Europe.

Tant de mérite le fit élever à la dignité de chancelier du royaume. Ses ennemis l'accusèrent d'avoir trahi les intérêts de Lothaire ; mais cette calomnie n'eut point de suite, ce prince ayant souvent éprouvé sa fidélité. Dès que la mort eut enlevé Louis V, fils et successeur de Lothaire, au bout de quinze mois de règne, le sceptre passa à Hugues Capet, qui alla se faire sacrer à Reims par Adalberon, le 3 juillet 987. Ce monarque donna à notre prélat une grande part dans sa confiance, et le continua dans la dignité de chancelier.

Les gens de lettres n'eurent point, dans le xe siècle, de Mécène plus éclairé qu'Adalberon. Il les encouragea par son exemple et par les bienfaits dont il les combla. Il mourut à Reims le 23 janvier 988, et fut regretté au point que le clergé et le peuple croyaient avoir tout perdu, en perdant leur pasteur. Gerbert fait sentir toute l'étendue de cette perte, lorsqu'il dit qu'Adalberon était d'un tel poids, et avait une si grande influence dans les affaires publiques, qu'à sa mort on aurait cru que le monde allait retomber dans son premier cahos : *Id momentum*, dit-il, *ac ea vis erat Domini mei Adalberonis in causis pendentibus ab æterno, ut, eo in rerum principia resoluto, in primordiale chaos putaretur mundus relabi.*

Ses œuvres :

I. Plus de quarante *Lettres*, insérées parmi celles de Gerbert. *Parisiis*, 1611, in-4° ; *it.* dans les *Supplementa conciliorum Galliæ*, *Petri de la Lande*. Parisiis, 1666, in-fol. et ailleurs.

II. Deux *Sermons* insérés dans le *Chronicon Mosomense*, p. 650 à 654. Il prêcha le premier à Mouzon en y intro-

duisant des moines; l'autre servit à l'ouverture du synode qu'il tint au mont Sainte-Marie en 972, et manque dans la *Collection générale des conciles*. Il contient des particularités sur l'abbaye de Mouzon.

III. *Decretum de reformatione cœnobii Mossomensis, et monachis à eo constitutis* : inséré *ibidem*, p. 656 à 657. *It.* dans le t. IX des conciles du P. Labbe, p. 708 à 709 et ailleurs.

IV. *Epistola Adalberonis, et Stephani romani diaconi, ad Theobaldum episcopum Ambianensem.* Dans le même tome des conciles, p. 920 à 721, et dans Marlot, t. II, p. 30. C'est une sentence d'excommunication portée le 24 septembre 975 (ou plutôt 977), contre Thibaut, usurpateur de l'évêché d'Amiens, qui avait refusé de comparaître à un concile tenu par Adalberon, le 3 juillet précédent. Elle est souscrite non de *Jean*, comme l'ont cru D. Rivet et D. Ceillier, mais d'*Étienne*, diacre, et légat de Benoît VII.

V. *Conventio de villâ virtutis* (vertus), *inter Heribertum comitem, et canonicos Remenses.*

VI. *Conventio de villâ Vindenissâ* (Vendresse, Ardennes), *inter Manassem comitem, et canonicos Remenses.* Ces deux actes, signés d'Adalberon, sont dans Marlot, t. II, p. 28, et dans la *Bibliothèque des PP. de Lyon*, t. 17, p. 652 à 653.

Gal. ch., t. IX, p. 57; Marlot, t. II, p. 1 à 38; D. Rivet, *Hist. littér.*, t. 6, p. 444 à 450; D. Ceillier, *Hist. des aut. sacrés*, t. XIX, p. 675 à 678; Paquot, *Mém. litter.*, t. XIV, p. 351 à 360, etc.

ADAM (*Jean*), fameux prédicateur et controversiste jésuite, connu par son zèle ardent contre Jansénius et les Calvinistes, recteur du collége de Sedan, procureur de la province de Champagne à Rome, était né à Limoges en 1608; il entra dans la Compagnie de Jésus en 1622, à l'âge de quatorze ans. Après avoir professé les humanités et la

philosophie pendant quelques années, il prêcha dans les principales villes de France et à la cour. En 1650, il fit un sermon dans l'église de Saint-Paul à Paris, qui causa du bruit. Il s'y échauffa fort contre saint Augustin, l'appelant *le violent Africain*, et *le docteur emporté;* et il poussa les choses si loin, que sans de puissans protecteurs, on lui eût interdit la chaire.

Les Jansénistes ne laissèrent pas tomber cette incartade. Ils publièrent contre son sermon, un écrit anonyme, intitulé : « Défense de saint Augustin contre les erreurs, les » calomnies, et les invectives scandaleuses que le P. Adam, » jésuite, a prêchées dans l'église de Saint-Paul, le second » jeudi du carême, sur le texte de l'évangile de la Chananée : » *Je ne suis envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël* » (par Noël de Lalanne, abbé de Valcroissant). *Paris*, 1650, » *in*-4°, p. 60. »

Le P. Adam n'eut point d'égard aux plaintes que l'on fit de son sermon, et d'un livre où il avait parlé avec assez peu de respect de saint Augustin (c'est le n° 1), et il continua d'écrire sur le même ton. Les Jansénistes renouvelèrent leurs plaintes, et il s'éleva un conflit particulier entre eux et le P. Adam; mais ce combat de plume ne dura que très peu de temps.

En 1655, il prêcha le carême dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, où le roi et la reine allaient souvent l'entendre avec beaucoup de satisfaction. L'année suivante il le prêcha au Louvre devant leurs majestés avec assez d'applaudissemens. Néanmoins l'histoire raconte qu'un seigneur de la cour dit à la reine Anne d'Autriche, après l'avoir entendu, qu'*il était convaincu que le P. Adam n'était pas le premier homme du monde*. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Menagiana* (t. III, p. 69, édit. 1715) : « Le P. Adam dans la » passion qu'il prêcha à Saint-Germain-l'Auxerrois, y fit » une comparaison fort odieuse des Parisiens avec les Juifs

» qui avaient crucifié Notre-Seigneur. Il compara la reine à la » Vierge, et le cardinal Mazarin à saint Jean l'évangéliste. » Ce sermon fut très mal reçu à la ville et à la cour. La reine » parla à M. le prince de Guéménée, et lui demanda ce qu'il » en pensait : Madame, je suis préadamite, lui répondit ce » prince. La reine lui demanda ce que cela voulait dire. C'est » que je ne crois pas, madame, répliqua-t-il, que le » P. Adam soit le premier des hommes. »

Louis XIV, sur l'avis de la reine sa mère, envoya en 1659 à Sedan le P. Adam, pour y prêcher. Il se conduisit pendant le temps que dura sa mission avec tant de sagesse, il y exposa les vérités chrétiennes et catholiques avec tant de simplicité, de solidité et de grâce, qu'il s'acquit l'estime et la confiance de tous les Catholiques et des Protestans. Il s'attira d'autant plus la considération de ceux-ci, qu'étant de retour à la cour, il épousa leurs intérêts auprès du roi, comme les siens propres. (*Vie de Fabert*, t. II, p. 184.; P. Norbert, *Hist. chron. de Sedan*, an. 1659.)

Le P. Adam ayant entrepris un jour Marie du Moulin, sedanoise, sur des matières de controverse, se permit de lui dire, dans la chaleur de la dispute, qu'il la continuerait volontiers, si elle savait l'hébreu. Mais quel fut son étonnement, quand il vit cette docte fille tirer froidement de sa poche un psautier hébraïque : il battit en retraite, et se retira très confus, suivant de Limiers.

Au mois de mars 1660, il se trouvait à Loudun en Poitou, pendant que les Calvinistes y tenaient un synode national. Il y prêcha et y composa un ouvrage qui fit du bruit. Ce fut à l'occasion de la conversion du ministre Cottiby, contre lequel Daillé avait écrit une lettre.

« Le maréchal de Fabert n'ayant pu obtenir de ses supé- » rieurs de le laisser partir du Poitou, eut recours à la reine » mère : ils accordèrent à la princesse le retour du mision- » naire à Sedan, où il arriva vers la fin de novembre. » (*Vie*

de Fabert, t. II, p. 191.) Il se proposait de prêcher durant l'avent des sermons de controverse : ce à quoi le maréchal s'opposa, comme chose contraire aux ordres du roi, *qui avait défendu de permettre la controverse à Sedan, qui ne servait qu'à aigrir les esprits, et à éloigner les Calvinistes de la soumission qu'ils doivent à l'église.* (*Ibidem.*, p. 185 et 186.) Le P. Adam se rendit aux raisons du maréchal, et prêcha cette seconde mission comme la première, et avec le même succès. Ses instructions familières « firent perdre insensi-» blement aux Sedanois protestans cette fausse délicatesse » de scrupule, cette fausse opinion de constance qui les atta-» chait à la secte qui les avait élevés; on ne leur remarqua » plus cette opposition qu'ils avaient jusqu'alors témoignée » contre les dogmes contestés, les images et les cérémonies » de l'église. Leurs ministres, devenus plus traitables, don-» nèrent à Fabert l'espérance de les voir bientôt se réunir à » l'église catholique. » (*Ibid.*, p. 186 et 187.)

De retour à la cour, le P. Adam employa son crédit pour faire rendre à l'académie calviniste de Sedan la pension de 12,000 liv. assignée en 1644 sur le domaine, qu'on avait réduite à 9,000 liv. effectifs en 1659; et aux professeurs et aux ministres les honoraires dont ils jouissaient avant cette réduction : ce en quoi il réussit. (*Ibid.*, p. 201 à 202.)

Le maréchal de Fabert persuadé que le P. Adam ayant eu le bonheur d'avancer, par ses missions, la conversion des Calvinistes, tout autre que lui ne pourrait l'achever, désira de le revoir à Sedan, et le lui témoigna par une lettre du 12 juin 1661. Le jésuite y consentit; « Mais alors il fallait » surmonter l'opposition des grands-vicaires de Reims. Fa-» bert eut recours au roi, qui ordonna à M. le Tellier de » leur écrire de sa part. Le ministre leur fit entendre que sa » majesté souhaitait qu'ils accordassent au P. Adam une » troisième mission. Ils acquiescèrent au désir du prince, » d'autant plus juste, qu'il s'agissait des intérêts de l'église

» et du salut des Sedanois, qui avaient confiance en ce mis-
» sionnaire. » (*Ibid.*, p. 203.)

La réunion des Calvinistes sedanois à l'église romaine était sur le point de se consommer, lorsque Fabert mourut le 17 mai 1662. Louis XIV établit en 1663 un collége à Sedan pour l'instruction des enfans des Catholiques. Il en confia la direction aux Jésuites de la province de Champagne, par lettres-patentes du mois d'octobre de cette année. Le P. Adam en fut nommé recteur; et il continua à travailler dans cette ville au rétablissement de la foi catholique, et à y jouir de l'estime publique. Cependant, si l'on en croit Bayle, « les puissances se dégoûtèrent de lui; et, soit que » l'on redoutât son esprit hardi et intrigant, soit que l'on vît » que sa manière de prêcher n'avait pas toute la gravité re- » quise dans un lieu où il y avait une académie de protes- » tans, on fut bien aise que ses supérieurs le retirassent : on » dit même qu'on en fit quelques instances. » Appelé à Bordeaux vers 1674, pour y être recteur de la maison professe de son ordre, il y paya le tribut que tous les hommes doivent à la nature, le 12 mai 1684. Il est le premier des adversaires modernes de saint Augustin que le cardinal Noris ait réfuté dans ses *Vindiciæ Augustianæ*. Padoue, 1673, *in-fol.*

Ses œuvres :

I. *Calvin défait par soi-même, et par les armes de saint Augustin, qu'il avait injustement usurpées, sur les matières de la grâce, de la liberté, et de la prédestination.* Paris, Gaspard Meturas, 1650, in-8°, p. 771. (Bibl. Maz., 25,336). L'auteur n'est pas si favorable à *saint Augustin* qu'on pourrait le croire. Voici comme il en parle : « Sa doctrine est très em- » barrassée, puisqu'il n'y en a point qui le soit davantage que » celle qui semble se combattre elle-même. Il n'est pas si » heureux dans le choix de ses sentences et des fondemens » sur lesquels il les appuie, qu'il ne laisse à nos entendemens

» la liberté tout entière de retenir leur consentement, et de » défendre un parti contraire à celui qu'il embrasse. » Il me suffit, ajoute-t-il encore « d'obliger mon ennemi à confesser » que *saint Augustin* a parlé extérieurement en faveur des » deux partis, de celui de l'église et de celui de *Calvin*, et » sur cet aveu *le tirer hors du combat*, et porter le combat » dans le champ des conciles et des pères. *Gabriel à Porta*, » jésuite (c'est une grande autorité pour le *P. Adam*), di- » sait souvent qu'il serait à désirer que *saint Augustin* n'eût » pas écrit sur la grâce. En faisant la guerre aux Pélagiens, » il a donné dans des extrémités dangereuses. Pourvu que » je ne tombe pas, continue le *P. Adam*, dans l'erreur des » Pélagiens, que *saint Augustin* attaque, il m'est permis de » ne pas suivre l'impétuosité des paroles dont il se sert pour » les perdre. De là vient que je tiens le milieu entre *Pélage* » et *Calvin*. Car si adoucissant les paroles de *saint Augus-* » *tin*, je descendais trop bas, je serais Pélagien; *et si je de-* » *meurais dans leur élévation, je serais Calviniste.* »

II. *La règle des Fidèles, tirée de l'Écriture-Sainte et des SS. Pères.* Paris, *ibid.*, 1651., in-8°.

III. *Les Psaumes de David en latin et en français, avec les onze cantiques dont l'église se sert.* Paris, *ibid.*, 1651, in-12.

IV. *Heures catholiques en latin et en français, contenant l'office de la vierge pour toute l'année, l'office des dimanches et des fêtes, les sept psaumes de la pénitence, les vêpres et l'office des morts, du très saint sacrement, de la croix et du saint esprit, et quelques hymnes traduites en vers, avec une instruction pour les Catholiques contre les nouvelles doctrines; les règles de la vie chrétienne, et quelques prières tirées de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église.* Paris, *ibid.*, 1651, in-8° et in-12.

Il opposa ces *Heures* à celles de Port-Royal de M. de Sacy. La traduction des hymnes en vers français, fut critiquée

dans une *Lettre au P. Adam, jésuite, sur la traduction qu'il a faite en vers, de quelques hymnes de l'église de Paris; par la Tour* (*Guill. le Roi, abbé de Haute-Fontaine*), 1651, in-4°, p. 66. Le P. Adam y opposa :

V. *Lettre du P. Adam sur la traduction qu'il a faite en vers, de quelques hymnes de l'église.* Paris, *ibid.*, 1651, in-8°.

VI. *Le Tombeau du Jansénisme, ou le nouveau parti détruit par saint Augustin, et la Bulle du pape Innocent X.* Paris, *ibid.*, 1654, in-4°.

VII. *La Conduite des Fidèles par les règles de la foi, les maximes de l'Évangile, et les saints devoirs de tous les Chrétiens dans tous les états; tirée de l'Écriture-Sainte.* Paris, *ibid.*, 1656, in-12.

VIII. *Réponse à la Lettre de Daillé, ministre à Charenton, publiée contre l'honneur de Cottiby, ministre à Poitiers, converti à la foi catholique; où sont réfutées les calomnies de ce ministre contre le pape, le roi, les évêques, et contre toute l'église, qu'il accuse d'athéisme, de libertinage, et de corruption des mœurs introduite par les maximes des Casuistes.* Poitiers, Jean Fleurian, 1669, in-8°, p. 302. (Bibl. du roi, D. 7846). Voy. *Bibl. du Poitou*, t. IV, p. 237.

IX. *Projet présenté à messieurs de la Religion prétendue réformée de la ville et souveraineté de Sedan, qui ont témoigné, durant la vie du maréchal de Fabert, de grandes dispositions à rentrer dans l'église catholique.* Paris, François Muguet, 1663, in-4°. Le ministre Alpée de Saint-Maurice, professeur à Sedan, y opposa : *Examen d'un livre du P. Adam, intitulé:* Projet présenté, etc. *Charenton*, 1663, *in*-4°.

X. *Le triomphe de l'Eucharistie, ou la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans ce sacrement, prouvée par l'Écriture-Sainte, et par les Pères des premiers siècles, contre le ministre Claude.* Sedan, Guill. de Meerbec, 1671, in-8°, p. 517 (Bibl. Sainte-Geneviève, D. 4725). It. *Paris*,

ibid., 1672, in-8°; it. *Bordeaux*, Mongiron Millanges, 1672, in-8°, p. 529. (Bibl. du roi, D. 7890)

XI. *Abrégé de la vie de saint François Borgia, 3e général de la Compagnie de Jésus.* Bordeaux, Guill. de la Court, 1672, in-8°, p. 159. (Bibl. Sainte-Geneviève, H. 768.)

XII. *Octave de controverse sur le saint sacrement de l'autel, où les paroles du testament de Jésus-Christ sont prises en figure par les Protestans, et en vérité par les Catholiques.* Bordeaux, *ib.*, 1675, in-8°, p. 731. (Bibl. Sainte-Geneviève, D. 5533.)

XIII. *Lettre à M. Hespérien, ministre de Soubise.* Bordeaux, *ibid.*, 1685, in-8°.

XIV. *Sermons pour un Avent*, 1685, in-8°. Ces discours, qui nous sont inconnus, lui sont attribués par l'abbé Albert.

XV. *Lettre écrite au maréchal de Fabert, en* 1661, *insérée dans la* Vie de Fabert, *t. II, p.* 199 *à* 202. *Paris*, 1752, 2 vol. in-12.

XVI. De Limiers lui attribue un *Traité de la Grâce* : nous le croyons inédit ou imaginaire.

André de Lortie, ministre Rochellois, a écrit contre le P. Adam. *Voy.* t. IV, p. 302 de l'*Hist. de l'édit de Nantes*, par Élie Benoist. Ne serait-ce pas l'ouvrage dont parle le P. Arcère dans son *Histoire de la Rochelle*, t. II, p. 389, ayant pour titre : « Défense du Sermon de M. Hespérien, ou » Réponse à un écrit intitulé : *Éclaircissemens de la doctrine* » *de l'église touchant le culte des saints*. Saumur, 1675, in-12, » p. 288. »

Sotwel, *Biblioth. Script. Soc. Jes.*, p. 397; Bayle, *Dict. crit.*; Joly, *Rem. sur Bayle*, p. 57; Lipen, *Bibliotheca Theol.*, t. II, p. 56; Albert, *Dict. des Prédicateurs*; de Limiers, *Magna Bibliotheca eccles.*, p. 106.

ADAM (*Pierre*), savant helléniste, né à Wasigny, canton du Novion-Porcier, florissait dans le XVIe siècle. Versé dans la connaissance des classiques anciens, il donnait la

préférence à Isocrate, regardé comme un modèle d'harmonie, et classé par Photius parmi les dix orateurs les plus célèbres de la Grèce. Il a fait passer dans notre langue quelques fragmens de ce grand rhéteur. Sa traduction, qui n'a pas été inconnue à l'abbé Auger, est intitulée : *Oraison panégyrique d'Isocrate, en l'assemblée, qui se faisait à Athènes, de cinq ans en cinq ans, où est décrit le gouvernement d'une république; ensemble le devoir et office d'un magistrat; plus l'exhortation d'Isocrate à Demonic, touchant le devoir de vivre civilement, selon la vertu et honneur : ensemble l'oraison consultoire du même auteur, faite en la personne de Nicoclès, roi de Chypre, sur le devoir des sujets envers leur prince.* Lyon, Nic. Bacquenois, 1649, in-8°. (Du Verdier, *Bibl. fr. t. III, p.* 229.) Cette date indique le temps où il vivait, et à-peu-près celui de sa mort. C'est tout ce que nous en connaissons. Nos recherches, pour en apprendre davantage, ont été infructueuses.

ALARD DE GENILLI (1). Bernardin de l'abbaye de Signy, en fut élu deuxième abbé, suivant de Camps, en 1156, et en 1162 selon les auteurs de la *Gaule chrétienne* (t. IX, p. 306). Il abdiqua la dignité abbatiale en 1175, et mourut peu de temps après.

On lui attribue une chronique de Mézières, *Chronicum Macœriense*, qui commence à l'année 860 et finit en 1015. On la suppose écrite en 1155, dans l'espèce de prologue qu'on lit au commencement. Elle ne méritait guères de voir le jour. Néanmoins dom le Long l'a fait imprimer en 1783, parmi les pièces justificatives de son *Histoire de Laon*, p. 593 à 595, sur une copie inexacte, et où il manque des phrases entières. Nous en avons acquis la certitude en la comparant avec une expédition authentique, qui nous a été communi-

(1) Dans son *Histoire chronologique des abbés de Notre-Dame de Signy, in-fol., MS.* qui faisait partie de la bibl. de dom Brial.

quée par le savant dom Brial; expédition faite, le 30 mars 1768, sur l'original manuscrit en vélin et en lettres rouges, tiré des archives de la paroisse de Saint-Juvin, près Grandpré, par Louis Albert de Pouilly, seigneur de ce lieu, lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Royal-Cravatte. Nous avons traduit en français cette chronique, après avoir tiré une copie de l'expédition faite sur l'autographe.

« C'est un écrit, remarque dom Brial, qui paraît fait à » plaisir, et peut-être dans l'intention de favoriser de folles » prétentions de quelques familles, qui voudraient faire re- » monter à des temps fort reculés l'illustration de leurs an- » cêtres, ou de ceux dont ils possèdent les terres. Il n'y a » pas de matière sur laquelle on ait été moins scrupuleux de » débiter des mensonges que sur les généalogies; les familles » les plus illustres, qui aiment à voir leur origine se perdre » dans l'obscurité des temps, et même des nations entières, » n'ont pas toujours été exemptes de ce reproche; elles ont » leurs fables, qui leur sont aussi chères que la vérité.

» En accordant qu'Alard soit l'auteur de cette chronique, » ce qui n'est pas dit, on voit déjà qu'il rapporte des événe- » mens qui s'étaient passés trois cents ans auparavant, et qui » auraient besoin d'un autre garant que lui-même. Assuré- » ment, un écrit qui nous donnerait des lumières sûres sur » tant d'objets, sur les pays Rémois, de Castrice, de Stenai, » de Dormois, de Rhetel, de Château-Porcier, serait un mo- » nument précieux; mais nous ne pensons pas que la chro- » nique dont il s'agit, dans son entier, soit de ce genre. A » l'exception de deux ou trois traits sur *Herlebalde*, comte » de Castrice, que l'auteur a empruntés de Flodoard, on ne » voit dans presque tous les autres personnages dont il est » parlé, que des noms parfaitement ignorés dans l'histoire; » tels un *Garlaschus*, qu'on fait père du comte Herlebalde, » et celui de *Guérin*, dit Fier-à-bras, *Ferreum-brachium*; » tels un *Hucbaldus*, qu'on dit comte de Château-Porcier, et

» père de Frédéric; un *Marc*, comte de Dormois, surnommé » *Pectens-porcos* (peigne-porcs); un *Victor de Pouilly-sur-* » *Meuse* (1), un *Balthazar* de Rethel, qu'on ne trouve nom- » més dans aucune histoire ni dans les chartes connues. » Quant aux mariages qu'on leur fait contracter, nous au- » rions besoin d'un meilleur garant pour les admettre. En un » mot, tout nous paraît supposé dans cet ouvrage, excepté ce » qui a rapport au comte *Herlebalde*, auquel Flodoard as- » signe pour domaine le comté de Castrice, lieu inconnu » aujourd'hui, mais sur lequel on peut s'en rapporter à » notre auteur, d'autant que dans Flodoard il y a une la- » cune considérable, immédiatement avant les endroits que » l'auteur a empruntés de lui, et qui peut-être n'existait pas » de son temps.

» Il dit donc, qu'en 897 le feu du ciel réduisit en cendres » le château et le bourg de Castrice, *Castricii domos;* et » qu'en 899, Herlebalde construisit un nouveau château sur » une éminence qui domine la Meuse, non loin des ruines » de Castrice, pour se mettre à l'abri des poursuites de » Foulques, archevêque de Reims. C'est aujourd'hui la » ville de Mézières. Voici, selon l'auteur, l'origine de ce » nom. En creusant les fondations de ce château, on dé- » couvrit dans les ruines d'un temple, l'image d'une idole » appelée *Macer;* l'auteur ajoute que le culte qu'on lui ren-

(1) M. de Pouilly, jaloux de faire remonter sa famille à des temps reculés, avait le plus grand intérêt à faire connaître la Chronique de Mézières. Aussi avons-nous remarqué une note marginale de sa main, mise sur l'expédition ci-dessus, portant : « La terre de Pouilly fut possédée par une famille du » même nom, qui est une de celles de l'ancienne chevalerie de Lorraine. » Elle porte pour armes, d'argent au lion d'azur et lampassé de gueules; et » il paraît assez vraisemblable que le temps où la noblesse a pris des armes » (en 936), n'étant pas de beaucoup postérieur à celui de Victor de Pouilly, » ses descendans en ont pris qui rappellent l'action de Victor, lequel, en 926, » s'empara dans un combat, où périt Zuentibold, d'un bouclier d'argent, » portant un lion sur l'écusson. »

» dait autrefois, consistait à la frapper de verges. Cette dé-
» couverte fit donner au château le nom de Mézières, *Cas-*
» *trum Maceriarum*. Herlebalde ne se tint pas long-temps sur
» la défensive; dès l'an 900 il fit des excursions sur les terres
» de l'évêché, s'empara d'Omont, et peupla son château de
» Mézières des vassaux de l'église de Reims, *Casatis*. L'é-
» vêque Hervé, successeur de Foulques, le frappa d'ana-
» thême, et dès l'année suivante, l'ayant réduit à prendre la
» fuite, il se rendit maître du château.

» Jusqu'ici notre auteur est d'accord avec Flodoard; mais
» Flodoard ne parle ni de la femme ni des enfans du comte
» Herlebalde, non plus que des alliances des autres person-
» nages ci-dessus nommés. Ce qui nous a fait dire que cette
» Chronique, assez décharnée et fort peu remplie d'événe-
» mens, n'a été composée que dans le dessein d'y fourrer des
» généalogies. Nous pourrions conclure son peu d'authen-
» ticité des anachronismes et des solécismes grossiers qu'elle
» contient en grand nombre. Si le prétendu Alard, pour
» déguiser la supposition, a cru que c'est ainsi qu'on écrivait
» au XIIe siècle, il s'est bien trompé. Quoiqu'en général les
» écrivains d'alors parlassent assez mal latin, ils respectaient
» au moins les règles de la syntaxe.» (*Hist. littér.*, *t.* XV, p. 597.)

ALAYDON (*Jean-Baptiste*), né à Rethel, le 19 avril 1671, de Philippe Alaydon, marchand, et de Claire Lambert; il entra jeune chez les Bénédictins de Saint-Maur, et y fit profession en 1687. Élu visiteur de la province de Bretagne en 1726, il s'acquita de cet emploi avec distinction, et fut élevé trois ans après au généralat de cette congrégation célèbre, qui a laissé de si chers souvenirs. Il est mort à Saint-Germain-des-Prés, le 6 juin 1733, âgé de soixante-deux ans. Ses restes sont inhumés dans le chœur de la chapelle de la Vierge.

A une grande régularité, il joignait cette gravité dans le maintien et cette douceur dans les manières, qui, en faisant respecter l'état religieux, réconcilient les gens du monde avec la religion elle-même. Dom Delville, son secrétaire, a publié une circulaire in-4° sur sa mort.

M. Jordan, vice-président de l'académie de Berlin, en parlant de notre bénédictin, se sert de ces expressions : « Il » n'était pas fort chargé du bagage de l'antiquité. En exi- » geant l'acceptation de la bulle *Unigenitus*, il allait dans » les cellules, disant à ces messieurs : *Allons recevoir la* » *bulle ; nous en ferons pénitence après.* » (*Hist. d'un voyage littér.*, p. 69.)

Son portrait : Robert, *pinx.*, Poilly *sc.* in-fol.

ALOUETTE (*François* DE L'), seigneur de Vrignicourt et président de la cour souveraine de Sedan, a fait trop d'honneur à cette ville, dont il fut un des principaux ornemens, pour ne pas trouver place ici.

Il naquit à Vertus en Champagne (Marne) vers 1520. Ses premières études lui rendirent familières les langues savantes, qui lui frayèrent dans la suite la route de l'histoire ancienne, où il se rendit habile et où il puisa sans doute les mœurs simples et antiques dont la contagion de l'exemple ne l'a jamais fait départir. L'étude de la jurisprudence civile et canonique, celle du droit public de France et des autres états, le fixèrent successivement : il en approfondit les questions les plus épineuses et les plus ardues, car il avait senti que la meilleure manière de se rendre digne des charges auxquelles l'appelait sa naissance, était de s'instruire de bonne heure de tout ce qui peut en faciliter l'exercice.

Il ne s'agissait plus que de se livrer à la pratique de la jurisprudence, pour y acquérir toute l'expérience que donne l'usage suivi de cette profession. On lui en fournit les moyens en le nommant bailli du comté de Vertus. Il succéda dans

cette charge à Claude Raulet, écuyer, seigneur de Vitry-la-Ville. Ce fut vers 1540. Depuis, il devint conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel, et il fut un des douze jurisconsultes que le prince Henri Robert de la Marck employa en 1568, à la révision et à la rédaction de la *Coutume de Sedan*, formée en 1539. Ce prince ayant statué, par un édit du 23 janvier 1570, que le bailli de Sedan jugerait souverainement et sans appel, conjointement avec trois associés du conseil souverain, toutes les affaires criminelles, et aussi toutes les causes civiles dont le capital n'excéderait pas cinquante livres, l'Alouette fut un de ces associés. On apprend de Matthieu de Launoy (1), qu'il était président de ce conseil souverain, en 1577. De Nueil occupait cette charge en 1585 et 1587, ce qui supposerait que l'Alouette l'avait abdiquée pour aller vaquer ailleurs à d'autres fonctions. Quoiqu'il en soit, il redevint, dans les premiers jours de janvier 1588, chef de cette haute magistrature, et il y fit preuve d'une probité inaltérable et d'un cœur droit, et se montra ferme dans ses résolutions, qu'il ne prenait qu'après y avoir mûrement réfléchi.

Cette honorable conduite fut appréciée. L'académie de Sedan ayant été fondée en 1602, le prince Henri de la Tour lui donna rang parmi les conseillers modérateurs de cet établissement naissant. Cette charge n'était qu'honorifique, nul salaire n'était attaché à l'exercice de ses fonctions. Il y fut utile et par ses conseils et par son exemple; mais il n'eut pas le temps de faire connaître dans cet emploi tout ce dont il était capable, étant mort dans le cours de cette même année. Sa dernière signature portée sur le registre du conseil des modérateurs de l'académie, est du 13 juillet 1602. Il signait de *l'Alouette*, et non de *Lallouette*.

Matthieu de Launoy, qui avait pris à tâche de dénigrer

1) Dans sa *Défense*, publiée en 1577.

la réputation des personnages les plus illustres de la réforme, a répandu sur lui la plus noire calomnie, en avançant que, « selon les plaintes du peuple, il s'était grandement enrichi » depuis qu'il avait été fait président, en détournant à son » profit des deniers destinés aux pauvres (1). » Mais les libelles sont le salaire du mérite : les hautes renommées sont comme les hautes tours que les oiseaux de proie infestent de préférence.

Nicolas Culoteau de Velye, avocat du roi au présidial de Châlons-sur-Marne (2), a lu une notice sur la vie de notre savant, le 22 février 1763, à la séance publique de la société littéraire de cette ville. Elle n'est point dans les archives de cette compagnie, et nous l'avons en vain cherchée ailleurs, dans le dessein d'en profiter.

Augustin Callias, professeur en droit à l'académie de Sedan, a couvert son urne funéraire de ces fleurs :

In tumulum Cl. V. Francisci Alaudani, *præsidio sedanensis.*

Quo galerita polis volitat vicinior altis
Integras arguto suavius ore melos,
Præses Alaudanus pariter, quò impensiùs urgent
Fata magis Sophiæ rura magisque colit :
Donec cygneâ tandem defectus in odâ
Transvolat et sedes migrat in æthereas.

Sylva II, myster., p. 106.

Ses œuvres :

I. *Traité des nobles et des vertus dont ils sont formés, leur charge, vocation, rang et degré ; des marques, généalogies et espèces d'iceux, de l'origine des fiefs et des armoiries ; avec une histoire généalogique de la maison de Coucy et de Vervins*

(1) *Défense de Mathieu de Launoy, naguère ministre de la prétendue religion réformée*, à la pag. 32.

(2) Né à Reims, mort le 14 mars 1763. Il a remporté le prix de l'académie des inscriptions, en 1740, sur les *Lois de Licurgue*.

en Picardie. Paris, Robert le Magnier, 1576, in-8°, p. 282. It. *Paris*, ibid., 1577, in-4°, fol. 296. Fontette fait mal à propos trois ouvrages de ce traité.

II. *Oraison et harangue funèbre, à l'imitation des anciens, pour deux excellens chevaliers, l'un le seigneur du Biez, maréchal de France* (1), *l'autre le ségneur de Vervins, messire Jacques de Coucy, son gendre, gouverneur de Boulongne, en mémoire de leurs héroïques vertus, é témoniage de leur innocence, faicte au jour que la déclaration d'icelle fut publiée, de l'ordonnance du roi. Contenant l'antiquité, origine é coutume des pompes é magnificences funèbres, lis é pièces d'honneur é du cors, retenus es grandes é illustres maisons de ce royaume. Le tout doctement é curieusement recerché, é extrait de toutes histoires, hébraïques, grecques, latines é françoises*. Paris, Jean de Lastre, 1578, in-4°, fol. 32. Sous le nom de Jean Faluel, dominicain.

Baillet, dans sa *Liste des auteurs déguisés*, et après lui Placcius dans ses *Pseudonymes*, ont démasqué ce Jean Faluél, et substitué à son nom celui de François de l'Alouette. « Cependant, remarque la Monnoye, puisque Faluel était, en son temps, un célèbre prédicateur, les » PP. Quétif et Échard, jacobins, dans la bibliothéque des » écrivains de leur ordre (t. II, p. 284), me paraissent » avoir cru avec assez de vraisemblance que François de » l'Alouette pouvait bien avoir fourni des mémoires pour » cette oraison funèbre; mais que le corps du discours, » les figures d'éloquence, et le tour de la composition

(1) Oudard de Biez et Jacques de Coucy, son gendre, furent condamnés à mort, le second en 1549 et le premier en 1551. Leur mémoire fut réhabilitée, par le parlement de Paris, le 1er octobre 1575. Mais qu'est-ce l'arrêt le plus solennel, quand l'inexorable histoire ne le confirme pas ? Leur oraison funèbre fut prononcée à Boulogne-sur-Mer le 14 juin 1578, et le roi Henri III envoya le hérault de Valois pour y assister en son nom. *Voyez* sur ces deux illustres personnages, le t. II, p. 119 des *Mélanges d'une gr. biblioth.*, par de Paulmy.

» appartenaient à Jean Faluel. » (*Notes sur la croix du Maine.*)

III. *Généalogie de la maison de la Marck, en Allemagne, de laquelle est issu le comte de Maulevrier, chevalier des ordres du roi.* Paris, Martin le jeune, 1584, in-fol.

IV. *Des maréchaux de France et principale charge d'iceux.* Sedan, Abel Rivery, 1594, in-4°.

V. *Epitaphium Carolæ à Marckû, Princip. Bullionensis, auctore* F. Laloetio, *consiliario regio libellorumque magistro in prætorio, et præside Sedanensi :* elle est imprimée avec sa traduction française, à la fin du *Tombeau de Charlotte de la Marck, par de Navières.* Sedan, 1594, in-4°; et sans traduction à la suite de l'oraison funèbre latine de cette princesse, par Toussaint Berchet. Sedan, 1694, in-4°. Nous transcrivons cette épitaphe :

Vixi gloriosè, non sine invidiâ :
Faustissimo conjugio nupsi, vitam egi
Et nigravi adolescentula puerpera,
Sequuta fœtum, includor Tumulo, sub quo
Exarescunt lacrymæ et nova scritur vita.

Non obii, sed sæcula commutavi.

Henri de Bourbon, duc de Montpensier, tuteur de la princesse Charlotte, avait, par acte du 8 janvier 1588, établi l'Alouette, alors président du conseil souverain de Sedan, son procureur en ladite tutelle.

VI. *Des affaires d'estat, des finances du prince et de sa noblesse ; par le président de l'Alouette, conseiller du roi et maître des requestes en son hostel.* Paris, s. nom d'impr., 1595, in-8°, p. 285. (Bibl. Mazar., 28, 151.) It. *Metz,* Jean d'Arras, 1597, in-8°, p. 268, 2e édit. revue par l'auteur. (Bibl. du roi, E. 697.)

On lit à la tête de la 2e édition (exemplaire de la bibl. du roi), cette note manuscrite : « Il manque dans ce livre un

» discours de la vraie noblesse, de 441 pages, de même ca-
» ractère et grandeur, intitulé : *Eugeniaretilogie, ou discours*
» *de la vraie noblesse ;* le tout adressé à messire Alexandre de
» Bournonville. »

Au verso du frontispice de la 1re édition on voit le portrait de l'auteur dans un médaillon, gravé par un anonyme. Autour est écrit : *F. de Laloete, cons. du roi et maistre des req. or. de son Ho. Pr. de Sed.* Il y est représenté revêtu d'une toge, laquelle est surmontée d'un collet de batiste plissée. Sa tête est chauve; sa barbe épaisse descend jusqu'au bas de la poitrine. Suit une préface au lecteur, laquelle est suivie de deux pièces de vers latins à la louange de l'auteur et de son livre; par Eusèbe de Gand, pasteur de l'église de Sedan.

VII. *Impostures d'impiété, des fausses puissances et dominations attribuées à la lune et planètes, sur la naissance, vie, mœurs, états, volonté, et conditions des hommes : et choses inférieures du ciel; par le président de l'Alouette, conseiller du roi et maistre des requestes en son hostel.* Sedan, Jacob Salesse, 1600, in-4°, p. 78, rar. (Bibl. Maz., 15,928); avec deux épîtres en tête, l'une au chancelier de France, et l'autre à Élisabeth de Nassau, souveraine de Sedan (1).

L'astrologie judiciaire, science frivole, dont on ne daignerait pas même réfuter aujourd'hui les chimères, avait alors de la vogue. L'Alouette qui en sentait tout le vide, et qui n'ignorait pas qu'en réglant absolument la volonté des hommes, il n'y a ni bien ni mal moral, puisqu'ils ne sont plus libres, exhorte la princesse de Nassau à se « rendre la terreur des
» devins et insensés esclaves de la lune, à les chasser de
» ses terres et principautés, et à orner son académie se-
» danoise de la pureté des vraies sciences et disciplines » :

(1) Elle est souscrite *Franc Alaudanus, Ditionis et principatûs sedanensium principis et Ducis Bulloniensis.*

ce qui prouve que le collége de Sedan était déjà regardé alors comme une académie, quoiqu'elle ne fût pas encore définitivement établie. L'église a toujours condamné les astrologues.

VIII. *Juris civilis Romanorum et Gallorum nova et exquisita traditio duobus libellis descripta.* Sedan, s. nom d'impr., 1601, in-16, p. 108. (Bibl. Maz., 27,409.)

La dédicace de l'Alouette, datée de Sedan, le 12 janvier 1601, est adressée au prince Henri de la Tour, duc de Bouillon, auquel il offre son livre, comme le fruit d'une vieillesse décrépite. Suit une lettre de l'auteur à ses jeunes fils Robert et Charles, où il leur dit qu'à l'exemple de *Julius Paulus*, célèbre jurisconsulte romain, il leur adressa ces élémens de droit. C'est peut-être prématurément, ajoute-t-il, mais mon âge caduc m'en fait un devoir. *Præmaturè fortassis, sed eo tempore quo et per ætatem licet. Ætas enim decrepita quæ me ad extremum vitæ horizontem perduxit, non patitur ut hæc et similia mentis conceptà longiùs differre possim.*

Il finit cette lettre par ces paroles remarquables, qui témoignent assez que de son temps il y avait déjà de ces vautours judiciaires tout occupés à dévorer la fortune de la veuve et de l'orphelin : *De litibus enim abolendis et solâ equitate judicandis, quærendum est potiùs quàm de causis et controversiis protelandis, quas sordidæ mercis negotiatores ad forensis venationis argutias extendunt et prostituunt.*

IX. Plusieurs ouvrages inédits, dont on peut voir la liste dans la *Croix du Maine et du Verdier;* le premier assure qu'on remarquait dans la bibliothéque de François de l'Alouette, bailli du comté de Vertus, le manuscrit de *la loi de Vervins au pays de Thiérache en Picardie, par Thomas, seigneur de Coucy.*

Fontette dit (t. II, p. 774 de sa *Bibl. Hist. de France*) « qu'il ne faut pas confondre, comme l'a fait le P. le Long » dans sa table (ainsi que la Croix du Maine, du Verdier et Mo-

» réri), le président de l'Alouette, avec François l'Alouette, » bailli de Vertus, qui a fait plusieurs ouvrages généalo- » giques. » Je crois que c'est une erreur de plus dans la *Bibliothéque Hist.* de Fontette, où d'ailleurs les n°s 4 et 6 seulement sont attribués au président de l'Alouette. Le *Traité des Nobles*, édition in-8°, est sous le nom du président; l'édition in-4° porte celui du bailli de Vertus : d'où je conclus qu'il y a identité entre le président et le bailli. Pourquoi donc Fontette veut-il les distinguer, sans toutefois apporter de preuves à l'appui de son opinion?

Le P. Norbert parle d'un Gaspard de l'Alouette, nommé conseiller garde-scel du bailliage et siége présidial de Sedan en 1662.

La Croix du Maine, *Bibl. française*, t. I, p. 200 et 491; du Verdier, t. I, p. 601; *Registres des modér. de l'acad. de Sedan*; P. Norbert, *Hist. chron. de Sedan*, ann. 1570, 1585, 1588, 1602; Moréri; Fontette, *Bibl. Hist.*, t. II, p. 6; t. III, p. 673, 677, 846; *Annuaire de la Marne*, an XII, 1803, p. 35.

AMBLY (Regnault D'), le premier seigneur de ce nom dont on ait une particulière connaissance, né dans le Rethelois vers l'an 1220, était connétable de Bourgogne. Le duc de ce nom voulant seconder saint Louis dans l'une de ses expéditions d'outre-mer, donna la principale conduite de ses troupes à Regnault, qui rendit son nom glorieux et illustre, dans un combat naval qu'il livra aux Sarrasins, et qu'il défit complettement, malgré les vents contraires et une furieuse tempête : ce triomphe lui mérita d'être surnommé *Engoulvent* par saint Louis, pour marquer à sa postérité sa valeur, sa conduite, et son habileté dans la science nautique. Peu de temps après cette expédition, il obtint le droit d'usage dans la forêt d'Omont, située près d'Ambly, pour lui et ses successeurs. Il avait épousé N.... de Cuilly, dont il eut Pérard et Clerambault. Outre la terre d'Ambly,

il possédait encore celles de Malmy, d'Olizy, d'Echarson, de Sault, Perthes, Marquigny, Perrier, Vendresse, etc. (Cet art. et le suiv. sont extraits du *Diction. de la Noblesse*, par la Chesnaye des Bois, t. IX, p. 386.)

AMBLY (Regnaudin D'), troisième du nom, et petit-fils du précédent, était maréchal de camp des armées de Louis II, comte de Flandres et de Rethel. Louis ayant à combattre les Flamands, soutenus par les Anglais, nomma Regnaudin l'un des chefs de son armée navale. Quoique l'orage qui agitait les vaisseaux lors du combat fut extrême, et que *le ciel et la terre semblassent être animés contre lui*, ainsi que le témoignent les chroniques du Rethelois, il manœuvra si habilement qu'il défit successivement et le même jour les deux ennemis avec lesquels il se mesurait, et qu'il ramena à bon port son armée navale. En reconnaissance de ce service, il fut surnommé *Engoulvent*, comme son aïeul. Il rendit foi et hommage pour sa terre d'Ambly, mouvante en plein fief de la châtellenie d'Omont, le dimanche après la saint Martin d'hiver, l'an 1322, à la comtesse de Nevers. Il avait épousé Marie de Halwin, dont il eut un fils et deux filles.

La famille d'Ambly a fait des alliances avec les maisons les plus illustres de France, et a produit des officiers distingués. On remarque parmi eux : 1° François d'Ambly, marquis des Ayvelles, capitaine dans le régiment de la Ferté-Senneterre en 1653, blessé aux siéges de Béfort et de Thann; 2° François d'Ambly, écuyer, gouverneur-général des terres souveraines de Château-Regnault, sous le gouvernement du duc de Guise, surnommé *le Balafré*; 3° François Salomon d'Ambly, né le 4 décembre 1701, tué à la bataille de Dettingen en 1743; 4° « Jacques Brulard, marquis d'Am-» bly, gouverneur de la ville de Reims, lieutenant-général » et cordon rouge, député de la noblesse de Champagne aux

» états-généraux en 1789. Il adhéra aux protestations faites » par son ordre lors de la communication des pouvoirs, en » juin de la même année. Le 7 août suivant, lors de la dis- » cussion sur le droit de chasse, il demanda que le port » d'armes fût attaché à la possession d'une certaine portion » de terres. Dans une autre occasion, ayant proposé d'exclure » de l'assemblée tout député calomniateur, il provoqua en » duel Mirabeau, qui repoussait cette motion comme inju- » rieuse au corps des représentans. Il continua, en 1790, » de se montrer partisan des principes de la monarchie; » s'éleva contre Robespierre, qui demandait l'égalité poli- » tique, s'opposa vivement à la destruction des titres et des » armoiries. Il présenta, le 30 juillet, ses vues sur le plan » d'organisation de l'armée. Le 7 août, il invoqua la pour- » suite des événemens des 5 et 6 octobre, sans égard pour » les députés qui y étaient impliqués. Lors de la fuite du roi » et du décret du 21 juin 1791, qui ordonnait le renouvelle- » ment du serment civique, M. d'Ambly monta à la tribune » et prononça ces paroles : *Je suis fort âgé; j'avais demandé* » *à être employé, et j'avais été mis sur la liste des lieutenans-* » *généraux; mais j'ai été rayé par les Jacobins qui ont sub-* » *stitué à ma place M. de Montesquiou. Je suis vieux, cela* » *m'est égal; ma patrie est ingrate envers moi, je jure de lui* » *rester fidèle.* Il quitta ensuite la France, et servit, malgré » son âge, dans des corps d'émigrés. Un de ses neveux fut » tué à l'armée de Condé. » (*Biographie moderne.*)

La généalogie de la famille d'Ambly est rapportée par d'Hozier, t. I du *Nobiliaire de Champagne.*

ANCELIN (*Michel*) était de Rethel, où l'on peut supposer qu'il naquit vers l'an 1556. Il fit ses premières études à Reims et sa philosophie au collége d'Harcourt, à Paris (1). Admis au rang des docteurs en théologie de la faculté de cette ville, il

(1) Morel, *Lyra Plectri Horatiani Æmula*, pag. 14.

manifesta tant de savoir et de piété, qu'on crut devoir récompenser son mérite en l'élevant à la dignité de grand-pénitencier. On lui donna ensuite l'archiprêtré et la cure de la Madelaine, qu'il gouverna jusqu'à la fin de sa carrière. Le poète Jean Morel nous apprend, dans la dédicace de sa *Lyre* (1), qu'il la termina au mois d'octobre 1607, et dans une ode (2), où il déplore amèrement cette perte, il nous dit que ce fut à Rethel :

Quid nuntiatur? quæ mihi ferrea
Vox tundit aures? quæ miserum enecat,
Cædit perculsum! *Ancelinus*
Mortuus occidit, *Ancelinus*.
Qui tantùm amabat te, Pyladem meum
Nunquam revises, de patriis focis (3)
Nunquam revertet : quò sinistrâ
Heu! volucri fuerat profectus.

L'attachement de Jean Morel pour Michel Ancelin son compatriote, éclate dans sa *Lyre*. Il y adresse six odes à cet intime ami (4), et l'y signale comme un homme très éloquent, qui, s'élevant au-dessus de son siècle, avait su débarrasser la théologie des épines de la dialectique, pour la revêtir de toutes les richesses de l'élocution :

Hunc apud *Rhemos*, utriusque gentem
Novi ego, paulò senior, benignis
Ora tingentem fluviis, quot ales.
Ungula prompsit.
Jam perezantem Ciceronis hortos :
Plurimum sicut vaga per laborem
Artifex mellis populatur ore
Florea rura.
Page 41.

(1) Michael *Ancelinus*, dimidium quondam animæ meæ, cujus et mortem nuper acerbissimam flevisse te, haudquaquam dubito..... E. Museo nostro Rhemensi. Idibus octobris M. D. C. VII.

(2) Pag. 252 *de Lyra*.

(3) *E Rastro oppido g. Rethel.*

(4) Pag. 34 à 44.

Parcus Latini cultor est et infrequens
Nitoris, ut vulgò ferunt,
Thomista quisquis est bonus : qui vel sacras.
Gaudet doceri paginas.
At *Ancelinus* doctam inelegantiam
Vestivit auro et purpurâ :
Verborum honores splendidos *Sorbonica*
Deduxit ad subsellia :
Caliginosâ nocte conditum *scotum*
Atrâque perlitum pice
Lustravit orto ut sole : shyngemque horridam
Farcit lepore et gratiâ.
Page 37.

L'on voit dans Moréri (1), qu'Ancelin reçut en 1595, étant curé de la Madelaine, l'abjuration du célèbre Antoine le Clerc, sieur de la Forest, natif d'Auxerre, connu par plusieurs ouvrages.

Pierre Valens, professeur de grec au collége de France, lui adressa la pièce suivante : « *Gratiarum actio, nomine* » *amplissimi rectoris, francissi Ingolvii, et academiæ, in æde* » *D. Stephani, supplicationis die habita, ad virum sapien-* » *tissimum Michaëlem Ancelinum, S. theol. doctorem, et aca-* » *demiæ procancellarium.* Parisiis, 1606, in-8°, p. 11. » C'est un remercîment à *Ancelin*, pour avoir célébré la messe en cette occasion, lequel prouve qu'il était alors vice-chancelier de l'université de Paris. Nous ne connaissons du docteur Ancelin qu'un sonnet et douze vers latins, imprimés à la tête de l'*Histoire métropolitaine de Reims*, traduite de Flodoard, par Nicolas Chesneau, de Tourteron. (*Reims*, 1580, in-4°.) Nous transcrivons ici ces derniers :

Benevolo Lectori Michael Ancelin, Retelinus, de Historiâ Floardi donatâ vernaculo sermone, per Nicolaum Querculum.

Aurea Priscorum verè cur secla fuerunt,
Hæc autem veniunt ferrea nostra magis?

(1) Édit. de 1759, art. *le Clerc de la Forest.*

Redde cibos annis nostris, mensasque priores,
Et subitò facies altera rebus erit.
Posthabitis epulis vivebat glande vetustas :
Nescia curandæ prisca Juventa cutis.
Scriptorum illecebras quis non hoc tempore quærit ?
Ista quidem multos perdidit ingluvies.
Lectio quærenda imprimis quæ frugis abundat :
Quæque animos sanat, format et egregios.
Qualis ea est noster, quam prudens *Querculus* edit
Sub filo sanctæ naviter Historiæ.

Nous apprenons de Marlot (1) que *Jean Ancelin*, docteur en droit civil et canon, grand pénitencier et chanoine de Reims, et *Michel Ancelin*, professeur de philosophie dans l'université de cette ville, en étaient recteurs en 1578. Ils étaient apparemment de la famille de notre archiprêtre. On apprend de Grosley qu'un *Jean Ancelin* composa des quatrains qui accompagnaient des tableaux servant d'ornemens à l'église de Saint-Nicolas de la ville de Troyes. Ce poète, qui florissait vers 1550, était peut-être le même que le chanoine de Reims. (*Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. II, p. 271.)

ANGECOURT ou ANGECORT (*Pierre* ou *Perrin*), gentilhomme champenois, grossit la liste des troubadours ou trouvères du XIIe siècle, regardés avec raison comme les pères de la poésie moderne. Le surnom d'*Angecourt* qui lui fut donné, marque assez qu'il naquit, vers 1172, à Angecourt, village situé dans le canton de Raucourt. Attaché à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, il vécut long-temps à Paris, où il fit quantité de chansons. La plupart sont adressées à une belle Parisienne, des rigueurs de laquelle il se plaint, et que toutefois il préfère, dit-il, aux faveurs de

(1) *Met. Rem. Hist.*, t. II, p. 801 et 802.

toute autre. « On l'accuse cependant d'avoir été fort incon-
» stant en amour, et de s'être livré jusqu'à l'excès à toutes
» les voluptés dont Paris était dès-lors le rendez-vous. Ce
» qu'il y a de certain, c'est qu'il vante partout l'amour hon-
» nête; mais il y a loin des principes à la pratique, et plus
» d'un libertin a fait de bonne foi l'éloge de la vertu. » (De Longchamps, *Tableau histor.*, t. 6, p. 268.)

Fauchet s'exprime ainsi sur notre troubadour Ardennois: « Perrin d'Angecort semble, par sa première chanson, dire
» que sa mie fut de Paris, où il séjournait pour l'amour
» d'icelle, ainsi que le monstre sa quatrième. Il faisoit des
» chansons pour autruy; car en la sixième, il introduit une
» dame, qui dit ne se vouloir marier, ains aimer toute sa
» vie. La onzième et la vingt-septième, adressées au conte
» d'Anjou, découvrent le temps qu'il a vescu. Car je tiens
» pour certain, que ce fut sous Charles, frère de saint Louis,
» depuis roy de Naples. Par la quinzième, il prie un Phi-
» lippe, demourant à Paris, et l'adjure :

S'onque ama loyaument,
Pour Dieu qu'il n'en recroye mie :
Mes tousiours aim que l'en die,
Car amor fait valoir la gent.

» La dix-septième est adressée à un Mignot. La dixième
» monstre qu'il n'estoit guières loyal à s'amie, et se fourroit
» où il pouvoit; c'est pourquoi je ne puis croire ce qu'il dit
» en la vingt-deuxième :

Souffrir loial pénitence
Me semble plus bon,
Qu'avoir par décevance
Ne par trahison,
Amie, fauce druerie (1)
Sans savor, ont li tricheor,

(1) Fausse amitié.

Qu'il conquière par plaidier,
Telle joie ne ni a mestier,
Du pourchassier ; n'ai ja pouvoir
J'aim mieux languir, que fausse joye avoir.

» La quatrième le nomme par son nom, et par la vingt-
» deuxième, il semble que son habitation fut en province :
» possible comme serviteur dudit conte d'Anjou, qui en
» épousa l'héritière. Toutefois ce mot d'*Angecort* me fait
» soupçonner qu'il fut *Champenois*, pour ce que le dialecte
» de ce païs, est de dire *cort* pour *court*, *Angecort* pour *An-*
» *gecourt*. (*Origine de la poésie françoise*.)

Perrin d'Angecourt mourut en Provence, à la cour du roi de Naples; l'abbé Millot l'a oublié dans son *Histoire littéraire des Troubadours*. Ses poésies sont inédites. Le MS. de Paulmy est à la Bibl. de l'Arsenal; il contient vingt-quatre chansons. Celui de la Vallière n'en contenait que vingt-trois. Fauchet en cite vingt-sept. De la Borde n'en connaissait que vingt-six; il en a inséré une dans le t. II, p. 151, de son *Essai sur la musique* : c'est une pastourelle assez gaillarde, en cinq couplets. Les autres chansons de notre poète ne sont point parvenues jusqu'à nous. Il y en a sept à la Bibl. du roi, parmi les MSS. de Cangé, in-8° rel. en mar. bleu, où l'on trouve aussi une chanson de la Chievre, une de Gobin, et trois de Robert, troubadours de Reims. Massieu a mentionné d'Angecourt, p. 152 de son *Histoire de la poésie française*.

ANOT (*Pierre Nicolas*), docteur en théologie, et un des meilleurs hommes dont l'Ardenne puisse s'honorer, vit le jour à Saint-Germainmont, canton d'Asfeld, en 1762. Après s'être distingué dans ses études, qu'il fit à Reims, il ne balança pas sur le choix de son état. Il se voua tout entier à l'enseignement public, devint sous-principal du collége de cette ville, et consacra les loisirs que lui laissait

cette place, à la culture de l'Histoire, vers laquelle son penchant l'entraînait.

Arraché à ses fonctions en 1791, il se chargea de l'éducation du jeune Malfilâtre, chevalier de Malte, qu'il accompagna dans cette île. De retour à Reims en 1799, il fut nommé vicaire de la cathédrale. En 1802, il publia une relation de ses voyages dans les pays étrangers qu'il avait parcourus durant son émigration. Cet essai, couronné de succès, fut suivi d'autres productions historiques aussi favovorablement accueillies. L'auteur aurait pu en grossir le nombre; mais renfermé dans le cercle de ses devoirs, le ministère qu'il exerça pendant vingt ans l'en empêcha.

Plein de zèle, doué d'une âme active, rien ne lui paraissait au-dessus de ses forces. Direction, soin des malades et des pauvres, consolation des affligés, catéchisme, prédication, il embrassait tout, et si les jours ne suffisaient pas pour remplir ses vues, il y joignait le travail de la nuit, afin de les accomplir.

Les prisonniers surtout attiraient son attention et sa sollicitude; il les visitait souvent, les édifiait par ses discours, les consolait, essuyait leurs larmes, et parvenait ainsi à soulager leurs peines, à diminuer le poids de leurs maux. Au mérite de ces soins tendres et touchans, il ajoutait des secours, destinant à cet usage une partie de son revenu. Cette noble sollicitude est d'autant plus remarquable que son objet, sans faste et sans éclat, ne peut intéresser l'amour-propre de celui qu'elle porte au bien.

D'un accès facile, se faisant tout à tous, Anot ne trouvait rien d'impossible, lorsqu'il s'agissait de se rendre utile à l'humanité, ou d'obliger ses semblables, de quelque condition qu'ils fussent. Aussi, les acclamations du riche et les bénédictions du pauvre le suivaient partout. Telle est la force et la puissance de la charité, de la douceur et de la bonté, qui formaient le fond de son caractère. Ses manières

étaient simples, et souvent même cette simplicité dégénérait en négligence, ce qui, loin de lui nuire, ne servait qu'à faire ressortir la supériorité de son mérite.

Joignant à une mémoire heureuse une grande facilité de travail, il ne se bornait pas aux instructions familières exigées par son ministère : il cultivait l'éloquence sacrée avec succès. Toujours officieux, toujours prêt, lorsqu'il s'agissait de prononcer des discours dans les fêtes solennelles ou dans les cérémonies publiques, il y apportait cette ardeur qu'on ne montre d'ordinaire que pour la réussite de ses propres entreprises. Il tenait lieu de plusieurs orateurs, et c'est surtout de lui qu'on peut dire qu'il avait l'art de se multiplier. Appelé par la voix publique à la direction de l'association de la Providence, il composa un grand nombre d'instructions pour cette société pieuse.

Il pouvait jouir pendant quelques années d'un repos qu'il avait bien mérité, quand il fut nommé chanoine de la cathédrale, en 1822; mais il ne tarda pas à ressentir les funestes effets d'un travail trop assidu : sa santé s'altéra sensiblement, et, après une longue maladie, il expira le 23 octobre 1822, aimé, chéri, respecté de tous, autant par ses vertus éminentes que par l'aménité de ses mœurs et son grand esprit de tolérance. Sa mort causa les plus justes regrets : ils sont consignés avec une effusion de cœur admirable dans son éloge, prononcé à l'Association de la Providence, par M. l'abbé Macquart, son ancien élève. Le président Sannegou, dans son discours d'ouverture des assises de la Marne, session de novembre 1822, a également célébré sa mémoire. Anot s'était rendu digne de cette espèce de culte par une vie irréprochable et toute tissue de bonnes œuvres.

Ses œuvres :

I. *Les deux Voyageurs*, ou *Lettres sur la Belgique, la*

Hollande, l'Allemagne, la Pologne, la Prusse, l'Italie, la Sicile et Malte, écrites selon l'ordre des temps. Paris, Blanchon, 1801, 2 vol. in-12, avec F. Malfilâtre, son ancien élève.

II. *Oraison funèbre de Louis XVI.* Reims, Brigot, 1814, *in*-4°.

III. *Annales du Monde*, ou *Tableaux chronologiques, qui présentent : 1° la naissance, les progrès, les révolutions et les démembremens des empires, la date du règne des souverains jusqu'à l'an* 1816 ; *2° le temps où ont vécu les hommes les plus célèbres ; 3° un précis des principaux faits qui appartiennent à l'église, et des événemens relatifs à l'histoire des empires.* Paris, Egron, 1816, gr. in-fol., p. 36. C'est une réimpression, avec des augmentations considérables, du *Guide de l'Histoire*, ou *Annales du Monde, depuis la dispersion des hommes jusqu'en* 1801.

IV. *Tableau de l'Histoire universelle, ouvrage qui sert de texte et de développement aux Annales du Monde*, ou *Tableaux chronologiques.* Paris, *ibid.*, 1817 à 1822, 6 vol. in-12.

V. *Discours prononcés dans les assemblées de l'association de la Providence, établie à Reims.* Reims, Delaunois, 1823, 2 vol. in-12.

Plusieurs de ces discours avaient été publiés en 1821, 22 et 23. On y remarque du feu et de l'ame, une logique forte et pressante, mais trop d'antithèses. La peinture que l'orateur fait de nos mœurs, prouve qu'il connaissait le monde ; le zèle ardent qu'il met à confondre les mécréans est toujours tempéré par une charité compatissante qui leur tend la main pour les ramener à Dieu.

Il n'a manqué à l'orateur qu'une voix sonore, et ces grâces extérieures dont les meilleurs discours ne peuvent être destitués, sans perdre auprès du grand nombre des au-

diteurs, une partie de leur mérite. Ce n'est pas que son action manquât d'âme et de feu; mais elle n'était pas accompagnée de ce don de plaire, auquel l'art ne supplée point quand la nature l'a refusé.

ANSART (*Louis Joseph Auguste*). Un domicile de trente-six ans à Grandpré, et plus encore le bien qu'il y a fait, l'ont naturalisé dans les Ardennes. Né à Aubigny, arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais), le 28 mai 1748, il entra et fit profession, le 23 novembre 1767, dans la congrégation des chanoines réguliers de France. Ami des lettres, il s'occupa, lorsqu'il habitait Laval, de recherches sur l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire du Maine. Ses lectures lui avaient fait connaître trois cents auteurs manceaux, dont on avait oublié jusqu'aux noms. Il devait en résulter un ouvrage composé de huit volumes; mais ayant été nommé prieur-curé de Grandpré en 1785, les devoirs de sa place, qu'il remplissait avec une exactitude scrupuleuse et un zèle soutenu, l'empêchèrent de continuer son entreprise. Il est mort curé titulaire, de cette paroisse le 29 mai 1823, après avoir légué mille francs aux pauvres et quatre cents à la fabrique. Cet acte de bienfaisance l'honore, et mérite que son nom soit conservé dans nos annales. Un biographe l'a confondu avec dom Ansart, bénédictin. Voici le tire du volume qu'il a publié :

Bibliothèque littéraire du Maine, ou *Traité historique et critique des auteurs de cette province*. Châlons et Paris, 1784, in-8°, p. 404. Ce volume comprend environ cent articles. L'exactitude avec laquelle ils sont rédigés, les recherches qu'ils présentent, font regretter que la suite n'ait point paru.

ARGENT (*Abel* D'), poète français, inconnu à nos biographes, et dont les premières années sont enveloppées d'un

nuage dont on ne saurait percer l'obscurité, florissait dans la première moitié du XVIIe siècle. Nous le classons parmi les Ardennais, parce que nous pensons qu'il avait pour patrie le village de la Cerleau, canton de Rumigny, où son nom est connu, et qu'il n'y a point de raison de croire qu'il ait pris naissance ailleurs. Il habitait Sedan, où il occupait une charge à la cour du prince Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon, quand il publia :

La Semaine d'Argent, contenant l'histoire de la seconde création ou restauration du genre humain. Sedan, Jacques de Turenne, 1629, in-8°, p. 226; *it. ibid.*, Jean Jannon, 1630; *it. ibid.*, Jean Jannon, 1632. (Bibl. de l'Arsenal, n° 7575.) Les deux dernières éditions n'ont qu'un titre rafraîchi. Combien de livres sont ainsi à leur sixième édition, sans que la première soit épuisée!

Dans sa dédicace au duc de Bouillon, datée du 30 avril 1629, le poète lui proteste qu'*il ne respire que l'honneur de son service.* Dans sa préface au lecteur, il dit qu'il était lié avec Goulart, le Sueur, Pinette et Iger, docte théologien, qui avaient approuvé le plan de son poème; il ajoute qu'après avoir quitté sa patrie, les calamités qui affligeaient l'église en divers endroits de l'Europe, et ses affections particulières l'engagèrent à revenir en France; qu'y étant arrivé, entr'autres chagrins, il eut celui de perdre deux ou trois personnes qui lui étaient chères, et de voir totalement ruiné le lieu de sa naissance; que ce fut au milieu de ce deuil, et durant l'espace d'un an, qu'il fit ce poème : de sorte *que son ouvrage est un enfant de sa douleur*, dont on doit la publication à la prière de ses amis.

Il est divisé en sept journées ou livres. Le premier comprend les messages et la vie de saint Jean-Baptiste; le second la naissance et l'enfance de Jésus-Christ; le troisième ses sermons et sa doctrine; le quatrième ses miracles; le cinquième ses souffrances et sa mort; le sixième sa résurrec-

tion et son ascension ; le septième le jugement dernier et la vie éternelle.

A la tête du poème sont neuf pièces de vers, dont les deux dernières anonymes. La première est une élégie latine, par J. le Sueur (picard), bachelier en théologie ; la deuxième de vingt vers, par C. Garnier, docteur en médecine ; la troisième est un sonnet par C. Godallier ; la quatrième par D. Liger, docteur en droit ; la cinquième par de la Rippe, docteur médecin ; la sixième par P. Pinette ; la septième par *J. d'Argent.*

On s'aperçoit aisément, par la lecture de ce poème, que l'auteur était calviniste, surtout lorsqu'il parle du purgatoire, à la page 212. C'est par allusion à son nom qu'il l'a intitulé *la Semaine d'Argent ;* et en cela il a suivi l'exemple de plusieurs poètes de son temps. Ses vers sont durs, bas et rampans, ses métaphores sont forcées. Il termine ainsi son ouvrage :

> Je ne me lasse point de chanter ta louange,
> Puisque pour te louer j'aspire au BEL ART D'ANGE.

Ces trois derniers mots, écrits en lettres capitales, m'ont fait croire que c'était l'anagramme de son nom ; et c'est de là et non du titre de son livre, ni d'ailleurs, que j'ai appris qu'il se nommait *Abel d'Argent.* On ignore le lieu et l'époque de sa mort. Un d'Argent était seigneur de la Cerleau en 1787.

ARGENTIER (L'), seigneur du Chênois, près de Rethel, était ancien de l'église de Sedan, et avait pour épouse Madelaine d'Averhoult, originaire de Champagne, dont la famille existe encore à Utrecht.

« Prévoyant les malheurs qui allaient tomber sur les ré-
» formés (dès avant la révocation de l'édit de Nantes), il fit
» sortir de France ses enfans au nombre de six ; quatre
» d'entr'eux allèrent dans le Brandebourg. *Salomon du*

» *Chênois* prit service en Angleterre, et fut tué à la ba-
» taille d'Almanza en Espagne. *Jacques du Chênois* entra
» dans les troupes de Hollande.

» *Daniel l'Argentier, seigneur du Chênois*, probablement
» l'aîné des six frères, alla en Allemagne, et s'étant mis au
» service du grand électeur, il obtint une compagnie dans le
» régiment de cavalerie que le général de Briquemault leva
» en 1683; il assista à plusieurs siéges et à plusieurs ba-
» tailles, et parvint au grade de colonel : il se fut sans doute
» élevé au premier poste, si ses infirmités ne l'avaient pas
» mis dans la nécessité de se retirer du service. Il mourut
» à Magdebourg en 1704.

» *Henri du Chênois* entra dans l'infanterie et acquit une
» grande réputation de bravoure. Au siége de Landau, en
» 1704, où les troupes brandebourgeoises firent des prodiges
» de valeur, il servit comme lieutenant-colonel, et com-
» manda l'assaut avec le colonel *de Stille*. Le roi des Ro-
» mains lui rendit publiquement le témoignage d'avoir, par
» son intrépidité, contribué à la prise de cette ville. Il fut fait
» colonel dans ce même temps. Pendant la guerre de suc-
» cession, un corps de troupes brandebourgeoises servit en
» Italie sous les ordres du prince Léopold d'Anhalt-Dessau;
» du Chênois l'y suivit, et fut tué le 16 août 1705 à la ba-
» taille de Cossano, à la tête du régiment d'infanterie de
» Canitz qu'il commandait.

» *Pierre du Chênois*, à son arrivée dans les états de l'élec-
» teur, étant sans doute encore jeune, fut placé dans le corps
» des cadets alors à Colberg. Il fit, en 1686, la célèbre cam-
» pagne de Hongrie contre les Turcs, et servit successive-
» ment dans les régimens de *Varennes* infanterie, et *du*
» *Hamel*, cavalerie. En 1705 il conduisit en Italie le régi-
» ment de *du Portail*, dont il était colonel en 1709, et mou-
» rut à Magdebourg en 1710.

» *Pierre du Chênois*, second du nom, fit également les

» campagnes de Hongrie, et se distingua aux siéges de Bonn, » de Landau et de Tournay, et dans les fameuses batailles » de Hochstedt, de Cossano et de Malplaquet. Il est mort à » Magdebourg après avoir quitté le service.

» C'est à son fils, *M. Samuel Frédéric du Chênois*, encore » vivant à Magdebourg (en 1783), que nous devons ces dé- » tails si honorables pour sa famille. » (Erman, *Hist. des réfugiés français*, t. II, p. 150 et suiv.)

La famille de l'Argentier était originaire de la Godine, arrondissement d'Épernay. (*Erman*, t. IX, p. 72.)

ARGY (*Louis Joseph* D'). Le village du Châtelet, près de Rocroi, fut son berceau. Il y naquit en 1703 de parens seigneurs du lieu. Appelé au ministère des autels, il y apporta les vertus d'un apôtre. Ses mœurs et ses talens ayant fixé l'attention publique, l'abbé de Mouzon le nomma doyen rural et curé de Mézières, en 1732. Il sema sa carrière de bonnes œuvres durant soixante-deux ans qu'il y remplit les fonctions pastorales.

Modèle de la charité chrétienne, père des affligés et des pauvres, il consolait les uns, soulageait les autres, et portait secours à toutes les infortunes, à toutes les misères humaines. L'honnête indigence eut souvent en lui un bienfaiteur attentif à ne pas se laisser deviner. Le bien public et l'amour de l'ordre étaient sa passion dominante. Une inscription qui subsiste encore dans l'église de Mézières, rappelle qu'on lui doit la restauration de cet édifice. On se plaisait à le voir en chaire, où, dans les épanchemens de son cœur, il joignait à la chaleur du sentiment toute la noblesse du langage, et maîtrisait sans y penser, sans le vouloir.

Lorsque la révolution éclata, son grand âge ne lui permettait plus guère que l'exercice des vertus privées. A cette époque, où le clergé eut tant à souffrir, il ne cessa jamais d'être l'objet de la vénération du plus grand nombre et de

la plus saine partie de ses ouailles, et d'en recevoir les témoignages les plus touchans. A sa mort, il mérita que l'on joignît à l'éloge de son esprit celui de son cœur.

Sa vie s'éteignit à Mézières le 13 décembre 1794. Ceux qui l'ont connu ont conservé le souvenir de ses vertus.

« Il a fait beaucoup de recherches sur cette ville, et a » écrit une longue lettre à un gentilhomme qui se dispose à » la profession des armes : ces ouvrages sont restés manus- » crits. Il avait reçu d'excellens mémoires de M. de Châ- » tillon, premier commandant en chef de l'école spéciale du » génie, établie par le roi à Mézières en 1748.

» Un d'Argy, qui, en 1359, défendit avec Gaucher de » Châtillon la ville de Reims contre les Anglais, épousa » Alix de Rethel, dame de la terre de Couci en Rethelois, » qu'elle vendit avec Enguerrand, son fils, à Olivier d'Es- » cannevelle, châtelain de Château-Regnault, par acte du » 28 octobre 1375. Étienne d'Argy, homme d'armes des » ordonnances du roi, était capitaine de la petite ville (et » prévôté) de Warcq : Renaud d'Argy en était gouverneur » en 1595. Ayant levé deux compagnies, l'une de cavalerie » légère et l'autre d'infanterie, il maintint le bon ordre dans » les environs, et mérita à son fils la survivance de sa place. » On voit encore à une tour de Warcq ses armes, d'or au » lion grimpant de sable armé et lampassé de gueules. » (Dom le Long, *Histoire de Laon*, p. 471.)

En 1639 et 1679, Charles Remi et Thomas d'Argy, de Montcornet en Ardenne, étaient abbés réguliers de Lavaldiens, ordre de Prémontré. Cette famille a sa généalogie dans le *Nobiliaire de Champagne*.

ARNOUL (Saint) « naquit à Rethel vers l'an 494. » Les sentimens sont partagés sur le nom et sur l'état de sa » famille. Les uns lui donnent pour père un noble romain, » nommé Rogatien, et pour mère une dame nommée Eu-

» phrosine, établis l'un et l'autre à Rethel, lorsque Clovis » conquit la Gaule. D'autres prétendent que saint Arnoul » avait pour père un seigneur Franc ou Sicambre, l'un des » compagnons de Clovis. Quoi qu'il en soit, les parens de » saint Arnoul étaient deux personnages illustres et ver- » tueux, qui prirent à cœur l'éducation de leur fils. Ils le » confièrent à saint Remi, qui le baptisa et l'admit dans ses » écoles.

» L'auteur d'une légende écrite en vers latins, prétend » que Clovis lui donna pour épouse sa nièce Scariberge. » Ce point d'histoire n'est ni assez clair pour être reçu sans » examen, ni assez destitué de vraisemblance pour être » rejeté comme une fable. En retranchant du mariage de » saint Arnoul quelques circonstances trop merveilleuses, » on peut croire qu'il s'unit à une femme de la première » condition. » (Carlier).

On assure qu'il n'y eut entre les deux époux que cette union spirituelle qui règne entre des ames dont Dieu remplit seul les affections. Ils distribuèrent leurs biens aux pauvres, et choisirent respectivement le genre de vie qu'ils crurent le plus méritoire et le plus conforme à leurs goûts. L'épouse se confina dans un monastère où elle prit l'habit religieux. Saint Arnoul employa vingt-sept années à faire divers pèlerinages à Jérusalem, à Rome, à Constantinople, etc. Saint Remi ayant reconnu dans son disciple une vocation bien décidée pour l'état ecclésiastique, lui conféra les ordres sacrés. Peu d'années après, saint Arnoul fut promu à l'épiscopat. Quelques auteurs avancent que son sacre se fit à Reims, d'autres prétendent qu'il eut lieu en Touraine. Ceux qui mettent saint Arnoul au rang des évêques de Tours, racontent ainsi son installation sur le siége de cette ville :

Revenant de prier sur le tombeau de saint Saturnin, à Toulouse, Arnoul se rendit à Poitiers, puis à Tours, pour

visiter le tombeau de saint Martin. Le siége épiscopal vint à vaquer : il y fut porté par le suffrage du clergé et du peuple.

Son intronisation sur le siége de Tours repose sur la tradition, sur les légendes et l'autorité de quelques écrivains de poids, tels que Jean Molan, Pierre Noël, Severt, et presque tous les anciens compilateurs. Claude Robert, p. 165 de son *Gallia Christiana*, est l'un des premiers qui aient fait naître des doutes sur l'élection de saint Arnoul; ils sont fondés sur ce qu'on ne voit son nom sur aucun catalogue des évêques de Tours. Depuis Robert, l'épiscopat de saint Arnoul a été un sujet de controverse sur lequel il y a deux sentimens.

Plusieurs pensent avec Robert qu'Arnoul aura été élu évêque de Tours sans avoir été consacré, attendu que par modestie il se sera refusé aux empressemens du clergé et du peuple, afin de pouvoir vaquer plus librement à ses pèlerinages. Le siége de Tours fut vacant pendant dix-sept jours. Peut-être cet intervalle fut-il employé à solliciter saint Arnoul à déférer au vœu des électeurs.

« L'abbé Lebeuf explique autrement la difficulté dans » ses voyages manuscrits. Il reconnaît saint Arnoul pour » un de ces évêques régionnaires, qui n'avaient aucun » siége, et qui exerçaient les fonctions épiscopales dans les » lieux où on les demandait. Il ajoute que le titre d'évêque » de Tours peut lui avoir été donné, soit à cause des fonc- » tions épiscopales qu'il aura exercées à Tours pendant les » dix-sept jours de la vacance du siége, soit à cause de » quelque lieu nommé *Turn*, où il faisait sa résidence. (Il » y avait alors en France plusieurs bourgades de ce nom.) » Comme dans tous les monumens saint Arnoul est re- » présenté avec les attributs de la dignité épiscopale, nous » croyons devoir préférer le sentiment de l'abbé Lebeuf à » celui de Robert. » (Carlier.)

Saint Arnoul se rendit de Tours en Espagne, où ses prédications eurent de grands succès, et revint enfin à Reims en 533, lorsqu'il fut informé de la mort de saint Remi. Quelques-uns des domestiques que sa femme avait renvoyés lors de sa retraite dans le cloître, étaient à Reims. Attribuant aux conseils d'Arnoul cette retraite qui avait causé la perte de leurs places, ils le poignardèrent par esprit de vengeance, lorsqu'il sortait de faire sa prière au tombeau de saint Remi.

L'on ne tarda pas à canoniser saint Arnoul, et à le mettre au rang des martys; non qu'il eût versé son sang pour la défense de la foi, mais parce qu'on donnait alors la qualité de *martyr* à ceux qui terminaient par une mort violente une vie exemplaire et sainte.

Le clergé de Tours regardant les reliques de saint Arnoul comme un trésor qui lui appartenait, les réclama. Ceux qui furent chargés de les lui porter, étant arrivés dans la forêt d'Iveline, au pays chartrain, déclarèrent qu'ils ne passeraient pas outre, alléguant que leur fardeau était devenu beaucoup plus lourd. Il y avait près de là une église desservie par des prêtres qui avaient vraisemblablement donné aux porteurs l'idée de cette supercherie. On déposa les reliques dans ce temple, qui prit depuis le nom de Saint-Arnoul-en-Iveline. C'est de là que ses principaux ossemens avec son chef furent transférés, en 949, à Crépy en Valois, dans un prieuré de Cluny, à la faveur d'un autre larcin fait par le prêtre Constance à l'église de Saint-Arnoul-en-Iveline; car on sait que rien n'était plus commun que les vols des reliques dans les siècles d'ignorance; ils passaient pour des ruses permises et même agréables aux saints, pourvu que la violence n'y eût aucune part. « On se croyait tout permis » dans ces temps-là pour se procurer des reliques. Il semble » qu'on était persuadé qu'on pouvait faire usage de cette » maxime à l'égard de ceux qui en auraient, pour les leur

» enlever, et les traiter en ennemis : *Dolus, an virtus quis* » *in hoste requirat?* » (D. Rivet, *Hist. littér.*, t. II, p. 134.)

La fête de saint Arnoul est marquée au 18 juillet dans les *Martyrologes*. Il n'est peut-être pas inutile d'avertir ici qu'il ne doit pas être confondu avec saint Arnoul qui figure dans les *Annales d'Yvois-Carignan*.

Greg. Tur., l. X; Cuper Act. SS., 18 Jul., p. 396 à 416 ap. *Bollandum*; Maan, *Met. Eccl. Turonensis*, p. 35; Marlot, *Met. Rem.*, t. I, p. 194; Bouquet, *Recueil des Hist. de Fr.*, t. III, p. 383; Carlier, *Hist. du Valois*, t. I, p. 132.

ARUT (*François Joseph Marie* D'), baron de Grandpré, né le 13 février 1726 à Valréas, dans le comtat Venaissin, commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, créé lieutenant-général des armées du roi le 1er janvier 1784, était seigneur de Warnécourt près de Mézières. Il est mort à Charleville le 26 février 1794. On a de lui :

Mémoires sur les moyens qu'il serait facile d'employer pour parvenir sûrement, promptement, sans bouleversement et sans commotion, à toute la perfection dont le militaire de France est susceptible; 2e édit. augmentée du *Récit de la campagne de Louis Jos. de Bourbon, prince de Condé* (*en* 1762); 1789, 3 vol. in-8°. La 1re édition avait paru en 1787, 1 vol. in-8°.

ASPREMONT (*François* D'), seigneur de Buzancy (1), près Grandpré, vit le jour vers 1495. Il acquit Lumes, Vatrincourt (2), Villiers devant Mézières, etc., par l'alliance qu'il contracta avec la fille de Gearlac ou Garlache de Bran-

(1) Les descendans mâles de Gobert d'Apremont, s'établirent dans le Rethelois, où ils étaient seigneurs de Sorcy, près de Rethel, et prenaient le titre de comtes d'Aspremont. La terre et seigneurie de Buzancy entra dans la maison d'*Anglure*, par le mariage d'Antoinette d'Aspremont avec Réné d'*Anglure*.

(2) Aujourd'hui *Saint-Laurent*.

debourg, seigneur de Lumes (1), bailli et gouverneur de Rethel et de Mézières, sous le règne de Louis XII.

Devenu maître de Lumes, le comte d'Aspremont en fit fortifier le château, et dans le même temps il construisit une forteresse au-dessous de Mézières, connue sous le nom de *Woieri*, et nommée depuis le *château défait*. Au moyen de ces deux forts, il coupait toute espèce de communication à la ville de Mézières par la rivière de Meuse. Ces travaux finis, il s'érigea en souverain (vers 1520) pour s'affranchir des foi et hommage qu'il devait aux comtes de Rethel, princes de Clèves et duc de Nevers. Ceux-ci prétendirent que le feu bailli du Rethelois son beau-père, abusant de son autorité, avait détourné les titres qui prouvaient que Lumes était mouvant du Rethelois. Mais le comte d'Aspremont soutint le contraire, et ne voulut plus reconnaître la supériorité du comte de Rethel, ni même la souveraineté du roi.

François Ier voyant son autorité méconnue, et voulant d'ailleurs mettre un terme aux vexations que ce petit souverain faisait éprouver aux habitans de Mézières, qui l'appelaient hautement *le cruel ennemi*, assiégea Lumes en 1534.

Voici comment Gaillard parle du siége de cette forteresse et de son seigneur : « François Ier parcourut, en 1534, les di-
» verses provinces de son royaume, où il avait établi des
» légions : il en fit la revue. Il fut arrêté un instant dans une
» tournée par un obstacle ridicule, reste de la fière indépen-
» dance des seigneurs français. Un petit tyran de Cham-
» pagne (2) nommé *Buzancy*, de la maison d'Aspremont,

(1) Cette seigneurie fut long-temps possédée par ceux de la maison de Brandebourg, près Viaden, dans le duché de Luxembourg. Du Bellay, liv. IV de ses *Mémoires*, dit que Gearlac de Brandebourg jouissait à Rethel et à Mézières d'une autorité absolue, par la faveur qu'il avait auprès des comtes du Rethelois, qui étaient des maisons d'Orval et de Nevers.

(2) Un autre petit tyran, aussi seigneur de Champagne, montrant un jour

» osa refuser aux officiers du roi l'entrée de son château de » Lumes sur la Meuse, entre Mézières et Donchery; on » ne conçoit pas ce qu'il pouvait espérer de cette folle inso- » lence; il la poussa jusqu'à obliger de faire venir du canon » pour la réduire. Il fut pris, et il aurait eu la tête tranchée, » s'il n'avait trouvé dans Robert de la Marck son voisin, un » intercesseur qui obtint sa grâce. » (*Hist. de François Ier*, t. III, p. 244, édit. 1766.)

Forcé de plier sous le joug, le vaincu mit tout en œuvre pour adoucir le ressentiment de François Ier; mais après la mort de ce prince, en 1547, la femme du comte d'Aspremont, à laquelle Lumes appartenait, et qui était sujette de la maison d'Autriche, l'obligea à se révolter sous Henri II, l'an 1550. « Il fit de ce château un repaire de brigands, ap- » pelant auprès de lui et s'associant les malfaiteurs et les har- » dis scélérats qui s'étaient dérobés aux poursuites de la jus- » tice : avec eux, il infestait les grands chemins, levait des » contributions sur les bourgs et les villages, le plus souvent » dans la Champagne, d'autres fois dans le Luxembourg et » le pays de Liége. » (Velly, *Hist. de Fr.*, t. XXVI, p. 403, édit. 1755.)

Trop faible pour se maintenir dans cet état d'indépendance, il reconnut Charles-Quint pour souverain, à cause de son comté de Chiny, et réclama l'appui de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas pour ce souverain, qui était son frère. Cette princesse mit garnison espagnole dans le château de Lumes; et à l'aide de ce renfort, d'Aspremont s'y maintint jusqu'à la fin de l'année 1551.

A cette époque, la guerre s'étant allumée entre le roi Henri II et l'empereur Charles-Quint, le comte de Mansfeld, gouver-

à un paysan qui lui disputait quelques redevances, la prison de son château, des fers, des menottes, un pilori et un carcan, lui dit : Que penses-tu de cela? — Que vous êtes heureux d'avoir ainsi chez vous toutes vos petites commodités!

neur de Luxembourg, pénétra en la Champagne. S'étant avancé jusqu'au Chesne-le-Populeux, François de Clèves, duc de Nevers, gouverneur de cette province, se rendit à Yvois pour l'y attirer et lui livrer bataille; mais cette tentative ayant échoué, il se transporta à Mézières, et cerna le château de Lumes, occupé par les Impériaux : on l'attaqua, et le comte d'Aspremont qui y commandait pour l'empereur, fut blessé à l'épaule, et mourut de sa blessure peu de jours après (1).

« Comme la saison avançait, le duc de Nevers se retira à » Châlons.....; le capitaine de Villefranche voulant à toute » force s'emparer de Lumes, se servit d'un stratagème qui » lui réussit : il plaça vers le soir, vis-à-vis des sentinelles, » des mannequins d'hommes armés, et pénétra d'un autre » côté dans le château, où il trouva de grandes richesses. » (Le Long.)

Ce château, dont il reste encore des vestiges remarquables, qui témoignent que c'était une place forte, fut rasé par François de Clèves, qui unit la terre de Lumes à sa principauté d'Arches.

Longuerme, *Descript. de la Fr.*, part. I, p. 384, part. II, p. 197; le Long, *Hist. de Laon*, p. 409; P. Norbert, *Hist. chron. de Sedan*, an. 1551; *Mém. part.*

AVERHOULT (*Jean Antoine* D'), issu d'une ancienne famille noble du D. des Ardennes, qui possédait les terres de Guincourt, Lalobbe, Liry et Tourteron, servait en Hollande en 1787. Ayant pris une part active aux troubles qui éclatèrent alors dans ce pays, il fut obligé de se réfugier en France. En 1790, il fut nommé administrateur du départe-

(1) « A l'approche de l'armée française, il mourut de peur, suivant quelques » écrivains, suivant d'autres d'une attaque d'apoplexie. » (Velly.) Nous doutons que le témoignage de ces écrivains, qu'on ne cite point, puisse balancer l'autorité de ceux que nous avons mis à contribution.

ment des Ardennes, qui le députa en 1791 à la législature. Il ne cessa de se signaler parmi les modérés de cette assemblée, et il fut un des fondateurs du club des Feuillans. Dès le 17 novembre 1791, il s'était prononcé contre les corps d'émigrés, à la dispersion desquels il voulait obliger les électeurs de Mayence et de Cologne. Le 16 décembre il s'opposa à la mise en accusation du cardinal de Rohan, attendu que comme prince d'empire, il avait le droit de lever des soldats. Nommé président le 8 janvier 1792, il se prononça contre toute opinion outrée de l'un ou de l'autre parti. Le 25 de ce mois, il assura que c'était moins à la constitution française qu'à la philosophie que l'empereur Léopold voulait faire la guerre, et conclut en demandant qu'on laissât aux lumières le soin d'éclairer l'univers; et le 20 avril, il vota avec la majorité pour la guerre contre ce prince, après avoir néanmoins demandé le renvoi de sa proposition au comité diplomatique. Il défendit le général Lafayette, devenu l'objet des attaques de tous les partis, et bravant les clameurs publiques, il parla, le 21 juin, avec beaucoup de force sur les attentats commis la veille contre l'infortuné Louis XVI. Le 1er juillet, il parvint à obtenir un décret contre le pouvoir excessif des sociétés populaires, et demanda, le 13, que Pétion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, fussent suspendus de leurs fonctions, pour n'avoir point rempli leurs devoirs à la journée du 20 juin.

Le même jour, d'Averhoult, qui avait obtenu le grade de colonel, donna sa démission comme député, en annonçant qu'il se rendait à l'armée; mais il n'y arriva point. Quelques jours après l'affaire du 10 août, ayant été rencontré par des moissonneurs, près du village de Saint-Menges, canton de Sedan, il se brûla la cervelle au moment où on voulait l'arrêter. (*Biogr. moderne; Biogr. des contemporains.*) On connaît une pièce de vers adressée vers 1550 à un Jean d'Averhoult, par le poète Chesneau de Tourteron.

AYMERIES (D'), baron d'Hierges (1). Il est des hommes qui, paraissant nés sous une heureuse étoile, sont néanmoins destinés à donner naissance à des événemens qui causent les malheurs de leur siècle : tel fut d'Aymeries, baron d'Hierges en Ardenne (2), près de Givet, qui fournit à Charles-Quint et à François Ier l'occasion de bouleverser une grande partie de l'Europe en 1521. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs tout ce que nos Annales rapportent de ce baron ardennais.

« Il se mut une querelle entre les seigneurs de Corswareme » et d'Emeries : celui-ci prétendait que la terre d'Hierges lui » appartenait de par sa femme, qui était nièce de Ladislas » de Berlaimont par son frère ; l'autre assurait, au contraire, » qu'elle lui avait été adjugée par sentence du juge, à raison » que depuis quarante ans, d'Emeries s'était trouvé en défaut » de lui payer quatre cents florins de France monnaie cou- » rante ; tellement que d'Emeries se voyant délogé d'Hierges, » et dépouillé des émolumens qui provenaient des impôts, » acheta et fortifia le château de Haute-Roche, au voisinage » d'Hierges, à dessein de molester son voisin ; et de fait il » s'émancipa d'exiger des bateliers, au préjudice du com- » merce, le *touilleux* qu'on payait à Hierges ; mais Erard » de la Marck, prince de Liége (depuis 1505), qui prit con- » naissance de leurs différends, les mit bientôt à la raison. » (Bouille, *Hist. de Liége*, t. II, p. 283.)

Ce prince ayant été appelé en France et admis au conseil de Louis XII, « les seigneurs de Corswareme et d'Emeries » prirent les armes en 1514, pendant son absence, pour vi- » der leurs anciennes querelles au sujet du château d'Hierges, » et étaient sur le point d'en venir à une guerre ouverte,

(1) Le père Bouille, Velly et autres, le nomment d'Emeries. Nous avons suivi la leçon de l'*Art de vérifier les dates*, art. *Robert II de la March*.

(2) Dix-huit villages dépendaient de cette baronnie.

» dans laquelle ils allaient implorer les Brabançons et les » Liégeois. Le prince (Erard de la Marck) se porta de nou- » veau médiateur, et sut manier ces esprits aigris, avec tant » de douceur et de politesse, qu'il les amena à ses fins : ils » se renvoyèrent réciproquement les prisonniers, traitèrent » comme non avenus les dommages soufferts de part et » d'autre, et promirent désormais de vivre en bonne intelli- » gence. » (*Ibid.*, t. II, p. 290.)

Les choses en restèrent là jusqu'en 1521, que d'Aymeries renouvela ses anciennes prétentions. Les enfans mineurs du prince de Chimai possédaient alors la terre d'Hierges, sous la tutelle de Robert de la Marck, souverain de Sedan et duc de Bouillon. « Ce prince, quoiqu'obligé par devoir de dé- » fendre ses pupilles, voulut que les formes de la justice » fussent observées. Il assembla les pairs du duché de Bouil- » lon, juges souverain des parties, devant lesquels la cause » fut plaidée, et qui adjugèrent la baronnie d'Hierges aux » mineurs. » (Velly, *Hist. de Fr.*, t. XXIII, p. 307.)

Le seigneur d'Aymeries soupçonnant que la faveur du duc de Bouillon avait influé sur ce jugement, se proposa de le faire casser. Il avait prêté une somme considérable à l'empereur Charles-Quint, que celui-ci n'aurait pu lui rendre alors sans s'incommoder extrêmement. Il demanda pour indemnité, que le conseil de l'empereur revit le procès. Sa demande fut accueillie. Il fut reçu appelant à la chancellerie de Brabant, qui le mit en possession d'Hierges.

Robert II de la Marche, homme fier et violent, désespéré de voir porter cette atteinte à la justice de sa petite souveraineté de Bouillon, qu'il prétendait indépendante de l'empire, fit sa paix, le 14 février 1521, avec le roi François Ier; et, pour tirer vengeance de l'entreprise du conseil des Pays-Bas, il envoya Malpart, son hérault d'armes, porter à l'empereur, en pleine diète qu'il tenait à Worms, un cartel de défi. (*Art de vérifier les dates.*)

Charles-Quint arma d'un côté pour punir Robert, et François Ier de l'autre pour le soutenir. Cette étincelle alluma un incendie qui embrasa toute l'Europe; et cette guerre, qui dura trente-huit ans, coûta la vie à deux millions d'hommes. (Raynal, *Mém. militaires*, t. II, p. 40; *Mém. relatifs à l'Hist. de France*, t. XVI, p. 360.) Le seigneur d'Aymeries étant très âgé lorsque cette guerre éclata, il est vraisemblable qu'il ne fut témoin que des premiers désastres qu'elle causa, et qu'il mourut peu de temps après dans son château d'Hierges.

Il y a un village d'Aymeries, avec titre de baronnie, sur la rive gauche de la Sambre, entre Avesnes et le Quesnoy. Le dauphin, depuis Henri II, fils de François Ier, s'en empara en 1543, et fit démolir le château qui était fortifié. Cette baronnie n'aurait-elle pas appartenu au seigneur d'Hierges, qui en aurait pris le nom? Dans cette hypothèse, il aurait descendu de Jean d'Espinac, auquel Madelaine de Chambellan avait porté la terre d'Aymeries. (*Gal. ch.*, t. III; *Ann. du Hainaut*, p. 387.)

Manassés, seigneur d'Hierges, se croisa avec Godefroi de Bouillon, au printemps de l'année 1096, et devint chancelier du royaume de Jérusalem. En 1267, Henri de Gueldre, évêque de Liége, marcha contre Gérard de Jausse, seigneur d'Hierges, mit le siége devant le château et l'emporta. Gérard, attéré, demanda grâce, jura fidélité : il fut réintégré dans tous ses droits. (Ozeray, *Hist. de Bouillon*, p. 69 et 95.) « En 1289, le même Gérard Jausse, chevalier, seigneur de Sedan et de Balan, s'étant rendu au chapitre de » l'abbaye de Mouzon, y fait hommage à l'abbé Bertrand » pour les villes et fiefs de Sedan et Balan, qu'il déclare » expressément relever de cette abbaye, comme l'acte qu'elle » conserve en fait foi. » (*Art de vérifier les dates.*)

B.

BAILLET (*Pierre*) fut un de ces bons cénobites qui, au lieu de vivre dans une sainte contemplation, consacrent tous leurs momens et toutes leurs pensées à l'étude, après avoir rempli les devoirs prescrits par leur règle. Né à Sedan en 1632, il quitta le monde sans l'avoir connu, et fit profession de la vie religieuse à Saint-Vanne de Verdun, le 27 novembre 1698. On doit à ses veilles :

I. *Chronique manuscrite du prieuré de Novi, près de Rethel, composée sur les chartes et titres*, en 1750. Fontette l'a dit *un peu fautive*.

II. *Antiquitates Mosomenses*, 3 vol. in-4°, MSS. Ouvrage que l'abbaye de Mouzon conservait, et dont il y a un précis d'environ cinquante pages in-fol. parmi les MSS. de la Bibl. du roi.

Il a en outre écrit l'histoire de presque toutes les maisons de son ordre où il a demeuré. Les abbayes de Saint-Vanne, de Saint-Airy, de Beaulieu, de Saint-Arnould, etc., conservaient ses MSS. Ces Histoires, qui n'ont pas franchi les limites du cloître, auraient pu répandre beaucoup de lumières sur nos annales ecclésiastiques et civiles, si elles eussent été composées sur le plan tracé par le sage, l'érudit Mabillon; mais dom Baillet, qui avait beaucoup lu, manquait de discernement : le religieux était plus estimable en lui que l'écrivain. C'est le jugement qu'on en portait dans sa congrégation, où l'on se plaisait d'ailleurs à louer sa piété, sa candeur, sa modestie et la pureté de ses mœurs. Mort à Saint-Arnould de Metz, le 25 juin 1752.

Ziegelbauer et Legipont, *Hist. rei litter. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 545; François, *Bibl. des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, t. I, p. 60; le Long, *Hist. de Laon*, p. 552.

BAILLY (*Pierre*), docteur en médecine, qui se dit lui-même Champenois, vivait et écrivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il n'est connu que par ses ouvrages. On ne sait pas précisément où il naquit, mais les présomptions sont en faveur de Launois, canton de Signy-l'Abbaye, où son nom est connu. Ce bourg peut donc s'attribuer l'honneur de sa naissance, et avec d'autant plus de raison que Grosley, Geruzez, et les autres biographes champenois ne l'ont point revendiqué. Vander-Linden, Manget, Mercklin, Eloy et autres, qui ont publié des biographies médicales, n'en ont point parlé. On a de lui :

I. *Les Songes de Phestion, paradoxes physiologiques*; ensemble un *Dialogue de l'immortalité de l'ame et puissance de nature*. Paris, Pierre Ménard, 1634, in-8°, p. 761. (Bibl. Maz., 28402.)

II. *Questions naturelles et curieuses, touchant le régime de la santé*. Paris, Jean Petitpas, 1638, in-8°. Hyde, dans son *Museum britannicum*, lui donne la date de 1628.

BAJOMEZ (*Jean Martin*), et *Augustin* dans le cloître. Le village de Mazée, près de Givet, lui donna le jour. La date de sa naissance est du 20 février 1725. Après avoir fait ses humanités au collége de l'Oratoire de Thuin, il passa en philosophie à celui des Jésuites de Douai. La vie religieuse s'alliant avec ses goûts, il prit l'habit de Jéronimite au couvent de Sainte-Marie-de-divers-Mont, près de Fumay, le 12 janvier 1745, et s'y lia par des vœux solennels le 25 janvier de l'année suivante.

Agé de vingt-quatre ans, il venait d'être ordonné prêtre, lorsque ses supérieurs, qui le destinaient à l'enseignement, l'envoyèrent en Italie, pour y cultiver les branches principales de la théologie. Il partit en avril 1749, et se rendit à Vicence, au monastère de Sainte-Marie-des-Grâces, où il se forma sous la direction des pères d'all' Ava et Ceresara,

savans professeurs de son ordre. Transféré en 1751 à la communauté de Sainte-Marie-Madelaine, dans l'université de Padoue, il y prit les leçons du père Cromer, et termina ses cours à l'école de ce maître habile. Dès lors on crut devoir essayer ses forces, en le chargeant d'y remplir l'office de lecteur en théologie, et de directeur des novices et des jeunes profès.

Après qu'il eut subi toutes ses épreuves académiques, il reçut le doctorat le 9 avril 1754. De retour à Divers-Mont, dans le mois d'août 1755, il y enseigna la théologie à ses jeunes confrères, et aux Fumaciens qui se destinaient à la cléricature; et quoiqu'il eût vaqué dans la suite à d'autres emplois, tels que ceux de maître des novices, de vicaire, de prieur et de procureur de sa maison, il continua ses lecons jusqu'en 1780. Les momens dérobés à ces occupations utiles, il les consacrait à la direction des ames, à la visite des malades, même de ceux qui étaient frappés de contagion, au ministère de la chaire, et au travail du cabinet.

Pour prix de ses services, le chapitre général de son ordre l'éleva, en 1783, à la dignité de vicaire général, dont il remplit les fonctions jusqu'à la suppression des corporations religieuses en France, décrétée le 13 février 1790. A cette époque, il se retira dans son lieu natal, puis à Molhain, et ensuite à Hierges. Mais après le 10 août 1792, prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur la France, et craignant les ombrages de la dictature révolutionnaire, il se sauva à Dinant, où, peu de temps après son arrivée, les chanoines de la collégiale le nommèrent curé de leur église. Le culte public ayant cessé dans cette ville, par suite de l'occupation des armées françaises, le jour de l'Ascension de l'année 1794, le P. Bajomez, pour fuir la persécution, crut devoir se réfugier, au mois de juin 1795, auprès du comte Albert-Louis Licthervelds, évêque de Namur, qui le chargea de la direction de la paroisse de Wellien près de Dinant. Il y remplit

tous les devoirs d'un bon pasteur jusqu'en 1808, époque où les infirmités de la vieillesse le contraignirent de se retirer à Mazée, qui reçut son dernier soupir le 1er octobre 1801.

Nous avons eu occasion de voir le P. Bajomez : le rare mérite de la modestie et de la simplicité (1) était le sien, et comme l'attribut distinctif de sa vertu. Bon religieux, affable et officieux, il joignait à beaucoup de piété une grande crédulité, dont ses écrits portent l'empreinte, et il ignorait jusqu'aux notions les plus simples de la critique. Malgré ses travaux multipliés, il avait une face brillante de santé, que semblaient n'avoir jamais altérée de profondes méditations; et comme le prélat du Lutrin, il aurait pu

> ..... De ses doigts saintement allongés,
> Bénir tous les passans en deux files rangés.

Du reste, il nous a laissé explorer les archives de son monastère, et nous a donné avec une rare obligeance tous les détails que nous pouvions désirer, tant sur sa fondation que sur l'histoire et les écrivains de son ordre, qu'il avait appris à connaître, durant son séjour en Italie. Les ouvrages suivans sont sortis de sa plume :

I. *L'Histoire de la vie et des miracles du bienheureux Pierre Gambacurti de Pise, fondateur de la Congrégation des hermites de l'ordre de Saint-Jérôme; avec celles des vénérables Jacques Lion (de Fumay), Alexis le Noir (de Mézières), du très vertueux frère Jean Buffet (de Hargnies); tous religieux du couvent de Divers-Mont.* Bouillon, Jean Brasseur, 1772, in-12, p. 320; *avec une dédicace à madame de Saint-Amand, seigneur de Mattignoles, près de Givet.* Il est fait mention de cet ouvrage dans le *Supplément au Dictionnaire historique* de Feller, art. *Sajanelli.*

(1) Néanmoins cette simplicité était loin d'approcher de celle de Barlot, d'abord capitaine de cavalerie, puis frère jésuite, qui demandait si le mystère de la sainte trinité ne s'était pas opéré par l'entremise de l'ange Gabriel.

Il faudrait un volume pour signaler toutes les pauvretés dont ce livre est farci, et qui y sont racontées d'un style dont une vieille de village entretient ses voisines. On y trouve d'ailleurs quelques détails sur l'origine et la fondation du monastère de Divers-Mont, et sur le P. Michel le Conte, son premier prieur, détails dont un lecteur judicieux pourra faire usage.

II. *Breviarium actorum R^mi^. ac eximii magistri Sajanelli de Cremonâ, ordinis S. Hieronymi congregationis beati Petri de Pisis, primigenii historici præfati ordinis et congregationis : unà cùm vitâ religiossimi fratris Hieronymi Martinot (ex Louette S. Petri), ejusdem ordinis et congregationis.* Bouillon, Foissy, 1784, in-4°, p. 68.

L'auteur a tracé dans la vie du frère Martinot, né le 20 octobre 1705, mort le 12 mai 1782, les principales vertus du frère Joseph *Hallet* (de Gribomont, ou Blanche-Oreille), son confrère, mort à Divers-Mont le 3 octobre 1781, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, et celles du père Jacques *Collignon*, célèbre missionnaire jésuite, né à Bièvre en Ardenne, en 1717, qui finit sa course dans le diocèse de Cambrai, le 25 janvier 1781. Cet ouvrage prouve que le P. Bajomez savait mieux le latin que sa langue maternelle. On peut y puiser d'utiles renseignemens sur les savans et l'histoire littéraire de son ordre.

III. *Schola Hieronyma*, MS. en 3 vol. in-fol., contenant 1421 pages; *Scdula praxis ordinis S. Hieronymi*, MS. in-fol., p. 1120; *Considérations sur tous les états*, MS. in-4°; *Histoire du monastère de Sainte-Marie de Divers-Mont, depuis son origine, en 1611, jusqu'à l'année 1784*, MS. in-fol., p. 1200, qui fut jeté au feu en 1794.

IV. Quelques *poésies françaises* légères sans légèreté et sans poésie; quelques *pièces de vers latins*, où la prosodie était assez peu respectée. On aurait pu dire au bon père ce que Fortunat écrivait à l'évêque Bertrand : J'ai cru remar-

quer dans vos poèmes quelques syllabes ou trop longues ou trop brèves, et l'harmonie peut se plaindre d'y être quelquefois blessée :

Et pede læsa suo musica clauda gemit.

BALAY (*Jean* DE). La maison de ce nom, une des plus nobles du duché de Bourgogne, tire son origine des anciens seigneurs du village et château de Balay, en Rethelois, canton de Vouziers. Les armes de cette famille sont en plusieurs endroits de ce château, et l'on remarque encore des pierres tumulaires des anciens seigneurs dans l'église du lieu.

Le plus ancien, qui soit connu aujourd'hui par les titres, est *Jean de Balay*, premier du nom. Il alla dans le duché de Bourgogne, à la suite de Louis de Flandre, y acquit des terres, et y mourut vers 1292. Il eut trois fils : Jean, Jacques et Vincent. Jacques eut la terre de Saint-Martin, sur la rivière de Guye en Charolois, et continua la postérité.

Thiébaud de Balay, fils de Jacques, rendit les plus signalés services aux comtes de Flandre et de Rethel. *Jean de Balay*, arrière-petit-fils de Thiébaud, se distingua par son zèle pour la maison de Bourgogne. Ayant été fait prisonnier de guerre, il n'obtint sa liberté qu'à condition qu'il ne monterait jamais à cheval, et ne porterait point d'armes de fer. Mais pour satisfaire à sa parole et suivre ses inclinations guerrières, il s'habilla de buffle, monta une mule, et armé d'une lourde massue, il continua de donner des marques de son courage et de son attachement au service de son prince, avant et après la mort de Charles-le-Hardi, dernier duc de Bourgogne, arrivée le 5 janvier 1477.

L'abbé de Longeville, prieur de Voisey, a publié la *Généalogie de la maison de Balay*, 1730, in-fol. de cinq pages. On y voit que cette famille a donné à l'église d'illustres mi-

nistres des autels, des religieux et des religieuses d'un mérite distingué, et à l'état une multitude de grands hommes, surtout dans la profession des armes.

Moréri; le Long, *Hist. de Laon*, p. 384.

BARDOU (*Jean*), était né à Torcy, près de Sedan, en 1729. Beaucoup de vivacité dans l'esprit, une imagination féconde, lui donnèrent de brillans succès dans les lettres et la philosophie, qu'il étudia sous les Jésuites de Sedan. Ces Pères augurant bien de ses talens, voulaient qu'il s'engageât avec eux; mais sa vocation l'appelait au séminaire de Reims pour y finir son éducation.

Entré dans les sentiers ténébreux de la théologie, ce fut la raison elle-même qui l'y conduisit avec le flambeau de la foi; ses progrès dans cette science, à laquelle il donna une application mesurée à son importance, furent remarquables. Après avoir vicarié, il obtint à trente-quatre ans la cure de Viviers-au-Court, et, en 1769, celle de Rilly-aux-Oies, et un canonicat de la cathédrale de Reims. Il résigna ce dernier bénefice la même année, et prit possession de la cure de Saint-Lambert en 1774; mais il ne tarda pas à reprendre celle de Rilly, qui lui laissait plus de loisirs pour cultiver les lettres.

Regardant la prédication comme un des principaux devoirs de son état, il se montra jaloux de le remplir. Sedan, Charleville, Rethel, Reims, etc., furent tour à tour le théâtre de son zèle, et il y recueillit d'universels applaudissemens; mais ces succès, loin de l'éblouir, lui parurent presqu'aussi fugitifs que la parole qui les lui procurait. Il crut qu'il en obtiendrait de plus durables, en renonçant aux discours d'apparat, pour se borner à expliquer l'évangile à ses paroissiens; et depuis, rien ne put le détourner de cette résolution. Dans des exhortations familières, il leur faisait sentir le prix de la vertu et les plaisirs d'une conscience pure;

il leur apprenait surtout à apprécier le bonheur de leur condition paisible, et à ne point envier les fortunes agitées des villes. Il s'adressait principalement au cœur : c'était le moyen de réussir ; car il faut convenir que celui qui nous fait aimer nos devoirs, est bien supérieur à celui qui se borne à nous les démontrer.

Pieux sans être sombre et chagrin, il sut se précautionner contre les pratiques et les observances frivoles, que la crédulité superstitieuse substitue aux exercices d'une dévotion solide. La science qui gâte trop souvent, avait affermi sa foi : mais cette foi était éclairée et surtout indulgente. Jamais on ne le vit prendre dans sa paroisse le ton de ces réformateurs bruyans qui arment la vertu de foudres et la font haïr ; qui veulent réformer les coupables et ne savent que les humilier. Au contraire, à l'exemple de saint Paul, *il se faisait tout à tous, pour gagner la confiance de tous.* Comme le docte et pieux Gerson, il se plaisait singulièrement à catéchiser les enfans, à jeter dans leurs cœurs les germes précieux d'une saine morale, et à assouplir au bien leurs passions naissantes, tandis que tous ses efforts tendaient à conserver dans l'ame des adultes la simplicité de la foi, la franchise de la vertu, et surtout la crainte de Dieu, seule capable d'arrêter les crimes que le secret dérobe à la justice du temps.

Tout en s'occupant avec assiduité des devoirs de son ministère, il savait encore trouver des heures pour l'étude, et il s'y livrait avec ardeur. Un travail suivi avait enrichi son esprit de connaissances positives et variées. Il était loin de croire que l'art des romanciers fût dangereux, quand il n'a qu'un but moral. Il n'ignorait pas que les Orientaux, de qui nous la tenons, l'ont consacré à instruire l'humanité par une morale touchante et sublime, et que les Grecs et les Latins ornaient souvent les vérités les plus utiles des charmes de la fiction. Cet art lui paraissait donc s'allier avec les devoirs

austères de son état. Héliodore, évêque de Trica (1), Camus, évêque de Belley, le P. Michel Ange Marin, religieux minime, Fénelon, et d'autres personnages célèbres, qui, comme lui, ont cultivé cette branche de la littérature, dans la vue d'épurer les mœurs, osaient en porter le même jugement.

Persuadé qu'un prêtre peut sacrifier aux grâces sans compromettre son caractère, il cultivait aussi les arts agréables, tels que la musique instrumentale et la peinture. Son portrait, fruit de son pinceau, est conservé dans sa famille.

Il jouissait du bonheur de vivre paisiblement au milieu de ses paroissiens, comme un père entouré de ses enfans, quand la mort le surprit, le 15 mars 1803, âgé de soixante-quatorze ans, après une maladie de quelques jours.

Aux vertus qui rendent un ecclésiastique recommandable, Bardou unissait un caractère aimable et doux. Son commerce était agréable et facile. Personne n'avait plus que lui le talent de bien raconter, et il y joignait le mérite de ne jamais raconter autant qu'on l'aurait voulu. Il nourrissait ses entretiens par des traits d'esprit et d'érudition, qui lui échappaient naturellement; un grand fonds de gaîté donnait un nouveau prix à sa conversation. En un mot, son esprit plaisait à tous les esprits, son caractère convenait à tous les caractères.

Ses œuvres imprimées :

I*. *Histoire de Laurent Marcel*, ou l'*Observateur sans préjugés*. Lille, Lehoucq, 1770 (Bouillon, Soc. Typ.), 1770, 4 vol. in-12. *It. ibid.*, 1779, 4 vol. in-12; *it. ibid.*, 1781, 4 vol. in-12. Il y a dans ce roman de l'instruction, de la gaîté, des caractères ingénieusement dessinés, intéressans par leur extrême ridicule. L'auteur y fraude souvent les préjugés. Sa philosophie est enjouée, il a l'art d'égayer ses

(1) Auteur de l'*Histoire des amours de Théagène et de Cariclée*; grec et latin. Paris, 1619, in-fol.

lecteurs. On désirerait qu'il fût moins diffus, et qu'il eût plus châtié son style.

II *. L'*Esprit des Apologistes de la Religion chrétienne*, ou *réunion des preuves les plus sensibles et les plus convaincantes qui ont servi pour sa défense, avec les réponses aux principales difficultés*. Bouillon, Jean Brasseur (1776), 3 vol. in-12. « Cet ouvrage, dit l'auteur, est proprement un extrait de » plus de soixante apologies de la religion, que les gens d'é- » tude seuls auraient le loisir de parcourir.

» Le 1er volume commence par l'examen des livres de » Moïse : on y trouve des recherches intéressantes sur l'an- » cienneté des Hébreux, sur leurs lois et sur leurs mœurs, » qui nous paraissent aujourd'hui si extraordinaires, sur les » monumens qui constatent le merveilleux de leur histoire ; » enfin, sur le péché d'origine, qui est proprement la base » et le fondement de la manifestation évangélique. L'auteur » passe ensuite à l'authenticité, la canonicité, l'inspiration » des livres de l'*Ancien Testament*. Il répond aux objections » capitales qui ont été proposées sur l'improbabilité des » faits, le sens équivoque des prophéties, l'intolérance des » Juifs, l'inexactitude de leur chronologie, les bornes de » leurs connaissances dans la métaphysique et l'histoire na- » turelle. Le 2e volume établit les principes qui nous font » discerner les livres du *Nouveau Testament*, et particuliè- » rement les Evangiles, de cette foule d'écrits prétendus ins- » pirés qui parurent dans les premiers siècles de l'église. » Après cet éclaircissement, on traite des caractères du Mes- » sie, dont on prouve l'avénement et la divinité par l'éclat » et l'esprit de son ministère. Le lecteur sera surpris de voir » quels ressorts ont été employés dans tous les temps pour » ruiner la religion de J.-C., en attaquant ses miracles, ses » promesses, ses mystères, etc. Dans le 3e volume on trouve » le tableau du christianisme d'après la doctrine de son divin » fondateur, et l'on démontre que de toutes les législations

» religieuses, celle de l'évangile est la plus pure, et la plus » conforme aux règles d'une sage et saine politique ; qu'elle » est assortie à tous les états et à tous les gouvernemens, et » qu'il n'est point de peuple dont elle ne puisse faire le bon- » heur et la tranquillité. Il est peu d'écrivains qui aient en- » trepris de traiter à part cette matière, et de faire face aux » calomnies et aux fables qui se trouvent répandues dans » une infinité de brochures, pour rendre les Chrétiens et le » christianisme odieux ; et c'est à quoi l'auteur paraît s'être » appliqué avec le plus grand succès. » (*Journ. encycl.*, mai 1776, t. IV, part. II, p. 352.)

III * *Amusemens d'un Philosophe solitaire*, ou *choix d'anecdotes, de dits et de faits de l'Hist. ancienne et moderne, de singularités remarquables, d'observations curieuses et utiles, de descriptions, de récits, de portraits, de réflexions morales, de saillies et de bons mots, de poésies sérieuses et badines ; et généralement de tout ce qui peut nourrir l'esprit et orner la mémoire*. Bouillon, imp. de la Soc. typog., 1783, 3 vol. in-8°. C'est l'extrait d'un MS. de J. Bardou, intitulé : *Journal d'un Homme de Lettres*, 6 vol. in-4°, de 400 p. chacun. « *Les* » *Amusemens d'un Philosophe solitaire* ont éprouvé de l'al- » tération de la part des éditeurs, dont je fus dans le temps » très peu satisfait. C'est ce grand alphabet qu'ont censuré » fort amèrement en 1787, MM. d'Homond et Hays de Pa- » ris, et qu'avaient défiguré les imprimeurs de Bouillon, » sous le titre d'*Amusemens, etc.* » (Extrait d'une *Lettre de J. Bardou*, du 9 fév. 1803, écrite à l'auteur de la *Biographie Ardennaise*.) A la vérité, les faits y sont quelquefois présentés d'une manière incohérente et tronquée, et souvent dépouillés de toutes les circonstances qui peuvent les rendre vraiment intéressans, solidement instructifs.

IV *. On lui a attribué une satire en vers, aussi forte de choses que d'expression, contre les Chartreux du Mont-Dieu. Cette pièce imprimée n'est pas de lui. « J'aurais été bien fâ-

» ché d'y avoir eu part, nous écrivait-il. Ce que j'ai rap-
» porté de l'ordre de Saint-Bruno, dans *Laurent Marcel*,
» n'est pas exact, et j'en ai essuyé des reproches, parce qu'en
» effet j'étais mal informé. » (*Lettre ci-dessus.*)

Ses œuvres manuscrites :

I. *Progrès de l'Esprit humain dans la recherche des vérités intellectuelles et religieuses, pour servir d'introduction à l'*Esprit des Apologistes de la Religion, 3 vol. in-12, de 300 pages au plus.

II. *Aventures de Fulbert Ansart*, ou *Progrès de l'Education civile et religieuse*, 3 vol. in-4° de 250 pages chacun.

III. *Le Considérateur*, ou *Tableau des vicissitudes humaines*, 3 vol. in-12.

IV. *Le Prince Cosmopolite*, ou l'*École des Souverains*, 2 vol. in-4° de 284 pages.

« Dans ces trois dernières productions, ainsi que dans
» *Laurent Marcel*, je me suis proposé le même but, dit l'au-
» teur. Marcel voyage en France et en Italie; Ansart, en
» Angleterre et en Espagne; le Considérateur parcourt l'Al-
» lemagne, la Hollande et la Hongrie; et le prince cosmo-
» polite, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. C'est un plan d'é-
» ducation presque tout fondé sur des faits tirés en partie des
» voyageurs les plus véridiques, sur l'état actuel des mœurs,
» pratiques et usages des peuples connus, et surtout de ceux
» de l'Europe. J'en ai banni les moralités fastidieuses, et je
» n'ai joué d'un bout à l'autre que le personnage de nar-
» rateur. » (*Lettre ci-dessus.*)

L'examen de ces romans nous a prouvé que l'auteur, tout ecclésiastique qu'il était, connaissait le monde, les replis du cœur humain, et tous les ressorts qui contribuent au lien et au bonheur de la société. Ils respirent une saine morale, et sont loin de ressembler à la plupart des productions de ce

genre, qui, en flattant les passions, n'ont d'autre résultat que celui d'égarer le cœur en séduisant l'imagination.

Boileau, dans la satire à *son esprit*, parle ainsi d'un Bardou, curé à Poitiers :

Que vous a fait Perrin, Bardou, Mauroy, Boursaut ?

BATTEUX (*Charles*), naquit à Alland'huy, près d'Attigny, le 6 mai 1713 (1), de Jean Batteux et de Jeanne Stevenin. Il commença ses études sous la direction d'un frère aîné, et entra en troisième au collége de Reims, où il fit assez de progrès pour passer à la fin de l'année scolastique, de cette classe en rhétorique. Sa théologie finie à dix-neuf ans, il lui restait deux ans avant que d'entrer au séminaire. Durant cet intervalle, il étudia les belles-lettres. Il avait eu le bonheur de puiser en rhétorique quelques notions de langue grecque ; c'étaient des idées tombées par hasard, qui germèrent pourtant, et qui fructifièrent dans la suite.

Dès qu'il fut au séminaire, le savant du Vau, abbé régulier de Landève, lui donna des leçons de grec et d'hébreu. L'évêque de Pouilly, le Socrate de Reims, l'aida aussi de ses lumières et de ses livres. Ce fut par ses conseils qu'il entreprit de travailler à un cours complet de littérature. Il sépara les genres, étudia les principes de chaque genre ; il lut ensuite et compara entr'eux, et avec les règles, les auteurs grecs, latins et français : ce travail produisit dans la suite les n°s 1 et 2.

Il avait à peine atteint sa vingt-deuxième année (c'était en 1734), qu'on le nomma professeur de rhétorique de l'université de Reims. S'il sentit tout le prix d'un choix flatteur qui le déclarait maître au moment presque qu'il sortait de la classe de disciple, il n'oublia rien pour le justifier. Le fruit

(1) Et non le 7, comme le disent les Biographies, où il est quelquefois nommé *le Batteux*.

qu'il recueillit d'un travail opiniâtre, soutenu pendant quelques années, le fit connaître à Paris, où il obtint, en 1743, par la médiation de l'abbé d'Olivet, une chaire de troisième au collége de Lizieux, d'où il passa, en 1745, à celle de rhétorique du collége de Navarre, sur la demande des chefs de cette maison, qui avaient d'abord marqué la plus violente opposition à sa cooptation dans l'université de Paris (1).

Ses grades et son *septennium* lui ayant procuré un canonicat de Reims, il désirait d'occuper une place qui le réputerait présent. La chaire de philosophie grecque et latine au collége royal, qu'il sollicita et obtint en 1750, lui valut ce droit de présence, après un procès de trois ans avec son chapitre, qui accordait à des étrangers ce qu'il refusait à un compatriote. Il remplit avec distinction cette chaire, qui fut supprimée quelques années avant sa mort, et remplacée par la chaire d'éloquence française, que l'abbé Aubert, son disciple et son ami, occupa le premier.

Il fut admis à l'académie des inscriptions en 1754, et entra en 1761 à l'académie française. Chargé plus d'une fois de représenter cette compagnie, il parla non avec cette recherche qui vise à l'effet, et semble donner le signal des applaudissemens, mais avec la justesse et la clarté d'un esprit droit et lumineux.

Le ministre Bertin son ami, entretenait aux extrémités de l'Orient, une correspondance avec des Chinois qui avaient été élevés à Paris, et les engageait par des bienfaits à com-

(1) Lorsque l'abbé Batteux fut présenté par l'abbé d'Olivet, pour la chaire de troisième à Lizieux, la jalousie déjà éveillée par la réputation qu'il s'était faite à Reims, engagea les gens de l'université de Paris à exiger que s'y remettant sur les bancs, il y prît le premier grade, celui de maître-ès-arts. Batteux fit la demande d'être entendu sur cette difficulté, à l'assemblée du *prima mensis;* on la lui accorda. Il y parla avec tant d'éloquence et de grâce, sur une formalité si ridicule en elle-même, que tout d'une voix, on fit fléchir la coutume en sa faveur; il en fut dispensé, et reçu par acclamation.

poser des mémoires instructifs sur différens objets intéressans. A sa prière, Batteux se chargea de les revoir et de les rédiger avant d'en faire part au public, et par ses soins plusieurs ont vu le jour de son vivant.

Bientôt après il fut chargé de présider à la rédaction d'un cours d'études que le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, destinait à l'éducation des élèves de l'École-Royale Militaire. Ce cours, en 47 volumes, fut conçu et exécuté en moins d'un an, selon le vœu du ministre. Ce travail forcé nuisit et à la santé du rédacteur principal, qui s'affaiblit sans retour, et à l'ouvrage, qui, dans quelques-unes de ses parties, manqua le point de perfection dont il était susceptible, et dont le peu de succès avança, dit-on, le terme des jours de Batteux.

Il prévit et attendit sa fin avec la tranquillité d'esprit qui le caractérisait, et avec la résignation vertueuse qui tenait à ses principes. A des maux de nerfs qu'il ressentait depuis quelques années, vint se joindre l'hydropisie qui termina ses jours le 14 juillet 1780. Peu de temps avant sa mort, il s'applaudissait encore de n'avoir jamais écrit contre qui que ce fût. Ses restes furent inhumés dans l'église de Saint-André-des-Arcs, sa paroisse, où le ministre Bertin lui fit ériger un monument sur un pilier. Il étoit composé d'une urne placée sur un fût de colonne tronquée. Au pied de l'urne étaient, sur quatre rouleaux déployés des deux côtés, les principaux ouvrages de notre savant, qui lui servaient de trophées. Sur le premier à gauche on lisait : *Principes de littérature;* et plus bas, *Litteris*. Sur le second, du même côté : *Cours d'études;* et plus bas, *Patriæ*. Sur le troisième, à droite, *Moribus;* et plus bas, *Mémoires concernant les Chinois*. Sur le quatrième, du même côté : *Histoire des causes premières;* et plus bas, *Religioni*. L'urne était couronnée par un cercle d'étoiles, symbole de l'immortalité; et au-dessus était le portrait de l'abbé Batteux, dans

un médaillon de plomb. La colonne portait l'inscription suivante :

Carolo Batteux,
Ecclesiæ Remensis Canonico,
Uni è XL. Viris Academ. Gallicæ,
Regiæ Inscr. et Humanior. Litt. Academ. Socio,
Amicus Amico
M. P.
Vixerat annos LXVII,
Obiit anno Dni M. DCC. LXXX,
Mense Julio, die XIV.

Quelques débris de ce mausolée, exécuté par Auger, et brisé en 1794, sont au Muséum. Ils consistent en une urne coupée, et le médaillon de Batteux, dont la tête n'a aucun de ses traits.

M. de Sivry fait son éloge en peu de mots : « Un vif attrait pour l'étude, plutôt qu'aucune vue d'ambition, lui fit » embrasser l'état ecclésiastique..... il était plus estimable » encore par ses qualités personnelles que par ses talens » littéraires. Bon parent, il soutenait par ses bienfaits une » famille aussi nombreuse que peu opulente. Excellent ci» toyen, il s'intéressait, jusqu'à l'émotion, au récit des re» vers et des succès de la France. Grave sans austérité, plu» tôt par état que par caractère, il apportait dans la société » une gaîte douce, une philosophie sans fiel, sans esprit de » parti. Né d'une complexion en apparence robuste, il l'al» téra à la longue, soit dans son cabinet, par un travail opi» niâtre, soit dans son jardin (d'Ivry), où il allait méditer, » et, qu'après son cabinet, il préférait à tout autre angle de » la terre. » (*Nécrol. des Hom. cél.*, t. XVI, p. 82.)

Il était très charitable : on sait qu'il donnait annuellement une somme de cinq cents liv. au curé de Saint-André-des-Arcs. C'est donc à tort qu'on l'a taxé d'avarice. Son éloge par Dupuy, est dans le t. XLV, p. 91 à 106, des *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*.

Le baron de Grimm, qui a fait une critique assez mesurée de cinq ouvrages de Batteux, dans le t. V, p. 190 à 192 de sa *Correspondance littéraire*, avait fort maltraité sa personne dans son t. II, p. 283; mais le ton qu'il prend à son égard ne surprend pas, lorsqu'on sait qu'il l'emploie envers tous les écrivains dont il parle, et dont le mérite est universellement reconnu; qu'il n'a pas même épargné Voltaire, quand celui-ci n'adopte pas ses opinions philosophiques.

La Harpe n'a pas rendu assez de justice à notre académicien, lorsque parlant de son *Parallèle du Lutrin et de la Henriade*, il dit : « Batteux, Desfontaines, la Beaumelle, » quoique fort médiocres, et comme écrivains et comme » critiques, n'étaient pourtant pas de ces auteurs que leur » nom seul nous dispense de réfuter. » (*Cours de littérature*, t. VIII, p. 64.)

Un anonyme s'est montré plus sévère encore envers Batteux, dans une critique assez peu ménagée, insérée dans l'*Année littéraire* (t. VI, let. VI, p. 73 à 123, an. 1780). Après avoir dit qu'il était « presque le seul de tous les mem- » bres de l'académie française qui conservât l'amour des » bons principes, » il lui fait bien ensuite expier ces deux grains d'encens : il le dissèque sans pitié, et l'académicien loué peut dire ici, comme Jonathas : *Gustans gustavi in summitate virgæ, paululum mellis, et ecce ego morior*. Nous nous contenterons de faire observer, avec Delille, « qu'on ne peut » méconnaître dans Batteux le littérateur estimable, l'écri- » vain élégant, le dissertateur ingénieux, le grammairien » habile et l'admirateur éclairé de l'antiquité (1); » et avec Dupuy, « que son style fut élégant sans affectation, noble » avec simplicité, pur et régulier sans gêne et sans mono- » tonie, précis sans obscurité. »

L'abbé Batteux a fourni des éclaircissemens sur sa famille

(1) Discours prononcé à l'académie, le 25 janvier 1781, jour de la réception de Lemierre.

et sur sa personne dans une *Lettre à ses neveux* (1), d'où nous avons extrait une partie de cette notice, en conservant ses propres expressions, autant que l'analyse a pu le permettre; car la manière dont un auteur écrit sa vie, fait aussi partie de sa vie.

Ses œuvres :

I. *Les Beaux-Arts réduits à un même principe* (l'imitation de la belle nature). *Paris*, Durand, 1746, in-8°, p. 291; *it.*, Paris, *ibid.*, 1747, in-8°, fig., p. 308; *it.*, trad. en allemand, par P. C. Bertram. *Leipsick*, 1751, in-8°; *it.*, par Jean Adolph Schlegel. *Leipsick*, Weidmann, 1758, in-8°; *it.*, ibid., 1759, in-8°; *it.*, ibid., 1770, in-8°.

Les notes et les dissertations de Schlegel forment les deux tiers de l'ouvrage. Ces dernières sont au nombre de neuf, savoir : de la Nécessité de former le Goût; de la Formation précoce du Goût; de l'Origine des Arts, particulièrement des Beaux-Arts; de la Distribution des Beaux-Arts, selon leurs différentes vues; du grand Principe de la Poésie; de la Division de la Poésie; du Merveilleux de la Poésie, particulièrement dans l'épopée; du Véritable objet de la Pastorale; de l'Harmonie du Vers.

Ce traité des *Beaux-Arts* est regardé comme la plus estimable des productions de Batteux. Il ne parle que des beaux-arts faits pour le plaisir; il prétend qu'ils ne sont qu'une imitation de la belle nature, et il applique son principe aux différens arts de la poésie, de la peinture, de la musique et de la danse. Cet ouvrage est précieux par la sagesse du dessein, la finesse des vues, et par la sagacité avec laquelle on y décompose la métaphysique des arts, et on la ramène à des principes lumineux et féconds. Il est bien écrit; mais on reproche à l'auteur d'avoir manqué quelquefois dans les principes et dans leur application.

(1) Elle est à la tête du *Traité de l'arrangement des mots*, p. 7 à 29.

II. *Cours de Belles-Lettres*. Paris, Desaint et Saillant, 1747 à 1750, 4 vol. in-12; it., *Paris*, ibid., 1753 à 1764, 4 vol. in-12; *it.*, Gottingue, Luzac, 1764, 4 vol. in-12; *it.*, Gottingue et Leyde, Élie Luzac, 4 vol. in-12.

III. *De la Construction oratoire*. Paris, *ibid.*, 1764, in-8°, p. 459, réimp. avec le *Traité des Tropes* de Du Marsais, Tulles, Chirac, 1793, in-12; *it.*, Paris, 1810, in-12; *it.*, Tulles, Chirac, 1813, in-12.

Ces trois ouvrages ont été réunis sous le titre de *Principes de Littérature*. Paris, *ibid.*, 1765, 5 vol. in-12; *it.*, Paris, Desaint et Nyon, 1774, 5 vol. in-8°, 5e édit.; *it.*, Lyon, Amable Leroy, 1800, 6 vol. in-12, avec le n° 11.

Ce cours, plus raisonné, plus méthodique, plus précis que le *Traité des Études* de Rollin, est écrit avec moins d'élégance et d'abandon..... « C'est le meilleur catéchisme de » littérature que nous connaissions; le choix des exemples » qu'on propose pour modèle le rendra toujours très propre » à l'instruction de la jeunesse. Il n'est pas étonnant qu'il » ait eu plus de succès en Allemagne qu'en France; il avait » pour les étrangers, outre le mérite dont nous avons parlé, » celui d'être un excellent abrégé de littérature française, ce » qui devait naturellement intéresser encore plus leur curio- » sité que la nôtre. » (Grimm, *Correspond. littér.*, t. V.)

Nous croyons qu'il est à propos d'indiquer les différentes traductions que les étrangers firent de cet ouvrage.

En *espagnol*, par Agst. *Garcia* de Arrieta. *Madrid*, 18..., in-8°; en *anglais*, par *Miller*, 1761, 4 vol. in-12; en *allemand*, par P. E. *Bertram*; it., par *Ramlers*. Leipsick, Weidmann, 1757, in-8°; *it.*, 1762, 1769, 1774; *it.*, en abrégé avec des additions, par J. Ep. Gottsched. *Leipsick*, 1754, in-4°. La traduction de *Ramlers* est faite avec soin, et enrichie de bonnes notes : elle eut un cours prodigieux dans tous les cercles d'Allemagne. En un an il s'en fit trois éditions. La version du professeur *Bertram* ne trouva

plus de lecteurs depuis la publication de celle-ci. (Denina, *Prusse littéraire*, t. I, p. 257; t. III, p. 191.)

Un anonyme a publié un abrégé de ce cours sous ce titre : *Élémens de littérature*. Paris, 1773, 2 vol. in-12; *it.*, ibid., 1804, 2 vol. in-12. Aux réflexions de l'auteur l'abréviateur en joint de nouvelles, qu'il a tirées d'ouvrages, qui, dans ce genre, font autorité. Il fait aussi connaître l'état de la littérature étrangère; objet intéressant, qui avait été omis par Batteux. Mermet a mis au jour : *Leçons de belles-lettres pour servir de supplément aux principes de littérature de Batteux*. Moulins, 1804, 3 vol. in-12.

IV. *Les Poésies d'Horace trad. en français, avec de courtes notes*. Paris, Desaint et Saillant, 1750, 1753, 1766, 1768, 1777, 1781, 2 vol. in-16; *it.*, Lyon, Rolland, 1802, 2 vol. in-16; *it.*, revues par *F. Peyrard*, Paris, Louis, 1803, 2 vol. in-12; *it.*, Paris, 1823, 3 vol. in-8°, édit. revue et corrigée par *Achaintre*, où il a rétabli des passages supprimés dans presque toutes les éditions précédentes; *it.*, réimp. dans le n° x (1).

Cette traduction est fidèle, à quelques inexactitudes près, mais dénuée de grâce et de chaleur. Au reste, Batteux convenait lui-même qu'il s'était proposé de faciliter l'intelligence de l'auteur, et non de représenter fidèlement la force et l'harmonie d'un poète si souvent traduit sans être jamais imité. L'abbé Joli (de Dijon) critiqua cette traduction dans le *Journal des Savans* (oct. 1750, p. 655 à 660). Batteux y répondit par l'écrit suivant :

V. *Observations de l'abbé Ninnin* (2) *sur un article du* Journal des Savans *du mois d'oct.* 1750. *Paris*, Coignard, 1750, in-12, p. 12.

Il y a trois lettres sur cette traduction d'Horace dans les

(1) Cette version a donné lieu à Vincent Gaudio de faire un bel éloge de Batteux dans sa *Dissertatio ad Q. Horatium Flaccum*. Laubach, Hidebrand, 1760, in-8°.

(2) *Voy.* l'art. *Ninnin*.

Mém. de Trévoux, 1750, nov., 2e vol., p. 2509 à 2536, déc. p. 2741 à 2761, et janv. 1751, 2e volume, p. 233 à 252. Ces lettres sont critiques, et cependant louent trop cette version.

VI. *La Morale d'Epicure, tirée de ses propres écrits*. Paris, Desaint et Nyon, 1758, in-8°, p. 374; avec une gravure représentant la volupté d'Epicure; trad. en allemand. Mitau, 1774, in-8°, et avec un nouveau titre à Halberstadt, 1792, in-8°.

Cet ouvrage, écrit avec autant d'élégance que de solidité, eut la gloire de fixer enfin l'opinion générale sur cet Epicure, jusqu'alors tant cité et si mal connu, lequel enseigne que le bonheur est dans la jouissance, et celle-ci dans la vertu.

VII. *Nouvel examen du préjugé sur l'inversion, pour servir de réponse à Beauzée*. Paris, 1767, in-8°, p. 78, réimprimé dans les *Principes de littérature*. Il y prouve qu'il y a plus d'inversion dans le français que dans le latin; non par rapport à l'ordre métaphysique et fixé après coup, mais par rapport à l'ordre réel des idées, tel qu'il est dans l'esprit, dans l'intention et dans le premier mouvement de celui qui parle.

VIII. *Histoire des causes premières, ou exposition sommaire des pensées des philosophes sur les principes des êtres*. Paris, Saillant, 1769, in-8°, p. 452. Il y a ajouté : *Traductions d'Ocellus Lucanus, de la nature de l'univers; de Timée de Locres, de l'ame du monde; de la lettre d'Aristote à Alexandre sur le système du monde : avec des remarques et le texte grec*. Paris, *ibid.*, 1769, in-8°, p. 340.

L'auteur y débrouille quelques principes de l'ancienne philosophie, et ce travail lui coûta beaucoup plus qu'il se fait moins sentir au lecteur. Batteux qui était un bon chrétien, serait fort surpris, s'il reparaissait parmi nous, de voir figurer son nom dans le *Dictionnaire des athées*, de Sylvain Maréchal, pour avoir avancé à la page 2 de l'*Histoire des*

causes premières : « La pierre qui se détache de la montagne » m'étonne, si elle connaît les lois qu'elle suit en tombant ; » elle m'étonne encore plus, si elle les ignore. »

IX. *Les quatre Poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Despréaux, avec les traductions et des remarques.* Paris, *ibid.*, 1771, 2 vol. in-12, et 2 vol in-8°, gr. pap. ; *it.*, sur papier de Hollande. Sabatier s'exprime ainsi à l'occasion de cet ouvrage : « L'abbé Batteux est du petit nombre des au- » teurs qui ont rendu de vrais services à la littérature. Nous » désirerions, pour ne pas affaiblir cet éloge, de n'être pas » dans le cas de reprocher à son style trop de diffusion, et à » ses traductions trop d'inexactitude ; mais le premier défaut » est amplement racheté par le mérite des choses, qui l'em- » porte sur celui des mots ; et l'on fait grâce au second, en » faveur de ses bons principes et des excellentes remarques » dont il a accompagné sa traduction des quatre poétiques. » Il y a des réflexions sur cet ouvrage dans l'*Année littéraire*, t. VII, p. 145 à 188, an. 1780.

X. *Cours d'études à l'usage des élèves de l'Ecole militaire.* Paris, Nyon, 1777, quarante-six parties en 47 vol. in-12. On a ajouté pour chacun des abrégés de l'Histoire-Sainte, ancienne, et romaine et de France, un atlas. *Paris*, ibid., 1787, 4 vol. in-4° contenant cinquante-neuf cartes. On y joint aussi le vocabulaire latin-français, et français-latin de Chompré.

Le plan de cet ouvrage est dû entièrement à Batteux, qui y a d'ailleurs fourni les *Principes de littérature*, en six parties, et Horace. Le reste de ce cours, qui comprend depuis la septième jusqu'à la philosophie inclusivement, est dû aux veilles de Bergier, Bossut, Bouchaud, Goulin, Millot, Monchablon, Salivet et Vauvilliers. Nyon l'aîné, à qui le roi avait accordé la propriété de cette compilation, a extrait les auteurs latins des cours de Chompré père et fils. Plusieurs volumes ont été réimprimés cinq et six fois, notamment les

parties historiques, qui ont été revues par les abbés Joffrai et Guillon.

XI. *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages, etc., des Chinois ; par les missionnaires de Pékin* (*composés par les PP. Anciot, Bourgeois, Cibo et Ko*). Paris, Nyon, 1776 à 1791, 15 vol. in-4°, collection commencée par Batteux, et achevée par de Bréquigny et de Guignes.

XII. *Chef-d'œuvre d'éloquence poétique, à l'usage des jeunes orateurs, ou discours français tirés des auteurs tragiques les plus célèbres*. Paris, *ibid.*, 1780, in-12, p. 408; *it.*, Paris, *ibid.*, 1801, in-12, p. 566; avec la tragédie de Polyeucte de P. Corneille, accompagnée de remarques.

XIII. *Traité de l'arrangement des mots, traduit du grec de Denys d'Halicarnasse; avec des réflexions sur la langue française, et la tragédie de Polyeucte de P. Corneille, avec des remarques*. Paris, *ibid.*, 1788, in-12 et in-8°. Ouvrage posthume, suivi d'un discours où le traducteur entreprend de venger la langue française des préférences injustes à quelques égards, que nous donnons trop gratuitement aux langues grecque et latine.

XIV. *Mémoires*, au nombre de treize, insérés dans ceux de l'acad. des inscriptions et belles-lettres, t. XXV à XLII, années 1754, 55, 58, 61, 64, 71, 75 et 1776.

Ses opuscules :

I. *In pacis reditum ode*. Reims, 1737, in-4°, p. 6.

II. *In Civitatem Remensem ode*. Reims, Multeau, 1739, in-4°, p. 11. Cette ode, de dix-sept strophes, inspirée par la reconnaissance patriotique de Batteux, pour la capitale de la province où il était né, a été traduite en vers français, par de Saulx, chanoine de l'église de Reims.

III. *Parallèle du Lutrin et de la Henriade* (neuf lettres), *avec des réflexions sur le remercîment de Voltaire à l'académie*

française. Paris, 1746, in-12, anonyme; *it.*, dans le *Voltariana*, p. 206 à 257; *it.*, dans le t. II, p. 245 à 328 des *Opuscules de Fréron*. Amst. (*Paris*), 1753, 3 vol. in-12; *it.*, dans le t. II, p. 233 à 282 du *Commentaire sur la Henriade par de la Beaumelle*. Berlin, 1775, 2 vol. in-8°. La *Dénonciation à l'Académie de l'Histoire de Louis XI par Duclos*, qui fait partie de ce Parallèle, n'est point de Batteux.

Voici le jugement de Fréron sur cette brochure : « De » toutes les critiques qu'on a faites de *la Henriade*, je n'en » connais point de plus judicieuse, de plus impartiale et de » plus instructive que celle-ci. C'est un morceau unique » dans son genre..... J'ignore absolument le nom de l'au- » teur de cette critique; quel qu'il soit, c'est un homme de » beaucoup d'esprit, d'un grand sens, et qui possède en » philosophe le grand art de l'épopée. » (*Opuscules*, t. II, p. 242.) La Harpe était loin de partager ce sentiment.

IV. *Lettre à l'abbé Goujet, au sujet de l'Histoire du collége royal* (du 18 nov. 1757); insérée p. 164 à 165 des *Mém. Hist. et littér. de Goujet*. La Haye, 1767, in-12.

Ses discours :

1. *De gustu veterum in studiis litterarum retinendo, oratio habita ad solemnel præmiorum distributionem, in majoribus Sorbonæ Scholis, die XII, augusti* 1750. Paris, Boudet, 1750, in-4°, p. 21. Cet excellent discours serait d'une utilité plus étendue, au moins pour la France, s'il était traduit dans notre langue.

2. *In felicem ortum serenissimi ducis Burgundiæ, oratio gratulatoria, habita nomine regii Franciæ collegii, in regiis Franciæ auditoriis, die* 20 *jan. anni* 1752, *et ab auctore gallicè reddita*. Paris, Thiboust, 1752, in-4°, p. 44.

3. *Discours prononcé à l'acad. française, par Batteux, le* 9 *avril* 1761, *jour de sa réception*. Paris, Brunet, 1761, in-4°, réimprimé en 1762 dans le t. XXXVIII, p. 305 à 328 du

Recueil des pièces d'éloquence, etc., prononcées dans l'académie. Ce discours est dans le genre philosophique. L'auteur y fait l'éloge de celui (1) dont il occupe la place, en ces termes : « La religion forma son cœur, la philosophie instrui-» sit sa raison, les lettres lui donnèrent les grâces et la poli-» tesse de l'esprit. » L'abbé de la Porte en a donné un extrait dans son *Observateur littéraire*, ann. 1761, t. II, p. 245.

4. *Discours en présentant à Versailles la nouvelle édition du* Dictionnaire de l'académie, *le* 10 *jan.* 1762; inséré dans le Recueil ci-dessus, t. XLIII, p. 187 à 189.

5. *Discours de Batteux, directeur de l'académie, à S. M. le roi de Danemarck (Christiern VII), lorsque ce prince y vint prendre séance, le samedi* 3 *déc.* 1768; inséré *ibid.*, p. 182 à 184.

6. *Discours au chancelier de Maupeou, le lundi* 5 *déc.* 1768; *ibid.*, p. 184 à 186.

7. *Eloge de l'abbé d'Olivet, prononcé à l'acad. en* 1768, *en réponse à l'abbé de Condillac, successeur de d'Olivet*; ibid.

8. Le 16 déc. 1750, jour où Batteux prit possession de sa chaire au collége de France, il prononça un discours latin, qui avait pour objet de prouver que l'*on peut par les découvertes des anciens, se former une idée juste des forces de l'esprit humain.* (Journ. de Verdun, jan. 1751, p. 71.)

Ses ouvrages manuscrits :

1. Traduction du livre huitième des Politiques d'*Aristote* sur l'éducation. 2. Doutes sur le sens de quelques endroits d'*Horace*. 3. Traduction du *Dialogue des orateurs*, attribué par quelques-uns à *Tacite*, par d'autres à *Quintilien*. Ces trois MSS. indiqués à la tête du *Traité de l'arrangement des mots* comme se trouvant entre les mains du libraire Nyon, sont adirés.

(1) L'abbé de Saint-Cyr, son ami.

BAUDIN (*Pierre Charles Louis*) naquit à Sedan, le 18 décembre 1748, d'Anne Alexandre Baudin, d'abord président et lieutenant-général au présidial de cette ville, puis receveur particulier des finances en 1748, et directeur des postes en 1752, et de Charlotte Louise de la Fueille.

Il fit ses humanités chez les Oratoriens de Juilly, et sa philosophie au collége de Louis-le-Grand; et comme ses parens le destinaient au barreau, il suivit les écoles de droit. Il terminait son cours lors de l'exil des parlemens, le 13 avril 1771; et, malgré les offres les plus séduisantes, il resta fidèle à leur cause, et ne reparut qu'avec eux, le 12 novembre 1774. Lié avec le président Gilbert de Voisins, l'amitié lui fit préférer à une carrière plus brillante, le plaisir d'élever le fils de ce magistrat, en 1780. Il abandonna cette tâche au bout de dix-huit mois, et se fit recevoir avocat au parlement. En mai 1786, il revint à Sedan pour aider son père dans l'exercice de ses emplois, et ne tarda pas à lui succéder dans la direction des postes.

Dès 1789, il conçut, ainsi que tant d'autres amis d'une sage liberté, les espérances les plus flatteuses sur la régénération politique de la France, et devint premier maire de sa ville natale en février 1790. Il fut successivement de l'assemblée législative, de la convention et du conseil des anciens. Le 17 août 1792, on le chargea de porter dans les Ardennes le décret de suspension provisoire du roi, du 10 de ce mois, après qu'Antonelle, Kersaint, et Peraldy, ses collègues, eurent été arrêtés à Sedan par ordre du général Lafayette. Lors du procès de Louis XVI, en janvier 1793, il vota pour l'appel au peuple, pour la réclusion jusqu'à la paix, et pour le sursis. Le 26 octobre 1795, s'appuyant d'une prétendue demande des habitans du pays de Bouillon, il proposa de réunir à la république cette principauté, composée d'une ville et de cinquante communes. Le 28 du même mois, lors de l'ouverture des deux conseils, il en fut

nommé archiviste. Le 26 janvier 1796, il combattit la loi sur les droits successifs des émigrés. « Si parmi des milliers » d'hommes coupables, dit-il, il se trouve dix justes, la loi » qui les punit serait injuste. » Le 3 juin, il prononça un discours tendant à engager le gouvernement à se défier également des royalistes et des jacobins, et à surveiller toutes les factions, aussi dangereuses les unes que les autres pour la tranquillité publique. Il présida les différentes assemblées où il siégea. Sa mort subite, arrivée à Paris le 14 octobre 1799, laissa une place vacante à l'institut, et une chaire de professeur de législation dans une des écoles centrales de Paris. Il avait été désigné en 1791 pour être précepteur du dauphin. Champagne a inséré une notice sur sa vie dans les *Mém. de l'institut*, t. III, p. 53 à 57. On remarque dans le *Journal de Paris* du 1er déc. 1799, l'inscription suivante, composée par mademoiselle Cosson, Ardennaise :

Pleurez, pleurez, ô Nymphes des Ardennes,
L'estimable Baudin n'est plus !
Pour adoucir nos regrets superflus,
Dressez vîte un tombeau parmi vos plus beaux chênes :
Laissez pour les ombres hautaines
Les grands et pompeux attributs,
Gravez-y simplement : *Il avait des vertus.*

Ses œuvres :

I. *Discours prononcé dans l'église de la paroisse royale de Sedan, à la cérémonie de la bénédiction des drapeaux des volontaires patriotes*, le 3 décembre 1789. (Sedan, 1799) in-8°, p. 8.

II. *Discours prononcé le 7 février 1790, dans la chapelle du collége, en présence de la commune assemblée pour la prestation du serment de la nouvelle municipalité.* Sedan, C. Morin (1790), in-8°, p. 7.

III. *Adresse de la municipalité de Sedan aux citoyens ;* du

26 juillet 1791 (par Baudin et Lenoir-Peyre). *Sedan*, ibid., 1791, in-8°, p. 24.

IV. *P. C. L. Baudin, député à la convention nationale, aux citoyens de Sedan ses compatriotes*; le 6 juin 1793. (*S. loc. et an.*) in-8°, p. 7.

V. *Réponse à l'écrit de la Harpe, que je n'ai point lu.* Paris, Hacquart, 1794, in-8°, p. 4.

VI. *Anecdotes et réflexions générales sur la constitution.* Paris, 1795, in-8°, p. 24. Cette brochure l'a fait élire membre du comité des onze, chargé de rédiger la constitution de 1795.

VII. *Du fanatisme et des cultes.* Paris, le Clerc, 1795, in-8°, p. 80. Cet écrit est suivi d'un projet de décret en douze articles, dont le 1er est ainsi conçu : « La nation fran» çaise n'admet point à l'exercice des droits politiques qui» conque fait profession d'athéisme. »

VIII. *Eclaircissemens sur l'art.* 355 *de la constitution, et sur la liberté de la presse.* Paris, impr. nat., 1795, in-8°, p. 23.

IX. *Discours prononcé au conseil des anciens en lui présentant l'*Essai sur les fables et sur leur histoire, *ouvrage posthume de Jean Silvain Bailly.* (Séance du 17 avril 1799.) *Paris*, ibid, 1799, in-8°, p. 16.

X. Trois Discours, quatre Opinions et onze Rapports lus à la convention et au conseil des anciens, à diverses époques.

XI. Cinq Mémoires insérés dans les t. I et II des *Mém. de l'Institut.*

XII. Il a coopéré au *Journal de l'Europe*, imprimé à Bouillon, rédigé les séances du *Journal de Louvet*, appelé *la Sentinelle*, et travaillé avec Camus et Daunou au *Journal des Savans*, depuis le 5 jan. 1797, jusqu'au 18 juin suivant; enfin, il a fourni des morceaux aux *Annales de la Religion.* On y dit, t. IX, p. 524 à 526, où se trouve son éloge, « qu'il

» a souvent enrichi ces Annales de morceaux précieux, et » que c'est à ses soins que l'église de Sedan doit son esti- » mable évêque Monin, élu en mars 1798. »

XIII. Est éditeur des *Lois de Cicéron*, trad. par Morabin. *Paris*, Morin, 1772, in-12. Il a fait dans cette nouvelle édition, quelques changemens à la version du traducteur.

XIV. *Éloge de Fontenelle* : Discours inédit, qui a concouru pour le prix proposé par l'académie française, adjugé à Garat en 1784.

XV. Une pièce de quarante vers, adressée à madame de Balan, le 6 juillet 1774, insérée p. 126 des *Mélanges de poésies* de Fremin, baron de Stonne, 1782, in-16.

Alexandre Louis Baudin, son frère, né à Sedan le 27 mai 1769, fit ses études au collége de Juilly, et entra dans la marine en qualité d'aspirant, d'abord à Brest, et ensuite à Cherbourg, où il devint contrôleur des postes. Il en remplissait les fonctions lorsqu'il publia *la France régénérée, poème civique*. Cherbourg, P. Elamorgan, 1790, in-4°.

BAUDOUIN (dit *du Bourcq*), ainsi nommé, parce qu'il était seigneur de la châtellenie de Bourcq, dépendante du comté de Rethel, avait pour père Hugues I, troisième comte de Rethel, et Mélissende pour mère. La première croisade ayant été publiée, il partit pour la Terre-Sainte en 1096, avec ses deux cousins Godefroi de Bouillon et Baudouin (1). Il remplaça ce dernier dans le comté d'Edesse, et fut ensuite élu et couronné roi de Jérusalem, le jour de Pâques de l'an 1118.

« Ilghazi, roi de Maredin, de la race des Ortokides, ayant » défait, l'an 1119, *Roger, prince d'Antioche*, Baudouin, » avec le comte de Tripoli, marcha contre ce musulman l'an

(1) Sa vie est dans l'*Hist. littér.* de D. Rivet, t. X, p. 204.

» 1120, et lui tailla en pièces 4000 hommes. L'an 1124 (N. S.)
» il voulut délivrer Galeran et Joscelin qui étaient détenus
» dans le château de Khortobert; mais il fut fait prisonnier
» par l'ortokide Balak, dans le courant de février, et ne fut
» racheté que le 29 août suivant. Il tenta peu après, mais
» inutilement, le siége d'Alep. L'an 1125 il chassa du ter-
» ritoire d'Antioche Bourki, général du sultan de Perse. Les
» six années suivantes de sa vie furent employées en différentes
» expéditions, dont le succès ne répondit pas toujours à sa
» valeur. Il laissa néanmoins le royaume de Jérusalem fort
» agrandi par ses armes. Cet état comprenait à sa mort, toute
» la Syrie, à l'exception d'Alep, de Damas, d'Emèse et
» d'Hamac, avec leurs territoires.

» Baudouin n'ayant point d'héritier mâle, jeta les yeux,
» l'an 1129, sur Foulques le Jeune, comte d'Anjou, pour
» en faire son gendre, et lui donna la même année en ma-
» riage Mélissende, sa fille aînée. Il mourut à Jérusalem le
» 21 août 1132, dans la 14e année de son règne (1); il avait
» épousé Morphie, fille de Gabriel, prince de Mélitine en
» Arménie, dont il eut quatre filles : Mélissende; Alix,
» femme de Boemond II, prince d'Antioche; Hodierne,
» mariée à Raymond, comte de Tripoli; et Ivette qui fut
» abbesse de Saint-Lazare de Béthanie. » (*Art de vérifier les dates*, t. I, p. 439.) Voici le portrait que fait de ce prince Guillaume de Tyr :

« C'était un homme d'une beauté remarquable. Il avait la
» taille avantageuse, la figure agréable, la chevelure peu
» épaisse, blonde et mêlée de blanc, la barbe claire, des-
» cendant jusqu'à la poitrine, les couleurs vives et aussi ver-
» meilles que son âge pouvait le permettre. Habile au manie-
» ment des armes et dans l'équitation, versé dans l'art mili-
» taire, circonspect dans la conduite des affaires, et heureux

(1) Et non après un règne de douze ans, comme le dit la *Biogr. universelle*.

» dans ses entreprises; la piété consacrait tous ces avantages. » Il était tendre et compatissant, religieux, pénétré de la » crainte de Dieu; tellement assidu à la prière, qu'à force de » génuflexions et de prosternations ses genoux et ses mains » en avaient contracté des callosités; d'ailleurs actif, et tou- » jours prêt, malgré son grand âge, à se porter ou l'appe- » laient les besoins de l'état. » (L. XII, ch. IV.)

Ce fut sous le règne de Baudouin que les ordres militaires de Saint-Jean et du Temple furent approuvés par le pape, et commencèrent à jeter un grand éclat.

BAUNY (*Etienne*), théologien du XVIe siècle, que les *Provinciales* de Pascal (1) ont condamné à une odieuse immortalité, étoit fils de Drouet Bauny, homme de fief de la châtellenie de Mouzon, où il naquit en 1564. Entré en 1593, à l'âge de vingt-huit ans, chez les Jésuites, qui ont si bien mérité de la littérature par leurs talens et leurs ouvrages, il y parcourut, suivant l'usage de la société, la carrière de l'enseignement. Après avoir professé les humanités et la rhétorique pendant onze ans, il fit des leçons de théologie morale durant les seize années suivantes, et sut encore se ménager assez de temps pour publier de volumineux ouvrages, où l'on trouve des moyens pour imputer à ses ennemis des crimes supposés sans les calomnier, pour les tuer sans être homicide, pour trahir la vérité sans mentir (2), pour s'approprier le bien d'autrui sans voler, pour se livrer à tous les raffinemens de la volupté, et goûter toutes les douceurs du péché sans manquer au précepte de la continence; enfin pour apprendre mille moyens de gagner le ciel, en faisant

(1) Ce grand homme rendit tous ses parens jansénistes, après en avoir fait des physiciens et des savans.

(2) Jean Malderus, évêque d'Anvers, a publié un traité latin (1625, in-12, p. 107), contre les restrictions mentales, qu'on a très bien définies

L'art de mentir tout haut, en disant vrai tout bas.

tout ce qu'il faut pour se damner : ce que le père Grenan, doctrinaire (1), a finement exprimé dans son *Apologie de l'Équivoque* :

Jadis en bon chrétien, modérant ses désirs,
Un homme n'eût osé se livrer aux plaisirs.
Ce n'était qu'en tremblant qu'on goûtait à la pomme,
Dans tout ce qu'on faisait, on craignait le vieil homme,
Et des gâte-métier, jansénistes d'alors,
Sur les moindres douceurs semaient mille remords.
Jurer c'était jurer, médire était médire;
Plus au large à présent l'amour-propre respire.
J'ai mis le cœur humain en pleine liberté :
Et Bauny dans un livre avec moi concerté,
(A qui pouvais-je mieux confier ce système?)
A du rang des péchés, rayé le péché même. (Pag. 7.)

Le docteur Fr. Hallier, après avoir rapporté dans sa *Théologie morale des Jésuites*, les principales erreurs du P. Bauny, lui applique ces paroles : *Ecce qui tollit peccata mundi*, voilà celui qui ôte les péchés du monde.

Le P. Garnier (à la page 4 de son *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis Societatis Jesu*, Paris, Cramoisy, 1678, in-4°, p. 118), met Bauny au rang des doctes personnages qui illustrèrent le collége de Clermont à Paris. Notre jésuite Ardennais est mort à Saint-Pol-de-Léon en Bretagne, le 4 décembre 1649. Ainsi sa longue vie a duré quatre-vingt-quatre ans. Il en avait passé cinquante-six dans sa société. Les fruits de ses veilles, dont la plupart subirent la flétrissure qu'ils méritent, sont :

I. *Constitutiones synodales diœcesis Leonensis, à Renato de Rieux, episcopo Leonensi, promulgatæ Paulipoli in Leoniâ, annis* 1629 *à* 1630. Paris, Michel Soly, 1630, in-8°, p. 200. (Bibl. du roi, 1511.)

II. *Somme des péchés qui se commettent en tous états; de leurs conditions et qualités, en quelles occurrences ils sont mor-*

(1) Né à Noyers en Bourgogne, et non à Noyers près de Sedan.

tels ou véniels, et en quelle façon le confesseur doit interroger son pénitent. Paris, *ibid.*, 1630, in-8°; *it.*, Paris, *ibid.*, 1633, in-8°, p. 713; *it.*, Paris, *ibid.*, 1638, in-8°, p. 1211; *it.*, Paris, *ibid.*, 1639, in-8°, p. 1031; *it.*, Paris, *ibid.*, 1641, in-8°, p. 1221, 6e édition; *it.*, Rouen, Loyselet, 1643, in-8°, p. 736: condamnée à Rome, ainsi que les numéros IV et V, par décret du 26 oct. 1640. L'auteur a publié un abrégé de cet ouvrage, sous ce titre : *Extrait d'un livre intitulé :* Somme des péchés qui se commettent, etc., 1639, in-8°.

Le ministre Charles Drelincourt, sedanois, observe à la pag. 7 de l'avertissement qui précède son *Faux-Pasteur* (1654, in-8°), qu'il y a des choses horribles dans les cinq premières éditions de ce livre, qui ne sont point dans la sixième.

III. *Summa casuum conscientiæ, seu Manuale confessariorum, in gratiam eorum quibus conscientiarum cura incumbit.* Paris, Michel Soly, 1631, in-8°. Il y professe une morale élastique qui sacrifie l'honnête à l'utile, et se plie à l'intérêt personnel comme aux caprices des passions.

IV. *Pratique du droit canonique au gouvernement de l'église, correction des mœurs, et distribution des bénéfices; le tout au style et usage de France, avec la décision des principales questions sur les matières bénéficiales qui se traitent dans les cours du royaume.* Paris, *ibid.*, 1633, in-8°, p. 828; *it.*, Paris, *ibid.*, 1640, in-8°; *it.*, Paris, *ibid.*, 1643, in-8°; *it.*, Rouen, veuve Bosc, 1644, in-8°, p. 833. La seule conformité des principes établis dans cet ouvrage avec ceux qui sont professés par l'église gallicane, le fit condamner à Rome. Mais il y a une grande différence entre exposer quelques usages de cette église, ou défendre, par une sage et vigoureuse polémique, la couronne de nos rois contre de coupables empiétemens, et les droits de l'épiscopat contre les envahissemens de l'ultramontanisme.

V. *Theologia moralis.* Paris, Michel Soly, 1640 à 1647,

4 vol. in-fol. Le premier volume traite des sacremens, des clercs et de leurs obligations; le second, des censures ecclésiastiques; le troisième contient trois livres sur la nature des contrats; et le quatrième, une nouvelle pratique du droit canonique sur la distribution des bénéfices. C'est à tort que dans les *Annales d'Yvois*, on a fait un ouvrage séparé des livres concernant la nature des contrats. On y a glissé deux autres erreurs, en faisant entrer le P. Bauny chez les jésuites à dix-huit ans, et en fixant l'époque de sa naissance à l'année 1574, et celle de sa mort au mois de septembre.

Cette théologie est ensevelie depuis long-temps dans l'oubli qu'elle mérite. Si l'on en retranchait toutes ces questions oiseuses, appellées par Leibnitz *Chartæ inutile pondus*, il serait aisé de la réduire à quelques feuilles. Il en est de la grosseur de ces sortes d'ouvrages, dit Cæsar *Aquilinius* (*Scipio Henricus*), comme des chats-huants, qui paraissent de gros oiseaux par l'exubérance de leurs plumes. « Ista magna » volumina bubonibus satis rectè assimilari possunt, qui » magnæ quidem aves apparent non membrorum et carnium » magnitudine, sed inutilium pennarum superfluitate. » (*De tribus Historicis concilii tridentini*, p. 49. Amst., 1662, in-8°, p. 96.)

VI. *Réponse faite par un très docte personnage et professeur de la compagnie de Jésus, suivant le commandement de son supérieur, sur le fait des Carmélites de Bourges....* Cet écrit, dont nous ignorons la date, est attribué au P. Bauny. (Tabaraud, *Vie du cardinal de Bérulle*, t. I, p. 113.)

On a publié deux opuscules, sans date ni indication de lieu, qui contiennent des dialogues entre un docteur et le P. Bauny, où celui-ci s'efforce de justifier les erreurs qui lui sont imputées; ils sont intitulés : *Catalogus Auctorum quos cum P. Bauny, doctor theologus censurâ notandos judicavit*, in-8°, p. 16. — *Catalogus alter Auctorum quos, maii 15, in*

publico facultatis consessu, doctor cum P. Bauny censurâ notandos judicavit, in-8°, p. 40.

Suivant un usage consacré dans la société de Jésus, les ouvrages du P. Bauny ont été examinés et approuvés par quatre théologiens de l'ordre, et revêtus de l'approbation des provinciaux des lieux où ils ont été imprimés.

On connaît, « Censura propositionum quarudam, cùm ex » Hiberniâ delatarum, tum ex duobus libris ex Anglico » sermone conscriptis, in latinum bonâ fide conversis, » excerptarum per sacram facultatem theol. Paris., facta » jussu cleri, denuo in lucem edita. *Paris*, Ant. Vitré, » 1643, in-4°, » avec les censures contre les Pères Celot, Bauny, Barbosa et Rabardeau; *it.*, « Censura librorum qui » superioribus annis prodierunt, auctoribus Mic. Rabardeo, » Bauny et Celot, è societate Jesu. Romæ, 1643, in-12, » p. 16. » C'est une censure d'Urbain VIII, du 18 mars 1643, à laquelle est jointe une autre censure de l'assemblée du clergé, tenue à Mantes le 12 avril 1642, plus une troisième censure de M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux.

L'assemblée de Mantes déclare : « Que les ouvrages du » P. Bauny portent au libertinage, à la corruption des » mœurs, et violent l'équité naturelle et le droit des gens; » excusent les blasphèmes, usures, simonies, et plusieurs » autres péchés des plus énormes comme légers. » Quelques propositions de la *Somme* du P. Bauny avaient déja été condamnées l'année précédente, par l'université de Paris; et l'inquisition l'avait mise à l'index. Ces censures furent depuis renouvelées assez souvent.

C'est néanmoins ce digne disciple d'Escobar et de Busembaum, que Sotwel signale comme un personnage d'une probité patriarcale, et d'une profondeur extraordinaire dans toutes les matières qui concernent la conscience : *Vir antiquæ probitatis et singularis circa quæstiones omnes de conscientiâ eruditionis*. On court risque de ne pas être cru, lorsqu'on

veut blanchir toutes les iniquités. On se demanderait volontiers si le P. Sotwel n'avait pas puisé dans les ouvrages de son confrère Bauny, l'art de tailler sa plume en faveur du mensonge.

Il est remarquable qu'aucun biographe, excepté Alegambe et Sotwel, n'ait parlé du P. Bauny, pas même Bayle, à la plume peu chaste duquel ses ouvrages offraient une si riche matière.

Alegambe, *BB^a soc. Jesu*, p. 425; Sotwel, p. 447; le Long, *Hist. de Laon*, p. 343; Richer, *Hist. de Mouzon*, ann. 1649; d'Argentré, *Collectio jud. de novis erroribus*; d'Argens, *Mém. secrets*, t. I, p. 321, édit. 1744; *Extrait des Assertions des Jésuites*, p. 162, 509, édit. in-4°; *Réponse aux Assertions*, p. 170, édit. in-4°; Caussin, *Apologie pour la compagnie de Jésus*, p. 128.

BEATRIX, reine de Sicile, était née à Rethel, dans le XIIe siècle, de Withier, comte de ce nom, et de Béatrix, fille de Godefroi, comte de Namur, et de Sibylle de Château-Porcien. Du consentement de son père, elle fit don, en 1144, de concert avec son frère Hugues, au monastère de Novi, d'un serf nommé Baudouin (*arch. de Novi*). En 1151, elle épousa Roger II, roi de Sicile, qui finit ses jours le 26 février 1154. Ce mariage, le troisième que ce prince eût contracté, fut stérile. (*Art de vérifier les dates.*)

BEAUFORT (*Antoine* DE), chirurgien de Sedan, sur la vie duquel on n'a point de renseignemens, et qui florissait dans la première moitié du XVIIe siècle, n'est connu que parce qu'il a laissé l'opuscule polémique intitulé : *Réfutation du discours de Charpentier*. Sedan, 1646, in-4°. (*Biographie médicale.*)

BENOMONT (*Pierre*), membre de l'académie royale de

chirurgie, naquit à Machault, près de Vouziers, le 4 mars 1679. Son père, chirurgien de ce lieu, le destina dès l'enfance à sa profession; et à quinze ans il avait déjà acquis par l'usage, l'espèce d'habileté propre aux élèves. Avec cette ressource il fut successivement admis comme un sujet utile, à Rethel, à Toul et à Reims, chez les chirurgiens les plus employés dans l'exercice de l'art.

Sentant que les connaissances que donnent la routine et une pratique de pure imitation sont très bornées, il résolut d'acquérir une instruction plus étendue et qui reposât sur des principes; et comme les provinces étaient privées de l'avantage d'avoir les écoles d'anatomie et de chirurgie, dont elles ont joui depuis, il se rendit dans la capitale en 1698, afin d'y profiter des leçons qu'y donnaient des professeurs renommés. Il fit ses cours au Jardin des Plantes, sous les célèbres Duverney et Arnaud, qui furent, à proprement parler, ses premiers maîtres. Sa bonne conduite, jointe à l'ardeur qu'il avait de s'instruire, l'ayant fait connaître avantageusement, il devint l'élève de confiance de Lardy, célèbre chirurgien de Paris, nommé chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité en 1703. Ce praticien habile l'employa à l'hôpital et dans la ville au pansement de ceux à qui il avait fait les opérations les plus importantes : le disciple, par sa vigilance et ses lumières, eut part à leurs succès. Il profita des circonstances pour se perfectionner dans l'anatomie : pendant les trois ou quatre années qu'il travailla sous les auspices de ce maître distingué, il ne mourut à l'hôpital de la Charité aucune personne attaquée de maladie digne d'attention, que le cadavre n'en ait été ouvert par lui.

Après avoir réuni la théorie à la pratique par une opération suivie, il s'établit. Quelques cures heureuses, dont le hasard lui avait procuré l'occasion, le mirent bientôt en réputation, et il mérita d'être du nombre des académiciens nommés par le roi le 8 décembre 1731, à la première séance

de l'académie de chirurgie. Comme il aimait passionnément sa profession, il s'est toujours montré attentif à saisir toutes les occasions de contribuer aux travaux de cette compagnie. Une de ses observations est insérée dans le deuxième tome des *Mémoires de l'académie*, p. 79, et une autre dans le t. V, p. 523 (1). Il a donné en différens temps la relation de plusieurs ouvertures de cadavres, et il a lu à différentes séances des *Mémoires* instructifs; mais on n'a point fait usage de ces productions, ou parce qu'elles n'ont rien présenté qui pût ajouter aux progrès des lumières, ou parce qu'elles exigeaient des observations plus multipliées et des recherches plus approfondies, dont l'auteur n'a pas eu le loisir de s'occuper.

Doué d'une figure noble et d'une taille avantageuse, Benomont joignait à ces dehors favorables une extrême politesse et les manières les plus prévenantes; ce qui a peut-être autant contribué que ses talens à lui mériter la confiance des personnes d'un très haut rang : il était généralement estimé de ceux dont il était connu. Célibataire, il n'était pas détourné par les soins domestiques des bienséances qui deviennent des devoirs dans la société; après avoir rempli ceux de son état, il passait son temps dans les maisons distinguées, où il était reçu habituellement sous les auspices de l'amitié la plus flatteuse et la plus honorable.

Ce genre de vie a beaucoup servi à l'augmentation de sa fortune : il a vécu long-temps, et a fait peu de dépenses. Ses inclinations bienfaisantes, dont sa famille a constamment éprouvé les effets, n'ont été connues du public que par son testament. Outre le legs universel que deux nièces ont recueilli, il a légué à son village natal une somme suffisante pour marier quatre filles; et six mille livres de fonds pour l'entretien d'une maîtresse d'école de demoiselles. Il avait

(1) La première est sur une jambe arrachée et séparée dans le genou, et la deuxième sur une cataracte secondaire. (Portal, *Histoire de l'Anatomie*, p. 523.)

sans doute connu les inconvéniens qu'il y a de réunir, même dans le bas âge, les enfans de sexe différent. Six mille livres furent léguées aux pauvres de la paroisse de Saint-Roch de Paris, dont il avait été marguillier, et cinq mille livres en faveur de la nouvelle fondation des enfans de chœur de cette église. Douze mille livres furent destinées à fonder un lit à l'hôpital des Incurables, à la nomination de ses héritiers et des marguilliers de Saint-Roch. Plusieurs personnes âgées de sa connaissance ont été l'objet de différens legs; et il a assigné indéfiniment la somme de cent pistoles aux parens éloignés qui pourraient se faire connaître. La somme de trente mille francs a formé un legs particulier destiné à l'éducation d'un petit-neveu, fils de M. de Mai, secrétaire du roi, époux d'une de ses nièces.

Un si bon usage du fruit de ses travaux et de ses épargnes doit faire pardonner la passion qu'il a eue d'amasser du bien : c'était sa manière de jouir. S'il eût dépensé ses revenus à mesure qu'ils augmentaient, il se serait fait, peut-être, plus d'honneur aux yeux de ses contemporains; mais cet honneur n'aurait été effectivement que dans l'opinion des autres, et personne n'est heureux que par la sienne. La tempérance, la modération et la modestie sont des vertus qui se plaisent à avoir l'économie pour compagne. On voit par l'exemple de Benomont qu'elles n'excluent pas la générosité et la bienfaisance, que ne connaissent guère les hommes sensuels et superbes, dont les besoins augmentent presque toujours avec les nouveaux moyens qu'ils ont de les satisfaire.

Benomont termina sa carrière à Paris, étant doyen de l'académie de chirurgie, le 27 juin 1772, dans la quatre-vingt-quatorzième année de son âge.

(Extrait de son éloge inédit, prononcé le 22 avril 1773, à l'académie, par Louis.)

BERCHET (*Toussaint*), fut pendant vingt-six ans prin-

cipal et premier régent du collége de Sedan, qu'il honora par ses vertus et son savoir. Il ne nous reste guère d'autres détails sur sa personne, que ceux qui sont contenus dans la dédicace du n° VI. Nous en ferons usage dans la rédaction de cette notice.

Berchet naquit à Langres vers 1540, et manifesta de bonne heure de grandes dispositions pour la littérature ancienne et les langues savantes; il les cultiva dès sa première jeunesse, et en conserva le goût toute sa vie. Les troubles qui agitèrent la France dans les premières années du règne de Charles IX, et les guerres civiles qui en furent la suite, et dont la religion fut la cause parmi le peuple, et le prétexte parmi les grands, l'ayant obligé de s'expatrier, il se retira à Sedan, privé de la plus grande partie de sa fortune, qui était considérable. La révolution presque générale arrivée dans l'empire des lettres vers le milieu du XVIe siècle, avait eu peu d'influence dans cette ville : il était réservé aux Calvinistes persécutés d'y allumer le flambeau des sciences et des arts. Personne n'y contribua plus que Berchet. Françoise de Bourbon Montpensier, régente de la principauté de Sedan, lui en fournit l'occasion, en lui offrant l'emploi de principal et de premier régent du collége qu'elle érigea dans sa capitale, le 16 mars 1579 (1). Berchet voulut d'abord se dérober à cet honneur; mais vaincu par les prières de Louis Cappel de Moniambert, et de plusieurs autres savans français réfugiés à Sedan, il se rendit au vœu de la princesse.

Le choix ne pouvait tomber sur un homme plus capable de diriger cet établissement naissant; car il était bon humaniste, helléniste savant, et joignait à ces talens une dignité modeste, un grand esprit d'ordre, et beaucoup de zèle pour la restauration des bonnes études. S'étant associé quelques

(1) Par édit du 8 nov. 1576, cette princesse érigea en collége l'hôpital du Mesnil, ou Maison des douze Apôtres; mais l'exécution de cet édit fut différée jusqu'au 16 mars 1579.

professeurs capables de seconder ses vues, il mit tout en œuvre pour dissiper les ténèbres qui couvraient la contrée des Ardennes : ils furent écoutés avec empressement, d'abord par un petit nombre d'auditeurs et de disciples que le désir d'apprendre, joint à la nouveauté, attira à leurs leçons. La foule succéda dès qu'on vit que des études réglées et proportionnées à la faiblesse ou à la vigueur de l'âge, remplaçaient des routines gothiques et vicieuses ; que la grammaire, les langues anciennes, la mythologie, la rhétorique, la philosophie, la théologie n'étaient point étrangères aux nouveaux professeurs ; qu'ils embrassaient tous les genres, et donnaient des instructions solides propres à former le goût et à éclairer l'esprit.

Persuadé avec tous les savans du XVIe siècle, que la connaissance des langues est la clef du sanctuaire où reposent les sciences, Berchet commença par en développer les principes, par en tracer les règles ; et comme le grec avait toujours eu pour lui beaucoup d'attrait, il s'appliqua à en découvrir les richesses les plus cachées. Pour diriger dans cette carrière les pas chancelans de ses élèves, et leur aplanir la route, il publia des remarques sur la grammaire de Clénard, ouvrage élémentaire qu'il avait adopté pour leur usage.

Le plus sûr moyen d'accélérer les progrès de l'étude, est d'exciter l'émulation : il y parvint en décernant des récompenses. Jacques Cappel et Pierre du Moulin ses disciples, y eurent la plus grande part.

Berchet était moins le supérieur et le maître que le père et l'ami des jeunes gens qu'il dirigeait. Leur éducation faisait ses plus doux soins, et la tendresse avec laquelle il y veillait, atteste le plaisir qu'il y prenait. Assidu à tous les exercices scolastiques, il se mettait en quelque sorte de niveau avec tous ; il semblait marcher à côté de chacun d'eux ; il les soutenait, il les guidait, il les animait, tantôt en aiguillonnant leur zèle, tantôt en modérant leur activité.

Regardant la religion comme la base de l'éducation, il en fit toujours son objet capital. Ce fut ce qui l'engagea sans doute à enrichir de notes lumineuses la traduction du catéchisme grec d'Henri Estienne, qu'il mit au jour pour l'usage de ses collaborateurs et de ses élèves. Cette manière de faire marcher de pair la piété et les sciences, de familiariser la jeunesse avec la religion à l'aide d'une langue pleine de délicatesse, produisit d'heureux résultats, et fit regarder son collége comme le berceau de la vertu et le centre du bon goût; ce qui contribua beaucoup à sa célébrité.

Devenu prince souverain de Sedan et duc de Bouillon par son mariage avec Charlotte de la Marck, en 1591, Henri de la Tour distingua bientôt l'habileté de Berchet dans la didactique, ou l'art d'enseigner; et comme il n'ignorait point que pour faire fleurir les lettres, il faut les protéger : *Sint Mœcenates, non deerunt, Flacce, Marones* (1), il encouragea ses efforts avec magnificence, et lui prodigua des témoignages d'estime fort au-dessus de ses bienfaits.

La mort ayant ravi la princesse Charlotte en 1594, notre principal célébra sa mémoire dans une oraison funèbre. Ce discours fut honoré de la présence du duc de Bouillon. L'orateur y vante beaucoup le bon esprit des Sedanois, leur patriotisme, leur dévouement à la chose publique et à leur souverain, leur union et leur tolérance mutuelle malgré la différence de religion. Se reportant ensuite au mauvais état où il avait trouvé l'éducation avant l'établissement du collége de Sedan, il félicite le prince Henri de la Tour de la protection qu'il accorde aux sciences et de son amour pour elles. Il signale les événemens principaux de son règne, ses actes de valeur, ses conquêtes, ses exploits militaires. Enfin, il le presse de reprendre sans délai le projet qu'il a conçu de

(1) Un Mécène aisément peut faire des Virgiles. (Martial, lib. VIII, *épig.* 56 *ad Flacc.*)

fonder une académie dans sa capitale, projet grand et noble, digne d'un souverain qui honore tout ce qui peut tourner à l'avantage de ses peuples, à l'utilité et à la gloire de son pays. *Id igitur à te sapientissimè institutum opus*, lui dit-il, *fac, benignissime princeps, brevi matures; nec priùs ab eo persequendo ac promovendo desistas, quàm ex tui animi sententiâ, et nostrùm omnium voto felicissimè perfeceris : quippe quòd nullum aliud et ad urbis celebritatem, et ad civium singulorum utilitatem, et ad nominis immortalitatem accommodatius esse unquam possit.*

La bonne volonté du duc de Bouillon n'était que suspendue. N'ayant pu exécuter son dessein durant les guerres qu'il eut à soutenir, il s'en occupa dès que la paix fut rétablie dans ses états, et qu'il eut reconnu de nouveau les grands avantages que la science et les lumières y répandraient. Les vœux de Berchet ayant été accomplis en 1602, par la fondation de l'académie de Sedan, dont il avait posé les premières bases, il travailla sans relâche à faire germer la semence qu'il s'était efforcé de répandre, et saisit tous les moyens de porter dans les cœurs l'amour des lettres et l'horreur de l'ignorance. Tant d'efforts, encouragés par la protection d'un prince éclairé et rémunérateur de tous les genres de mérite, ne pouvaient manquer de réussir. Le collége académique de Sedan devint bientôt une pépinière d'où sortirent une foule d'élèves, qui, transplantés dans la société, fleurirent au profit de tous. C'est un trésor pour un pays qu'un chef de l'instruction publique soutenu par la réputation et par la science : il métamorphose insensiblement les esprits, en leur donnant une nouvelle manière d'exister, et la lumière qu'il propage réfléchit sur toutes les conditions.

Après vingt-cinq ans de travail, Berchet ne craignit pas de se rendre à lui-même ce glorieux témoignage : « Pendant » cinq lustres, j'ai dirigé l'université de Sedan. C'est à mes

» soins et à mon activité assidue que cette ville doit les plus » fermes défenseurs de notre religion, et les illustres pro- » fesseurs qui honorent l'Eglise, le barreau et la ville en- » tière par l'éclat de leur mérite et la supériorité de leurs » connaissances. J'ai mis toute ma sollicitude à leur faire » atteindre un jour un degré éminent d'érudition et de » gloire, en les excitant à seconder mes efforts, à se vaincre » les uns les autres, et même à surpasser leur maître. » (*Præf. ad Sedanensem scholam*, p. 4 et 5, à la tête du n° VI.)

Tels ont été les actes les plus remarquables de la vie de Berchet. Sentant, par cet instinct que la nature nous a donné, que sa fin n'était pas éloignée, il voulut laisser un monument public de son amour pour sa patrie adoptive, en dédiant à l'académie de Sedan l'ouvrage qu'il publia en 1604. Ce fut comme le chant précurseur du cygne; car cet homme excellent à tant de titres ne survécut pas long-temps à ce témoignage de gratitude donné à une ville qui lui avait ouvert un asile heureux. Dans cette dédicace, il lui offre l'hommage de ses remercîmens avec cette noble délicatesse qui cherche à atténuer le prix des services rendus pour se dérober à la reconnaissance.

On ne connaît pas l'époque précise de son décès. Le 3 septembre 1605, Bouchard lui dédia une thèse, et le 19 novembre suivant, Samuel Néran lui succéda dans la place de premier régent; d'où l'on peut inférer qu'il mourut dans l'intervalle du 3 septembre au 19 novembre 1605. Une délibération du conseil académique en date du 21 janvier 1606, vient à l'appui de cette conjecture, elle porte « qu'il » sera payé à mademoiselle Cappel, en l'acquit de feu » M. Berchet, en décharge de M. Bergier, la somme de » vingt-sept livres tournois par le receveur auquel ladite » somme sera allouée, après en avoir référé à monsei- » gneur. » (*Rég. des modérateurs.*) Samuel Néran lui suc-

céda dans la principalité du collége académique, le 20 août 1606.

L'académie de Sedan fut extrêmement sensible à sa perte; elle en donna une marque non équivoque, en continuant à *Pierre Berchet*, son fils unique, la pension que son père avait méritée par sa conduite et ses longs et honorables services; c'est du moins ce que paraissent témoigner les registres du conseil des modérateurs de cette académie; on y voit que, « sur la requête de Me *Pierre Berchet*, il est » ordonné qu'il lui sera payé le quartier de la pension du » feu sieur Berchet, son père, échue au jour de la saint » Remy. » (*Acte du* 10 *nov.* 1607.)

Sans avoir ces qualités brillantes qui commandent l'admiration, Berchet fait époque dans l'*Histoire de Sedan*, parce que son nom se trouve lié avec la révolution qui s'y est opérée dans l'instruction publique, à la fin du XVIe siècle. L'art de former les hommes sera toujours le premier de tous, et le philosophe qui se consacre à l'institution de la jeunesse, mérite peut-être plus de reconnaissance que celui qui a étonné l'univers par son génie. Comme celle de la plupart des savans, sa vie fut calme et peu variée. Ses fonctions scolastiques, ses études particulières, et quelques liaisons avec un petit nombre de personnes de mérite qui rendaient justice au sien, partagèrent son temps. Cette existence douce et tranquille fut le prix de ses vertus. Ses écrits respirent une morale droite, des maximes saines, et un grand zèle pour la paix et la prospérité de la patrie. On y trouve partout un homme de bien, un bon Français, un sujet pénétré de la soumission due au souverain, et ennemi prononcé de la ligue et des ligueurs, contre lesquels il soutint la légitime autorité de Henri IV.

Etienne Bouchard le qualifie, *Doctrinâ et pietate, spectatissimus vir dominus T. Berchetus, linguæ græcæ in ill. academiâ Sedanensi professor, et gymnasiarcha*, dans la thèse

de philosophie qu'il lui dédia, et qu'il soutint à l'académie de Sedan, le 3 septembre 1605.

Samuel Néran a honoré sa tombe d'un quatrain que voici :

Berchetus situs est isto sub cespite, Græca
Hic cum *Bercheto* Musa sepulta jacet.
Quin potiùs dedit ille æternùm vivere Musæ,
Atque illi æternùm vivere Musa dedit.
Nærani poemata, p. 67.

M. de la Monnoye a affirmé, dans ses notes sur la Croix du Maine (t. II, p. 438), que *Tusan* était le nom de la famille paternelle de notre savant, et *Berchet* celui de la maternelle. Ce qui prouve qu'il n'a point vu ses écrits.

Pierre Berchet, fils de notre principal, régentait à l'académie de Sedan au commencement du XVIIe siècle. Je présume qu'il y professait le grec, et que c'est sa chaire qui fut offerte à Cameron en 1604. Les biographes de ce dernier disent qu'il ne voulut point en dépouiller son ami, et que l'un et l'autre se rendirent à Paris la même année. *Pierre Berchet* revint à Sedan en 1606, et le conseil académique arrêta « que ses gages lui seraient continués, déduction faite » du temps qu'il avait été absent. » (*Reg. des modér.* acte du 8 juillet 1606.)

Le 17 août 1724, les modérateurs accordèrent une pension de cent livres à Me *Pierre Berchet*, étudiant en théologie, fils de Me *Pierre Berchet*, bourgeois de Sedan, et petit-fils de notre principal, à la charge qu'il serait tenu de servir l'académie ou l'église de Sedan. Ayant rompu ses engagemens, on le priva de cette pension le 20 mars 1632. (*Reg. des modér.*) Il avait soutenu deux thèses de théologie sous la présidence d'Abraham Rambour : la première, le 22 novembre 1626, sur la différence entre l'ancien et le nouveau testament, et la deuxième, le 25 juillet 1629, sur l'invocation des saints. Elles sont imprimées dans le *Thesaurus theologiæ Sedanensis*, t. II, p. 422 à 430, p. 628 à 644.

On voit au nombre des réfugiés français dans le Brandebourg, une *Rachel Canel*, veuve de M. *Toussaint Berchet*, ci-devant juge à Sedan, belle-mère du prédicateur de la cour de Tesmar. (Erman, *Mém. du Refuge*, t. I, p. 356.)

Ses ouvrages :

1. *Institutiones ac Meditationes in græcam linguam, N. Clenardo authore. Cum scholiis et praxi P. Antesignani rapitagnensis. Accesserunt perbreves in Clenardum annotationes per* Tuss. Berchetum, *lingonensem*. Paris, Henri le Bé, 1581, in-4°, p. 414 (Bibl. de Sainte-Geneviève, X, 295, 2.); *it.*, Paris, Jean Houze, 1581, in-4°, p. 414 (Bibl. du roi, X, 345), même édition avec un nouveau frontispice.

Cette édition de Clénard, qui fut si utile pour composer la méthode grecque de Port-Royal, est un chef-d'œuvre d'impression, et va de pair avec les plus belles éditions des Estienne, par le choix du papier, la beauté des caractères de toutes proportions, la distribution de la matière, et par les soins et les attentions de tous les détails. L'imprimeur avait pris pour enseigne *la Bonne Intention*, représentée à la tête de cette grammaire, dans une gravure en bois, par une vestale qui, tenant de la main droite un compas, pose de la gauche, sur un autel, une lampe antique avec deux mèches allumées. On lit autour du cartouche : *Cœlo et terra debita reddere studeo*.

Quoique les *Remarques* de Berchet paraissent faire partie de cette édition, néanmoins elles sont imprimées séparément et sans titre. Elles contiennent vingt-trois pages, y compris une épître au lecteur, datée du petit collége de Sedan, le 28 octobre 1580, *E musæolo nostro Sed.*, 5 cal., nov. 1580. La Croix du Maine avait promis de parler de ces *Remarques* dans la *Bibliothéque des Français qui ont écrit en latin*; mais cet ouvrage n'a point paru.

II. *Tres regis Henrici declarationes ad ordines suos, è gallico in latinum conversæ.* Sedan, 1589, in-8°.

III. *Explicatio controversiarum quæ à nonnullis moventur de Henrici Borbonici regis in regnum Franciæ constitutione: opus hoc maximè tempore utilissimum, in quo permulta quæ ab aliis antehac ejusdem scriptoribus vel prætermissa, vel non satis explicata erant, eruditè explicantur; dubitationesque omnes quæ ab adversariis proponuntur, diligenter enucleantur et tolluntur; à* Tussano Bercheto *lingonensi in latinum conversum.* Sedan, Matthieu Hilaire, 1590, in-8°, p. 352. (Bibl. du roi, L. 1512.) La dédicace adressée à Henri IV, est datée du collége de Sedan, le 14 mai 1590.

IV. *Pium consilium super papæ Sfondrati, dicti Gregorii XIV, monitorialibus ut vocant bullis, et excommunicationis, atque interdicti in Galliæ regem, ecclesiam, et regnum minis, è Francorum majorum nostrorum exemplis in rebus iisdem repetitum; à* Tussano Bercheto *lingonensi è gallico in latinum conversum.* Francfort, Martin Lechlerus, 1691, in-8° p. 276. (Bibl. du roi, L. 1511.)

Reiman, en parlant de cette traduction, qui fut réimprimée à Francfort en 1613, dans la *Monarchie de Goldast*, t. III, p. 137 à 178, s'exprime ainsi : « Opus doctum ar-» gutum, grave et magnâ animi prudentiâ et firmitate scrip-» tum. » (*Biblioth. theologica*, p. 56.)

L'original anonyme (1) est intitulé : *Conseil chrétien sur les monitoires et menaces d'excommunication et interdiction du pape Sfondrato, dit* Grégoire XIV, *contre le roi, l'église et le royaume de France, pris des exemples de nos prédécesseurs en choses semblables.* 1591, in-12 (2).

(1) Brûlé à Tours par les mains du bourreau. *Voy.* Fontette, *BB. Hist.*, n° 7173 et n° 7157 du *supplément*; Sagittarius, *Introd. in Hist. eccl.*, t. I, p. 425.

(2) Grégoire XIV dépensa inutilement, en faveur de la Ligue, une partie des six millions d'or renfermés par Sixte V dans le château Saint-Ange; aussi

V. *Oratio funebris in obitum illustrissimæ ac pientissimæ Carolæ à Markâ, ducissæ Bullionensis, principissæ Sedanensis, jametianæ, Raucurianæ, etc., vicecomitissæ Turenæ, comitissæ Montfortii, Brænæ, etc., habita à* Tussano Bercheto *gymnasiarchâ Sedanensi : accedant tumuli et epitaphia latina et græca. Gallica seorsim extant.* Sedan, Abel Rivery, 1594, in-4°, p. 36. (Bibl. de Sainte-Geneviève, X, 591, 6.) On voit à la tête et à la fin de ce discours funèbre, vingt-deux épitaphes de l'illustré défunte, dont deux composées par Berchet.

VI. *Elementaria traditio christianorum fidei, aut catechismus. Huic nunc appositus est catechismus alius magis compendiarius, et ecclesiasticarum precum formula. Omnia è græco* (Henrici Stephani) *in latinum sermonem conversa, cum familiarissimâ etymologiæ et syntaxeos interpretatione; sic tamen temperatâ, ut mediocriter provectis nonnihil ad græcæ linguæ cognitionem conferre possit. Synonyma et locutiones, quibus res eadem variè et elegantèr ab auctore expressa est, in finem operis rejiciuntur. Per* Tuss. Berchetum *lingonensem.* Hanoviæ, typis Wechelianis, apud Cl. Marnium, et hæredes Johannis Aubrii, 1604, in-8°, p. 645. (Bibl. de Sainte-Geneviève, D. 6985, 2.); *it.* Hanov., *ibid.*, 1614, in-8°; *it.* Hanov., *ibid.*, 1618, in-8°; *it.* Hanov., *ibid.*, 1619, in-8°; *it.* Londres, 1648, et Sedan, 1703.

fut-il ajourné par Marforio et Pasquin à comparaître devant son prédécesseur. Il enjoignit aux Français, sous peine d'excommunication, de refuser toute obéissance à Henri IV, ayant privé ce prince et ses descendans de tout droit au royaume de France. Cette doctrine, liée à la doctrine de l'infaillibilité papale, révoltera toujours ceux qui aiment sincèrement la religion et l'état. On a opposé à ce pontife : « Discours des raisons et moyens pour » lesquels MM. du clergé assemblés à Mantes, ont déclaré les bulles monito- » riales, décernées par Grégoire XIV, contre les ecclésiastiques et autres, » tant de la noblesse que du tiers-état, qui sont demeurés en la fidélité du » roi, nulles et injustes. *Tours*, Mettayer, 1591, in-8°. » (BB. de l'Arsenal, n° 21706 du *Cat. de la Vallière.*)

C'est une traduction du catéchisme grec (1) d'Henri Estienne, avec le texte en regard et des remarques. Elle est précédée d'une dédicace à l'académie de Sedan, et d'une préface au lecteur, où Berchet promet de lui donner bientôt une traduction latine des lettres grecques du grand Budé, s'il daigne accueillir favorablement celle-ci (2). Ces deux pièces sont datées du collége de Sedan, le 1 et le 13 avril 1603.

VII. Il a fait des *scolies* ou *notes* sur les *Lettres grecques* de Guillaume Budé (3). J'en trouve la preuve dans ces deux pièces de vers d'Artur Jonston et de Samuel Neran, professeurs à l'académie de Sedan :

De Budæo TUSANI BERCHETI.

Budæus Musis, lucem, *Berchete*, dedisti
Budæo, lucem à sydere sydus habet.
Barbara quod non est, hoc illi Græcia debet,
Debet, quod non est barbarus, ille tibi (4).

EPIGRAMMA

In epistolas Græcas Budæi, scholiis Tussani Bercheti, *gymnasiarchæ Sedanensis et Græcæ linguæ professoris illustratas.*

Desine Sedanum *Bercheti* funera flere,
Ille manet pubis doctor ut ante tuæ.

(1) C'est le catéchisme de Calvin avec une version grecque d'Henri Estienne, intitulée : *Rudimenta fidei christianæ. Addita est ecclesiasticarum precum formula. Græcè et latinè. Apud H. Stephanum*, 1563, in-12. *It.*, ibid., 1565, in-18; *it.*, 1575, 1580, in-12; *it.*, Genève, Matt. Berjon, 1609. *Voy.* sur les divers catéchismes latins et français publiés par Calvin, Walchius *Bibliotheca theologica*, t. I, p. 510.

(2) On ne voit point que cette traduction latine ait paru. On connaît celle d'Antoine Pichon. *Paris*, 1574, in-4°.

(3) Cet ouvrage a échappé à mes recherches. Je ne connais qu'une édition latine des lettres de Budé, avec les notes de Jacques Tousain, *Tussanus*, publiée en 1531. *Voy.* Goujet, *Coll. Royal*, t. 1, p. 407; et David Clément, *BB. Curieuse*, t. V, p. 377.

(4) Ce quatrain est inséré dans les *Deliciæ poetarum scotorum*, t. I, p. 603, et dans *Jonstoni poemata*, p. 565.

Ante tuæ tantùm doctor fuit ille juventæ,
Et posthac doctor totius orbis erit.
Quid refert? lucis decedit nil tibi quamvis
Sol radios toto spargat in orbe suos.
Qui latium primus, primus transvexit Athenas,
Sydera Sedanæ quâ ferit arcis apex,
Occidit et quæ sex docuit per lustra juventam
Bercheti nunc vox illa magistra tacet.
Ne fle Sedanum, sed successore triumpha,
Budæo partes tradidit ille suas.
Nærani poemata, p. 45.

VIII. L'abbé Mathieu dit qu'il avait aussi adressé à la noblesse une *élégie* en vers latins. (*Annuaire du département de la Haute-Marne*, p. 125.)

Voilà tout ce que je connais des ouvrages de Berchet. La Croix du Maine, son contemporain, dit qu'*il a écrit quelques œuvres en français;* mais il n'en rapporte point les titres. Si elles ont été publiées, ce dont je doute, c'est avant 1584, époque où parut la *Bibliothéque française* de la Croix du Maine. Je ne crois pas d'ailleurs que ces œuvres soient les *Scolies* sur les *Lettres* de Budé, sorte de production que ne comportait pas alors notre langue. Au surplus, je n'ai qu'une preuve négative à opposer au témoignage de la Croix du Maine, preuve qu'on ne pourrait cependant détruire qu'en faisant connaître les *ouvrages français* qui auraient été publiés avec le nom de Berchet, ou sous le voile de l'anonyme ou du pseudonyme.

BERNARDIN (*Théophile*), jésuite, né à Sedan en 1569, entra dans la société à Tournay, en 1593. Après ses années d'épreuve, il enseigna les humanités, suivant l'usage de l'Institut, et se donna cette seconde éducation qui grave ce que la première n'a que dessiné. Son cours de régence achevé, il professa long-temps la théologie scolastique et morale, et s'adonna principalement au ministère de la direction des ames. Versé dans la science de la spiritualité, il

dirigea pendant neuf ans les novices de sa société, et durant six ans, ceux de ses confrères qui couraient la carrière de la troisième probation, avant d'être admis à la profession des quatre vœux. Ce n'était pas à des hommes d'un talent médiocre que cette compagnie fameuse, qui enseignait les sciences aux Chinois, les arts aux sauvages, et les belles-lettres aux Européens, confiait la direction de ceux qu'elle destinait à soutenir sa réputation.

Les biographes de son ordre le peignent comme un homme qui joignait à une grande piété beaucoup de douceur et d'aménité dans le caractère. Il mourut au collége d'Arras, dont il était recteur depuis trois ans, le 15 août 1625, dans un âge qui promettait une vie plus longue, puisqu'il n'avait pas encore atteint sa cinquante-sixième année. Il a laissé des traces de la piété qui l'animait dans les ouvrages suivans :

I. *Le chemin de la vertu tracé aux divers états*. Tournay, Ch. Martin, 1615, in-12.

II. *Cynosure, ou Etoile des chrétiens, pour tirer vers le port d'heureuse éternité*. Rouen, 1616, in-12; *it.*, avec ce titre : *La vie chrétienne, ou Méthode sûre pour choisir un état*. Liége, Jean Ouwerx, 1616, in-12; *it.*, en latin, sous ce titre : *Cynosura christiana, sive De eligendo vitæ statu*. Ibid., 1616, in-12; *it.*, 2e édition, corrigée et augmentée, avec le titre suivant : *Institutio vitæ, seu Certa de optimo vitæ statu deliberandi via*. Anvers, Plantin, 1622, in-8°. Lipen cite une édition d'Anvers, 1624, in-8°, et le *Museum britannicum* une de Liége, de 1622, in-12.

III. *La pratique des bonnes œuvres*; 1616, in-12; *it.*, traduit en latin par Engelbert-des-Bois, évêque de Namur, sous ce titre : *Praxis bonarum intentionum*. Douay, Jean Bogard, 1619, in-12; *it.*, Vienne, Grégoire Gelbhaar, 1620, in-12; *it.*, en italien, par Augustin Fornelli. Rome, impr. de la chamb. apost., 1617, in-12.

IV. *De religiosæ perseverantiæ præsidiis, libri XI*. Anvers,

Martin Nutius, 1622, in-4°, p. 745; *id.*, Anvers, 1688, in-8°, sous le titre de *Speculum perfectionis religiosæ*.

V. *De SS. Florentio, ejusque Socio, martyribus,....* fait à l'occasion des reliques de ces deux martyrs, envoyées de Rome au collége des Jésuites d'Arras.

Alegambe, p. 431; Sotwel, p. 757; Lipen, *BB^a theolog.*, t. II, p. 471, 474, 660, 919; d'Outreman, *Histoire de Valenciennes*, p. 11; Val. André, *BB^a Belgica*, p. 832; Foppens, *BB^a Belg.*, p. 266, 1130.

BERTON (*Jean-Baptiste*), maréchal de camp, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre royal de l'épée de Suède, naquit à Francheval, près de Sedan, en 1774. Il fit ses études dans cette ville, et à dix-sept ans, il entra à l'Ecole militaire de Brienne, d'où il passa à celle d'artillerie de Châlons, lors de sa formation.

Ayant été nommé sous-lieutenant dans la légion des Ardennes, en 1792, il fit les campagnes des armées de Sambre-et-Meuse, et devint capitaine. Attaché à l'état-major du général Bernadotte, il le suivit d'abord en Hanovre, à Austerlitz et en Prusse, durant les campagnes de 1806 et 1807. Le maréchal Victor ayant pris le commandement de ce corps d'armée, Berton rendit d'importans services à Friedland, le 14 juin 1807, et fut ensuite envoyé en Espagne, où il se distingua surtout à la bataille d'Espinosa, le 11 novembre 1808. Le maréchal Victor le présenta à Napoléon en 1808, à la revue de Burgos, en disant : « C'est » le premier chef d'escadron de mon corps d'armée, pour la » valeur et les talens; je vous demande pour lui un régi- » ment. V. M. peut être persuadée qu'elle ne saurait le » mettre en de meilleures mains. » Bonaparte répondit : « Je » n'ai point de corps à donner aujourd'hui, je le fais ma- » jor.... » Et après quelques instans : « Je n'ai point de » régiment libre; mais je vous fais adjudant-commandant.

» Vous êtes un bon officier; je me souviendrai de vous. »

Il fut nommé quelque temps après chef d'état-major du général Valence, et ensuite attaché à celui du quatrième corps, sous les ordres du général Sébastiani. Il donna de nouvelles preuves de sa bravoure à la bataille de Talaveira, le 28 juillet 1809, et à celle d'Almanacid, peu de temps après. Il enleva dans cette dernière la position la plus élevée du double piton sur lequel est assise la ville. A Ocana, le 19 novembre 1809, il montra une habileté, un sang-froid et une intrépidité si remarquables, que le prince Sobiesky, à côté duquel il venait d'être blessé, l'embrassa en présence du régiment, et lui dit : « Je ferai savoir à ma nation la » manière dont vous venez de vous conduire à la tête de ses » enfans, je demanderai pour vous la croix du mérite mili- » taire. Les Polonais seront fiers de la voir briller sur la » poitrine d'un brave tel que vous. » Berton avait conduit dans cette attaque les lanciers polonais à l'ennemi.

Le corps du général Sébastiani ayant été dirigé sur le royaume de Grenade, Berton, à la tête d'un détachement de mille hommes du cinquième corps, fut chargé d'occuper Malaga, où sept mille hommes de l'armée espagnole s'étaient renfermés après l'occupation de Séville par les troupes françaises. Il s'empara de Malaga, et fut nommé par le maréchal Soult gouverneur de cette place, où il paraît s'être conduit avec sagesse et intégrité. Sa petite troupe soutint quelques engagemens assez heureux; mais après la perte de la bataille des Arapiles, le 22 juillet 1812, il fallut évacuer l'Andalousie. La guerre n'offrit plus depuis qu'une suite de retraites plus ou moins désastreuses, qui fournirent pourtant au colonel Berton de nouvelles occasions de faire connaître son mérite. Il fut nommé maréchal de camp, par décret du 30 mai 1813. C'est en cette qualité qu'il commanda une brigade avec beaucoup de distinction à la bataille de Toulouse, le 10 avril 1814.

Après la restauration, le général Berton fut mis à la demi-solde; mais il reprit de l'activité dès le 20 mars 1815, et assista à la bataille de Waterloo, où il commandait une brigade du corps du général Excelmans, composée des 14e et 17e de dragons. De retour à Paris, après la seconde restauration, il fut détenu pendant cinq mois et relâché sans avoir subi de jugement.

Il ne tarda pas à prendre un rang dans le parti de l'opposition. On le vit à la *Société des amis de la liberté de la presse;* il publia un écrit qui fait honneur à ses connaissances militaires, mais qui prouve des idées peu exactes en politique. Ses écrits, ou des pétitions adressées aux Chambres, le firent rayer des contrôles de l'armée par le ministre de la guerre de la Tour-Maubourg. Devenu l'objet de la surveillance de la police, il publia un pamphlet violent contre le baron Mounier, qui la dirigeait alors, et s'engagea dans un complot qui se termina pour lui de la manière la plus funeste.

Parti de Paris en janvier 1822, il se rendit à Brest, à Rennes, et enfin à Saumur, où il entra en relation avec plusieurs personnes de ces contrées. Dans la nuit du 20 février, il quitta Saumur, et vint à Thouars, où il avait des intelligences. Le 24, à quatre heures du matin, revêtu de son uniforme, il arbore la cocarde et le drapeau tricolore dans cette ville, proclame un gouvernement provisoire, fait et publie des proclamations, s'empare de l'autorité, et pourvoit au remplacemeut ou à la confirmation des fonctionnaires publics. Ayant échoué dans cette tentative, il erra dans les départemens de l'Ouest jusqu'au 17 juin, qu'il fut arrêté à Laleu, paroisse de Saint-Florent, en Poitou.

Traduit à la cour d'assises de Poitiers, il y fut condamné à être décapité, le 14 septembre 1822, ce qui fut exécuté le 5 octobre suivant. Arrivé au lieu du supplice, il franchit avec fermeté les degrés de l'échafaud, cria : *Vive la liberté! vive la France!* et reçut le coup fatal.

Ses ouvrages :

I. *Précis historique, militaire et critique des batailles de Fleurus et de Waterloo, dans les campagnes de Flandres, en juin* 1815, *de leurs manœuvres caractéristiques et des mouvemens qui les ont précédées et suivies.* Paris, Delaunay, 1818, in-8°, avec carte, cinq feuilles un quart.

II. *Commentaire sur l'ouvrage en dix-huit chapitres, précédé d'un avant-propos, de M. le général J. J. Tarayre, intitulé :* De la force des gouvernemens, ou du rapport que la force des gouvernemens doit avoir avec leur nature et leur constitution. *Paris*, Magimel, 1819, in-8°, douze feuilles et demie.

III. *A MM. les membres de la Chambre des pairs, et à MM. les députés des départemens au Corps-Législatif.* Paris, Guiraudet, 1821, in-8°, une demi-feuille. C'est une pétition pour réclamer contre la mesure par laquelle il avait été rayé des contrôles de l'armée.

IV. *Considérations sur la police; observations touchant les bruits qu'elle répand; précédées d'une Lettre à M. le baron Mounier, directeur général de la police du royaume.* Paris, Denugon, 1820, in-8°, quatre feuilles.

La *Lettre à M. Mounier*, a été réimprimée plusieurs fois, savoir : 2e édition, sous ce titre : *Lettre sur la mort de Napoléon;* 3e édition, corrigée et augmentée, Paris, Dupont, 1821; 6e édition, augmentée d'un *Avis du budget du baron Mounier sous l'empire, et d'un extrait du* Morning chronicle, du 21 juillet 1821. In-8°, trois-quarts de feuille. On a publié : *Observations sur un écrit de M. le général Berton.* Paris, le Normant, 1820, in-8° de deux feuilles.

V. Il a donné des articles à la *Minerve française*, aux *Annales des faits et sciences militaires*, publiées chez Panckoucke en 1819, et à l'ouvrage intitulé : *Victoires et conquêtes des Français, depuis* 1789, publié par le même li-

Le but de l'auteur est d'enseigner une méthode d'opérer, plus exacte et plus facile que n'était celle des anciens. Il ne parle ni de la nature, ni des causes de la maladie, il se borne à en définir les noms, laissant à chacun la liberté de faire des systèmes selon ses idées, et s'attachant uniquement à l'opération comme la fin principale de la chirurgie. Son livre est suivi de deux traités : le premier roule sur la nature, les causes et les symptômes des maladies de l'estomac, et contient quelques explications physiologiques de ses fonctions; le deuxième concerne les maladies syphilitiques.

« Cet ouvrage posthume, dit Portal, est fait avec soin. » Bienaise y décrit clairement et en peu de mots le ma- » nuel des opérations les plus difficiles et les plus com- » pliquées, et il nous avertit dans sa préface, qu'il n'y » avance rien qui ne soit fondé sur la pratique des chirur- » giens de son temps.... Il reconnaît que la ligature des » vaisseaux est le plus puissant secours qu'on puisse em- » ployer pour s'opposer à l'effusion du sang..... Cependant » on ne peut le louer d'avoir renouvelé la cruelle méthode » de pratiquer la suture des tendons, que plusieurs chirur- » giens de son temps avaient proscrite, d'après Galien qui » en avait défendu l'usage. » (*Hist. de la Chirurg.* t. IV, p. 99 à 102.)

De Vaux, *Index funereus chirurg. Paris.*, p. 59; Portal, t. III, p. 446; Eloy, *Diction. de médecine*, t. I, p. 343; Haller, *Bibl. chirurg.*, t. I, p. 489; Carrère, *Bibl. de méd.*, t. I, p. 476; *Steph. Hier. de vigiliis*, *Bibl. chirurgica*, t. I, p. 304.

BILLATE (1) (*Nicolas*), prêtre, chanoine régulier, et profès de la maison de l'Hôtel-Dieu de Provins du 20 juin

(1) Les registres de Rethel portent *Billiatre*.

1719, naquit à Rethel le 12 août 1695, de Louis Billiatre et d'Anne Pitoux. C'était un homme fort studieux, de très bonnes mœurs, et d'une exactitude scrupuleuse à remplir ses devoirs. S'étant livré par goût à l'étude de l'antiquité, il travailla pendant vingt ans à l'*Histoire de la ville de Provins*, où la plupart des comtes de Champagne firent leur demeure. Il se proposait de réduire en un corps d'ouvrage les matériaux immenses qu'il avait amassés, lorsqu'une lettre de cachet le confina, au mois d'août 1743, dans l'abbaye de Dilot, près de Sens. Il y mourut victime de son attachement à Port-Royal, le 19 octobre 1748, âgé de cinquante-trois ans. Lié avec les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, il aida souvent de ses recherches les savans auteurs du *Gallia christiana*. Il avait desservi pendant vingt-cinq ans une prébende dans l'église collégiale de Saint-Quiriace de Provins. On a de lui :

Dissertation historique sur les eaux minérales de Provins. Provins, Michelin, 1738, in-12, p. 72. C'est un abrégé du traité composé sur cette matière par Pierre le Givre, docteur en médecine; traité devenu très rare, quoiqu'on en ait fait cinq éditions augmentées successivement, les deux premières à Paris, en 1654 et 1659, la troisième et la quatrième aussi à Paris, en 1667 et 1677, chez Ribou, toutes en français, et la cinquième, qui est la plus ample et la meilleure, à Amsterdam, Jansson Waesberge, 1682, in-12, sous ce titre : *Arcanum acidularum novissimè proditum principiorum chymicorum disquisitionis auxilio.*

L'abrégé de Billate est divisé en quatre parties. La première contient l'histoire de la découverte des eaux minérales de Provins; la deuxième traite de leur nature, de leurs qualités sensibles, ou de leurs vertus médicales; la troisième du régime de vivre qu'il faut observer dans leur usage; la quatrième n'est, pour ainsi dire, que la nomenclature de ceux qui ont été guéris ou soulagés par ces eaux,

depuis leur découverte, en 1559, jusqu'en 1663. MM. Opoix et Rollin ont depuis écrit sur le même sujet.

Nouv. eccl., 13 mars et 22 mai 1749; Cerveau, *Nécrol. des défs. de la vérité*, t. II, p. 189; Cartère, *Catal. des ouv. sur les eaux minérales*, p. 197; Boehmers, *Bibl. histor., naturalis*, part. v, vol. V, p. 204.

BILLUART (*Charles René*), naquit à Revin, le 8 janvier 1685, d'une famille où les vertus et la piété étaient héréditaires. Il touchait à peine à sa seizième année, qu'il se présenta et fut reçu chez les Jésuites de Charleville, où il avait fait ses humanités. En se rendant au noviciat de Pont-à-Mousson, il alla voir le recteur du collége de Sedan. Un froid accueil de la part de ce Père le fit changer de résolution; il revint dans sa patrie, y prit l'habit de dominicain en 1701, fit son noviciat à Lille, sa profession à Revin, le 7 novembre 1702, puis son cours de philosophie et de théologie, et dès lors il fut décidé qu'au lieu d'être moliniste il serait thomiste.

Il était prêtre depuis deux ans, lorsqu'on le chargea d'enseigner la philosophie au collége de Saint-Thomas de Douai: c'était en 1710. L'année suivante, il s'acquitta du même emploi à Revin. Il y professa depuis la théologie jusqu'en 1715, qu'il fut nommé maître des étudians à Douai. Il y devint second régent des études en 1718. Après avoir gouverné sa communauté de Revin en qualité de prieur, depuis 1721 jusqu'en 1725, il fut nommé premier régent du collége de Douai. Il commençait sa troisième année d'exercice de premier professeur dans cet établissement, quand il fut promu au provincialat, le 15 octobre 1728. Le même honneur lui fut encore décerné en 1741 et 1752. Il avait pris le bonnet de docteur en théologie en 1729. Au mois de novembre 1733, il revint à Revin, où il exerça les fonctions de prieur jusqu'en 1741; mais il refusa d'accepter cette supériorité en 1749.

Le duc d'Orléans (1), seigneur territorial de Revin, ayant désiré de le voir, sur ce que la renommée lui en avait appris, le P. Billuart se rendit à Paris en 1736, où il eut l'honneur de s'entretenir avec lui sur des matières d'érudition; mais, peu content de l'accueillir de la manière la plus gracieuse, ce prince pieux et savant, qui avait une estime particulière pour la doctrine de Saint-Thomas, le renvoya encore comblé de ses bienfaits; et ce fut par ses libéralités soutenues que le P. Billuart commença et finit en 1737 et 1738, l'infirmerie, l'hospice, la bibliothéque, et autres bâtimens du couvent de Revin.

Laborieux par habitude et par goût, les soins de la supériorité et les fonctions de professeur ne l'empêchèrent ni de publier de nombreux ouvrages, ni de vaquer au ministère de la prédication. Il prêcha un avant à Liége en 1718, et les carêmes de 1719 et de 1732, et il eut la gloire de cueillir des lauriers dans un champ que tant d'orateurs célèbres avaient déjà moissonné. Par suite d'un discours éloquent sur la présence réelle, qu'il prononça à Maestricht en 1729, le comte de Tilly, gouverneur de cette ville, l'engagea à entrer en lice avec les ministres protestans; et quoiqu'il fût persuadé que la controverse soit plus propre à empêcher les réunions qu'à les produire, il crut devoir céder à cette invitation. Le combat s'engagea dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'une assemblée nombreuse: et l'on convint généralement que le P. Billuart avait soutenu glorieusement la cause de l'église romaine.

Il était lié avec les plus célèbres théologiens de la Belgique. Sa piété était solide; il fut toujours très attaché aux devoirs de son état, et l'esprit de régularité dominait dans toute sa conduite. Quoique d'un caractère doux et pacifique,

(1) Louis d'Orléans, premier prince du sang, mort en 1752 à l'abbaye Sainte-Geneviève, où il s'était retiré. Il a légué à l'ordre de Saint-Dominique sa bibliothéque et les nombreux MSS. de sa composition.

il était vif dans la dispute ; et il en a fait preuve dans ses discussions avec les docteurs Lengrand et Maugis.

Il finit ses jours à Revin, le 20 janvier 1757, laissant une mémoire chère aux gens de bien, après avoir commandé, pendant sa vie, l'estime publique par ses vertus. Ses confrères, qu'il avait éclairés par ses lumières, édifiés par ses exemples, et gouvernés avec sagesse, voulant payer à sa cendre un juste tribut de reconnaissance, firent graver sur sa tombe l'inscription suivante :

Hic jacet R. ac eximius Pater Carolus Renatus Billuart, *Reviniensis, hujus conventûs alumnus, ac quintò prior, collegii S. Thomæ duaci regens, S. Theologiæ doctor, nec non provinciæ Gallo-Belgicæ ter provincialis, vir scriptis et virtutibus clarus, religioni et orbi commendatissimus. Sed, eheu! obiit* 20 *januarii* 1757. *Ætatis* 73, *Professionis* 55, *sacerdoti* 49. *Precare, moriture, ut requiescat in pace.*

On a cherché à troubler ses cendres après sa mort, en publiant qu'il avait enseigné l'horrible doctrine du régicide. Mais le P. de Ruelles, son ami, l'a vengé avec force de cette imputation calomnieuse, dans un écrit anonyme intitulé : *La calomnie confondue, ou le Théologien vengé.* (Lille) 1763, in-12, p. 88.

Ses œuvres :

1. *De mente ecclesiæ catholicæ circa accidentia eucharistiæ, dissertatio unica, adversùs Antonium Lengrand, S. T. L., et philosophiæ Cartesianæ professorem in academiâ Duacensi.* Leodii, *Urbanus Ancion*, 1715, in-12, p. 160. Il y soutient avec vivacité le sentiment des Péripatéticiens contre celui de Descartes, et en fait presque un article de foi. Les productions de l'esprit portent d'ordinaire l'empreinte de l'âge où elles sont écrites. L'ouvrage de Lengrand qu'il attaqua, est intitulé : *Dissertatio de accidentibus absolutis.* Duaci, 1711, in-12, p. 112.

II. *Le Thomisme vengé de sa prétendue condamnation par la constitution* Unigenitus, *adressé en forme de lettre à un abbé ; par un religieux de l'ordre de Saint-Dominique.* Bruxelles, Jean Léonard, 1720, in-12, p. 97.

III. *Lettre du R. P. C. R. Billuart aux docteurs de la Faculté de théologie de Douai, avec des réflexions sur les notes calomnieuses qu'ils ont attachées à leur censure du 22 août 1722, contre les RR. PP. Massouillé et Contenson, de l'ordre des FF. Prêcheurs;* 1723, in-4°, p. 42. Les docteurs de Douai ne répondirent point à cette lettre, parce qu'ils ne purent y répondre : ils s'étaient grossièrement trompés sur le compte des deux célèbres dominicains ; et leur censure fut justement condamnée à Rome par un décret apostolique du 18 juillet 1729.

IV. *Examen critique des Réflexions* (d'un anonyme) *sur le bref de N. S. P. le pape Benoît XIII.* Du 6 nov. 1724, adressé aux Dominicains ; in-4°, p. 21.

Ce bref *dimissas preces*, est adressé à tous les Dominicains contre les calomnies intentées à la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. Il fut une semence de discorde entre les Thomistes et les Molinistes. L'un de ceux-ci publia quelques réflexions en français sur ce bref, pour insinuer qu'il ne s'adresse point aux Jésuites, mais aux seuls Quesnellistes, quand il parle des calomniateurs de l'école de saint Thomas ; qu'il déclare seulement que les Thomistes peuvent soutenir librement leurs sentimens comme auparavant, et qu'enfin ils ne peuvent tirer d'autre avantage de ce bref en faveur de leur doctrine. Le P. Billuart opposa à ces réflexions anonymes l'*Examen critique*. Il y prouve que le pape range les Molinistes parmi les calomniateurs de la doctrine des Thomistes ; qu'il recommande cette même doctrine, et qu'il la préfère aux opinions des Molinistes, qui ne sont tolérées que négativement : d'où il conclut que les Molinistes ne peuvent plus, sans une révolte manifeste contre le souverain

pontife, continuer leurs calomnies accoutumées contre la doctrine des Thomistes, en disant que *la grâce efficace par elle-même, et la prémotion physique, ne sont point de saint Thomas ; qu'elles nuisent à la liberté ; qu'elles outragent la justice et la sainteté de Dieu ; qu'elles sont contraires aux divines Ecritures et au Concile de Trente, et enfin, semblables à la motion de Calvin, comme un œuf à un œuf :* calomnies néanmoins que le P. Fontaine, jésuite, renouvela dans une thèse soutenue à Douai en 1725. L'anonyme, qui ne se piquait nullement de cette politesse qui sait adoucir les coups que l'on porte à son adversaire, ayant écrit au P. Billuart des lettres pleines d'injures, celui-ci répondit par

V. *Le Thomisme triomphant par le bref* Demissas preces, *de Benoît XIII, ou justification de l'Examen critique des réflexions sur ce bref, contre une lettre anonyme adressée à l'auteur de l'*Examen ; *par un théologien de l'ordre de Saint-Dominique ;* in-4°, p. 114.

Cet opuscule, et les n°s IX et XI ont été faussement attribués au Père Jean Pierre Viou, dominicain, connu sous le nom de *Dumont*, depuis qu'il a été obligé d'être sous un habit laïc. Le P. Billuart fait ici l'apologie de l'histoire des congrégations *de Auxiliis* du P. Serry, et sur-tout du n° IV. Cet ouvrage lui suscita un autre adversaire dans la personne de Stievenard, chanoine de Cambrai, qui l'accusa d'avoir falsifié une phrase de la première lettre de Fénelon au P. Quesnel, en lui faisant dire qu'il *faut que ce soit uniquement ce système de la grâce des Thomistes*, que l'Eglise a voulu condamner dans Jansénius, etc. Le P. Billuart répondit à Stievenard par

VI. *Réponse de l'auteur du Thomisme triomphant à M. Stievenard, au sujet de son Apologie pour Fénelon ;* in-4°, p. 8. L'auteur convient que le mot, *de la grâce des Thomistes*, ne se trouve point, comme il l'avait écrit sur la foi d'un de ses amis, dans la lettre de Fénelon au P. Quesnel ; mais il sou-

tient qu'à cela près, le prélat confond les Thomistes avec les Jansénistes, ne s'étant point récrié contre le P. Quesnel et autres, qui alléguaient les mêmes choses. La même année Stievenard ayant publié une seconde apologie de Fénelon, où il reproche au P. Billuart d'avoir emprunté ses objections des Jansénistes, celui-ci lui opposa :

VII. *Avis d'un ecclésiastique de Paris à M. Stievenard, sur sa seconde apologie pour Fénelon*; in-4°, p. 21. Stievenard ayant publié une troisième apologie, le P. Billuart répliqua par sa

VIII. *Justification d'un ecclésiastique de Paris, etc.*; in-4°, p. 21 : écrit où il attaque son adversaire sans beaucoup de ménagement, et qui mit fin à cette dispute.

IX. *Apologie du Thomisme triomphant, contre les neuf lettres anonymes qui ont paru depuis peu* : on justifie aussi par occasion l'histoire des congrégations *de Auxiliis*, du P. Serry, contre les chicanes de ses adversaires. *Liége*, Jean Philippe Gramme, 1731, in-4°, p. 196. L'auteur des lettres ne répondit point. Le dessein du P. Billuart est d'établir ici, comme il l'a fait dans le n° v, la doctrine de saint Thomas sur les ruines du molinisme.

X. *Réponse à l'auteur d'un libelle imprimé cette année, 1734, à Rotterdam, intitulé* : La Créance des églises réformées touchant la sainte Vierge, *où l'on fait voir les impostures grossières et les calomnies atroces, les paralogismes, et les inepties dont cet ouvrage est rempli*; in-4°, p. 63. Le Protestant ne répliqua point.

XI. *Apologie du R. P. Pierre Soto, dominicain, et des anciennes censures de Louvain et de Douai, contre l'*Histoire du Baïanisme, *composée par le Père du Chesne, jésuite* (Ardennais), *et condamnée à Rome le 17 de mars 1734; par Louis de Lomanise* (Billuart). *Avignon* (*Paris*), Marc Chave, 1738, in-12, p. 242. Il y montre évidemment l'orthodoxie du P. Soto, et celle de Ravestein, et le molinisme de

Tapper; et découvre les infidélités, les calomnies, et les bévues du P. du Chesne.

XII. *Quæstio theologica de Relatione operum in Deum, adversùs opusculum, sub nomine R. D. Hagen (Leodii éditum anno 1752) vindicata.* Ipris, Moerman, 1752, in-8°, p. 62.

Dans cette dissertation sur le vrai mobile des actions humaines, le P. Billuart prouve, contre le sentiment de quelques rigoristes de Louvain, qu'il suffit qu'une action, pour n'être point imputée comme péché à celui qui la fait, soit bonne en elle-même et dans ses circonstances. On n'en croit pas moins qu'il est des instans où le précepte de l'amour divin oblige; mais qui les déterminera ces instans? c'est l'ouvrage du cœur bien plus que celui de l'esprit (1).

Hagen, professeur à Louvain, avait fait des remarques sur l'opinion du P. Billuart, et il les avait communiquées au président du séminaire de Liége, Antoine Medard, chargé en sa qualité de censeur d'examiner le manuscrit du cours de théologie du P. Billuart. Ce censeur publia ces remarques sous le titre de *Refutatio systematis P. Billuart, de relatione operum.* Ce qui fournit à celui-ci l'occasion de faire paraître sa *Quæstio theologica.* Le P. Maugis, augustin, professeur de théologie à Louvain, ayant publié sur ces entrefaites l'opuscule intitulé : *Dissertatio de relatione operum in Deum;* Lovan., 1752, in-8°, où il répondait aux argumens produits par le P. Billuart en faveur de son sentiment, ce dernier fit paraître à son tour

(1) « Les théologiens de Louvain enseignent communément que nous sommes obligés de rapporter à Dieu toutes nos actions, et que nous péchons en ne les rapportant pas; mais de manière que cette omission ne vicie pas une action qui est bonne de sa nature. Ils ne demandent pas que cette relation se fasse par le motif de la charité, c'est assez qu'elle parte d'un mouvement qui ait un rapport explicite à Dieu : ils ne veulent pas non plus que la relation soit toujours actuelle; ils se contentent d'une relation virtuelle et explicite, fondée sur un acte précédent; mais ils prétendent que l'habituelle n'est pas suffisante. » (*Paquot*, p. 446.)

XIII. *Ulterior elucidatio quæstionis theologicæ de relatione operum in Deum.* Ipris, Moerman, 1753, in-12; *it.*, Lovan., van Overbeck, 1755, in-8°, p. 55. Le P. Maugis revint à la charge par sa *Dissertatio de relatione operum ab objectis vindicata.* Lovan., *ibid.*, 1755, in-8°. Le P. Billuart, sous un nom supposé, lui répliqua par

XIV. *Epistola expostulatoria, et apologetica Ludovici Franc. ad R. Patrem Josephum Maugis, super dissertationem ejus secundam de relatione operum in Deum.* Antuerp., Everaerts, in-8°, p. 66. Le P. Maugis, résolu de le poursuivre jusqu'à sa dernière goutte d'encre, riposta par *Vindiciæ dissertationis de relatione operum in Deum.* Lovan, 1757, in-8°, p. 142. Cet opuscule, qui parut peu après la mort du P. Billuart, est terminé par ces paroles, provoquées par le ton aigre et tranchant que le dominicain avait pris dans la défense de son opinion : *Si hæc vires tuas superent, nec te audeas manifestare, conviciis abstine, et ad majorem Dei gloriam tace.*

Ainsi finit ce combat polémique où l'on incidenta et chicana beaucoup, tandis qu'on n'aurait dû employer que les armes du savoir. Les lecteurs curieux de disputes à fer émoulu, trouveront à se satisfaire dans ces petits écrits. Malheureusement dans ces sortes de discussions, il faut être ou un peu satirique, ou très ennuyeux ; et celui qui prend la plume a bientôt fait son choix.

Tels sont les opuscules que le P. Billuart publia pour la défense des sentimens de son ordre, et celle de ses opinions particulières; mais ce qui contribua sur-tout à lui donner de la célébrité, c'est l'ouvrage suivant :

XV. *Summa S. Thomæ, hodiernis academiarum moribus accommodata; sive cursus theologiæ juxta mentem, et, in quantum licuit, juxta ordinem et litteram D. Thomæ in suâ summâ: insertis pro re natâ digressionibus in Historiam ecclesiasticam. Ad usum scholarum Thomistarum.* Leod. Everard. Kints, 1746 à 1751, 19 vol. in-8°; *it.*, sous le titre de *Cursus*

theologiæ universalis cum supplemento. Wiceburgi, 1758, 4 vol. in-fol. et 19 vol. in-8°; *it.*, Venetiis, 1761, 3 vol. in-fol. Le P. Labye a donné l'abrégé de cette théologie (*voy.* son article); *it.*, Paris, Méquignon, 1828, 20 vol. in-8°. Il y a dans cette dernière édition, une nouvelle division de l'ouvrage, une table générale des matières, et des appendices au Traité *des Contrats, de la Justice et du Mariage*, pour les mettre en harmonie avec notre législation actuelle.

Ce qui prouve la merveilleuse facilité du P. Billuart, c'est qu'il ait pu commencer et finir cet ouvrage dans le court espace de cinq ans. Il faut croire que les matières théologiques étaient bien digérées dans sa tête, avant qu'il entreprit de leur donner la forme de l'école. Il est vrai que ce style demande peu de soin et d'apprêt de la part de ceux qui l'emploient. Beaucoup de clarté et de précision en font tout l'ornement et le mérite.

L'auteur *ajuste aux usages modernes des Universités*, non seulement *la Somme de S. Thomas*, mais beaucoup de choses auxquelles ce saint docteur n'a point pensé. C'est que la théologie la plus complète du XIIIe siècle est loin de renfermer tout ce que doit savoir un théologien du XIXe. On voit qu'il avait plus étudié la controverse dans les écrits des scolastiques que dans ceux des Pères, et dans les définitions des conciles, quoiqu'il n'ait négligé ni les uns ni les autres. La partie scolastique et la morale y sont beaucoup plus soignées que la dogmatique : l'auteur convient toutefois dans ses préliminaires que cette dernière est plus nécessaire que la première : ce qui est vrai. Il s'attache scrupuleusement à la doctrine de saint Thomas : il rapproche avec beaucoup de soin et d'adresse, tout ce qu'il a pu trouver dans les ouvrages du S. Docteur pour éclaircir les questions qu'il traite, et c'est ce qu'il a fait de plus utile. On aurait pu lui appliquer ce que saint François de Sales disait de son confesseur, le P. Philibert de la Bonneville, provincial des Capu-

cins : « Que si l'on venait à perdre la *Somme* de saint Tho-
» mas, on la retrouverait tout entière dans sa tête. » Dans les questions de morale il tient un juste milieu entre la sévérité qui décourage et le relâchement qui scandalise, et marche d'un pas ferme dans ce juste milieu où se trouvent toujours la vérité et la vertu. La solidité des raisonnemens est assez en général le caractère de sa théologie. On voudrait seulement qu'il eût été moins subtil, quand il s'est agi de défendre ce qu'il prenait pour la doctrine de saint Thomas. Dans les matières de la grâce et de la prédestination il s'échauffe fort contre Tournely, célèbre professeur de Sorbonne. Que ce docteur n'ait pas bien exposé la doctrine des Thomistes sur l'accord de la grâce avec la liberté, je le veux : du moins il n'avait pas maltraité ces théologiens, et le P. Billuart avait d'autant plus de sujet de ménager cet écrivain, qu'il lui devait presque toute la partie dogmatique de sa théologie. Tout ce que l'on peut conclure de ses démêlés avec ce sorboniste, c'est que la scolastique est un art à l'aide duquel un escrimeur ferré trouve le secret de ne se jamais rendre à son antagoniste.

Quétif et Echard, *Script. ord. præd.*, t. II, p. 792, et *supp. ult.*, p. 8; Paquot, *Mém. littér.*, t. VII, p. 432, 448; Durand, *Mém. de la Soc. des Sav. des Ardennes*, 2e part., p. 21; Richard, *Dict. des Sciences ecclés.*, t. VI.

BILLY (*Jean* DE), prieur du Mont-Dieu, né à Guise (1) vers 1530, de Louis de Billy, gouverneur de cette ville, et de Marie Brichanteau, sœur de Crespin Brichanteau, évêque de Senlis et confesseur du roi, fut d'abord abbé commendataire de Saint-Michel-en-l'Herm, de Saint-Léonard de Ferrières, et de Notre-Dame-des-Chasteliers en l'île de Rhé.

« Il vécut assez selon le monde; mais se trouvant un jour

(1) D. le Long, *Hist. de Laon*, p. 476.

» enveloppé dans un incendie causé par le feu du ciel (à » l'abbaye des Chastelliers), il promit à Dieu de changer de » conduite, et de vivre plus régulièrement. Délivré du pé- » ril, comme par miracle, il se retira dans la Chartreuse » de Bourg-Fontaine, où il fit profession (vers 1562), et » n'en sortit point, que pour être prieur de la Chartreuse du » Mont-Dieu, et ensuite de celle de Bourbon-lès-Gaillon, » en 1572 (où il mourut le 30 juin 1580). » (D. D'Argonne, *Mél. de littér.*, t. II, p. 284, édit. 1725.) Il était frère aîné de Jacques de Billy, savant helléniste, en faveur duquel il s'était démis de ses abbayes, après l'avoir aidé dans ses études. Il est traducteur ou auteur des ouvrages suivans :

I. *Des sectes et des hérésies de notre temps, et de leur origine, traduit du latin de Stanislas Hosius, évêque de Varmie.* Paris, Séb. Nivelle, 1561, in-8°.

II. *Dialogue de la perfection de charité, traduit du latin de Denis de Rickel (Denis-le-Chartreux) par F. Jean de Billy, religieux à Bourg-Fontaine.* Paris, Guil. Chaudière, 1570, in-16, fol. 163, précédé d'une dédicace à madame de Bourbon, abbesse de N. D. de Soissons, laquelle est suivie d'un sonnet de Nicolas de Billy, prieur d'Ars en l'île de Rhé, et d'une pièce de vers latins par Jacques de Billy.

III. *Homélie de saint Jean Chrysostôme*, intitulée : *Que personne n'est offensé que de soi-même :* avec deux sermons de saint Augustin au jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. *Paris*, ibid., 1571, in-16. Cette homélie avait déja été traduite par Pierre Pesselière, bénédictin de Saint-Germain d'Auxerre. *Paris*, 1543, in-8°.

IV. *Petite Table spirituelle, traduite du latin de Louis Blosius.* Paris, *ibid.*, 1572, in-16.

V. *Exhortation au peuple français pour exercer les œuvres de miséricorde envers les pauvres ; par F. Jean de Billy* (1er) *prieur de la Nouvelle Chartreuse de Gaillon.* Paris, *ibid.*, 1572, in-8° ; *it.*, avec le combat de tristesse et d'espérance

(en vers), par Jacques de Billy. *Paris*, ibid., 1584, in-8°, fol. 176. Cet ouvrage n'est pas une traduction; il appartient entièrement à notre chartreux.

VI. *Le Manuel du chevalier chrétien, traduit du latin de Jean de Lansperge, chartreux de profession, par F. Jean de Billy, pour lors prieur du Mont-Dieu, et maintenant prieur de N. D. de Bonne-Espérance près de Gaillon.* Paris, 1573, in-16, fol. 276. Le P. Niceron (t. XXII, p. 190) s'est trompé en lui donnant la date de 1571.

VII. *Miroir spirituel, où est comprise sommairement l'instruction de tous les fidèles chrétiens qui désirent vivre et mourir en J.-Christ: avec des oraisons consolatives, pour dire en toutes actions ordinaires; traduit du latin de Louis Blosius.* Paris, *ibid.*, 1576, in-16.

VIII. *Histoire de Barlaam et de Josaphat, roi des Indes, traduite du grec de saint Jean Damascène* (1); *par F. Jean de Billy, prieur de la Chartreuse de Gaillon: avec la vie de saint Jean Damascène, écrite par Jean, patriarche de Jérusalem, mise en français par le même traducteur; et une Homélie de saint Jean Chrysostôme*, intitulée : *De la Comparaison du roi et du moine.* Paris, *ibid.*, 1578, in-8°, fol. 189. Le P. Baltus, jésuite, mort bibliothécaire du collége de Reims, a traduit le même ouvrage. La famille de Billy est originaire de Billy-sur-Ourcq. (Devisme, *Manuel de l'Aisne*, p. 190.)

Gal. *Ch.*, t. II, p. 1296, 1403, 1421; Peeters, *BB^a Cartus.*, p. 158; Morozzi, *Athenæum Cartus.*, p. 126 *de Theatrum chronolog. Cartus. ordinis.*; la Croix du Maine, t. I, p. 451; du Verdier, t. II, p. 348; Teissier, *Elog. des Sav.*, t. III, p. 195, édit. 1715; du Pin, *BB. du* XVIe *siècle*, t. XVI, p. 124, édit. in-4°; dom Liron, *BB. chartraine*, p. 189; Lenglet du Fresnoy, *de l'usage des romans*, t. I, p. 21; Moréri.

(1) Elle lui est attribuée sans fondement.

BLANC (*Louis* LE), notaire et secrétaire du roi, et greffier de la chambre des comptes de Paris, naquit à Sedan d'une des familles les plus distinguées de cette ville, vers l'an 1440. C'était un homme de beaucoup de mérite, et qui, selon Erman, *jouissait d'une grande considération pour avoir fait plusieurs alliances et traités entre les rois de France et les puissances étrangères*. Il obtint du roi Louis XII la permission de vendre sa charge de secrétaire, et dispense de pouvoir exercer celle de greffier de la chambre des comptes, par lettres patentes données le 16 avril 1499; car il n'était pas permis de vaquer à cet office à la chambre des comptes, sans être revêtu du premier de ces titres, attendu que les greffiers des cours souveraines devaient être du collége des secrétaires du roi. (Du Breul, *Antiq. de Paris*.) Sa femme était de l'ancienne maison de Malingre. Il cessa de vivre vers 1512. Il nous a conservé :

Abrégé ou Extrait en l'honneur de saint Louis, fait l'an 1272, contenant les noms des rois de France qui ont été en Terre-Sainte, et autres choses mémorables faits par iceux rois; écrit par Louis le Blanc, notaire et secrétaire du roi, et greffier de la chambre des comptes de Paris : MS. conservé au trésor des chartes de la chambre des comptes à Paris.

La Croix du Maine, t. II, p. 45; Erman, *Mém. pour l'histoire des Réfugiés français*, t. IX, p. 39; Fontette, *BB. hist.*, n° 16849.

BLANC (*Etienne* LE), fils du précédent, vit le jour à Sedan, vers l'an 1490. Il succéda à son père dans son office de greffier, et fut reçu en 1508, sans être secrétaire du roi. Il devint secrétaire de Louis XII, de la duchesse d'Angoulême et de la reine de Navarre, secrétaire des commandemens de la duchesse de Savoie, mère de François Ier, régente de France, contrôleur-général de l'épargne sous François Ier et Henri II, lecteur et valet de chambre du premier, et gou-

verneur du château de Saint-Germain-en-Laye. Ces emplois ne l'empêchèrent pas de cultiver les lettres, qui commencèrent à renaître vers le milieu du XVIe siècle, parce qu'à la facilité du travail il en joignait l'amour, et qu'il faisait par goût ce que d'autres font par devoir. François II lui accorda des lettres de noblesse le 21 mars 1561. Elles furent expédiées à la chambre des comptes le 27 avril de cette année, et enregistrées à la cour des aides le 20 juillet suivant. La mort l'enleva vers 1565. Il était bisaïeul de Pierre le Blanc, seigneur de Beaulieu, conseiller du roi au présidial de Sedan, et de Louis le Blanc de Beaulieu, son frère, professeur en théologie à l'académie de cette ville (1).

Ses ouvrages imprimés :

I. *Trois Oraisons de Cicéron, assavoir celle qu'il fit à Cæsar pour Marcus Marcellus, sénateur romain, qui avait tenu le parti de Pompée contre ledit Cæsar; celle qu'il fit au peuple de Rome, pour élire Pompée, chef et conducteur de l'armée mise sus, par les Romains, à l'encontre de Mithridates et Tigranes; et celle qu'il fit pour Q. Ligaire à Cæsar, séant au sénat.* Paris, Simon de Colines, 1544, in-8°.

II. *L'Oraison de Saluste* (2) *contre Marc Cicéron, et l'Oraison réponsive de Cicéron contre Saluste; Oraison de Cripse Saluste à Jules Cæsar, afin de redresser la république romaine; Oraison de Cicéron devant qu'il allât en exil; Oraison de Cicéron après son rappel et retour à Rome; Oraison de Cicéron à Octavien Cæsar; Oraison de Cicéron pour les Provinces consulaires : le tout traduit par Estienne le Blanc.* Paris, Jean Ruelle, 1545, in-16. (Du Verdier, *BB. fr.*, t. I, p. 492.)

(1) Auteur de plusieurs ouvrages. Né au Plessis-Marli en 1614, mort à Sedan en 1675.

(2) Historien admirable par la brièveté de son style, par la force et l'énergie de ses expressions, la hardiesse de ses métaphores, et le talent qu'il a de peindre tout avec les plus vives couleurs.

Ses ouvrages manuscrits :

III. *Discours de l'entrée de la reine Isabelle de Bavière à Paris, et des joustes et tournois qui à icelle entrée furent faits en* 1335; in-4°. (Fontette, *BB. hist.*, n° 26031.)

IV. *Extrait sommaire du discours du mariage de madame Isabelle de France, fille du roi Charles VI, avec Richard (III) roi d'Angleterre, en* 1393, *et tout ce qui s'en est suivi jusqu'à la mort dudit roi Richard; et le retour de ladite reine son épouse en France, en* 1401, *et son second mariage en* 1404, *avec Charles duc d'Orléans, père du roi Louis XIII;* in-4°. (*Ibid.*, n° 28363.)

Ces deux MSS. ont passé de la bibl. du baron d'Hoendorff dans celle de l'empereur d'Autriche.

V. *Recueil de pièces, depuis l'an* 1227 *jusqu'en* 1527, *dressé par Estienne le Blanc*, in-fol. Ce MS. est passé de la bibl. du premier président de Mesmes dans celle du roi. (*Fontette*, n° 20901.)

VI. *Les faits et gestes de la reine Blanche, mère de saint Louis;* petit in-4°, fol. 21, sur vél., dédié par l'auteur à Louise de Savoie, mère de François Ier, et régente du royaume.

Ce manuscrit, que nous avons vu à la Bibl. du roi sous le n° 10309, *est* (selon Fontette, n° 25045) *fort court, fort confus et très défectueux.*

VII. *De l'Origine et naissance des Romains, par Estienne le Blanc*, in-fol. sur vélin. (*BBa Menarsiana*, n° 773) (1720, in-8°.)

VIII. *Traduction de quelques Oraisons de Cicéron, par Estienne le Blanc.*

« A la tête de ce MS., dont les lettres grises sont peintes et dorées, on voit une belle miniature représentant le cardinal du Prat, archevêque de Sens (à qui l'ouvrage est dédié par l'auteur), assis avec des évêques et autres ecclésiastiques, autour de lui. Sur la reliure en damas rouge, les armes sont

brodées, ce qui fait croire que c'est l'exemplaire donné par l'auteur au cardinal du Prat. » (*Note de Mercier, abbé de saint Léger.*)

Le P. Labbe, p. 312 de sa *Nova bibliotheca MSS. librorum*, in-4°, cite sous le n° 178, comme étant à la Bibl. du roi, un MS. contenant *dix Oraisons* mises en français par Estienne le Blanc, et *dédiées au roi François Ier*. Les deux éditions de 1544 et 1545, que nous avons rapportées, n'en contiennent que *huit*.

Erman, t. IX, p. 39; *Chambre des comptes de Paris*.

BLANC (*Richard* LE), helléniste, poète français, traducteur et éditeur, qui florissait à Paris en 1547, appartenait à la même famille. Il était gouverneur des enfans du seigneur de Morainville, maître d'hôtel de Claude de Lorraine, duc de Guise. Il parait qu'il avait enseigné les belles lettres dans quelque collége de l'université de Paris. Il se montre par-tout bon français, très affligé des troubles qui agitaient sa patrie; il se plaint de ce que les malheurs du temps, et les maux que causait le calvinisme, l'empêchaient de se livrer à la traduction des saintes écritures. On sait qu'il était alors difficile de traduire en langue vulgaire les livres saints, soit en prose, soit en vers, sans encourir le soupçon d'hérésie; car l'on s'était cru obligé d'interdire ces traductions, à cause de l'abus que les novateurs en faisaient. Il entendait assez bien ses auteurs; mais il manquait de goût. Sa versification est dure et bien moins coulante que celle de Marot, qu'il tâchait d'imiter. Il mourut sous le règne d'Henri II, en 1559.

Ses œuvres :

I. *Les livres d'Hésiode, poète grec, appelés les OEuvres et les Jours*. Paris, Jacques Bogard, et Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8°, en vers français.

II. *Traduction en vers français des vers latins que* Proba

Falconia compila des Carmes de Virgile, sur le mystère de notre rédemption. *Paris*, Robert Masselin, 1553, in-16.

III. *Traduction en vers de l'élégie latine de Philippe Béroalde sur l'Histoire ou la fable de Tancrède, roi de Salerne, contenant les pitoyables amours de Guichard et de la belle Sigismonde*, et imitée (par Béroalde) d'une des nouvelles italiennes de Bocace. *Paris*, ibid., 1553; in-8°.

IV. *Les six livres de saint Jean Chrysostôme sur la dignité sacerdotale, traduits du grec.* Paris, *ibid.*, 1553, in-8°.

V. *La Complainte du Noyer* (de Nuce) *attribuée à Ovide*, en vers alexandrins. *Paris*, ibid., 1554, in-12 : adressée par une lettre en vers à mademoiselle Françoise d'Ouartis.

VI. *Bucoliques et Géorgiques de Virgile* (1), Paris, *Charles et Arnoul les Angeliers*, 1554; in-8°; *it.*, Paris, Claude Micard, 1574 à 1578, in-8°, en vers de dix syllabes; avec une dédicace à Marguerite de France, duchesse de Berry, sœur d'Henri II, qui aimait les savans, les protégeait, et était fort libérale à leur égard.

La traduction du premier livre des *Bucoliques* est de Marot, et celle des neuf autres de le Blanc. Celle-ci a moins de naturel, mais elle est plus littérale, et moins paraphrasée que l'autre. « Les deux traducteurs ont des défauts qui leur sont communs : ils emploient souvent plusieurs rimes masculines ou féminines de suite; quelquefois ils les entrelacent sans aucune règle; souvent elles ne sont ni riches ni exactes. Le Blanc, dans son épître dédicatoire, recherche l'origine du poème bucolique, et en parcourt les caractères; mais tout cela est superficiel, et traité avec peu d'ordre. On n'aurait pas dû néanmoins faire disparaître cette épître des éditions de 1574 et 1578. Elle était bonne à conserver. » (Goujet, t. V, p. 35.) La première édition est en caractères italiques, avec le texte la-

(1) C'est la première version en vers français des *Géorgiques*.

tin à la marge. Chaque églogue a sa gravure qui en représente le sujet; et à la fin l'on trouve des explications de géographie, d'histoire, de mythologie et de grammaire. Le Blanc nous apprend qu'il fit cette traduction à la prière de jeunes gens *qui avaient été autrefois ses disciples et auditeurs, et à la requête de son bon ami Charles l'Angeliers, libraire à Paris.*

VII. Les XXI livres de Hiérôme Cardenus, médecin milanais, intitulés : *De la subtilité et subtiles inventions, ensemble les causes occultes, et raisons d'icelles.* Paris, *Charles l'Angeliers*, 1556, in-8°.

VIII. Il a revu et corrigé l'*Institution du prince de Guillaume Budé*, et en a donné une nouvelle édition. *Paris*, Jean Foucher, 1548, in-8°, dédiée à Cl. de Lorraine, duc de Guise.

La Croix du Maine, t. II, p. 376; du Verdier, t. III, p. 412; Goujet, *Bibl. fr.*, t. V, p. 54 à 58, t. VI, p. 86; t. VII, p. 24; Colletet, *Vies des poètes français*, MS.

BLANCHARD (*Jean Baptiste*). Ses productions donnent l'idée d'un homme de bien, tout occupé à former les mœurs et le goût, et à orner l'esprit de la jeunesse. Le bourg de Tourteron, près de Vouziers, est sa patrie. La date de sa naissance est du 12 oct. 1731. Il fit ses premières études sous le P. du Chesne son oncle, provincial des Jésuites, qui le mit sous la direction de ses confrères, en partant pour l'Espagne. Les progrès du jeune Blanchard furent si rapides, qu'il avait fini ses classes à l'âge de treize ans. Devenu membre de la société à laquelle il devait son éducation, il enseigna d'abord les humanités au collége de Nancy; et dès qu'il eût atteint sa vingtième année, on le chargea de professer la rhétorique à Metz, puis à Verdun et à Pont-à-Mousson. Ainsi s'écoulèrent paisiblement dix années de sa vie. A cette époque commençait à gronder l'orage qui devait

fondre sur sa société; et comme son âge ne lui avait point permis de prononcer les quatre vœux, il se retira en 1762, et vint se réunir à sa famille. A peine jouissait-il dans son sein des douceurs de l'amitié, qu'il fût forcé de s'en séparer; car les précautions qu'il avait prises pour se mettre à l'abri du coup qui détruisit sa compagnie dans toute la France, le 1er décembre 1764, ne l'empêchèrent pas d'être compris dans la loi du bannissement.

Résigné à son sort, il se rendit en Belgique, où M. Brioul de Namur lui offrit un asile dans un château qu'il possédait près de cette ville. Blanchard l'accepta, et sensible à cette marque d'intérêt, il voulut consacrer ses soins à l'éducation des enfans de son bienfaiteur. Ce fut dans cette retraite qu'il profita de ses loisirs pour composer *le Temple des Muses*. Au bout de six ans, comme l'éducation de ses élèves touchait à sa fin, il usa de la permission que les Jésuites avaient de retourner en France. Ses parens charmés d'une résolution qui le ramenait près d'eux, s'empressèrent à l'envi de lui offrir une retraite, jusqu'à ce que sa réputation lui eût assuré une place digne de son mérite. Il n'attendit pas long-temps. Un canonicat de la collégiale d'Avenay, diocèse de Reims, vint à vaquer, et on le lui conféra. Il en jouit jusqu'en 1790, époque où les chapitres séculiers furent éteints en France. Cette circonstance le ramena dans sa famille dont il avait déjà reçu tant de marques d'attachement : il y fut accueilli avec cette générosité qui cherche à cacher le prix des bienfaits.

L'académie de Châlons-sur-Marne avait proposé pour sujet du prix de l'année 1777, *les moyens de détruire la mendicité, en rendant les mendians utiles à l'état, sans les rendre malheureux*. Jaloux de mériter une palme, Blanchard descendit dans l'arène, et s'il fut vaincu, du moins il ne tomba pas sans gloire : l'académie lui décerna un *accessit*. Le Mémoire qu'il composa sur ce sujet, termine le troisième vo-

lume de l'*Ecole des mœurs*. On l'a retranché dans l'édition en six volumes.

La seconde façon d'un auteur est la critique de la première. (D'Olivet, *Éloge de Patru.*) Les premières éditions rarement sont parfaites; ce n'est même assez souvent qu'une ébauche, à laquelle on donne ensuite plus de perfection; où, si l'on veut, ce sont des tableaux travaillés avec soin, mais qui, exposés aux yeux des amateurs, leur laissent apercevoir des défauts, qu'une touche plus fine et plus légère fait bientôt disparaître.

Imbu de ces principes, l'abbé Blanchard avait déja retouché son *Poète des Mœurs*, en profitant des avis de la critique, et l'avait reproduit sous le titre d'*École des Mœurs*; deuxième édition qui fut bientôt épuisée et renouvelée par plusieurs réimpressions. Le succès de l'ouvrage ne laissant aucun doute sur son utilité, l'auteur voulut y mettre la dernière main : ce soin fut presque la seule occupation des dernières années de sa vie. Il ne songea plus guère qu'à laisser après lui un monument de l'affection qu'il avait eue pour ses élèves, dans un ouvrage où l'adolescence et l'âge mûr iraient puiser les leçons de la sagesse, et chercher des exemples de vertu quelquefois plus utiles encore que les préceptes les mieux établis. Ce fut dans le cours de ce travail que la mort vint le surprendre à Tourteron le 24 mai 1797. La douceur de son caractère, la simplicité de ses mœurs, sa franchise, sa bonne foi, sa modestie, son affabilité lui avaient concilié l'estime et l'amitié de tous ceux qui savent apprécier la réunion de qualités aussi rares. Il éprouvait la jouissance la plus douce, et toujours son cœur palpitait de joie, lorsqu'il apprenait que quelques-uns de ses élèves, transplantés dans la société, utilisaient leurs talens au profit de l'église ou de l'état.

« On comptera l'abbé Blanchard dans le petit nombre des » auteurs qui sont moins jaloux d'une réputation brillante,

» que de la satisfaction plus douce d'être utiles à leurs con-
» citoyens. Ses divers écrits respirent une morale pure, une
» douce piété, l'amour de la vertu, et un zèle ardent pour
» l'instruction de la jeunesse et la formation des mœurs.
» Touché des abus sans nombre que présente dans la pra-
» tique l'éducation ordinaire, et des maux qui résultent de la
» fluctuation des principes dans cette importante matière,
» il chercha à y remédier en écrivant ses *Préceptes pour l'é-*
» *ducation des deux sexes;* ouvrage où il a rassemblé tout
» ce que renferment de plus substantiel les auteurs tant an-
» ciens que modernes qui s'en sont occupés. C'était dans ces
» utiles travaux qu'il cherchait à oublier les maux inséparables de l'étonnante révolution que nous avons essuyée. » (Son *Eloge*, par M. F. D. H. à la tête de l'*Ecole des Mœurs*, édit. de 1804.) Ses productions littéraires sont :

I. *Le Temple des Muses fabulistes, ou choix des plus belles Fables des meilleurs fabulistes français, avec des remarques historiques, géographiques, morales et critiques*. Liége, Bassompière, 1766, 2 vol. in-12.

II. *Le Poète des Mœurs ou les Maximes de la sagesse, avec des remarques morales et historiques*. Namur, J. F. Stapleaux, 1772, 2 vol. in-12; *it.*, avec ce titre : *Les Maximes de l'honnête homme, etc.;* Liége, J. F. Bassompierre, 1769, 3 vol. in-12; *it.*, sous ce titre : l'*Ecole des Mœurs, etc.*, Lyon, 1782, 1784, 1786, 1790, 1801. Ces cinq éditions, sorties des presses de Bruyset, sont en 3 vol. in-12; *it.*, Lyon, ib., 1804, 6 vol. in-12; *it.*, Avignon, libr. associés (1805), 3 vol. in-12; *it.*, édition refaite et augmentée d'un grand nombre de morceaux nouveaux, par M. H. Lemaire, *Paris*, Leprieur, 1818, 3 vol. in-12, fig.; *it.*, Paris, 1822, 3 vol. in-12, fig. Cet ouvrage a été traduit en espagnol par Ign. Garcia Malo. *Madrid*, 1786, in-8°; et en allemand, *Augsbourg*, 1789, in-8°.

III. *Préceptes pour l'éducation des deux sexes, à l'usage*

des familles chrétiennes, Lyon, Bruyset, 1803, 2 vol. in-12.

L'auteur de son éloge, désigné par des initiales, est M. Dureteste, son petit neveu, ancien notaire à Tourteron.

BONNE (*Rigobert*), ingénieur-hydrographe de la marine, né le 6 octobre 1727, à Raucourt, apprit les mathématiques sans maître. Il était ingénieur à dix-huit ans, et servit en cette qualité dans la guerre de Flandre, où il se trouva au siége de Berg-op-Zoom, en 1747. Il s'appliqua de bonne heure à la physique, aux mathématiques, à la géographie, et il fut durant quinze ans un des maîtres les plus recherchés de Paris.

Une attaque de paralysie qui lui survint en 1775, et dont il lui resta une infirmité pour le reste de sa vie, ne l'empêcha pas de travailler avec assiduité, et souvent une partie de la nuit. Ce ne fut que quelques années avant sa mort qu'il suspendit son travail au coucher du soleil, mais alors il se levait de grand matin. La vie sédentaire qu'il menait lui causa, vers le milieu de l'année 1795, une hydropisie à laquelle il succomba le 2 novembre.

« Bonne était extrêmement doux, d'une patience exem-
» plaire, d'une humeur égale et toujours prévenante; mais
» quand il était exaspéré, il avait de la roideur, et n'aurait
» pas fait une démarche pour se réconcilier. On remarque
» un peu d'aigreur dans ses réponses à Rizzi-Zannoni et à
» Robert de Vaugondi, au sujet de l'aplatissement de la terre
» dans ses cartes géographiques. Il était au reste d'une pro-
» bité austère et d'un désintéressement peu commun. » (De
» la Lande, *Bibliogr. astron.*, p. 765.)

Il a publié un grand nombre de cartes géographiques, recherchées dans le temps pour la gravure de Lattré, plutôt que pour leur exactitude.

I. Atlas moderne pour la géographie de Nicolle de la Croix.

II. Petit atlas maritime des côtes de la France, 1762, en 30 cartes ou plans.

III. Tableau de la France, 1764, in-18, en vingt-sept cartes, avec un texte imprimé.

IV. Réfutation d'un ouvrage de Rizzi-Zannoni, intitulé : *Dissertation sur différens points de géographie*. Paris, 1765, in-12. Le livre de Zannoni avait paru en 1764, in-8°.

V. Atlas pour l'*Hist. philosoph. de Raynal*, in-4°.

VI. Atlas encyclopédique, avec Desmarets. *Paris*, 1787, 1788, 2 vol. in-4° pour l'*Encyclopédie méthodique*.

VII. *Atlas pour la géogr. de l'abbé Grenet*, in-4°. Il est encore recherché aujourd'hui.

VIII. Carte du golfe du Mexique, en trois feuilles : elle a valu à l'auteur le titre d'ingénieur-hydrographe de la marine.

IX. Neptune Americo-septentrional, en dix-huit cartes in-fol., très bien gravées, et qui ne comprennent guère que les côtes des Etats-Unis. C'est ce qu'il a fait de mieux.

BOQUILLET (*Jean*), prêtre et poète français, natif d'Aubigny-les-Pothées, canton de Rumigny. Le temps nous a dérobé jusqu'à la moindre connaissance de sa vie. Il ne m'est connu que par une courte notice que je tire de la Croix du Maine. Ce biographe dit que « Jean Boquillet a » traduit en vers français les hymnes sur le chant de l'église, » avec un cantique sur le livre de *la Genèse*, fait par ledit » Boquillet, imprimé à Reims par Nicole Baquenois, l'an » 1558 (in-8° rare), auquel temps florissait ledit auteur en » la ville de Mézières ». (*Bibl. franç.*, t. I, p. 45.) (1)

BOUILLON (*Fiacre*), figure parmi les enfans qui ont

(1) Le bourg d'Aubigny a également donné le jour à Person, brave officier, qui se signala sous le règne du roi Jean, dans l'intervalle de 1350 à 1364. (Le Long, *Hist. de Laon*, p. 376.)

acquis quelque célébrité. Il naquit le 2 février 1763, au hameau du Rouilly, près de Rocroi, de Fiacre Bouillon, métayer, et de Jeanne Rimbau, et reçut l'éducation commune aux jeunes villageois.

Ses parens n'avaient pour subsister que le produit de leurs bestiaux : ils lui en confièrent la garde. Ce fut en les faisant paître dans les plaines arides du pays, qu'il sentit naître le premier désir de communiquer ses idées sous l'enveloppe agréable de la poésie. La lecture de *la Henriade*, que le hasard lui mit entre les mains, développa ses talens, et, sans avoir jamais fait de vers, il composa un petit *Poème sur la naissance du Dauphin*. Il n'avait alors que dix-sept ans. Ce premier essai fut bientôt suivi de *la Bataille de Rocroi*, poème (de 476 vers). *Charleville*, *Raucourt*, 1785, in-8°, p. 24. Il en fit hommage au prince de Condé, sur le champ même où le duc d'Enguien son aïeul, remporta en 1643 la fameuse victoire qui fait le sujet du poème. Le prince voulant s'assurer des talens du jeune homme, le fit enfermer dans une chambre, et lui donna un sujet poétique à traiter, qu'il remplit avec succès.

Frappé de ces dispositions heureuses, le petit-fils du grand Condé offrit au pâtre un logement dans son palais, en attendant qu'il pût le placer convenablement; mais le jeune et timide nourrisson des Muses, qui n'était jamais sorti de son pays, ne put se résoudre à accepter ces offres, content de jouir au sein de sa famille des douceurs d'une vie paisible et ignorée.

L'abbé Desmarais, prieur-curé de Regniowez, étant parvenu à vaincre la répugnance que le jeune Bouillon avait à quitter ses parens, le fit partir pour Reims. L'archevêque l'accueillit avec bonté, et se chargea de pourvoir aux frais de son éducation. L'abbé Lesurier, principal du collége, lui enseigna le grec et le latin; et en moins de deux ans, l'élève studieux fit des progrès si rapides, qu'il fût reçu

en rhétorique au collége de Montaigu à Paris, sur la fin de 1786. Il s'y distingua, et quoiqu'il fût un des bons écoliers de sa classe, il doubla sa rhétorique, et obtint le premier *accessit* en amplification française à la distribution générale des prix faite à l'université, le 7 août 1788.

Son ardeur pour l'étude, jointe à la mauvaise nourriture du collége, affaiblit sa constitution, qui n'était pas bien forte. De retour dans son pays, il se maria; et quelques années après, il mourut au Rouilly, le 24 avril 1795, âgé de trente-deux ans. L'abbé Desmarais, son bienfaiteur, recueillit ses derniers soupirs. Il a vu s'approcher la mort, sinon sans regret, du moins sans trouble et sans terreur. Calme et résigné, il a quitté le monde comme sûr de celui où doit entrer un chrétien pénétré des devoirs et des vérités de sa religion. Il avait été membre du conseil général du département des Ardennes.

On a trouvé parmi ses papiers une petite pièce de vers à M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, une fable, des réflexions sur le papier-monnaie, son *Poème sur la naissance du Dauphin*, et un autre *Poème sur saint Louis, ou les Croisades*, en douze chants, dont le cinquième est perdu. Ces productions sont inédites. Tout ce qui est sorti de sa plume est caractérisé par la naïveté et la facilité; mais on y chercherait en vain cet abandon poétique, et ces grands écarts de l'imagination, qui sont d'ordinaire le cachet des poètes de la nature.

Bouillon était doux, tranquille, pacifique, laborieux, méditatif, sans ambition. Ses mœurs pures, sa conscience délicate, sa modestie et ses sentimens religieux inspiraient le respect. Il avait un caractère froid et sérieux, et faisait ses délices de la vie champêtre, sans doute parce qu'il était convaincu que le bonheur habite souvent les lieux agrestes et solitaires, et qu'Epicure avait eu raison de dire : Si tu veux être heureux, cache ta vie, *bene qui latuit, bene vixit.*

Cette maxime est pleine de sens : pour plaire dans le monde il faut y occuper peu de place, et s'y concentrer dans ses affections. On pourrait appliquer ce distique à Bouillon :

Tam juvenem senuisse nocet, nam maxima virtus
Persuasit morti ut crederet esse senem.

BOURBON (*François* DE), prince de Conti, souverain de Château-Regnault, près de Charleville, troisième fils de Louis Ier, prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac en 1569, et d'Eléonore de Roye, était né à la Ferté-sous-Jouarre, le 19 août 1558.

« Il défit les Ligueurs en plusieurs rencontres, et soumit » à Henri IV presque toutes les villes du Maine, de l'Anjou » et du Poitou. On n'est point étonné qu'il combattit avec » toute la valeur d'un prince du sang; mais étant presque » sourd, et si bègue qu'on avait de la peine à l'entendre, il » paraît singulier de le voir commander des armées, et qu'en- » suite Henri IV, pendant la paix, et lorsqu'il était obligé » d'aller dans les provinces, le nommât toujours pour veiller » sur Paris, et présider, en son absence, aux différens con- » seils. On prétend que ce dérangement dans ses organes » n'était point de naissance; mais qu'il provenait de l'ébran- » lement qui se fit dans tout son corps, et de l'horreur dont » il fut saisi, lorsqu'au massacre de la Saint-Barthélemi, en » 1571, on vint poignarder Brion son gouverneur, et qu'il » fut arrosé du sang de ce vieillard, âgé de quatre-vingts ans, » qu'il tenait embrassé.

» Davila rapporte que les princes du sang, qui étaient ca- » tholiques, voyant que Henri IV différait toujours sa con- » version, commencèrent à penser, chacun pour soi, à la » couronne; que le prince de Conti y était inhabile par ses » défauts naturels, et d'ailleurs impuissant; mais qu'il espé- » rait que cette impuissance même qu'on publiait, lui servi- » rait auprès des Espagnols, et qu'ils le choisiraient préféra-

» blement à tout autre prince, afin que l'infante n'ayant » point d'enfans, ils pussent exécuter leur projet d'unir la » couronne de France à celle d'Espagne. » (Saint-Foix, *Hist. de l'ord. du S. Esprit.*)

Il mourut à Paris dans le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés, le 13 août 1614, sans laisser de postérité. Il avait été marié deux fois, la première avec Jeanne de Coësme, en janvier 1582, morte le 26 décembre 1601; la seconde avec Louise Marguerite de Lorraine, à laquelle nous avons consacré un article. Th. *de Leu* a gravé son portrait in-4°, avec quatre vers au bas. On a publié : *Oraison funèbre de François de Bourbon, prince de Conty; par Henri le Maire, curé de Saint-Sulpice*. Paris, Huby, 1614, in-4°. *Voy.* Moréri.

BRAZY (*Jean*), est plus redevable à la ville de Sedan qu'à sa patrie, car celle-ci ne lui donna guère que le jour, au lieu que l'autre cultiva son esprit, forma ses mœurs, et le mit à portée de faire briller ses talens et ses vertus.

Il naquit vers 1586 à Badonvillers, petite ville de Lorraine, où les Luthériens ont eu une église jusqu'en 1625. Son heureux naturel, et la vivacité de son esprit plurent tellement à Matthieu Barthole, pasteur de cette église, qu'il voulut se charger de sa première éducation. Brazy lui a consacré un monument public de sa reconnaissance en 1604 (1).

Lorsqu'il fut capable d'entrer dans une académie, on l'envoya à Sedan, où le prince Henri de la Tour n'épargnait aucun soin pour rendre les études florissantes. Il y prit les leçons de Donaldson, de Jonston et de Tilenus, et soutint

(1) *Theses theologicæ in quintum præceptum decalogi, præside Tileno, resp. Joh. Brazyo, Baudonvillano*, 25 *oct.* 1604. Sedan, 1604, in-4°, p. 11. — « Reverendo et doctiss. viro Dn. M. *Matthæo Bartholo*, vigilantissimo atque fidelissimo Baudonvillensis ecclesiæ pastori, studiorum suorum authori ac fautori, » omnibus titulis colendo, hasce theses in sempiternum debitæ observantiæ » testimonium dedicabat respondens Brazyus. »

sous ces maîtres habiles des thèses de philosophie et de théologie, la première le 6 octobre 1604, et la dernière le 2 juin 1608 (1).

L'église de Phalsbourg instruite de sa capacité, n'attendit pas qu'il eût terminé ses exercices scolastiques, pour lui offrir une charge de pasteur : elle lui avait adressé une vocation avant qu'il eût mis le sceau à sa réputation par son dernier acte académique (2). Samuel Neran, principal du collége de Sedan, le félicita de cette bonne fortune, par la pièce qui suit :

Jo. Brazio *ad ministerium ecclesiæ vocato.*

Flere vetas, et flerei urbes, Brazye, dolori
Fræna meo ponit, fræna relaxat amor.
Cogor amore meî largos effundere fletus,
Sistere sed fletus cogor amore tuî.
Quî teneam lacrymas, dum tu pars altera nostrî,
Alter ego dicis dum mihi triste vale?
Quî fundam lacrymas, dum tu pars altera nostrî,
Dum voti damnas redderis alter ego?
Hactenus æterno sub dictatore fuisti
Miles, nunc fieri te jubet esse ducem.
Ergo tibi potiùs tantum gratemur honorem,
Thesea Pirithoi gaudia flere nefas.

Nærani poemata, p. 49.

Arrivé à Phalsbourg, Brazy s'appliqua à remplir tous les devoirs de sa profession, et à se perfectionner l'esprit par

(1) Je connais huit de ces thèses ; il s'y nomme dans toutes *Baudonvillensis* ou *Baudonvillanus*. La bibl. de Sainte-Geneviève en possède trois, sous le n° D. 2742. Elles ont été réimprimées p. 490, 540 et 562 de *Syntagma Tileni*. Genève, 1608, in-8°. Il y a cinq de ces actes académiques à la bibl. Mazarine, sous la cote C. 13163. Trois roulent sur la philosophie.

(2) « De cœlibatu ministrorum ecclesiæ, præside Tileno, resp. Joh. Brazyo » Baudonvillensi, die 2 junii 1608. *Sedan*, 1608, in-4°, p. 22. » — « Pietate » et prudentiâ spectatissimo ecclesiæ Phaltzburgensis senatui inscribit respon- » dens ejusdem ecclesiæ Pastor designatus. »

l'étude, et le cœur par la pratique des vertus chrétiennes. Il avait reçu pendant treize ans les applaudissemens qui accompagnent d'ordinaire le mérite, lorsque l'église réformée de Sedan voulut l'associer à sa gloire. On apprend du registre des Modérateurs de l'académie de cette ville, qu'il y arriva en 1621, et que le 21 juillet de cette année, le conseil ordonna *que le sieur Rambour serait remboursé des frais qu'il avait faits pour faire venir à Sedan le sieur Brazy*.

Il y avait long-temps que Brazy travaillait à s'instruire; on crut devoir l'employer à l'instruction des autres. Le premier octobre 1624 il fut nommé principal et premier régent, ou professeur de rhétorique du collége académique de Sedan, poste vacant par la mort de Jacques Cappel, sieur du Tilloy. (*Reg. des Modér.*) Le P. Norbert s'est donc trompé en avançant, dans son *Hist. chronologique*, qu'Elisabeth de Nassau, gouvernante de la souveraineté de Sedan, en l'absence du prince Henri de la Tour son époux, avait conféré à Brazy la principalité du collége de cette ville, en 1603. Mais il a en quelque sorte rectifié cette erreur, en disant, sous l'année 1664, que Brazy vaquait alors aux fonctions de principal depuis quarante ans. Le 29 janvier 1629 on lui accorda une augmentation d'appointemens, pour qu'il continuât d'occuper la chaire de grec, dont il s'était chargé temporairement, en attendant qu'on y eût pourvu. (*Reg. des Modér.*) Néanmoins, on voit qu'il enseignait encore cette langue au collége de Sedan en 1644, et qu'à cette charge et à celle de principal et de premier régent, il joignait encore celle de pasteur.

Tant que la vigueur de l'âge seconda l'activité de son zèle, Brazy dirigea l'école académique de Sedan avec beaucoup de succès, n'épargnant ni temps ni soins pour ouvrir à ses élèves toutes les sources du savoir, et former pour son prince et pour sa patrie adoptive des sujets dignes de servir l'un et d'honorer l'autre; mais lorsque sa caducité ne lui permit plus

de tenir une main sévère à l'observance des sages règlemens qui avaient acquis à ce collége une juste célébrité, le relâchement s'y introduisit. Depuis près de sept ans cet établissement commençait à déchoir de son ancienne splendeur : les humanités y étaient faibles, et les élèves indisciplinés. Le conseil des Modérateurs voulant couper le mal dans sa racine, résolut le 6 novembre 1644, de substituer un autre principal à Brazy; mais ce vieillard, mû par un zèle indiscret, sembla ignorer un instant qu'il n'y a plus de lauriers à moissonner, quand le dépérissement de la nature a signalé le but où l'on doit s'arrêter. Il s'appuya du crédit de George de Guiscard de la Bourlie, alors vice-gouverneur de Sedan, et mit tout en œuvre pour se maintenir dans son poste. (*Reg. des Modér.*)

Les Modérateurs craignant que cette opposition ne causât la ruine du collége académique, composèrent avec Brazy. Ce vieillard satisfait se démit de son plein gré de l'emploi de principal et de premier régent, qu'il exerçait depuis quarante ans, et renonça à ses travaux classiques. Il eut pour successeur dans la principalité, Jacques Alpée de Saint-Maurice, et du Rondel dans la place de premier régent. Comme il avait alors environ soixante-dix-huit ans, il est probable qu'il ne poussa pas sa carrière beaucoup plus loin. (*P. Norbert.*) Il est auteur de plusieurs opuscules, dont les suivans sont parvenus à notre connaissance.

I. *Rhetoricæ compendium, quæstionibus et responsionibus brevibus et dilucidis, in usum collegii Sedanensis concinnatum.* Sedan, P. Jannon, et P. Chayer, 1648, in-16, p. 96.

II. Une *Pièce de vers latins*, sur le trépas du ministre du Moulin, mort à Sedan le 10 mars 1658, traduite en quatre-vingts vers français, par J. Charpentier, et imprimée à la page 18 du *Récit des dernières heures de du Moulin.* Genève, Chouet, 1661, in-8°.

La famille de Brazy subsiste encore dans le département

des Ardennes. Après la révocation de l'édit de Nantes, on défendit aux médecins protestans l'exercice de leur profession. Alexandre Brazy, qui fut du nombre de ces citoyens disgraciés, quitta sa patrie, devint médecin de la cour de Berlin, et membre du collége supérieur de médecine, fondé en cette ville en 1685. Il y est mort en 1714, âgé de soixante ans. Il avait concouru avec Barthelemi, docteur en médecine, Marc Borle, et Bayle, pour la chaire de philosophie de l'académie de Sedan, que ce dernier emporta.

Henry Brazy, qui avait été pasteur à Brisson en Nivernais, se retira aussi à Berlin, où il fut premier aumônier du régiment de Varennes, formé par Jacques Laumonier, réfugié à Berlin en 1686 (1). Il devint ministre à Grambzlow, marche de Brandebourg, en 1691 et 1695. Il avait soutenu une thèse de théologie à Sedan en 1671, sous la présidence de le Blanc de Beaulieu. *Theses de justitiâ primi hominis, an naturalis fuerit vel supernaturalis*. Sedan, 1671, in-4°. (Catalogue de la bibl. de Bossuet, p. 44.)

Ils étaient l'un et l'autre nés à Sedan d'Etienne Brazy, docteur en médecine, conseiller des Modérateurs, et professeur de philosophie à l'académie de cette ville, lequel avait pour père Jean Brazy, à qui nous avons consacré cette notice. Nous présumons que Pierre Brazy, pasteur à Wesel, était fils d'Henri, ministre à Grambzlow. On a de lui : « *Réflexions sur l'humilité chrétienne;* l'une sur l'amour de Dieu » et l'autre sur la tiédeur dans le service de Dieu. » *Utrecht*, 1705, in-12, p. 358. (Bibl. du roi, D. 2. 1382.)

Selon Erman, les Brazy tiraient leur origine de Châtillon-sur-Loing, d'une famille de robe très honorable. (*Mém. du Refuge*, t. I, p. 324; t. II, p. 193; t. III, p. 377; t. IV, p. 134 et 154; t. VIII, p. 326, 330 et 331; t. IX, p. 64.)

(1) Marquis de Varennes, natif de Vaux-Champagne, canton d'Attigny.

BREUX (*Baudouin* DE), second général de la congrégation des prêtres de la Doctrine chrétienne, vit le jour à Mézières-sur-Meuse, vers 1600, selon le témoignage du père Baizé, son confrère (1). D'après la carrière qu'il a fournie, il est permis de croire qu'il avait été élevé dans le sein des lettres et de la vertu. Ses études achevées, il forma le dessein d'entrer dans un ordre religieux, où il pût s'occuper de son salut et de celui du prochain. L'institut des Doctrinaires, établi en 1592, venait d'être mis au rang des corporations régulières (2); et comme sa fin principale était de catéchiser les enfans et d'instruire le peuple des principes de la foi, notre jeune Ardennais l'embrassa par goût, et après l'année d'épreuve, il prononça ses vœux à Toulouse, en 1618.

Sa congrégation ayant formé plusieurs établissemens dans la capitale, vers 1630, le père de Breux alla s'y fixer, et comme il se fit bientôt remarquer, autant par ses talens et son zèle pour le salut des ames, que par la régularité de ses mœurs, on l'élut premier supérieur de la province de Paris, en 1647. Instruit que les divisions causées par la réunion des Doctrinaires aux somasques italiens, allaient toujours croissant, le pape Innocent X les sépara en 1647, et rendit la congrégation de la Doctrine chrétienne à l'état séculier, sous un général particulier et français. (Bref du 30 juillet 1647, et trois autres brefs confirmatifs de celui-ci, des an. 1652 à 1654.)

(1) «Compendii vitæ Patris de Bus auctorem esse R. A. P. Balduinum de » Breux, 2um. congregationis præpositum generalem, Campanum, ex urbe » Maceriarum, vitâ functum in hâc domo (S. Caroli), 8 feb. 1668, testati » sunt unâ voce, quot quot consului seniores nostri.» (*Cat. MS. de la bibl. de la Doctrine chrét.*, t. IX, p. 489, déposé à la bibl. de l'Arsenal.)

(2) Depuis leur origine, les Doctrinaires ne formaient qu'une corporation de prêtres séculiers, liés par des vœux simples. Un bref de Paul V, du 17 avril 1616, leur permit de faire des vœux solennels, et unit leur congrégation à celle des religieux somasques d'Italie, pour former avec eux un corps régulier, et les soumit au supérieur général des somasques.

L'emploi de provincial que le Père de Breux exerçait avec distinction depuis plusieurs années, était un acheminement au généralat. Il y parvint en effet en 1653, succédant dans ce poste éminent à un orateur d'un mérite distingué, le Père Hercule Audiffret, oncle et maître du célèbre Fléchier, devenu le rival du grand Bossuet pour l'oraison funèbre, et le modèle de l'harmonie oratoire. La manière dont il s'acquitta de ses fonctions, prouva que le choix de ses confrères avait été fait avec maturité. Il les remplit jusqu'en 1657, époque où Alexandre VII, par un bref du 5 mars, convoqua un chapitre général extraordinaire à Avignon, pour procéder à l'élection de nouveaux supérieurs, qui exécutassent à la lettre les brefs d'Innocent X, son prédécesseur, mort en 1655.

Après la clôture de cette assemblée, le Père de Breux, affranchi des soins de la supériorité, et rendu à lui-même, revint demeurer à Paris, dans la communauté de Saint-Charles, où pendant onze ans il consacra à la prière et à l'étude tous les momens que l'observance de sa règle et la direction des ames ne réclamaient point. Il y mourut le 8 février 1668, avec la réputation d'un homme de bien que les affaires de sa congrégation n'avaient jamais détourné de ses devoirs religieux. Les Biographes ne l'ont point connu. Il a publié, sous le voile de l'anonyme :

Abrégé de la Vie du vénérable César de Bus, fondateur de la congrégation de la Doctrine chrétienne ; par un Père de la même congrégation : imprimée en tête des *Instructions familières de César de Bus, sur le catéchisme romain*, Paris, Josse, 1666, in-8°; *it.*, imprimé séparément ; *Avignon*, 1697, in-12, et à Paris et ailleurs, in-18 et in-24; *it.*, traduit en italien par le Père Joseph Boriglioni, doctrinaire, avec ce titre : « Compendio della vita del ven. Cesare de » Bus, fondatore della congr. doctrinæ crist. scritta in Fran- » cesce, da un padre dellistessa congr. e tradotta in italiano

» da un altro della Medesima. » *In Roma*, D. A. Ercole, 1707, in-12.

La famille de Breux subsiste encore à Foulzy, canton de Rumigny.

Gal. Ch., t. VII, p. 966 et seq.; Fontette, *Bibl. hist.*, n°s 10850 et 11007.

BRIQUEMAULT (*Henri* DE), seigneur de Saint-Loup-aux-Bois, canton de Tourteron, membre du conseil des Modérateurs de l'académie de Sedan, lieutenant-général de la cavalerie de la sérénité électorale de Brandebourg, figure parmi les bienfaiteurs des colonies protestantes qui se fixèrent dans ce pays, après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Se prévalant de la liberté que cet édit accordait aux Calvinistes, il avait établi l'exercice de la religion réformée dans sa terre de Saint-Loup, sous la conduite du jeune ministre Fetizon, Sedanois; mais ayant prévu le sort dont les églises protestantes françaises étaient menacées, il se retira dans le Brandebourg, en 1681, avec son pasteur. Sa réputation l'avait devancé dans ce pays, et il y reçut l'accueil le plus gracieux, surtout de l'électeur Frédéric-Guillaume-le-Grand.

Chargé, en 1685, de recueillir les réfugiés qui affluaient en Westphalie, il leur distribua, à l'aide des collectes faites pour eux, d'abondans secours. Ce fut par ses soins que se formèrent des colonies à Lippstadt, à Ham, à Soest, à Miden et en d'autres lieux de ces provinces; et il contribua puissamment à la fondation des églises françaises de Clèves, de Wesel, d'Emmerich et de Duysbourg. La réputation et le crédit dont il jouissait, attirèrent dans ces contrées beaucoup de familles nobles réfugiées, et une foule de militaires français calvinistes, qui s'enrôlèrent dans les régimens westphaliens. Ainsi la France croyant ne perdre qu'un seul homme, que l'intolérance chassait de son sein, en perdait

avec lui une multitude d'autres, dont plusieurs ont fait la gloire du refuge.

Dès l'année 1683, de Briquemault eut un régiment de cuirassiers de six escadrons, qu'on augmenta de quatre en 1685. Cette année l'électeur lui donna encore un de ses plus anciens régimens d'infanterie. Ces deux corps se remplirent d'officiers français, le nom seul de Briquemault étant pour eux un point de ralliement; car ils retrouvaient en lui le digne descendant d'ancêtres fameux par leur bravoure, et par leur zèle pour le protestantisme. Il devint ensuite gouverneur de Lippstadt, où il établit des manufactures auxquelles la cour fournit des sommes considérables; et il fut depuis promu au grade de lieutenant-général. Etant mort à Lippstadt en 1692, on l'inhuma dans la cathédrale de Wesel. Son tombeau est revêtu d'une inscription allemande, dont voici la traduction :

Henri, *baron de Briquemault, seigneur de Saint-Loup, lieutenant-général de cavalerie de S. S. électorale, colonel d'infanterie et de cavalerie, et gouverneur de Lippstadt, mort le* 16 *août* 1692.

Cette mort fut pour les églises westphaliennes réformées une perte irréparable, et une des causes principales de l'affaiblissement et de la décadence de la plupart des colonies de ces contrées. Le baron de Briquemault, qui se signala toujours par son attachement pour l'électeur son maître, était aussi religieux qu'il pouvait l'être au sein du calvinisme dont il faisait profession, et joignait à des mœurs douces et réglées une ame forte et naturellement humaine. Sa maison était constamment ouverte à tous les Français fugitifs, et particulièrement à ceux de l'île de France et de la province de Champagne.

Il a partagé avec le comte de Beauvau la gloire d'avoir été un des principaux promoteurs de l'établissement des Ré-

fugiés dans le Brandebourg. La réputation qu'il s'est acquise dans le service militaire, comme sous d'autres rapports, le place à côté de ses illustres aïeux, qui depuis long-temps jouissaient en France d'une considération due à leur courage et à leur vertu. Il avait épousé Marie *de Meaux*, laquelle contracta un second mariage avec le général *Dorthe*, réfugié Messin, qui parvint aux premiers grades de l'armée.

La famille de Briquemault était une des plus distinguées de France, et tenait le premier rang parmi les seigneurs de la communion réformée. De Thou, Castelnau, Brantôme et les Mémoires du temps en font la mention la plus honorable. En 1559 un Briquemault *fut envoyé vers François II pour les affaires de ceux de la Religion*. C'est le même qui, le 3 oct. 1569, après la défaite des Protestans à Moncontour, *rallia les troupes dispersées, et les ramena aux princes*. Ayant été blessé à la jambe quelques jours avant la bataille de Jarnac, le 13 mars de la même année, il avait reçu Louis Ier, prince de Condé, et l'amiral de Coligni, qui s'étaient rendus chez lui pour tenir conseil. Le prince ayant laissé échapper quelques mots qui semblaient insinuer qu'il aspirait à la couronne, Briquemault lui adressa ces paroles : « Monsieur, » il semblerait par votre dire que vous tendriez plus à l'am- » bition qu'à la religion; je vous laisse quitte, si vous ve- » nez là; prenons le parti de Dieu, autrement je me retire. »

« Il est probable que ce brave et honnête Briquemault est » celui que Charles IX eut la barbarie de faire exécuter en » place de Grève, après la Saint-Barthélemi (en 1572), avec » Arnaud de Cavagne, conseiller au parlement de Toulouse. » Le roi assista au supplice comme à une partie de plaisir. » Si Louis XI était le compère du bourreau, Charles IX » était bien digne d'en être l'ami (1). Les Réformés rempor-

(1) Ces deux vieillards sexagénaires furent traînés au supplice sur des claies, comme les plus vils scélérats; et dans la marche, une population brutale les couvrit de fange, en vomissant contre eux les plus horribles imprécations.

» tèrent, après la Saint-Barthélemi, assez d'avantages pour » que la cour se vît obligé à mollir, à désavouer les fureurs » dont elle s'était rendue coupable, et à flatter ceux qu'elle » aurait voulu détruire. On réhabilita donc en 1576 la mé- » moire de Briquemault, ainsi que celle de Coligni, de Ca- » vagne et de Montgommeri. » (Erman, *Mém. du Réfuge*, t. II, p. 123); *voy.* aussi t. I, p. 124, 336, 341; t. II, p. 179, 190, d'où cette notice est extraite.

En 1676 un Briquemault, colonel, était détenu à la Bastille, pour avoir eu le malheur de déplaire à un ministre; mais il fut élargi à la demande du comte de Chamilly, gouverneur de la Grave. (*Mém. et anecdotes pour servir à la maison de Bourbon*, t. II, p. 376.)

BRIZARD (*Nicolas*) tient un rang distingué sur le Parnasse latin des Ardennes. Né au bourg d'Attigny, vers l'an 1520 (1), il fit ses études à Reims, et se sentit dès lors plein de ce feu divin qui anime ceux qui sont nés poètes.

La lecture d'Ovide lui inspira de bonne heure le désir de l'imiter, et d'essayer si des métamorphoses de sa façon pourraient avoir du succès. Les diverses formes que peut prendre l'amour pour s'insinuer dans le cœur et pour se l'assurer, lui parurent offrir le sujet le plus susceptible de poésie, et le plus propre à exciter de l'intérêt : il s'y arrêta. Ce dessein fut exécuté en Allemagne, où il était alors attaché à une famille espagnole, en qualité de précepteur. Ses poésies sommeillaient depuis sept ans en portefeuille : vaincu par les instances de ses amis, il consentit enfin à les publier. Il professait alors les belles-lettres au collége de la Marche à

Après avoir été étranglés, on leur ôta jusqu'à leur chemise, comme si on eût voulu leur faire subir un nouveau supplice encore plus ignominieux après leur mort.

(1) On n'a pu préciser l'époque de sa naissance, les registres d'Attigny ne remontant qu'à l'année 1628.

Paris (1). Ces détails sont consignés dans sa dédicace, datée de cette école célèbre, du 14 des calendes d'octobre 1556.

Etant à Venise, vers l'an 1548, il se trouva dans un état de dénuement, dont l'effet ordinaire est de refroidir le génie et d'éteindre l'imagination : malaise qu'éprouvent assez souvent les gens de lettres tout occupés à recueillir les richesses de l'esprit. Pierre de Selve était alors ambassadeur dans cette capitale, pour le roi Henri II. Brizard rencontra en lui un Mécène libéral. La voix de la reconnaissance se fit entendre : il lui dédia ses Métamorphoses ; et ce qui honore infiniment son cœur, c'est que dans sa dédicace, il rappelle la situation malheureuse où il s'était trouvé, et publie ensuite la générosité de son illustre bienfaiteur. *Nam recordor*, dit-il, *tuam erga me venetiis afflictum beneficientiam, dum tu commissam à christianis. rege Henrico legationem obires.*

Notre poète eût sans doute laissé des traces plus profondes de son passage sur le Parnasse, si le sort ne l'avait enlevé trop tôt. En 1565, il fut victime d'une épidémie qui frappa un grand nombre de ses élèves, et qui aurait pu avoir des suites plus funestes sans les secours et l'habileté du docteur Ravin. Sa perte prématurée excita les plus vifs regrets. Charles Gilmer de Tourteron les a exprimés d'une manière aussi noble que touchante, dans un discours prononcé au collége de la Marche, le 30 septembre de la même année : « Te ne verò, *y dit-il*, mi Brizarde, præteream, in cujus la-
» bris videntur ab ipsis incunabulis Musæ insedisse, tantus
» lepos, tanta venustas, tanta facundia in oratione tua re-
» lucebat? Sed ut sunt res humanæ, non permiserunt superi
» ut ad portum tuam navim deduceres. En enim dum, ut
» alter Thelamon, navigationis mercedem expectas, vitam,
» communi nostrûm omnium malo, cum morte commutas,

(1) Lapierre, né à Puilly, près d'Yvois, a été principal de ce collége. (*Ann. d'Yvois*, p. 212.)

» ut propè omnes ad unum qui navi tuæ commissi erant » naufragium expectarent, nisi unus accessisset *Ravinus* in » Hyppocratico mari versatissimus, qui jam penè eversam » tuam navim summis extulit undis. » (*Oratio in classe Marchianorum habita pridie cal. oct.* 1565.)

On remarque dans le *Recueil des poésies* de Nicolas Chesneau de Tourteron, publiées à Paris en 1553, une épigramme et un hendécasyllabe, adressés à Brizard. Nous rapporterons d'autant plus volontiers la première de ces pièces, qu'elle nous a paru un des plus beaux monumens élevés à l'amitié.

Æquoreas potiùs cœlum labetur in undas,
Ursave disrupto stellati vertice cœli
Terrenis semper rutilans insederit oris;
Auricomus tenebras vitiato lumine Titan,
Noxve, dabit lucem priùs; aut elementa peribunt;
Aut cassus rerum reddetur amabilis ordo;
Aut populos unus varios demulserit Orpheus;
Aut segetem palmes; seges aut spumantia fundet
Pocula; fluctisono aut strepitu scylla carebit,
Quàm, Brizarde, tuum mea perdant pectora nomen.

Epigram., lib. II, fol. 31.

Ses ouvrages :

I. *Cruenta syllogismorum dialecticorum forma, per N. Brissardum, Athiniensem Rhemum.* Paris, Vascosan (s. d.), in-8°, fol. 28 (BB. Maz., C. 27641). Ch. Gilmer, Ardennais, a depuis traité le même sujet en vers latins.

Cet opuscule en prose est dédié au jeune Nicolas de Joyeuse, abbé de Belval en 1545. A la fin de sa dédicace, l'auteur explique ainsi son sujet :

Quæ pacem coluit dialectica, concipit iras
Ad bellum : pugnax arma cruenta rapit.
Barbara, celarent, sophiæ duo lumina nostræ,
Alter in alterius deperit interitum.
Hic reparat vires animumque ad prælia fortem.
Induit : ille hostes impetit arte suos.

Illinc cornicines, illinc et classica Martem
Extimulant, bello quod fit in ancipiti.
Senserat extremam dialectica penè ruinam,
Sed belli extinxit pax inopina faces.

Vient ensuite ce distique au lecteur :

Quisquis amat dulces rerum placidosque lepores,
Perlegat hæc, sophiæ dogmata quisquis amat.

On voit assez que c'est une critique badine de la philosophie scolastique, dont on a si étrangement abusé. L'ironie est parfaitement soutenue dans cette bagatelle ingénieuse. On y trouve de la saillie, du trait, et de la plaisanterie fine et déliée. L'auteur s'y montre familiarisé avec les subtilités de l'école; ce qui suppose qu'il s'était arrêté dans les landes de la scolastique, avant que de gravir le Mont-Parnasse. La Monnoye dit que l'ouvrage d'André Guarna, intitulé *Guerre grammaticale des deux rois, le Nom et le Verbe, combattans pour la principauté d'oraison*, a servi de modèle à Brizard. (Du Verdier, *BB. fr.*, t. I, p. 70.)

II. *Metamorphoses amoris, quibus adjectæ sunt elegiæ amatoriæ : omnia ad imitationem Ovidii (quoad licuit) conscripta et elaborata.* Paris, Jean Hulpeau, 1556, in-8°, fol. 56. (*BB. du roi*, 2080. Y.)

L'ouvrage, divisé en deux parties, contient vingt métamorphoses et seize élégies. Dans celles-là, l'Amour se change en neige, en miroir, en bouquet, en polype, en chapelet, en pie, en flèche, en âne, en satyre, en glaive à deux tranchans, en puce, en fleuve, en pommes d'or, en plusieurs autres formes, et enfin en rien, *in nihilum* :

Dumque putat manibus jam jam retinere, paratque
Dicere, nunc nostra es. Fugit licet ociùs Euro
Non rediturus amor : tum se Cytherius heros
In *nihilum* vertit, sedesque revisit avitas.

Sous ces fictions assez ingénieusement inventées, l'auteur

a eu en vue d'exprimer les différens effets d'une passion dont il se faisait gloire d'être agité; c'est du moins ce qu'on peut inférer de la devise qu'il prend à la fin de l'ouvrage: *Amori usque ad aras*. Il a assez bien saisi la tournure d'Ovide; mais il est fort au-dessous de son original, sous le rapport de la délicatesse des sentimens et de la finesse des pensées. Ovide (1) était un poète de cour, Brizard n'était inspiré que par une muse vulgaire, et il avait souvent à lutter contre l'infortune. Il dit lui-même dans la IXe métamorphose : *Non bene pauper amat.*

Ses élégies sont écrites avec beaucoup plus de feu. Il y célèbre, sous le nom de Chloris, la beauté d'une jeune personne dont il était épris. L'imagination seule lui a fourni les desseins de ses métamorphoses; le fonds de ses élégies était tiré de son propre cœur. On comprend dès lors quelle différence il doit y avoir entre les unes et les autres. Il nous apprend que la maîtresse imaginaire qu'il s'est forgée, pour figurer dans ses métamorphoses, afin de pouvoir satisfaire la passion qu'il avait de versifier, était une Bruxelloise, fileuse de laine, qu'il nomma Flore : *Fuit autem Flora, puella quædam Bruxellensis, lanifica, quam amabat poeta.* (*Métam. amoris*, p. 3.)

La poésie de Brizard est en général montée au ton très libre, que se permettaient ceux qui avaient ramené en France les muses latines.

François Habert d'Issoudun a imité, et, pour ainsi dire, traduit les seize premières métamorphoses de notre poète, sous ce titre : *Métamorphoses de Cupidon, fils de la déesse Cithérée, qui se mua en diverses formes*. Paris, Jean Kerver,

(1) Le plus bel esprit de son siècle et le plus galant, inimitable dans sa facilité d'exprimer tous les mouvemens de l'ame, et qui aurait été sans défaut, s'il eût su maîtriser son imagination. Brizard aurait pu lui préférer Tibulle; car chez celui-ci c'est toujours le cœur qui parle au cœur, tandis que chez Ovide c'est souvent l'esprit qui parle à l'imagination.

1561, in-8°. L'abbé Goujet dit qu'Habert n'a pas nommé Brizard, et que lorsqu'on compare les Métamorphoses de ce dernier avec celles de l'autre, on rabat extrêmement du prétendu génie inventeur d'Habert, et qu'on ne lui laisse plus que le mérite de copiste et de traducteur. (*Bibl. fr.*, t. XIII, p. 45; t. XIV, p. 409.) C'est à tort que du Verdier a donné l'ouvrage d'Habert, sous ce titre : « Les Métamorphoses de » Cupidon, qui se mua en diverses formes, le tout traduit » des vers de Nicolas Brizard, natif d'Attigny, en son opus- » cule intitulé : *Métamorphoses amoris*. Paris, 1561, in-8°. »

Un huitain de Nicolas Chesneau, adressé à son ami Brizard sur son livre des Métamorphoses, terminera cette notice.

Mutatas hominum dicentia carmina formas
Pelignus. Mirâ prodidit arte senex :
At varios vultus animo, Brizarde, sagaci
Quos fubiit, cantas ingeniosus Amor.
Protea, vel polypum nobis qui fingis Amorem,
Dic, animi tendant quò mihi tela tui?
Te variis credam Paphii monstrare figuris,
Quòd vario fallat pectora nostra modo.

(A la suite de la dédicace des *Mét. de Brizard.*)

BROUET (*Jean*), né à Château-Regnault-sur-Meuse, vers l'an 1550, cultivait la poésie latine. La considération publique dont il jouissait, le fit nommer, le 30 octobre 1574, l'un des procureurs-syndics, pour assister à l'assemblée où fut rendue la fameuse *Sentence générale des terres souveraines de Château-Regnault, du* 12 *avril* 1575 (Charleville, 1764, in-4°), et où les droits de souveraineté absolue de Henri de Lorraine, duc de Guise, furent tellement reconnus, qu'*il pouvait se dire et nommer roi ou empereur, porter couronne d'or ou d'acier*. Brouet est nommé deux fois dans le préambule de cette *sentence*, prononcée en présence du procureur général du prince, et de Nicolas Ducloux, son bailli, par François d'Ambly, écuyer, gouverneur général de ces terres. On

ignore le lieu et l'époque de la mort de Brouet. Il est auteur de trois pièces de vers, imprimées en 1587 à la fin de la chaîne ou arbre encyclopédique des sciences et des arts libéraux, ouvrage rarissime de Christophe de Savigny, Rethelois. La première de ces pièces est adressée à Louis de Gonzague, prince souverain d'Arches, duc de Nevers et de Rethel; la deuxième à Chr. de Savigny, et à Nicolas Bergeron, éditeur de l'ouvrage; la troisième roule sur l'art de l'imprimerie. La deuxième est employée dans l'article que nous avons consacrée à Savigny. Voici les autres :

Ad invictissimum ac illustriss. principem et ducem Nivernersem, etc.

Mente manûque potens et binâ Palladis hastâ
Armatus, socias Martis et artis opus :
Doctrinâ dudum validisque potentior armis,
Armis Tydiden, mente refers Ithacum.

Sub tua signa merens per utrumque *Savignius* acer
Te sequitur, tantum et gaudet habere ducem.
Ergo ceu Phœbus spatioso præsidet orbi :
Sic princeps multis gentibus ipse præes.
Joan. Brouetius observantiæ et obsequii nomine hoc apposuit.

Præfatus Brouetius Bibliopolarum admirabilem Artem miratur.

Respice, Musa, viros nullis nunc arte secundos,
Carmine, jam laudet Musula nostra viros.
Triptolemi sanè cuperem conscendere currus,
Germanûm cunctis cognita fama foret.

Musa.

Talia crede mihi virtutis præmia non sunt :
Virtus ingenio tanta colenda tuo est.
Ut sinè Phœbea nox umbra lampade terras
Sic sine Germanis pagina nulla foret.

C.

CABRISSEAU (*Nicolas*), fut un de ces hommes nés sous une mauvaise étoile, presque toujours malheureux avec du mérite et de la vertu, et sur qui la fortune aveugle se plaît à épuiser ses rigueurs.

Michel Cabrisseau et Perette Bayot, ses parens, étaient d'honnêtes marchands de la ville de Rethel. Il y vint au monde le 15 janvier 1680. Guidé par les dispositions naturelles les plus heureuses, il fit des progrès si rapides dans ses premières études, qu'à peine âgé de treize ans, il s'était déjà distingué en rhétorique, au collége de Reims.

Décidé pour l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de cette ville, et après avoir subi ses épreuves académiques, il reçut les honneurs du doctorat. Les controverses de la grâce étaient fort échauffées alors. Elles fixèrent son attention, et eurent une influence marquée sur toutes les époques de sa vie.

Dès 1706, M. le Tellier, son archevêque, le pourvut du doyenné de Lavannes; mais ne voyant que les besoins du troupeau et les talens du pasteur, ce prélat le transféra la même année à la cure de Château-Porcien. Arrivé à sa destination, le jeune docteur remplit tous les devoirs, embrassa tous les détails. La nef de son église menaçait ruine, et la réparation était à la charge des habitans. Il obtint du duc Mazarin la démolition d'un vieux château, et en moins de six mois le temple fut abattu et rebâti de fond en comble.

« Depuis, il employa sans relâche ses talens, son temps, » sa santé, son bien et son crédit, à l'édifice spirituel, par » des instructions solides, pathétiques et fréquentes; par les » livres et les aumônes qu'il répandait abondamment; par les » visites multipliées des pauvres et des malades, et par l'éta- » blissement de trois maîtresses d'école. En 1709, il vendit » le peu d'argenterie qu'il avait, pour assister les pauvres,

» à qui il distribua une provision de blé destinée à la sub-
» sistance de plusieurs pensionnaires, élevés chez lui dans
» l'étude et la piété : se réduisant de cette sorte à manger
» lui-même du pain d'orge. » (*Nouv. eccl.*, 16 octobre 1751, p. 165.) Cette conduite exemplaire lui gagna tous les cœurs, et le fit singulièrement regretter, lorsqu'il passa à la cure de Saint-Étienne de la ville de Reims, en 1710. M. le Tellier, son protecteur, venait de mourir le 23 février de cette année. Cette perte devint par la suite très funeste à son repos.

La constitution *Unigenitus*, donnée le 8 sept. 1713, ayant été publiée dans le diocèse de Reims, Cabrisseau l'accepta d'abord; mais bientôt après il en appela au futur concile : ce qui le perdit dans l'esprit de M. de Mailly, successeur de M. le Tellier. Ce prélat mit tout en œuvre pour le priver de la théologale que l'abbé Rogier (1) lui avait résignée en 1718. Mais Cabrisseau en prit possession en vertu d'un arrêt du parlement et des provisions que lui donna l'évêque de Laon. La pluralité des bénéfices répugnait à ses principes, et pour s'y conformer il n'attendait que la fin d'un procès qu'on lui avait intenté, sur le faux prétexte que la théologale était en régale lorsqu'on l'en mit en possession. Le cardinal de Mailly, déçu dans ses espérances, lui déclara une guerre ouverte; mais il triompha des efforts de ce puissant adversaire, frappé de mort en 1721.

A cette époque, le parti pour lequel tenait notre Ardennais commençait à plier sous les coups de l'autorité, et la puissance des Jésuites était omnipotente. Il froissa leur amour-propre, en détournant le chapitre de Reims de présenter au nouvel archevêque Rohan-Guemené un de leurs Pères pour remplir une station à la cathédrale. Cet affront fut bientôt vengé par une lettre de cachet, qui mettait Cabrisseau dans l'alternative, ou de se démettre de sa théologale,

(1) Mort le 8 février 1733. Son art. est dans les *Nouv. eccl.* du 2 mai 1733.

ou de s'éloigner de trente lieues de Reims. Il prit ce dernier parti, et se retira en 1723 à Paris, pour y suivre le procès relatif à sa théologale. Il le gagna au parlement, mais il le perdit au conseil du roi : ce qui le priva de ce bénéfice.

M. de Noailles, archevêque de Paris, utilisa ses talens; mais après la mort de ce prélat, arrivée en 1729, M. de Vintimille, son successeur, l'interdit. Exclu des fonctions du saint ministère, son zèle lui fit trouver les moyens de rendre des services aussi utiles, quoique moins éclatans. Il consacra tout son temps à la visite des prisonniers, à l'établissement de diverses écoles dans les villes et les campagnes, et à la composition et à la publication de différens ouvrages. M. de Bellefond, qui n'occupa le siége de Paris que depuis le 2 juin 1746 jusqu'au 20 juillet suivant, le fit arrêter et conduire au donjon de Vincennes. Il en sortit au bout de quatre mois, en vertu d'un ordre qui l'exilait à Tours. C'était la folie du temps d'exiler pour cause de jansénisme. Cabrisseau mourut subitement dans cette ville, le 30 octobre 1750, âgé de soixante-dix ans.

Ses restes furent inhumés avec pompe dans l'église de Saint-Saturnin sa paroisse. M. Titoux de Rethel, son neveu, docteur et professeur de droit à Reims, voulut honorer sa mémoire par la célébration d'un service solennel dans la paroisse de Saint-Etienne : les notables de Château-Porcien, assemblés à l'Hôtel-de-Ville, votèrent aussi des prières publiques pour leur ancien curé; mais l'esprit de parti fit avorter ces pieux desseins ; ce qui fit dire : Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévôts ! *Tantœne animis cœlestibus iræ !* (Virg. *Æneid.*, lib. I.)

Ses ouvrages :

I. *Déclaration de Nicolas Cabrisseau.*

Elle contient quatre pages imprimées à la suite du « Mé-
» moire pour les curés de la ville et du diocèse de Reims,

» appelans des ordonnances de l'arch., du 5 oct. 1716 et » 20 mars 1717, au sujet de la bulle *Unigenitus*. Paris, » Jouenne (1717), in-4°, p. 54. » (*BB. Maz.*, c. 13484.) Le tout a reparu dans le t. I du *Cri de la Foi*, par Nivelle, 1719, 3 vol. in-12.

II. *Mémoire pour la Régale, par N. Hussenot, avocat; et Requête au roi sur le même sujet, par Cabrisseau.* (Paris, 1719) in-fol.

III. *Requête au roi contre Simon Charuel, chanoine de Saint-Simphorien de Reims.* (1723) in-fol. : elle a trait à sa théologale qui avait été adjugée à Charuel par arrêt du conseil.

IV. *Sermon sur le sacre de Louis XV, prêché à Reims, le 4 oct. 1722, dans l'église de Saint-Michel, quinze jours avant le sacre de sa majesté.* Paris, Lottin, 1724, in-4°, p. 30. (Bibl. Sainte-Geneviève, x, 593.)

Ce discours, qui roule sur les devoirs des sujets envers leur souverain, préserva dans la suite son auteur de la Bastille : « Car ayant été arrêté à Paris le 30 déc. 1730, pour » être enfermé dans cette prison, M. Hérault (lieutenant de » police) lui rendit la liberté, en disant qu'il n'était pas » juste de l'ôter à un sujet *si fidèle et si zélé pour son roi.* » (*Nouv. eccl.*, oct. 1751, p. 166.) Des biographes mal instruits ont avancé que ce sermon avait été prêché le 25 oct., jour du sacre, et applaudi de toute la cour.

V*. *Instructions chrétiennes sur les huit béatitudes.* Paris, Lambert, 1725, in-12; *it., ibid.*, Crévier et Henry, 1732, in-12, p. 402, avec onze figures.

VI*. *Cantiques spirituels sur le miracle opéré sur la dame de la Fosse, dans la paroisse de Sainte-Marguerite (à Paris), le 31 mai 1725, jour du Saint-Sacrement.* Paris, Babuty, 1726, in-12, p. 20. Il y en a quatre contre les libertins et les impies, contre les Protestans, contre les immodesties dans les églises, etc.

VII. *Réflexions morales sur le livre de Tobie.* Paris,

Holre Henri, 1727, in-12, p. 521; *it., ibid.*, Lottin, 1736, in-12, p. 421, 2e édit.

VIII*. *Instructions courtes et familières sur le Symbole, pour servir de suite aux instructions de M. Joseph Lambert, prieur de Palaiseau (sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise).* Paris, 1728, 2 vol. in-12; *it., ibid.*, 1742, 2 vol. in-12.

Ces instructions sont plus approfondies, plus étendues et plus solides que celles de Lambert, et le dogme y est joint à la morale : « elles n'y cèdent en rien; on peut même leur » donner la préférence, tant par le choix des sujets, que par » la multiplicité et l'étendue des preuves. » (*Dict. des Aut. eccl.*, art. *Lambert.*)

IX. *Discours sur les Vies des Saints de l'*Ancien Testament. *Paris*, Osmont et Henri, 1732, 6 vol. in-12.

« Cet ouvrage contient 454 éloges des patriarches, des » prophètes, et de tous les personnages de l'*Ancien Tes-* » *tament.* Ce sont des espèces de discours moraux, où l'his- » torique est joint, et toujours appliqué à la direction des » bonnes mœurs. La préface roule sur la vénération et le culte » des Saints de l'*Ancien Testament.* On dit que le fond de » cet ouvrage est de M. le Gros, chan. de Reims. » (*Catal. MS. de la Bibl. de l'abbé Goujet.*)

Néanmoins je trouve dans le t. IV, p. 112 du *Catal. MS. de la Bibl. de la Doct. chrét.*, déposé à la Bibl. de l'Arsenal, « que ces discours avaient été faits à Reims par M. Rogier, » théologal avant M. Cabrisseau, lequel les a retouchés et » y a ajouté les autres. »

X*. *Instructions chrétiennes sur le sacrement de mariage.* Paris, Gagneau et Savoye, 1737, in-16.

XI. *Le Nouvelliste ecclésiastique* lui attribue en outre : 1. *Réflexions sur la bénédiction des cloches*, Paris, in-12; 2. *Cantiques sur les épîtres et les évangiles*, Paris, in-12; 3. *Cantiques sur les évangiles et les sacremens*, Tours, in-12; 4. *Alphabet pour les écoles*, Tours, in-12.

Editions d'ouvrages de l'abbé le Gros, chan. de Reims, publiées par Cabrisseau.

1. *Retraite de huit jours sur les principales vertus chrétiennes et religieuses.* Paris, Osmont, 1728, in-12. L'éditeur l'a revue, et l'a augmentée de la paraphrase de deux psaumes pour chaque jour.

2. *Méditations sur l'épître de saint Paul aux Romains.* Paris, Savoie, 1735, 2 vol. in-12.

3. *Motifs invincibles d'attachement à l'église romaine pour les Catholiques, ou de réunion pour les prétendus Réformés.* Tours, s. d., in-12, p. 47 : ouvrage composé à Reims pour des Protestans qui y étaient prisonniers de guerre.

Nouv. eccl., 28 nov. 1729, p. 205; 20 mars 1732, p. 55; 3 avril 1747, p. 56; 23 oct. 1751, p. 169. — Cerveau, *Nécrol. des déf. de la vérité*, t. III, p. 240. — De Barral. *Dict. Hist.*

CADEAU (*Nicolas*). L'homme qui procure à l'état une nouvelle branche fructueuse de commerce, mérite d'être mis sur la même ligne que celui qui l'éclaire ou qui le défend; et c'est sous ce rapport que Nicolas Cadeau doit trouver place ici.

Né à Leyde vers 1615, il alla à Paris, où, de concert avec *Jean Binet et Jacques de Marseilles*, il établit une draperie, façon de Hollande, qui eut du succès. « Les maisons *Etienne* » *Béchet et Jean Poupard*, établies à Sedan, la première en » 1618, et la deuxième en 1630, fabriquaient d'abord des » serges ou étoffes communes de laine. Depuis quelques an- » nées ces maisons s'essayaient dans la confection des draps » façon de Hollande et d'Espagne, mais ne suivaient que » de loin leurs modèles... Les Sedanois aspiraient à s'élever » au niveau des Flamands leurs voisins, réputés pour tra- » vailler mieux qu'on ne le faisait ailleurs, et, s'ils le pou-

» vaient, à leur devenir supérieurs. Cette conquête commen-
» cée déjà, fut achevée par une société de fabricans envoyés
» de Paris en 1644, sous les auspices du gouvernement.
» C'étaient *Nicolas Cadeau, Jean Binet et Jacques de Mar-*
» *seilles*. Ils acquirent d'abord toutes les lumières qu'on pût
» leur donner; puis ils fondèrent, en 1646, le bel établis-
» sement du *Dijonval*. Le conseil, à qui ils étaient particu-
» lièrement recommandés, leur concéda, pour la somme de
» dix-huit cents livres, l'emplacement qu'occupe aujour-
» d'hui une partie de ces vastes édifices, et les autorisa en
» outre à construire une foulerie sur la Meuse, et à tirer des
» futaies et des carrières de la commune tous les matériaux
» qui leur étaient nécessaires.

» Le succès qu'obtint cet établissement valut à Nicolas
» Cadeau et à ses associés, indépendamment de plusieurs
» franchises, le privilége exclusif de fabriquer des draps fins
» à l'instar de ceux de Hollande; mais en 1666, un édit du
» roi, sollicité par le grand Colbert, étendit à tous les éta-
» blissemens de Sedan la faculté réservée aux seuls proprié-
» taires du Dijonval. Cinq ans d'une libre émulation donnè-
» rent des produits plus parfaits que vingt ans de privilége. »
(Peyran, *Hist. de Sedan*, t. II, p. 180.) (1)

Cadeau quitta Sedan pour retourner dans sa patrie, après la révocation de l'édit de Nantes, et y mourut vers 1690.

CAILLE (*Nicolas Louis* DE LA), illustre astronome que la France s'enorgueillit à juste titre d'avoir produit, naquit à Rumigny (2), arrondissement de Rocroi, le 15 mars 1713, de Louis de la Caille et de Barbe Rébuy. « Il tenait par des al-
» liances à plusieurs familles anciennes et distinguées du

(1) Voy. *ibid.*, p. 355, l'état des manufactures de Sedan en 1826.

(2) D. le Long (p. 533 de son *Hist. de Laon*) fait naître dans ce bourg, *Claude Colet*, champenois. C'est à Remilly-les-Vaudes (Aube) que ce poète vit le jour.

» Laonais. Comme il avait un éloignement pour toutes les » distinctions, il n'a jamais permis qu'on recherchât son ori- » gine. Il disait que la vraie noblesse se déclare par les sen- » timens; qu'on ne doit point remonter à l'origine de ses » aïeux par l'amour d'un vain titre, mais seulement pour se » soutenir dans le chemin de l'honneur par des exemples de » probité et de vertu. » (1)

Son père, après avoir servi comme volontaire dans le corps des gendarmes de la garde et dans l'artillerie, s'était retiré à Anet avec l'emploi de capitaine des chasses de la duchesse de Vendôme. Là, il cultivait les sciences, et surtout la mécanique, et par ses exemples autant que par ses leçons, il tâchait d'en inspirer le goût à son fils; il le confia d'abord au principal du collége de Mantes-sur-Seine, son ami. Ses humanités terminées, le jeune la Caille vint en 1729 à Paris au collége de Lisieux, où il fit deux années de rhétorique avec le plus grand succès. C'est dans cette classe qu'il contracta, par une lecture réfléchie des Œuvres de Cicéron, un style de latinité très pur. La préface du n° VII est une preuve de son goût. C'est là encore qu'il se familiarisa avec Horace, dont il citait souvent des passages. Cet immortel lyrique est le poète du bon sens : il donne aux caractères des nuances de vérité qui ravissent. Saisir ses pensées, épouser son génie, c'est partager la gloire qu'il s'est acquise dans l'empire de la raison. Notre jeune Ardennais avait à peine dix-huit ans, lorsque la mort de son père le laissa sans fortune; mais il ne demeura pas sans ressource : le duc de Bourbon en prit soin, sur le témoignage qu'on lui rendit de ses heureuses dispositions.

Au sortir de la rhétorique, la Caille fit son cours de philosophie à Lisieux; il passa ensuite au collége de Navarre, où il étudia trois ans la théologie. Son goût pour les mathé-

(1) Carlier, son *Eloge*, à la tête du n° XI, p. 1 à 108.

matiques ne s'était pas encore déclaré. Les belles-lettres l'occupaient entièrement, lorsqu'un pur hasard lui mit la main sur les *Elémens d'Euclide*. Il les comprit sans maître, et une première lecture de cet ouvrage captiva sa raison, et fit briller à ses yeux une vive lumière, qui ne lui permit plus guère de se livrer sérieusement à d'autre étude qu'à celle des mathématiques. « Ce fut alors qu'il commença à tourner ses » vues du côté de l'astronomie. La difficulté de s'instruire » sans maître, sans livres, sans instrumens, le secret qu'exi- » geait cette espèce d'étude absolument étrangère à celles » auxquelles le lieu qu'il habitait était consacré; en un mot, » tous les obstacles qu'il rencontra ne purent refroidir son » ardeur, ni lui faire abandonner son projet. En 1736, il » était déjà très-avancé » (1).

Il portait l'esprit géométrique dans la philosophie scolastique et dans la théologie même, dont il voulait réformer le langage, et traiter les propositions à la manière d'Euclide, son auteur favori. Il se disposa à prendre les degrés de maître-ès-arts et de bachelier en théologie, quoique décidé pour un genre d'étude tout différent. Il avait réuni tous les suffrages, lorsque le vice-chancelier, attaché par goût à l'ancienne philosophie, lui fit une de ces questions futiles, bannies depuis long-temps des écoles. La Caille répondit avec une franchise si imprudente, que le vieux docteur irrité voulait lui faire refuser le grade de maître-ès-arts, qu'il ne lui conféra que de mauvaise grâce et sur les réclamations des autres examinateurs. Sensible à ce procédé, le jeune candidat prit le parti de se borner à l'ordre du diaconat qu'il venait de recevoir, et de renoncer pour toujours à la théologie. Cette scène eut lieu à la fin de 1736.

Son goût pour l'astronomie le fit connaître de Jacques Cassini, qui lui procura un logement à l'Observatoire, qu'il vint

(1) De Fouchy, son *Eloge*, dans l'*Hist. de l'Ac. des Sciences*, 1764, p. 197 à 212.

occuper dans le mois de mai 1737. Aidé des conseils d'un pareil maître, il avança rapidement dans la carrière. Maraldi, témoin de ses progrès, le prit en amitié, et dès l'année suivante, ils firent ensemble la description géographique des côtes de la France, depuis Nantes jusqu'à Bayonne. En juillet 1739, il se rendit à Perpignan pour partager avec César François Cassini de Thury, le travail immense de la ligne méridienne, ou de la projection du méridien, qui, passant par l'Observatoire, traverse du Nord au Sud tout le royaume. Au mois de novembre, il fut rappelé à Paris pour prendre possession de la chaire de mathématiques du collége Mazarin, à laquelle on l'avait nommé, à son insu. Il retourna ensuite à Perpignan, d'où il ne revint dans la capitale qu'à la fin du rude hiver de 1740. Il y acheva son travail sur la méridienne, et jouit enfin de la satisfaction d'avoir trouvé le point qui avait échappé aux recherches de plusieurs grands astronomes (1). Son entrée à l'académie des sciences, le 8 mai 1741, fut la récompense de cette laborieuse et utile opération.

Les travaux de sa chaire de mathématiques ne firent qu'accroître sa passion pour l'astronomie. Il se procura au collége de Mazarin un observatoire solide et commode, qu'il garnit de bons instrumens. Il le plaça de manière à pouvoir, pour ainsi dire, aller au ciel de plain-pied. Cette facilité donna un nouvel essor à ses talens ; et depuis il n'a cessé d'enrichir la république des lettres par ses observations et par ses écrits. Ses traités d'algèbre et de géométrie, de mécanique, d'astronomie, publiés en 1741, 43, 46 et 50, prouvent avec quelle assiduité il remplissait ses fonctions de professeur. Les aca-

(1) Ce travail fut publié avec ce titre : *La Méridienne de l'Observatoire de Paris, vérifiée dans toute l'étendue du royaume, pour lever une carte générale de la France ; par Cassini de Thury*. Paris, 1744, in-4°. La Caille ne voulut jamais permettre que son nom parut sur le frontispice de l'ouvrage. Il en abandonna tout l'honneur à son confrère, qui fit mention dans la préface des peines que notre savant Ardennais s'était données pour mettre cette production dans l'état où on la présentait au public.

démies de Berlin, de Gottingue, de Londres, de Pétersbourg, de Stockholm et de Strasbourg, s'empressèrent de l'admettre dans leur sein.

Curieux de connaître et de vérifier les étoiles australes qui ne se lèvent jamais sur l'horizon de Paris, il partit le 20 oct. 1750 pour le Cap de Bonne-Espérance. Il parvint à connaître 9800 étoiles jusqu'alors inconnues. Le vaisseau qui devait le ramener en France n'arrivant pas, la Caille, pour ne perdre aucun instant, mesura un degré de l'hémisphère austral, sans autre secours que celui de quelques nègres. Pour arriver à bonne fin, il lui fallut mesurer une distance de 69,669 toises, c'est-à-dire près de 35 lieues dans un désert inhabité et brûlant, où il était exposé à des dangers continuels.

De retour à Paris, le 17 juin 1754, après une absence de trois ans et huit mois, notre astronome effrayé de la célébrité que son voyage lui avait si justement acquise, mit tous ses soins à se dérober à un empressement et une curiosité dont tant d'autres auraient été flattés; il se renferma dans son observatoire. Caché dans le sein de ses amis, il ne se montra que par degrés, fuyant les éloges comme on évite le blâme.

Depuis, la Caille partagea tout son temps entre son observatoire, ses calculs, ses devoirs d'académicien et de professeur, et la publication de ses divers ouvrages. Les *Fondemens de l'astronomie*, la continuation de ses *Ephémérides* et les nombreux et importans *Mémoires* dont il a enrichi les volumes de l'*Académie des Sciences*, prouvent avec quelle ardeur il poursuivait ses travaux astronomiques. Le travail était son élément. On le voyait levé à cinq heures du matin, travailler jusqu'à midi sans relâche, dîner en lisant, sortir une heure, reprendre son travail jusqu'à huit heures du soir, souper en lisant ses lettres, et monter à son observatoire, où il passait une partie de la nuit. Il a avoué à ses amis, qu'une nuit de son dernier hiver, il avait été trois heures couché sur

le dos pour observer des étoiles près du zénith, et qu'il s'aperçut seulement en se relevant qu'il avait été saisi par le froid.

A la fin, son tempérament, quoique robuste, succomba sous tant de fatigues. Il fut attaqué le 15 mars 1762 d'une fièvre maligne, de laquelle il mourut le 21, après avoir donné les marques de la piété sincère et solide qui avait constamment servi de règle à sa conduite. Il a été inhumé dans la chapelle du collége Mazarin, d'où ses restes devraient être transférés dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à côté de ceux du grand Mabillon, son compatriote. Il remplissait fréquemment ses fonctions de diacre à Saint-Etienne-du-Mont.

« Les qualités de son ame, autant que les connaissances » de son esprit, honorent sa mémoire. Il était froid et réservé » avec ceux qu'il ne connaissait pas assez. Il ne confiait pas » sa candeur et sa vertu à des mains non éprouvées; mais » doux, simple, égal dans le commerce de l'amitié, c'est là » que dépouillant l'extérieur sérieux qu'il avait en public, il » se livrait à une joie paisible et honnête avec une société de » gens vertueux qu'il s'était choisis; son front brillait de la » sérénité de son ame, et il semblait qu'il la communiquât à » tout ce qui l'entourait » (1).

Ami de la vérité presque jusqu'à l'imprudence, il osait la dire en face, même au hasard de déplaire, quoique sans aucun dessein de choquer. Pénétrant par la pensée, il était solide dans ses jugemens. Il fixait la vérité d'un premier coup d'œil, et la rendait palpable dans ses discours et dans ses écrits, avec un choix d'expressions, qui sous peu de mots, renfermaient un grand sens. Il avait une aversion décidée pour les louanges. Horace disait d'Auguste, que si on le

(1) Son éloge par Bailly, son élève. Il est inséré dans les *Discours et Mémoires* de cet académicien. *Paris*, 1790, 2 vol. in-8°.

flattait, *il regimbait* (1) : la Caille ne voulait pas qu'on le louât en aucune manière. Il était extrêmement égal et modéré dans toute sa conduite, et du désintéressement le plus parfait. Il possédait un prieuré simple à Anet, et il le résigna. A son départ pour le Cap, le ministre le força de recevoir deux cents louis pour subvenir aux frais de son voyage. Sur-le-champ il employa cette somme à l'acquisition d'un magnifique quart de cercle (2), et déclara par un écrit signé de sa main, qu'il appartenait à l'académie. Il a fait imprimer à ses frais tous ses traités élémentaires, afin de les vendre la moitié du prix coûtant, à ceux qui prenaient ses leçons.

Le célèbre Delambre, qui lui a consacré une notice savante dans la *Biogr. univ.*, déclare « qu'ayant été appelé à » refaire et vérifier avec des moyens tout nouveaux une » grande partie des travaux de la Caille, après avoir revu » avec le plus grand soin toutes ses étoiles, avoir fait de » longues recherches sur les réfractions, de nouvelles tables » du soleil, mesuré la méridienne de France, tenu entre les » mains pendant plusieurs années tous les manuscrits de la » Caille, il n'a jamais fait un pas sur ses traces sans éprouver » un redoublement d'estime et d'admiration pour un savant » qui sera à jamais l'honneur de l'astronomie française. »

Ses ouvrages ne sont pas le moindre de ses éloges. Voici leurs titres :

I. *Leçons élémentaires de mathématiques, ou élémens d'algèbre et de géométrie.* Paris, Guérin et Delatour, 1741, in-8°; *it.*, ibid., 1744, 1747, 1756 et 1759, in-8°, p. 277. L'abbé Marie profitant du grand nom de la Caille, en a donné une nouvelle édition. *Paris*, Desaint, 1770, in-8°, p. 404; *it.*,

(1) *Cui malè si palpere, recalcitrat undique totus.*
Hor., lib. II, sat. I.

(2) Il avait été commandé par le président de l'académie de Pétersbourg, dont la mort avait réduit l'artiste à la nécessité de garder l'instrument.

ibid., 1771; *it.*, Paris, Gourcier, 1795, in-8°, p. 556, et 1807, avec des éclaircissemens de Thevenau. Cet ouvrage a été traduit en latin par le P. Charles Scherfer, jésuite, *Vienne*. Traltner, 1762, in-4°; *it.*, traduit en anglais, en espagnol, et en italien, par Saint-Canovai. *Florence*, 1787, in-8°, deuxième édition.

II. *Leçons de mécanique*. Paris, Guérin et Delatour, 1743, 1757, in-8°; *it.*, 1774, in-4°, traduit en latin par Scherfer. *Vienne*, 1759, in-4°.

III. *Leçons d'astronomie*. Paris, *ib.*, 1746, 1755 (p. 375); 1761 (p. 415), in-8°. Ce livre est devenu classique jusqu'à nos jours, en différentes contrées de l'Europe. Lalande l'a publié avec des notes. *Paris*, 1780, in-8°, p. 428; trad. en latin par Scherfer. *Vienne*, 1761, in-4°; et avec le suivant: *Vienne*, 1757, in-4°, p. 150; *it.*, trad. en anglais, par Robertson. Londres, 1750, in-8°.

IV. *Leçons d'optique*. Paris, *ibid.*, 1750, 1756, in-8°, p. 204; *it.*, Paris (Guilleminet), 1803, in-8°. Cette dernière édition, donnée par plusieurs élèves de l'école polytechnique, est particulièrement augmentée de la marche des images dans les instrumens d'optique, des lunettes achromatiques, et de l'Iris. Elle a reparu en 1807 et 1808, in-8°.

V. *Ephémérides des mouvemens célestes*. Paris, Collombat et Hérissant, 1744 à 1763, 4 vol. in-4°. Maraldi et Bailly ont publié le troisième et quatrième volume, et ont augmenté l'ouvrage de cinq cent quinze étoiles zodiacales, observées en 1760 et 1761, par la Caille. Ces éphémérides font suite à celles de Desplaces, publiées en 3 vol. in-4°, *Paris*, 1716 et suiv.

VI. *Avis aux astronomes*, par de la Caille, à l'occasion des observations qu'il va faire, par ordre du roi, dans l'hémisphère austral. *Paris*, in-4°, p. 4. C'est un avertissement, qui contient l'indication des jours où il fallait faire en Europe les observations correspondantes à celles de la Caille,

et elles furent faites : les résultats en sont dans l'astronomie de Lalande, art. 1701.

VII. *Astronomiæ fundamenta novissimius solis et stellarum observationibus stabilita*. Paris, Collombat, 1757, in-4°. Ce recueil d'observations est très-rare, l'auteur n'en ayant fait tirer qu'un très-petit nombre d'exemplaires. Le nouveau catalogue de quatre cents étoiles y contenu, a été réimprimé dans plusieurs ouvrages. L'avertissement est un chef-d'œuvre de diction et de précision.

VIII. *Tabulæ solares*. Paris, 1758, in-4°. Ces tables, tirées à cent vingt exemplaires seulement, pour être distribuées aux grandes bibliothèques et aux principaux astronomes de l'Europe, ont été réimprimées dans l'astronomie de Lalande et dans plusieurs autres ouvrages : « Elles sont » meilleures que tout ce qu'on avait en ce genre, meilleures » même que celles qui ont été depuis publiées par deux as- » tronomes célèbres. » (Delambre, *Biogr. univ.*)

IX. *Tables des logarithmes pour les sinus et tangentes de toutes les minutes du quart de cercle, et pour les nombres naturels décimaux et sexagésimaux depuis* 1 *jusqu'à* 10800. Paris, 1760, in-12; *it.*, 1768, in-12, p. 237, édition donnée par Marie; *it.*, Paris, Desaint, 1781, in-8°, édition revue par Marie et Lalande; *it.*, 1799, in-8°.

X. *Cœlum australe et stelliferum; seu observationes ad construendum stellarum australium catalogum institutæ in Africâ ad caput Bonæ-Spei*. Paris, 1763, in-4°, p. 158, publié par Maraldi et Bailly. Il contient les observations de 10035 étoiles australes, le catalogue des 1942 principales, et un planisphère austral, dont l'original en grand est à l'Institut. Le catalogue de 1942 étoiles est aussi dans les *Mém. de l'acad.* pour 1752. Cet important ouvrage n'a été tiré qu'à 120 exemplaires. Brotier, éditeur de Tacite, l'a enrichi d'un éloge latin de l'auteur, p. 1 et 19, dont on a tiré quelques exemplaires séparés. *Paris*, Guérin, 1763, in-4°.

XI. *Journal historique du voyage fait au Cap de Bonne-Espérance, précédé d'un discours sur la vie de l'auteur; suivi de remarques et de réflexions sur les coutumes des Hottentots et des habitans du Cap.* Paris, Guillyn, 1763, in-12, p. 380, avec une carte; *it.*, avec le titre rajeuni seulement. *Paris*, Nyon, 1776. Lalande dit avoir fait quelques notes à ce journal, rédigé par l'abbé Carlier sur les notes et les conversations de la Caille, traduit en allemand. *Altenbourg*, Richter, 1778, in-8°.

« Quoique les importantes observations astronomiques qui » étaient le principal objet de la Caille au Cap, ne lui aient » permis de donner qu'une très-petite étendue à son journal, » il est toujours fort précieux par plusieurs faits qu'il y a re- » cueillis, par les notes sur Kolb, que les communications ver- » bales de la Caille à ses amis leur ont donné lieu d'ajouter à » son journal; enfin par les excellentes remarques qu'il nous » a laissées sur les mœurs des Hottentots et sur les habitans » du Cap. » (*Boucher de la Richardière*, *Bibliothéque des Voyages*, t. IV, p. 230.)

XII. *Chronologie des éclipses* depuis l'an 1 de l'ère chrétienne jusqu'en 1800, pour *l'Art de vérifier les dates*. Paris, 1750, in-4°, 1re édition.

XIII. *Extrait* d'une lettre de l'abbé de la Caille, à M. Guil. Watson, pour recommander à M. Nevil Maskelyne, de la Société royale, de faire à Sainte-Hélène une suite d'observations pour découvrir la parallaxe de la lune: inséré dans le vol. 52, part. I, année 1761, des *Transactions philosophiques* (en Anglais). Londres, Davis et Reymers, 1762, in-4°.

XIV. *Observations faites au cap de Bonne-Espérance*, pour les parallaxes de la Lune, de Vénus et de Mars, que du Séjour a recalculées en entier pour y appliquer ses nouvelles méthodes. (Delambre, *Biog. univ.*)

XV. *Ile de France, dans la mer des Indes*, levée géo-

métriquement, par la Caille. Paris, Lattré, 1763, in-fol. Cette carte, qui n'est qu'une pièce informe publiée après la mort de l'auteur, a été originairement dressée sur ses Mémoires, par Buache. (Fontette, *Bibliothèque histor.*, t. I, p. 93.)

XVI. Quarante-un *Mémoires* dans ceux de l'Académie des sciences de Paris, depuis 1741 jusqu'en 1762, dont la nomenclature serait trop longue pour les bornes de cet article.

XVII. *Éclaircissemens sur les erreurs qu'on peut attribuer à la mesure du degré en France, entre Paris et Amiens*, p. 337 à 346 des *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin*, année 1754.

XVIII. Il y a dans les *Mémoires de Trévoux*, un écrit de la Caille sur la manière de calculer l'effet de la nutation avec des tables; mais il s'y glissa une erreur. Lalande donna ces tables corrigées en 1759 avec les tables de Halley.

Editions d'ouvrages données par la Caille:

XIX. *Traité d'optique sur la gradation de la lumière*. Ouvrage posthume de Bouguer, publié par la Caille. *Paris*, Guérin et Delatour, 1760, in-4°, p. 368.

XX. *Nouveau traité de navigation, contenant la théorie et la pratique du pilotage*, par Bouguer, revu et abrégé par la Caille. *Paris*, ibid, 1760, in-8°; *ibid*, 1769, in-8°; *it.*, ibid., 1781, in-8°; *it.* Paris, 1792, in-8°, avec des notes de Lalande.

C'est un ouvrage entièrement refondu. Clair et précis, il contient sous le titre d'abrégé, presque le double des matières de l'in-4° publié par Bouguer, en 1753. La Caille y ajouta la manière de trouver les longitudes par le moyen de la lune. Ce traité renfermait une petite table des sinus en nombres naturels. L'académicien ardennais y substitua les logarithmes des sinus et des tangentes; la forme qu'il leur

donna parut si commode, qu'on les réimprima à part; et ces tables ont eu plusieurs éditions.

Ses manuscrits :

I. Quelques notes manuscrites sur le *Recueil d'observations faites en divers voyages, pour perfectionner l'astronomie et la géographie*, par MM. de l'Acad. des Sciences. *Paris*, impr. royale, 1693, in-fol.

II. Remarques manuscrites sur l'*Histoire de l'astronomie, par Esteve*. (Paris, 1755, 3 vol. in-12.)

III. Notes manuscrites sur la *Physique des comètes, par le P. Berthier de l'Oratoire*. (Paris, 1760, in-12.)

Ces remarques et notes marginales sont indiquées aux nos 11, 631 et 651 du *Catalogue des livres de la bibliothèque de la Caille*. Paris, 1762, in-8°, p. 75.

IV. *Journal des observations de la Caille*. Il était entre les mains de feu M. Delambre.

V. Il avait composé en 1732 une *Dissertation* fort méthodique et fort claire, *sur le sens et le fait de Jansénius*, formant 110 pages. Elle a passé du cabinet de M. Delambre dans celui de M. Villenave.

Son portrait: 1. Le Jeuneux, pinx. Devaux, sc., in-4°, dans *Les illustres modernes* (1788, 2 vol. in-fol.); 2. Landon, in 8°, au trait, dans sa *Galerie historique*.

Le Long, *Hist. de Laon*, p. 534; Bailly, *Hist. de l'astronomie moderne*, t. II, p. 281, 631, 656; t. III, p. 31, 35, 36, 73, 93, 99, 131, 170, 258; Lalande, *Hist. de l'astronomie*, t. I, p. 231; et *Bibliog. astronomique*, p. 423, 429, 435, 440, 442, 451, 461, 462, 465, 471, 475, 482, 510, 516, 574, 575, 578.

CALLIAS (*Augustin*). Guillaume Colletet le signale comme *jurisconsulte sedanois*, et le met au rang des *poètes français* qui ont consacré leur muse à la poésie morale.

« Il a, dit-il, publié *La forest des mystères de Dieu* » (1).

Colletet s'est trompé grossièrement et sur la patrie et sur les productions de Callias. Peut-être s'est-il aperçu de son erreur; car il ne lui a point accordé de place dans son *Histoire MSS. des poètes français* (2). C'est à quoi l'on s'expose quand on parle d'un livre sans l'avoir vu. L'ouvrage ci-dessus est en *latin*. Quant aux particularités de la vie de notre jurisconsulte poète, nous les mettons sous les yeux du lecteur.

Aug. Callias était originaire d'Epernay, et descendait d'une ancienne famille de cette ville, où G. Callias, son aïeul, occupait une place dans la judicature en 1518. On ignore où il fit ses premières études. On sait seulement qu'ayant échappé au massacre de la Saint-Barthélemi, il s'était réfugié en 1573 à Heidelberg, où il s'appliqua à la jurisprudence, et qu'il y vécut dans la plus grande familiarité avec Tremellius (3), Zanchius, Ursinus, Hugues Doneau, Fr. Junius, D. Tossanus, Thomas Eraste, et plusieurs autres savans de la réforme, avec lesquels il eut sans doute quelquefois le plaisir de mesurer ses forces; car les savans aiment les disputes utiles.

C'est de lui que nous tenons ces détails; ils sont consignés dans la dédicace du n° v, adressée à Frédéric V, palatin du Rhin, et dans sa *Controversia Forensis*, où il rend compte d'un procès qu'il eut à soutenir contre l'abbaye

(1) *Traité de la poésie morale et sentencieuse*, p. 35.

(2) Le MS. autographe est dans la bibliothèque particulière du roi, galerie du Louvre. Il contient quatre cent cinquante-huit vies. François Colletet en a fait une copie très fautive: elle se trouve aussi dans la même bibliothèque, et contient quatre cent quarante-sept vies seulement, quoique la table en annonce quatre cent cinquante-six. Ce MS. eût été d'un puissant secours à l'abbé Goujet pour composer sa *Bibliothèque française*; mais il avoue, dans sa préface du t. IX, p. 6, n'avoir pu en avoir communication. Il y aurait beaucoup à faire si l'on entreprenait de le publier.

(3) Professeur d'hébreu à Sedan, auteur de savans ouvrages.

d'Argensolles (1), qui lui contestait la possession d'un domaine qu'elle avait abandonné à G. Callias, son aïeul, moyennant la redevance d'un cens annuel.

Attiré à Sedan par la munificence de Henri de la Tour, duc de Bouillon, ce prince le créa l'un des modérateurs de l'académie de cette ville. La bienveillance du souverain fut bientôt suivie de nouveaux bienfaits; il mit Callias au nombre de ses conseillers intimes, et voulut, en lui donnant une chaire de droit dans la célèbre école qu'il avait fondée, qu'il augmentât le nombre de ceux qui, par leurs lumières et leurs talens, contribuaient à la gloire de ses états.

C'est sous sa présidence que fut soutenue, le 5 février 1608, une thèse sur l'homicide (2).

L'université de Sedan lui décerna les honneurs du rectorat le 3 avril 1621, et le 30 avril de l'année suivante. Sa dernière signature sur les registres des modérateurs de cette école est du 6 juin 1626. Il est probable qu'il mourut peu de temps après. Il devait être très-vieux, car il nous apprend dans une de ses dédicaces (3), qu'il était dans le déclin de l'âge en 1613. Je présume que Charles Bordelius, auteur de plusieurs ouvrages, lui avait succédé dans la chaire de droit, dès le 22 mars 1624.

(1) Maison de Bernardines, située à deux lieues d'Epernay.

(2) *Disputatio de homicidio, cujus Theses, præside Augustino Callià, LL. Imperialium in academiâ Sedanensi professore, nec non illustriss. ducis Bullionii, à consiliis fidissimo, propugnare conabitur Jacobus Biccotis daventrius transissellanus.* Sedan, s. n. d'impr., 1608, in-4°, p. 24, non chiffrées. (BB. du roi, D. 2. 1008.) On lit au verso du frontispice : « Nobilibus, clarissimis ac consultissimis, D. *Danieli Tileno*, exquisitissimo sacrarum litterarum in academiâ Sedanensi professori, nec non D. *Augustino Calliæ*, J. C., *ibidem*, LL. Romanarum antecessori solertissimo, illustrissimi principis Bullonii, etc., consiliariis longè prudentissimis, dominis ac Mecœnatibus suis, optimè de se meritis, hascè à se corrassas juris positiones, in sempiternum animi testimonium inscribit respondens. »

(3) *Dédicace à Frédéric V, palatin du Rhin*, à la tête du n° IV.

Samuel Neran, son collègue à l'académie de Sedan, a fait l'éloge de ses vers par ceux-ci :

EPIGRAMMA

In epigrammata sacra Aug. Cailleti, *consilarii ducis Builonii, et juris in academiâ Sedanensi professoris.*

Corrumpant alii versu lenone juventam,
Quels venus et veneris semper in ore puer.
Cailletus mentem meliori percitus œstro est,
Cui Deus et Christus paginam utramque facit.
Isacio manant illi pia carmina fonte,
Isacium ad fontem Castalis unda nihil.
Nœrani poemata, p. 50.

Ses ouvrages :

I. *Emblemata sacra ex libris Moysis excerpta.* Heidelberg, 1581, in-16; *it.* Heidelb. 1591, in-16.

II. Seize petites *Pièces de vers latins*, sur des sujets moraux, insérées par Gruter dans le t. I, p. 596 à 598, des *Deliciæ poetarum hallorum.* (Francfort, 1609, 6 vol. in-16.)

III. *Sylva mysteriorum Jehovæ Dei Deorum, ex oraculis divinis tralatitia, et S. Bibliorum ordine digesta : opus Calliæ J. C., principatûs Sedanensis consiliarii, et in acad. LL. professoris ordinarii.* Sedan, J. Jannon, 1613, in-12, p. 191, avec une dédicace en prose et en vers à Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, au bas de laquelle est cette souscription : *M. tuæ devotissimus Aug. Callias, J. C.*

IV. *Sylva II mysteriorum Jehovæ Dei Deorum ex oraculis fœderis novi tralatitia :* item, *Appendix, sive libellus myscellaneorum ad præcedentia poemata pertinens.* Sedan, *ibid.*, 1613, in-12, p. 162.

Ces deux ouvrages rares sont à la Bibl. Sainte-Geneviève, V. 715.

Dans sa dédicace au roi Jacques Ier, qu'il compare à Salomon, le poète dit qu'il a entrepris ce travail pour former

le cœur de la jeunesse, en lui mettant sous les yeux, et en vers, tous les exemples de vertu et de vice disséminés dans les livres saints, où, selon saint Paul, *tout ce qui y est écrit a été écrit pour notre instruction* (1). Il ne dissimule pas que des censeurs chagrins désapprouveront qu'il ait cité en notes beaucoup de passages des auteurs profanes, pour servir d'appui aux exemples tirés de l'Ecriture-Sainte, qu'il a mis en vers. Il répond qu'en cela il a imité saint Paul, qui n'a point dédaigné d'emprunter des sentences d'Aratus, d'Epiménide, de Ménandre et d'autres écrivains du paganisme.

Du reste, il blâme, avec saint Augustin, la lecture des poètes profanes, que l'expérience a jugée tellement dangereuse, qu'on a été obligé de châtrer la plupart de leurs productions, afin de pouvoir les exposer aux regards de la jeunesse; et c'est, dit-il, ce qui l'a porté à composer des poésies sacrées, pour la prémunir contre la séduction de tous ces ouvrages poétiques qui ne servent qu'à exciter et à nourrir les passions, celle surtout de l'amour, laquelle n'est que trop profondément enracinée dans tous les cœurs, et n'a pas besoin d'être allumée par des expressions plus qu'équivoques, par des images trop naïves, par des peintures libres, que le poète, comme le peintre, se fait un devoir d'état d'exposer à tous les yeux.

La dédicace du deuxième volume, adressée à Frédéric V, palatin du Rhin, est datée de Sedan, l'an 1613. Dans le cours de l'ouvrage, on trouve des vers offerts à ce prince lorsqu'il vint à Sedan pour y faire ses études, et lorsqu'il en partit, le 26 décembre 1610; un épithalame latin et un quatrain français (2) sur son mariage avec la princesse Elisabeth, fille du roi de la Grande-Bretagne; une ode sur

(1) Rom. xv, v. 4.

(2) Ce *quatrain* et le *sonnet* ci-après, sont les seules pièces de vers français insérées dans les deux volumes de poésies de Callias.

la victoire de Beaumont-en-Argonne, remportée par Henri de la Tour, duc de Bouillon, le 14 octobre 1592 (1), et un sonnet. L'ouvrage est terminé par *Controversia Forensis*, où l'auteur rend compte de deux procès qu'il eut à soutenir contre les religieuses d'Argensolles, pour le maintien de sa fortune.

Ses notes, tirées des auteurs profanes, prouvent qu'il se les était rendus très-familiers. Elles sont assez bien adaptées aux sujets qu'il traite. Quant à ses vers, je ne les trouve pas de nature à pouvoir captiver l'attention au point de détourner de la lecture des poètes du siècle d'Auguste; ils n'ont rien de cette vigueur céleste, que nous appelons fureur poétique, ou enthousiasme. Ce sont des vers, à la vérité; mais ce n'est pas là le style des Muses.

Dupin lui a faussement attribué : *De SS. Eucharistiæ sacramento, contra Franciscum costerum jesuitam*, 1595, in-8°; Becman nous apprend que ce traité est d'*André Callias*.

Becman, *Cat. bibl. universit. Francofurtianæ*, p. 54, édit. 1706; Dupin (2), *Table univ. des aut. ecclés.*, t. 4, p. 979.

(1) Dans le cinquième volume des *Mémoires de la Ligue*, par Goulart, on remarque p. 152 à 156, quelques vers latins et français à la gloire du duc de Bouillon, sur la défaite des Lorrains devant Beaumont; *voy.* aussi le *Journal de Henri IV*, oct. 1592.

(2) Il le nomme mal à propos *Callius*, et francise tous ses ouvrages. Nous l'avons appelé *Callias*, nom qu'il se donne lui-même à la tête de ses poésies. Cependant sa signature au bas des actes consignés dans les Registres des Modér. de l'acad. de Sedan, porte *Caillet*, et un de ses ancêtres est désigné sous le nom de *Calliet*, p. 151 de sa *Controversia Forensis*. Marlot parle (t. II, p. 802 de sa Métropole *de Reims*) d'un *Jean Caillet*, recteur de l'université de Reims, vers 1578. On voit à la page 23 de la *Matricule* des Bénédictins de la Congr. de Saint-Vanne, publiée en 1782, in-4°, un dom *Joseph Caillet*, natif d'Epernay, profès de Saint-Pierre de Châlons, du 7 septembre 1670, mort à Hautvilliers, le 4 mai 1707.

CAMART (*Antoine*), procureur général du Rethelois, sa patrie, né vers 1480 (1), a publié :

Recherches pour montrer que les ecclésiastiques, nobles et habitans des villes et communautés du comté de Rethelois, sont exempts d'aides et gabelles; et les causes de ce privilége. (Sans date ni lieu d'impression) in-4°.

CAMART (*Pierre*), né à Rethel, vers 1500, était fils de Pierre Camart, écuyer, seigneur de Thugny en partie, et de Marie de Tournelle ou de Toumelle. Il devint procureur général du duché de Rethelois, érigé en 1581, sous Louis de Gonzague et Henriette de Clèves. Une note que nous avons puisée dans les MSS. de la BB. du roi, porte que *c'était un vrai Israélite, qui avait néanmoins de la littérature et du bon sens.* On peut rapporter sa mort à l'année 1585 : les preuves de son savoir se tirent de l'écrit suivant :

Mémoires sur l'antiquité de la ville de Rethel, MS. in-fol. de 44 pages, à la BB. du roi : copie envoyée au prieur de Saint-Nicaise de Reims, par Jean Baptiste Durand, Rethelois, le 16 février 1741. Secousse en avait aussi une copie parmi ses MSS. sur la Champagne.

Ces *Mémoires* sont une suite abrégée des seigneurs et comtes de Rethel, extraite des chartres et autres pièces, dont l'auteur était dépositaire. Camart les écrivait, non en 1616, comme le dit Fontette (t. III, p. 320, de sa *BB. Hist. de la Fr.*), mais en 1522. En parlant de la donation que le roi Louis XII fit faire du comté de Nevers à la maison d'Albret, il dit : « Nonobstant cette donation, le procu-
» reur général du roi ayant, en cette année 1522, fait saisir
» cette terre. »

Ce MS. apprend « qu'il y avait à Rethel un prieuré très-
» ancien, que l'on dit avoir été fondé par Rogatien, deuxième

(1) Les registres de l'état civil de Rethel ne remontant qu'à l'année 1600, nous ne pouvons préciser les époques antérieures.

» seigneur de Rethel, fils d'Alberic, lequel Alberic était
» deuxième fils du roi Clodion.

» Que le roi Philippe de Valois, par ses lettres-patentes
» du 27 août 1347, accorda à Louis III, surnommé de Male,
» comte de Nevers et de Rethel, de tenir ces comtés en titre
» et dignité de pairie : lettres qui furent confirmées par
» d'autres lettres du roi Jean II, qui succéda à Philippe son
» père, le 22 août 1350.

» Que Charles de Bourgogne, fils de Philippe II, duc de
» Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel, fit, par lettres-
» patentes du 3 mars 1444, fermer de murailles la ville
» haute de Rethel, alors appelée *le grand faubourg;* qu'il n'y
» avait que la ville basse qui fût fermée, savoir la tour du
» château, vers la *tour du Bourg-de-chef.* »

On a fait quelques *additions* aux *Mémoires de Camart.* On croit qu'elles commencent à l'année 1524, époque de la mort de Jean d'Albret, comte de Rethel, et gouverneur de Champagne, après lequel François Ier donna ce gouvernement à son second fils, Charles de France, duc d'Orléans, etc. Dans ces *additions* est mentionné le duc de la Meilleraie, époux d'Hortense Mancini, pour qui le Rethelois fut érigé en duché-pairie, par lettres-patentes du 15 décembre 1663.

CAMART (*Michel*), licencié en droit, parent du précédent, et comme lui natif de Rethel, fut une lumière du barreau dans sa patrie, et recueillit des témoignages publics d'estime et de confiance, dans une carrière où ses ancêtres avaient acquis de la considération et de la fortune. Il était élu pour le roi en l'élection de Rethel, procureur général du Rethelois, et trésorier du duc Louis de Gonzague, lorsqu'il mourut dans sa ville natale, à la fin du mois de décembre 1588.

Le prince Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, voulant améliorer la *Coutume de Sedan*, formée en 1539,

chargea de ce travail important treize jurisconsultes. Michel Camart figure honorablement parmi eux, ainsi que Gilles du Han, bailli de Sedan, Jean Pailla, lieutenant particulier au siége de Rethel, et Jean du Cloux, bailli des terres souveraines de Château-Regnault. Cette coutume a paru sous ce titre :

Ordonnances du duc de Bouillon (Henri Robert de la Marck), pour le réglement de la justice dans ses terres et seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jamets, Raucourt, Florenge, Floranville, Messaincourt, Lognes et le Saulcy; avec les coutumes générales desdites terres et seigneuries. Paris, Robert Estienne, 1568, in-4°; *it.*, Sedan, Thesin, 1717, in-4°; édition contenant des additions, augmentations, et des faits qui concernent l'histoire de Sedan.

Nous terminerons l'article de notre jurisconsulte rethelois par la pièce de vers que le poète Nicolas Chesneau de Tourteron lui a adressée :

Ad Michaelem Camartum et Steph. Miletum.

Id solemne puto, multos superesse propinquos
Quos non cognoris, videris, audieris.
Attamen illius non possim dicere causam,
Quæ mihi, quæ vobis indubitata foret.
Tempora (quæ ocultas res ampla lumine donant)
Qualia sint tandem vincula nostra docent.
Ergo propinqui nunc, qui vivebamus amici
Antè, sumus : noster stat geminatus amor.
Fortior multò est, quàm lædat fœda vetustas :
Quippe mihi funis dicitur esse triplex.
Id mihi *Miletus*, mihi quod vult esse *Camartus* :
Sed quod uterque mihi est, unus id esse paro.
(*Epigram.*, fol. 30.)

Venons à celui de qui le nom de Camart a reçu son plus beau lustre.

CAMART (*Gilles*), général des Minimes, né à Rethel le 10 mai 1571, était fils du précédent et de Barbe Viriot. On

pressentit son goût pour la piété et les cérémonies du culte, dès qu'il eut atteint le terme de l'enfance. Il commença et finit ses études à Reims avec un succès soutenu, et comme son père le destinait au barreau, il l'envoya à Paris pour y faire son cours de droit; mais cette destination contrastait avec les sentimens religieux du jeune Camart. Suivant avec chaleur son penchant naturel et les mouvemens de sa ferveur, au lieu de s'arrêter dans la capitale, il alla demander l'habit de saint François-de-Paule au couvent de Chaillot. Informés de cette étrange résolution, ses parens lui firent éprouver une secousse de surprise et de regrets en le contraignant de revenir à Rethel. Ramené sous le toit paternel par un exprès, il persista dans sa vocation, et rien ne fut capable de l'ébranler. Trois mois après la mort de son père, il entra chez les Minimes de sa ville natale, qui reçurent ses vœux le 1er avril 1589. Quelqu'idée que l'on se forme d'une pareille résolution, il est certain que celui qui la prend et l'exécute à cet âge avec cette vigueur, n'est point un homme ordinaire.

Doué des plus heureuses dispositions pour l'éloquence de la chaire, Camart se consacra sérieusement à l'étude de la théologie dogmatique et morale, sans laquelle il est impossible de prêcher avec fruit. La solidité de son jugement, la vivacité de son esprit, et sa sagesse prématurée, jointes à une ardeur extrême pour le travail et à une élocution facile, le firent d'abord regarder comme un sujet qui promettait un brillant avenir. A peine eut-il fini son cours d'études, qu'il fut chargé de professer la théologie dans son ordre. Mais cette science, telle qu'on l'enseignait alors, hérissée de sophismes et de distinctions plus propres à former des disputeurs importuns que de vrais savans, ne le subjugua point, et sa raison affermie ne s'enivra pas de ces stériles connaissances. Avide d'une instruction solide, il apprit les langues orientales, et particulièrement l'hébreu, qui en est

la clef; il s'appliqua d'ailleurs à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, il médita l'Ecriture-Sainte, lut les Pères, et surtout le sentencieux Tertullien, qu'il aimait passionnément, et jeta, durant l'exercice de son professorat, les fondemens de la haute réputation qu'il s'acquit depuis dans la polémique.

Les écrivains de l'antiquité profane le délassaient utilement de ces études sérieuses et arides. Les morceaux remarquables de leurs ouvrages lui étaient familiers, il les citait à propos, et les appliquait avec une justesse admirable. Sa mémoire tenait du prodige. On rapporte que, par un de ces efforts qui paraissent au-dessus des forces de la tête humaine, il lui arriva quelquefois de réciter à rebours le Nouveau-Testament grec et latin.

Cette mémoire extraordinaire le seconda puissamment dans la carrière de la chaire, qu'il parcourut avec éclat. Il avait reçu de la nature l'avantage d'un extérieur plein de dignité et d'intérêt, et sa tête eût pu servir de modèle à la figure du plus édifiant des apôtres. Son éloquence animée, forte, vigoureuse, s'annonçait par une voix sonore et par une action vive. Le grand art de la prédication n'admettait dans ce siècle ni beaucoup de délicatesse dans les pensées, ni la pompe et la majesté du style. Ce n'était pas le goût de l'époque : il suffisait alors, pour paraître avec succès dans les tribunes orthodoxes, de savoir démêler avec la précision d'un dialecticien habile toutes les subtilités des ministres de la réforme, et dissiper avec adresse les nuages qu'ils s'efforçaient de répandre sur les dogmes et sur la discipline de la communion romaine, et c'était là surtout le mérite du Père Camart. C'est donc seulement sous ce rapport que doit se prendre le *Verbi Dei præco nobilissimus* que lui applique la chronique des Minimes.

Il fit retentir de sa voix éloquente les chaires de la Rochelle, Nérac, Saumur, et d'autres villes où le calvinisme

dominait, et ce fut toujours avec d'unanimes applaudissemens. Etant provincial de la province d'Aquitaine, et se disposant à prêcher l'octave de la Fête-Dieu à Castres, en 1606, il apprit que le ministre Josion venait de publier un ouvrage en faveur de sa secte, et comme cet écrit pouvait faire une mauvaise impression, il entreprit de le réfuter publiquement. Josion, irrité, lui envoya un cartel de défi : il fut accepté. Les combats de doctrine étaient alors usités, on en avait pris l'exemple dans les siècles les plus reculés : telles avaient été les conférences de Carthage entre les Catholiques et les Donatistes en présence du comte Marcellin; et le pourparler du saint abbé Maxime avec Pyrrhus de Constantinople, devant le patrice Grégoire et quelques évêques. Il y avait eu encore de ces luttes publiques au XVIe siècle : tel fut le fameux colloque de Poissy en 1561. On y discutait beaucoup avec cette chaleur contentieuse qui relègue toujours la vérité loin du champ de bataille. En général, la gloire de s'avouer vaincu par la vérité tente peu les hommes. On met plus de honte à se rétracter, qu'on n'attache de prix à la victoire. Il faut donc, par une opiniâtreté inflexible, se sauver du déshonneur du changement; telle est la logique de l'orgueil humain.

Le jour et le lieu de cette gymnastique théologique ayant été assignés, les deux champions parurent en présence des magistrats de la ville de Castres, et d'un grand nombre de spectateurs des deux communions. La lutte s'engagea; on contesta, on ergota beaucoup, on se chargea, on récrimina, on répliqua, on répondit encore, on embrouilla la matière, on s'injuria; car les argumens des controversistes ne sont pas toujours des raisons péremptoires. Enfin, selon le P. de la Noue, notre minime triompha pleinement du ministre hétérodoxe, et le couvrit de confusion.

Les talens du P. Camart étaient rehaussés par d'éminentes vertus. On se plût à leur rendre un hommage constant, en

l'élevant aux premières charges de son ordre. Il ne lui manquait plus que le généralat pour arriver au comble des honneurs : il lui fut déféré, le 4 juin 1623, par le suffrage unanime de ses confrères réunis en chapitre général. Ses vertus ne dégénérèrent point dans ce poste. Cette nouvelle dignité ne servit qu'à leur ouvrir une plus ample carrière et à les faire paraître avec un nouveau lustre. Entièrement dévoué aux intérêts et à la gloire de sa congrégation, il fonda dix-neuf couvens à Orléans, Angers, Issoudun, Bourges, Angoulême, etc. Il faisait la visite générale des communautés de son ordre, lorsque la mort le surprit, à Paule en Calabre, le 31 août 1624. Ses cendres reposent dans l'église des Minimes de cette ville, où sa tombe est couverte de l'inscription suivante :

MEMORIÆ ÆTERNÆ

Rev^mi P. Ægidii Camart, Galli Rethelliensis, ordinis Minimorum generalis XXXVI, doctrinâ, pietate et morum integritate splendidi, in conventu Paulano, morte justorum mortui, juxta hanc columnam sepulti, Rev^mus Claudius d'Orchamp, Burgundus Bisontinus ejusdem ordinis generalis, anno 1656 poni mandavit.

EPITAPHIUM.

Rethelii natum Paulæ me nutriit ordo
Et sibi supremam fecit inesse facem.
Ordinem ut illustro meus est occasus in ortu
Ordinis, in lucis fonte quiesco meæ.

Le P. de la Noue a consacré la mémoire de son illustre confrère dans une autre épitaphe que voici :

Divinitatis instinctu ordinem Minimorum professus.
Hebraicè, græcè et latinè doctus.
Divinæ humanæque sapientiæ supra hominem peritus,
Exquisiti judicii et fœcundæ memoriæ dotes
Mirabili felicitate conjunxit.

De hæreticis verbo, scriptis, opere triumphavit
Imperterritus adversùs totam Factionem.
Ordinis sui promovendi studio nullis laboribus pepercit.
Undevingenti monasteria diversis in locis constituit :
Germaniæ provinciam post centum annos recuperavit ;
Privatas familias, provincias, ordinem universum
Continuò et gloriosè administravit.
Gratus principibus, privatis suscipiendus,
Non minùs excellenti virtute quàm incredibili scientiâ.
Domestico exemplo
Ad omne pietatis et probitatis officium præluxit,
Et Pastorem bonum imitatus,
Oves requirens ac reducens, laborioso operi immortuus est
Atquæ Paulæ gloriam restituit,
Quam, discedente S. Francisco cive suo, amiserat.
Præsentiâ denique (ut spes est) suâ
Duplicia cœlo gaudia intulit, ad pervigilium Sancti Ægidii,
Anno MDCXXIV.

En décomposant les noms *Egidius Camartus*, on a trouvé cette anagramme heureuse, *Gratus Dei amicus*. Le P. Jean de Saint-Antoine, après avoir travesti notre minime en franciscain, dans sa *Biographie franciscaine*, t. I, p. 15, finit par dire qu'il lui est absolument inconnu : *Camartus adhuc est mihi ignotus*. On ne peut donc guère ajouter foi à ce biographe, lorsqu'il cite quatre éditions de l'*Elias Thesbites*, l'une publiée à Paris en 1630, et les trois autres à Lyon, en 1702, 1724 et 1726.

Ses ouvrages :

I. *Actes d'une conférence publique entre le P. Camart et le ministre Josion*. Toulouse, veuve Colomiez, 1607, in-8°; *it.*, 1608, in-8°.

II. *Sermons prononcés à Castres durant l'octave du Saint-Sacrement, le 25 mai 1606, contenant l'exposition du mystère de l'Eucharistie, et autres points de religion, avec réfutation des hérésies et erreurs insérées en la créance des Calvi-*

nistes, et de leur ministre Josion. Toulouse, *ibid.*, 1608, in-8°, p. 522. (Bibl. Maz. 24762.)

Nous allons rapporter quelques fragmens de ces discours, qui feront connaître la manière de notre auteur, digne rival des Barlette, Besse, Bibaut, Corénus, Geyler, de Lor, Maillard (1), Menot, Meyssier, Pepin, Raulin, Valladier, et autres prédicateurs gothiques dont les compositions, souvent burlesques, ont passé jusqu'à nous :

« C'est un fantôme forgé dans la caboche de Josion, éclos » de son esprit de malveillance, et moulé sur la médisance » de sa langue ; p. 38. — Toutefois, sans prendre garde » au croassement de ce corbeau, je le prierai d'écouter » saint Augustin ; p. 61. — Je vois bien que Josion pare » le coup et montre avoir un petit brin de bon sens ; car » afin de n'avoir pas besoin d'éprouver sa bouche et ses » dents, il pallie sa créance, et la couvre d'un sac mouillé ; » p. 92. — Si Josion s'est montré mauvais arquebusier en » la sentence de saint Augustin, il est encore pire canon- » nier, indigne de manier une si belle pièce, tirée de l'ar- » senal du même saint Augustin. Ecoutez comme il braque » ce canon.... Ainsi parle notre canonnier. Il ne considère » pas que le canon est encloué pour lui, et que l'amorce » qu'il applique sera sans effet, car il ne peut prendre feu ; » p. 131. — Oyez le perroquet en cage, vous entendrez » comme il se fâche contre Luther, de ce qu'il n'est d'ac- » cord avec Calvin sur le fait de l'Eucharistie.... Mais baste ! » allouons la monnaie au prix qu'elle court contre Luther : » au moins devait-il pardonner à la mémoire de son bon » père Calvin, et ne point dévorer sa pauvre carcasse

(1) Le plus singulier et le plus recherché de ses sermons fut prêché le cinquième dimanche de carême, à Bruges, l'an 1500 ; *in-4°, goth.* On y trouve indiqués en marge par les mots *hem*, *hem*, les endroits où l'on faisait une pause pour tousser.

» pourrie ; p. 186. — Cacus traînait par la queue les bœufs
» qu'il avait dérobés, et les faisait cheminer à reculons,
» pour mieux décevoir ceux qui, en faisant la recherche,
» les voudraient suivre à la piste : de même Josion tire ses
» gras discours au rebours du droit, afin d'éluder ceux qui
» voudraient reconnaître ses brisées ; p. 211. — Vierge
» glorieuse, ce n'est qu'un seul ministreau qui se roidit
» contre votre grandeur ; c'est le champignon d'une nuit
» qui se veut enfler en guise de la citrouille de Jonas ; c'est
» le chardon d'Amasias qui prétend marier son impudique
» fille au cèdre du Liban ; p. 217. — Je ne m'ébahis plus si
» Josion, petit-fils de Calvin, parle de la Vierge avec tant
» d'irrévérence : il a soufflé au fourneau de son père, la
» fumée lui est montée en tête, il en a tiré, non une Mi-
» nerve issue du sein de Jupiter, mais un vilain boiteux de
» Vulcain, accompagné de mille caprices et rodomontades ;
» p. 291. — Un corbeau blanc et un ministre sans femme
» sont également rares.... Ces ministres ont bâti une contre-
» Rome, en la façon de Romulus, par le ravissement des
» Sabines. Leur évangile a pour sa cabale la conquête des
» femmes.... Il leur plaît avoir la liberté de voler les épouses
» de Jésus-Christ resserrées aux chastes cloîtres, pour les
» joindre à leurs amours réformés en Cupidon, ainsi que le
» fit leur grand patriarche Luther à sa Catherine Débora,
» ravie du monastère d'Ilèbe ; pp. 329 et 452. — Ainsi,
» donc, le peloton des Huguenots est dévidé jusqu'au der-
» nier fil : en voici un autre que je mets au rouet ; p. 420. »

Presque tout est dans ce goût. Ces choses burlesques et triviales, qui blesseraient aujourd'hui nos oreilles délicates et n'exciteraient que le rire, touchaient nos ancêtres jusqu'aux larmes, et convertissaient quelquefois les pécheurs les plus endurcis. On prend d'ordinaire l'esprit de son siècle, on le transporte partout. L'éloquence est le plus populaire de tous les arts ; et dès qu'un orateur a constamment attiré la foule,

on peut regarder ses discours comme une image des mœurs contemporaines.

Du reste, il serait difficile de justifier les manières emportées du P. Camart. Ce n'est pas suivre l'esprit de l'Evangile, que d'écrire en termes pleins de fiel et d'amertume : la vérité veut être soutenue avec une modération chrétienne. Celui qui ose prononcer des injures contre son adversaire est bien près d'avoir perdu sa cause, lors même qu'il défend la vérité. Il a oublié qu'il n'y a qu'une route pour arriver à l'esprit, celle du cœur. Le chagrin, la colère ne persuadent point; les injures énervent le raisonnement le plus victorieux. L'art de convertir tient plus qu'on ne pense à l'art de plaire.

Vif et ardent sur l'article de la réforme, Josion ne se piquait pas de plus de modération, et il partageait ce défaut avec la plupart de ses collègues. Le président de Thou, cet écrivain si sage et si impartial, si estimé des Protestans, relève de temps en temps les invectives atroces dont les ministres de la réforme remplissaient leurs discours. Le grand chancelier de l'Hospital, dont le suffrage n'est pas d'un poids médiocre, pensait qu'il faut attirer les hommes par la douceur et la charité, comme Jésus-Christ en a donné l'exemple. Ces sentimens si sages, si chrétiens, sont exprimés dans ces beaux vers :

> Vim sufferre, patique suos, et verberam et ipsam
> Mortem morte suâ docuit, nec cogere quemquam,
> Nec terrere minis voluit, nec cædere ferro;
> Sed potiùs mollire animos, et pectora dictis.
>
> (Hospitalii, *epist.*, *p.* 285, *edit.* 1585, *in-fol.*)

III. *Oratio decretalis in caput* firmiter *de summâ Trinitate et fide catholicâ; habita in scholis Aurelianensibus, die* 24 *decembris, an.* 1613. Orléans, Laurent Hotot, 1614, in-8°, p. 40. (Bibl. du roi, X 3095 P.) Prononcée lors de l'éta-

blissement des Minimes à Orléans. Camart était alors provincial de la province de Touraine.

IV. *Oratio habita in funere Francisci Lachiver, Rhedonensis episcopi; habita* 25 *februarii* 1619. Rennes, 1619, in-8°. Cl. Robert fait, à l'occasion de ce discours, cet éloge de notre minime : « *Franciscum Lachiver oratione funebri lau-* » *davit R. P. Ægidius Camart, ordinis Minimorum non mi-* » *nimum lumen, quem tota pene Gallia concionantem mirata* » *est.* » (Gal. ch., p. 458.)

V. *Elias Thesbites, sive de rebus Eliæ prophetæ, commentarius posthumus, in quo de ipsius Eliæ origine, personâ, nomine, patriâ, officio, Israelitarum religione, et aliis, pleraque scitu dignissima eruuntur, disputantur, constituuntur.* Paris, Séb. Cramoisy, 1631, in-4°, p. 402. (Bibl. Sainte-Geneviève, H. 902.)

Cette histoire du prophète Elie (1) est remplie d'érudition; on ose même dire qu'elle y surabonde. Ce défaut, dont nos contemporains se sont trop corrigés, mérite quelque indulgence. Les savans du XVIe siècle donnaient souvent des autorités pour des preuves; ils ambitionnaient surtout la gloire de prouver leur thèse en hébreu, en grec et en latin, plus occupés à faire des incursions dans l'antiquité qu'à discuter philosophiquement un sujet. On regrette que l'auteur *ait mêlé à des recherches curieuses beaucoup de visions et de chimères.* (Bayle, *Nouv. de la rép. de lett.*, juillet 1684, art. I, p. 451.)

VI. *Oratio synodalis, habita Rothomagi.* Paris, 1642, in-4°. Ouvrage posthume, dont le P. de la Noue est éditeur, ainsi que du précédent.

Ce petit éloge, tracé par Claude Robert, terminera très-bien cet article : « *Ægidius Camart, gallus, campanus, vir*

(1) Le P. Legers de Paul, carme, dans sa *Vie latine de saint Aventin*, traduite de l'italien, a eu assez peu de retenue pour avancer, que le prophète Elie s'était marié à Nimègue avec une fille nommée Béatrix.

» *in quo nullus satis unquam singularem prudentiam, auctoritatem et mansuetudinem mirari potuit, nec quid ei defuerit, nec omnia quæ habuerit facile est invenire.* (Gal., ch., p. 16, *Appendicis.*)

Sa vie, par le P. de la Noue, à la tête du n° v, et dans le *Chronicon Minimorum*, p. 526 à 541; Doni d'Altichi, *Hist. de l'ord. des Minimes*, t. II, p. 175; Thuillier, *Diarium Minimorum*, t. II, p. 84; Marlot, *Met. rem.*, t. II, p. 825; Le Long, *Hist. de Laon*, p. 481; Miræus, *De Script. eccl.*, p. 290, édit. 1718.

CAMART (*Guillaume*), qui appartient à la famille des précédens, florissait au milieu du XVIe siècle. Sorti du cours ordinaire des études, où il s'était distingué par son application et ses succès, l'université de Reims, nouvellement établie, lui donna une chaire de philosophie, et elle n'eut qu'à s'applaudir d'avoir utilisé ses talens. Nous ne connaissons de ce professeur que

L'explication d'une figure énigmatique proposée et publiée dans les écoles rhemoises, l'an 1574. Reims, 1574, in-8°, *rar.*

Il est probable que le capitaine Camart, qui rendit Rozoy en Thiérache par capitulation, en 1617, était aussi Rethelois. (Le Long, *Hist. de Laon*, p. 478.)

« En 1650 le bailli Camart étant à Thugny, à cause des » Espagnols, y mourut au mois d'octobre. Ses restes furent » apportés à Rethel, et inhumés dans la paroisse. » (*Hist. chron. MS^e. de Rethel.*)

CAMPS (L'abbé *François* DE), historien et médailliste, nommé abbé de la riche abbaye de Signy (Ardennes), le 2 juin 1693, né à Amiens, le 31 janvier 1643, finit ses jours à Paris le 15 août 1723.

« Il était dans l'usage de donner tous les ans au roi des » étrennes singulières; c'était pour l'ordinaire quelques mé-

» dailles, qui pouvaient convenir au cabinet de sa majesté.
» Au lieu de médailles, il présenta en 1706 un manuscrit
» grec très-ancien, des quatre évangiles, en parchemin et
» en lettres onciales. Il y a une chose particulière dans ce ma-
» nuscrit, c'est qu'il est tout noté entre les lignes, de notes
» de musique en rouge. Quelques critiques ont pris ces notes
» pour une marque certaine que ce manuscrit n'était pas
» aussi ancien qu'on le prétendait; il ne laisse cependant pas
» d'être regardé parmi les savans comme l'un des plus pré-
» cieux manuscrits grecs du *Nouveau-Testament* qui soient
» dans la bibliothéque du roi : ce n'est pas le seul que l'abbé
» de Camps y ait remis. » (Le Prince, *Essai hist. sur la BB. du roi*, p. 73.)

Le P. Menestrier lui a écrit une lettre sur une médaille de Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV; lettre insérée dans les *Mém. de Trévoux*, jan. 1702. Les nombreux MSS. de l'abbé de Camps étaient dans la BB. de M. de Beringhen, d'où ils ont passé dans celle de Saint-Germain-des-Prés. Il y en a maintenant un bon nombre à la BB. du roi. Fontette et le P. Daire en ont dressé le catalogue; ils ont même consacré des articles à leur auteur, le premier à la fin du t. III de sa *Biblioth. historique*, et le second dans son *Histoire littéraire d'Amiens*. Voici les productions de l'abbé de Signy, relatives au D. des Ardennes :

I. *Origine du duché de Bouillon et de sa mouvance, avec les pièces qui servent de preuves*; in-fol. MS.

II. *Origines et mouvances des grandes seigneuries situées le long de la Meuse, contenant l'Histoire de Sedan, Charleville, Arches, la prévôté de Donchery, de Mouzon, de Clermont-en-Argonne, de Jamets, de Raucourt et de Stenay*; in-fol. MS. (BB. du roi.)

III. *Histoire chronologique des abbés de Notre-Dame de Signy, avec les cartulaires de cette abbaye*; in-fol. MS. que dom Brial possédait, et qu'il m'a communiqué.

La réputation dont l'abbé de Camps jouissait durant sa

vie, s'est éclipsée après sa mort. Ses MSS. n'ont pu soutenir l'examen des savans Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Ils me l'ont parfois signalé comme un vrai pédant. Ayant trouvé parmi les MSS. de la BB. du roi l'*Histoire* qu'il fit *de Château-Porcien, suivie de la chronologie de ses comtes et de ses princes*, je l'ai examinée avec attention, et je me suis convaincu qu'elle est pleine d'inexactitudes, d'anachronismes et d'erreurs.

A la vérité, il indique ses sources. Mais parmi les sources il y en a de troubles, il en est de limpides, et c'est à celles-ci seules qu'on doit s'abreuver. A quoi sert de fouiller laborieusement des archives poudreuses, pour en tirer des pièces quelconques? Avant de les employer, il importe de les épurer au creuset de la critique. Sans cette précaution, on court risque d'être rangé parmi ces compilateurs peu judicieux, dont on ne cite les productions que pour éviter une perte de temps à ceux qui seraient tentés de les consulter, dans l'espoir d'y trouver une bonne fortune.

CAPPEL LE JEUNE (*Louis*), neveu de Louis Cappel de Moniambert (1), et frère cadet de Jacques Cappel, sieur du Tilloy (2), était fils de Jacques Cappel (3) et de Louise du Val. Il naquit le 15 ou le 16 octobre (4) 1585, à Saint-Hilaire-le-Grand (canton de Suippe, département de la Marne), et manqua d'y être égorgé le même jour par une troupe de ligueurs forcenés. Sa naissance, constatée à Sedan, où Louis Cappel, son oncle, le tint sur les fonts de baptême,

(1) Né à Paris, le 15 janv. 1534, mort le 6 janv. 1586 à Sedan, où il professait la théologie.

(2) Né à Rennes en 1570, mourut le 7 septembre 1624 à Sedan, où il exerçait les fonctions de pasteur et de professeur d'hébreu.

(3) Sieur du Tilloy et de Vaudoy (en Brie), conseiller au parlement de Rennes, né à Paris le 4 octobre 1529, réfugié à Sedan pour cause de religion, y finit ses jours le 20 mai 1586. Tous trois sont connus par divers ouvrages.

(4) A la page 3 de sa Généalogie (*De Cappellorum gente*, imprimée à la tête du n° x), Cappel fixe l'époque de sa naissance au XVIIe des calendes de novembre, et à la page 5 aux ides d'octobre, ce qui répond aux 15 et 16 octobre.

a autorisé les biographes à regarder cette ville comme son lieu natal.

Il fut élevé au Tilloy jusqu'à l'âge de huit ans; alors Jacques Cappel, son frère aîné, le fit venir à Sedan, et lui servit de père. De grandes dispositions répondirent aux soins qu'on prit de sa jeunesse. Sa première éducation finie, il se livra pendant quatre ans à l'étude de la théologie, et signala ses succès dans deux actes académiques, qu'il soutint le 9 avril 1607 et le 12 mai de l'année suivante, sous la présidence de Tilenus (1).

Henri de la Tour, duc de Bouillon, lui fit éprouver de bonne heure les effets de sa bienveillance. Dès le 10 mars 1607, il le nomma proposant de sa chapelle domestique, le choisit pour précepteur des jeunes princesses ses filles, et lui donna sa table avec des appointemens convenables. (*Regist. des modérateurs.*)

Après avoir rempli ces divers emplois pendant quatre ans, il fut appelé pour servir l'église de Bordeaux. Un secours annuel de trois cents livres, dont on le gratifia durant plusieurs années, lui procura les moyens d'aller perfectionner ses connaissances dans les universités d'Angleterre, d'Allemagne et de la Belgique. Il passa deux ans à Oxford, où il soutint en 1611 et 1612, au collége d'Excester, des thèses publiques qui annoncèrent dès lors le rang distingué qu'il devait occuper parmi les savans de son siècle (2). Sa grande application lui permit d'y commencer un *Lexique arabe*, ouvrage terminé depuis, mais qu'il ne mit point au jour, l'ayant composé pour son usage personnel.

(1) *Theses theologicæ de sessione christi ad dexteram patris.* Sedan, 1607, in-4°, p. 8. — *Theses theologicæ de origine et incrementis bonorum ecclesiasticorum.* Sedan 1608, in-4°, p. 10 (BB. de Sainte-Geneviève, D. 2742); *it.*, dans *Tileni syntagma*, p. 462, 468, 554, 562, édit. de Genève, 1618, in-8°.

(2) Le témoignage honorable qui lui fut délivré par l'académie d'Oxford, le 1er septembre 1612, est imprimé à la fin de la *Généalogie des Cappel.*

Ses quatre années d'exercices académiques expirées, il revint à Bordeaux dans le dessein d'y vaquer aux fonctions de pasteur; mais un incident l'empêcha de remplir ses engagemens envers cette église. Quelques zélateurs indiscrets ayant dressé une formule, la lui présentèrent revêtue de leurs signatures, et comme elle répugnait à ses principes, il refusa de la souscrire, et renonça ainsi à l'une des plus belles vocations des églises réformées de France, aimant mieux sacrifier ses intérêts temporels que sa manière de penser.

L'académie de Saumur ne tarda pas à lui offrir une chaire d'hébreu. Il céda à ses invitations, et fut installé dans ce poste le 13 décembre 1613. Il était d'usage dans cette université, comme dans toutes celles de Hollande et d'Allemagne, que les professeurs récipiendaires prononçassent un discours solennel d'inauguration. Cappel acquitta ce tribut par une dissertation sur le mot *Jehovah*. Deux ans après, il fut choisi par l'église de Saumur, pour l'un de ses pasteurs ordinaires. Admis au ministère le 14 juin 1615, il l'exerça conjointement avec Samuel Bouchereau et François Gomar; mais comme il s'était réservé la faculté de quitter cette vocation dès qu'elle lui deviendrait onéreuse, il s'en fit décharger le 17 février 1618. Cette même année, l'université de Saumur lui décerna les honneurs du rectorat (1).

Au mois d'avril 1620, il se rendit à l'Ille, près d'Orléans, maison de campagne de M. Groslot, et y servit de secrétaire à Cameron et à Tilenus, qui conférèrent durant quatre jours sur la grâce et le libre arbitre.

Il tâchait d'oublier dans une paix profonde, le souvenir des orages qui avaient environné son berceau et retardé son

(1) Il prend le titre de recteur, de professeur d'hébreu et de pasteur, au bas d'un acte du 18 août 1618, relatif à l'inauguration de professeur en théologie de Jean Cameron. Cet acte est imprimé à la tête des œuvres de ce théologien, qui professait la philosophie à Sedan en 1602.

entrée dans le ministère pastoral, lorsque des tracasseries religieuses vinrent troubler sa tranquillité. Des théologiens orgueilleux et intolérans, qui ne croyaient pas qu'il fût possible d'être d'une opinion différente de la leur et de penser sainement, voulurent lui faire approuver une doctrine contraire à ses principes (1); mais la paix de sa conscience lui étant plus chère que ses intérêts, il s'y refusa; et, obligé de quitter sa place, il se retira à Sedan avec sa famille, sur la fin de mai 1621. Comme il jouissait d'une considération qui faisait espérer que sa défection entraînerait celle d'un grand nombre de réformés, on saisit cette occasion pour lui faire les offres les plus avantageuses, s'il voulait abandonner sa communion; mais rien ne fut capable de l'ébranler (2).

Rappelé à Saumur en 1624, il y reprit sa chaire hébraïque, et ne l'abandonna que le 23 juin 1657, en faveur de Jacques Cappel son fils. Le 20 décembre 1626, l'académie de cette ville le nomma professeur en théologie : ce choix fut confirmé par cinq synodes provinciaux, et par le vingt-sixième synode national, tenu à Charenton en 1630; mais il ne fut solennellement installé dans ce poste que le 15 juin 1633, après avoir subi un examen au synode d'Angers, conformément aux statuts de sa communion.

Il mourut à Saumur le 18 juin 1658, dans sa soixante-treizième année, ayant soutenu jusqu'à la fin de sa carrière la haute réputation qu'il s'était acquise par son savoir et ses

(1) Il apportait des modifications aux décisions du synode de Dordrecht, et déplut ainsi aux sectateurs rigides de la doctrine de Calvin sur les matières de la grâce et de la prédestination.

(2) On aime à l'entendre raconter cet événement de sa vie : « Sedes ac domicilium mutare, uxoremque ac filiolum mecum Sedanum transferre coactus sum, haud sine impensâ et incommoditate, ne adscripto meo nomine, et dato jurejurando, id approbare viderer quod mens mea improbat. Puriori religioni ut nuncium remitterem, ostentata mihi spes est blanda et speciosa, sed inanis et fallax, præmiorum humanorum, quæ ego à Deo adjustus fortiter repudiavi. » (*De Cappellorum gente*, p. 8.)

vertus. Son nom figure dans le dénombrement des ministres, dressé aux synodes nationaux d'Alais et de Castres en 1620 et 1626 (1); car il conserva toujours la charge de pasteur extraordinaire de l'église de Saumur, et continua d'y prêcher lorsqu'il en était prié par ses collègues. Nous n'avons pas dit que peu après son admission au ministère pastoral, Cappel s'était marié. Il avait épousé, le 19 décembre 1617, Susanne de Launai, d'une des meilleures familles de la Beauce, mais plus recommandable encore par ses qualités personnelles que par sa naissance (2). De ce mariage naquirent cinq garçons à Saumur, et une fille à Sedan. Jean, son fils aîné, se fit catholique, et entra dans la congrégation de l'Oratoire. Jacques, le cadet, se retira en Angleterre. Ils sont éditeurs de deux ouvrages de leur père. Le premier a publié le n° IX, et le second le n° X.

Plein de sentimens d'honneur, animé pa l'amour du bien public, Louis Cappel a rempli constamment ses fonctions de professeur avec un zèle et un dévouement exemplaires. Le concours de ses auditeurs fut extraordinaire, et on compta parmi eux des hommes d'un mérite distingué, tels que Paul Bauldri, Samuel Bochart, Jean Clauberge, Paul Colomiés, Samuel des Marets, Antoine Teissier (3), et plusieurs autres savans, qui, d'un concert unanime, rendirent hommage à ses talens.

Une mémoire prodigieuse, jointe, par extraordinaire, à une grande justesse d'esprit, l'avait enrichi d'une multitude de connaissances, qui le rendaient citoyen de toute l'étendue de la république des lettres. Versé dans les langues orientales et surtout dans l'hébreu et les ouvrages des Rabbins, il effaça la gloire de tous les autres hébraïsans. On sent à la

(1) Aymon, *Synodes des églises réformées*, t. II, p. 223 et 440.

(2) Elle était fille aînée de Benjamin de Launai, seigneur du Gravier, et ministre à Chilleurre.

(3) Il se montra le premier disciple de Descartes en Allemagne, dans sa *Logica vetus et nova*. Amst., Elzevir, 1658, in-12.

lecture de ses livres, un homme de beaucoup d'esprit, un critique habile, un savant qui embrasse et développe en maître toutes les parties de son sujet. L'érudition y est répandue à pleines mains, les principes y sont établis d'une manière lumineuse, et les objections solidement résolues.

A la supériorité des lumières, Cappel alliait les mœurs d'un homme de bien, et un grand fonds de sagesse et de modération : qualités aussi rares qu'estimables, et qui font tout à la fois son éloge et la censure de ceux dont elles lui avaient attiré la haine. Ce fut au sujet de son *Arcanum* et de sa *Critica sacra* qu'il se vit exposé à la mauvaise humeur et aux invectives de quelques zélateurs exagérés, et principalement de Boot, d'Usserius et de Jacques Buxtorf. Il ne sut pas se plaindre : assez philosophe pour mépriser les injures, assez chrétien pour les pardonner, et laisser aux remords de ses adversaires à le venger de leurs critiques amères.

Une heureuse conformité de mœurs, de sentimens et de mérite l'avait étroitement uni avec Jean Cameron, professeur de philosophie à l'académie de Sedan, et il comptait André Rivet au nombre de ses meilleurs amis. On peut voir dans *Pope Blount* (1), et dans *la Gaule orientale* de Colomiés, les éloges que lui ont décernés Casaubon, Samuel Bochart (2), Spanheim, Vossius, Daillé, du Muis, Pierre du Moulin, Sarrau, Grotius, etc.

Si Louis Cappel se fût borné à professer, sa réputation au-

(1) *Censura celebriorum authorum*, p. 971 à 973, édit. 1707.

(2) « Né à Rouen en 1599, fit sa philosophie à Sedan, et y soutint, l'an 1615, » des thèses publiques qui lui firent beaucoup d'honneur, non seulement par » la subtilité avec laquelle il répondit aux argumens, mais encore à cause de » certains vers, accommodés avec beaucoup d'artifice à la figure d'un cercle ; » badinage qui était du goût de son temps, et dont il accompagna ces thèses. » (*Niceron*, t. XXVII, p. 201.) Bochart a écrit à Louis Cappel : *De serpente tentatore epistolæ duæ ad Cappellum*, impr. dans le t. I de *Bocharti opera*. 1712, 2 vol. in-fol.

rait été circonscrite dans l'enceinte des écoles de Saumur, et comme celle de tant d'habiles professeurs, elle se serait éteinte presqu'en même temps que sa vie; mais il a laissé plusieurs productions savantes, honorées de l'estime publique, et qui ont transmis son nom à la postérité. « Il écrivait purement et clairement, dit du Pin, et l'on trouve » dans tous ses écrits beaucoup de netteté et de méthode (1). »

Ses principaux ouvrages :

I. *Complainte élégiaque en (cent vingt-quatre) vers féminins, sur la fin de la princesse Louise de la Tour, fille de Henri de la Tour, duc de Bouillon, décédée à Paris, le 6 décembre 1607, âgée de 12 ans.* Sedan, sans nom d'imp., 1608, in-4°, p. 7. (BB. du roi, Y, 4828. A. P.) Cette complainte est précédée de trois petites pièces de vers à Mgr, Mme et Mlle de la Tour, et suivie d'un sonnet sur l'anagramme de la princesse Louise, dont Cappel était précepteur. Artur Jonston et Samuel Neran, professeurs à Sedan, ont traité le même sujet en vers latins.

II. *De sanctissimo Dei nomine tetragrammato Jehova, ac de genuinâ ejus pronunciatione*, inséré dans le n° suivant, dans les nos VIII et XIII, et réimprimé par Adrien Reland, p. 267 à 377 de *Decas exercitationum philologicarum de verâ pronunciatione nominis Jehova.* Maestricht, Coster, 1707, in-8°. Cappel prononça ce discours en 1614, lors de son installation dans la chaire d'hébreu, à Saumur. Il s'y déclare contre la prononciation *Jehova*, et soutient qu'il faut lire *Jaoh.*

III. *Arcanum punctuationis revelatum, sive diatriba de punctis vocalium et accentuum apud Hebræos verâ et germanâ antiquitate : in lucem edita à Thomâ Erpenio.* Leyde, Maire,

(1) *Biblioth. des auteurs séparés de la communion de l'église romaine*, t. II, 1re part., p. 325 à 334. Il y donne une bonne analyse des ouvrages de Cappel.

1624, in-4°, p. 332; *it.* dans le n° x. Cette dernière édition a été revue et corrigée par l'auteur. Celle d'Erpenius fourmille de fautes.

C'est un point important de philologie entre les critiques hébraïsans, de savoir si les anciens Hébreux n'écrivaient que les consonnes et les aspirations, sans y ajouter aucun signe pour marquer les voyelles. C'est à ce dernier sentiment que s'attacha Cappel; il entreprit de prouver que les écrivains du Vieux-Testament ne se sont pas servi de points-voyelles, qui, selon lui, sont une invention moderne, et ont été ajoutés au texte par quelques critiques Juifs, connus sous le nom de Massorètes, après que le Talmud eut été achevé, environ cinq cents ans après Jésus-Christ. Buxtorf le père, qui avait combattu pour l'antiquité des points-voyelles dans sa *Tiberias* (Bâle, 1620, in-fol.), ne put adopter cette opinion, qu'il croyait propre à diminuer l'autorité de l'Ecriture-Sainte, ou à la mettre, sinon au-dessus de la tradition, du moins de niveau avec elle. Vingt-six ans après la publication de l'*Arcanum*, Buxtorf le fils, héritier des préventions de son père, s'efforça de rétablir l'antiquité des points hébraïques dans son *Tractatus de punctorum vocalium origine, antiquitate et authoritate* (Bâle, 1648, in-8°). Cappel reprit la plume pour défendre son ouvrage; mais sa défense n'a été publiée qu'après sa mort, dans le n° x, p. 795 à 979. Son sentiment souleva dans le temps contre lui le parti attaché aux Buxtorf, qui était composé de presque tous les Protestans.

« Mais les générations suivantes ont amplement réparé » les torts que l'envie de ses contemporains lui avait faits, » et presque tous les savans se moquent aujourd'hui de la » dangereuse conséquence que des zélés Protestans prêtaient » à l'hypothèse de Cappel, hypothèse qui d'ailleurs ne lui » était pas particulière, car elle fut adoptée par Luther, » Zuingle, Calvin, les trois grands soutiens de la réforma-

» tion, comme aussi par Munster, Olivetan, Masius, Sca-
» liger, Casaubon, Drudius, de Dieu, Walton et Bochart,
» tous savans distingués qui ont répandu un nouveau jour
» sur la philologie sacrée; de sorte que Cappel n'a eu pro-
» prement d'autre mérite que celui de soutenir cette hypo-
» thèse par de nouveaux argumens, et de lui donner plus
» de force (1). »

On trouve dans l'*Hist. des Juifs*, par Prideaux (Ire part., liv. V, an. 446), les raisons sur lesquelles se sont appuyés les deux combattans (2).

IV. *Historia apostolica*. Genève, de Tournes, 1634, in-4°, p. 163; *it.*, Londres, 1660, in-4°; *it.*, Saumur, Pean, 1683, in-4°, p. 163; *it.*, Leyde, 1687, in-12; *it.*, Leipsick, 1691, in-8°, par les soins de Jean Albert Fabricius, qui n'y a rien ajouté.

V. *Theses theologicæ de summo controversiarum judice*. Saumur, 1635, in-4°.

VI. *Ad novam Davidis lyram animadversiones; cum genuinâ diatribâ, unâ de voce Elohim, alterâ de nomine Jehovæ*. Saumur, 1643, in-8°. Gataker ayant attaqué ce livre dans deux volumes, publiés à Londres, 1645 et 1646, in-8°, Cappel fit une réponse insérée dans sa *Critica sacra*.

VII. *Le pivot de la foi et religion, en preuve de la divinité contre les athés et profanes*. Saumur, 1643, in-12, traduit

(1) Note d'Archibald Maclaine, p. 563 de l'*Hist. eccl.*, trad. en anglais du latin de Mosheim, par Maclaine, et de l'anglais en français par de Felice.

(2) « Le P. Morin, bon critique et savant dans les langues orientales, après » avoir examiné cette matière avec une grande attention, a prouvé dans ses » *Exercitationes Biblicæ* (t. II, ch. I et suiv.), que les points-voyelles n'étaient » pas encore inventés, ni au temps de Saint-Jérôme, ni même du temps des » docteurs qui ont composé le Talmud, lequel n'a été achevé qu'au VIIe siècle. » Les premiers vestiges qu'il rencontre de ces points, sont dans les écrits de » deux fameux rabbins, qui vivaient vers 940; d'où l'on peut conclure que le » commencement des points-voyelles ne doit guère être placé avant le milieu » du Xe siècle. » (*Mém. de d'Artigny*, t. III, p. 143.)

en anglais par Ph. Marinel. Londres, 1660, in-8°. (*Museum britannicum.*)

VIII. *Diatriba de veris et antiquis Ebræorum litteris, opposita J. Buxtorfio, de eodem argumento disserenti; item Josephi Scaligeri, adversùs ejusdem reprehensiones, defensio.* Amst., Elzevir, 1645, in-12. Son but est de prouver contre Buxtorf le fils, que les caractères hébreux d'à présent sont différens des anciens caractères dont les Juifs se servaient avant la captivité de Babylone.

IX. *Critica sacra, sive de variis quæ in sacris veteris Testamenti libris occurrunt lectionibus, libri VI.* Paris, Cramoisy, 1650, in-fol., p. 739; *it.*, Halæ Magdeb., 1775 à 1785, 3 vol. in-8°, édition donnée par G. J. L. Vogel, avec les remarques de C. J. Schurfenberger.

Cet ouvrage, le plus savant que nous ayons sur les variantes de l'*Ancien-Testament*, renferme des leçons diverses et un catalogue des fautes que Cappel prétend s'être glissées dans le texte hébreu des exemplaires de la *Bible*, par la négligence des copistes. Ce livre fit encore plus de sensation que l'*Arcanum;* il lui attira la haine de plusieurs savans de sa communion, qui s'étaient imaginés qu'il s'était uniquement proposé d'appuyer les sentimens des Catholiques sur l'autorité de l'Ecriture, et de ruiner l'autorité du texte hébreu. On s'opposa pendant dix années entières à Genève, à Sedan et à Leyde, à l'impression de cet ouvrage; mais Jean Cappel, fils aîné de l'auteur, prêtre de l'Oratoire, soutenu du crédit des pères Mersenne, Morin et Petau, obtint enfin un privilége du roi pour le faire imprimer à Paris, et en dirigea l'édition. D'après son système, L. Cappel proposait le plan d'une Bible hébraïque corrigée, et d'une version latine, plan qui a été exécuté par le père Houbigant. (Paris, 1753, 4 vol. in-fol.)

Arnold Boot, Usserius, et J. Buxtorf, attaquèrent la *Critique sacrée* avec une sorte de fureur, et accablèrent l'au-

teur des injures les plus grossières. Cappel leur répondit avec modération, et força les Protestans à respecter les anciennes versions, auparavant méprisées chez eux. On peut voir dans Niceron les écrits des uns et des autres sur ce sujet. Notre savant s'est servi utilement, dans sa *Critica sacra*, du livre d'Henri Estienne, *De origine mendorum*, livre rempli de vues fines et de remarques piquantes.

X. *Commentarii et notæ criticæ in vetus Testamentum : accessêre Jacobi Cappelli, Ludovici fratris in academiâ Sedanensi S. theologiæ olim professoris observationes in eosdem libros ; item Ludovici Cappelli Arcanum ponctuationis auctius et emendatius, ejusque vindiciæ hactenus ineditæ ; editionem procuravit Jacobus Cappellus Ludovici filius, hebraicæ linguæ in academiâ Salmuriensi nuper professor.* Amst., Blaeu, 1689, in-fol., p. 979.

Parmi les huit ouvrages que renferme cette collection, on distingue l'*Histoire de la famille des Cappel* (*De Cappellorum gente*), à laquelle il faut ajouter le *Supplément* inséré dans le t. III, p. 445 à 455 des *Singularités historiques* de dom Liron.

L'*Historia diluvii, à Lud. Cappello explicata et illustrata*, est insérée dans le t. II, p. 409 et 423 de l'édition de *Menochius*, donnée par le P. Tournemine en 1719. Cette histoire du déluge est suivie d'une table fort détaillée, et de notes sur la table explicative de cette histoire et de celle de Noé.

Nous renvoyons aux *Mémoires* de Niceron, le lecteur curieux de connaître les autres productions de Cappel, regardé à juste titre comme le père véritable de la *Critique sacrée*.

Son portrait in-fol., par un anonyme, est à la tête du n° IX, avec ce quatrain au bas :

Qui vultum ignoras, et quæ sint omnia quæris,
Disces si quæ sint noveris acta viri.
Hic est, cui, victis æterna tropæa magistris
Fixit et ipsa, licet diruta, Tiberias.

Audiffredi, *BB^a Casanat*, t. II, p. 84 à 85; David Clément, *BB. cur.*, t. VI, p. 234, 235; Colomiés, *Gal. Orient.*, p. 223 à 227; Jo. Fabricius, *Hist. Biblioth.*, part. I, p. 323, 324; Hyde, *BB^a Bodleiana*, t. I, p. 235, édit. 1738; le Long, *BB^a sacra*, t. II, p. 665, édit. in-fol.; Mollerus, *Homonymoscopia*, p. 105 et 926; Simon, *BB. crit.*, t. II, p. 392; Struvius, *Introd. in not. rei littér.*, p. 557 et 723; Walchius, *BB^a theol.*, t. II, III et IV, dans vingt-deux endroits; Wolf, *BB^a Hebraica*, part. II, p. 27, etc., etc.

CAQUÉ (*Jean-Baptiste*), lieutenant du premier chirurgien du roi, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, associé de l'académie royale de chirurgie, naquit à Machault, près de Vouziers, le 9 octobre 1720. Il étudia les premiers principes de son art sous le chirurgien de sa paroisse. A l'âge de dix-huit ans, il fut mis à Reims sous la direction d'un maître habile, et au bout de quatre ans, il alla faire ses cours à Paris. Jean Benomont, son compatriote, le reçut chez lui comme élève, et ne tarda pas à en faire son ami.

La guerre offrit un champ plus vaste à son émulation. Il fut employé dans les hôpitaux militaires depuis 1744 jusqu'en 1747, et y acquit l'estime et la confiance de ses chefs. Au siége de Fribourg, il passa huit jours et huit nuits à la tranchée pour panser les blessés, et il remplit ce ministère d'humanité avec un sang-froid qui est peut-être la marque la plus certaine d'un véritable courage. A la fin de chaque campagne, il revenait passer les hivers à Paris, pour suivre la pratique des hôpitaux, cultiver dans les amphithéâtres l'étude de l'anatomie, et s'y exercer aux opérations les plus importantes.

La paix faite en 1748, après le siége de Maestricht, lui permit de songer à un établissement solide. De retour dans sa patrie, il se fit recevoir à Reims, le 17 juin 1749, maître en chirurgie pour Rilly-la-Montagne. Son mérite ne tarda

pas à être apprécié, car dès le 20 janvier 1751, il fut reçu chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims.

Dès les premiers jours de ce nouvel établissement, il recueillit les observations les plus intéressantes qu'il avait faites dans les hôpitaux des villes et des armées; et en 1752 l'académie, sur ces marques de zèle, l'admit au nombre de ses correspondans. Chaque année était marquée par de nouveaux progrès. En 1756, il obtint une médaille d'or de 100 liv.; celle de 200 liv. lui fut adjugée en 1757, et l'académie le mit, au mois de janvier 1759, au nombre de ses associés.

Cette distinction, qu'il avait méritée par la constance et l'utilité de ses travaux, ne ralentit pas son zèle. Les *Mémoires de chirurgie* rendent un témoignage authentique de son émulation. Deux observations communiquées sur des hernies avec gangrène sont employées utilement dans le travail sur cette matière, au troisième volume des *Mémoires de l'Académie de chirurgie*. Celui de Pipelet l'aîné sur la ligature de l'épiploon, est terminé dans le même volume par le résultat de neuf observations de hernies faites par Caqué, où il assure avoir coupé l'épiploon dans la partie saine, sans ligature, et qu'il n'en est résulté aucun inconvénient. Le *Mémoire de Pibrac* sur l'abus des sutures, fait mention, d'après lui, de l'inutilité et même du danger de la suture après l'opération césarienne. On lui doit l'invention d'un instrument pour la rescission des amygdales tuméfiées. (*Voy.* t. V des *Mém. de l'Acad.*, et Sabatier, *Opérations de chirurgie*, t. II, p. 100.) Il a perfectionné le lithotome caché de Jean de Baseilhac, dit *frère Côme*. (Sabatier, *ibid.*, t. III, p. 186; Louis, *Rapport sur les différentes manières de tailler*, pag. 39 et pag. 186 du troisième vol. des *Mém. de l'Académie*.) Il avait un grand succès dans la pratique de cette opération. De 1751 à 1786, il a taillé cent soixante-dix sujets.

Constamment occupé de la perfection de son art, il ne dé-

sirait rien tant que d'en reculer les bornes. Ce fut sans doute autant à ses découvertes qu'aux services essentiels rendus à ses concitoyens, qu'il dut la pension de 1,200 livres que Louis XV lui accorda en 1766, et que lui payait la ville de Reims. Il y mourut le 16 septembre 1787, regretté de tous les gens de bien, et pleuré des pauvres, en faveur desquels il a fait plusieurs legs. Ses *Mémoires* et ses *Observations* se trouvent parmi les MSS. de la bibliothéque des écoles de médecine de Paris.

Louis, son *Eloge inédit*, prononcé le 3 avril 1788; Hédoin, *Gr. Hom. de Champ.*, p. 82; Geruzez, *Descript. de Reims*, p. 489.

CARASSE (*Bernard*), prieur du Mont-Dieu. Son nom est consigné dans nos annales : il réveille l'idée de la bienfaisance; nous devons donc le faire revivre ici.

Né à Tarbes en Gascogne vers l'an 1504, Carasse fit profession de la règle de saint Bruno à Paris, et devint prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu, près de Sedan. Lorsqu'il vaquait à ces fonctions, une famine affreuse désola la Champagne. C'était en 1520, et durant les trois années suivantes, sous le pontificat de Robert de Lenoncourt, comme le témoignent Marlot, Anquetil, et le *Gallia christiana*. Son amour pour la pauvreté lui avait ménagé de grandes ressources, et comme il tenait par sentiment aux misères des pauvres, il fournit pendant six mois à la subsistance d'une multitude immense d'indigens qui jetaient le cri pressant du besoin. C'est Marlot qui nous a conservé le souvenir de cette noble philanthropie. Les paroles de cet historien méritent de trouver place ici : *Bernardus Carassus tantâ (fuit) caritate in pauperes, ut Campaniâ fame laborante, ingentem multitudinem per sex menses aluerit victûs, eis necessaria subministrando*. (Met. Rem., t. II, p. 317.) On doit le dire : l'homme qui rendit de pareils services, est digne d'un sou-

venir honorable, au moins autant que l'ingénieux auteur de quelque ouvrage amusant.

Elu général de son ordre en 1566, après la mort de Pierre Sardes, arrivée le 26 juillet de cette année, Carasse fit paraître avec un lustre nouveau les vertus qui lui avaient frayé le chemin à cette éminente dignité. Il en fut revêtu, non pendant vingt-deux ans, comme le dit Morozzi, mais durant vingt ans, comme le marque la carte des généraux de son ordre. Il rendit le dernier soupir le 8 septembre 1586, avec tout le calme d'une ame qui s'envole dans le sein de la divinité.

Peeters n'en a point parlé dans sa bibliothéque des Chartreux, quoique Dorland l'eût signalé à la page 260 de son *Chronicon Cartusiense* (1), et qu'Etienne Salazar l'eût cité avec éloge dans sa *Genealogia Christi* (Lyon, Pesnot, 1584) (2). Il est mal à propos désigné dans Moréri (*verbo* Chartreux), sous le nom de *Bernard Pierre Garasse*. On a de lui l'ouvrage suivant, fruit de neuf ans de travail :

Nova collectio statutorum ordinis Cartusiensis, ea quæ in antiquis et novis statutis ac tertiâ compilatione dispersâ et confusa habebantur, simul ordinatè disposita complectens. Paris, Henri Thiery, 1582, in-4°, fol. 152, avec nn prologue de l'auteur, où il prend le titre modeste de prieur de la grande Chartreuse; *it.*, Bâle, 1510, *goth.*; it., *Correriæ* (3), *per Laurentium Gilibert, typographum juratum apud Gratianopolim*, 1681; *it.*, Rome, 1688. On a ajouté dans ces dernières éditions, quelques bulles; mais on n'y a pas inséré toutes celles de l'édition de Bâle.

Carasse y déclare, comme le marque D. le Masson, p. 252 de ses *Annales* (1687, in-fol.), que les articles qui ne sont

(1) Il parle *ibidem* avec éloge d'un religieux du Mont-Dieu, mais sans le nommer. — (2) Salazar dit que Carasse était octogénaire à cette époque. — (3) La Corrérie était un bâtiment de la grande Chartreuse où D. le Masson avait établi une imprimerie en 1680.

pas renfermés dans cette nouvelle collection ne sont plus obligatoires. C'est la première fois qu'on publia quelque chose à l'usage des Chartreux. Jusque-là ils ne s'étaient servi que de manuscrits.

Morotius (Morozzi), *Theatrum chron. cart. ord.*, p. 30; Robert, *Gal. chr.*, p. 8, *Appendicis*; de Tracy, *Vie de saint Bruno*, p. 274 et 285. Ce fut dom Xavier le Blanc, vicaire de la Chartreuse du Mont-Dieu, qui engagea le P. de Tracy à écrire cette vie, qui parut en 1785, in-12.

CARPENTIER (*Pierre*), dont le nom occupe une place honorable dans la Biographie philologique, était né à Charleville, le 2 février 1697, d'Antoine Carpentier et de Sophie Lamotte. Il y fit ses humanités et sa philosophie sous les Jésuites, qui se glorifiaient d'avoir formé ses premières années et préparé ses succès. Doué d'un esprit propre à se plier à tous les genres, il hésita long-temps sur le choix de la carrière qu'il devait parcourir : enfin il se décida pour le cloître, et fit profession à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, le 27 août 1720, à l'âge de vingt-trois ans et demi.

Dès que son éducation fut complétée, il satisfit son avidité d'acquérir du savoir, en faisant marcher de pair les études des langues mortes et vivantes, de l'histoire et de l'antiquité ecclésiastique et profane; ce qui fit pressentir qu'il suivrait un jour la route tracée par ses savans et érudits confrères.

Il s'occupait, depuis cinq ans, d'une nouvelle édition de Tertullien, lorsque dom Dantine se l'adjoignit pour travailler au nouveau Glossaire de du Cange, dont le 6e volume parut en 1736. Pourvu, l'année suivante, de la prévôté de Saint-Onésime de Donchery, dépendante de la congrégation de Saint-Maur, dom Carpentier ne tarda pas à passer dans l'ordre de Cluni, à la faveur d'un bref de translation (1), et

(1) *Voy.* dans le t. VII des *Plaidoyers de Mannory*, le procès que dom Car-

il fut nommé à l'office d'aumônier de l'abbaye de Saint-Rambert en Bugey. Ayant obtenu du cardinal Henri Oswal de la Tour d'Auvergne la permission de faire son noviciat au prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Abbeville, il y prit l'habit, et y prononça ses vœux vers 1741.

Ses travaux littéraires exigeant sa présence à Paris, il obtint de l'abbé de Valory un bénévole pour être agrégé à l'abbaye de Saint-Pierre de Sauve, diocèse d'Alais. Par ce moyen, il devint religieux de cette maison sans y résider, et il vécut depuis à Paris, cultivant les lettres, fouillant dans les archives et les bibliothéques, et voyant souvent l'abbé de Valory, qu'il nommait en plaisantant *son révérend père abbé* (1).

En 1750, il accompagna à la cour de Vienne l'ambassadeur de France de Guerchy. L'impératrice, connaissant le goût de notre bénédictin pour l'antiquité, lui donna un exemplaire de « *Senatûs consulti de Bacchanalibus, sive » æneæ vetustæ tabulæ musei Cæsarei vindobonensis expli- » catio; auctore Matthæo Ægyptio.* » Naples, Félix Musca, 1729, in-fol., p. 221. En tête duquel il écrivit : *Ex dono et munificentiâ augustissimæ imperatricis Mariæ Theresiæ, reginæ Hungariæ, Bohemiæ, etc., anno* 1751.

De retour à Paris, notre savant reprit cette vie occupée qu'il menait avant son voyage, et travailla à mettre en ordre les matériaux qu'il avait recueillis; et, après trente ans de veilles, il fit paraître, en 1766, le *Supplément au Glossaire de du Cange;* mais il ne survécut que peu de temps à la gloire qu'il s'était acquise par la publication de cet ouvrage. Il mourut presque subitement au collége de

pentier eut à soutenir au sujet de cet indult de translation, fondé sur des motifs d'infirmités.

(1) Il y a de cet abbé, alors prévôt de Saint-Pierre de Lille, une lettre curieuse sur une procession d'usage à Lille, insérée dans le t. VII, p. 67 et 77 des *Mémoires* de d'Artigny.

Bourgogne, à Paris, non le 21, comme le dit Denisart, mais le 19 décembre 1767, et fut inhumé dans la nef du Saint-Sacrement de l'église paroissiale de Saint-Côme.

Le domaine voulut s'emparer de sa succession, comme d'une épave. M. de Valory, abbé commendataire de Saint-Pierre de Sauve, soutint qu'il était habile à recueillir la *cote-morte* de son religieux; et le 29 mars 1768, il gagna au parlement de Paris son procès, suivi par maître Courtin, qui fit imprimer un mémoire à ce sujet. (Dénisart, *Collection de décisions*, p. 733, art. *Cote-morte*, édit. 1771.) La succession de D. Carpentier était un objet de dix à douze mille livres. Courtin assista à la vente de sa bibliothéque, et y acheta, entre autres livres, des manuscrits d'anciennes poésies françaises, qu'il donna depuis au marquis de Paulmy. Ils font aujourd'hui partie de la bibliothéque de l'Arsenal.

D. Carpentier a fait quelques généalogies qui lui ont procuré d'illustres amis. Parmi les savans de son temps, il était un de ceux dont on s'empressait le plus à rechercher le commerce, parce qu'il joignait à un cœur droit un esprit profond, et qu'il était d'ailleurs obligeant et communicatif. La conduite régulière qu'il tint dans le monde, la vie retirée qu'il mena au collége de Bourgogne, où il travailla avec autant d'ardeur que lorsqu'il demeurait à Saint-Germain-des-Prés, furent les seules réponses qu'il crut devoir opposer aux clameurs de quelques rigoristes de sa congrégation, qui l'avaient signalé partout comme un religieux dégoûté de son état, lequel s'était dérobé aux observances monastiques, sous prétexte d'infirmités.

Bien différens de ceux qui, ayant observé des taches dans le soleil, n'en reconnaissent pas moins sa lumière et son éclat, ces zélateurs, non contens d'avoir accusé la conduite morale de D. Carpentier, essayèrent de le dépouiller du fruit de ses travaux. L'attaque fut commencée par dom

Clément, dans la préface de *l'Art de vérifier les dates*, publié en 1750; et depuis, on mit tout en œuvre pour flétrir sa réputation littéraire. Dom Tassin fut un de ses antagonistes les plus ardens. Les savans ne lui pardonnent pas d'avoir renouvelé, après la mort de son illustre confrère, les accusations très-mal fondées de plagiat que l'on avait dirigées contre lui durant sa vie. Heureusement la gloire ne se trouve pas toujours éclipsée sous les nuages que la malveillance soulève contre elle. Toutes ces manœuvres claustrales n'ont pu empêcher qu'on n'assignât à D. Carpentier un rang distingué parmi les philologues du XVIIIe siècle.

Ses ouvrages :

I. *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, auctore Carolo Dufresne domino du Cange, editio nova et locupletior et auctior; operâ et studio monachorum ordinis S. Benedicti è congregatione S. Mauri.* Paris, Osmond, 1733, 1736, 6 vol. in-fol. fig.; it., *cum additionibus Iselini, accedit dissertatio de impp. Constantin. numismatibus.* Bâle, 1762, 6 vol. in-fol.

Les dix planches de médailles manquent dans beaucoup d'exemplaires; elles doivent se trouver dans le t. 4, à l'article intéressant *Moneta*, p. 912, 924, 932, 940, 960, 965, 972, 981, 994 et 1020. D. Carpentier ayant composé plus de huit lettres de cet important ouvrage, doit être mis au nombre des savans Bénédictins auxquels on en est redevable.

II. *Avis aux gens de lettres qui voudront contribuer à la perfection du* Supplément au Glossaire de la moyenne et basse latinité, *inséré dans le* Journal des Savans, *avril* 1737, *p.* 253 et 254.

III. *Lettre écrite par M*** à M. Carpentier, l'un des auteurs de la nouvelle édition du* Glossaire de du Cange, *sur un endroit qui demande d'être expliqué et rectifié*; it., *Réponse*

de M. Carpentier aux auteurs du Mercure de France (datée du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, le 17 mai 1741) : insérées dans le *Mercure de France*, 1741, p. 1567 à 1571.

IV. *Alphabetum tironianum, cum pluribus Ludovici pii chartis, quæ notis iisdem exaratæ sunt et hactenus ineditæ, ad historiam et jurisdictionem cum ecclesiasticam, tum civilem pertinentibus.* Paris, Guérin, 1747, in-fol., p. 108.

Il n'a pas plû à D. Tassin de faire mention de cet ouvrage curieux dans son *Hist. Littér. de la Congr. de Saint-Maur*. En revanche il n'oublie pas d'indiquer à la page 720 de la même histoire, sa critique de l'*Alphabetum tironianum*, insérée dans le *Journal des Savans*, mars 1756.

Cicéron et Tiron son affranchi inventèrent, dit-on, chez les Latins, la manière d'écrire en abrégé, et furent les premiers auteurs de ces caractères que les Latins appelaient *Notæ*, par le moyen desquels on écrivait aussi vite que l'on parlait. Ceux qui écrivaient de cette manière se nommaient *Notarii*, d'où nous est venu le mot de *notaire*. Martial exprime très-bien, dans le distique suivant, la vitesse avec laquelle on écrivait à l'aide de ces *notes* :

Currant verba licet, manus est velocior illis :
Nondum lingua suum, dextra peregit opus (1).
Lib. 14, *epig.* 208.

Pour faire connaître l'art d'écrire en notes, D. Carpentier donne, dans son alphabet tironien, d'ancien monumens écrits suivant cette méthode, auxquels il joint ses remarques et un alphabet. Les Jésuites, dans leurs *Mémoires de Trévoux* (juin 1747, p. 1423), ont fait un bel éloge de cette tachigraphie, laquelle est cependant insuffisante, attendu qu'il a été impossible à D. Carpentier de la compléter, et que l'explication des *notes* qu'il rapporte ne peut servir à

(1) En vain la voix précipite ses sens, la main du sténographe les devance ; l'orateur parle encore, et déjà sa pensée est recueillie.

rien pour l'explication de celles qui ne se trouvent pas dans son alphabet.

V. *Lettre aux auteurs du* Journal des Savans, insérée *ibidem.*, oct. 1755, p. 678 à 681.

D. Clémencet avait essayé, comme on l'a vu, d'enlever par avance à D. Carpentier l'honneur d'être véritablement auteur du *Supplément au du Cange*, et DD. Charles François Toustain et Tassin (t. II, p. 205, 244 et 281 du *Nouveau traité de diplomatique*, Paris, 1755 à 1765, 6 vol. in-4°, fig.), avaient déprisé son alphabet tironien, qu'ils auraient peut-être trop exalté, si D. Carpentier eût encore été des leurs. Celui-ci leur répond par cette lettre, à laquelle D. Tassin riposta dans le *Journal des Savans*, mars, 1756, p. 139 à 149.

VI. *Glossarium novum ad scriptores medii ævi cum Latinos tum Gallicos, seu supplementum ad auctiorem glossarii Cangiani editionem. Subditæ sunt, ordine alphabetico, voces gallicæ usu aut significatu obsoletæ, quæ in glossario et in supplemento explicantur. Accedunt varii indices, præcipuè rerum extra ordinem alphabeticum positarum, vel quas ibi delitescere non autumaret lector, atque auctorum operumve emendatorum. His demum adjecta est Cangii Dissertatio de inferioris ævi aut imperii numismatibus, quam excipiunt emendationes typographicæ ad postremam glossarii editionem. Collegit et digessit D. P. Carpentier, ordinis S. Benedicti, præpositus S. Onesimi Doncheriensis.* Paris, le Breton, Saillant, Desaint, 1766, 4 vol. in-fol.

Adelung en a donné un abrégé, sous ce titre : « Glossa-
» rium manuale ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, ex
» magnis glossarii Caroli Dufresne, Domini du Cange, et
» Carpentarii, in compendium redactum, multisque verbis
» et dicendis formulis auctum. *Halæ*, Gebauer, 1772, in-8°.»

Nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur la nouvelle édition du Glossaire de du Cange, et sur son sup-

plément, monument qui porte l'empreinte de la plus profonde érudition. Du Cange n'avait publié que 3 vol. in-fol. en 1678. Dom Guesnié avait projeté d'y en ajouter un quatrième ; mais la mort ne lui permit pas de voir la fin de son travail. DD. Nicolas Toustain et le Pelletier mirent en ordre et expliquèrent les mots de la moyenne et basse latinité qui répondent aux trois premières lettres de l'alphabet, et qui font le premier volume et les deux tiers du second. Ce fut dans cet état de choses que D. Dantine (1) prit le Glos-

(1) Dantine (*François*), né le 1er avril 1688, de Claude Dantine, cultivateur et propriétaire, et de Marie Lobet, à Gonrieux, village du pays de Liége, et du département des Ardennes, jusqu'au traité des limites du 20 nov. 1815, finit ses jours à Paris le 3 nov. 1746. Il est auteur de l'*Art de vérifier les dates*. Paris, 1750, in-4°, *majori*.

Cet ouvrage fameux, où sont les Annales de tous les peuples et de tous les souverains du monde; qu'on peut regarder comme la source et la clef de l'histoire, et qu'il n'était guère possible de composer que dans le silence du cloître, et au milieu de riches et d'immenses archives, doit sa naissance à une de ces petites causes que nous sommes d'autant plus jaloux de faire connaître, qu'elle est assez généralement ignorée.

En 1737 D. Dantine était venu se fixer à Paris dans la communauté des Blancs-Manteaux. Bornée dans son revenu, cette maison ne pouvait donner à ses religieux ces petites douceurs, qui contribuent à faire l'agrément et le charme de la vie. D. Bouquet tâchait de suppléer ce vide. Jouissant d'une pension de 1500 liv., que le roi lui avait accordée à titre de récompense et d'encouragement, son plus doux plaisir était de la partager avec ses confrères. Tous les jours après dîner, une petite société de savans Bénédictins se réunissait chez lui, pour y prendre le café. D. Dantine était admis à ces réunions, où se confondaient le savoir et la gaîté. Vers l'an 1743, on s'aperçut que les fonds manquaient, et que la petite provision de sucre et de café tirait à sa fin. Chacun proposait des moyens de ravitaillement, lorsqu'un des habitués du cercle dit, que D. Dantine seul était capable de prêter une vie nouvelle à la mèche près de s'éteindre. Ce savant, qui s'occupait plus d'hébreu que de finances, surpris de ce qu'on recourût à lui dans cette circonstance, désira de savoir comment il pourrait remplir les vues de la réunion, et devenir tributaire de ses besoins. Eh bien! reprit son confrère, n'êtes-vous pas du pays de Liége? pourquoi donc, à l'exemple de Matthieu Laensberg votre compatriote, ne mettriez-vous pas au jour un calendrier ou almanach? Cet ouvrage de courte haleine, et d'un prompt débit, procurerait à notre petite coterie les fonds dont elle a le plus pressant besoin. D. Dantine goûta la plaisanterie,

saire. Il s'adjoignit D. Carpentier. Celui-ci se chargea des huit lettres F H K M P S V W, et s'engagea à faire la préface. D. Dantine eut en partage les treize lettres D E G J L N O Q R T X Y Z. Ils firent de concert des additions aux trois premières lettres.

Les cinq premiers volumes ayant paru, D. Dantine fut exilé à Pontoise en 1734, à l'occasion de ses opinions sur la bulle *Unigenitus*. D. Carpentier acheva la lettre T commencée par son collégue, et mit la dernière main au sixième volume, qu'il publia en 1736. « Ainsi, disent les rédacteurs » du *Journal des Savans*, indépendamment de la part qu'a » eue D. Carpentier à tout ce travail, il a achevé seul l'édi- » tion : pour le prouver, il renvoie au manuscrit de l'ou- » vrage qui est resté à l'abbaye de Saint-Germain, dans le- » quel la différence des écritures montre ce qui appartient à » son collégue ou à lui. » (Sept. 1766, p. 592.)

Il n'y a point eu de réponse à une proposition aussi raisonnable, sur laquelle D. Tassin garde le plus profond silence, dans son *Hist. Littér. de la Congrégation de Saint-Maur*, à l'article de D. Dantine.

Nous allons maintenant donner une idée générale du supplément au *Glossaire* de du Cange, et justifier D. Carpentier du plagiat dont on l'a accusé.

« Ce grand ouvrage, qui est le fruit des longues et pénibles recherches que D. Carpentier a faites pendant trente ans, ne doit point être considéré comme un simple supplément au *Glossaire* de du Cange ; on peut encore l'envisager

accepta cette espèce de défi, et conçut dès lors qu'il pourrait faire quelque chose de très-utile, en réunissant les différens articles de chronologie, tels qu'indictions, épactes, cycles, nombre d'or, etc., qu'il avait rédigés pour la réimpression du *Glossaire* de du Cange. De la réunion de ces divers articles, il en est résulté un traité de chronologie qui se trouve à la tête de l'*Art de vérifier les dates*. D. Dantine résolut ensuite d'y ajouter des tables des papes, des empereurs, des rois, etc., et de puiser dans les sources mêmes, pour former une chronologie depuis J. C. jusqu'à nous.

comme un ouvrage particulier, et, pour ainsi dire, indépendant de celui-ci. Le savant auteur ne s'est pas contenté de faire des corrections ni d'ajouter de nouveaux éclaircissemens aux différens articles de du Cange; à l'exemple de ce savant homme, il y a mis encore une foule d'articles qui ont rapport à nos mœurs, ou aux droits seigneuriaux et particuliers, où à l'origine et à la nature des fiefs, aux devoirs des vassaux, à notre jurisprudence civile et criminelle, à la juste valeur des poids et des mesures, au prix et au cours des monnaies, à l'époque des annoblissemens; on y trouve encore la description des armes propres à l'attaque et à la défense, les vêtemens militaires, tous nos usages publics et domestiques, des noms de lieux peu connus, des éclaircissemens intéressans pour de grandes maisons, l'histoire des dogmes et des cérémonies de l'Eglise, les termes qui concernent les arts et les sciences; en un mot, tout ce qui a rapport à nos antiquités. » *Journal des Savans*, sept. 1766, p. 590 à 591.

« Les trois premiers volumes contiennent le *Glossaire*. Sous chaque mot, rangé par ordre alphabétique, l'auteur rapporte un grand nombre de passages de nos anciens auteurs français ou de nos chartes, qui servent à faire connaître l'étymologie, l'orthographe et les différentes significations du mot. Ces passages communément nous instruisent encore de quelques usages et coutumes qui se sont perdus, de quelques noms géographiques, ou des noms propres qu'il importe aux familles de connaître.

» Le quatrième volume mérite une attention particulière: il contient un Glossaire français qui a six cent soixante-treize colonnes d'étendue, ensuite treize tables; 1° Table des auteurs de la moyenne et basse latinité, composée par du Cange, corrigée et augmentée par Carpentier. On y rapporte le temps où ils ont vécu, les ouvrages qui les distinguent, où ces ouvrages ont été imprimés, les écrivains qui les ont cités, et

lorsqu'on en est instruit, l'état qu'ils avaient embrassé; 2° Table des auteurs grecs cités dans le *Glossaire*; 3° une des auteurs imprimés qui ont écrit en langue vulgaire, soit français, soit italiens, espagnols, anglais, etc.; 5° une des manuscrits latins qu'on a consultés : on y a joint leur âge; 6° une des actes et des vies des Saints qui sont manuscrites; 7° une des auteurs français manuscrits qui ont écrit en prose; 8° des anciens poètes français et provençaux, manuscrits; 9° et 10° deux tables des registres, des cartulaires et des dépôts publics et particuliers dont on a fait le dépouillement; 11° des auteurs et des ouvrages dont on corrige le texte dans le *Glossaire* et le supplément; 13° enfin, une table de tout ce qui est traité dans ces deux ouvrages hors de l'ordre alphabétique. On y a joint de petites remarques qu'on ne s'aviserait pas d'y chercher.

» Ce volume est terminé par un morceau précieux pour les savans, c'est-à-dire, par la Dissertation de du Cange sur les médailles et les monnaies des empereurs du Bas-Empire; elle est accompagnée de onze planches, qui représentent plusieurs figures de ces empereurs. Enfin, pour ne rien oublier de ce que renferme ce quatrième volume, on y trouve un *errata* fort ample des six volumes de la dernière édition du *Glossaire* de du Cange. » (*Journ. des Savans*, sept. 1766, p. 593 et 594.)

Combien de temps n'a-t-il pas fallu pour mettre en ordre tant de matériaux rassemblés par un seul homme! Que d'examens, de vérifications et de comparaisons n'a-t-il pas fallu pour éviter les contradictions, les répétitions et toutes les négligences qui, sans l'attention singulière de D. Cartier pouvaient lui échapper! Malgré un si pénible travail, on n'a pas laissé de diriger contre lui une accusation de plagiat, dont il se justifie dans sa préface d'une manière si complète; nous croyons devoir nous arrêter sur cette discussion.

D. Clémencet, p. xi de la préface qui est à la tête de l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1750, composé par D. Dantine, dit que ce savant avait fait de nouvelles recherches et formé un recueil capable de servir de supplément à ce Glossaire. Il ajoute que ces collections sont demeurées entre les mains de son associé (D. Carpentier), et que s'il les donne jamais au public, il a trop d'équité pour n'en pas faire honneur à celui de qui il les tient.

Les personnes indisposées contre D. Carpentier en ont conclu, sans aucun fondement, que les quatre volumes de son nouveau Glossaire étaient formés du recueil d'additions que D. Dantine avait rassemblées; de là l'accusation de plagiat.

« Il s'agit donc de savoir, disent les auteurs du *Journal des Savans*, à quoi se réduisaient alors les collections, et si elles étaient capables de former quatre volumes in-fol., et qui en était l'auteur. Elles ne consistaient, dit Carpentier, qu'en quelques remarques et additions, communiquées trop tard pour entrer dans la nouvelle édition de du Cange, parce que les articles où elles devaient être placées étaient déjà imprimés; ces remarques et ces additions même en grande partie avaient été faites par D. Carpentier lui-même, qui était chargé de finir l'édition, et qui s'était proposé d'en faire le supplément; ainsi c'est son propre travail qu'il a employé. De plus, ces collections ne pouvaient former que quelques feuilles, et si l'on jette les yeux sur le supplément au Glossaire, outre son étendue, on verra que l'auteur a consulté tous les registres du Trésor des Chartes jusqu'à Charles VIII, les livres, registres et mémoriaux de la chambre des comptes de Paris, de celle de Lille en Flandre et d'autres cours souveraines, les manuscrits de la bibliothéque du roi, etc., en vertu d'un ordre du roi, daté du 10 juin 1738, quatre ans après que D. Dantine avait quitté Paris.

» Il est démontré par là et par quelques autres témoi-

gnages, qu'il est inutile de citer ici, que cet ouvrage n'est composé que depuis l'ordre du roi, puisqu'il n'y a presque pas un article dans lequel l'auteur n'ait cité des pièces prises du Trésor des Chartes. Ainsi ces collections qu'on exagère, ne font point un objet dans l'ouvrage dont nous parlons..... Toutes ces raisons nous paraissent disculper entièrement D. Carpentier du plagiat dont il était accusé. » (*Journ. des Savans*, sept. 1766, p. 591 à 593.)

Ce jugement désintéressé n'a pas empêché D. Tassin de renouveler, après la mort de son confrère, l'accusation de plagiat qu'il avait dirigée contre lui en 1756, dans le *Journ. des Savans*.

« D. Dantine, dit-il, avait fait de nouvelles recherches; il en avait reçu des provinces pendant le cours de l'impression, et il en avait formé un recueil capable de servir de supplément à la nouvelle édition de M. du Cange. Au départ de D. Maur Dantine, le P. Carpentier eut grand soin de tout recueillir. Dégoûté de son état, revêtu d'un gros bénéfice que lui avait donné l'abbé de Pomponne, en faveur de son abbaye de Saint-Médard, et appuyé du crédit d'un ministre et de quelques grands seigneurs, il quitta la Congrégation sous prétexte d'infirmités, et emporta avec lui les recueils, dont il n'était que dépositaire. En 1738 il obtint une lettre de cachet pour avoir communication des registres du Trésor royal des Chartes. Les archives de la chambre des comptes de Lille, de la collégiale de Saint-Pierre de la même ville, et des principales églises d'Abbeville, lui furent ouvertes; il lut les manuscrits de la bibliothéque du roi et les livres anciens et nouveaux qui n'avaient point été consultés, et puisa dans toutes ces sources des matériaux, qui joints à ceux qu'il avait emportés de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, lui ont suffi pour former les quatre volumes in-fol. qu'il a publiés. » (*Hist. littér. de la Congr. de S. Maur*, p. 633.)

Ce texte de D. Tassin renferme des aveux qui vont à jus-

tifier D. Carpentier de l'accusation de plagiat; car, puisque c'est depuis sa séparation d'avec D. Dantine qu'il a eu accès dans le Trésor des Chartes, etc., etc., et qu'il y a puisé une infinité de matériaux dont son collégue n'avait point eu connaissance, et qui forment presqu'entièrement son nouveau Glossaire, n'est-il pas bien fondé à le regarder comme son ouvrage? D. Tassin paraît lui-même en être au fond convaincu, et se défendre de vouloir lui en enlèver la gloire. « D. Carpentier, ajoute-t-il, s'élève sans ménagement dans » sa préface contre ceux qu'*il s'imagine avoir voulu lui enle-* » *ver la gloire de ses travaux*. Il n'en a pas joui long-temps, » étant mort au mois de décembre 1767. » S'exprimer ainsi, n'est-ce pas reconnaître que toute la gloire du nouveau Glossaire appartient à D. Carpentier, et se défendre d'avoir voulu la lui enlever? Au reste, cette sortie de D. Tassin ne doit point étonner, notre savant étant, comme nous l'avons dit, devenu odieux aux rigoristes de sa congrégation, par sa retraite, et surtout par la jouissance des revenus de sa prévôté de Donchery.

VII. D. Carpentier ayant trouvé dans un manuscrit de l'église de Cambray, écriture du commencement du XIVe siècle, plusieurs sentences morales qui n'avaient pas été publiées avec celles de *Publius Syrus*, les donna à l'abbé le Mascrier, qui les mit à la suite des sentences connues de *Syrus*, imprimées avec les fables de Phèdre, édition de Paris. *Coustellier*, 1742, in-12 *rarissime*, où l'on peut voir ces nouvelles sentences précédées d'un avertissement de D. Carpentier, qui n'a pas mis là son nom; mais il se trouve à la page 107 de ce volume, dans l'avis de l'imprimeur qui précède le *Publius Syrus*.

CHABROL (*Matthieu*), docteur en médecine et en chirurgie, élève des écoles de Montpellier et de Paris; domicilié à Mézières-sur-Meuse depuis le mois d'avril 1763,

époque où il fut nommé à la place fixe de chirurgien-major des officiers du génie de l'école de cette ville; associé correspondant du collége royal de médecine de Nancy, du 7 janvier 1776, et de la société royale de médecine de Paris, du 16 août 1785; nommé chirurgien-major en chef de l'armée des Ardennes, le 19 mars 1794; membre de la commission de santé de Paris, le 4 mai suivant, puis médecin en chef de l'hôpital militaire de Mézières, le 24 janv. 1795, est né à Limoges le 3 mars 1735. L'académie royale de chirurgie lui a adjugé un de ses prix le 4 avril 1787, et la société royale de médecine lui a décerné un des siens le 26 août 1788. Mort le 12 février 1815 à Mézières, où il s'était acquis une grande réputation par des services éminens rendus à l'humanité ainsi qu'à l'art de guérir.

Ses écrits et ses travaux :

I. *Observation sur une concrétion polypeuse, trouvée dans la tête d'un enfant :* insérée dans le *Recueil de médecine, chirurgie et pharmacie*, avril 1755.

II. *Lettre à M. Galabert, démonstrateur à Montpellier, au sujet de l'agaric de chêne, pour arrêter les hémorragies :* insérée *ibidem*, juillet 1755. — *Deuxième Lettre à M. Galabert, pour servir de réponse aux objections faites par M. Destrémeaux, au sujet de la même substance dans les hémorragies :* insérée *ibidem*, nov. 1755.

III. *Relation d'une opération césarienne, pratiquée avec succès :* insérée en 1778 dans les *Mémoires de la société royale de médecine*, t. II.

IV. *Lettre écrite des bords de la Meuse, à l'auteur de la* Gazette Salutaire, *sur la prudence que doivent avoir les sages-femmes, d'avertir lorsque les couches se présentent difficultueuses, afin qu'elles garantissent, autant que possible, leur réputation et le blâme qui suit ordinairement les couches fâcheuses :* insérée dans la *Gazette Salutaire*, août 1781.

V. *Relation d'une opération césarienne, adressée à la société royale de médecine le 28 mars 1782* : proclamée dans le *Journal politique de Bouillon*, dans le *Journal encyclopédique*, dans une séance publique de l'académie de chirurgie, et enfin dans une brochure de M. Déleurye, professeur d'accouchement. Cette opération a été faite en 1778 à Mézières, sur une femme domiciliée au Faucon, près de Donchery.

VI. *Remarques et additions sur l'opération césarienne* : publiée en 1784 dans le troisième volume des *Mémoires de la société royale de médecine*.

VII. *Avantage qu'il y a de profiter de l'air libre dans la petite vérole* : publiée le 5 janv. 1786 dans la *Gazette Salutaire*. Chabrol y expose qu'il a franchi les limites de l'art, sur l'usage de l'air, en faisant voyager la petite vérole jusqu'au cinquième jour de l'éruption, depuis Sedan jusqu'à Paris, en observant des poses relatives au besoin du malade, et à l'état de la maladie ; ce qui n'a pas empêché l'éruption progressive des boutons pendant le voyage : d'où il conclut que l'air employé convenablement dans les maladies, n'a jamais fait de mal.

VIII. *Observations sur l'usage fréquent des fumigations dans les maladies des voyes lacrymales, à l'effet de les guérir, et de réformer les opérations qu'on est dans l'usage d'y pratiquer* : mentionnées *ibidem*, 2 déc. 1790.

IX. *Opération de la taille faite par M. Chabrol, sur la femme Lancerot, du village de Signy-l'Abbaye (Ardennes), enceinte de sept mois* : annoncée *ibidem*, 10 mars 1791. L'urgence avait requis cette opération. La malade a guéri sans incommodités secondaires : elle a porté son fruit au terme ordinaire de la gestation ; et, depuis, elle a fait plusieurs couches heureuses.

X. *Détail d'une opération de la Hernie, opérée par M. Chabrol, où le douzième jour après, l'intestin s'exfolia, ce qui donna issue à la totalité des matières fécales pendant environ*

deux mois, sans que la plaie soit restée fistuleuse : annoncé *ibidem*, 13 juin 1791.

XI. *Extrait d'un Mémoire sur la Lithotomie des deux sexes, présenté à la société royale de médecine de Paris :* publié dans les *Annales raisonnées sur l'art de guérir*, par le docteur Retz.

XII. Il a fourni à l'*Encyclopédie* les articles *Polype*, *Clavicule*, *Commotion*, *Contre-coup*, dans les maladies de la tête et des autres parties du corps, et *Polypes* à la matrice.

Une *notice*, publiée à Mézières (en 1807), in-8°, p. 7, offre des détails très-circonstanciés sur la personne, les ouvrages inédits, les services et le zèle de ce praticien habile, qui connaissant la marche de la chirurgie rationnelle, n'opérait jamais sans une indication précise. On y remarque entre autre choses, « que pour le soulagement de l'humanité, il s'est mis » à même d'exercer ses bienfaits, en formant chez lui un » petit hospice, où il a accueilli des pierreux indigens, pour » les opérer et guérir gratuitement ; qu'il n'a pas hésité d'al- » ler dans les communes des Ardennes, pour y opérer, sans » rétribution ; qu'il a obéi à l'invitation des magistrats, et à » la voix des dames de charité de Mézières, Charleville, » Donchery et Sedan, pour venir opérer les pierreux dans » les hospices, ou hors les hospices, et exercer sur d'autres » malades la médecine opératoire. »

CHARDON (*Matthias*, et dans le cloître *Charles*). Yvois-Carignan est sa patrie ; il y naquit le 22 septembre 1695. Dès que ses classes furent achevées, il prit l'habit de bénédictin à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, et s'y lia par des vœux solennels le 3 juin 1712. Ses supérieurs l'ayant destiné à l'enseignement, il professa long-temps la philosophie et la théologie dans sa congrégation, et y fit preuve d'une grande justesse d'esprit. Au milieu de ces occupations, il trouvait encore le temps de cultiver les langues anciennes,

l'hébreu, le syriaque et le grec, qui avaient beaucoup d'attraits pour lui, et de se livrer à l'étude de l'antiquité ecclésiastique qu'il aimait passionnément. Il fut frappé de mort à Saint-Arnould de Metz, le 20 octobre 1771, âgé de soixante-dix-huit ans.

Austère dans ses mœurs, couvert de la rouille du cabinet, d'un caractère peu flexible, incapable de tenir la main fermée pour empêcher une vérité d'en sortir, ne ménageant l'amour-propre de personne, dom Chardon disait toujours tout ce qu'il pensait avec une franchise qui approchait quelquefois de l'impolitesse. Il était, parmi ses confrères, une sorte de censeur pour lequel on n'avait pas autant d'amitié que d'estime. Ce dernier sentiment, dont il était digne, lui suffisait, et il y avait peu de personnes dont il en attendit un autre. Doué de beaucoup de vertus, il ignorait l'art de les rendre agréables à ceux qui l'entouraient. Un trait va faire juger de la trempe de son caractère.

La Diète de sa congrégation l'avait nommé cellérier de l'abbaye de Mouzon. Distrait continuellement de ses études par les occupations de cet emploi, il chercha comment il pourrait s'en affranchir. Ce moyen se présenta à sa pensée : il attacha un clou à la porte de la dépense, et y pendit la clef avec cet écriteau au-dessus : « Que nul ne m'accuse » d'imprévoyance, car rien ne manque ici : j'ai pourvu à » tout. Ceux qui éprouveront des besoins trouveront dans » cet office de quoi étancher leur soif et appaiser leur faim. » Après s'être satisfaits, ils voudront bien remettre la clef à » sa place; car je ne suis plus d'humeur de bouger de ma » cellule. » Le prieur de la maison, instruit de cette singularité, s'empressa d'assembler le chapitre, et de donner un successeur à dom Chardon, qui lui adressa ce remercîment : « R. Père prieur, j'éprouve une vive satisfaction en abandon- » nant une carrière qui m'était étrangère. Je vais rentrer » avec joie dans mon cabinet pour ne plus en sortir; car

» s'il est vrai que chaque chose ait besoin d'être à sa place, » c'est à l'homme surtout qu'il est le moins permis de s'en » écarter. »

Les fruits de ses veilles studieuses sont :

I. *Histoire des Sacremens, ou de la manière dont ils ont été célébrés et administrés dans l'Eglise, et de l'usage qu'on en a fait depuis le temps des Apôtres jusqu'à présent.* Paris, Desprez et Cavelier, 1745, 6 vol. in-12.

Cet ouvrage est plein d'érudition. On y voit l'histoire des Sacremens depuis la naissance du christianisme, les divers changemens survenus dans leur administration et leur usage, la manière dont ils se confèrent dans les églises orientales, et l'époque où ces sociétés ont abandonné sur quelques points l'ancienne discipline sacramentale. L'auteur montre que les variations arrivées dans les Sacremens, tant dans ces communions séparées de l'église romaine, que dans les différentes Eglises particulières de l'occident, ne tombent que sur les cérémonies de leur administration, sur le rit et l'usage qui s'y pratiquent; mais que les Sacremens sont les mêmes aujourd'hui, quant à la substance, que dans les premiers siècles du christianisme.

On y remarque des traits curieux. Telle est l'opinion singulière qui s'était répandue dans le IIIe siècle, que les malades qui avaient reçu l'extrême-onction ne pouvaient plus, s'ils recouvraient la santé, faire aucun usage du mariage, manger de la viande, et marcher pieds nus. (T. IV, p. 418.)

Notre savant joint à ce qu'il rapporte de chacun des Sacremens, quelques anciennes formules des prières dont on se servait en les administrant, et qu'il a tirées des plus anciens rituels ou sacramentaires, ce qui forme en particulier un recueil de monumens précieux. On trouve sur la pénitence la traduction de trois lettres canoniques de *S. Basile*,

l'ancien pénitentiel romain d'*Halitgaire*, et les statuts synodaux de Verdun.

On lui est redevable d'avoir le premier analysé, dans quelques volumes, tout ce qui a été publié sur les Sacremens par Morin, Martène, Renaudot, etc. Il y a d'ailleurs ajouté beaucoup de ses recherches particulières, avec une critique lumineuse des sentimens de quelques savans qui l'ont précédé dans la même carrière. Il n'est entré dans les discussions théologiques qu'autant qu'elles étaient inséparables de l'Histoire, et il a eu soin d'éviter les termes qui auraient pu choquer les sacramentaires, en ne leur donnant que les qualifications qu'ils ont prises eux-mêmes; rare exemple de modération que devraient imiter tous les écrivains qui réfutent ceux qui ne pensent pas comme eux en matière de religion! Les personnalités, toujours odieuses, sont encore plus révoltantes dans une discussion théologique. C'est par les voies d'insinuation qu'on réussit dans l'art de subjuguer les cœurs. L'effet ordinaire des injures est de froisser l'amour-propre, et de les endurcir.

Le P. Bernard de Venise, cordelier observantin, a traduit cet ouvrage en italien, sous ce titre : *Storia de' sacramenti ove si dimostra la maniera tenutta dalla chiesa in celebrali ed amministrarli, e l'uso flattone nel tempo degli apostoli fino al presente, scritta in francesce, dal R. P. D. C. Chardon, monaco Benedittino; poi resa Italiana, d'annotazioni Sparsa, e di notiziè, accresciuta, dal P. F. Bernardo da Venezia, M. O. riformato*. Vérone, Sarasco, 1754, 2 vol. in-4°; *it.*, Brescia, Giam-Maria Rizzardi, 1758, 3 vol. gr. in-4°.

Cette traduction est enrichie de notes estimées, et augmentée de quelques chapitres. La réimpression de Brescia est la seconde faite sur celle de Vérone. On y a mis à leur lieu les citations grecques et latines des saints pères et des conciles; on y a ajouté des appendices où sont rapportées les pièces originales employées dans l'ouvrage, et qui manquaient à l'édition précédente.

II. Ouvrages inédits : 1° *Histoire des variations de la discipline de l'Eglise ;* 2° deux autres écrits, l'un *contre les déistes*, et le second *sur le droit.*

D. J. François, *BB. des écriv. de l'ord. de Saint-Benoît*, t. I, p. 194 ; Delahaut, *Annales d'Yvois*, p. 402 ; Zaccharia, *Storia littér. d'Italia*, t. X (1757), p. 497 ; Audiffredi, *BB^a Casanat.*, t. II, p. 229 ; *Nouv. eccl.*, ann. 1779, p. 92 ; *Matricule de la Congr. de Saint-Vanne.* Mém. part.

CHARPENTIER (***), né à Bierme, près de Rethel, vers l'an 1740, alla de bonne heure en Russie, où pendant de longues années, il suivit la profession de maître de langues. Il revint ensuite en France, d'où nos troubles politiques le firent repasser à Saint-Péterbourg ; il y mourut vers 1800. On a de lui :

Elémens de la langue russe, ou Méthode courte et facile pour apprendre cette langue par le français. Saint-Pétersbourg, 1768, in-8° : ouvrage anonyme et peu commun. *(Article communiqué.)*

CHARLOTEAU, *Husson* (diminutif de *Hugues*), protonotaire apostolique, curé d'Iges, de Saint-Menges, de Glaire et Frenois, naquit à Donchery, vers l'an 1612. Sa vie fut celle d'un savant laborieux. Il cultiva le droit canon, et devint très-habile dans cette science, qui ne laisse pas que d'avoir ses épines. A cette étude il joignit celle des mathématiques et de l'astronomie, donnant à ces deux branches des connaissances humaines tous les momens qu'il pouvait dérober aux devoirs de son ministère. Le 28 avril 1644, il prêta le serment de fidélité à Louis XIV avec le clergé des souverainetés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, réunies à la France en 1642. Le voile de l'oubli couvre le reste de sa vie. Il a écrit :

I. *Abrégé des matières bénéficiales, suivant l'usage de l'église gallicane ; avec quantité de modèles d'expéditions en*

cour de Rome, et autres matières ecclésiastiques. Paris, Langlois, 1661, in-12, p. 169. Cet ouvrage, que nous dédaignerions de lire aujourd'hui, obtint pourtant sept fois les honneurs de la réimpression; savoir, six fois à Paris, en 1663, 64, 67, 78, 83, 93; et à Lyon, 1687, p. 255.

II. *Traité d'Astronomie*, in-8°, MS.

CHATILLON (*Gaucher* DE), comte de Porcien, né en 1249 de Gaucher de Châtillon, quatrième du nom, et d'Isabelle de Lesines, fut bien traité de la nature, dont il reçut une constitution vigoureuse. Stimulé par l'aiguillon de la gloire, il prit le parti des armes, et s'y signala. Ses actions de valeur à la journée de Courtrai, lui firent décerner l'épée de connétable par Philippe-le-Bel, en 1302. Il eut beaucoup de part à la victoire de Mons-en-Puel, en 1304, conduisit le prince Louis Hutin en Navarre, et le fit couronner à Pampelune, le 1er octobre 1307. Il contribua aussi à la victoire de Mont-Cassel, le 22 août 1328, et mourut en 1329, à quatre-vingts ans, comblé d'honneurs, et après s'être acquis des droits à la reconnaissance de la postérité.

Philippe-le-Bel lui avait donné, en 1303, le comté de Porcien, en échange de sa terre de Châtillon-sur-Marne. Il est fait mention de cet échange dans le compte des baillies de Troyes et de Meaux de l'an 1220, fol. 13.

FFIEZ A HERETAGE

« A Mongr Gauchier de Chasteillon, conte de Portien et connéstable de France, pour la remanance de l'assise que 4000 livrées » que li Rois li devait assener pour reson de l'escheange de la » terre de Chasteillon, pour les termes de la Saint-Remi CCCXIX » de la foire de la Saint-Jehan..... XLVII l., VII den., *per* » *ipsum*. »

Gaucher avait épousé en troisièmes noces Isabelle de Rumigny, en Ardenne. Il est compté dans le petit nombre de

ceux dont la bienfaisance a illustré la mémoire. Doué d'un cœur généreux et d'une âme compatissante, il fonda en 1300 l'Hôtel-Dieu de Château-Porcien. Il a donné à celui de Reims le ban, la justice, l'avouerie, et une partie du fief et seigneurie d'Ecly, de même que les fief et seigneurie de Gomont, dépendant de Château-Porcien. Il a encore aumôné l'abbaye de Bonnefontaine (Ardennes) de cinq muids de blé, à prendre annuellement sur les assises de Château-Porcien; ce qui a subsisté jusque vers 1500, époque où les comtes de ce nom ont été obligés de faire une réduction considérable sur ces assises. La vie de Gaucher est dans le t. VII, p. 198 à 264 des *Hommes illustres*, par d'Auvigny, et sa généalogie dans le t. I, p. 319, de l'*Hist. des gr. off. de la couronne*, du P. Anselme, édit 1712.

Son portrait : 1. dans Vulson de la Colombière; 2. N... dans la galerie du palais Cardinal; 3. Desrochers.

CHESNE (*Jean Baptiste* PHILIPOTEAU DU), naquit en 1682 au village de Sy (1), de Robert Philipoteau, chirurgien, et de Jeanne Catherine Toussaint. Les Jésuites de Reims, chargés de son éducation, trouvèrent en lui des talens qu'ils jugèrent pouvoir être utiles à leur ordre, et ils se l'attachèrent en 1700. Ce fut en entrant dans cette compagnie que notre jeune Ardennais prit le nom de *du Chesne*, bourg voisin de son lieu natal.

Après ses années de probation, on lui ouvrit la carrière de l'instruction publique, qu'il parcourut avec distinction. Les villes de Metz, Verdun et Strasbourg applaudirent à ses succès. Il professait la philosophie à Reims en 1724 et 1731, lorsqu'il attaqua les Prédestinatiens et les partisans de Baïus. Les ouvrages qu'il publia sur ces matières, firent assez de

(1) Et non au Chesne, comme l'ont dit jusqu'alors tous les biographes, qui le nomment *Phlipotot*.

bruit pour inspirer à ses supérieurs le désir de l'attirer à Paris ; mais il obtint d'eux de rester dans sa province natale, où sa réputation allait croissant.

En 1541, on le choisit pour présider à l'éducation des infants d'Espagne, sous le roi Philippe IV ; mais un dérangement survenu dans sa santé ne lui permit point de vaquer plus de deux ans à cette honorable fonction. De retour en France, il fut nommé Provincial de la province de Champagne, et s'acquitta de cette charge en homme qui avait su s'en rendre digne. Après avoir été recteur du collége de Metz, il vint se fixer à Reims pour y jouir du repos dû à ses travaux. La prière, l'étude et la retraite y firent ses délices. Il y finit paisiblement ses jours le 24 janvier 1755, dans la soixante-treizième année de son âge, et la cinquante-cinquième depuis son entrée chez les Jésuites. Sa vertu égalait son savoir, et son savoir était fort étendu. Finissons par le catalogue de ses ouvrages.

I. *Hispania partim suorum fide, partim Philippi virtute, ex clade suâ triumphans; Oratio habita in collegio regio Argentinensi, soc. Jesu, die* 13 *jan.* 1711. Strasbourg, veuve Storckius, 1711, in-8°, p. 64, déd. au père Robinet, jésuite, confesseur du roi d'Espagne.

II. *Le Prédestinatianisme, ou les hérésies sur la prédestination et la réprobation, où l'on expose la naissance, les progrès, les révolutions, les dogmes et les sectes diverses des Prédestinatiens.* Paris, Quillau, 1724, in-4°, p. 477.

« *Ce livre est plein de fables et d'erreurs*, selon les *Nou-* » *velles ecclésiastiques*, du 2 novembre 1730. On y trouve » de l'esprit et des recherches; mais y a-t-il également de » la solidité, de la vérité, de la justice, de l'équité? N'y a- » t-il pas bien de l'acharnement contre les uns, de la pré- » vention pour les autres, des déguisemens affectés, de la » vaine déclamation? N'y abuse-t-on pas étrangement des

» bulles contre Baïus et Jansénius, et n'y fait-on pas beau-
» coup trop d'usage de la constitution *Unigenitus* contre
» Quesnel et les Quesnellistes, pour ériger en dogmes de
» foi des opinions ou très-fausses ou très-incertaines? » (Père Baizé, t. IX, p. 590 du *Catalog. MS. de la BB. de la Doct. chrét.*, à la BB. de l'Arsenal.)

En rabattant de ce jugement, dicté par l'esprit de parti, on est forcé de dire que les Prédestinatiens naissent et se multiplient sous la plume du P. du Chesne : il en voit partout. L'imagination du *Pourceaugnac* de Molière lui montrait partout des seringues et des apothicaires; la sienne ne lui offre que des erreurs sur la prédestination. Néanmoins les *Mém. de Trévoux* (mai 1725, p. 878), et le *Journal des Savans* (mai et sept. 1725), sont loin de déprécier son ouvrage.

III. *Histoire du Baïanisme, ou de l'hérésie de Michel Baïus, avec des notes historiques, chronologiques, critiques : suivie d'éclaircissemens théologiques, et d'un recueil de pièces justificatives*. Douai, Willerval (Paris), 1731, in-4°, p. 532.

Ce livre ayant paru renfermer des censures trop fortes de quelques opinions et de quelques personnages distingués, fut mis à l'index par un décret du 17 mars 1734. Le cardinal Orsy l'a attaqué par *Liber apologeticus pro soto contra Duchesnium* (Romæ, 1731, in-4°), ainsi que le P. Billuart, savant Ardennais, dans son *Apologie de Pierre Soto*. (Avignon, 1738, in-12.) *Voy*. p. 115.

L'ouvrage est partagé en cinq livres. Les deux premiers concernent principalement l'histoire de Baïus, de sa doctrine, et de ce qui a été fait contre lui : dans le troisième l'auteur prend la défense du jésuite Lessius, contre les censures des facultés de Louvain et de Douai. Dans le quatrième et le cinquième il s'élève contre Jansénius, M. de Saint-Cyran, l'abbé de Barcos, et le P. Gibieuf, oratorien. Ce qu'il rapporte d'ailleurs de faits intéressans et de quelque

importance se voyait déjà dans le *Baïana*, dans l'histoire de Jansénius, et dans celle de la Congrégation de *Auxiliis*. Il les a seulement paraphrasés et habillés à sa manière. Les pièces justificatives se trouvaient déjà dans le *Baïana*: elles ont été reproduites depuis par Coudrette. Nic. le Gros a donné des éclaircissemens sur plusieurs faits allégués par le P. du Chesne, dans sa *Défense de la vérité*. (Utrecht, 1745, in-4°.)

IV. *La Science de la jeune Noblesse*. Paris, Moette et Simon, 1729, 3 vol. in-12, fig.

« On y donne des règles de chronologie, d'arithmétique, » avec un abrégé des conciles; et c'est ce qu'on appelle la » Science de la jeune Noblesse » (1). Cependant Feller dit que ce livre a eu un succès mérité, et qu'il serait à souhaiter qu'on le réimprimât avec quelques additions. On y remarque un *Abrégé de l'Hist. de Fr.*, et un autre de l'*Hist. romaine*, qui n'ont point paru séparément, comme l'avancent plusieurs bibliographes.

V. *Abrégé de l'Hist. d'Espagne*. Paris, Chaubert, Lambert et Durand, 1741, in-12, p. 416; traduit en espagnol, par Joseph François de Isla, avec des notes critiques. *Ambares, Cramer*, 1758, 2 *vol. in*-8°; it., *Madrid, Santos Alonso*, 2 *vol. in*-8°; it., *Madrid, Ibarra*, 1775, 2 *vol. in*-8°. (Guarinos, *BB. espagnole*, t. III, p. 130.)

VI. *Abrégé de l'Hist. ancienne des cinq grands Empires qui ont précédé la naissance de J.-C. : savoir*, 1° *celui des Babyloniens*; 2° *celui des Chaldéens*; 3° *celui des Mèdes et des Perses*; 4° *celui des Grecs*; 5° *celui des Romains : accompagné de la chronologie de ces empires, d'une carte géographique, et de notes qui servent à l'éclaircissement du texte*. Paris, *ibid.*, 1743, in-12, p. 427.

Quoique superficiel, comme le sont nécessairement les ouvrages élémentaires, cet abrégé peut suffire à ceux qui

(1) L'abbé de la Porte, *Voyage dans le séjour des ombres*, 1re pat., p. 147.

veulent connaître les principaux événemens de l'histoire ancienne des grandes monarchies. (*Voy.* l'art. BLANCHARD.)

CHESNEAU (*Nicolas*), chanoine et doyen de Saint-Symphorien de Reims, auteur d'une multitude d'ouvrages, n'a été connu que d'un petit nombre de biographes, qui d'ailleurs ne l'ont vu que de profil. Né à Tourteron, bourg du Rethelois, en 1521, il fit ses classes à Paris au collége de la Marche. Parvenu à l'âge où l'on se décide sur le choix d'un état, il suivit la carrière cléricale. Son goût pour la poésie latine se manifesta de bonne heure; mais on ne fut pas long-temps à s'apercevoir que sa muse n'était pas une de ces vierges chastes que l'antiquité fabuleuse a placées sur l'Hélicon, et que ses vers n'étaient pas toujours inspirés par l'amour divin. Il eut des relations avec les beaux esprits de son siècle, et il les dut surtout à sa passion pour les lettres grecques et latines. Charles Gilmer, son neveu, nous apprend qu'il les avait enseignées au collége de la Marche, avant d'être doyen du chapitre de Saint-Symphorien. (*Oratio habita, an.* 1667, *in classe Marchianâ.*)

Dès qu'il fut revêtu de cette dignité, vers 1560, il renonça au commerce des muses pour consacrer ses talens à des sujets religieux. Cependant il fit encore quelques vers sur des circonstances qui réveillèrent la passion qu'il avait pour la poésie. On sacrifie, malgré qu'on en ait, à son génie. Il est rare de renoncer à jamais à son inclination. L'amour des muses surtout ne s'éteint point dans les cœurs qui l'ont une fois senti.

Chesneau était lié avec Brizard, son parent, et avec Voulté, dont il prit la devise, *Nolit velit invidia*. Il est vraisemblable qu'il avait puisé dans le commerce de ces deux poètes ardennais l'esprit érotique répandu dans ses épigrammes, qui offrent un contraste frappant avec ses livres en prose. Il composa celles-là dans sa jeunesse; ceux-ci ne parurent

que lorsque l'âge eut amorti le feu de ses passions ou l'ardeur de son imagination. Ses sixains sont moraux : il y loue partout la vertu. Quelques-unes de ses épigrammes sont sentencieuses ; comme celles-ci :

. . . . . Nigrum
Per vitreum spectans, omnia nigra videt.
Lib. II, fol. 34.
Ferreus est quem non frangere novit amor.
Ibid., fol. 35 tourné.

Notre poète ayant envoyé un couteau à Léger du Chesne, avec une pièce de vers, reçut celle-ci en échange :

Culter acutus erat necnon summâ arte politus
Quem mihi donasti, Quercule, flos hominum.
Sed tu cum cultro misisti dulce poema,
Cujus centuplo majus acumen erat.
Mirificè placuit res utraque, Quercule, tum quòd
A te sit quòd nil sit utraque prius.
Sed quantò ferrum, mi Quercule, vincitur auro,
Auro etiam quantò est mens pretiosa magis :
Tantò grata magis sunt aurea carmina cultro :
Culter enim terræ est, carmina mentis opus.
Cultrum ferrugo, longævaque conteret ætas,
Sed tua splendebunt carmina perpetuò.
Flores Epigram., fol. 388.

Baugier (*Mém. de Champagne*, p. 11) nous apprend que Chesneau fut précepteur de Jean et Christophe de Thou ; et le P. de la Noue rapporte dans son *Chronicon Minimorum*, p. 272, qu'il légua, par son testament, sa bibliothéque au couvent des Minimes de Reims. Il mourut le 18 août 1581, et fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Symphorien, où l'on remarquait cette inscription tumulaire devant la porte du chœur :

Querculus hic dormit, pulvis de pulvere factus,
Ultima dum clanget tuba surrecturus in auras.
Hic jacet
Nicolaus Chesneau de Turtrono,
Hujus ecclesiæ Decanus et canonicus.

Studuit, docuit et scripsit.
Vixit annos LX
Obiit 18. Augusti 1581.
Orate pro eo.

Hédouin-Ponsludon avance, dans son superficiel *Essai sur les grands hommes de la Champagne*, que Chesneau avait succédé à Guillaume-Fillastre dans le doyenné de Saint-Symphorien. C'est une erreur, ce prélat, créé cardinal en 1411, étant mort en 1428, quatre-vingt-treize ans avant la naissance de notre poète.

J. J. Frisius, p. 630, col. 2 de sa *BB^a Gesneriana amplificata* (1583, in-fol.), fait mention de notre Ardennais, qu'il nomme *Nicolaus Querulus*; Simler, p. 524, col. 1, de sa *BB^a Gesneriana* (1574, in-fol.), le cite également. Ils se trompent l'un et l'autre en faisant sortir des presses de *Reginaldus Calderius*, Paris, 1552, les Sixains de Nicolas Chesneau; il n'a jamais existé d'imprimeur de ce nom.

Ses poésies :

I. *Hexasticorum moralium libri duo, per Nicolaum Querculum, Turtronensem Rhemum*. Paris, Jean Gueulard, 1552, in-4°, fol. 30. (BB. du roi, Y. 2617, avec le suivant.)

Ces stances, de six vers chacune, roulent sur des préceptes de morale. Elles sont précédées d'une dédicace à Jean et à Christophe de Thou, laquelle est suivie d'une pièce de douze vers, adressée par ces deux frères à Chesneau leur précepteur. On trouve à la fin seize vers au lecteur, par Pierre *Hénon* de Corbie, à la louange du poète et de son ouvrage.

II. *Nic. Querculi, Turtronensis Rhemi, epigrammatum libri duo, ad Nic. jucundum, abbatem Belvacensem : ejusdem hendecasyllaborum liber unus, ad Claudium Aubertinum, canonic. Catalaunensem; quibus subjicitur sybillinorum oraculorum periocha, ad franciscam verriensem, mulierem cumprimis nobilem*. Paris, Th. Richard, 1553, in-4°, fol. 60. (BB. Maz., 10669.)

Dans la dédicace de ses épigrammes, datée de Paris, 3° *idus Junii* (11 juin), 1553, le poète dit à Nicolas de Joyeuse, abbé de Belval (Ardennes), ordre de Prémontré, qu'ayant été appelé avec instance à Tourteron par son père atteint de maladie, les chagrins domestiques l'ont empêché de l'aller voir, qu'il a su que ce prélat était lui-même malade, et que, pour le distraire, il lui envoie ses poésies, comme à son ancien ami et condisciple au collége de la Marche. Suivent quatre pièces élogistiques de Chesneau, par Jean Louis *Micqueau* (*Micquellus*), Rémois, Nicolas *Huttin* de Soissons, Marin *Everard* de Beauvais, et par Nicolas *Beschefert* (*Bescefertius*) de Châlons. Productions dans lesquelles on ne peut louer que l'estime des auteurs pour le poète ardennais.

Plusieurs de ses épigrammes sont adressées à Pierre Beschefert, docteur en médecine, à Louis Beschefert, archidiacre de Châlons, à François Beschefert, et quantité d'autres du 1er livre à François Beschefert et à Nicolas Beschefert; au cardinal Charles de Lorraine, à Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, à Jean d'Averhoult, porte-drapeau du duc de Bouillon, *comitatûs ducis Bullonensis signifer*, à Michel Camart, procureur général du comté de Rethelois, à Charles Chesneau, père du poète, à Christophe, à Guillaume et à Simon Chesneau, ses frères, à Barthélemi Alexandre, recteur de l'université de Reims, à Nicolas Hutten et à Jean Louis Micqueau, à Jean Noblet, docteur en médecine et recteur de l'université de Reims (voy. *Marlot*, t. II, p. 801), au poète Nicolas Brizard d'Attigny, et au célèbre Christophe de Savigny (voy. ces articles). Il y a parmi ces pièces des épitaphes et des épigrammes proprement dites. On y voit, fol. 26, l'épitaphe de Guillemette Chesneau, sœur de notre poète, et, fol. 44, celle du poète Voulté, de Vandy-sur-Aisne.

Le livre II finit au feuillet 38. Les hendécasyllabes ou vers

phaleuques finissent au feuillet 55 verso. Viennent ensuite les *Sybillina oracula*, en vers hexamètres, précédés d'une épître au lecteur, où il renvoie ceux qui voudraient s'instruire sur les Sibylles et leurs oracles, à saint Augustin *De civitate Dei*, lib. XVIII, cap. 25, et à son commentateur Louis Vivès; à Servius, sur les livres III et VI de l'Enéide; à Pausanias, liv. X; à Alexandre Napolitain, liv. III, chap. 16; à Jean Carion, *Chronic.*, lib. II, et surtout à Lactance, qui convainc les infidèles de s'être laissés tromper par les Sybilles. Ces vers sibyllins sont suivis de trois ou quatre pièces à la fin desquelles on lit la devise de l'auteur : *Nolit velit invidia.*

III. *Poetica meditatio nic. Querculi, Turtronensis Rhemi, de vitâ et morte D. Francisci Picarti, theologi Parisini, ad Nicolaum Mullarium, Parisiensis ecclesiæ theologum.* Paris, Brière, 1556, in-4°, fol. 8. (BB. Maz., 1872.) De Launoy, p. 299 à 317 de son Histoire latine du collége de Navarre, fait un bel éloge de ce docteur, dont la vie a été publiée par Hilarion de Coste. *Paris*, 1658, in-8°.

IV. *Nic. Querculi in fortunam Jocantem carmen heroicum, universam belli apud Belgas gesti historiam complectens.* Paris, Sartenas, 1558, in-8°. (Fontette, *BB. hist.*, t. II, p. 230.)

V. *Nic. Querculi, Turtronensis Rhemi, Epicedion, super funere Francisci Lotharingii (Guisiani).* Paris, 1563, in-8°. (BB. du roi, cat. de Cangé, p. 403.)

VI. *Psalterium decachordum Appollinis et novem Musarum, in inaugurationem Henrici III, per Nic. Querculum.* Reims, de Foigny, 1576, in-8°; *it.*, Reims, *ibid.*, en français. (Fontette, t. III, p. 196.)

VII. Trois pièces de vers : 1° *In conceptionem B. Mariæ semper Virginis elogium*, 30 vers; 2° *Gratiæ et naturæ certamen super Deiparæ Virginis integerrimâ conceptione*, 30 vers; 3° *In conceptionem ejusdem Virginis alterum elogium*, 28 vers. Ces pièces sont insérées dans le t. II, fol. 354, 356 et 388

du recueil publié par Léger du Chesne de Rouen, intitulé : « *Flores epigrammatum ex optimis quibuscumque authoribus* » *excerpti : item farrago poematum ex optimis quibuscumque* » *et antiquioribus, et ætatis nostræ poetis selecta, per Leode-* » *garium à Quercu.* Paris, de Marnef et Gorbin, 1560, » 2 vol. in-16. »

VIII. *Epigramma,* placée à la tête des *Metamorphoses Amoris* du poète Brizard, publiées en 1556.

IX. On voit dans le *Catalogue de d'Aguesseau* (n° 3124), Paris, 1785, in-8° : « Recueil de poésies latines de Nicolas » Chesneau, chanoine de Saint-Symphorien, à Reims, » 1580. — *L'Epître d'Héraclite à Démocrite,* trad. de Ches- » neau en vers français, par Nic. Bergier de Reims, en » 1584. — *Exhortation au peuple de Reims sur le retour du* » *cardinal de Lorraine, arch. de Reims,* trad. du latin de » Chesneau, en rimes françaises, par Nic. Pintheau (1), » 1564 : in-fol. Manuscrit en partie de la main de Nic. Ber- » gier. » Ce MS., acheté 11 liv. 19 sous par l'abbé de Tersan, chan. de Saint-Honoré, à Paris, fut revendu par lui à un Anglais.

On chercherait en vain dans les vers de Chesneau cet enthousiasme et ce beau feu d'imagination qui caractérisent le génie. Ils sont inférieurs à ceux du chancelier l'Hospital et des autres poètes du XVIe siècle, dont les ouvrages ont eu quelque célébrité. Son style est dur, sec, quelquefois grossier, et on ne le citera jamais comme un modèle d'élégance et d'harmonie. Il serait à souhaiter que l'auteur eût eu plus d'égards à la décence et aux convenances de son état, et qu'en voulant imiter la manière de Martial (2), il n'en eût point emprunté quelques mots obscènes; mais sans doute

(1) Ce Pintheau a été recteur de l'université de Reims. (*Voy.* Marlot, t. II, p. 801.)

(2) Poète qui a le plus contribué à altérer cette pureté classique qui distingue les écrivains du siècle d'Auguste.

alors ces libertés n'étaient pas un scandale, puisqu'il dit, en parlant de ses ouvrages :

> Si quid in his mordax, aut salsum offenderis ; illud
> Moribus illius temporis attribue.
> *Ad lectorem, fol. 2, epigr.*

Du reste, on est convaincu qu'il est impossible que les poètes latins modernes ne soient, sous le rapport de la diction, des poètes au moins médiocres, et qu'il vaut mieux relire dix fois Horace et Virgile que de lire une seule fois leurs productions.

Ses ouvrages en prose :

X. *Cinq livres de la messe évangélique, et de la vérité du corps et du sang de N. S. Jésus-Christ au sacrement de l'Eucharistie*, trad. du latin de Surius. *Paris*, Claude Fremy, 1562, in-8°, p. 352. Cet ouvrage, écrit en allemand par Fabri, ou plutôt par Jean d'Haylbrun, avait été traduit par Surius.

XI. *Catéchisme, ou Briève instruction de piété chrétienne, selon la doctrine catholique*, trad. du latin du P. Michel, évêque de Mersbourg. *Paris*, ibid., 1563, in-8°.

XII. *Discours sur les moyens anciennement pratiqués par les princes catholiques contre les sectes*, trad. du latin de Claude de Saintes. *Paris*, 1563, in-8°.

XIII. *Résolution et familière exposition de certains lieux et principaux passages, tant du Viel que du Nouveau-Testament, desquels les hérétiques de ce temps abusent contre la foi catholique et la vérité de l'Evangile, pour séduire les simples gens, et donner couleur à leurs hérésies*, trad. des écrits latins de René Benoist, curé de Saint-Eustache (connu durant la ligue sous le nom de *Pape des halles*). Reims, 1565, in-8°; *it.*, Paris, 1567, in-12; *it.*, Paris, Nic. Chesneau, 1573, in-8°, fol. 191. C'est la traduction d'une partie de l'ouvrage intitulé : *Stromata in universum organum Biblicum, etc.* (Paris,

1564, in-fol., par Réné Benoist.) (*Niceron*, t. 41, p. 18.)

XIV. *Paraclèses, ou consolations des esprits affligés*, en trois livres, trad. du latin d'Antoine Emert. *Paris*, Cl. Fremy, 1568, in-8°.

XV. *Traité du saint sacrifice de la messe, recueilli des écrits latins de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, et trad. en faveur de ceux qui nouvellement se sont réunis à l'Eglise.* Reims, Jean de Foigny, 1573, in-8°, fol. 25. (BB. Maz., avec le suivant, C. 25541.)

XVI. *Avis et remontrance du cardinal Hosius, évêque de Varmie, en Pologne, touchant la censure que les ministres de Zurich et de Heidelberg ont donnée sur la doctrine naguères semée en Pologne contre la Trinité, où est amplement déclaré qu'une hérésie attire l'autre, et que la fin de toutes n'est que par athéisme.* Reims, *ibid.*, 1673, in-8°, fol. 126.

XVII. *La forme et la manière de bien prier Dieu*, trad. du latin de saint Augustin en son épître 101 à Probe, veuve. *Reims*, ibid., 1674, in-8°.

XVIII. *Manuel de la recherche et antiquité de la foi et doctrine catholique, recueillie de la bouche commune et conforme du peuple chrétien, en XVI chapitres.* Reims, *ibid.*, 1578, in-8°.

XIX. *L'Histoire de l'église métropolitaine de Reims*, premièrement écrite en latin (non encore imprimée), en quatre livres, trad. de Flodoard. *Reims*, ibid., 1580, in-4°, fol. 207; *it.*, Reims, *ibid.*, 1681, in-4°; *it.*, Reims, 1584, in-4°.

Le MS. sur lequel Chesneau fit sa traduction était plein de lacunes. L'original latin de cette histoire, qui contient des détails intéressans sur le D. des Ardennes, parut pour la première fois en 1611, par les soins du P. Sirmond. (*Paris*, Séb. Cramoisy, in-8°, fol. 411.) Georges Colvenère en donna six ans après une édition beaucoup plus correcte, à l'aide de sept manuscrits qu'il conféra avec l'édition de Sirmond. (*Douai*, Bogard, 1617, in-4°.) Colvenère remarque, dans sa préface,

que Chesneau ne s'est pas assujéti au texte, et qu'il en a transposé et retranché plusieurs endroits. Dom Bouquet a publié en 1752, plus correctement, l'ouvrage de Flodoard dans le t. VIII, p. 176 et 215 de son *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*. L'abbé de Targny, Noyonnais, chan. de Reims, garde des MSS. de la BB. du roi, mort en 1733, avait préparé une édition de cette histoire.

La traduction de Chesneau est terminée par un huitain de l'imprimeur, et un sonnet de Nicolas Jabot, Rémois, et précédée de neuf pièces de vers adressées au traducteur. Cinq de ces pièces sont anonymes. Deux appartiennent à Michel Ancelin de Rethel (*voy. son art.*); les deux autres sont de M. N. Pintheau, ci-devant cité, professeur au séminaire de Reims, et de Charles Gilmer. Nous transcrivons celle du dernier.

Sonnet à Maître N. Chesneau par Maître Ch. Gilmer, son neveu, principal du collége de Reims en l'université de Paris.

Jadis de Rethelois le pays fut horrible,
D'air épais et de bois, et de monts sourcilleux :
Toutefois abondant en esprits généreux
Dans son petit détroit, tant qu'il n'est pas crédible.
De les raconter tous, ne serait possible :
Chesneau servira de témoin pour tous ceux
Qui ont acquis l'honneur d'être laborieux,
Sans en peine trouver chose qui fut possible.
Il fit en son printemps un million de vers,
Bien recueillis de tous dans ce grand univers.
En son été goûtant la divine Ecriture,
Il a transmis les fruits à la postérité
Témoins à toujours mais de sa dextérité :
Il vit en son hiver d'historique pâture.

Un Ponce Chesneau était curé et doyen d'Attigny en 1614.

Possevin, *Appar. sac.*, t. II, p. 147; Marlot, *Met. Rem.*, t. II, p. 832; *la Croix du Maine*, t. II, p. 149; *du Verdier*, t. III, p. 109; Le Long, *Hist. de Laon*, p. 460; *Moreri*; il n'a connu que quatre de ses ouvrages.

CHEVALIER (*Guillaume Joseph*), né à Givet, le 10 mai 1740, est connu sous le nom de *Navoigille*. Voici l'origine de ce changement de nom. Vers l'an 1755, un noble Vénitien, nommé *Giovanelli*, fuyant le ressentiment de son frère, alors très-puissant à Venise, vint se réfugier en France. Musicien habile, il tirait parti de son talent, sous le masque de *Navoigille*, anagramme de *Giovanelli*. Changeant souvent de résidence pour échapper aux perquisitions, il se rendit à Givet, où il s'arrêta quelque temps. Ayant reconnu dans G. J. Chevalier, alors âgé de quatorze à quinze ans, des dispositions pour son art, il le demanda à ses parens, s'engageant à faire le sort de cet enfant, qu'il adopta, lui donnant le nom de *Navoigille*. Le jeune homme justifia les prévisions de son père adoptif, qui, après l'avoir formé, le produisit partout, et notamment chez madame la comtesse de Mortagne.

Exécution, composition, tout lui avait réussi : passionné pour son art, plein d'espérance et de feu, dès 1768 il s'était déjà signalé par la publication d'un bon nombre d'œuvres pour la harpe, le piano et autres instrumens (1), et on le distinguait parmi les plus célèbres violons de Paris. Il avait attiré dans cette capitale son frère cadet (2), dont Giovanelli se chargea, en lui donnant aussi le nom de *Navoigille*. Sous un artiste si bienveillant, celui-ci, doué d'une imagination vive et d'une grande sensibilité, marcha de succès en succès, et se montra digne d'occuper une place de musicien à la chapelle du roi. Depuis il concourut à l'éducation musicale des princes et des princesses de la maison d'Orléans. On a de lui quelques œuvres inédites.

Vers l'an 1784, Giovanelli mourut à Versailles; et à cette même époque, la comtesse de Mortagne qui avait attiré dans son hôtel Guil. Jos. Chevalier, en fit son époux et lui donna de la fortune. Durant le cours de la révolution, Navoigille

(1) Choron et Fayole, dans leur *Dictionnaire des Musiciens*, indiquent *six trios* pour violon, op. 1, et *six solos* pour cet instrument, op. 4, gravés à Paris en 1768. — (2) Joseph Julien Chevalier, né à Givet le 24 février 1745.

l'aîné avait ouvert à Paris un établissement musical pour l'instruction de la jeunesse. Plus tard, lorsqu'on forma la maison de Louis, roi de Hollande, il devint premier violon de cette cour éphémère : il est mort à Amsterdam, en 1820, âgé de quatre-vingts ans.

Son frère, octogénaire, conserve le titre de musicien honoraire de la chapelle du roi, et jouit d'une pension de retraite.

CHEVERT (*François* DE), gouverneur de Givet. « Les » titres, dit un académicien, importent peu à la gloire d'un » homme qui s'est illustré par ses propres travaux. Laissons » à l'ignorance et à la vanité le soin d'exagérer ces avan- » tages. Les distinctions accordées à la naissance ne sont » qu'un hommage rendu à la mémoire des citoyens utiles, » que l'on respecte jusque dans leur postérité ; c'est une » sorte de culte dont les représentans abuseraient moins s'ils » se souvenaient qu'ils n'en sont point l'objet, et que, sem- » blables aux images qu'on conserve dans nos temples, ce » n'est point pour eux que fume l'encens dont ils sont en- » vironnés. » (Vicq-d'Azyr, *Eloge de Duhamel.*)

On peut donc quelquefois se passer d'aïeux ! et ne vaut-il pas mieux commencer sa famille que de la finir ? Tel fut Chevert. Il ne dut qu'à lui seul toute sa renommée. Il est mort couvert de gloire. Ses lettres de noblesse sont déposées sur sa tombe dans l'église Saint-Eustache, à Paris. Son épitaphe, regardée comme un chef-d'œuvre de notre langue, suffit à son éloge.

Ci-gît
FRANÇOIS DE CHEVERT,
Commandeur grand-croix de l'ordre de Saint-Louis,
Chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne,
Gouverneur de *Givet* et de *Charlemont*,
Lieutenant général des armées du roi,

Sans aïeux, sans fortune, sans appui, orphelin dès l'enfance, il entra au service à l'âge de onze ans ; il s'éleva malgré l'envie, à

force de mérite, et chaque grade fut le prix d'une action d'éclat. Le seul titre de maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour modèle. Il était né à Verdun-sur-Meuse, le 2 février 1695. Il est mort à Paris le 24 janvier 1769.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

Pour prouver jusqu'à quel point Chevert inspirait la confiance aux soldats, on raconte que dans une occasion décisive, où il s'agissait de prendre un fort, il appela un grenadier, et lui dit : « Va droit à ce fort sans t'arrêter; on te dira » qui va-là; ne réponds rien. On te le dira encore; tu avan- » ceras toujours sans répondre; à la troisième demande on » tirera sur toi, on te manquera, tu fondras sur la garde, » et je suis là pour te soutenir. » Le grenadier partit, et tout arriva comme Chevert l'avait prévu.

..... Credat Judæus Appella
Non ego.....

Un trait intéressant de sa vie mérite d'être rapporté ici : il peint parfaitement sa modestie, et prouve que ce brave officier était plus fier de l'obscurité de sa naissance, qu'un descendant de Godefroi de Bouillon ne l'est de sa noblesse. Un de ces hommes qui du matin au soir se trouvent les cousins d'un ministre d'hier, vint, comme appartenant à sa famille, réclamer son crédit. — « Êtes-vous gentilhomme? — » Si je le suis! pouvez-vous en douter? — En ce cas, mon- » sieur, nous ne sommes point parens; car vous voyez en » moi le premier et le seul gentilhomme de ma race. »

On a l'*Eloge historique de Chevert* (Paris, 1769), tiré du *Mercure de France*. Un autre éloge dans *Eloges de quelques-uns des plus célèbres guerriers français* (Strasbourg, 1797, in-8°); et un troisième à la tête du t. II de l'*Histoire des Grands Hommes du Tiers-Etat*, par Turpin. (*Paris*, 1789, 2 vol. in-8°.) Vallier a publié : *Journal en vers de ce qui s'est*

passé au camp de Richemont par M. de Chevert. (**Metz**, 1755, in-4°.)

Ses portraits : 1° *Hiesbhein*, p. 1769, *Charpentier*, *sc.*, in-4°; 2° *Cochin*, del., C. H. *Watelet*, *sc.*, 1763, médaillon in-4°; 3° *Dagoty*, d'après *Hiesbhein*, 1770, in-4°, en manière noire, dans la *Galerie française* (1771, in-fol.); 4° *Poletnich*, d'après *Hiesbhein*, dans la *Galerie française*, 2e édit., cahier II.

CHRESTIEN ou CHRESTIAN (*Guillaume*). Ses fonctions auprès du duc de Bouillon nous autorisent à le placer ici; et nous sommes d'autant plus porté à le faire connaître, que les biographes n'en ont donné jusqu'alors qu'une notion imparfaite.

Il naquit à Orléans, vers 1502, d'un père gentilhomme, et chancelier du duc de Vendôme. Il se dit lui-même Orléanais, *Aurelius*, à la tête du n° II : ce qu'ignoraient sans doute ceux qui ont prétendu qu'il était né d'une famille établie sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne.

Après avoir pris le grade de docteur en médecine dans l'université de Paris, il alla exercer son art à Orléans, et acquit tant de réputation, qu'il mérita d'abord d'être médecin de Robert de la Marck, duc de Bouillon et seigneur souverain de Sedan, et ensuite du roi Henri II et de la reine Catherine de Médicis. Niceron et quelques autres ont même avancé qu'il le fut aussi de François Ier : en quoi ils se sont trompés; car Guil. Chrestien n'aurait pas manqué d'en prendre le titre dans les livres qu'il publia avant 1547, époque de la mort de ce prince.

Ses ouvrages prouvent qu'il s'était familiarisé de bonne heure avec les idiomes d'Homère et de Virgile : ils témoignent aussi que c'était un savant laborieux, qui avait étudié toutes les parties de la médecine, et celles des sciences qui y ont rapport; et qu'il joignait à une grande expérience, une vaste

lecture. Dans l'épître dédicatoire à Diane de Poitiers, datée de S.-Germain-en-Laye, le 15 septembre 1558, qu'il a mise à la tête du n° XI, il nous apprend qu'il pratiquait son art depuis vingt-huit ans, d'abord à Orléans où était sa première résidence, puis à la cour. Il ajoute qu'il se trouvait à Sedan, où Henri II fut malade d'un flux dysentérique, après la prise d'Yvois en 1552; ce qui prouve qu'alors il était déjà à la cour, où il avait été appelé par le crédit de Diane de Poitiers, maîtresse d'Henri II (1), successeur de François Ier. Son dernier ouvrage est de 1559. On peut placer, avec assez de vraisemblance, sa mort vers l'an 1564. Le docte Florent Chrétien, précepteur d'Henri IV, était le cinquième fils de notre médecin.

Ses ouvrages :

I. *Phylatèthes sur les erreurs anatomiques de certaines parties du corps humain, naguère réduites et colligées selon la sentence de Galien*. Lyon, Jean Barbous pour François Gueiart d'Orléans, 1536, in-8° : ce que la Croix du Maine n'a pas distingué, marquant deux éditions, l'une à Lyon, l'autre à Orléans dans la même année. « Il règne, dit Carrère, beau-» coup de confusion dans cet ouvrage; le style en est diffus, » et souvent l'auteur rend plus obscur le texte de *Galien*, » qu'il entreprend d'expliquer. »

II. *De Mundo Aristotelis*, lib. I; *Philonis*, lib. I; *Ocelli Lucani libellus de universi naturâ; interprete Budæo* : item *Ocellus Lucanus de universi naturâ, Guillelmo Christiano, Aurelio Medico interprete*. Parisiis (*sine typographi nomine*), 1641, in-8°, fol. 54. (BB. du roi, R. X., 1686.) La traduc-

(1) Elle est, à ce que l'on croit, la seule maîtresse de nos rois pour qui l'on ait frappé des médailles. On en voit encore aujourd'hui où elle est représentée foulant aux pieds l'Amour, avec ces mots : J'ai vaincu le vainqueur de tous, *Omnium victorem vici*. (Voy. une critique de cette médaille dans le t. III, p. 240 des *Mélanges d'histoires*, par D. d'Argonne.)

tion de Chrestien commence au folio 45, et porte un nouveau frontispice; mais elle sort des mêmes presses, et fait partie du volume. M. de Thou en parle avec éloge, et Moréri la cite à l'art. *Ocellus* (1).

III. Dans l'édition de la *tragédie d'Antigone*, traduite de Sophocle par Gentien Hervet, on trouve *deux épigrammes* de Guil. Chrestien, traduites du grec en latin. *Lyon*, Etienne Dolet, 1541, in-8°.

IV. *Oratio de legitimâ medecinæ præstantiâ et arte : de reprimendis Pseudiatrorum imposturis, et de venenosâ veratri naturâ.* Paris, Denis Janot, 1542, in-4°.

V. *De la nature de l'enfant au ventre de la mère; livre traduit du grec d'Hippocrate.* Reims, Nicolas Bacquenois, 1553, in-8° : dédié à la duchesse de Bouillon, par une épître dédicatoire datée de Château-Thierry, le 22 avril 1553. Il y prend le titre de médecin de la reine et du duc de Bouillon.

VI. *Des fractures de la tête; traduit d'Hippocrate.* Reims, *ibid.*, 1553, in-8°.

VII. *Galien, de la formation des enfans au ventre de la mère, et de l'enfantement de sept mois.* Reims, *ibid.*, 1553, in-8°; *it.*, Paris, 1556, in-8°, fol. 20. Le traducteur n'y prend pas le titre de médecin ordinaire du roi et de ses enfans; il ne se donne que celui de docteur en médecine. La dédicace, datée de *Fontainebleau le jour de Saint-Barnabé*, 1556, est adressée à Catherine de Médicis. Chrestien n'y dit point que sa traduction ait été imprimée avant cette époque; ce qui porte à croire que l'édition de 1553 est imaginaire.

VIII. *Le second livre de Galien à Glaucon, commenté par Martin Akakia, médecin, et mis en français par Guil. Chres-*

(1) Jean Boschius et Louis Nogarola ont publié de nouvelles traductions latines d'*Ocellus* le Lucanien, le premier à Louvain en 1554, et le second à Venise en 1559. D'Argens et Batteux ont enrichi notre littérature de traductions du même auteur en 1762 et 1769.

tien, docteur médecin, et lecteur à Orléans. Lyon, Benoît Rigaut et J. Sauguin, 1558, in-16. Ne pourrait-on pas conclure de la qualité de médecin et de lecteur à Orléans que G. Chrestien prend dans le titre de ce livre, qu'il y avait alors un collége de médecine dans cette ville?

IX. *Livre de la génération de l'homme, recueilli des antiques auteurs de médecine et de philosophie par Jacques Sylvius, mis en français par Guil. Chrestian, médecin ordinaire du roi, et de Mrs. ses enfans*. Paris, Guil. Morel, 1559, in-8°.

X. *Livre d'Hippocrate de la Géniture de l'homme, trad. du grec par Guil. Chrestian*. Paris, *ibid.*, 1559, in-8°.

XI. *Livre de la nature, et utilité des mois des femmes et de la curation des maladies qui en surviennent, trad. du latin de Jacques Sylvius, par Guil. Chrestian*. Paris, *ibid.*, 1559, in-8°: dédié à Diane de Poitiers.

Ces trois versions du latin de Jacques Dubois sont renfermées dans un seul et même volume de 286 pages. Chacune d'elles a son frontispice particulier, avec la date de 1559.

XII. *Perioche des sept premiers livres de* la Thérapeutique *de Galien*. Paris, Denis Janot, in-8°. Nous ignorons la date de cet ouvrage.

XIII. Colomiés dit qu'il avait parmi ses papiers plusieurs *Lettres de Guil. Chrestien*, et de Laurent Chrestien, son fils. (*Bibliothéque choisie*, p. 282, édit. 1731.)

Les nos II, III, IV, VI, VII et VIII ont été inconnus à Niceron.

Niceron, t. XXXIV, p. 131 et 132, art. *Florent Chrestien*; la Croix du Maine, t. I, 320; du Verdier, t. II, 77; Carrère, *BB. de médecine*, t. II, p. 525; *Réponse de M. Bacher à M. Carrère*, p. 56, édition 1777, in-4°; Portal, *Hist. de l'Anatomie*, t. V, p. 590 du *Supplément*.

CLÈVES (*Henriette* DE), duchesse de Rethel, née le 31 octobre 1540 (V. S.), de François Ier de Clèves, premier duc de Nevers, gouverneur de Champagne, et comte de Rethel,

et de Marguerite de Bourbon, succéda à Jacques de Clèves son frère cadet dans lesdits duché et comté, et les porta en mariage, le 4 mars 1565, à Louis de Gonzague, duc de Mantoue, qui mourut le 22 octobre 1605.

Henriette fit avec son époux, l'an 1588, un acte de fondation passé à Paris le 14 février, par lequel elle assigne trois mille six cents livres de rente annuelle sur le duché de Rethel, pour marier chaque année soixante filles pauvres. Elle finit ses jours à Paris le 24 juin 1601, âgée de soixante-un ans, après cinq années de viduité, et fut inhumée près de son mari, sous le magnifique mausolée qu'ils avaient fait dresser de leur vivant, dans le chœur de la cathédrale de Nevers.

Cette princesse, aussi célèbre par sa beauté que par la délicatesse de son esprit, avait eu pour amant le comte de Coconas, gentilhomme piémontais, décapité à Paris le 30 avril 1574, pour avoir trempé dans une conspiration qui tendait à enlever de la cour le duc d'Alençon et le roi de Navarre, afin d'en faire les chefs des mécontens. La tête de Coconas ayant été exposée sur la place de Grève, Henriette alla elle-même l'enlever de nuit; elle la fit embaumer, et la garda long-temps dans l'armoire d'un cabinet, derrière son lit, à l'hôtel de Nesle. « Ce même cabinet fut long-temps » arrosé des larmes de sa petite-fille, Marie-Louise de Gon- » zague de Clèves, dont l'amant (Cinq-Mars) eut, en 1642, » la même destinée que Coconas. » (Saint-Foix, *Essais sur Paris*, t. I, p. 183, 5e édition.)

Sa passion était d'autant plus bizarre, que Coconas, déjà vieux, n'avait aucune des qualités propres à supplanter un époux aussi aimable que le prince de Gonzague; mais l'amour a ses caprices. Les époux les plus vertueux sont quelquefois les plus maltraités, parce que la sagesse ne peut s'allier avec la débauche.

Le P. Hilarion de Coste nous peint Henriette avec des

couleurs bien différentes. « La piété, la libéralité, la dou-
» ceur, la modestie, et l'étude des bonnes lettres, ont été,
» selon cet historien, les vertus qui ont rendu plus recom-
» mandable cette grande princesse. Sa piété a paru en la
» fondation de plusieurs églises et monastères en ses terres,
» qu'elle a bâtis et fondés avec le duc, son mari. Ils éta-
» blirent un collége de pères Jésuites en leur ville de Ne-
» vers, les Minimes de Rethel, les Cordeliers à la Cassine
» (près de Sedan). Ils prirent un grand soin que tous leurs
» vassaux fussent instruits en la foi catholique, apostolique
» et romaine, et, pour leur montrer l'exemple, ils n'ont
» voulu jamais se servir d'aucun domestique ni officier qui
» ne fît profession de la vraie religion.

» Sa pieuse libéralité et charité envers les pauvres parut
» par ces deux belles fondations, l'une pour marier chaque
» année à perpétuité, dans leurs terres et seigneuries,
» soixante pauvres filles nées en légitime mariage; l'autre,
» par laquelle on nourrit et entretient à Nevers douze
» pauvres femmes vieilles, qui ont toujours bien vécu et
» sans reproche.

» Après avoir vaqué aux actions de la religion et de la
» piété, elle s'adonnait à l'étude des bonnes lettres, sans
» lesquelles, comme a fort bien remarqué un des grands
» hommes de l'antiquité du paganisme, la vie de l'homme
» est un tombeau. Elle a, selon le rapport de quelques
» écrivains, traduit en notre langue française l'*Aminta* du
» seigneur *Torquato Tasso* (1). Elle n'a pas seulement fait
» profession des lettres et du savoir, mais aussi elle a se-
» couru, par sa libéralité, les doctes et les savans. » (*Elog. et Vies des dames illustres en piété*, p. 308 à 313.)

Son portrait : dessin au cabinet de Fontette, aujourd'hui à la BB. du roi.

(1) Traduction inédite, et la première qui ait enrichi notre langue de ce modèle des comédies pastorales.

La Croix du Maine, t. I, p. 364; *Mém. de Nevers*, t. I, p. 57; *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 580; le Long, *Hist. de Laon*, p. 483.

CLOUET (*Jean François*), chimiste célèbre et mécanicien industrieux, membre associé de l'Institut, était né le 11 novembre 1751, à Singly, canton d'Omont, de Norbert Clouet et de Marie Jeanne Tayaut, propriétaires d'une maitairie, qu'ils exploitaient par leurs mains. Il fit ses études à Charleville avec des succès marqués. Il était en rhétorique, lorsqu'un de ses maîtres voulut l'assujétir à des détails minutieux de toilette qui contrariaient ses goûts et ses habitudes. Il quitta le collége, se rendit à Mézières, et fut admis à suivre les cours de calcul et de géométrie descriptive relative aux arts, à l'école du génie militaire établie dans cette ville (1). Il suivit ces leçons avec ardeur, s'y distingua, et mérita l'estime de Monge, dont l'enseignement a illustré cette école. Il vint ensuite à Paris, pour visiter les ateliers et les manufactures qui pouvaient offrir quelque aliment à son zèle pour les arts et les sciences.

(1) En 1748. Depuis son origine jusqu'à sa translation à Metz, en vertu d'un décret du 12 février 1794, cette école a eu sept commandans en chef: MM. de Châtillon, Duvignau, de Ramsault, de Jaubert, de Villelongue (auteur d'un bon traité inédit sur les fortifications), le Conte, sieur de Linière, mort à Mézières le 19 janvier 1794, et la Barère. Parmi les professeurs qui ont donné du lustre à cet établissement, on remarque MM. Charles Etienne Camus, l'abbé Bossut, l'abbé Nollet, Bezout, Ferry et Monge. C'est aux chefs et aux professeurs de cette école, qu'appartient véritablement l'honneur d'avoir amené la science des projections au degré de perfection où elle se trouvait en 1794, époque où Monge, consulté par le gouvernement, proposa l'école du génie de Mézières pour modèle de l'*Ecole centrale des travaux publics*, nommée depuis *Ecole polytechnique*. Plusieurs de ceux qui avaient professé à Mézières, furent appelés à Paris, pour enseigner dans la nouvelle école, les uns la géométrie aux trois dimensions, les autres l'application de cette géométrie à l'art de fortifier les places. L'Ecole de Mézières a produit pour les sciences, les d'Arçon, Meunier, Carnot, Saint-Paul, Dubuat, Cou-

De retour à la ferme de Singly, dont il avait hérité de ses parens, il se livra entièrement à ses goûts pour la chimie et la mécanique, qui, jusqu'alors, avaient toujours été contrariés par sa famille. Il établit d'abord une faïencerie qui eut beaucoup de succès, ce qui lui donna occasion de faire des recherches sur la composition des émaux. Ses résultats sont consignés dans le t. XXXIV des *Annales de chimie*. Un événement inattendu le força de renoncer à cette entreprise fructueuse. Confiant par caractère, Clouet avait prêté une somme considérable à une maison (Virion) de commerce de Charleville. Cette somme, qui formait toute sa fortune, lui fut enlevée par une banqueroute. Il prit alors la résolution de passer en Amérique; et en attendant qu'il pût l'effectuer, il consentit à remplir une chaire de chimie à l'école du génie de Mézières.

Lorsque la révolution éclata, il était à la veille de partir pour Saint-Domingue. On avait besoin alors d'établir des arsenaux et de fabriquer des armes : on l'employa. Il établit à Daigny une fabrique de fer forgé, et à l'aide de cette usine, il parvint à approvisionner de cette matière les arsenaux de Douay et de Metz, pendant tout le temps que nos armées restèrent sur les frontières de la Belgique et du Luxembourg. On y remarquait surtout un laminoir dont la construction fut regardée comme un chef-d'œuvre de mécanique. Le jour, Clouet présidait aux constructions, et la nuit, il écrivait les mémoires que le gouvernement lui demandait. Exercé depuis long-temps à vaincre le sommeil, il en était venu à n'avoir plus besoin de dormir qu'une heure par nuit, encore sans se coucher.

Il réussit à faire des lames de sabre imitant parfaitement les damas de Perse. Les procédés à employer pour obtenir

lomb, et M. Hachette, actuellement professeur très-distingué de géométrie descriptive à la faculté des sciences de l'académie de Paris, etc.

sur ces lames les dessins qu'on désire, sont décrits dans le n° v.

Lorsque sa présence ne fut plus nécessaire à l'établissement de Daigny, il vint à Paris rendre ses comptes, qui furent trouvés très-exacts; on y découvrit pourtant une omission : il avait oublié d'y porter le traitement de directeur. La culture d'un jardin avait fourni abondamment à tous les frais d'administration. Il accepta une place dans le conseil des arts, établi près du ministre de l'intérieur, et travailla à l'écrit du n° iv.

Le désir de découvrir de nouveaux faits et de se placer dans des circonstances nouvelles, le détermina à exécuter son ancien projet de voyage en Amérique. S'étant sérieusement occupé da la chimie végétale et de la transformation des produits végétaux les uns dans les autres (1), il croyait que le climat de Cayenne, si favorable à la végétation, lui offrirait des ressources qu'il aurait vainement espéré de trouver ailleurs. Il partit pour cette île dans les derniers jours de novembre 1799, accompagné de deux jeunes gens, MM. Coessin et Chevalier, ses disciples, et il y mourut, victime de son zèle pour les progrès des sciences physiques. Il s'était établi au milieu des bois sur la rive gauche de la rivière de la *Comté de Génes*, pour observer la constitution du climat, la température de l'air, et leurs effets sur la végétation, les météores, etc. Il ne tarda pas à y éprouver la funeste influence d'un climat brûlant auquel il n'était pas préparé. Atteint d'une fièvre maligne, il revint à Cayenne, où, en peu de jours, il fut enlevé, le 4 juin 1801, aux sciences qu'il cultivait avec tant de succès.

(1) Les pommes de terre lui ont offert un résultat très-intéressant : il en fit geler, les fit tremper pendant quelque temps dans l'eau, puis il les pela et les laissa pourrir. Dans cet état de putréfaction, il les tritura, en fit des gâteaux qu'il exposa quelques jours à une chaleur solaire de 30 à 36 degrés; le tout devint amidon très-blanc et en quelque sorte cristallisé.

Les lettres qu'il écrivit à ses amis depuis son départ de France, attestent toutes son dévouement absolu pour les progrès des arts et des lumières, et le zèle constant et infatigable qui l'animait pour le bonheur de ses semblables. Voici son portrait en raccourci.

La bienfaisance et le désintéressement se disputaient l'empire de son cœur. Sobre par tempérament, simple par caractère, il a vécu sans ambition, sans fortune, en philosophe. Il avait un courage tranquille, un imperturbable sang-froid, un grand amour de l'indépendance, mais trop de mépris pour les agrémens extérieurs et les formes sociales. Sa constance dans ses entreprises était extrême; jamais il n'abandonnait un travail qu'il ne fût terminé, et ce caractère de ténacité il le portait dans toutes ses opérations.

Résultat de ses travaux :

I. Il fit voir que la sydérite de Bergmann est du phosphate de fer, et que l'arsenic donne à ce métal la qualité d'être cassant à chaud. (Voy. *Mémoire sur le fer*, par MM. Monge, Bertholet, et Vandermunde, Académie de Paris, 1786.)

II. Il prouva que l'acide prussique est le résultat de la combinaison de l'ammoniaque avec le charbon. Il avait chargé M. Hachette (de Mèzières) d'essayer cette combinaison, et le succès répondit pleinement à son attente. (*Ann. de chimie*, t. XI, p. 30.)

III. Résultat des expériences de MM. Ch... et Clouet sur l'acier fondu, inséré dans le t. XXIII du *Journ. de Physique* de l'abbé Rozier, juillet 1788, p. 46-47. On y démontre comment on parvient à convertir immédiatement, et par une seule opération, du fer doux en acier fondu, sans employer le charbon, et par la décomposition de l'acide carbonique; découverte aussi importante à l'avancement de la théorie des affinités chimiques, qu'elle est précieuse pour l'accroissement de l'industrie nationale. En effet, l'acier qui

en provient, forgé en barres, a tous les caractères extérieurs et toutes les qualités intrinsèques de l'acier fondu anglais, des fabriques de Huntzam et Marschall; et il peut être introduit en concurrence dans le commerce, sans crainte qu'on puisse en faire quelque distinction à son désavantage. (*Voy.* le Rapport fait à l'Institut, dans la séance du 16 messidor an VI — 5 juillet 1798, par MM. Darcet et Guyton.)

IV. Il a travaillé à l'écrit sur les différens états du fer, imprimé dans le *Journ. des Mines*, n° 49, vendém. an VII — 1798. C'est d'après ses principes et avec lui que MM. Welter et Hachette employèrent le diamant à faire de l'acier fondu. (*Voy.* leur procès-verbal, *Annales de Chimie*, t. XXXI.)

V. Instruction sur la fabrication des lames figurées, ou des lames dites *Damas* (Œuvre pothume de Clouet), *fig.*, insérée dans le *Journal des Mines*, en 1804, n° 90, p. 421-435.

M. Hachette y a ajouté deux notes, et la note *historique* suivante *sur les principaux ouvrages de Clouet.*

« Clouet, professant la chimie à l'Ecole de Mézières, » s'occupait spécialement de la partie de cette science dont » les officiers du génie et de l'artillerie font habituellement » l'application; sous ce rapport, le fer a dû être l'objet prin- » cipal de ses recherches. Aucun chimiste, avant lui, n'a- » vait donné sur ce métal des notions aussi précises que » celles qui sont contenues dans un Mémoire imprimé dans » le *Journ. des Mines*, t. IX, p. 3; il joignait aux connais- » sances théoriques les plus étendues, les talens d'un artiste » distingué. Lorsqu'il eut trouvé le moyen de faire en grand » l'acier fondu, découverte dont Fourcroy disait, dans une » de ses leçons à l'Ecole Polytechnique, que *seule elle mé-* » *ritait à son auteur une statue sur la place publique*, il se hâta » de publier ce moyen, et de communiquer toutes les ob- » servations de pratique dont il avait reconnu l'importance

» pour le succès de la fusion : la facilité de se procurer l'a-
» cier fondu en lingots qu'il coulait lui-même dans son la-
» boratoire, lui donna l'idée de l'employer au perfection-
» nement des lames de sabre. M. Jaubert, commandant de
» l'Ecole du Génie à Mézières, lui avait souvent parlé de
» damas, et avait mis à sa disposition quelques morceaux
» de ces lames, en l'invitant à en étudier le dessin et la
» composition. Ce double problême de géométrie et de
» chimie fut résolu; Clouet fit pour ses amis plusieurs sa-
» bres aussi admirables par la poignée que par la lame; le
» sabre représenté par la *figure* 27, et qui appartient à
» M. Gillet de Mézières, égale en beauté de dessin les damas
» de Perse, et il les surpasse en élasticité : il doit cette der-
» nière qualité à la lame d'acier fondu placée entre les
» deux étoffes figurées.

» Clouet avait cessé de s'occuper de lames de sabre en
» 1790; la guerre de la révolution éclata; tous les citoyens
» se dévouèrent à la défense de la patrie; il fut appelé par
» le comité de salut public, et c'est d'après son invitation
» qu'il a composé l'*Art de faire les lames figurées*, écrit qui
» mérite d'être placé à côté des ouvrages qui ont paru dans
» le même temps et pour le même objet, l'*Art de fondre des*
» *canons, de fabriquer des armes blanches, de convertir le fer*
» *en acier fondu*, etc. »

Le gouvernement a obtenu des héritiers de Clouet ses papiers, ses instrumens et ses produits chimiques. M. Martin, dans une lettre de Cayenne, adressée à M. Thouin, et insérée dans le *Journ. des Débats*, 21 vend. an x — 13 octobre 1801, a fourni quelques détails sur Clouet; et depuis, M. Hachette a consacré un éloge à sa mémoire. Cet éloge a été imprimé dans la *Décade Philosophique*, 20 nivôse an x, 10 janvier 1802, et dans le *Moniteur*, le 23 nivôse suivant, n° 113, p. 454. C'est de là que nous avons tiré cette Notice.

COCHELET (*Anastase*), né à Mézières-sur-Meuse vers 1551, entra dans l'ordre des Carmes de l'ancienne observance, et prononça ses vœux à Reims. Depuis il étudia en Sorbonne, prit le bonnet de docteur, et parvint au grade de provincial de la province de France, après avoir été prieur du couvent de Saint-Jacques, à Paris, et de celui de Reims.

Il se fit un nom parmi les prédicateurs et les controversistes de son temps, et devint une des trompettes de la Ligue. Un jour qu'il prêchait sur l'évangile du navire des Apôtres, dans lequel Notre-Seigneur dormait, il dit « qu'à » l'exemple de ses disciples, il fallait éveiller Dieu pour » aider à la religion catholique, et élire un roi pour gou- » verner l'église en France, qui se perdait faute de roi; que » la France était un royaume affecté à la monarchie et non à » la régence, comme le duc de Mayenne voulait le faire » accroire; ce qu'il ne fallait pas souffrir, mais passer outre » à la nomination d'un bon roi catholique, à l'exclusion du » roi de Navarre. Mais le duc de Mayenne lui fit dire de » prêcher plus modérément, sinon qu'il l'enverrait, cousu » dans son froc, prêcher dans la rivière. » (*Mémoires anecdotes pour servir à la maison de Bourbon*, t. VI, p. 239.)

Obligé de s'expatrier, le P. Cochelet se retira à Anvers, où il passa une partie considérable de sa vie, toujours occupé à prêcher et à écrire contre les hérétiques. De retour en France en 1617, il se distingua, dit Marlot, dans un chapitre de son ordre, qui se tint cette année à Reims. Fixé dans cette ville, il y vécut en paix, et y termina sa carrière en 1624, âgé d'environ soixante-quatorze ans.

Ses ouvrages :

I. *Répétitions du saint sacrifice de la Messe, en forme d'homélies, contre du Plessis-Mornay*. Anvers, Jean Keerberghe, 1602, in-8°, p. 931.

II. *Réponse à l'abjuration de la vraie foi que font les Calvinistes qui apostatent de l'église catholique, apostolique et romaine, faussement appelée par eux* Déclaration chrétienne, *à Etienne le Brun.* Anvers, Hierosme Verdussen, 1604, in-8°, fol. 179. C'est contre un Carme apostat qui témoignait n'être point endurci.

III. *Palestrita honoris Divæ Hallensis pro Justo Lipsio adversùs dissertationem mentiti Idoli Hallensis anonymi cujusdam hæretici* (Pierre Denaisius, jurisconsulte allemand). *Anvers,* Vrintius, 1607, in-8°, p. 551; *it.,* ib., 1627, in-4°. Philippe Brasseur, connu par *Biblotheca Hannoniæ,* Mons, 1639, in-4°, a fait, à l'occasion de cet ouvrage, le quatrain suivant :

Dum jaculis petitur Mariani scriptor honoris
Lipsius, huic scutum prætulit ille suum :
Nec minùs authorem, quàm virginis ille decorem,
Defendit calamo fortis athleta suo.

IV. *Calvini infernus adversùs Joannem Polyandrum, ministrum calvinistam.* Anvers, Moret, 1608, in-8°, p. 192. L'auteur y soutient que Calvin a nié qu'il y eût un enfer. Polyander riposta par *Responsio J. Polyandri ad interpolata Anas. Cochlæi sophismata, sub hoc titulo :* Calvini infernus. (*Dordrecht,* 1610, in-8°.)

Samuel Neran, professeur à l'académie calviniste de Sedan, fit ce sixain à l'occasion de ce livre :

Non tibi Calvini mentem, non consona sacris
Sensa libris mendax ista tabella refert.
Sed monstra errorum pingit, quæ fortiter ille
Stravit, et invictâ parta trophæa manu.
Sic fertur solitus spolium pinxisse leonis,
Dum nequit Alcidem pingere pictor iners.

In eumdem.

Quid sibi vult in Calvinum quod Roma sepultum
Spicula Tartareo felle peruncta jacit ?

Herculis exstincti Trojam domuêre sagittæ,
Calvini telis nunc quoque Roma tuis.
(*Nærani poemata*, p. 46.)

V. *Cœmeterium Calvini inferni, et aliarum ejus impietatum, adversùs interpolata sophismata falsò et calumniosè adscripta F. Anastasio Cocheletio, à J. Polyandro, alias van den Kerckove.* Anvers, Hier. Verdussen, 1612, in-12, p. 789. C'est une réplique à Polyander, natif de Metz. Le premier mot du titre fait allusion au nom grec *Polyander*, qui signifie *du cimetière*, de même que son nom flamand.

VI. *Commentaire catholique en forme de discours, sur les deux lettres missives, l'une de Frédéric, électeur et comte palatin; l'autre du prince Loys de Bourbon, duc de Montpensier, sur la fuite de sa fille, abbesse du monastère des religieuses, à Jouarre.* Anvers, Verschueren, 1616, in-8°, p. 307. Ces deux lettres sont insérées dans cet ouvrage.

On avait donné l'abbaye des Bénédictines de Jouarre, diocèse de Meaux, à Charlotte de Bourbon-Montpensier, sans qu'elle eût fait de vœux. Les ayant prononcés depuis, le 16 mars 1559, elle protesta contre, et déclara qu'elle y avait été forcée. Résolue de se soustraire à un genre de vie qui lui déplaisait, elle trouva le moyen de vendre un prieuré que son abbaye possédait dans le diocèse de Noyon, et s'étant approprié le prix de cette vente, elle s'enfuit dans le mois de février 1572, avec quelques religieuses qui partageaient son dégoût pour le cloître. Elle se retira à Heidelberg, à la cour de Frédéric III, comte palatin du Rhin, pour y vivre dans la communion protestante, à l'exemple de Françoise de Bourbon, sa sœur, femme d'Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon. Elle y abjura la religion catholique avec ses religieuses. L'électeur palatin, par une lettre datée d'Heidelberg, du 25 mars 1572, instruit le duc de Bourbon-Montpensier de cet événement, et l'exhorte à laisser à sa fille la liberté de conscience, et à lui faire part des biens

de sa maison; celui-ci répond à l'électeur, et, en bon catholique, il blâme la conduite de sa fille transfuge. Charlotte ne profita pas de cet avis : elle épousa à la Brille, le 12 juin 1574, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fondateur de la république de Hollande (1), et mourut le 6 mai 1582, laissant de son mariage six filles, dont la seconde, nommée Elisabeth de Nassau, fut mère du grand Turenne. Cochelet défend, dans son *Commentaire*, la cause de Louis de Bourbon, et l'appuie de nombreuses citations de l'Ecriture, des Pères, des historiens, des jurisconsultes, etc., ce qui n'empêcha point le duc de Bourbon de ratifier le mariage de sa fille, à la prière du roi de Navarre, par une déclaration particulière qu'il fit en 1581.

Ces six productions sont jugées par l'oubli où elles sont tombées. Il y a long-temps qu'elles ont été *habiller chez Francœur le poivre et la cannelle*. Tel sera toujours le sort des ouvrages de pure polémique; ils n'auront pas même le faible mérite d'être assimilés à ces vieilles médailles sans cours, qu'on garde par curiosité. Le temps en dévorera jusqu'à la dernière page.

Marlot, *Met. Rem.*, t. II, p. 612; le Long, *Hist. de Laon*, p. 471; de Villiers, *BB^a Carmel.*, t. I, p. 64.

COFFIN (*Charles*), clerc tonsuré du diocèse de Reims, naquit à Buzancy, près de Vouziers, le 1er octobre 1676 (2), de Rigobert Coffin, principal agent du seigneur du lieu, et de Marguerite Coulon. Il fit ses humanités à Beauvais, et vint étudier en rhétorique à Paris, au collége du Plessis, en 1693. Ses succès furent du petit nombre de ceux qui en promettent de réels dans un âge plus avancé, car l'imagination et le goût y avaient la plus grande part. Son mérite connu

(1) Assassiné à Delft en 1584, par Balthasar Gérard, émissaire des Espagnols.

(2) Et non le 4 oct. comme le disent les auteurs de son *Eloge Historique*, copiés depuis par tous les Biographes, et comme le marque son épitaphe.

le fit passer au collége de Dormans-Beauvais, comme régent de seconde, en 1701.

Le jeune professeur justifia pleinement ce choix, et se montra d'autant plus digne de faire apprécier à ses élèves les beautés des anciens classiques, que lui-même les imitait avec succès dans des productions ingénieuses en vers et en prose, relatives, tantôt aux événemens publics, tantôt à des circonstances qui lui étaient personnelles. Sa réputation s'accrut si rapidement, que le 26 janvier 1713, le premier président de Mesmes, cinquième comte d'Avaux (1), le nomma principal du collége de Beauvais.

Dans ces nouvelles fonctions, Coffin sut allier la prudence d'un maître à la tendresse d'un père, et de cette école, devenue si florissante sous sa direction, sortit une foule de sujets qui ont paru avec éclat dans l'église, dans le barreau, dans la littérature et même dans les armes. Point d'emplois, point de postes, où les élèves dociles à ses leçons n'aient brillé. Toujours occupé de leur avancement, il substitua sagement aux froides tragédies qu'on représentait à la fin de l'année scolastique, des exercices sur les auteurs classiques, beaucoup plus propres à former le goût, et qui accoutument également les jeunes gens à cette confiance modeste, nécessaire à tous ceux qui sont obligés de parler en public.

L'université l'élut recteur en 1718; il fut continué en 1719, et remis une troisième fois dans cette magistrature académique en 1720. Son rectorat fut illustré par l'établissement de l'instruction gratuite. Les fonds en furent placés sur le vingt-huitième effectif du prix du bail général des postes et des messageries, dont la France devait originaire-

(1) Asfeld ou Avaux-la-Ville, bourg situé sur la rive gauche de l'Aisne, à deux lieues de Château-Porcien. Voiture a rendu ce nom fameux par ses lettres et ses poésies à Claude de Mesmes, deuxième comte d'Avaux, son protecteur, qui voulait bien l'honorer de son amitié.

ment la création à l'université de Paris. Coffin eut la plus grande part au succès de cette négociation délicate, et il la célébra par un mandement digne du bienfait et de la reconnaissance.

En bon Champenois, il célébra le vin de Champagne dans une ode en vers iambiques, dont le style vif et pétillant présente la belle image de cette charmante liqueur. La ville de Reims en reconnut le mérite par un présent de ses meilleurs vins qu'elle fit annuellement au poète. Voici ce qui donna lieu à cette pièce. Grenan, célèbre professeur au collége d'Harcourt, avait publié une ode en 1711 sur le vin de Bourgogne, et dans laquelle il lui accordait la prééminence sur celui de Champagne. Notre poète ne s'était pas fort empressé de réclamer en faveur du vin de son pays; mais s'étant trouvé à table chez Camille le Tellier (dit l'abbé de Louvois), chanoine de Reims, avec le professeur Hersan, celui-ci lui reprocha, en plaisantant, son indifférence et son peu de patriotisme. Piqué d'honneur, Coffin répondit avec autant de feu que d'esprit à l'ode de Grenan. Le badinage n'en resta point là. Grenan adressa au premier médecin Fagon des hendécasyllabes en forme de requête, aux *fins* de faire proscrire par la faculté le vin de Champagne, comme nuisible à la santé; et Coffin adressa, en vers, un prétendu décret, rendu dans l'île de Cos, lequel, au moyen d'une ingénieuse ironie, semble prononcer en faveur du Bourgogne, quoiqu'au fond le Champagne gagne sa cause. Rien dans cette lutte n'outrepassa les bornes d'une plaisanterie spirituelle : on fut poli de part et d'autre. On peut juger du ton de la poésie de Coffin par ces strophes, que les amateurs de vers latins ont retenues :

Cernis micanti concolor ut vitro
Latex in auras, Gemmeus aspici,
Scintillet exultim; utque dulces
Naribus illecebras propinet.

Succi latentis proditor halitus;
Ut spuma motu lactea turbido
Crystallinum blando repente
Cum fremitu reparet nitorem? (1)

Mais les poésies qui lui ont fait le plus de réputation sont ses hymnes (2), où la pureté de la langue, soutenue de celle du dogme, brille de cet éclat naturel et simple, puisé dans les sources de la vérité même, dans l'Écriture et dans les Pères. On admire l'imagination de Santeuil; ses saillies, ses antithèses frappent l'esprit. Les Hymnes de Coffin sont

(1) *Traduction.* « Voyez-vous cette liqueur dont l'éclat se confond avec celui » du cristal? comme elle s'élance et scintille dans les airs, semblable à un » jet de diamans! comme, par une suave odeur qui révèle sa vertu cachée, elle » amorce le buveur! comme elle retombe en tourbillonnant sous la forme » d'une mousse laiteuse, et par d'agréables explosions reprend tout à coup sa » couleur cristalline! » De Belle Chaume, la Monnoye et Matthieu ont traduit en vers français, cette ode, faite pour traverser tous les âges. La traduction du dernier est dans l'*Annuaire de la Marne,* de l'an XI — 1802. Un anonyme en parlant de cette pièce, dit: « Quels vers! je leur appliquerais volontiers le » *materiam superabat opus* d'Ovide (l'ouvrage l'emportait sur la matière). » Dès que je les eus lus, d'ami de l'eau que j'étais j'en devins l'ennemi; et » je me souviens qu'un jour, quelqu'un détestant en ma présence le culte dont » les anciens Perses honoraient le feu, il m'échappa de lui répondre: *Ah!* » *monsieur, ce ne serait encore rien; mais les insensés, il n'y avait pas jusqu'à* » *l'eau à qui ils n'offrissent des victimes; c'est Strabon qui rapporte cette horreur.* » (Janicon, *Lettres sérieuses et badines,* t. IV, p. 36.) Coffin ayant déprisé le cidre dans son ode, inspira Charles Ybert, Normand: *Citri Querela, sive amica expostulatio Normanni cum poetâ Campano, qui citrum convicio perstrinxerat, ode*: insérée dans les *Œuvres de la Monnoye,* t. I, p. 254, avec la traduction à pages de regard. Au commencement du XVIIIe siècle, on avait publié en prose: *Défense du vin de Bourgogne contre le vin de Champagne* (par J. B. de Salins). Dijon, Ressayre, 1701, in-4°; *it.,* nouvelle édition (publiée par Hugues de Salins, frère de l'auteur). Luxembourg (Dijon), 1704, in-4°; le même, en latin, 3e édition. Beaune, Simonnat, 1705. *Lettre écrite à un magistrat pour réponse à un docteur Rémois, qui a écrit deux lettres contre l'honneur et la réputation des vins de Beaune, et particulièrement contre l'auteur de leur défense, par laquelle il prouve que le vin de Beaune est plus agréable et plus sain que le vin de Reims.* Paris, 1706, in-4°.

(2) Combault, l'un de ses meilleurs élèves, l'aida dans quelques-unes de ces pièces. On lui attribue notamment deux strophes de l'hymne de saint Pierre.

dans le langage du cœur attendri, pénétré de ses besoins, ou de sa reconnaissance envers Dieu. « On peut lui reprocher de » manquer quelquefois de chaleur et d'harmonie, de n'être » point fécond en idées, et de créer rarement son expres- » sion; mais du moins ses expressions sont heureusement » choisies, son style toujours clair et plein d'onction, et sa » latinité d'un goût très-pur. » (Noel, *Ephémérides*, juin an x — 1803, p. 127.)

On ne doit pas oublier la part que Coffin prit à la révision de l'*Anti-Lucretius* du cardinal de Polignac, qu'il relut en entier avec Crevier et Lebeau. On peut dire qu'ils l'ont faite de manière à ne pas reconnaître les vers qu'ils y ont intercalés. Ce fut le dernier service que notre poète rendit à la religion et aux lettres, auxquelles il avait consacré sa vie. Une vieillesse verte et vigoureuse semblait lui promettre de plus longs jours, lorsqu'il mourut à Paris le 20 juin 1749, dans la soixante-treizième année de son âge. Il fut inhumé, selon son vœu, au pied de l'autel de la chapelle du collége de Beauvais (1).

Sa charité lui a survécu : par son testament, il a fait un legs très-considérable à ce collége, auquel il avait donné plus de 20,000 livres durant sa vie. Il a fondé un prix de version en seconde pour le concours des colléges de l'université de Paris. Les besoins, de quelque genre qu'ils fussent, ne se présentaient pas vainement à son cœur. Aussi tous ses jours étaient-ils marqués par quelque bienfait, et dans son ingénieuse charité il savait laisser ignorer ses dons à ceux dont la délicatesse ne les aurait pas acceptés. Sa mémoire était en bénédiction dans le voisinage de Buzancy, sa patrie, par les grandes charités qu'il y faisait. Elles s'étendaient jusqu'aux pauvres églises, auxquelles il donnait des ornemens.

(1) Elle sert aujourd'hui d'école mutuelle. On désire depuis long-temps que les restes de Coffin soient transférés à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à côté de ceux de Santeuil.

« Poète sans caprices, savant sans ostentation, sérieux » par réflexion, gai par caractère, et d'une humeur très- » douce : toujours le même au milieu des occupations les » plus dissipantes et des circonstances les plus épineuses; » rien ne troublait la paix et la tranquillité de son âme : à » l'inhumanité près, il réalisait le sage des Stoïciens. Vif et » spirituel, mais modeste et peu parleur, sévère pour lui- » même, indulgent pour les autres en littérature comme en » morale, il haïssait la dispute, la médisance et la satire. » Sous un air de sécheresse et d'austérité, il avait un cœur » bon et compatissant. Les secours qu'il distribuait étaient » prompts, secrets, procurés peut-être avec plus de joie » qu'ils n'étaient reçus. » (Extrait de son *Eloge historique*, à la tête de ses œuvres.) (1)

On nous saura gré sans doute de rapporter ici l'épitaphe de notre poète, composée par Crevier, et gravée sur sa tombe : c'est un portrait fidèle de ses vertus, qui joint au mérite de la ressemblance celui de la correction et du coloris.

D. O. M.

Hic resurrectionem expectat
Carolus Coffin,
Clericus Remensis,
Antiquus academiæ Parisiensis rector,
Hujus collegii primarius :
Qui Domum hanc per sex et triginta annos,
Gloriâ auctam,
Ingenti discipulorum multitudine frequentatam,
Studiis doctrinæ et pietatis insignitam,
Postremò etiam, legato non mediocri, per testamentum adjutam,
Æternum sui memorem merendo fecit,
Magni Rollini successor et æmulus.
Cœteras ejus laudes certatim prædicant
Bonæ Artes,
Quas orator idem et poeta egregius, latio plaudente, coluit ;

(1) Cet *Eloge* est de Langlet, avocat, éditeur de ce recueil, et de Charles Coffin, neveu du poète, reçu conseiller au Châtelet en 1744, mort à Paris le 10 janvier 1751, âgé de vingt-neuf ans, et inhumé à côté de son oncle.

Academica juventus,
Cujus studia novi præmii accessione stimulavit
Academia princeps,
Quam justissimâ regis optimi Lud. XV munificentiâ
Dotandam curavit;
Denique Ecclesia Parisiensis
Cui pios dulcesque hymnos Christianus vates cecinit.
Viro omnibus, dum viveret, carissimo,
Bene post mortem precentur omnes boni.
Vixit annos LXXII. Menses VIII. Dies XVI.
Obiit die XX junii anni M. D. CC. XLXIX.
Quo die anniversarium pro se sacrum
In perpetuum celebrari præcepit.
R. I. P.

Ses ouvrages :

I. *Actes et oppositions des motifs de l'appel interjeté par l'université de Paris, le* 5 *oct.* 1718, *de la Constitution Unigenitus et des lettres de Sa Sainteté, du* 8 *septembre* 1718 (en latin et en français), *avec le discours latin prononcé par Coffin dans l'assemblée générale tenue aux Mathurins le* 13 *décembre* 1718, *pour la procession de l'université, peu de temps après son appel.* Paris, Thiboust, 1718, in-4° (BB. du roi, D. 2812); *it.*, dans le t. I, p. 373 à 415 du recueil de Gabriel Nicolas Nivelle, intitulé : *La Constitution Unigenitus déférée à l'Eglise universelle.* (Cologne, 1754, 4 vol. in-folio.)

Cette exposition a été dressée en latin par Coffin; la traduction française, réimprimée en 1739, est du grammairien Restaut, qui était alors précepteur chez les Jésuites du collége de Louis-le-Grand, quoiqu'il fût très-attaché à Port-Royal.

II. *Mémoire pour M. Charles Coffin, principal du collége de Beauvais, pour défendre sa coadjutorerie du syndicat de l'université, contre J. N. Guillaume, procureur de la nation allemande (au sujet de la coadjutorerie, à laquelle ledit sieur*

Coffin avait été nommé par le tribunal du recteur, le 4 nov. 1719).—Addition à ce Mémoire, en réponse du sieur Guillaume. Paris, 1719, 2 vol. in-fol.

III. Le Mandement (*Mandatum*) de M. de Vintimille, du 3 décembre 1735, à la tête du bréviaire de Paris, publié en 1736, est de Coffin. Le P. Vigier, oratorien, est le principal auteur du bréviaire.—Le Mandement (*Mandatum*) du même prélat, du 11 mars, en tête du missel de Paris, *mis* au jour en 1738, est aussi de Coffin.

IV. *Les OEuvres de Coffin.* Paris, Desaint et Hérissant, 1755, 2 vol. in-16.

Le 1er vol. et le commencement du 2d contiennent les discours latins et quelques-uns en français; la suite du 2e tome renferme toutes les poésies sacrées et profanes. Plusieurs de ces opuscules avaient paru séparément (1), entr'autres les Odes sur le vin de Champagne et de Bourgogne, et les Hymnes, dont trois ont été traduites en vers français par la Monnoye. (Paris, Thiboust, 1725, in-8°, p. 12.) La petite pièce que Coffin fit pour Samuel Bernard a été *aussi* traduite par Guillo de la Chassagne : sa traduction est dans le *Mercure* d'avril 1763, t. I, p. 54.

Ce recueil justifie tout ce que nous avons dit d'avantageux du cœur et de l'esprit de Coffin : on remarque dans sa prose une expression noble, digne du siècle d'Auguste, des sujets traités avec dignité; on n'y voit point de ces saillies, de ces jeux de pensées, de ces puérilités qui font d'un discours un amas d'épigrammes, qui décèlent la fausseté de l'esprit et déshonorent l'éloquence.

Coffin revit dans un de ses petits-neveux, *Jean François Bernard Cordier*, né à Neufmanil, le 17 mai 1755, de Jean

(1) Et dans le recueil des vers latins des plus célèbres professeurs de l'université de Paris, publié par Denis Gaullyer. Paris, 1727, in-16.

François Cordier et de Catherine Coffin. Chanoine régulier profès de Lavaldieu, du 11 oct. 1778, M. l'abbé Cordier a enseigné les belles-lettres avec distinction à l'abbaye chef d'ordre de Prémontré pendant plusieurs années. On a de sa façon : *Vers inspirés à la vue du tableau de Guérin, représentant Phèdre accusant Hippolyte :* insérés dans le *Journal de Paris*, 9 brumaire an XI — 31 oct. 1802, p. 239. Ces vers font regretter que sa modestie l'ait empêché jusqu'alors de publier les productions qu'il a en portefeuille, entr'autres, une traduction du grec des six livres de saint Jean Chrysostôme sur le sacerdoce.

Son portrait : 1° *Fontaine* p. 1742. *Daullé sc.*, 1749, in-fol. maj.; 2° N..., petit buste, in-24; 3° *Rigault p. Simonneau sc.*, in-4°, dans la suite d'Odieuvre ; 4° *Hiesbhein* p. 1769, *Charpentier sc.*, in-4°; 5° *Cochin del.*, *C. H. Watelet sc.*, 1763, médaillon in-4°; 6° *Dagoty*, d'après *Hiesbhein*, 1770, in-4°, en manière noire, dans la *Galerie française*, 1771, in-fol.; 7° *Poletnich*, d'après *Hiesbhein*, dans la *Galerie française*, 2e édit., cahier II; 8° dans la *Galerie historique* de Lardon, in-8°.

COLIN (*Claude*), vit le jour à Vauvilliers en Franche-Comté, en 1719. Son goût pour la piété l'ayant porté à embrasser l'état religieux, il entra dans l'ordre des Capucins, sous le nom de *Père Norbert*, et parvint par son mérite à la supériorité du couvent de Sedan. Sa vie n'offre point de faits dignes d'être recueillis par un biographe. Naturalisé à Sedan par un long séjour, il y rendit le dernier soupir en 1791, âgé de soixante-douze ans, dans la paix d'une bonne conscience, et avec le juste espoir que donne le souvenir d'une vie honorée par la pratique constante des vertus chrétiennes et religieuses. L'ouvrage suivant est le fruit de ses veilles studieuses :

Histoire chronologique des villes et principautés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges : in-4°, MS. de 729 pages dans l'autographe. Il existe plusieurs copies de ce curieux répertoire, dont le pasteur Peyran a fait usage pour composer son histoire de Sedan, publiée en 1826. L'auteur a en général puisé dans de bonnes sources : ses citations sont exactes; mais quelques anecdotes hasardées déparent son ouvrage, qui s'étend depuis l'an 291 de l'ère chrétienne, jusqu'à l'année 1782 inclusivement.

Qu'ils sont rares ces hommes, qui, sans aucune vue de fortune et d'ambition, contribuent, par d'utiles travaux, à l'illustration du pays qui les a adoptés ! Pourquoi n'en serait-on pas reconnaissant? Leur nom doit figurer dans l'histoire. Fontette a inscrit celui du P. Norbert dans sa *Bibliothèque historique de la France*, et le savant éditeur des Annales d'Yvois et de Mouzon lui a consacré une notice dans la biographie de ces contrées.

COLLOT (*Jean François Henri*), successivement commissaire ordonnateur des guerres à Grenoble, Rennes et Nancy, était né au Pont d'Arches, près de Charleville, le 26 janvier 1716. Il alliait aux devoirs de sa profession la culture des lettres, et aurait pu se faire un nom dans la littérature, s'il avait dérobé, en faveur des Muses, de plus longs momens aux affaires. La dernière année de sa vie, il eut le malheur de survivre en quelque sorte à lui-même, ses organes usés par l'âge l'ayant laissé dans un état d'enfance. Il est mort au Mesnil, près de Châlons-sur-Marne, en oct. 1804.

Il avait composé *le Pinson et la Fauvette*, fable; mais cette pièce et beaucoup de petits ouvrages de société n'ont pas vu le jour : ce qui vaut un éloge; car tant de littérateurs fatiguent le public par des bagatelles qui devraient mourir

au sein des cotteries où elles sont nées, que le public à son tour doit savoir gré à ceux qui lui en font grâce. Ses ouvrages imprimés sont :

I. *Mémoires sur les Invalides :* inséré dans l'*Encyclopédie*, au mot *Invalides*.

II. *Mémoire sur la V***** parmi les troupes, écrit de façon à être lu dans un couvent de religieuses :* 1769, in-8°.

III. *Satires en vers sur les innovations dans le ministère.* Bâle, 1774, in-8°.

IV. L'*Officier français à l'armée; opéra comique en prose, mêlé d'ariettes.* Grenoble, 1780, in-8° : représenté sur le théâtre de la même ville, pour la première fois, le 11 mai 1780.

V. *Epître à M. Gellée, médecin à Châlons :* du 26 janvier 1797. Cette épître de 102 vers est imprimée p. 84 et 87 de l'*Annuaire ou Almanach du département de la Marne*, pour l'an XI — 1803.

M. Collot a laissé une fille née à Châlons, et mariée à M. Gauthier d'Omey, premier secrétaire de l'intendance de Champagne. Elle a publié une nouvelle ou conte moral, intitulé : *Euphémie.* (*Ann. du dép. de la Marne*, an XII — 1804, p. 156.)

COLLOT (*André Joseph*), frère du précédent, subdélégué de l'intendance de Champagne, trésorier de la guerre, et receveur des traites et deniers communs de la ville de Charleville, y naquit le 1er nov. 1731, et y mourut subitement le 9 septembre 1797. Il avait été garde-marteau des eaux et forêts, et aimait à s'occuper d'agriculture, cet art utile, si propre à nous rappeler le souvenir des mœurs antiques. On a de lui un opuscule sur l'économie rurale, intitulé : *Entretiens d'un seigneur avec son fermier; particulièrement utiles pour les communautés de la subdélégation de Mézières, et relatifs au climat, à la nature des terres, et*

*aux abus qu'on remarque dans ce pays ; par M. C***.* Charleville, Raucourt (1784), in-8°, p. 93.

COLOMBIER (*Jean*), médecin des académies d'Angers, de Montpellier et de Châlons-sur-Marne, était fils de Jean-Baptiste Colombier, docteur en médecine et chirurgien-major du régiment du roi Stanislas, et de Marie Anne Quetot. Il vit le jour à Rethel, le 3 décembre 1736 (1), et fit ses humanités chez les Jésuites de Besançon. Son père guida ses premiers pas dans la carrière médicale. Ayant été admis parmi les élèves de l'hôpital militaire de Metz, il ne tarda pas à passer à celui de Landau, et à obtenir au concours la place de chirurgien major d'un régiment de cavalerie. Il suivit son corps à Douai, où il prit le doctorat en 1765. Deux ans après le même honneur lui fut décerné par la faculté de Paris, après qu'il eût soutenu les différens actes dont se composait la licence, qui durait deux ans.

Ses liaisons avec de la Millière, maître des comptes, et avec Amelot, secrétaire d'état, contribuèrent à son avancement. Il fut nommé censeur royal le 9 mai 1776, et l'année suivante inspecteur général des hôpitaux et prisons de France. Il travailla avec zèle à en améliorer le régime. On lui doit aussi l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Paris. La société royale de médecine l'admit dans son sein, le 10 octobre 1778, et le 25 juin de l'année suivante, elle le fit son commissaire perpétuel pour la correspondance avec les médecins et les chirurgiens du royaume. Le zèle qu'il déploya dans ces diverses fonctions reçut une récompense flatteuse. Au mois de mars 1782, le roi lui donna des lettres de noblesse, avec cette devise pour ses armoiries : *Salus Miserum.*

Il mourut à Paris le 4 août 1789, âgé de cinquante-neuf

(1) Et non à Toul, le 2 septembre 1736, comme le dit la *Biographie médicale.*

ins, au retour d'une mission dont il avait cru devoir se charger quoique malade. Il était conseiller d'état du conseil privé du roi depuis le 24 septembre 1786, et il avait reçu le cordon de Saint-Michel en 1782. De son mariage, contracté en 1771 avec Dlle Charlotte Antoinette Duchesne, Parisienne, il eut deux filles, dont l'aînée épousa le docteur Thouret, et la cadette le docteur Desgenettes. L'hygienne militaire lui est redevable de quelques changemens et de plusieurs innovations utiles. Aux grâces d'un extérieur intéressant, il joignait une élocution facile et l'heureux talent de persuader. Partagé de toutes les qualités brillantes qui charment d'ordinaire les femmes, il s'était formé une belle clientelle. Il réussissait surtout dans les maladies nerveuses, où le talent consiste bien moins à employer des remèdes qu'à y suppléer, par l'art délicat de divertir le mal et de donner le change à la douleur. Ces maladies étaient alors fort à la mode parmi les dames du grand monde, et comme Tronchin, il ne leur opposait souvent que la distraction, l'exercice et le travail. Ceux qui l'ont connu particulièrement disent qu'il avait approché trop souvent ses lèvres de la coupe de Circé, et qu'il y puisa la mort. On doit à ses veilles :

I. *Dissertatio nova de suffusione seu de cataractâ.* Paris, 1765, in-12. Il y préfère la méthode d'extraire le cristallin à celle de l'abaisser.

II. *Ergo prius lactescit chylus, quàm in omnes corporis humores abeat.* Paris, 1767, in-4°.

III. *Ergo pro multiplici cataractæ genere multiplex methodus.* Paris, 1768, in-4°.

IV. *Code de médecine militaire pour le service de terre.* Paris, 1772, 5 vol. in-12.

V. *Préceptes sur la santé des gens de guerre, ou Hygiène militaire.* Paris, 1775, in-8°; *it.*, sous ce titre : *Avis aux gens de guerre.* Paris, 1779, in-8°. C'est le meilleur ou-

vrage de Colombier, et, au sentiment de Vicq-d'Azyr, celui où il s'est montré le plus original.

VI. *Médecine militaire, ou Traité des maladies tant internes qu'externes, auxquelles les militaires sont exposés dans leurs différentes positions de paix et de guerre.* Paris, 1778, 7 vol. in-8°.

VII. *Du lait considéré dans tous ses rapports.* Paris, Didot, 1782, in-8°. L'auteur s'attache à prouver que les maladies désignées sous le nom ridicule de *lait répandu*, dépendent presque toujours d'une autre cause que le lait.

Le docteur Guillaume Daignan lui a adressé, sur les fièvres qui régnèrent en France pendant les automnes de 1780 et 1781, *Adnotationes breves de febribus*. Paris, 1783, in-8°.

COLVIN (*Alexandre*), naquit à Saint-André en Ecosse, vers 1596. Depuis la fondation de l'académie de Sedan en 1602, cette ville était devenue le rendez-vous des hommes de mérite qu'y attiraient de toutes parts le charme de la société des savans, et la bienveillance et la libéralité du prince Henri de la Tour. A l'exemple des professeurs Cameron, Donaldson, Jonston, Melvin, de Vime, et de ses autres compatriotes attachés au service militaire du duc de Bouillon (1), Colvin se rendit, le 30 juin 1619, à Sedan, dans l'espoir d'y occuper une chaire. Ses désirs furent accomplis, car dès son arrivée on le nomma professeur de physique et d'hébreu. (*Registres des Modérateurs.*)

Huit ans après, c'est-à-dire le 31 mai 1627, il ajouta à ces emplois la chaire de philosophie; on le chargea même, le 1er décembre suivant, d'enseigner la théologie; et comme le conseil académique lui avait accordé une pension de

(1) Ce prince avait à sa solde une compagnie écossaise. On voit encore à Sedan la *Corne des Ecossais*, construite en 1617, et ainsi nommée, parce qu'en 1622 on y bâtit un corps de garde pour cette compagnie. (P. Norbert, *Hist. de Sedan*, ann. 1617.)

300 livres dès le 19 oct. 1624, à condition qu'il vaquerait à l'étude de la théologie, et qu'au bout de trois ans il se ferait recevoir professeur dans les formes ordinaires, il prit le grade de docteur en cette faculté, le 6 nov. 1628. (*Rég. des Modér.*) Ce fut à cette occasion que le célèbre Pierre du Moulin prononça un discours intitulé : *De laudibus theologiæ*. (Sedan, 1629, in-24, p. 139.)

Les ecclésiastiques d'Ecosse n'avaient en ce siècle qu'une instruction superficielle. Burnet, évêque de Salisbury, en donne une idée peu avantageuse, et comme il était écossais, son témoignage est d'un grand poids. « Toute leur » science, dit-il, ramassée ensemble, se réduisait à deux » ou trois mots d'hébreu, très-peu de grec, quelques lambeaux de controverse contre les Papistes et surtout contre » les Arminiens. Ces messieurs n'allaient pas plus loin.... » l'espèce de savoir qu'ils recommandaient à leurs jeunes » étudians, se terminait à quelques systèmes de théologie allemande; quelques commentaires sur l'Ecriture; quelques » livres de controverse et de piété. Ils étaient si exacts dans » les universités et les écoles à leur faire répéter le tour » de ce petit espace, que s'ils n'avaient point de gens fort » savans, ils n'en avaient point non plus de fort ignorans » parmi eux. » (*Hist. des dernières révolutions d'Angleterre*, t. I, p. 33.)

Les conjonctures du temps exigeaient donc que la patrie de notre savant écossais mit à profit ses lumières. L'académie de Saint-André le sentit, et l'attira dans son sein pour y occuper une chaire de théologie, postérieurement à l'année 1656, époque où il professait encore à Sedan.

Jacques de Vaux l'a signalé comme un philosophe plein de pénétration, un logicien très-subtil, un maître méthodique et solide, dont l'expression était tout à la fois nette, brillante et juste : *Acatissimus philosophus, subtilissimus disputator, methodicus præceptor, solidissimus professor. Tersa,*

nitida etsi philosophica ejus oratio. Il est probable qu'il finit ses jours dans sa patrie, sans qu'on sache à quelle époque. On a de lui :

I. *Theses de naturâ logicæ quas, sub præsidio Alex. Colvini theologiæ et linguæ sanctæ in academiâ Sedanensi professoris, tueri conabitur*, 24 *julii* 1629, Manuel, Bernas-Helvetius. *Sedan, Jean Janon*, 1629, in-8°, p. 30. (BB. Maz., c. 27675.)

C'est sûrement de cette thèse et de quelques autres du même genre qu'entend parler J. de Vaux, quand il dit que Colvin a mis au jour plusieurs thèses de philosophie : *plurimas edidit theses philosophicas eximiæ doctrinæ* (1). Nous pensons bien que quelques-uns de ces actes académiques tiennent à l'ancienne philosophie de l'école, et qu'ils paraîtraient ridicules aujourd'hui ; mais ils le sont moins que ces thèses sur l'amour, que le cardinal de Richelieu fit soutenir dans son palais, avec l'appareil et la forme des thèses de Sorbonne.

II. *Thesis de naturâ Christi divinâ et humanâ, habita* 6 *nov. anno* 1628 ; it., *quinque Prælectiones theologicæ, in Jac.* IV, *vers.* 5 *et* 6, *anno* 1656, *habitæ* : insérées dans le t. II, p. 817 et 848 du *Thesaurus theologiæ Sedanensis*, publié en 1661, par J. de Vaux.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs le tableau des professeurs qui, comme Colvin, ont illustré l'académie calviniste de Sedan, et qui se sont d'ailleurs signalés par divers ouvrages.

Noms et Prénoms.	*Lieux de naissance.*
Bayle (Pierre).	Le Carlat.
Berchet (Toussaint).	Langres.
Beroalde (Matthieu).	Saint-Denis lès-Paris.

(1) *Epist. dedicator.* du *Thesaurus*, pag. VI et XIII ; *it.*, pag. I de cet ouvrage.

Noms et Prénoms.	*Lieux de naissance.*
*Blanc (1) (Louis le).	Le Plessis-Marli.
*Brazy (Jean).	Badonvillers.
Burcard (Jean-Jacques).	Bâle.
Callias (Augustin).	Epernay.
Cameron (Jean).	Glascow.
*Cappel (Louis).	Paris.
*Cappel (Jacques).	Rennes.
*Donaldson (Gaultier).	Aberdeen.
Durand (Abraham).	Sedan.
Hérauld (Didier).	Sedan.
Hérauld (Louis).	Sedan.
Hutten (Albert van).	Dordrecht.
Jonston (Artur).	Ecossais.
*Jurieu (Pierre).	Mer.
*Launoy (Matthieu de).	La Ferté-Alais.
*Marest (Samuel des).	Oisemont.
*Marest (Henri des).	Sedan.
Melvin (André).	Ecossais.
Moulin (Pierre du).	Buhy, près de Magny.
Neran (Samuel).	Dordrecht.
Pace ou Pacio (Jules).	Vicence.
Pithoys (Claude).	Sedan.
*Rambour (Abraham).	Sedan.
Rondel (Jacques du).	Sedan.
*Tilenus (2) (Daniel).	Goldeberg.
Tremellius (Emmanuel).	Ferrare.
*Trouillart (Pierre).	Sedan.
*Vasseur (Josué le).	Sedan.

Nous compléterons cette liste en y joignant les noms

(1) Tous ceux dont les noms sont signalés par une étoile, exerçaient tout à la fois les fonctions de ministre et de professeur.

(2) Les Biographes ne l'ont connu que depuis que je lui ai consacré une *Notice* de 31 pages, dans le *Magasin encyclopédique*, n° d'octobre 1806. La *Biog. univ.* l'a analysée sans me citer. Les continuateurs du *Dict. Hist.* de Feller m'en ont laissé tout l'honneur.

des Pasteurs calvinistes qui figurent dans les fastes littéraires de Sedan.

Noms et Prénoms.	*Lieux de naissance.*
ALPÉE DE S. MAURICE (Jacques).	Saint-Mards, près de Troyes.
CAPPEL *le jeune* (Louis).	Sedan.
CHERON (Gédéon).	Houdan.
GANTOIS (Jacques).	Sedan, min. à Givonne.
LOQUE (Bertrand DE).	Dauphinois.
MAIRE dit *Limbourg* (Léonard LE). . . .	Sedan, ministre-proposant.
MICQUEAU (Jean Louis).	Reims.
MOULIN (Pierre DU).	Paris, fils du célèbre Pierre du Moulin.

CONTAMINE (*Gérard* DE), l'un des hommes dont sa ville natale s'honore le plus, était né à Givet le 10 février 1720. Après de brillantes études, il fut revêtu, en 1745, de la charge de prévôt, juge royal civil et criminel de cette partie de la province du Hainaut. L'âge mûr de trente ans était requis pour arriver à ce poste honorable; mais on fit fléchir la coutume en faveur de son mérite. La manière distinguée dont il s'acquittait de ses fonctions depuis vingt-sept ans, avait fixé l'attention publique, lorsque Louis XVI, ce roi débonnaire, *confiant dans son intégrité, zèle et fidélité* (1), le nomma, le 20 octobre 1774, son commissaire pour le représenter dans l'exécution du traité des frontières, du 24 mai 1772 et du 9 oct. 1773, conclu avec le prince-évêque de Liége, concernant les limites des deux états respectifs. « Dans ces opérations, G. de Contamine s'est com- » porté avec le zèle, l'intelligence, le désintéressement et

(1) Termes consignés dans la commission du roi, donnée à Fontainebleau le 20 oct. 1774.

» la dignité convenable à un officier honoré de la confiance » de son maître, montrant partout le magistrat juste et » profond » (1). Citons un trait. Il refusa la seigneurie de plusieurs terres neutres, qui n'avaient point de seigneur, quand, par sa médiation, elles demandèrent à être incorporées à la France. Ce rare désintéressement accrut la couronne de domaines considérables, qui avaient été offerts au commissaire français.

Après avoir illustré son lieu natal, de Contamine y termina une carrière honorée par ses travaux et ses vertus, le 10 mai 1779, sans qu'un demi-siècle et une grande révolution ayent altéré son souvenir.

Taboureau-des-Réaux, dit l'*honnête homme*, intendant du Hainaut, puis contrôleur général des finances, son ami intime, a décerné à sa mémoire une épitaphe, qui devait être gravée sur un mausolée de marbre qu'on projetait de lui élever. Mais l'exécution de ce monument, tracé sur un plan trop vaste, eût été très-dispendieux : la famille fut forcée d'y renoncer. L'inscription destinée à lui donner vie, doit trouver place ici :

A LA MÉMOIRE

DE MESSIRE GÉRARD DE CONTAMINE, ÉCUYER,

PRÉVÔT-JUGE-ROYAL

En la prévôté et justice royale, civile et criminelle, de Charlemont, Givet, comté d'Agimont et dépendances, province de Hainault; promu à cette magistrature âgé seulement de vingt-sept ans,

(1) C'est le témoignage qui lui fut rendu par la *Déclaration des ci-devant commissaires du prince souverain évêque de Liége, députés pour l'exécution du traité des frontières du 24 mai 1774, entre sa majesté très-chrétienne et sadite altesse.* (Liége, Plomteux, 1784) Déclaration envoyée à Rome au cardinal de Bernis, chargé par la cour de France auprès du pape, et de l'agrément du prince-évêque, de solliciter la nomination à une prébende de chanoine-tréfoncier au chapitre noble de la cathédrale de Liége, en faveur de Gédéon de Contamine, l'un des fils du commissaire de sa majesté.

par sa majesté Louis XV, le 30 avril 1747; nommé par sa majesté très-chrétienne Louis XVI, roi de France et de Navarre, glorieusement régnant, son commissaire, à l'effet de procéder en son nom, et comme si elle y était présente en personne, à l'exécution des traités de frontières entre la France, l'empire d'Allemagne, l'Autriche, et la principauté souveraine de Liége, le 20 octobre 1774.

Magistrat profond, juge intègre,
Mandataire habile autant que fidèle;
Il entraîna l'estime générale;
Bon citoyen, bon époux, bon père, bon ami,
Tous les regrets le suivirent à la tombe.
Il fut éminemment l'homme de bien!
Issu d'antique origine, il pouvait s'en prévaloir, pour
Suppléer à la médiocrité de sa fortune;
Il vécut modeste,
Mais environné de la considération publique honneur du
Magistrat, digne prix de ses travaux et de ses sacrifices,
Gage de la confiance générale dans son impartialité:
Il mourut pauvre!
Rien n'a manqué à sa gloire; celle du juge est dans sa pauvreté!
Toutefois il laisse à sa nombreuse famille le
Plus précieux des héritages, l'exemple des rares vertus qui
Remplirent son honorable, mais trop courte carrière.
Né le 10 février 1720;
Décédé le 10 mai 1779,
Il est inhumé dans le cimetière du cloître des RR. PP. Récollets.
R. I. P.

Gérard de Contamine laissa cinq fils. L'aîné, destiné à lui succéder, désireux de marcher sur ses traces, et de le remplacer dignement, succomba à un excès de travail en 1780, âgé de vingt ans. Les quatre autres suivirent la carrière des armes. Le vicomte Théodore, maréchal de camp, est le seul en activité. Auguste, Gérard et Gédéon, se sont retirés, les deux premiers colonels, et l'autre maréchal de camp. Tous sont chevaliers de Saint-Louis, officiers de la Légion-d'Honneur, distingués par d'honorables services, et sous les rapports militaires, ils concourent à la gloire du

département des Ardennes. Le nom du dernier, qui figure dans les *Annales de l'Industrie française*, est inscrit dans notre biographie des contemporains.

La famille de Contamine est de toute ancienneté dans les états du roi de Sardaigne (1); elle y possédait, de temps immémorial, le fief de Contamine, situé dans le mandement du château de Faucigny, province de ce nom, près de la rivière d'Arve, à quelques lieues de Genève. Il ne lui en reste plus que le nom.

CONTE (*Antoine* LE), baron de l'Echelle, canton de Rumigny, et gouverneur des souverainetés de Sedan et Raucourt, sous le prince Henri de la Tour, fit éclater son zèle pour la communion réformée, par quelques Lettres insérées dans le recueil suivant :

Lettres du P. Jean Gontery, jésuite, à M. le Conte, gouverneur de Sedan, avec les Réponses. Sedan, Jean Jannon, 1613, in-12.

Ce sont des Lettres de controverse sur l'autorité des conciles et des papes, et le pouvoir de ceux-ci sur le temporel des rois ; sur le culte de la croix (2) et des images ; sur l'eucharistie, le célibat des prêtres et les indulgences. Il y en a cinq du P. Gontery, et autant de le Conte. Celles du jésuite sont datées de Charleville ; les unes et les autres sont des mois de septembre et octobre 1613.

Nicolas Gaultier, Ancien et surveillant au Consistoire de Sedan, a fait mention des Lettres de le Conte à la p. 9 de sa *Découverte des fraudes sedanoises*, et dans son *Anti-Ministre*, p. 6. Henninius a cité le Conte à la p. 142 de ses

(1) Son origine remonte à 1190. (*Archives de la Cour des Comptes de Turin.*)

(2) Claude, évêque de Turin, confondant l'adoration avec la vénération, disait : *Si adoratur crux, adorentur puellæ virgines, eò quòd virgo peperit Christum.* Jonas, évêque d'Orléans, mort en 841, l'a réfuté dans son livre *De cultu imaginum.* (Anvers, Plantin, 1565, in-16.)

Effigies et vitæ professorum Groningæ et Olmandiæ. (1654, in-fol.)

CONTE (*Michel* LE), prieur des Jéronimites de Fumay et de Charleville, et vicaire général de cet ordre en-de-çà des monts, se signala pendant trente-huit ans dans les Ardennes comme auteur et prédicateur. Ses compatriotes ont négligé de transmettre son nom à la postérité. La Biographie l'a oublié. Réparons cette omission.

Il était d'Avranches en Condroz, près de la ville de Huy, et il y naquit d'une famille estimable vers 1582. Au sortir de ses classes, il embrassa l'état clérical, et reçut la prêtrise à Liége. Maîtrisé par l'ambition de parvenir, si naturelle à son âge, et sentant que la science de l'école ne lui suffisait pas pour paraître avec avantage dans l'église et y exercer une influence utile, il résolut de cultiver ses talens par une étude assidue : et afin de n'être ni troublé ni distrait dans ce dessein, il prit tout à coup le parti d'aller s'ensevelir à Liége dans une solitude profonde. Il ne se doutait guère alors qu'il était destiné à pratiquer un jour les vertus paisibles du cloître.

Une application soutenue et dirigée par une sage méthode, un esprit vif et pénétrant, hâtèrent ses progrès. La théologie positive, science si négligée aujourd'hui, fixa d'abord son attention. Il cultiva ensuite l'histoire ecclésiastique, que l'on a toujours regardée comme un des yeux de la théologie. La lecture des ouvrages de saint Jérôme, le plus savant des Pères de l'Eglise latine, décida de son sort. Ses épîtres, où le monde et ses attraits sont peints avec des couleurs rembrunies, le subjuguèrent. Soudain il se revêtit de l'habit d'ermite de saint Jérôme, et résolut d'imiter ce saint docteur, qui, dans les laures de la Palestine, et des bords du Rhin près de Trèves, alliait les pratiques de la vie monastique avec la culture des lettres.

Son amour pour le travail ne prenait jamais rien sur ses devoirs religieux. Comme le propre de l'étude, de celle même qui a la religion pour objet, est de dessécher le cœur et d'éteindre la piété, il nourrissait son ame et ranimait sa ferveur par les exercices de la prière et de la méditation. Les belles lettres avaient aussi quelques portions de son loisir. Il sentait l'utilité que la religion peut en retirer, et les regardait comme les feuilles qui servent aux fruits d'ornement et de défense. Cicéron et Plaute étaient les auteurs favoris de saint Jérôme : ils devinrent les siens.

Quelque soin qu'il prit d'ailleurs de se dérober aux regards publics, ses talens soutenus des plus rares vertus le trahirent. Jaloux de les utiliser, les Liégeois le prièrent avec instance de se charger de l'éducation de leurs enfans, et malgré son penchant pour la vie solitaire, il céda à leurs vœux, et ouvrit un pensionnat. Les élèves qui y affluèrent, et son zèle actif, épuisèrent ses forces au bout de quelques mois ; mais la providence ne permit pas qu'il succombât sous le faix. Basile du Mont, prêtre vertueux et bon humaniste, touché de son noble dévouement et de sa position pénible, vint se ranger sous sa conduite et partager ses travaux. Un laïc pieux, Antoine Renson, se réunit à eux, en qualité de frère convers. L'un et l'autre prirent l'habit d'ermite de l'ordre de Saint-Jérôme, ne pouvant, comme ils l'auraient désiré, embrasser cet institut, qui n'avait alors aucun monastère en-de-çà des Alpes (1).

Ce secours inattendu consolida l'établissement du P. le Conte. Le premier soin de nos ermites fut de porter dans l'exercice de leurs fonctions le zèle et l'exactitude nécessaires au succès des institutions naissantes. La leur pros-

(1) En 1582 Henri III donna le prieuré de Grandmont, situé dans la forêt de Vincennes, à des Jéronimites polonais. Mais il ne tarda pas à leur substituer des Cordeliers, qui furent remplacés par des Minimes, en 1585. (Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. I, p. 57.)

péra de telle sorte, qu'il fallut bientôt penser à s'agrandir. Une maison spacieuse, située près de la paroisse de Saint-Christophe, dans un des faubourgs de Liége, parut leur convenir. On en fit l'acquisition en 1608.

De si heureux commencemens ne furent pas démentis par la suite. Les progrès de la jeunesse confiée à leurs soins, ne furent jamais au-dessous de l'attente du public. Les familles les plus distinguées du pays envoyèrent leurs enfans à l'école de ces maîtres pieux et éclairés; et elles n'eurent qu'à s'applaudir de l'éducation religieuse et classique qu'ils y reçurent.

Nos pères jéronimites, c'est ainsi que nous les nommerons désormais, jouissaient au plus haut degré de l'estime publique, quand deux notables de Fumay vinrent offrir au P. le Conte un établissement dans leur ville. C'était en 1610. Désireux de quitter une cité bruyante, afin de suivre son attrait pour la solitude, notre bon ermite sourit à cette offre inattendue. Il se rendit à Fumay, où il fut reçu comme un ange envoyé du ciel. Ayant paru désirer un terrain pour y bâtir un ermitage, on lui laissa la liberté de le choisir, ce qui lui fit mettre dans ce choix beaucoup de maturité et de réserve.

Une chapelle rustique, nommée *Divers-Mont*, contigue à une chaumière contenant quelques cellules, située sur une montagne, à un quart de lieue de la ville, frappa sa vue. Cette montagne, d'un accès difficile, hérissée de cailloux, à peine couverts d'une couche de terre végétale, semée de bruyères, et offrant des bouquets d'arbres croissant çà et là à la base et dans les fentes de rochers escarpés, ne présentait qu'une solitude affreuse, plus convenable à des animaux farouches qu'à des hommes civilisés. A cet aspect romantique, le P. le Conte éprouva une douce mélancolie. Prosterné dans l'oratoire, il se mit en prières pour connaître la volonté du ciel : transporté au-dessus des choses terrestres, saisi de

l'esprit de Dieu, il tomba dans un étrange assoupissement; mais s'éveillant tout à coup, et se sentant comme ravi hors de lui-même, il s'écria dans un vif transport d'amour : Ici, c'est le lieu de mon repos, *hæc es requies mea*...

La ville de Fumay ayant approuvé ce choix, le P. le Conte repartit pour Liége, qu'il quitta subitement au bout de quatre mois, afin de se dérober aux poursuites de l'amitié. Son départ causa une vive douleur aux Liégeois. Revenu à Fumay en juillet 1610, il y partagea avec ses deux compagnons tous les honneurs d'une brillante réception. Au mois de janvier suivant, on leur assura et à leurs successeurs la possession de la chapelle et dépendances de Divers-Mont. Cette chapelle, jadis occupée par un ermite, d'abord desservie par des chanoines de Molhain, l'était alors par le doyen de Fumay, qui y acquittait une messe fondée pour chaque semaine. Sa vétusté faisait craindre une chute prochaine. Le P. le Conte l'agrandit et la répara, et il y joignit des lieux réguliers. Ces travaux furent terminés en 1614, à l'aide des libéralités du comte Alexandre d'Aremberg, prince de Chimay, de Madelaine d'Egmont son épouse, des comtes de Hamal et de Mérode, etc. Lothaire, archevêque de Trèves, haut seigneur justicier de Fumay, Revin, Fépin, etc., en sa qualité d'abbé de Prum, confirma cette donation par une charte du 10 septembre 1616.

Le P. le Conte regarda dès lors l'Ardenne comme sa terre natale, celle où la Providence voulait qu'il se fixât pour toujours. L'ermitage de Divers-Mont, plus ancien, dit-on, que la ville de Fumay, devint ainsi le berceau des religieux jéronimites en France. Ils y vécurent sous la règle de saint Augustin et la jurisdiction de l'ordinaire, jusqu'en 1637, qu'ils furent unis à une congrégation célèbre, fondée en 1380, à Mont-Bel, ou Monte-Bello, qui est une agréable solitude de l'Ombrie.

Il y avait dans l'oratoire de cet ermitage une confrérie

très-ancienne, érigée en l'honneur de la Sainte-Vierge; mais elle était déchue depuis long-temps de son ancienne ferveur. Jaloux de la ranimer, le P. le Conte obtint, le 14 juin 1614, de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége, des indulgences pour ceux qui s'y agrégeraient. L'association devint nombreuse, et le concours des pèlerins attirés à Divers-Mont contribua à la prospérité de la ville de Fumay.

De nouveaux disciples vinrent, par trait de temps, peupler cette solitude, et s'y vouer aux pratiques de la vie érémitique. De ce nombre furent deux prêtres de Fumay, Simon Pittre, poète latin, et Jérôme Thiry, depuis prieur du Mont-Calvaire, près de Charleville.

Le monastère de Divers-Mont acquit de la célébrité sous les auspices du P. le Conte. Les mœurs et les lettres y fleurirent à l'ombre du sanctuaire, et ses nouveaux hôtes, entièrement dévoués à l'instruction de la jeunesse et aux travaux du saint ministère, fixèrent l'attention du public, qui mesure d'avance le succès d'un établissement sur le degré d'utilité qu'il présente.

Le zèle du P. le Conte pour la foi et le salut des ames était infatigable. La gloire qu'il s'acquit dans la carrière de la chaire ne se borna pas à l'Ardenne; elle porta son nom à la cour de Bruxelles. Il y prêcha deux carêmes avec un succès digne de ses talens et de sa renommée. L'infante Isabelle d'Espagne, gouvernante des Pays-Bas, l'honora de l'estime la plus profonde. Elle dota son monastère de cinquante-deux *cartels* de froment sur le moulin de Dailly (1), et le combla de présens magnifiques, parmi lesquels on distinguait une couronne d'or, enrichie de pierres précieuses: ce qui servit à embellir la chapelle et à meubler le couvent

(1) Village de la principauté de Liége, près de Couvin, faisant partie du département des Ardennes, avant le traité de 1815, qui le réunit au royaume des Pays-Bas.

de Divers-Mont, et à constituer quelques rentes au profit de ce monastère.

Appelé à la cour de Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, et souverain de Charleville (1), notre ermite y reçut un accueil distingué. Ce prince, l'un des plus grands hommes de son siècle, le retint pendant quelques jours, et conversa long-temps avec lui. Il fut si touché de son mérite, qu'il résolut de se l'attacher, et de lui confier la direction de sa conscience. Le P. le Conte, qui préférait les douceurs de la solitude à l'éclat des grandeurs, fit valoir les raisons que lui suggéra sa modestie, pour se dispenser d'accepter ces offres avantageuses. Mais le prince vint à bout de son dessein, en s'obligeant à bâtir un monastère dans le voisinage de Charleville, et à le doter suffisamment pour l'entretien de plusieurs ermites de l'ordre de Saint-Jérôme. C'était en 1627. Le P. le Conte en prit possession avec quatre de ses confrères, en 1629.

Ce nouvel ermitage, bâti sur un rocher escarpé, baigné par la Meuse, fut nommé le *Mont-Calvaire*, parce qu'il était à la même distance de Charleville que le Calvaire l'est de Jérusalem. Le duc de Rethel, qui avait admis le P. le Conte dans sa plus intime familiarité, aurait désiré qu'il ne quittât point son palais; mais après avoir rempli ses devoirs à la cour du prince, l'humble religieux rentrait dans son cloître pour y vaquer aux pratiques de sa règle et à l'étude. Il parcourait ensuite les villes et les campagnes, travaillant avec zèle à affermir les Catholiques dans la croyance de l'Eglise, et à y ramener ceux que les Calvinistes de Sedan avaient séduits.

Quelques personnes trouvant dans sa conduite la condamnation de la leur, cherchèrent à traverser ses pieux desseins.

(1) La maison de Gonzague a exercé tous les droits de souveraineté à Charleville, jusqu'au décès de Ferdinand Charles, IVe du nom, mort le 5 juillet 1708.

Elles prétendirent qu'un supérieur d'une communauté d'ermites, non approuvée par le Saint-Siége, devait vaquer uniquement à la vie contemplative, sans s'immiscer dans les fonctions du saint ministère, etc. etc.; enfin, l'envie, qui ne pardonne qu'à la médiocrité, souffla son poison, et ce qui devait mériter des éloges au bon ermite, devint l'occasion des satires et des humiliations; mais il en triompha par les vertus qui étaient les principes de son zèle.

Pour tarir la source de ces tracasseries, Charles de Gonzague, de concert avec le P. le Conte, fit agréger les monastères du Mont-Calvaire et de Divers-Mont à la congrégation des Jéronimites du bienheureux Pierre de Pise. Rome prononça cette union le 27 novembre 1637, et le chapitre général de cet ordre y mit le sceau le 26 avril suivant. Ce fut la dernière marque de bienveillance que le duc de Rethel donna à nos Jéronimites ardennais, la mort l'ayant enlevé le 27 septembre 1637, à l'âge de cinquante-sept ans.

Le P. Antoine Balducci, chargé de pleins pouvoirs du P. Horace Drago, général de la Congrégation, vint leur donner l'habit dans le mois de juin 1638. Les ayant ensuite accoutumés aux pratiques de la règle qu'ils devaient embrasser, il reçut leurs vœux solennels après six mois d'épreuve, le Saint-Siége ayant dispensé du temps requis par le Concile de Trente. Cette cérémonie eut lieu le 6 janvier 1639 au Mont-Calvaire, et le 21 du même mois à Sainte-Marie de Divers-Mont.

Le chapitre général de l'ordre ayant été convoqué à Rimini pour le 20 avril 1641, le P. le Conte s'y rendit, et y parut avec éclat; ce qui lui valut d'être continué dans les charges de prieur du Mont-Calvaire et de vicaire général, dont le P. Balducci l'avait investi le jour de sa profession religieuse. Il fit hommage à cette assemblée d'un ouvrage latin de sa composition, et l'on décida qu'il serait imprimé aux frais de la Congrégration. Mais cette décision n'ayant

pas eu de suite, le P. le Conte le traduisit en français, et le publia sous le titre de *Trophées de l'amour divin*.

De retour dans son couvent, au mois de juin 1641, après huit mois d'absence, le P. le Conte y consacra le reste de sa vie à la gloire de la religion. Le Jansénisme naissant lui offrit de fréquentes occasions de signaler son zèle. De concert avec les Jésuites de Charleville, il lui livra une guerre à outrance : ce qui suscita de puissans ennemis à son monastère, et provoqua peut-être sa suppression, le 16 août 1676, sous le pontificat de Charles Maurice le Tellier, archevêque de Reims, l'un des plus ardens défenseurs de la docrine de Jansénius.

Il semblait que le P. le Conte avait l'art de se multiplier : dans les temples il nourrissait le peuple de la parole du salut; dans les prisons il essuyait les larmes des malheureux; dans les hôpitaux il consolait les malades et les mourans; et lorsque, dans ses missions, il parlait sans préparation, ses discours étaient l'épanchement d'un cœur plein de Dieu, qui se répand sur des lèvres pures; son talent pour la direction des ames répondait à son ardente charité. Tous indistinctement, grands et petits, riches et pauvres, trouvaient en lui un guide éclairé, qui, par les voies les plus sûres et les plus conformes à l'Evangile, les menait à la vertu. A cette charité agissante, plus précieuse à l'humanité que les qualités de l'esprit, il joignait l'art de concilier les intérêts, de terminer les différends et de pacifier les familles, en employant ces tours heureux qui savent allier les prétentions contraires.

Loin de regarder la vie religieuse dont il faisait profession, comme un obstacle à l'étude des lettres, dans ses momens de loisir, il consacrait sa plume à composer divers ouvrages utiles à la religion; et quoique la théologie eût fixé son goût, il se délassait quelquefois avec les Muses. Une correspondance suivie l'avait mis en relation avec plusieurs

dédié à Hugues l'Archier, échevin et greffier de la cour de Fumay, ami de l'auteur et syndic du couvent de Divers-Mont.

VI. *Le Calvaire de la Vierge, contenant les pitoyables élégies de sa douleur sur la mort de son fils.* Charleville, Gédéon Poncelet, 1630, in-8°; ouvrage dédié à Charles Ier de Gonzague. Le titre fait allusion au monastère du Calvaire, dont ce prince est le fondateur. Le P. Basile du Mont et le P. Jérôme Tiry, ont loué ce livre dans deux pièces de vers que le P. Bajomez a insérées dans sa Vie du P. le Conte, p. 13 et 14.

VII. *Les Trophées de l'amour divin au très-saint Sacrement de l'autel.* Charleville, *ibid.*, 1645, in-8°, dédié à la duchesse de Mantoue, mère et tutrice de Charles II de Gonzague, petit-fils de Charles Ier par son père Charles, mort le 31 août 1631, âgé de vingt-deux ans.

VIII. *Le portrait des ames chérubines, où se voient leurs faces et leurs ailes, dont elles s'élèvent aux riches couronnes et aux plus belles séances du paradis.* Charleville, *ibid.*, 1647, in-8°, p. 325 (*BB. Maz.*, 24899); dédié à Charles II de Gonzague. On voit à la fin douze vers français de l'auteur.

IX. Un ouvrage traduit de l'italien, qui a échappé à nos recherches, et dont Sajanelli ne parle point dans la liste qu'il a donnée des livres publiés par le P. le Conte. Nous ne le citons que sur la foi du P. Bajomez. C'est probablement le n° VII.

On remarque, dans la plupart de ces ouvrages, de l'onction et un esprit nourri de l'Ecriture-Sainte et des Pères. Le style en est un peu diffus, mais ce qui serait un défaut dans des livres philosophiques, où il faut être concis, n'en est pas un dans des productions ascétiques, qui demandent un style plus abondant. Fénelon ne prit jamais La Bruyère pour modèle dans ses livres de dévotion. Si l'on voulait faire revivre quelques-uns de ces ouvrages, il faudrait en rajeunir

le style, et n'y laisser aucune trace de la vieillesse des tours, et en retrancher des allégories mystiques, dont la plupart sont surannées aujourd'hui. Du reste, de ce qu'un auteur est pieux, et qu'il a écrit pieusement, il ne s'ensuit pas qu'il faille lui assigner un rang distingué parmi les gens de lettres.

On ne confondra pas notre Jérônimite avec Michel le Comte, auteur de l'ouvrage suivant : *Michaelis le Comte carmina, et alia opuscula*, in-4°, p. 348, MS. du XVIe siècle. (BB. du roi, parmi les MSS. de Baluze, cot. 8414.) Celui-ci était avocat, et filleul de Michel Boudet, évêque de Langres, auquel il a dédié son livre. Il florissait en 1558, et avait alors cinquante-huit ans.

Le Long, *Hist. de Laon*, p. 102 et 469; Bajomez, *Breviarum Act.* Sajanelli, p. 17; le même, *Précis de sa Vie*; Sajanelli, *Monumenta Histor. ordinis S. Hieron. congr. B. de Pisis* (1). (Venise, Rome, Padoue, 1758, 1762, 3 vol. in-fol.) t. I, p. 189, t. III, p. 444; *Archives de Divers-Mont.*

COPETTE (*Ponce François*), principal du collége de Reims à Paris, docteur en théologie, prieur de Saint-Martin de Bazoches près de Chartres, vicaire général de Reims et de Bourges, des Académies de Rome, de Florence et d'Alexandrie, et l'un des administrateurs du collége de Louis-le-Grand, manifesta, durant toute sa vie, un amour passionné pour les arts.

Né à Rethel, le 28 novembre 1711, de Gilles Copette et d'Anne Barthelemy, vint à Paris en 1729, pour y achever ses études, qu'il avait commencées à Reims. Les grades auxquels il parvint depuis, font juger de ses progrès. Il était en licence, lorsqu'il fut nommé principal du collége

(1) Sajanelli l'a fait naître à Avranches en Normandie : erreur où l'avait induit le P. Bajomez, et que celui-ci a reconnue depuis dans son *Breviarium*.

de Reims, le 9 janvier 1743 : il lui tardait d'arriver au terme de sa carrière théologique, pour courir celle des arts, qui lui promettait une moisson tout autre. Ses vœux furent couronnés en 1744; il prit alors le bonnet de docteur, après s'être fait agréger à la maison de Navarre, et suivit depuis son inclination.

Son premier soin fut de rassembler une collection de tableaux, de dessins, d'esquisses, de gravures, de bustes, de vases antiques, etc. Au bout de quelques années, il parvint à se former un cabinet intéressant, qu'il s'empressait de montrer aux curieux; car il était extrêmement communicatif, et aimait à faire partager ses jouissances. Sans être artiste de profession, il porta la passion pour la peinture et la sculpture à un tel point, qu'il finit par acquérir une théorie profonde de ces deux arts, et toutes les connaissances qu'exige la qualité d'amateur.

Il comptait un grand nombre d'amis parmi les statuaires, les sculpteurs, les architectes, les peintres et les graveurs. Il était surtout lié d'une tendre amitié avec le célèbre Watelet, homme de lettres spirituel et financier opulent, qui lui donna une marque particulière d'affection, en dessinant et en gravant lui-même son portrait. Oreste et Pilade ne s'aimèrent pas plus que ces deux amis.

En 1763, ils partirent ensemble pour l'Italie, où tout est souvenir, où tout est magique pour l'homme qui sent, et est imbu des grandes pensées des siècles qui ne sont plus. Ce voyage dura un an. Les deux amis, qui ne voyageaient pas en hommes qui ne veulent satisfaire qu'une vaine curiosité, mais en observateurs éclairés et judicieux, convinrent de rédiger, chacun de leur côté, le journal de leur voyage, et prirent l'engagement de ne se le communiquer qu'à leur retour à Paris.

Le *Journal du voyage* de l'abbé Copette, en 8 vol. in-12, resté manuscrit, plut beaucoup à Watelet; et tous ceux

qui l'ont vu s'accordent à dire qu'il renferme des choses curieuses, et rendues d'une manière originale et piquante. Il passa dans le cabinet de M. d'Angivilliers, ancien intendant des bâtimens du roi.

Les deux amis reçurent, dans toutes les capitales où ils séjournèrent, des témoignages de la considération publique. Le roi de Sardaigne et le pape Clément XII les accueillirent d'une manière distinguée. Ils se lièrent, étant à Rome, avec les PP. Leseur et Jacquier, Minimes champenois, que leur attachement réciproque avait rendus célèbres, et dont les cœurs sensibles ne s'approchaient jamais sans émotion.

De retour en France, le docteur Copette obtint un canonicat de la cathédrale de Reims, et partit pour sa destination. Il était à peine à quelques lieues de Paris, que Watelet, se voyant privé de son meilleur ami, tomba malade; sur l'avis de son médecin, il dépêcha un courrier à l'abbé Copette pour l'engager à revenir dans la capitale. Le docteur, sentant tout le prix de cette démarche, inspirée par l'amitié la plus vive, s'empressa de rebrousser chemin, et vint rendre la vie à son ami, qui, pour le dédommager de la renonciation à son canonicat, lui fit une pension annuelle de 1200 liv.

Il jouit de ce don de l'amitié jusqu'au 10 octobre 1781, époque de sa mort. Son corps est inhumé dans l'église cathédrale de Paris, dont il était chapelain : le souvenir d'un ami si cher fit le supplice de la vie de Watelet; il ne lui a survécu que quatre ans, ayant été enlevé aux arts le 21 janvier 1786.

L'abbé Copette, considéré dans sa vie privée, n'était pas moins estimable que sous le rapport d'amateur des beaux-arts. La décence, la douceur, l'affabilité et la bonté constituaient son caractère; et ces qualités étaient peintes sur son visage. Sa conversation était instructive, enjouée et pleine de saillies heureuses : il avait d'ailleurs beaucoup de philo-

sophie, mais de cette philosophie sage, qui s'occupant des devoirs de l'homme, lui apprend à les connaître et à réprimer ses passions, et qui lui fait trouver dans ses devoirs même et dans les sacrifices qu'elle lui impose, les titres de sa gloire et la source du vrai bonheur.

Le docteur Copette ayant entendu réciter quelques pièces de vers par Mlle Cosson, marqua le désir de les avoir. Il les reçut le lendemain, témoigna sa reconnaissance à la muse ardennaise, et lui fit hommage de son portrait gravé par Lempereur, et colorié. En retour, celle-ci lui adressa les couplets suivans :

D'un chef-d'œuvre de Lempereur
Tu paies vers et prose,
Pour rendre le don plus flatteur
Il est de couleur rose.

Sans doute je me réjouis
De la métamorphose;
L'enseigne des jeux et des ris
Est de couleur de rose.

Le noir donne air grave et rêveur,
Et cet air en impose;
J'aime à la folie un docteur
Peint en couleur de rose.

Mais sans ce coloris parfait,
C'eût été même chose,
Car toujours un objet qui plaît,
Paraît couleur de rose.

Puissent donc ces vers innocens
Que pour toi je compose,
Te paraître dans tous les temps,
Des vers couleur de rose!

M. l'abbé de Saulx, chanoine de l'église de Reims, a envoyé au docteur Copette une épître de cent quarante et un vers, *au retour de sa dangereuse maladie, après son voyage de Rome*. Cette pièce est insérée dans le *Mercure de France*, avril 1765, p. 64-70.

Ses portraits : 1° Watelet *sc.* 1753, médaillon, in-4°. 2° Cochin *del.* Watelet *iterum sc.* 1765, in-4°. 3° Meon *del.* Lempereur *sc.* 1772, in-4°.

Mém. particuliers.

CORVISART (*Jean Nicolas*). Les fastes de la médecine retentiront long-temps de son nom. Il naquit, le 15 février 1755, à Dricourt, près de Vouziers, où son père, procureur à Paris, s'était retiré lors d'un de ces exils du parlement, occasionés tant de fois sous le règne de Louis XV par les querelles du clergé et de la magistrature. Jeune encore, il fut envoyé à Vimille, dans le voisinage de Boulogne-sur-Mer, chez un oncle maternel, curé du lieu, qui l'initia aux lettres françaises et latines. A l'âge de douze ans, il vint au collége de Sainte-Barbe, où il fit toutes ses classes, et montra une grande justesse dans les idées, et une grande dextérité dans les mouvemens. Son père, qui le destinait au barreau, le mit au nombre de ses clercs; mais ce genre de vie répugnait à un jeune homme d'un caractère vif et ardent. Une inquiétude vague l'agitait et le portait malgré lui vers une situation qu'il cherchait sans la connaître. Conduit par le hasard à une des éloquentes leçons de médecine du docteur Antoine Petit, sur-le-champ son choix fut fait : d'auditeur il devint disciple. Elève assidu des grands maîtres de la capitale, il se forma à leur école; il subit ses actes probatoires, et obtint le premier rang dans sa licence. L'usage était de prononcer un discours de réception. Il composa le sien sur « les » agrémens de l'étude de la médecine et les désagrémens de » la pratique. » Ce discours n'est point venu jusqu'à nous.

A peine reçu docteur régent de la faculté, en 1782, il fut chargé de traiter les pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice. L'année suivante, il entra dans la carrière de l'enseignement, et débuta par un cours d'accouchement, qu'il fit suivre de leçons d'anatomie. Il succéda à Desbois de Roche-

fort, médecin titulaire de l'hospice de la Charité, mort le 26 janvier 1786. Dès ce moment, il continua et perfectionna l'enseignement clinique de son prédécesseur, et se fit admirer par le talent le plus éminent à reconnaître la nature des maladies, et à en prévoir la marche et l'issue. Il était déjà considéré comme l'un des premiers maîtres de la capitale, lorsqu'en 1795 on créa pour lui une chaire dans la nouvelle école de médecine; ce qui le mit à même de rendre l'école clinique de Paris l'une des plus célèbres de l'Europe. Ce genre d'enseignement paraissait fait pour lui. Il trouvait dans des improvisations (1) faciles et quelquefois éloquentes, l'occasion de montrer tout son talent d'observation. Il resta dans ce poste jusqu'en 1807. Dès 1697, il avait été nommé à la chaire de médecine du collége de France (2). Il se trouva ainsi à portée d'enseigner l'art sous le point de vue théorique, comme jusque-là il l'avait montré pratiquement. La même jeunesse qui l'entendait dans une école exposer les principes généraux, venait en voir dans l'autre l'heureuse application; et son élocution brillante, son esprit vif, son tact sûr et rapide, la ravissait en admiration.

Toute l'Europe retentissait du bruit de sa renommée, lorsque Buonaparte l'ayant consulté pour une affection de poitrine, ne tarda pas à l'apprécier, et à se l'attacher comme son unique médecin. Cependant, son service aux Tuileries et ses occupations très-multipliées ne le firent pas entièrement renoncer à ses fonctions de l'hôpital de la Charité. Sur sa demande, un amphithéâtre, spécialement consacré à l'enseignement de la médecine clinique, y avait été élevé.

(1) Son langage naturel était celui de l'improvisation; de cette improvisation qui est pour ainsi dire l'allure du génie, et qui, en lui laissant toutes ses forces, lui découvre souvent tout à coup, par le feu de la parole, des vérités qu'il n'avait point aperçues jusque-là. « Je veux en parlant me sentir à l'aise, » disait-il; la contrainte d'une préparation me gêne; elle éteint ma verve, » elle m'ôte toute liberté. »

(2) Il avait suppléé son prédécesseur depuis 1790.

Il y forma une société d'élèves assidus et zélés, choisis parmi les plus capables de recueillir l'histoire des maladies au lit des malades. Il n'oublia rien pour encourager et faire remarquer leurs travaux. Des prix fondés à ses frais, et donnés par lui-même, furent accordés aux prémices de leurs talens. On doit encore à ses sollicitations et à ses soins, le monument élevé à Desault et à Bichat, dans l'Hôtel-Dieu de Paris.

« Le meilleur médecin, selon lui, était celui qui était » parvenu à donner à ses sens plus de délicatesse. Il ne s'attachait pas seulement aux douleurs éprouvées par le malade, » aux variations de son pouls, de sa respiration, les moindres » altérations du teint, de la couleur des yeux, de celle des » lèvres; les diverses intonations de la voix, les plus légères » différences dans les muscles du visage, fixaient son attention; il n'était pas jusqu'à l'haleine, la transpiration, qui » n'eussent pour lui une échelle propre à assigner tous leurs » degrés, et rien de tout cela n'était indifférent pour le jugement qu'il portait. Les innombrables ouvertures qu'il » avait faites, lui avaient permis de saisir la correspondance » des signes extérieurs les plus légers avec les lésions intérieures. On dit qu'à plusieurs lits de distance il distinguait » la maladie d'un individu qui venait d'entrer à l'hôpital. » Et pour ce qui concernait surtout les désorganisations du » cœur et des gros vaisseaux, il était arrivé à des divinations » d'une infaillibilité vraiment merveilleuse; ses arrêts étaient » irrévocables comme ceux du destin. Non-seulement il annonçait le sort qui attendait chaque malade, l'époque où » la catastrophe devait arriver; il donnait d'avance la mesure des renflemens, des dilatations, des rétrécissemens » de toutes les parties, et presque jamais l'ouverture des » corps ne démentait ses prévisions; les plus habiles en » étaient, dit-on, comme stupéfaits. » (Cuvier, son *Eloge*, t. III, p. 369.) Mais il n'appartient qu'aux esprits du pre-

mier ordre de voir à cette profondeur, et de juger avec tant de vitesse et de sûreté. Cette supériorité que Corvisart avait acquise dans le diagnostic, il la devait non-seulement à la perfection de ses sens, mais encore à l'éducation qu'il leur avait donnée : car un point sur lequel il affecte de revenir dans ses ouvrages, « c'est pour les médecins cette éducation du » toucher, de l'odorat, de la vue, et surtout de l'ouïe ; car » la vue proprement dite ne transmettant à l'esprit que les » phénomènes superficiels, ce sens trouve dans le secours » de l'oreille un supplément qui non seulement ajoute à son » action, mais encore le surpasse infiniment, puisque, se- » condée par le toucher, et même sans rien emprunter aux » autres sens, l'oreille, habilement exercée, devient comme » un œil qui, à travers les enveloppes extérieures, permet » de lire dans les profondeurs de l'organisation. » (1)

« Il voulait et savait exercer, au suprême degré, l'influence » morale de la médecine ; il portait souvent en lui-même » un jugement désespérant et certain, tandis que sa phy- » sionomie ouverte inspirait la confiance, et que son air » calme et serein ramenait la tranquillité et l'espérance aux » portes du tombeau. » (2)

Corvisart avait appliqué sur lui-même son inexorable talent de prévision. Sa conformation lui avait fait pressentir l'apoplexie qui le menaçait. Il en eut les premières atteintes en 1815 : une seconde attaque le tua le 18 septembre 1821.

Doué d'un génie supérieur, il tient un rang distingué parmi ceux qui ont élargi la route ouverte par l'immortel Hippocrate. Pourtant, c'est ici le lieu d'ajouter une observation : Corvisart aimait peu à parler de médecine, surtout avec les médecins savans et érudits. Il n'était ni l'un ni

(1) Pariset, son éloge, dans le t. I des *Mém. de l'Acad. de Médecine.*
(2) Ferus, *Notice historique sur Corvisart.*

l'autre. Sa sagacité suppléait à son savoir ; son discernement, son tact, la profondeur et la justesse de son esprit frappaient les moins éclairés.

Buonaparte disait de lui : « *Honnête et habile homme, seulement un peu brusque.* » Brusque avec Napoléon ! qu'en conclure ? C'est que dans cette cour si soumise et si craintive, dans cet abîme de servitude, où personne ne conservait une ombre de liberté, Corvisart avait gardé la sienne. On sait effectivement que lorsque le maître tout puissant avait l'air de plaisanter sur l'art médical, une répartie vive de la part de son premier médecin l'empêchait de pousser sa pointe ; mais il est certain aussi qu'il n'est jamais parvenu à entretenir l'homme puissant d'aucune chose d'un intérêt général. Sur les objets indifférens toute facilité lui était permise ; « mais un froid regard ou un mot dur l'arrêtait » sitôt qu'il essayait de franchir ce cercle. » (1)

Maintenant qu'était Corvisart dans le commerce de la vie ? « Profondément mélancolique, il éprouvait comme tous » les hommes de ce caractère des élans de gaîté. Ses réponses » étaient promptes, directes, précises, ses expressions sim- » ples et justes. Les découvertes trop fréquentes qu'une ha- » bileté, alors trop funeste, lui faisait faire sur les faiblesses » et les vices des hommes, donnèrent à son caractère une » morosité, une âprêté qu'il ne consentit à adoucir pour » personne. On lui reprochait de ne pas modérer toujours » la vivacité de quelques sorties rudes et offensantes, la du- » reté et l'amertume de quelques réparties ; de ne pas ré- » primer une brusquerie que l'importunité provoquait trop » souvent, mais dans laquelle il paraissait se complaire. » (*Ferus.*)

« D'ailleurs il était d'une probité rigoureuse, et d'une » discrétion à toute épreuve : incapable de trahir le secret

(1) Son *Eloge*, par Cuvier.

» même d'un ennemi. Jamais homme ne fut plus fidèle à
» l'amitié. Dans ses épanchemens familiers avec ses amis,
» il laissait échapper la sienne par des explosions vives,
» soutenues, brillantes, pleines de verve, où son esprit
» jaillissant par éclairs, frappait et saisissait tout ensemble.
» Mais, au milieu de ses éclats, un visage nouveau venait-
» il à paraître? sur-le-champ, tout ce feu s'éteignait : Cor-
» visart reprenait toute la gravité de son naturel et de sa
» profession. » (*Pariset.*)

Lors de l'institution de la Légion-d'Honneur, en 1803, il en fut nommé officier, et depuis il devint baron et commandeur de l'ordre de la Réunion. L'Institut l'admit dans son sein en 1811, et l'Académie royale de Médecine l'inscrivit parmi ses honoraires dès sa création, en 1820. Au titre de membre de l'Académie des Sciences, il joignait ceux qui l'attachaient à la plupart des sociétés savantes de l'Europe. Dans une séance publique de la Faculté de Médecine, pour la distribution des prix fondés par lui, le docteur Dupuytren a rendu hommage à sa mémoire (*Discours* prononcé le 22 décembre 1821, Paris, Didot, 1821, in-4°). Hippolyte Cloquet l'a loué dans le *Nouveau Journal de Médecine* (t. XII, p. 92 à 95), et Janin de Saint-Just, dans l'*Abeille* (t. IV, p. 411 à 418).

Ses ouvrages :

I. *Aphorismes sur la connaissance et la curation des fièvres, traduits de Maximilien Stoll, professeur de médecine clinique à Vienne, avec le texte latin en regard.* Paris, Méquignon, 1797, in-8°.

II. *Notice sur M. F. X. Bichat, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, suivie du Discours prononcé sur sa tombe, par MM. Lepreux et Roux.* Paris, Giguet, 1802, in-8°.

III. *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis chronicis, excerpti ex Hermano Boerhaave.* Paris, in-8°; production

anonyme, qui passe pour être au-dessous de la réputation de son auteur.

IV. *Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux.* Paris, Migneret, 1806, in-8°; *it.*, Paris, *ibid.*, 1811, in-8°; *it.*, Paris, Méquignon, 1818, 2 vol. in-8°; livre devenu classique, et traduit en anglais, par C. H. Hebb. London, 1816, in-8°. Cet ouvrage est une des monographies les plus remarquables qui aient été publiées en France depuis le commencement de ce siècle. Il a puissamment contribué à faire connaître les affections du centre circulatoire, et c'est des vérités qui s'y trouvent établies que sont partis ceux qui ont depuis traité le même sujet. De toutes les productions de Corvisart, c'est celle dont se servira la postérité pour lui marquer sa place, et juger les éloges dont il a été l'objet.

V. *Nouvelle méthode pour connaître les maladies internes de la poitrine par la percussion de cette cavité; trad. du latin d'Avenbrugger, et commenté par le traducteur.* Paris, Migneret, 1808, in-8°. Cet écrit a fait connaître en France la méthode de la percussion considérée comme un moyen d'arriver au diagnostic des maladies des organes thorachiques. Depuis, le docteur Laennec a perfectionné le diagnostic de ces maladies par l'invention du stéthoscope.

VI. Il est éditeur du *Cours de matière médicale*, par Desbois de Rochefort. Paris, Méquignon, 1789, 2 vol. in-8°; *it.*, Paris, *ibid.*, 1793, 2 vol. in-8° : il a placé à la tête un éloge touchant de l'auteur, prononcé le 29 nov. 1787.

VII. Il a lu à l'Institut un *Mémoire*, où il donnait le projet et indiquait le plan d'un livre qu'il intitulait : *De sedibus et causis morborum per diagnostica investigatis, et per anatomen consignatis.* De quelle utilité eût été pour la science un ouvrage de ce genre fait par un si habile homme!

Son nom a été placé sur le frontispice du *Journal de Médecine* de Leroux et Royer, auquel il n'a point coopéré.

Son portrait : 1° Gérard *pinx.*, Roy *del.*, 1806, in-4°, avec cinq vers latins par Lepreux; 2° Gérard *pinx.*, Blot *del.*, 1809, in-4°. Son buste en plâtre dans la salle de la Faculté de Médecine.

COSSON (*Pierre Charles*), clerc tonsuré du diocèse de Reims, né le 21 février 1737, à Mézières, de Pierre Cosson, entrepreneur des fortifications, et de Catherine Charlotte Depeyre, manifesta dans sa jeunesse du goût pour l'étude. C'était un titre pour aller chercher les secours de l'émulation dans la capitale. Il s'y rendit de bonne heure, et y acheva ses classes, qu'il avait commencées à Charleville. A peine reçu maître-ès-arts, il concourut pour le prix d'éloquence latine, que l'université décernait le même jour qu'elle solennisait la victoire de ses élèves; et deux fois, en 1762 et 1763, Cosson fut vainqueur (1).

Ces succès annoncèrent qu'il avait profité des leçons de ses maîtres, et qu'il était digne d'en donner à son tour. Nommé professeur d'humanités à Metz en 1763, il passa l'année suivante au collége royal de la Flèche, comme régent de rhétorique, et obtint en 1767 la chaire de seconde du collége Mazarin.

Convaincu qu'on ne peut fixer l'attention des enfans qu'en les amusant, et que c'est méconnaître la nature humaine de vouloir la conduire tout d'un coup à la sagesse par la contrainte et la sévérité, Cosson déguisait ses leçons sous la forme du plaisir; et cette sage précaution lui a souvent réussi. On l'a vu quelquefois tenant en main Tite-Live, son

(1) Ces deux discours sont inédits, ainsi que les suivans : 1° Discours latin sur l'Education, prononcé en 1770, à la distribution générale des prix décernés par l'université dans la salle extérieure des écoles de Sorbonne; 2° *Oratio eucharistica ad DD. Cochin, lectissimum parochum, cùm in ædem sub invocatione S. Jacobi ab alto passu rité processisset Academia Parisiensis, die* 20 *junii* 1767.

auteur favori, partager ses élèves en deux corps, les Carthaginois et les Romains. Le rôle étant distribué à chacun, le plan de campagne arrêté, les positions fixées, la bataille se livrait, tout en expliquant l'auteur, dont les expressions restaient profondément gravées dans la mémoire des jeunes combattans.

« Insouciant sur l'avenir, et content de l'humble médio-
» crité de sa place, Cosson s'était peu occupé de sa fortune ;
» il avait atteint l'éméritat (au bout de vingt années de ser-
» vice qui suffisaient alors) lorsque la révolution vint lui
» enlever, avec la pension d'émérite, le fruit d'une vie con-
» sacrée tout entière à l'instruction publique. Une autre
» carrière lui fut ouverte. M. Alexandre, qui avait été son
» élève et qui était resté son ami, l'emmena comme son
» secrétaire, lors de la mission qu'il remplit dans les dé-
» partemens du Rhin, et peu de temps après, M. Rudler,
» chargé de l'organisation des pays conquis sur la rive gauche
» de ce fleuve, lui confia les fonctions de commissaire du
» gouvernement près l'administration départementale du
» Mont-Tonnerre. Il les remplit deux ans (en 1788 et 1789),
» à la satisfaction de ses supérieurs et de ses collègues, sut
» se défendre également de la faiblesse et de la dureté, et
» faire respecter en lui le nom français. Dénoncé par un de
» ces hommes qui croyaient la fierté républicaine incompa-
» tible avec l'aménité des formes et la douceur de caractère,
» il fut rappelé à Paris, et vit sa tranquillité compromise
» par une suite de soupçons qu'avait inspirés son dénoncia-
» teur. Le nuage fut bientôt dissipé, et l'examen de ses pa-
» piers, la franchise de ses réponses, lui firent à l'instant
» rendre la liberté. » (*Biogr. univ.*)

La mort le surprit à Paris, le 17 juillet 1801, à l'âge de soixante-quatre ans. « Il était né bon et confiant ; il portait
» dans la société une naïveté et une bonhomie qui contras-
» taient quelquefois plaisamment avec les airs et l'étiquette

» des sociétés brillantes où il était admis, et tout le monde » se rappelle ce dialogue piquant où l'abbé Delille prouve à » son ancien confrère qu'il a blessé quinze ou seize fois les » usages du grand monde. Ce dialogue se trouve dans les » notes de la *Gastronomie*, par Berchoux. (Paris, 1806.) » (*Biogr. univ.*)

Les nombreux disciples que Cosson avait élevés étaient tous devenus ses amis, et leur ancien maître ne leur faisait jamais plus de plaisir que lorsqu'il venait chez eux s'asseoir à la table de la reconnaissance, ce qui arrivait très-fréquemment. L'*Almanach des Muses* (1), et Burbure ont payé un juste tribut d'éloges à sa mémoire (2).

Ses ouvrages :

I. *Minerve à Thémis, allégorie sur la distribution des prix du collége de Metz.* Metz, Antoine, 1763, in-4°, p. 2, de trente-quatre vers.

II. *Discours sur cette question :* « Les progrès des modernes » ne dispensent pas de l'étude des anciens. » Paris, Brocas, 1764, in-8°, p. 45. L'académie de Besançon adjugea le prix à cette composition, dont Sabatier fait l'éloge dans ses *Trois siècles de la Littérature.*

III. *La Nymphe du Loir au duc de Praslin, ministre de la marine, à son passage par la Flèche* (la Flèche), 1765, in-4°, p. 4, de soixante-six vers. (BB. du collége de Louis-le-Grand, *Recueil de l'université*, vol. C. Emb. 12, 3, 15.)

IV. *Eloge de Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard, suivi de notes historiques, morales et critiques.* Paris, Barbou, 1770, in-8°, p. 184 (3).

(1) An XI — 1803, p. 265 à 270.

(2) *Essais Hist. sur la ville et le collége de la Flèche*, p. 313. (Angers, 1803, in-8°.)

(3) L'*Année littéraire*, le *Mercure de France*, les *Journaux des Savans*, de *Trévoux* et *Encyclopédique* ont loué ce Discours, « où l'on trouve, dit Sabatier,

Le maire et les échevins de Mézières crurent devoir témoigner leur satisfaction à l'auteur, on pourrait même dire leur reconnaissance; car la gloire littéraire, après avoir honoré celui qui s'en est rendu digne, rejaillit sur sa patrie, et ses concitoyens ont raison de s'en féliciter. Pour prix de son patriotisme, Cosson reçut une cafetière d'argent, empreinte des armoiries de sa ville natale (1), où l'on prononce annuellement, le 27 septembre, le panégyrique du chevalier Bayard (2).

V. *Ode à M. le Gendre, étudiant en mathématiques au collége Mazarin, à l'occasion de sa thèse, soutenue en présence de l'Acad. des Sciences, qui en avait agréé la dédicace.* Paris, Latour, 1770, in-4°, p. 4, de seize strophes, chacune de quatre vers (dans le *Recueil* cité, n° III).

VI. *La 4e Décade de Tite-Live, et les supplémens de Freinshemius.* Paris, Barbou, 1771 et 1772, 4 vol. in-12. Les 5e, 8e, 9e et 10e vol. de la traduction de Tite-Live, par Guérin, ayant manqué, les libraires de Paris, décidés à les réimprimer, chargèrent Cosson de les revoir. Il les retoucha soigneusement, en bannit les termes surannés, et donna plus de rapidité au style.

VII. *Memorabilis peregrinatio : poetica et historica. Le Voyage mémorable : nouvelle historique et poétique.* Paris, Thiboust, 1778, p. 7. Cette pièce, de trente-quatre vers latins, traduits en trente-neuf vers français, est relative au voyage en France de l'empereur Joseph II.

VIII. *Chant civique pour la fête nationale en l'honneur de*

» des traits d'une éloquence patriotique, dont l'expression est aussi heureuse » que les motifs en sont purs. »

(1) Mlle Cosson a fait insérer vingt-huit vers dans l'*Année littéraire*, t. VII, p. 299, à l'occasion de ce don envoyé à son frère.

(2) Un Récollet du couvent de Bethléem, voisin de Charleville, ayant été chargé de faire ce Discours, le termina de cette manière burlesque, en croyant complimenter ingénieusement son auditoire : « Mes chers auditeurs, vous êtes » tous des Bayards, vos femmes des Bayardes, et vos enfans des Bayardeaux. »

l'Être-Suprême. (Paris, Knapen, 1794), in-8°, p. 4, de dix-sept couplets de quatre vers chacun, avec le refrain de deux vers.

IX. *Discours prononcé à l'ouverture des écoles publiques de Mayence, le* 1er *frimaire an* VII — 21 *nov.* 1798. Mayence, Crass, 1798, in-8°, p. 18.

X. *Discours sur l'assassinat des ministres plénipotentiaires français à Rastadt*. Mayence, *ibid.*, an VIII — 1799, in-8°.

Ses écrits insérés dans divers recueils :

1° Vingt-deux *Lettres*, tant en vers qu'en prose, à Mr et à Mme Favart et à l'abbé de Voisenon : dans le t. II, p. 303 à 363 des *Mém. Littér.* de Favart (Paris, 1808, 3 vol. in-8°). On y trouve une pièce sur la comédie de Soliman, qui avait été insérée dans le *Mercure de Fr.*, en juillet 1764. 2° trois *Couplets* imprimés dans ce *Mercure*, en mars 1775. C'est une fort bonne chanson, dont le début est :

Fais mon bonheur, tranquille indifférence.

3° *Portrait* de l'abbé de Voisenon : quatrain inséré dans le t. XI du *Nécrologe des Hommes célèbres*, p. 78 (Paris, 1776, in-12). 4° *Lettre* à M. Rœderer, rédacteur du Journal d'Economie publique, *sur ce qu'on doit entendre par Esprit public* : imprimée dans le n° XXXIV, t. IV, p. 303 à 313, de ce journal, an V — 1797.

Il a coopéré au *Journal des Sciences et Beaux-Arts* pendant deux ans, l'abbé Grosier se l'étant adjoint lorsqu'il entreprit de rédiger cette feuille en 1779.

COSSON (*Charlotte Catherine*), sœur du précédent, née à Mézières, le 4 juin 1740, vint à Paris se réunir à son frère, en 1768, et y cultiva les lettres (1). Quelques-unes

(1) Elle ajoutait quelquefois à son nom celui de *la Cressonnière*. « J'ai tiré ce » nom, disait-elle confidemment, d'une petite fontaine où croît le cresson,

de ses productions portent l'empreinte de la délicatesse et du sentiment. « Elle s'est exercée avec quelques succès dans » la poésie légère et anacréontique. Le caractère de sa muse » est l'enjouement et la simplicité. Plusieurs de ses cou- » plets ont été accueillis dans les sociétés, parce qu'ils sont » faciles, ingénieux et sans prétention. » (Sabatier, *Siècles de la Littérature.*)

Quelques personnes ont prétendu que les poésies publiées sous son nom, sont de son frère. D'autres ont dit, avec plus de raison, que celui-ci ne fut que son conseil et son censeur. Les premiers n'ont qu'à se rappeler, pour lui rendre justice, que Boileau corrigeait les pièces de Racine, et que l'on n'a point dit que Boileau fût l'auteur des œuvres de l'*Euripide français*.

En proie au besoin depuis la mort de son frère, notre poète ardennaise fit ressource de son talent, en rimant sur la plupart des événemens publics. Elle portait ou adressait aux personnages qui en étaient l'objet, les tributs de sa muse, et en recevait en échange des marques de reconnaissance qui pourvurent à sa subsistance jusqu'au mois d'octobre 1813, époque où elle mourut subitement à Paris, âgée de soixante-treize ans. Un heureux caractère et un esprit agréable, ont fait rechercher sa société dans ses beaux jours. Pour donner une juste idée de son mérite poétique, il ne faut pas se restreindre à parler de ses vers, il faut les citer; et c'est ce que nous ferons en donnant la notice de ses opuscules.

Pièces imprimées séparément :

I. *Lamentation sur la mort du dauphin*. Paris, 1766, in-8°; *it.*, Reims, 1766, in-8°, p. 4.

II. *Couplets sur le mariage de M. le prince de Lamballe*. Paris, 1766, in-8°, avec musique.

» située dans un pré qui appartient à ma famille, et ce titre m'a réussi au- » près d'un certain monde. »

III. *Ode sur l'incendie de l'Hôtel-Dieu de Paris* (arrivé dans la nuit du 29 au 30 décembre 1772). Paris, s. n. d'impr., 1773, in-8°, p. 4, de soixante-dix vers.

IV. *De la Bonne Royne et d'un sien bon Curé; fabliau d'une bonne Gauloise, retrouvé et mis au jour par Mlle Cosson.* Paris, Didot l'aîné, 1782, in-16, p. 30. Ce conte en prose, parut à l'occasion de la naissance du dauphin. La Cour reconnaissante fit passer à l'auteur une tabatière à gorge et à cercles d'or, ornée du portrait de la reine. La boîte renfermait ces deux vers :

> Vous rendez à la reine un si parfait hommage,
> Que vous méritez bien d'en posséder l'image.

V. *Couplets pour le jour du mariage du fils aîné du consul Lebrun, avec Mlle Barbé-Marbois* (quatre couplets de huit vers chacun). Paris, Delaguette, 1802, in-8°, p. 4.

VI. *Chant pastoral et religieux consacré à l'illustre bergère, patrone de Paris et de toute la France; par une bergère des Ardennes.* Paris, s. n. d'impr., 1804, in-4°, p. 4. Douze couplets de six vers chacun, faits à l'occasion du rétablissement du tombeau de Sainte-Geneviève dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont.

VII. *Couplets sur le nouveau pont construit vis-à-vis du Louvre* (Paris, 1805, in-8°, p. 4). Neuf couplets de huit vers chacun.

VIII. *La chanson du peuple aux réjouissances de Paris, pour le retour de l'empereur et de la paix* (Paris, 1806, in-8°, p. 3). Dix couplets de quatre vers chacun.

Il est probable qu'elle a publié d'autres petites pièces de ce genre, qui seraient dignes de figurer dans la *Bibliotheca volante* de Cinelli.

D'Hébrail (1) et Fortunée Briquet (2) se sont trompés en

(1) *France littéraire*, t. I, p. 227.
(2) *Dictionnaire Historique des Françaises.*

avançant qu'elle avait mis au jour des vers sur la naissance du fils de Le Franc de Pompignan. C'est ce quatrain inédit :

Dans tes bras paternels, en naissant reçois-moi,
Ta vue embellira l'aurore de ma vie ;
De ton souffle divin anime mon génie.
Je veux être, ô mon père ! un fils digne de toi.

Pièces insérées dans le *Mercure de France* :

Elles consistent en allégories, anecdotes, ballades, contes, couplets, énigmes, épitaphes, fables, idylles, lettres, odes, romances et vaudevilles.

Trente-deux Pièces, depuis le mois de mars 1766 jusqu'en février 1778 ; plus une autre pièce dans le n° 329 du *Mercure*, du 7 nov. 1706, p. 246.

Parmi ces productions, on distingue, 1° *trois Couplets* (3 mars 1766) sur le mariage du vicomte de Montmorenci-Laval avec Mlle Boullogne, que les biographes ont cru mal à propos avoir été publiés séparément ; 2° *Erine et son chien*, idylle (jan. 1776), et depuis insérée dans le *Recueil de l'académie des jeux floraux*. C'est le chef-d'œuvre de l'auteur ; 3° *la Guirlande*, idylle (juin 1776), et depuis réimprimée dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils.

Dans l'*Année Littéraire*, de Fréron ; le *Journal de Littérature*, par l'abbé Grosier ; le *Journal des Dames*, etc. :

1° *Le Lion voyageant incognito*, fable allégorique : dans le t. I, p. 361 du *Voyage en France du comte de Falckenstein* (Joseph II). (Paris, 1778, 2 vol. in-12), par Gautier de Simpré ; 2° *Lettre* sur le poëme érotique des *Quatre heures de la toilette des Dames*, par de Favre : insérée dans le journal de Grosier, t. I, ann. 1779, lettre XIII, p. 373 à 389 ; 3° *la Gentille Boulangère*, chanson faussement attribuée à MM. de Nivernois, de Boufflers et de Beaumarchais : insérée dans le *Recueil des plus jolies chansons* ; 4° *Romance* :

insérée dans le *Journal des Dames* (mars 1774) et dans les *Etrennes du Parnasse*. La Loupetière, de Reims, fit, à l'occasion de cette pièce, les vers qui suivent :

Sur le Parnasse et dans Cythère,
On croyait n'égaler jamais
Cette divine Deshoulière
Qui revit jusque dans vos traits.

L'illusion s'accroît par cet air de famille
Qui se soutient dans vos écrits,
Et l'on vous prendrait pour sa fille,
Si vos vers étaient moins polis.

5° *Les Templiers*, romance sur la tragédie de M. Raynouard : huit couplets, imprimés à la tête de l'Almanach chantant, intitulé : *Les Templiers*. (Paris, 1806, in-24.) 6° *six couplets* à l'abbé de Voisenon, nommé ministre plénipotentiaire de l'évêque de Spire près la cour de France : dans les *Etrennes du Parnasse*, vers 1775.

Dans le *Journal de Paris* et la *Clef du Cabinet des Souverains :*

Quatre Pièces : 20 mars 1802 ; 24 nov. 1802 (1) ; oct. 1805 ; 1er janvier 1806. — *Deux Pièces :* 3 juin 1801 ; 29 juin 1801 : insérées dans la *Clef du Cabinet*. Dans un article consacré à Mlle Cosson, dans *les Siècles Littéraires de la France*, Desessarts, mal informé, l'avait rangée parmi les morts ; notre Ardennaise, pleine de vie, crut devoir réclamer contre cette erreur dans la première de ces deux pièces, que voici :

Dans un livre nouveau qu'aujourd'hui l'on publie,
Mon nom se voit, dit-on, cité.
Je rends grâces à l'auteur sur cette courtoisie.
Mais dans cet acte de bonté
J'aperçois un tour de magie :
Pour me vouer plus vîte à l'immortalité,
Il m'a d'un mot escamoté la vie.

(1) Cette pièce de vingt-huit vers sur le mariage du poète Delille, a été insérée depuis dans le *Petit Magasin des Dames*, 2e année — 1803.

Dans les *Mémoires Littéraires* de Favart, publiés en 1808 :

On y remarque une épître galante de notre poète à Mme Favart. Cette lettre est du 18 oct. 1765; elle finit ainsi : « Pourquoi n'ai-je pas aussi une petite cabane sur la route » de Fontainebleau, avec six poules et deux brebis? Je vous » aurais préparé un petit souper champêtre; je vous aurais » composé un lit avec de la fougère, des fleurs et des peaux » d'agneaux. Nous aurions soupé gaîment; et quand vous » auriez été bien endormie, j'aurais appelé mes voisins. Ve- » nez, leur aurais-je dit, venez voir une nymphe qui s'est » égarée dans nos bois; elle repose chez nous, venez la » contempler pendant qu'elle dort. Le jeune berger vous eût » prise pour la mère des amours; le jardinier pour Flore; » le laboureur pour Cérès; le bûcheron pour une dryade. » Chacun vous eût réclamée pour sa divinité. » (t. II, p. 364.)

Mme Favart, qui était l'amie intime de notre poète, a peint son portrait, au bas duquel l'abbé de Voisenon a mis ce quatrain :

Sa bouche prêche la raison,
Ses yeux inspirent la folie :
Chacun voudrait avoir Cosson,
Ou pour maîtresse ou pour amie.

Mlle Cosson a coopéré à l'ouvrage intitulé : *De l'Education physique et morale des femmes, avec une notice alphabétique des femmes illustres* (par Riballier). Paris, Estienne, 1779, in-12. Elle y est désignée à la page 88, sous les lettres initiales de son nom. « D'après cet hommage, on est » étonné de ne point trouver dans le corps du livre (1), l'ar-

(1) On y remarque à la p. 422, l'article de Mlle Renotte (depuis Mme Puthaux), née à Mézières, qui s'est rendue par goût très-habile dans le maniement et l'exercice des armes. Son père, l'un des principaux officiers de la compagnie de l'arquebuse de cette ville, l'ayant conduite avec lui en 1774, au prix

» ticle de cette D^lle, connue par beaucoup de vers et de » couplets agréables, qu'on sait être à elle, et n'avoir point » été faits à l'aide d'un complaisant teinturier. » (Grosier, t. I, p. 48 du *Journal de Littérature*.)

Parmi les compositions conservées dans le portefeuille de notre Ardennaise, nous avons remarqué celle-ci :

Requête à M. de la Michodière, pour obtenir une décharge de capitation.

Monseigneur de la Michodière,
Vous dont le cœur est partout si vanté,
Vous qu'honore Paris comme un dieu tutélaire,
Daignez écouter ma prière.
L'objet en est, en vérité,
Bien juste, et le succès tout-à-fait mérité ;
Dans une confiance entière
J'en appelle à votre équité.
Hier il m'est venu très-précise ordonnance
De financer certain tribut au roi ;
Mon humble et courte remontrance
Prouvera que je suis exempte de la loi :
Pour moi sans doute elle ne fut pas faite.
J'habite un coin dans le sacré vallon,
Des neuf savantes sœurs j'y pare la toilette,
J'y cultive à leurs yeux le laurier d'Apollon,
Faut-il le dire enfin, je suis poëte :
Oui, chaque jour sur ma douce musette
Je tâche d'accorder la rime et la raison.
A ce métier l'on devient fou, dit-on.
Ah, monseigneur! lorsque l'on perd la tête,
Doit-on payer la capitation? (1)

(*Voyez* les articles Baudin et Copette.)

général de la province, qui se rendait cette année à Saint-Quentin, elle remporta, en présence d'une foule de spectateurs, le second prix, et par un cri général, elle y fut proclamée l'*Amazone de Méaières*.

(1) On a fait droit à cette requête, en déchargeant notre poète de la capitation, pendant la durée de l'administration de M. de la Michodière.

COURTOIS (*Jean Louis*), de Charleville, y vit le jour le 10 décembre 1712 (1). La nature l'avait doué d'un esprit précoce, et ses heureuses dispositions furent si habilement cultivées par les Jésuites de son lieu natal, qu'il avait terminé sa rhétorique à quatorze ans. Désireux de se l'attacher, ces pères y réussirent sans peine, car la jeunesse docile aux impressions qu'elle reçoit, semble chérir la séduction, et ouvrir son âme tout entière à qui veut s'en emparer. Il entra dans leur société le 16 septembre 1726.

Après son temps d'épreuve, il commença son cours de régence, pendant lequel il se donna cette seconde éducation, dont la première n'est jamais qu'une ébauche. Son début fit présager qu'il égalerait un jour ceux de ses confrères qui s'étaient le plus distingués dans la carrière de l'instruction publique. Il professait la rhétorique à Dijon, lorsqu'il remporta, en 1752 et 1754, le prix d'éloquence à l'Académie française. Lié avec le P. François Oudin, qui s'occupait, dans la même ville, de la suite de l'histoire littéraire de sa société (2), le P. Courtois succéda, dans ce travail, à ce savant homme, mort le 28 avril 1752 (3). Une tâche aussi

(1) Et non le 6, comme le dit la *Biogr. univ.*, qui commet deux autres erreurs, en le nommant *Louis*, et en fixant sa mort à l'année 1768.

(2) Cet ouvrage, publié avec le titre de *Bibliotheca scriptorum societatis Jesu*, avait été poussé par Ribadeneira jusqu'en 1618 (Lyon, 1619, in-8°); par Alegambe jusqu'en 1643 (Anvers, 1643, in-fol.); et par Sotwel jusqu'en 1673 (Rome, 1676, in-fol.). Ce dernier a retranché quelques livres de controverse rapportés par Alegambe, et n'a point parlé des ouvrages mis à l'index, ni rapporté les passages des hérétiques et des auteurs suspects, ce qui avait exposé son prédécesseur à l'animadversion de ses confrères. Il faut joindre à ces volumes le supplément du P. Raimond Diosdaco Caballero, intitulé : *Bibliothecæ scriptorum soc. Jesu supplementa*. Rome, Fr. Bourlié, 1814—1816, in-fol., p. 333.

(3) Ce célèbre Champenois travailla pendant vingt ans à cet ouvrage, et laissa dix-neuf cent vingt-huit articles, et des fragmens et des matériaux pour plusieurs autres; mais comme on reconnut à Rome, dans la révision que l'on fit de son travail, ou que les Mémoires lui avaient manqué, ou même qu'il avait travaillé sur des instructions qui n'étaient pas toujours exactes, ce fut

chatouilleuse, *si gelosa*, remarque le *Nuovo Dizionario Istorico* (1), ne pouvait être confiée à un littérateur plus habile.

Chargé de conduire cet ouvrage à sa perfection, ce qui ne pouvait s'exécuter fructueusement qu'à Rome, le P. Courtois quitta Dijon en 1755, et se rendit dans cette capitale. Sa réputation l'y avait devancé : il y fut accueilli partout avec les témoignages de la plus grande considération. Retiré au collége Romain, il s'y occupa, durant plusieurs années, à recueillir et à mettre en ordre les matériaux nécessaires à son travail. Il eut dans cette ville de fréquentes occasions de jouir du commerce des gens de lettres, qui témoignèrent en toute occasion la plus grande estime pour ses talens et son jugement, surtout en matière de goût. Obligé d'abandonner l'Italie pour cause de santé, il repassa en France en 1759, et vint à Paris occuper au collége de Clermont la chaire de rhétorique, rendue si célèbre par les Cossart, les Jouvancy, les Porée, les Bandori, les Geoffroi, ses prédécesseurs (2).

A peine le P. Courtois fut-il de retour dans sa patrie, qu'il jugea que la perte de sa société y était résolue. En effet, elle fut dissoute dans tout le royaume par un édit royal du mois de novembre 1764. Lorsque le parlement de Paris porta la peine d'exil contre ceux de ses membres qui n'abjureraient pas l'institut et le régime auxquels ils s'étaient astreints, le P. Courtois se réfugia en Lorraine, où sa compagnie possé-

pour éviter ces inconvéniens, qu'on envoya le P. Courtois à Rome pour fouiller dans les archives de la société, parcourir les bibliothèques, et consulter les ouvrages des écrivains jésuites, dont le P. Oudin aurait parlé plus au long et plus justement, s'il avait eu cet avantage. (Michault, *Mélanges histor.*, t. II, p. 255.)

(1) Bassano, 1796, 22 vol. in-8°.

(2) Le P. Zaccaria, son confrère, bibliothécaire de Modène, lui succéda à Rome. Il consacra ses veilles, jusqu'en 1773, à enrichir de nouveaux articles la biographie des Jésuites; mais la suppression générale de l'Ordre, survenue à cette époque, empêcha la continuation et la publication de cet ouvrage important, qui devait former 4 vol. in-fol.

dait encore ses établissemens, sous la protection du roi Stanislas. Il demeura successivement à Nancy et à Pont-à-Mousson. Après la mort de ce prince, arrivée le 23 février 1766, les Jésuites éprouvèrent dans ce duché le même sort que celui dont ils avaient été partout ailleurs les victimes. A la fin de 1768, le P. Courtois n'espérant pas que sa société pût être long-temps conservée dans les autres États, se retira à Neufmanil, village situé à deux lieues de Charleville, et hors des limites de la France. Heureux en travaillant parce que l'étude était son unique passion, ses livres lui offraient dans cet exil un charme puissant contre l'ennui, et lorsqu'il avait besoin de consolation dans ses malheurs, Plutarque lui rappelait toujours le souvenir de quelque personnage illustre dont les peines avaient surpassé les siennes.

Lorsqu'il habitait ce petit village, il emprunta l'*Esprit du P. Castel* à M. Lissoir, abbé de Lavaldieu. Au bout d'un an, le prélat le lui redemanda plusieurs fois. Le P. Courtois qui, si l'on en jugeait par ce trait, aurait eu pour maxime que *ce qui est bon à prendre est bon à garder*, répondit que ne voyant plus chez lui ce volume, il l'avait sans doute rendu. Un jour que M. Lissoir, entraîné par l'abbé Savary, chanoine d'Yvois, fut visiter le P. Courtois, il aperçut l'*Esprit du P. Castel* sur sa table, et soudain le jésuite de tourner le dos, et de déplier sur ce volume une carte de géographie. Témoin de cette ruse, le prélat baissa les yeux. Il ne fut pas plutôt sorti, que l'abbé Savary, qui était instruit du larcin littéraire, lui dit : *Convenez que les Jésuites ont toujours eu des dessous de carte.* Néanmoins, quelques mois après, l'ouvrage fut remis à l'abbé de Lavaldieu.

Le lecteur excusera l'anecdote : en parlant d'un littérateur, on n'a pas toujours à citer de ces traits qu'offre en abondance la vie d'un guerrier ou d'un homme d'état, et qui intéressent tout un pays.

Ayant obtenu la permission de rentrer en France, le

P. Courtois alla se fixer au village de Saint-Laurent, près de Charleville. Il y vécut avec un de ses frères, remplissant toutes ses heures par le travail et l'étude. Se produisant peu au dehors, « son cabinet, pour nous servir de ses expres- » sions, était pour lui plus que les palais des rois, parce » qu'il y était avec les Muses, avec la liberté et la paix » (1). La mort vint fermer ses paupières dans cette solitude, le 1er juin 1772, treize mois avant la bulle d'extinction de son ordre dans tout le monde chrétien, donnée par Clément XIV, le 21 juillet 1773.

Le P. Courtois ne pouvait manquer de jouir d'une haute considération, dans une société où l'on estimait les talens comme des instrumens utiles à la gloire de l'Ordre. Excellent humaniste, il n'ignorait rien de ce qui peut former la connaissance la plus profonde des langues anciennes. La belle langue d'Homère et de Pindare, lui était aussi familière que celle d'Horace, de Virgile et des autres classiques latins. Il écrivait poliment. Sa prose est correcte, élégante, nombreuse; sa versification coulante, noble, pleine d'images.

Le P. Zaccaria l'a nommé avec éloge dans le t. IV de la *Storia d'Italia* (années 1749—1757), et le P. Marianus Parthenius, p. 246 de son poëme, intitulé : *Electricorum, libri IV* (Rome, Salomoni, 1767, in-8°), lui a fait hommage de ces vers flatteurs :

Ac te oculis, rerum dulcissime, nostris
Sæpe olim in turbâ memini objecisse videndum,
Gallia quem nobis magno pro munere misit;
Felices nimiùm, propria hæc si dona fuissent.
. . . . . avebam
Ipse quidem, fateor; quando est tibi tradita cura
Mandare æternæ sociorum nomina famæ,
Censeri in numero; verùm nimis ardua vota
Damnabat pudor, et tanti reverentia cœtûs.
Ecquod enim studii genus extitit? ecqua facultas,

(1) *Discours* couronné en 1752, p. 209.

Quam non agressi scriptis ornare disertis?
Et poteris numero tam multa volumina, laxa
Æde Palatinus (1) quam multa haud capit Apollo,
Complecti? non.
. . . . . Æquoreas citius numerentur arenæ,
Tantus scriptorum quàm possit census miri,
Inclytaque in proprias tribui tot nomina classes.

Ses écrits :

I. Pièce dramatique en vers sur le mariage du prince de Soubise. *Paris*, 1741, in-8°.

II. *Aqua Picata*, *Carmen* : inséré t. II, p. 272—276 des *Poemata Didascalica*. (Paris, 1749, 3 vol. in-12.)

Cet élégant *Poëme sur l'eau de Goudron*, est composé de six cent soixante-seize vers, et tient un rang distingué dans ce recueil précieux, dont nous sommes redevables à ceux des modernes qui ont cultivé les Muses latines avec le plus de succès.

III. Discours sur ce sujet : *Que l'amour des lettres inspire la vertu ;* couronné par l'Académie française en 1752.

IV. Discours sur ce sujet : *Que la crainte du ridicule a plus étouffé de vertus et de talens, qu'elle n'a corrigé de vices et de défauts ;* couronné par l'Académie française en 1754.

Ces deux discours ont été insérés dans le t. III, p. 30—52, p. 52—72 du *Recueil des Prix de l'Académie française*. (Paris, 1750, 8 vol. in-12 ;) *it.*, dans le t. XXXVI, p. 279—311, et le t. XXXVII, p. 50—80 du *Recueil* de cette *académie*. (Paris, 1693—1767, 41 vol. in-12.)

COURTOIS DEVERTEMONT (*Edmond Robert*), frère du précédent, et fils de Pierre Courtois et de Marie Denise Bastonnier, né à Charleville, le 16 février 1705, y fit ses classes chez les Jésuites, et avec succès, puisqu'il devint jésuite lui-même. Au bout de quinze ans, il rentra dans le

(1) La bibliothèque palatine est dédiée à Apollon.

monde, muni d'un riche fonds de connaissances, avec l'amour du travail. Il vaquait à Paris à une éducation particulière, lorsque des protecteurs lui ouvrirent la carrière diplomatique, où il cueillit quelques lauriers, qu'il dut à sa sagesse prévoyante. Nommé secrétaire d'ambassade en Suisse, en 1748, chargé d'affaires plusieurs fois, la première en 1749, la dernière en 1754, il fut gratifié, le 1er mars 1755, d'une pension de retraite de 1500 liv. (1). A cette époque, il se retira à Saint-Laurent, où il vécut dans une retraite studieuse, sans pourtant renoncer au monde. Le mois d'octobre 1777 fut le terme de sa vie.

La modestie et la simplicité se montraient dans tout ce qui l'environnait; l'amour des livres était un titre certain à son estime et à son amitié; sa conversation avait toute la pureté et toutes les grâces dont notre langue est susceptible. Son goût, éclairé et nourri par une étude profonde des écrivains de l'antiquité, le rendait juste appréciateur des productions des autres; ce qui fait regretter qu'il ne nous ait point enrichi de quelques-unes de ses productions. Il était intimement lié avec le P. Jean Baptiste Loth, jésuite, né le 2 février 1723, à Charleville, où il professait la philosophie en 1756, et avec Anselme Loth, son frère, qu'on appelait *le Jésuite*, parce qu'il avait postulé pour l'être. Celui-ci, doué d'une imagination vive et féconde, et de talens gracieux, faisait très bien des vers latins; ce qui suppose de bonnes études, des connaissances et de l'esprit. Il est auteur d'un poëme inédit, intitulé *de Urbanitate*, dont le but est de faire sentir la sympathie de la politesse avec la religion chrétienne.

CROI (*Antoine* DE), premier prince de Porcien, fils d'Henri de Croï et de Charlotte de Châteaubriant, né en 1541, épousa Catherine de Clèves, sœur cadette d'Henriette, com-

(1) Archives du ministère des affaires étrangères.

tesse de Rethel. Le roi Charles IX érigea, le 4 juin 1561, le comté de Porcien en principauté, en faveur de ce mariage. L'union des deux époux, qui habitaient le château de Porcien, ne fut pas de longue durée. Le jeune prince s'attacha aux Coligni, et comme eux il embrassa le Calvinisme. Pour soutenir ce parti, il se mit à la tête de quatorze mille Protestans, fit des incursions dans la Brie, et inquiéta le cardinal de Lorraine, revenant du concile de Trente, en 1563.

Les Bénédictins du prieuré de Saint-Thibaut de Château-Porcien ne tardèrent pas à éprouver les effets de la haine qu'il portait aux cénobites. Il les força de se retirer à leur abbaye de Saint-Hubert en Ardenne; il fit même assassiner un de ces religieux à Novion, par un guet-à-pens. Les Catholiques de sa principauté furent souvent en butte à ses persécutions : des gens, apostés par ses ordres, les insultaient jusque dans leurs églises. Ils furent délivrés de ce fléau le 5 mai 1587, époque à laquelle mourut à Paris le prince Antoine, sans postérité, à l'âge de vingt-six ans. Son corps fut transporté à Château-Porcien, et inhumé dans un cercueil de plomb, qu'on convertit en balles de mousquet durant le siége de 1617.

Voici comme sa mort est racontée : « Le prince de Por-
» cien, jeune, martial et guerrier, mourut à Paris, le 15 may
» 1567, d'une fièvre chaude, causée d'une colère mêlée
» d'excès, qui fut qu'ayant joué à la paume tout le long
» du jour, il fut mandé le soir aux Tuileries, où le roy
» (Charles IX) le tint deux heures découvert dans le jardin,
» à la lune et au serein, et lui tint de rudes propos, jusqu'à
» le menacer de la perte de sa tête pour *Linchamp*, place
» frontière (située sur la rivière de Semoy, Ardenne), qu'on
» avait donné à entendre à sa majesté qu'il faisait fortifier;
» car étant revenu en sa maison outré de dépit, comme il
» avait le cœur merveilleusement grand, envoya querir du
» vin, et étant en chaleur, en but trois quartes, et mangea

» trois platelées d'amandes vertes, et si en alla coucher là-
» dessus; *qui fut le poison qu'on dit luy avoir été baillé.* »
(*Mémoires de l'Estoile*, t. I, p. 15.) Ces dernières paroles font allusion au libelle satyrique intitulé : *La Légende de dom Claude de Guise* (l'abbé de Cluni), où l'on assure qu'un nommé Saint-Barthelemi, émissaire de dom Claude, avait donné au prince de Porcien un breuvage empoisonné, qui lui avait échauffé le sang et troublé la raison.

Antoine de Croï était ennemi déclaré de la maison de Guise, et il en donna des preuves en mourant; car, comme il soupçonnait sa femme d'avoir de l'inclination pour le duc de Guise (Henri le Balafré), il la conjura de ne point l'épouser. « Je ne doute pas, lui dit-il, qu'étant jeune, belle et
» riche, vous ne soyez remariée après ma mort. Je vous
» laisse le choix des partis; et de tout le royaume, je n'en
» excepte qu'un seul homme : c'est le duc de Guise. C'est
» l'homme du monde que je hais le plus; et je vous demande
» en grâce que mon plus grand ennemi ne soit pas l'héritier
» du plus précieux de tous mes biens. » (Le Laboureur, *addit. aux Mém.* de Castelnau, t. I.) Malgré une demande si précise, Catherine donna sa main, au mois de septembre 1570, à ce même duc de Guise, qui fut assassiné le 23 décembre 1588 (1).

Cette princesse a eu la jouissance du château de Porcien jusqu'en 1608, époque où la principauté fut vendue, à la charge du douaire de la veuve.

Durant les guerres de la Ligue, sur la fin du règne d'Henri III, et sous Henri IV, les petites villes de Champagne eurent beaucoup à souffrir; celle de Château-Porcien fut presque la seule exceptée : elle dut cet avantage à Catherine de Clèves, que ses alliances avaient rendue recommandable aux deux partis. Dans ces temps malheureux, les habitans

(1) *Voy.* Bayle, *Dictionnaire critique*, art. *Henri de Lorraine, duc de Guise.*

des villages voisins, au nombre de dix-huit, se réfugièrent dans la capitale du Porcien, pour y vivre sous la protection de leur princesse douairière, qui marqua toujours une grande prédilection pour cette ville. Elle est morte le 11 mai 1633, âgée de quatre-vingt-cinq ans. (*MSS. de Prevôt, curé d'Herpy.*)

« Le 21 juillet 1578, Saint-Megrin, l'un des mignons » d'Henri III, fut assassiné. De ce meurtre n'en fut faite » aucune poursuite, sa majesté étant bien avertie que le » duc de *Guise* l'avait fait faire pour le bruit qu'avait ce mi- » gnon d'entretenir sa femme (Catherine de Clèves), et que » celui qui avait fait le coup portait la barbe et la conte- » nance du duc de *Mayenne*. » (*L'Estoile*, ibid, p. 95.)

On a publié : « Le Trophée d'Anthoine de Croy, prince » de Porcean, souverain des terres d'outre et deçà la Meuse, » baron de Montcornet lez-Ardennes, Pargny, etc., par » Ubert Philippe de Villiers, son secrétaire. » *Lyon*, Saugrin, 1567, in-8°.

Duchesne, Butkens, Heuterus et Scohier ont publié la généalogie de la maison de Croï. L'ouvrage du dernier a paru à Douai en 1689, in-8°.

D.

DANCEY (*Jean*), était né à Gerson, près de Rethel, dans le xve siècle. La gloire du grand homme dont ce petit village fut le berceau (1), rejaillissait alors de toutes parts. Pressé par cet aiguillon puissant, Dancey résolut de marcher sur les traces de son illustre compatriote. Reçu maître-ès-arts au collége de Navarre en 1519, il y professa successivement la philosophie et la théologie avec distinction; la Faculté de Paris le plaça parmi ses docteurs en 1523. La

(1) Ce village est entièrement détruit.

réputation de science et de vertu qu'il s'acquit, lui attira l'estime et la bienveillance des personnes les plus distinguées, et particulièrement celle de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims; car ce prélat, recommandable à tant de titres, se plaisait à verser ses faveurs sur ceux qui cultivaient les lettres, et surtout la théologie, qui avait plus de rapport avec sa haute dignité (1).

Le docteur Dancey joignait à un esprit vif et pénétrant une vaste étendue de lumières. Ce qu'on remarquait singulièrement en lui, c'est que jamais il ne faisait d'entreprise sans l'amener à bien : il triomphait de tous les obstacles; tout lui réussissait, parce qu'il portait dans l'avenir ce coup d'œil juste qui, apercevant tout, ménage à la prudence l'instant de profiter des événemens.

Prêchait-il? il subjuguait, il entraînait par son éloquence. Sa logique était si pressante, ses discours avaient tant de charmes sur l'esprit et sur le cœur de ses auditeurs, qu'il forçait même ceux que d'indociles passions empêchaient de rentrer dans le sentier de la vertu, de convenir hautement de la vérité de ses principes et de la profondeur de ses raisonnemens. S'il n'a pas égalé le grand Gerson, son compatriote, du moins a-t-il eu le mérite d'avoir fait tous ses efforts pour en approcher; et certes, ce n'est pas un petit éloge, car il est toujours glorieux de se montrer l'émule d'un grand homme, lors même qu'on ne peut l'atteindre; c'est le témoignage que lui rend de Launoy : « Dancæius nisi Gersonem popularem suum omnino expresserit, conatus est » saltem exprimere. Quod non postremum existimari debet » commendationis genus. » On peut présumer que Dancey était né vers 1495. L'époque de sa mort est inconnue.

Cette notice est extraite de l'histoire latine du collége de

(1) Le poète Jean Voulté, de Vandy-sur-Aisne, a fait son épitaphe en neuf vers latins. (*Lib. II, epigram.*, p. 183.)

Navarre, par de Launoy, p. 403, 404 et 990. Le suffrage d'un homme aussi habile et d'un docteur aussi aguerri, qui semblait être né pour fronder les sentimens de tout l'univers, ne peut être regardé comme un témoignage équivoque ou comme un langage de politesse et d'exagération. De Launoy, qui savait tout, ne savait pas louer; et s'il l'a fait quelquefois, c'était la vérité qui le faisait pour lui (1).

DEHAYE (*Ponce*), qui naquit à Rethel, le 26 juillet 1740, de Jean Dehaye et de Marie Toussaint, y fit ses premières études, puis sa rhétorique à Reims. Entré chez les Minimes de cette ville, il y prononça ses vœux le 2 mars 1757; et comme la direction de son esprit l'appelait à cultiver les belles-lettres, on l'envoya au collége de son ordre à Brienne-le-Château, où il les enseigna durant cinq ans.

Ses fonctions scolastiques lui laissant quelques loisirs, il en profita pour faire une tragédie en vers, intitulée *Marcellus, ou les Persécutions*. Cette pièce, destinée à rester dans son portefeuille, plut à un voyageur calviniste, qui fut surpris de trouver une composition de ce genre, écrite dans un cloître par un jeune homme de vingt ans, abandonné à son goût. Résolu de la publier, il l'emporta en Suisse, et la fit imprimer à Iverdun en 1760, chez Félix, qui l'envoya à Paris, où la censure de la librairie en empêcha le débit. Le pauvre drame fut obligé de retourner en Helvétie, sans être connu en France. Voltaire, à qui l'éditeur en avait envoyé un exemplaire, répondit « qu'il savait gré à ce bon Minime

(1) « M. de Launoy était un terrible critique, redoutable au Ciel et à la terre. » Il a plus détrôné de saints du paradis, que dix papes n'en ont canonisés. » Tout lui faisait ombrage dans le martyrologe, et il recherchait tous les saints » les uns après les autres, comme en France on recherche la noblesse. Le curé » de Saint-Eustache de Paris disait : *Quand je rencontre le docteur de Launoy, je » le salue jusqu'à terre, et ne lui parle que le chapeau à la main, avec bien de » l'humilité, tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon saint Eustache.* » (D'Argonne, *Mél. de Littér.*, t. I, p. 314, édit. 1725.)

» qu'un homme de sa robe fît des tragédies contre les per-
» sécutions. »

Avant cette débauche d'esprit, le jeune religieux, qui demeurait à une lieue de Cirey, séjour de la marquise du Châtelet, avait eu la présomption d'écrire une épître en vers avec une lettre en prose à Voltaire, qui lui témoigna sa reconnaissance par une réponse (inédite), assaisonnée de ce sel qui caractérise toutes ses productions.

Après cinq années de régence révolues, il fallut penser à des études plus sérieuses. Le père Dehaye parcourut assez rapidement le cercle des connaissances théologiques, et ne voulut pas se charger du bagage de l'antiquité ecclésiastique. En entrant dans sa cellule, on était frappé d'y voir près de saint Thomas, Horace, Virgile, Cicéron, Eschyle, Aristophane, Sophocle, Plaute, Térence, Corneille, Racine, Molière, Voltaire, Boileau et Buffon : l'étonnement allait croissant lorsqu'on remarquait sur les mêmes tablettes, à côté de Rodriguez et de Crasset, Anacréon, Ovide, Tibulle, Properce, Catulle, Juvénal, Martial, Pétrarque, Guarini, La Fontaine, Bernard, Chaulieu, Bernis et Gresset.

On pense bien que le jeune Minime ne pâlit pas toujours sur *la Somme* de saint Thomas; et ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est qu'en répétant un jour une preuve de théologie, il y enchassa cette tirade de l'*Art Poétique* d'Horace :

> Humano capiti cervicem Pictor equinam
> Jungere si velit, et varias inducere plumas
> Undique collatis membris; aut turpiter atrum
> Desinat in piscem mulier formosa superne :
> Spectatum admissi risum teneatis amici ?

ce qui ne fut interrompu que par les éclats de rire de son professeur et de ses condisciples. Devenu, par cette distraction, l'objet des plaisanteries de ses confrères, Horace Dehaye (car c'est ainsi qu'on l'appelait), fit depuis une trêve

avec les classiques profanes, durant son cours de théologie.

Ordonné prêtre, il se livra à la prédication, et il y obtint assez de succès pour mériter d'être élu Provincial des Minimes de la province de Champagne, le 27 septembre 1779, et de nouveau en 1785. Il remplit cette charge honorable avec zèle, sagesse et dignité, ce qui le réconcilia avec ses ennemis; car le mérite en suscite d'ordinaire, même dans le clergé, où la jalousie lui refuse trop souvent les éloges ou lui envie les récompenses. Une délibération capitulaire l'invita à publier ses sermons : ils parurent en 1789.

Jusque-là le P. Dehaye avait su captiver l'estime de ses confrères et de presque tous ceux qui le connaissaient. La révolution éclata; il perdit alors une partie de cette considération, qui est la plus belle récompense de l'homme de bien. Ayant adopté les principes de l'époque, dont sans doute il était loin de prévoir qu'on pût si étrangement abuser, il fut nommé maire de Rethel en 1790. Le 1er décembre 1791, il se chargea de desservir la cure de Mouzon, d'où le titulaire était parti, par suite du refus du serment décrété le 27 novembre 1790. De retour dans son lieu natal, à la fin de 1793, il y devint principal du collége; et tout son temps, jusqu'à sa mort, fut depuis partagé entre l'exercice de cette place et la culture des lettres.

Durant cette gestion, il laissa échapper de sa plume une *Ode* sans date, mais qui parut peu après le 27 août 1795. Cette production extravagante, jointe à quelques écarts, laisse entrevoir qu'il était imbu, depuis quelque temps, des principes de cette fausse philosophie qui venait de mettre toute l'Europe en combustion, après avoir produit en France une sanglante série de bouleversemens et de catastrophes inouies dans l'histoire. Il termina son existence à Rethel, le 17 mai 1818.

Ses ouvrages :

I. *Marcellus, ou les Persécutions*, drame en trois actes et en vers. *Iverdun*, Félix, 1760, in-8°; pièce qui valut à l'auteur la disgrâce du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims.

II. *Vers au roi et à la nation, sur le sacre de Louis XVI.* Reims, 1775, in-4°; pièce de cent huit vers, dont on trouve trois strophes, p. 116 du *Journal historique du Sacre*. (Paris, vente, 1775, in-8°.)

III. *Discours prononcés dans des assemblées religieuses.* Paris, Berton, 1787, in-8°, *rare*. L'auteur conservait dans son portefeuille une suite à ces discours, composés pendant ses provincialats. Ils peuvent s'adapter, en général, à tous les religieux; le *Journal des Savans* les a loués.

IV. *Sermons*. Paris, Cailleau, 1789, 3 vol. in-12.

Dans une lettre, du 26 septembre 1806, que nous avons sous les yeux, l'auteur dit : « Qu'il a fait entrer dans ces ser» mons autant de philosophie que le permettait l'austérité » du genre. » On y remarque, t. III, p. 298—358, l'oraison funèbre de *Pierre Pillas*, d'abord curé de Douzy, puis de Rethel, à dater du 28 juin 1745, cure dont il se démit en 1781, pour se retirer à Sedan, sa patrie, où il est mort en 1785, âgé d'environ soixante-quinze ans : il était conseiller-clerc au présidial de cette ville. On s'aperçoit aisément que l'orateur avait négligé l'étude des livres saints et des Pères de l'Eglise, qui ont formé pour la chaire les Chrysostôme, les Bossuet, les Massillon et les Bourdaloue, les de la Rue, les Cheminais, et autres membres de cette société fameuse, à laquelle on est redevable d'avoir la première perfectionné parmi nous l'art de la prédication. Néanmoins il y avait foule aux sermons du P. Dehaye; ils étaient goûtés, surtout de ceux qui ne vont entendre un prédicateur que pour juger un écrivain.

V. *Ode pour la fête de la Fédération.* Charleville, Raucourt, 1789, in-12 de près de cent vers, suivi de couplets patriotiques.

Un plaisant, ennemi de toute émancipation politique, a dit qu'il n'y avait dans cette ode ni rime ni raison. Le poète la mettait au nombre de ses écarts; car dans la lettre ci-dessus, il ne craint pas de dire : « J'eus la folie de composer » en vers, pour la fête de la Fédération (14 juillet 1789), » *mon serment civique.* »

VI. *Discours pour la proclamation de la Constitution, et sur le serment des prêtres.* Charleville, *ibid*, 1791, in-12, p. 32.

VII. *Le Maire de La Rochelle*, tragédie en trois actes et en vers. Paris, Cailleau, 1792, in-8°.

VIII. *Ode sur le mariage des prêtres.* Rethel, Guivard, 1795, in-8°, p. 24, réimpr. dans *le Conservateur*, par François de Neufchâteau, t. I, p. 395-414. (Paris, an VIII, 1800, in-8°.) Pamphlet, accompagné de notes *historiques et philosophiques*, contenant vingt-quatres trophes et deux cent cinquante vers, écrit de verve, mais avec toute la liberté cynique de Pétrone et de l'Arétin.

IX. *Ode sur la Paix.* Rethel, *ibid*, 1801, in-12, p. 6, de six strophes; *Ode au Premier Consul.* Rethel, *ibid*, 1802, in-12, de vingt-deux strophes de dix vers; *Ode au Premier Consul, qui s'est nommé général de la descente en Angleterre.* Rethel, *ibid*, 1803, in-12.

Ses manuscrits :

I. *Histoire des trois dynasties françaises, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au 21 septembre 1792.*

Cet ouvrage, pour lequel l'auteur a reçu des gratifications de deux ministres de l'intérieur, formerait cinq volumes; il y attachait un grand prix. « Il est, disait-il, d'un caractère » libre, d'un style nourri de philosophie, écrit avec énergie :

» il a subi trois examens, dont il est sorti avec éloge. Je crois » qu'il est impossible qu'il ne voie pas un jour la lumière; » mais l'auteur mourra sans avoir eu cette satisfaction. » (*Lettre* ci-dessus.)

II. *Grammaire française d'une nouvelle méthode*. « Elle » consiste à enseigner le français comme le latin, par des » règles, désignées par des titres et des compositions, dont » on donne des modèles; méthode par laquelle on apprend » sûrement sa langue par principes. » (*Ibidem.*)

III. *Le Siége de Rhodes*, tragédie en cinq actes et en vers. « Elle ferait le pendant des *Templiers*; elle n'a pas la même » richesse de poésie, mais elle a plus de chaleur et de régu- » larité. Jouée sur le théâtre de Rethel en 1804. » (*Ibidem.*)

IV. *Les Etats de Blois*, tragédie en cinq actes et en vers. « Assez médiocre, mais peignant bien l'esprit du siècle. » (*Ibidem.*)

V. *Les Pélopides chrétiens*, tragédie en cinq actes et en vers. « Quoique assez bien écrite et d'un grand intérêt, les » comédiens ont refusé de la jouer, sans vouloir s'expliquer » ni dire pourquoi. » (*Ibid.*)

VI. *Le Mystificateur*, comédie en trois actes et en vers. « On en joue de moins bonnes. » (*Ibid.*)

VII. *Les trois Devises*, comédie en trois actes et en prose, pour être jouée par des demoiselles.

VIII. *La Mort de ma Tante, ou ce qui plaît au Dames*, comédie en trois actes et en prose, pour les demoiselles.

Ces drames, avec des pièces fugitives, quinze odes, des épîtres, des fables, des chansons, etc., formeraient deux volumes.

DEHAYE (*Gilles*), frère du précédent, né à Rethel, le 30 août 1744, se retira en Allemagne vers 1770, où il fut professeur de langue française. Il a publié une Grammaire *Germanico-française*.

DEHAYE (*Etienne*), avocat, né à Rethel le 7 oct. 1750, jouissait de l'estime de tous ceux qui l'accordent au mérite et à la vertu. Il était procureur général syndic de l'administration départementale des Ardennes, lorsque la journée du 10 août 1792 couvrit la France de deuil. Attaché à la monarchie et à l'auguste famille des Bourbons, il s'arma de courage, et sur son réquisitoire, le conseil du département ayant à délibérer sur la question de savoir quelle suite serait donnée à l'acte du Corps Législatif du 10 août, portant la suspension provisoire du roi, prit l'arrêté qui suit, dans sa séance du 15 août : ouï le procureur général syndic :

»Arrête, à la pluralité de quatorze voix contre huit, 1° que l'acte du Corps Législatif portant suspension provisoire du pouvoir exécutif, ne sera ni proclamé ni promulgué.

»Qu'il sera cependant envoyé aux districts et aux municipalités du ressort avec le présent arrêté, et qu'on leur enverra également les autres actes du Corps Législatif qui feraient suite à celui du 10.

» 2° Qu'il regarde les dispositions dudit acte comme étant attentatoires à la constitution, comme ayant anéanti un pouvoir organisé par elle, et comme étant émané du Corps Législatif dans des circonstances où ce corps, subjugué depuis long-temps, ne peut notoirement délibérer avec liberté.

»3° Que l'Assemblée Nationale est invitée à rétablir, par tous les moyens qui sont en elle, et la liberté de ses délibérations et le pouvoir qui peut, aux termes de la constitution, leur donner force de loi. . . . . .

» 5° Invite les administrateurs des districts et les conseils généraux des communes, à demeurer fidèles à leurs postes, comme à leur serment. . . . . Invite aussi tous les citoyens, au nom de la patrie en danger, de se réunir autour de la constitution qu'ils ont jurée.

» 6° Arrête que le présent arrêté sera envoyé, par un cour-

rier, au Corps législatif et à la députation, et par la voie ordinaire, à tous les corps civils et militaires du ressort.

» 7° Que l'administration remplira ses fonctions jusqu'à détermination ultérieure en tout ce qui ne sera pas contraire à la constitution et une suite du 10 août 1792; et sera en outre le présent arrêté publié et affiché, lu au prône du premier dimanche après la réception, et envoyé à tous les départemens du royaume. »

Cet arrêté qui, s'il eût été adopté dans toute la France, eût rétabli la royauté sur les ruines des divers factions, portait, outre la signature du procureur général syndic, les suivantes, que nos annales doivent conserver :

1. Blay (J. B.), âgé de vingt-neuf ans, avocat, né à Wadelincourt.

2. Boucher (N. P.), âgé de quarante-cinq ans, né à Bar-lès-Buzancy, notaire à Buzancy.

3. Bourgeois (J. B. A.), âgé de quarante-quatre ans, né et demeurant à Mézières-sur-Meuse, juge des traites foraines.

4. Chanzy (J.), âgé de soixante-trois ans, cultivateur, né et demeurant à Vandy.

5. Dessault (H.), âgé de quarante-sept ans, noble et cultivateur, né à Bièvres (Ardennes), demeurant à Saint-Laurent.

6. Gérard (C. J. B.), âgé de quarante-neuf ans, né à Mouzon, procureur du roi de la maîtrise des eaux et forêts de Sedan.

7. Gromaire (J. B.), âgé de cinquante-six ans, né et notaire à Chemery.

8. Gerard (M. C. G.), âgé de trente-quatre ans, avocat, né et demeurant à Mouzon.

9. Legrand (J.), âgé de quarante-cinq ans, cultivateur, né et demeurant à Bouvellemont.

10. Lemaire (Jean Jacques), âgé de soixante-six ans,

ancien maître de forges, cultivateur à Sainte-Ménéhould, en 1728, demeurant à Champigneul, canton de Grandpré (1).

11. Namur (P.), âgé de soixante ans, cultivateur, né et demeurant à Lucquy, canton de Novion-Porcien.

Traduits au tribunal révolutionnaire de Paris, le 7 mai 1794, ces estimables administrateurs n'y eurent pour défenseur que leur procureur général syndic, qui dit entr'autres choses, que s'il y avait un coupable dans ce procès, c'était lui; qu'il avait provoqué et rédigé l'arrêté ci-dessus; que ses co-accusés, influencés par lui, l'avaient signé de confiance, et qu'ainsi tout le poids de l'accusation devait retomber sur lui seul. Cette déclaration aurait suffi sans doute pour soustraire ses collégues à la mort, si les démagogues qui dominaient à cette époque la plus horriblement mémorable, avaient respecté quelque chose. Condamnés tous les douze, ils subirent leur inique et atroce jugement le même jour. Etienne Dehaye était frère des précédens.

DELAHAUT (*Nicolas Joseph*), naquit le 15 décembre 1702, à Yvois-Carignan, d'une famille considérée, et qui, depuis long-temps, se distinguait au barreau de cette ville. Le désir de s'instruire lui inspira le goût de la retraite, et décida son choix pour l'ordre de Prémontré, où il était sûr de trouver des ressources de toute espèce pour former ses mœurs et son esprit. Il entra au noviciat à Saint-Paul de Verdun, et y fit profession en 1718. Après son cours d'é-

(1) « On rapporte que témoin du désespoir de plusieurs de ses compagnons » d'infortune, il les rassura par ces paroles : *Mes amis, encore un instant, et » nous serons dans l'éternité; nous allons enfin monter au ciel couverts des palmes » glorieuses du martyre. Louons donc à jamais le Seigneur notre Dieu.* A peine » eut-il commencé à psalmodier, que ce pieux exemple fut suivi par ses mal- » heureux collégues. Furieux d'une résignation si courageuse, le commissaire » du service fit supplicier Lemaire le dernier, afin de le rendre témoin de » l'exécution barbare de ses vertueux camarades. » (*Note communiquée par M. Nottret de Saint-Lys.*)

tudes, ses supérieurs l'ayant jugé capable d'être employé dans l'enseignement, l'envoyèrent à l'abbaye de Belval, près de Mouzon, où il professa la théologie pendant plusieurs années (1). Il était procureur à l'abbaye de Longwé, canton du Chesne, en 1759. On ne voit pas qu'il ait vaqué à d'autres emplois dans sa congrégation, quoiqu'il eût les talens nécessaires pour s'en acquitter avec distinction; mais il leur préférait la vie de simple religieux, qui lui laissait toute la liberté de se livrer aux recherches historiques, pour lesquelles il avait un goût dominant.

A l'exemple de beaucoup d'autres ecclésiastiques de ce temps, qui ne manquaient ni de lumières ni d'instruction, il crut ne voir dans le livre de Jansénius, que la doctrine de saint Augustin, et il refusa de signer le formulaire : tort, sans doute, mais qui s'atténue un peu, lorsqu'on pense qu'il était alors partagé par des hommes respectés pour leur science et pour leurs mœurs, dont l'exemple et les vertus pouvaient séduire. Si toutefois, sous ce rapport, on ne peut l'excuser, on doit dire au moins qu'aucun religieux ne fut jamais plus exact à remplir ses devoirs, plus humble, plus sévère pour lui-même, plus indulgent pour les autres, moins répandu dans le monde, et plus attaché à la pratique de sa règle. Les momens de liberté qu'elle lui laissait, étaient consacrés aux travaux du cabinet, car il pensait que le bonheur de l'étude est peut-être le seul qui ait le privilége de tenir lieu de tous les autres.

Il assista au chapitre national tenu à Prémontré en 1770, comme député de l'abbaye de Mureau, en Lorraine, où il demeurait alors; et il y exprima, de la manière la plus po-

(1) Mumery (*Nicolas*), savant Prémontré, connu par plusieurs ouvrages pleins d'érudition, professa la philosophie à Belval depuis 1715 jusqu'en 1717. Il était né à Marats en Lorraine, en 1690. (*Voy.* son article dans le *Supplément au Dictionnaire histor. de Feller.*) Guinet (*Nicolas*), auteur de divers ouvrages, fut prieur de Belval et de Longwé. Né à Nancy en 1621, mort en 1695.

sitive, son vœu pour la réforme des abus, et surtout pour l'observance exacte du deuxième chapitre de la règle de saint Augustin, qui prescrit la vie commune et interdit toute propriété. Dans l'occasion, il s'élevait avec force contre la pluralité des bénéfices : il la regardait comme une injustice qui entasse sur la tête d'un seul ce qui devrait être partagé entre plusieurs, et qui fait trop souvent servir au luxe et à la vanité les richesses du sanctuaire, uniquement destinées à étendre modérément les bornes d'une subsistance trop étroite, et à sauver les ministres des autels de la honte de l'indigence. Il est mort pieusement à Brieulle-sur-Meuse, maison de sa congrégation (canton de Dun), le 17 mars 1774, laissant en MS. l'ouvrage suivant :

Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon, publiées avec des augmentations et corrections, par M. l'Ecuy, ancien abbé général de Prémontré. Paris, Desoer et Delaunay, 1822, in-8°, p. 491.

L'éditeur, après avoir rendu compte de la part qu'il a eue dans la publication de ces Annales, donne sur son auteur une notice, d'où cet article a été extrait. Il a enrichi l'ouvrage d'une biographie d'Yvois et de Mouzon, dont la plus grande partie a été tirée de la *Biographie Ardennaise*.

Ces Annales contiennent une multitude de faits et d'anecdotes qu'on chercherait vainement ailleurs, surtout depuis la dispersion ou l'anéantissement de la plupart des pièces originales que l'auteur avait dérobées aux vers et à la poussière des bibliothèques. Elles ne peuvent qu'être très-utiles à ceux qui voudront connaître ou écrire l'histoire du pays ; et l'on ne doit jamais laisser échapper l'occasion de louer le zèle de ces écrivains laborieux, qui se chargent d'un travail où il y a toujours à essuyer plus d'ennui que de fruits à recueillir.

DELIGNIER (1) (*Pierre*), né à Mézières le 23 mars 1733, d'Antoine Deligny, échevin, fut pourvu d'un canonicat du chapitre de Saint-Symphorien de Reims, en avril 1769, après avoir enseigné assez long-temps les humanités au collége de Rethel. Il était malin et spirituel, et il fit surtout ses preuves en jouant un petit rôle durant notre grand drame politique : imprudence dont il aurait été victime, si l'œil inquiet de l'amitié ne l'avait soustrait aux regards des bourreaux de 1794.

Il est auteur de quelques *Poésies fugitives*, imprimées par lui-même chez *Pierart à Reims*. Ce sont des fables, des chansons, des épigrammes, et autres pièces, marquées au coin d'une plaisanterie fine et délicate, et où les ridicules et les travers de la révolution sont parfois saisis et peints avec les traits enjoués et piquans de Martial. En les chantant ou en les récitant, l'auteur y ajoutait un nouveau prix, par le ton gai et comique qui lui était particulier. Momus lui-même ne mettait pas plus de gaîté dans ses récits, et ne riait pas de meilleure grâce et d'un ton plus joyeusement soutenu. On aurait pu lui fourrer un socque au pied gauche, chaussure ordinaire des poètes comiques. Il n'avait imprimé que pour charmer son loisir, dans un temps malheureux où le culte public étant proscrit en France, un bon nombre d'ecclésiastiques, au milieu d'un dénuement affreux, avaient cherché leur subsistance dans les travaux de l'imprimerie.

Il serait peut-être difficile aujourd'hui de réunir ces pièces détachées, qui ne furent tirées qu'à peu d'exemplaires, pour des amis. L'auteur aurait pu les rassembler et les publier après la chute des farouches dominateurs de leur patrie ; mais il a senti, qu'à moins d'un mérite supérieur, ces fleurs, que sème en passant une imagination fleurie, ne doivent pas survivre à la circonstance qui les a fait naître. Retiré

(1) Son père a signé Deligny au bas du registre baptistaire.

chez un de ses parens à l'Echelle, canton de Rumigny, dès qu'un jour plus doux eut lui sur la France, Delignier y mourut subitement, le 9 avril 1795, à l'âge de soixante-quatre ans. Il avait conservé son caractère enjoué. Il pensait comme Voltaire, qui disait à l'auteur de la comédie des *Philosophes*, qu'*un Français qui n'est pas gai, est un homme hors de son élément.*

DELOCHE (*Nicolas André*), né à Novion-en-Porcien, le 13 octobre 1732, professeur d'humanités pendant treize ans, au collége de l'université de Reims, et sous-principal du même collége, chanoine de l'église de Beauvais en janvier 1767, et de celle de Reims au mois de juillet suivant, sous-chantre et sénéchal de ce dernier chapitre, et docteur en théologie de la Faculté de cette ville en 1786, y est mort postérieurement à l'année 1810.

Ses productions littéraires sont :

I. *Ode illustrissimo ecclesiæ principi Car. Ant. de la Roche-Aymon, archiep. Duci Remensi; canebat Nic. Andreas Deloche artium professor, nec non abbatiæ regalis S. Petri Remensis canonicus.* Reims, 1763, in-4°, p. 8.

II. *Description des décorations pour le passage de Mme l'archiduchesse Marie Antoinette d'Autriche, Dauphine de France.* Reims, 1770, in-4°, p. 34.

III. *L'Amour reconnaissant de la ville de Reims, Ode à Mgr le cardinal de la Roche-Aymon.* Reims, 1772, in-8°, p. 4.

IV. *In inaugurationem Regis Ludovici XVI, Ode.* Reims, Multeau, 1775, in-4°.

V. *Ode à l'occasion du sacre de Louis XVI*, Reims, 1775, in-8°, p. 14. On a imprimé trois strophes de cette Ode à la page 114 du *Journal historique du sacre et couronnement de Louis XVI.* (Paris, vente, 1775, in-8°.)

VI. *Explication des emblêmes inventés et mis en vers par*

M. Bergeat, vidame de Reims, et M. l'abbé Deloche, tous deux chanoines de l'église métropolitaine, pour la décoration des édifices, arc de triomphe, et autres monumens érigés par les soins de la ville, lors de la cérémonie du sacre de Louis XVI. Reims, Barth. Multeau, 1775, in-4°; p. 22.

DELVINCOURT (*Henri Antoine Augustin*), né le 4 mars 1767, à Mainbressy, canton de Chaumont-Porcien, fut admis à l'âge de onze ans au collége de Charleville, où son père était venu établir un pensionnat. Après avoir fait ses cours de philosophie et de théologie à Reims, il reçut la prêtrise en 1791, et revint à Charleville remplacer chez les chanoinesses sépulcrines leur chapelain fugitif. Les temps étant devenus mauvais, il partit pour Bruxelles : c'était le 15 septembre 1792. Il y trouva M. de Talleyrand, archevêque de Reims, qui l'accueillit avec bonté, et le prit pour son secrétaire. Avant de quitter cette ville, lorsque des devoirs impérieux l'appelèrent ailleurs, ce prélat lui procura l'éducation des fils de M. de Muller. Delvincourt remplit cette tâche à la satisfaction de cette famille illustre, qu'il suivit à Vienne. Le désir de revoir sa patrie l'y ramena après la signature du concordat du 15 juillet 1801. Alors commença pour lui une nouvelle carrière, qu'il fournit avec honneur.

Nos anciens colléges avaient été remplacés par des écoles centrales : la distribution annuelle des récompenses se faisait dans les temples décadaires; on y prononçait, au pied de l'autel de la patrie, des discours pleins de virulence contre la religion et la royauté. A la suite de ces harangues, toujours couvertes d'applaudissemens bruyans, on donnait pour prix aux jeunes élèves les Œuvres d'Helvétius, de J.-J. Rousseau, de Volney, etc., sans doute pour leur former l'esprit et le cœur, et émanciper leur raison (1); enfin, il n'y avait

(1) *Voy.* VAIRIN, *Annuaire des Ardennes*, an. 1800.

plus d'éducation chrétienne. Il fallait couper la racine du mal ; la première tentative de Delvincourt fut, le 3 septembre 1803, l'ouverture à Charleville d'un collége où l'instruction religieuse irait de pair avec l'enseignement. La disette des prêtres étant extrême, il établit d'abord, en 1806, un petit séminaire. Par ses soins et son zèle actif, un grand séminaire s'éleva tout à coup pour des sujets déjà avancés dans la science ecclésiastique, et plus de quatre-vingts prêtres sortirent peu de temps après de cette école, qui subsista jusqu'au rétablissement du siége de Reims. Presqu'à la même époque, il rétablit à Charleville la maison des dames sépulcrines, et releva leur pensionnat. Le provicaire du diocèse, M. Jacquemin, curé de Mézières, étant mort en 1813, Delvincourt fut choisi pour lui succéder ; et en août 1817, on le pourvut du doyenné-cure de Charleville, vacant par le décès de l'abbé Bodson.

C'est maintenant comme pasteur qu'il faut le considérer ; et de nouveaux services, de nouvelles institutions vont devenir le fruit de son zèle. Il profita de la bonne volonté d'un ecclésiastique pieux, l'abbé Magin, pour la formation d'une école primaire destinée à l'éducation gratuite des enfans pauvres. Il contribua de ses propres deniers aux premiers frais de cet établissement, où peu de temps après il parvint à introduire les frères des écoles chrétiennes, qui excellent dans l'art si difficile d'instruire et de former la jeunesse indigente. Après avoir pourvu à l'éducation des garçons, il s'occupa de celle des filles, et bientôt un noviciat s'établit chez les religieuses sépulcrines pour l'instruction de jeunes maîtresses, qui, répandues dans les campagnes, y formeraient à la piété et au travail les enfans de leur sexe. Un legs de 1200 fr. de rente perpétuelle est destiné à soutenir cette bonne œuvre.

Un autre établissement non moins utile, dû encore à sa sollicitude pastorale, est celui des dames de charité, qui,

disséminées dans les divers quartiers de la ville, visitent les malades et les pauvres, et rendent compte de ce qu'elles ont été à portée d'observer. L'hospice de Charleville fut aussi l'objet de son attention; et on s'y souviendra long-temps de ses bienfaits. On y recevait des malades et des pauvres, qui, faute de bâtimens assez vastes, s'y trouvaient entassés et confondus. Il laissa par son testament une somme destinée à la construction de deux nouvelles salles, outre une rente annuelle de plusieurs milliers de francs en faveur de l'hospice, et d'autres legs pour les pauvres (1).

Il releva et rendit à la décence convenable l'église du Saint-Sépulcre, qui ne s'était que trop ressentie des ravages du vandalisme révolutionnaire : il embellit et décora l'église paroissiale; il y donna aux offices et aux cérémonies plus de pompe, en y appelant le séminaire.

Il passa à une meilleure vie le 24 février 1826. Le conseil municipal a décerné à sa mémoire l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir de ses bienfaits. Il consiste en une chapelle élevée dans le cimetière. L'abbé Louis Eugène Regnault, l'un de ses vicaires (né à Charleville, le 21 janvier 1800), a publié un Abrégé de sa vie (Paris, 1826, in-8°, p. 96). M. Soulès a fait une Ode de vingt strophes, chacune de quatre vers, sur sa mort. (*Mezières*, Trécourt (1826), in-8°.) Delvincourt était vicaire général de Reims,

(1) « Outre ces dispositions testamentaires, il en est d'autres dont voici les » plus remarquables. Tous les ans, à perpétuité, pendant la rigueur des » froids de l'hiver, il sera distribué une certaine quantité de bois aux pauvres » de la ville. On choisira parmi les enfans de la première communion, quatre » des plus sages, auxquels on donnera une somme de 400 fr. pour les aider à » se procurer un état honnête. Il sera remis entre les mains du supérieur des » écoles chrétiennes, et cela à perpétuité, une somme d'argent destinée à l'ac- » quisition de bons livres, qu'on donnera aux enfans pauvres qui feront preuve » de plus d'application. » (*Regnault*, p. 93.) On évalue à 50,000 écus les biens qui doivent un jour appartenir aux seuls établissemens de l'hospice et du petit séminaire.

archidiacre, chanoine honoraire de son diocèse et de celui de Metz, supérieur du séminaire, principal du collége, officier de l'université, membre du conseil municipal, administrateur de l'Hôtel-Dieu et du bureau de charité de la ville.

DEMAUGRE (*Jean*), naquit à Sedan, le 28 février 1714, d'une famille honorable. Des études soignées, faites sous les Jésuites de sa ville natale, développèrent en lui les plus heureuses dispositions. Long-temps indécis sur le parti qu'il devait prendre, il se détermina enfin pour l'Eglise, et embrassa, en 1737, l'institut de saint Ignace, auquel il renonça au bout de cinq ans. Après son noviciat, il fut chargé de professer les belles-lettres : il remplit cette tâche avec zèle et capacité.

La poésie entrait dans ses goûts, et il la cultiva avec succès. Lorsqu'il régentait à Metz, un président au parlement de cette ville ambitionnait de se faire un nom parmi les poètes du XVIIIe siècle, et il croyait y parvenir en répandant çà et là des feuilles volantes de sa composition, qui n'offraient guère que de mauvaise prose rimée. Une satire en vers, sortie de la plume du père Démaugre, suffit pour pulvériser cette choquante prétention. Plein de trait et de saillie, ce pamphlet fit du bruit; les copies s'en multiplièrent; il circula dans tous les salons de Metz, et le rimailleur lorrain, profondément stygmatisé, devint la fable de la ville et des champs. L'amour-propre exaspéré jeta les hauts cris, et force fut au jeune jésuite de quitter sa chaire en 1742, et de fuir pour se dérober à des éventualités fâcheuses.

Rentré dans le monde, il se tint pendant quelque temps à l'écart; retranché dans le silence, on le voyait plus difficilement que Mercure ou Vénus, lorsque ces planètes se rencontrent dans le disque du soleil. Son inclination pour un genre de vie tranquille lui fit enfin embrasser l'état ec-

clésiastique : il débuta dans cette carrière au village de Balan, près de Sedan, où il remplit les modestes fonctions de vicaire jusqu'en 1747, qu'on le promut à la cure de Chauvancy-Saint-Hubert. Seize ans après, c'est-à-dire en 1763, il fut nommé curé de Givet-Saint-Hilaire, et il obtint, en 1766, une pension de 600 liv. sur l'abbaye de Lavaldieu. En 1775, il quitta Givet pour se charger de la cure de Gentilly, près de Paris, qu'il laissa en 1780, après que son frère, procureur général de l'ordre de Prémontré, lui eût résigné le prieuré simple de Saint-Côme de Chablis. Il résigna lui-même ce bénéfice, en 1788, à un Prémontré ardennais, et se retira à Yvois-Carignan, où il mourut le 17 mai 1801, âgé de quatre-vingt-sept ans.

A un esprit cultivé, l'abbé Demaugre joignait une imagination vive et saillante, de la gaîté, une mémoire ornée d'agréables connaissances, et le talent d'assaisonner la conversation de ce sel qui la rend intéressante et la fait rechercher : il avait une merveilleuse facilité à renfermer toutes sortes de matières sous les lois de la prosodie latine; sa veine était une espèce de Protée, qui prenait sur-le-champ toutes les formes convenables aux sujets qu'il voulait traiter : il était d'ailleurs d'une originalité d'esprit dont toutes ses productions prenaient la teinte. En voici la liste :

I. *Requête* (en vers) *à l'impératrice Marie Thérèse*. Sedan, 1760, in-4°. Elle est pleine de goût et de gaîté; elle valut au poète, de la part de cette princesse, une réponse flatteuse et une gratification de cent ducats pris sur sa cassette.

II. *Oraison funèbre du maréchal de Belle-Isle, prononcée à Montmédy, le* 3 *avril* 1761. Charleville, Thesin, 1761, in-4°.

III. *Oraison funèbre de dom Menne Effleur, abbé d'Orval*. Charleville, 1765, in-4°.

IV. *Le Militaire chrétien*, ou *Extraits de Sermons*. Paris, V° Duchesne, 1776, in-16, p. 271; *ibid*, 1785, 1786, même édition, avec un titre rafraîchi; *it.*, Givet, Gamache, 1825,

in-16, p. 206. Edition anonyme où l'on a ajouté l'*Ordinaire de la Messe* et quelques prières.

Ce sont des fragmens de sermons prêchés à Givet, ville où il y avait d'ordinaire une garnison nombreuse. L'orateur était parvenu à y attirer tous les militaires, par l'adresse piquante avec laquelle il avait puisé dans l'art de la guerre le fondement de la plupart de ses raisonnemens, ou les objets de ses comparaisons. Il leur recommandait surtout l'humanité après la victoire; et la veille d'une bataille, il leur aurait dit comme Lanéoli, aumônier corse : « Guerriers! demain » vous recevrez le signal des combats; votre valeur vous » emportera dans cette foule de villages que vous apercevez » dans le lointain : là, sont des malheureux habitans qui » jamais ne vous firent de mal. Chaque soufflet que vous » leur appliquerez vous sera rendu dans l'enfer par un coup » de lance; et, pour un coup de sabre que vous leur don- » nerez, il vous sera arraché quatre onces de chair avec des » tenailles brûlantes. Allez, triomphez, et soyez humains, » le Ciel sera pour vous. »

V. *Discours sur le rétablissement du culte public de la religion catholique dans la ville de Sedan*. Bouillon, 1785, in-4°. On peut consulter sur ce fait : « Avertissement (historique) » à la tête de l'Office qu'on célèbre à Sedan le jour de Saint- » Matthias, en mémoire du rétablissement du culte public » du Saint-Sacrement en cette ville. *Reims*, Multeau, 1745, » in-8°. » On y voit comment ce rétablissement se fit en 1644, par les soins du maréchal de Fabert, premier gouverneur de Sedan, après la cession de cette ville à Louis XIII, en septembre 1642, par Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon.

VI. *Psalmi pœnitentiales*. (Paris, 1786) in-8°, p. 11.

Cet opuscule est un fragment de la traduction entière du *Psautier*, qui a dû coûter beaucoup de temps et de travail à l'auteur, traduction trouvée dans ses papiers après sa mort, et dont l'incurie de ses héritiers a privé le public. De tous

les livres de la *Bible*, le *Psautier* est celui qui a le plus souvent exercé la verve des poètes. Mais beaucoup d'entr'eux, à l'exemple de Buchanan, l'ont paraphrasé, et ont mis dans leurs compositions une diffusion monotone, oubliant que la pensée, pour être *serrée aux pieds nombreux de la poésie*, suivant l'expression de Montaigne, n'exige souvent qu'un distique pour être rendue avec force. Personne, plus que Demaugre, n'est à l'abri de ce reproche : il a vaincu une grande difficulté, en s'astreignant à renfermer dans chaque distique le sens de chaque verset, qui souvent est rendu plus clair et plus intelligible que dans le texte.

VII. *Ad D. abbatem Quintiaci, prior Cabliaci.* (Paris, 1785) in-8°, p. 4. Pièce de cent huit vers, adressée à l'abbé Seguin, prieur de Quincy et chanoine de Chartres, ami du poète. C'est une description charmante et pittoresque d'un repas de gastronomes, où l'on décrit à la fin le jeu de wisk et de reversi d'une manière fort plaisante.

VIII. *MS. Eloge du chevalier Bayard, mort le* 25 *avril* 1524, *prononcé à Mézières, le* 27 *septembre* 1770, *jour anniversaire de la délivrance de cette ville, en* 1521, mort a

DESBANS (*Jacques*), né à Mouzon en 1593, se consacra dès sa jeunesse à l'étude et aux exercices de la piété. Entré chez les Jésuites en 1609, il régenta la rhétorique pendant onze ans, tant à Pont-à-Mousson qu'à la Flèche. Philippe IV, roi d'Espagne, avait fondé un collége royal à Madrid. Pour le rendre florissant il fit inviter les hommes les plus distingués de l'institut de saint Ignace, à venir remplir les chaires de cet établissement naissant. Celle de grec fut donnée au P. Desbans (1). Il se distingua dans ce poste,

(1) Le P. François Macedo qui, dans son *Schema*, fait remonter l'inquisition jusqu'au paradis terrestre, y occupa une chaire de chronologie et d'histoire, offerte au P. Petau, que de graves infirmités retinrent en France. (*Niceron*, t. XXXVII, p. 115.)

et recueillit ces hommages empressés et volontaires qui sont dus au mérite modeste. Rappelé en France par ses supérieurs, il mourut, le 14 février 1649, au collége de Moulins-en-Bourbonnais, dont il était recteur. Sa douceur inaltérable, et son affabilité prévenante lui avaient concilié l'affection et la confiance de tous ceux qui l'approchaient. Les ouvrages sortis de sa plume sont d'une obscurité qui les met à l'abri de toute autre critique.

I. *Parvum B. virginis sacellum hieroglyphicum, distinctum imaginibus, Parthenio sodali sacrum.* Pont-à-Mousson, Séb. Cramoisy, 1623, in-12.

II. *De glorioso heroïcæ virtutis regno, deque illius eximiis cultoribus, qui meritò à sacrâ philosophiâ, reges habentur : insuper de illustri stemmatum genere, quo utraque pars coronatur.* Paris, Séb. Cramoisy, 1632, in-12; *it.*, la Flèche, Griveau, 1635, in-12, p. 348. (BB. du roi, 24886.)

III. *Sacra Christi Domini Academia, distributa in octo classes beatitudinum* : it., 2ª *pars, seu octo nobiles coronæ, quibus sacra Christi Domini Academia, in octo classes beatitudinum distributa coronatur.* Paris, Séb. Chappelet, 1633, in-8°, p. 589. On voit, par la dédicace, que cet ouvrage fut composé à Madrid. Le prévilége est daté de cette ville, le 8 mars 1631. Le P. Desbans y est qualifié professeur de grec au collége royal.

IV. Sotwel lui attribue encore des *Notes sur les OEuvres de saint Clément d'Alexandrie*, et deux ouvrages MSS., l'un *De Apostolis*, et l'autre *De Nabuchodonosoro, typo pœnitentiæ.*

DESMONTS (*Remi*), s'acquit l'estime publique dans les Ardennes, par son zèle à servir les lettres, et à combattre, avec les armes de l'antiquité payenne, les sophismes des modernes mécréans. Son inclination naturelle le portait à la retraite et au repos de la vie privée. L'âge lui ayant permis

de choisir un état, il entra dans la congrégation de Saint-Vanne, et s'y lia par des vœux solennels, qu'il émit à Beaulieu-en-Argonne, le 9 juillet 1722. On se tromperait étrangement, si l'on croyait qu'il avait apporté dans le cloître ce froid détachement, qui accompagne trop souvent l'amour de la solitude. Après avoir accompli ses devoirs religieux, son occupation favorite était d'enseigner les humanités à des enfans nés de parens pauvres; et le zèle qu'il mettait à remplir cette bonne œuvre, atteste le plaisir qu'il y prenait. Il eut souvent la satisfaction de voir ses soins couronnés de succès, car beaucoup de ses élèves, transplantés dans la société, utilisèrent leurs talens au profit de l'Église et de l'Etat. C'est spécialement pour eux qu'il composa une grammaire grecque, et travailla à un corps de livre élémentaire, dont il n'a publié qu'une partie. Né à Novy, près de Rethel, le 30 octobre 1703, mort à Provins, le 27 du même mois 1787. Ses ouvrages sont :

I. *Le libertinage combattu par le témoignage des auteurs profanes*. Charleville, Thesin, 1744—1747, 4 vol. in-12.

« Le premier volume commence par une préface de quatre-vingt-trois pages, où l'auteur donne des règles pour » juger la doctrine des païens, montre l'usage que l'on peut » faire de leurs écrit, et prouve l'excellence de la religion » chrétienne au-dessus de la philosophie. Dans l'ouvrage, » il démontre, par le témoignage des païens et le raisonnement qu'il en tire, l'existence de Dieu, sa providence, » et tous ses attributs : c'est l'objet du premier volume. » Dans le second, il établit le culte intérieur et extérieur » dû à la Divinité; l'immortalité de l'âme, et la fin dernière » de l'homme. Le troisième est sur le péché et ses effets, la » corruption de l'homme et ses suites, l'athéisme et l'impiété, et sur chaque vice en particulier. Le quatrième présente la doctrine des païens sur l'utilité et la nécessité de » la vertu, les qualités que celle-ci doit avoir, et sur chaque

» vertu en particulier. Cet ouvrage n'a pu être composé sans » une vaste lecture, et beaucoup de réflexions. Il est trop » diffus. Malgré ce défaut, il mérite d'être lu, et ne peut » manquer d'être utile. » (*Journal des Savans*, ann. 1747, p. 579.)

II. *Méthode latine et chrétienne, où l'on apprend le latin.* Metz, Jos. Antoine, 1756, in-12.

III. *Nouvelle méthode latine et chrétienne, où en apprenant le latin, on s'instruit en même temps de toutes les maximes et vérités de la religion.* Metz, *ib.*, 1760, in-12. La première partie contient les rudimens et la syntaxe, la seconde traite des particules.

A l'imitation du grammairien Smaragde, l'auteur, dans ces deux ouvrages, a tiré ses exemples de l'Écriture-Sainte. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér.*, t. IV, p. 446.

IV. *MS. L'Ignorance confondue, ou l'Avantage de la science démontrée par l'expérience et la raison.*

Dom J. François lui a consacré un art. dans le t. I, p. 251, de sa *BB. de l'Ordre de saint Benoît.* Dom le Long l'a mentionné honorablement à la p. 484 de son *Histoire de Laon.*

DESPORTES (*François*). Le nom de cet artiste est très-connu dans l'école française; et si les bons ouvrages de peinture éternisent la mémoire de leurs auteurs, il a un droit acquis à l'immortalité.

Il naquit en 1661 à Champigneul, près de Grandpré, de Pierre Desportes, riche cultivateur, et d'Élisabeth Dugay. Envoyé à l'âge de douze ans chez un de ses oncles, établi à Paris, à peine y fut-il arrivé, que son talent pour la peinture s'annonça par un de ces traits qu'on se rappelle avec plaisir, quand ils sont justifiés par de plus grands succès, comme, après avoir considéré les larges bords d'un fleuve, on aime à découvrir le filet d'eau qui forme sa source. Il tomba malade; pour le distraire on lui donna une mauvaise

estampe, qu'il copia dans son lit. Cet essai décela son génie pour le dessin, et on le mit chez Nicasius, peintre Flamand. Ce maître, qui avait la réputation de bien peindre les animaux, mourut peu de temps après, et le jeune Desportes n'en prit point d'autres; il étudia la nature, sans laquelle l'imagination la plus heureuse ne peut manquer de s'égarer souvent : elle acheva de le former. Cette singularité remarquable qui prouve la supériorité et l'inspiration des talens, lui est commune avec plusieurs hommes célèbres.

Livré à lui-même, son premier soin fut de dessiner la figure d'après le modèle et l'antique; il réussit à se perfectionner, et devint habile dans le portrait et la perspective.

Il travailla d'abord à toutes sortes d'ouvrages pour les entrepreneurs de plafonds et de décorations de théâtre. Claude Audran, excellent peintre d'ornemens, sut l'apprécier. Ils se lièrent ensemble, et travaillèrent de concert au château d'Anet, à Clichy, à l'hôtel de Bouillon, à la ménagerie de Versailles, et en beaucoup d'autres endroits.

Son penchant le portait à l'étude des fleurs, des animaux, des fruits, des légumes, des insectes et des grotesques. Il s'y adonna tout entier, et obtint les plus grands succès.

Le désir de se faire connaître l'ayant porté à entreprendre le voyage de Pologne, en 1692, il y fit les portraits des principaux personnages de la cour. Après deux ans de séjour dans ce pays, le roi le rappela en France, où il se remit à peindre les animaux, quoiqu'il excellât dans le portrait; on résiste difficilement à son inclination naturelle.

L'Académie de peinture lui ouvrit ses portes, le 1er août 1699, et la même année Louis XIV lui accorda un congé de six mois pour suivre le duc d'Aumont, lors de son ambassade en Angleterre : Desportes s'y fit admirer tant par les tableaux qu'il y porta, que par ceux qu'il y peignit. A son retour, le roi l'occupa à l'embellissement des maisons royales, et le gratifia d'un logement aux galeries du Louvre,

et d'une pension de 800 liv. Dès qu'il arrivait un oiseau rare à la ménagerie de Versailles, il recevait ordre de le peindre. Le 17 mars 1704, l'Académie de peinture le mit au nombre de ses conseillers.

Le duc d'Orléans, qui aimait passionnément les arts, avait une vraie estime pour Desportes, dont il se servait dans les tableaux de sa composition. Il voulut avoir six morceaux de sa main, pour son étude particulière. Le Dauphin l'avait également employé à peindre plusieurs tableaux pour le château de Meudon.

Le roi prenait souvent plaisir à le voir travailler, et souvent aussi il le faisait assister à ses chasses, pour esquisser sur les lieux les événemens, les courses, la mort du cerf, la curée, et surtout les plus beaux chiens, qu'il rendait avec tant de vérité, que le roi les nommait tous par leurs noms. Il en disposait cinq ou six sur une feuille avec leurs différentes attitudes, et les dessinait ensuite au chenil d'après nature. Toutes ces études lui servaient à composer de grands sujets.

En 1735, lorsque Louis XIV fit renouveler aux Gobelins la magnifique tenture de tapisseries des Indes, Desportes, qui avait autrefois retouché les originaux de Vénus, depuis hors d'état de servir, peignit huit grands tableaux dans le même goût, mais plus riches, mieux ornés et d'une composition entièrement nouvelle. Ils furent exposés au salon du Louvre, et méritèrent l'approbation générale. Il traça aussi des dessins coloriés pour la manufacture royale de la Savonnerie.

Ses tableaux, qui sont en grand nombre, contribuèrent à orner les châteaux de Versailles, Marly, Meudon, la Muette, Choisy, Fontainebleau, Compiègne, Virginie, ainsi que le Palais-Royal, les salles de l'Académie, et les maisons les plus distinguées de la capitale.

« Les études qu'il a faites d'après nature sont coloriées, » parce qu'il ne croyait pas moins nécessaire d'étudier la » vraie couleur des objets que leur forme. Il se servait ordi-

» nairement de pierre noire sur du papier gris, sans beau-
» coup de hachure, relevée de blanc de craie : il y en a qui
» sont arrêtées d'un trait de plume, avec un lavis léger
» d'encre de la Chine. Ses dessins coloriés sont peints à
» l'huile sur du gros papier gris sans impression : manière
» excellente pour empêcher qu'ils ne se collent l'un contre
» l'autre; mais il faut, pour y réussir, qu'ils soient peints au
» premier coup. Ses études de chiens sont faites aux trois
» crayons, et sont de la dernière beauté : l'esprit qui y règne,
» un feu surprenant, une touche, une précision, la nature
» même saisie parfaitement, publient l'habileté de la main
» de Desportes. » (*Dargenville.*)

Notre artiste, que l'abbé Desfontaines appelait le *Nestor de la peinture*, marchait sans cesse avec la nature : son art faisait tout son plaisir. Sa touche est vraie, légère et facile; ses couleurs locales sont très bien entendues. Il règne dans ses ouvrages une harmonie, une vérité, une fécondité, un choix et un goût auxquels on ne peut refuser son admiration. Sans avoir aucune manière particulière, son pinceau suivait la variété des objets qu'il représentait, quoiqu'il peignît souvent du premier coup et d'après nature. Il avait une intelligence si distincte de la perspective aérienne, et de l'accord général, que ses ouvrages semblaient tous être faits de la même pâte de couleur et dans le même jour. Personne n'a mieux dessiné que lui les animaux, et n'a mieux distingué, par la variété de la touche, les différentes espèces de poils et de plumes. Il saisissait également bien les fleurs, les fruits et le paysage. Enfin, il rendait la nature avec tous ses charmes. Peignait-il une fleur, un fruit, des chiens? Il leur donnait la vie : il faisait, pour ainsi dire, parler les animaux.

Ces talens réunis lui méritèrent, à juste titre, le premier rang entre les artistes qui, de son temps, se sont distingués dans le genre qu'il avait embrassé. Il figure avantageuse-

ment à côté des Schneider, des Oudry, des Hondekoeter et des Weeninx, qui ont excellé dans l'art de peindre les animaux.

Un riche curieux le pressait d'admirer un mauvais tableau venu d'Italie, qu'il mettait au-dessus de ceux de nos peintres : *Je n'y connais d'autre mérite*, dit Desportes, *que celui de venir de loin ; c'en est un grand pour vous, mais ce n'en est pas un pour moi.* Il répondit un jour très-fièrement à un homme de fortune, revêtu d'une charge considérable, qui lui disait qu'un homme comme lui devait être respecté : *Quand je voudrai, monsieur, je serai ce que vous êtes ; mais vous ne pourrez jamais être ce que je suis.* Il faut pardonner cette réponse à la modestie obligée d'imposer silence à l'orgueil.

Un caractère aimable, des mœurs douces, des manières nobles et aisées, beaucoup d'enjouement dans la conversation, une probité à toute épreuve et un parfait désintéressement l'ont toujours distingué parmi ses confrères. Attaqué d'une fluxion de poitrine à l'âge de quatre-vingt-deux ans, il mourut à Paris le 20 avril 1743, laissant de son mariage, contracté en 1696, Claude François Desportes, son élève, et de l'Académie, qui joignait au talent de la peinture celui de la poésie (1). Nicolas Desportes, son neveu, fut également son élève ; mais s'étant attaché au portrait, il devint celui de l'illustre Rigaud.

Ses productions :

I. Son portrait peint par lui-même. Il s'est représenté en chasseur, se reposant au pied d'un arbre. Près de lui on voit un groupe de gibier mort, et deux chiens. C'est son tableau

(1) Mort le 31 mai 1789, âgé de soixante-dix-neuf ans : on a de lui, 1° *la Veuve coquette*, donnée au Théâtre Italien en 1721 ; 2° *Discours sur la Peinture et la Sculpture, et sur les premiers Peintres du roi avant le Brun.—Vie de le Brun:* ce qui forme le 1er volume du recueil intitulé : *Vies des premiers Peintres du roi, depuis M. le Brun jusqu'à présent.* Paris, 1752, 2 vol. in-8°.

de réception à l'Académie : il passe pour son chef-d'œuvre.

II. Son portrait fait par Rigaud, avec deux chiens et quantité de gibier peints de sa main, et le paysage du fond par Claude Audran : ce morceau est très-estimé. Desportes en fit présent à M. Mansart, surintendant des bâtimens.

III. Portrait du roi Jean Sobieski, de la reine, du cardinal d'Arquin, des princes et princesses de la cour de Pologne.

IV. Un panier de raisin, de pêches, trois perdrix mortes et un chien endormi; un cerf aux abois, atteint par la meute; un garde-manger au croc duquel on voit un canard, un lièvre et d'autres pièces de gibier : au bas sont des choux et des cardons. Ces trois tableaux sont au Muséum.

V. Quatre sujets de chasse en petit, pour Versailles; deux tableaux représentant les diverses saisons de l'année, caractérisées par les fleurs, les fruits, le gibier, etc., pour *idem.;* quatorze tableaux à Versailles, représentant diverses chasses, et des animaux séparément; cinq tableaux à la ménagerie, qui sont des chasses au cerf, au chevreuil, au daim, au loup et au sanglier.

VI. On remarquait à Paris, dans la galerie d'Apollon, un tableau représentant un chien qui arrête un faisan blanc, et un autre avec un singe et un perroquet, un lièvre, un chat noir et blanc, et un chien. Le premier est au Musée de Versailles, où il y a encore deux autres tableaux de Desportes : 1° un panier de fleurs posé sur une fontaine; sur le devant du tableau, un lièvre, des perdrix, des cailles et des fruits; dans le fond un chien couché; 2° un arbre dans lequel est entrelacée une vigne avec des raisins, un lièvre, un faisan, un canard, des perdrix; sur le devant du tableau, des légumes et des fruits.

VII. Six tableaux dans l'antichambre du roi à Marly, représentant, l'un trois chiennes qui arrêtent des perdrix rouges, l'autre deux chiennes arrêtant des faisans; deux

perdrix grises suivies par une chienne, paraissent dans le troisième tableau; le quatrième offre l'arrêt de deux faisans par une chienne; ce même sujet est représenté dans le cinquième, et deux perdrix rouges dans le sixième : peints en 1702. Le premier, le deuxième et le sixième sont au Musée de Versailles, depuis la démolition du château de Marly.

VIII. Un sanglier arrêté par sept chiens, et un cerf dans l'eau poursuivi par cinq chiens : à Fontainebleau.

IX. Deux dessus de porte, représentant des oiseaux des Indes, et un tableau représentant un cerf aux abois, entouré de plusieurs chiens : au château de Choisy.

X. Huit tableaux pour le cabinet du roi à Compiègne; parmi lesquels est représenté un cerf aux abois, avec les plus beaux ornemens de la meute du roi; les autres sont des corbeilles de fruits, avec plusieurs pièces de gibier; l'oiseau nommé chevalier, deux oiseaux des Indes, etc.

XI. Cinq grands tableaux de chasse, de grandeur naturelle, pour le château de Meudon, peints par ordre du Dauphin, en 1705.

XII. Deux grands tableaux composés de fleurs, de fruits, d'animaux et d'architecture, pour le château de la Muette, par odre du duc d'Orléans, *ibidem;* un canard buvant dans une fontaine, avec plusieurs oiseaux; un paon sur une balustrade, avec une basse de viole et un chien blanc.

XIII. Six belles chasses, dans le vestibule du château de Virginie, près de Palaiseau. Ce château a été détruit.

XIV. Trois tableaux pour le Palais-Royal, destinés pour une cuisine particulière, dont tous les ustensiles étaient d'argent; l'un est un amas de gibier en plume placé sur la cheminée : les deux autres servent de dessus de porte, représentant des légumes, de la viande piquée, prête à mettre en broche.

XV. Huit grands tableaux pour la manufacture des Go-

belins, dont les sujets sont des fruits sauvages, des animaux des Indes, des oiseaux, des éléphans, des tortues, des serpens et des fleurs : ils ont servi à faire de magnifiques tentures de tapisseries. Peints en 1735.

XVI. Des dessins coloriés pour des paravens, des tapis et autres meubles pour la manufacture des tapis de la Savonnerie, établie à Chaillot, près de Paris. Ils sont au nombre de sept, savoir : *le Cerf et l'Eau; le Renard et les Raisins; le Coq et la Perle; le Chien et l'Eau; les Chiens et le Cerf; le Loup et la Cigogne; les Tigres et les Raisins.*

XVII. Une galerie dans le village de Châtillon, près de Paris.

XVIII. Quatre grands tableaux dans la salle à manger de feu M. Bonier; quatre grands tableaux dans la salle à manger d'un particulier : ce sont des chasses.

Enfin, il n'y a guère à Paris, et dans ses environs, de maisons considérables qui ne possèdent des ouvrages de Desportes, soit portraits, animaux, sujets de chasses, dessus de portes, buffets, etc., sans compter ceux qu'il a faits en Pologne, en Angleterre, et ce qu'il a envoyé à Munich, à Venise et à Turin. On trouve de ses tableaux dans le commerce.

Joullain a gravé, d'après Desportes, trois morceaux in-fol.: Son portrait de réception à l'Académie, un loup forcé par des chiens, et un autre tableau de chasse du château de Virginie; Jac. Ph. le Bas, douze petites planches en hauteur, représentant des chiens de différentes espèces; et Démarteau l'aîné, un chien qui étrangle un chat.

Son portrait, en médaillon in-8°, est gravé à la tête de sa Vie par Dargenville.

Dezalliers d'Argenville, *Abrégé de la Vie des plus fameux Peintres*, t. IV, p. 332; de Marsy, *Dict. de Peinture*, t. I, p. 185; Papillon de la Ferté, *Extrait des différens ouvrages sur la vie des Peintres*, t. II, p. 575; Lacombe, *Dict. des*

Beaux-Arts, p. 210; Guerin, *Académie de Peinture*; Fontenai, *Dict. des artistes*, t. I, p. 489; Hebert, *Dict. pittoresque et histor.*; Gault de Saint-Germain, *Trois siècles de la Peinture*, p. 147.

DESROUSSEAUX (*Louis George*). La ville de Sedan s'honore d'avoir vu naître, en 1752, cet homme aussi estimable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Il était fabricant de draps, et exerçait les fonctions de maire, lors de la fatale journée du 10 août 1792, qui fit de la France un vaste cimetière. L'Assemblée Législative, qui venait de saper les bases de la monarchie, devait naturellement s'occuper du soin de tromper les départemens et les armées sur ce grand attentat. Pour y parvenir elle nomma des commissaires pris dans son sein. La députation du Corps Législatif, destinée à se rendre à l'armée du centre, campée près de Sedan, sous les ordres du général Lafayette, était composée de MM. Antonelle, Kersaint et Péraldy, qui s'adjoignirent M. Klairval pour secrétaire. Arrivés à Sedan le 14 août (1), pour y faire enregistrer le décret de suspension du roi, ils furent arrêtés aux portes de la ville, et conduits à la municipalité, pour y faire viser leurs passeports. Tout était préparé pour les recevoir. Le général avait enjoint à la municipalité, par une lettre du 12 août, de *mettre ces commissaires en lieu de sûreté, sous la garde d'un officier supérieur*. Il avait d'ailleurs déclaré, par un manifeste adressé à son armée, qu'*ayant reconnu dans la constitution la volonté, librement exprimée, de la nation française, renfermant tous les moyens de félicité publique, il fallait se rallier autour d'elle, jurer de vivre pour l'observer et de mourir pour la défendre*. Le maire et le procureur de la commune convoquèrent aussitôt

(1) Ils s'étaient rendus le même jour au lieu des séances du D., où ils ne trouvèrent qu'un petit nombre de membres, qui s'excusèrent sur l'absence de leurs collègues, pour ne point délibérer.

les officiers municipaux et les notables, et prirent d'un commun accord cet arrêté :

« Le conseil général de la commune de Sedan, délibérant sur la validité des passeports présentés, ouï le procureur de la commune, considérant les circonstances où se trouve la patrie : arrête que MM. *Kersaint*, *Antonelle*, *Péraldy* et *Klairval*, seront provisoirement mis en état d'arrestation. Délibérant ensuite sur la nature des pouvoirs (illimités), dont les soi-disant commissaire sont porteurs ;

» Considérant qu'au moment où ils auraient été conférés, l'Assemblée Nationale, obsédée par la horde des factieux, qui remplissaient la capitale de sang et de carnage, n'a pu agir avec liberté, et que ce n'est que pour éviter de plus grands crimes, qu'elle a pu consentir au décret qui viole de la manière la plus outrageante la constitution ; décret, ou plutôt acte monstrueux, qu'elle doit se faire un devoir de révoquer aussitôt que ses oppresseurs l'auront rendue à elle-même ;

» Considérant que tous actes émanés ou qui en émaneraient, tant qu'elle se trouvera sous le glaive des assassins, sont frappés de nullité ;

» Considérant que, si les soi-disant commissaires étaient députés, ainsi qu'ils s'en qualifient, ils n'auraient pas accepté une mission destructive de la constitution ; qui tend à tromper le peuple, à soulever l'armée, et à lui retirer les braves généraux qui la commandent ; qu'on ne peut donc les regarder que comme des émissaires de la faction qui a usurpé les pouvoirs expressément délégués par la souveraineté nationale ;

» Considérant que le roi, son auguste famille, ainsi que les députés fidèles à leurs devoirs, sont encore au pouvoir des factieux, arrête :

» Que les soi-disant commissaires députés demeureront en cette ville sous bonne et sûre garde, y resteront en ôtage jusqu'à ce qu'il soit notoire que l'Assemblée Nationale et le

roi soient libres et n'ayent plus à craindre de leurs oppresseurs. »

Cet arrêté fut revêtu du seing du maire et des signatures suivantes, que l'histoire doit conserver.

Officiers municipaux :

1. Lenoir-Peyre (J. L.), âgé de trente-neuf ans (le 3 juin 1794), procureur de la commune, teinturier, natif de Sedan.

2. Caillon, substitut de ce dernier, marchand épicier, député au Conseil des Cinq-Cents depuis le 20 mai 1798 jusqu'au 10 novembre 1799.

3. Bechet (*Paul Stanislas Edouard*), âgé de trente-trois ans, manufacturier, natif de Sedan, administrateur et receveur de l'hôpital.

4. Bechet (*Louis Joseph*), âgé de soixante ans, manufacturier, né à Sedan, demeurant à Philippeville.

5. Legardeur (*Jean Baptiste Delphine*), âgé de cinquante ans, fabricant, natif de Sedan.

6. Fournier (*Pierre Charles*), âgé de quarante-deux ans, marchand épicier, né à Sedan.

7. Gigou-Saint-Simon (*Louis François*), âgé de soixante-un an, ancien aide-major de la place de Sedan, natif de Melle (Deux-Sèvres).

8. Lamotte-Germain.

9. Noël-Laurent (*Michel*), âgé de soixante-trois ans, confiseur, né à Sedan.

10. Petit-Fils (*Jean Baptiste*), âgé de cinquante ans, médecin, natif de Mézières-sur-Meuse.

11. Raulin-Husson, père (*Nicolas*), âgé de soixante-trois ans, fabricant de draps, né à Sedan.

12. Saint-Pierre (*Yvon George Jacques*), âgé de cinquante-cinq ans, propriétaire, né aux Autieux, canton de Boos (Seine-Inférieure).

13. Verrier.

Notables :

14. Chayaux-Caillon (*Etienne Nicolas J.*), âgé de quarante-un an, charpentier à Sedan.

15. Dalché, père (*Pierre*), âgé de soixante-trois ans, orfévre, né à Sedan.

16. Jacquet Delatre (*Simon Jacques*), âgé de quarante-quatre ans, marchand tailleur, natif de Sedan.

17. Edet jeune (*Louis*), âgé de quarante-six ans, charpentier, né à Sedan.

18. Edet (*Louis*), âgé de soixante ans, menuisier, natif de Sedan.

19. Fossoy (*Claude*), âgé de cinquante-cinq ans, traiteur, né à Montfaucon, près de Château-Thierry, demeurant à Logny-Bogny.

20. Gibou-Vermon (*Pierre*), âgé de quarante-quatre ans, brasseur, natif de Sedan.

21. Grosselin, père (*Augustin*), âgé de soixante-six ans, marchand épicier.

22. Hennuy (*Etienne*), âgé de quarante-six ans, libraire, né à Sedan.

23. Hermès-Servais, âgé de soixante-six ans, né à Franchimont, manufacturier de poêles.

24. Le Chanteur (*Jean Charles Nicolas*), âgé de trente-un an, brasseur, né à Vrignes-aux-Bois.

25. Legardeur le jeune (*François Pierre*), âgé de soixante ans, ancien fabricant de draps, président du tribunal de commerce, natif de Verdun.

26. Ternaux l'aîné.

27. Ludet, père (*Jean-Baptiste*), âgé de soixante-quatre ans, chef armurier, né à Sedan.

28. Mesmer (*Henri*), âgé de cinquante-deux ans, brasseur, natif de Sedan.

29. Rousseau (*Antoine Charles*), âgé de cinquante-six ans, manufacturier de draps, né à Paris.

30. Warroquier, père (*Nicolas*), âgé de soixante-deux ans, né à Givry en Argonne.

Tous ces hommes courageux, à l'exception de *Caillon*, *Lamotte-Germain*, *Verrier* et *Ternaux*, qui étaient morts ou fugitifs, furent traduits au tribunal révolutionnaire de Paris le 3 juin 1794, et périrent le même jour, victimes de leur noble dévouement à la monarchie légitime.

Nous ajouterons à cette liste :

Billard (*Jean*), âgé de soixante ans, natif de Signy-Librecy, brigadier de gendarmerie à Fontevrault, condamné et exécuté à Paris, le 7 octobre 1794.

Dubois, seigneur d'Ecordal, major général de l'armée des émigrés, pris les armes à la main dans la Belgique, et mis à mort.

Lescuyer (*Charles Joseph*), seigneur d'Hagnicourt, né en 1744, condamné et exécuté à Paris, le 13 août 1793.

Thyrry, âgé de vingt-cinq ans, natif de Sedan, maréchal de logis en chef au 8e régiment à cheval, exécuté à Paris le 27 mars 1794.

Vuibert (*Robert François Stanislas*), avocat général au bailliage Mazarin, né à Rethel, le 23 février 1743, condamné et exécuté à Paris, le 1er juillet 1794.

L'échafaud n'est honteux que pour le criminel.
Quand l'innocent y monte, il devient un autel.

DEZ (*Jean*), recteur du collége des Jésuites de Sedan, s'était lié à leur société, le 1er mai 1660; il y professa les humanités, la rhétorique et la philosophie, fit des conférences sur l'Écriture-Sainte, et s'appliqua ensuite au ministère de la prédication. L'édit de Nantes ayant été révoqué en 1685, les circonstances étaient favorables pour traiter en chaire les matières de controverse; et comme il en avait pris le goût auprès du fameux P. Adam et du P. Henri

Bacio (1), ses confrères, il suivit cette carrière, et y réussit.

Durant son rectorat du collége de Sedan, il convertit un grand nombre de Calvinistes; et l'on remarqua que parmi ceux qui, par obstination, s'étaient refusés de se rendre à la force de ses preuves, plusieurs avaient cédé au charme de sa conversation. De Sedan il passa à Strasbourg, où il établit un collége royal, un séminaire, et une université catholique; établissemens qui furent mis sous la direction des Jésuites français (2).

Devenu supérieur du séminaire, il signala son zèle et sa capacité dans beaucoup d'occasions. Il fut cinq fois provincial, trois fois en Champagne, une fois en Flandre, et l'autre dans la province de France. On l'envoya deux fois à Rome pour assister à deux congrégations générales de sa société, tenues sous Innocent XII et sous Clément XI. Il suivit, par ordre de Louis XIV, M. le Dauphin, en qualité de confesseur, dans ses campagnes d'Allemagne et de Flandre. De retour à Strasbourg, où il devint recteur de l'Université, il y mourut d'une colique néphrétique, le 12 septembre 1712. Il était né à Chaudefontaine, canton de Sainte-Ménéhould, le 3 avril 1643.

« Outre les agrémens d'un commerce sûr et aisé, on » trouvait en lui, dit le P. de Laubrussel, une source de » bons conseils. Il joignait à une noble et aimable simplicité,

(1) Il a fait des missions à Sedan avec le P. Adam. Il était de Nancy. Depuis, il a régenté la rhétorique et la philosophie à Dijon, et y a été recteur, après avoir exercé long-temps le ministère de la chaire. Il est mort recteur de l'Université de Pont-à-Mousson, le 25 janvier 1681, assez âgé. Il a mis au jour : 1° *Belgardii Franciæ Paris, laudatio dicta 23 maii. Divionæ*, Palliot, 1647, in-12; 2° *Elogium Henrici Borbonii II (Condæi)*. Divione, ibid., 1647, in-12.

(2) Il n'y existait auparavant qu'une académie luthérienne, érigée en 1621 par l'empereur Maximilien II. Cependant il y avait à Molsheim un collége qui tenait lieu d'université épiscopale, et dont l'histoire de l'inauguration a paru sous ce titre : *Primitiæ Archiducalis Academiæ Molshemianæ*. Molshemii, 1618, in-4°.

» une grande étendue de lumières et un sens si droit, qu'entre » cent expédiens, il allait d'abord au meilleur. Il savait » se taire, mais il était essentiellement vrai dans ses paroles; » et on admirait qu'avec une franchise ennemie de tout dé- » guisement, il eût une réserve à ne trahir jamais le secret » de personne, et à ne s'ingérer jamais à donner son avis » sans en être prié. »

A côté de ce portrait, tracé par un jésuite, nous placerons celui-ci crayonné par la main d'un janséniste. « Le » P. Dez était un homme ardent, né pour la controverse, » et qui aurait embrassé ce genre par tempérament, s'il ne » l'avait pas choisi par état. Il se signala dans la querelle » des missionnaires au sujet des rites de la Chine. Il ne se » montra pas avec moins d'ardeur contre les disciples de » Jansénius et de Quesnel. » (*Diction. des Aut. Ecclés.*)

Ses ouvrages :

I. *Articuli Irenici.* Argentorati, 1685, in-8°, anonyme. Il s'efforce d'y concilier la Confession d'Ausbourg avec le Concile de Trente; mais il a échoué (1). Son livre fut condamné à Rome (2).

(1) Voy. *Den Unschuldingen nachricht*, 1707, p. 89.

(2) On y a opposé : 1° *Copiæ trinarum epistolarum, ex occasione* XXXI *articulorum, qui, Argentinæ nuper editi, unionem utriusque ecclesiæ Romano catholicæ et evangelicæ concernunt, ultro scriptarum in favorem veritatis, in lucem emissæ* (Latinè et Germanicè). *Stutgard*, 1685, in-8°. Ces lettres sont d'un anonyme, et de Jean Adam Osiander, lequel a encore publié contre le P. Dez, en 1686, à *Tubingen*, 1 vol. in-8° en allemand, dont on peut voir le titre dans la bibliothèque théologique de Walch; 2° *Dan. Severini scultet Epicrisis ad articulos Argentoratenses, unionem ecclesiæ evangelicæ cum Romanâ concernentes.* Francof., 1686, in-8°; 3° *Joan. Fechtii tractatio historico theologica de origine et superstitione missarum, in honorem sanctorum celebratarum.* Rostoch, 1707, in-4°; *it.* (curâ filii Gustau Friderici), *Rostoch*, 1725, in-8°.; ouvrage dirigé contre Bossuet, le P. Dez et Grancolas; 4° Jean Benoît Carpzovius, George Henri Hœberlin, Philippe Jacques Spener, et Valentin Ernest Lœscherus ont aussi entré en lice avec le P. Dez. Walch rapporte les titres de leurs ouvrages, écrits en allemand.

II. *La réunion des Protestans de Strasbourg à l'Eglise romaine, également nécessaire pour leur salut, et facile selon leurs principes.* Strasbourg, Dolhopf, 1687, in-8°, p. 522; *it.*, Strasbourg, *ibid.*, 1689, in-8°, p. 512; *it.*, avec une nouvelle préface, et augmentée d'une Réponse aux écrits de deux ministres. *Paris*, Musier 1701, in-12, p. 511; *it.*, en allemand, par Ulric Obrecht, sous ce titre : *Vereinigung der Protestirenden zu Strasburg mit der rœmischen Kirche. Strasburg*, 1688, in-8°; *it.*, Colon, 1702, in-12. A l'imitation de Bossuet, le P. Dez tâche d'y prouver qu'il n'y a pas un aussi grand éloignement qu'on le croit d'ordinaire entre les Catholiques et les Protestans. Il y établit les vérités dont les deux partis conviennent : 1° qu'il n'est pas permis de se séparer de la vraie Eglise; 2° que l'Eglise romaine a été autrefois cette vraie Eglise; 3° que si elle l'est encore, il n'est pas permis de s'en séparer; 4° que selon les principes des Protestans, elle doit être la vraie Eglise, puisqu'elle n'enseigne aucune erreur fondamentale. L'ouvrage, sans être très-profond, a tout le mérite des livres destinés à l'instruction des personnes qui ne sont point controversistes de profession : il est écrit avec clarté. La créance de l'Eglise romaine y est exposée avec beaucoup de simplicité, et distinguée avec précision des erreurs qui lui sont imputées, comme de celles qui lui sont opposées (1).

(1) *Voy.* sur ce livre, *Acta eruditor*, 1687, p. 384; *Journal des Savans*, 1702, mai, p. 440; *Joan. Fabricii Hist. Biblioth.*, part. 6, p. 512; *Den Unschuldingen nachichten*, 1719, p. 993; Tabaraud, *De la réunion des communions chrétiennes*, p. 414.

Il a été attaqué par : 1° *Gasparis Heunischii Declaratio Lutherana super admonitione de reunione Jesuitæ Joan. Dez.* Leipsick, 1688, in-4°; 2° par Valentin Alberti, dans *Augustana confessio, theticè et apologeticè imprimis contra Jesuitæ Joan. Dezii aliorumque tam antiquorum, quàm recentiorum adversariorum fallacias et criminationes, pertractata.* Leipsick, 1690, in-12; 3° par Hector Godefroi Masius, dans *Dissertatio de sirenum cantu; sive de unione Protestantium cum Romanâ ecclesiâ, à P. Dez tentatâ* : insérée dans les Dissertations

III. *Réflexions d'un docteur de Sorbonne.* Rome, 1697, in-8°. L'auteur avait écrit ces réflexions en français; mais pour mieux se cacher, il les fit traduire en italien par l'abbé Mico. Elles sont en faveur de Fénelon; mais sont-elles la même chose que cet écrit publié en latin à Rome, sous ce titre : *Observations d'un docteur de Sorbonne*, citées dans le n° suivant, où il est dit que *les Jansénistes sont liés avec M. de Meaux contre M. de Cambrai?* (1)

IV. *Lettre d'un ecclésiastique de Flandre à un de ses amis*, où l'on démontre l'injustice des accusations que fait M. de Meaux contre M. l'archevêque de Cambrai, dans son livre qui a pour titre : *Divers écrits ou Mémoires sur le livre intitulé* Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure. *Liége*, 1698, in-8°. L'auteur *ne doute point* que son ami *ne soit surpris de trouver*, dans ce livre de M. de Meaux, *si peu de ménagement et de bienséance, tant de marques d'animosité, tant d'aigreur, de duretés, d'insultes, de mépris, d'atroces accusations contre l'archevêque de Cambrai* et contre l'auteur d'un autre *écrit* publié en *latin* à Rome, sous ce titre : *Observations d'un docteur de Sorbonne*, etc., où il est dit que *les Jansénistes sont liés*, etc.

V. *Ad virum nobilem de cultu Confucii et primogenitorum apud sinas.* Liége, 1700, in-12, p. 47. Cette lettre du P. Dez a été imprimée en français, avec une autre lettre de ce Jésuite, et la réponse de Noël Alexandre, Dominicain, dans *sept lettres d'un docteur dominicain* (*N. Alexandre*) *au P. le Comte et au P. Dez, Jésuites, sur la conformité des cérémonies chinoises avec l'idolâtrie grecque et romaine.* Cologne, 1700, in-12. Ces sept lettres avaient paru séparément.

académiques de cet écrivain, t. I, p. 518; 4° Jo. Faustius et Georg. Henri Hœberlin, ont aussi opposé au livre du P. Dez deux ouvrages allemands dont les titres sont énoncés dans la bibliothèque de Walch.

(1) *Voy.* sur ce libelle les *Réponses de M. de Cambrai aux remarques de M. de Meaux*, p. 105 et suiv., et de plus sa *Lettre sur la Réponse de M. de Meaux aux Préjugés décisifs*, p. 49 et 50.

Cette lettre, que le P. Dez fit à Rome, regarde l'affaire des superstitions de la Chine, qu'Innocent XII eût bien voulu finir avant sa mort, mais qu'il ne put terminer. « Au » commencement du XVIIIe siècle, il s'éleva une contestation » entre les Jésuites de la Chine et les autres Missionnaires » des autres ordres religieux. Il s'agissait de savoir s'il y » avait de la superstition et de l'idolâtrie dans les honneurs » que les Chinois rendaient à Confucius et à leurs ancêtres, » honneurs accompagnés d'offrandes, d'invocations, de » parfums, etc. En 1704, Clément XI condamna ces rites » chinois comme superstitieux et idolâtriques; en 1742, » Benoît XIV confirma ce décret par sa bulle *Ex quo Sin-* » *gulari*. Depuis ce temps-là les Missionnaires ont interdit » ces rites à leurs prosélytes; mais cette dispute, trop ani- » mée de part et d'autre, a nui beaucoup aux intérêts du » christianisme. » (Bergier, *Dict. de Théologie*, art. *Chine*.) Le P. Dez partageait à cet égard, avec le P. Michel le Tellier et plusieurs de ses confrères, les préjugés du P. le Comte, répandus dans ses *Mémoires sur la Chine* (1). (Paris, 1697, 3 vol. in-12); ouvrage contre lequel Bossuet, le cardinal de Noailles, Maurice le Tellier, archevêque de Reims, et l'abbé Boileau, frère du satirique, s'élevèrent, et qu'ils firent condamner par la Sorbonne (2).

VI. *La foi des Chrétiens et des Catholiques justifiée contre les Déistes, les Juifs, les Mahométans, les Sociniens et les autres Hérétiques; où l'on réduit la foi à ses véritables principes, et où l'on montre qu'elle est toujours conforme à la raison.* Paris, Musier, 1704, 4 vol. in-12. Les journalistes de Tré-

(1) On peut voir, dans le t. V, p. 1510 de la *Table des Auteurs ecclésiastiques* de du Pin, les écrits touchant le culte des Chinois.

(2) « Je ne comprends pas, disait l'abbé de Longuerue, comment les Jé- » suites permettent l'idolâtrie, eux qui se sont fait chasser de l'Abyssinie, » pour leur entêtement des rites romains : ils voyaient pourtant que les papes » laissaient aux Maronites la liberté entière là-dessus. » (*Longueruana*, 1re part., p. 32.) *Voy.* Godescard, *Vies des Saints*, art. *Martyrs de la Chine*, 5 fév.

voux avouent que ce livre renferme quelques points de critique à relever, mais qu'ils ne préjudicient en rien à la force des raisons. (Octobre, 1714, p. 1738-1766.) Le P. de Laubrussel, Jésuite verdunois, provincial de la province de Champagne, éditeur de l'ouvrage, a mis en tête une notice de onze pages sur la Vie de l'auteur.

VII. Un *Traité latin* assez ample, composé à Rome en 1697, contre les Œuvres de Baïus (publiées par dom Gerberon. Cologne, 1696, in-4°). Le P. Dez voulut le faire imprimer à Rome; mais le P. Massoulié, savant Dominicain, à qui le maître du sacré palais le donna à examiner, ne lui fut point favorable, et il fit des remarques qui le mécontentèrent. Le Jésuite en ayant eu communication, mais n'en connaissant point l'auteur, y riposta par *Réponse au Janséniste auteur anonyme des remarques;* mais il fut désappointé, le Dominicain ayant publié à Rome, en 1692, deux volumes in-fol., où il professait une doctrine opposée à celle de Jansénius. Le P. Dez n'en poursuivit pas moins l'impression de son livre auprès du cardinal de Bouillon; mais ce fut sans succès.

Les PP. de Laubrussel et Niceron n'ont parlé que des n°s II et VI : les bibliographes qui ont suivi n'ont guère mieux connu les ouvrages du P. Dez.

Niceron, t. II, p. 333—335; le Long, *Hist. de Laon*, p. 552; *Annuaire du département de la Marne* (an XI—1802), p. 63; *J. Alb. Fabricius, Delectus argument. de verit. relig. Christ*, p. 507; *Walchius, BB^a^ theologica*, t. II, p. 359-360; Goujet, *BB. des Aut. ecclés. du* VXIIIe *siècle*, t. II, p. 363; Richard, *Dict. des Sciences ecclés.*, t. II, p. 363; Joecher, *Lexicon*, t. II, p. 103; Phélypeaux, *Relation du Quiétisme*, part. I, p. 320-324, part. II, p. 264.

DORÉ (*Pierre*), était de Longwez, près de Vouziers, où il naquit en 1733. Il fit ses classes chez les Jésuites; et comme il avait éprouvé dans leur école tout le pouvoir

de l'attrait qui porte les jeunes gens à une entière imitation de leurs maîtres, il en embrassa, en 1753, l'institut, dont il était destiné à voir la dissolution. Les Jésuites avaient établi dans leurs colléges que les professeurs enseigneraient successivement toutes les classes : c'était une manière de recommencer ses études et de s'affermir dans la connaissance des bons classiques. Le P. Doré se fit remarquer dans cette carrière. Il professait la rhétorique à Pont-à-Mousson en 1764, lorsque l'orage vint fondre sur son ordre. En 1766, époque de la mort du roi Stanislas, qui avait pris les Jésuites sous sa protection, le P. Doré se retira en Sicile, où il prononça les quatre vœux. De retour en France, il exerça les fonctions de directeur des religieuses de la congrégation de Notre-Dame à Saint-Nicolas-de-Port sur la Meurthe. Nos troubles politiques vinrent l'arracher à ce modeste asile, et en 1793 il fut incarcéré à Nancy, où il s'était réfugié. A la renaissance du calme, il rentra dans la carrière où le rappelait un penchant irrésistible : il dirigeait la Maison-Mère de la doctrine chrétienne de Nancy, qui fournit des maîtresses d'école dans les campagnes, quand la mort le surprit le 22 mai 1816, âgé de quatre-vingt-trois ans. La sagesse de ses conseils le rendait précieux à consulter; il s'était d'ailleurs concilié l'estime générale par une piété tendre, un grand esprit de douceur, et une rare modestie. L'*Ami de la Religion et du Roi* lui a décerné des éloges dans le t. IX, n° 213, 3e année, p. 60. Il a publié, sous le voile de l'anonyme, les traductions suivantes :

I. *Visites au Saint-Sacrement et à la sainte Vierge, pour chaque jour du mois*, par Alphonse Liguori; trad. sur la 15e édition italienne. *Fougères*, Ve Vannier, 1816, in-16, p. 223; *it.*, *Nancy* (s. d.), in-32. Il y a eu plusieurs éditions antérieures, dont la première parut avant 1787.

II. *Le mois consacré à Marie, ou Pratique de dévotion à*

l'honneur de la sainte Vierge, pour un mois entier, trad. de l'italien de François Lomia, missionnaire. *Paris*, Thomine et Fortic, 1819, in-32. Il existe des éditions antérieures.

DORIGNY (*Pierre*), poète français, noble d'extraction, releva l'éclat de sa naissance par ce vrai lustre qu'y peuvent ajouter le mérite et les talens. Il était écuyer, sieur de Sainte-Marie-Sous-Bourcq, près de Vouziers. Il naquit à Reims, vers l'an 1530, de François Dorigny, seigneur de Sainte-Marie, de Bouconville et Sechault (Ardennes), et de Marie Gourlier. Ayant embrassé le calvinisme avec son père, ils se réfugièrent l'un et l'autre à Sedan : Pierre Dorigny y mourut célibataire, en 1581. L'abbé Goujet, qui lui a consacré une Notice dans le t. XII, p. 392—397, de sa *BB. française*, le peint comme un poète sage et vertueux ; et qui, plus attentif aux choses qu'aux règles, ne s'est pas mis en peine d'alterner les rimes masculines et féminines. Il paraît avoir été attaché au service de François II, roi de France. Dom le Long l'a mentionné à la p. 460 de son *Histoire de Laon ;* il prenait pour devise : *Un Dieu et une sainte Marie*, par allusion à sa seigneurie.

Ses ouvrages :

I. *Le Temple de Mars tout-puissant, dédié à François II.* Reims, Nic. Bacquenois, 1559, in-8°, p. 64 (BB. du roi, Y, 3191), avec cette épigraphe : *Sequitur fortuna laborem*, et un sonnet et une ode à la tête, par Marc-Antoine Picart, à la louange de l'auteur et de son ouvrage.

Ce Poëme, dont l'abbé Goujet a publié des extraits, « est » une allégorie continuelle. L'*Honneur* conduit un jeune » gentilhomme au *Temple de Mars*, et le rassure contre tout » sujet de crainte : de là il le conduit chez *Conseil*, qui lui » donne des avis solides sur la manière de se conduire, soit » en paix, soit en guerre. Cet ouvrage fut fait pour Fran-

» çois II; la morale en est excellente, la versification n'y » répond pas. » (*La Croix du Maine*, BB. fr., t. II, p. 303.) On s'aperçoit aisément que cette fiction n'a été imaginée que pour donner une instruction indirecte à François II; mais son règne fut si court, qu'il n'eut pas le temps de la mettre à profit.

II. *Le Hérault de la noblesse de France*. Reims, de Foigny, 1578, in-8°; *it.*, Reims, Nic. Bacquenois, 1579, in-8°, dédié à Henri III.

Voy., sur la famille Dorigny, un *Mémoire* d'Anquetil. *Reims*, 1757, in-12, p. 25; la Chenaye Desbois, *Dict. de la Noblesse*, t. XI, p. 102; Grosley, *OEuvres inédites*, t. I, p. 396; et Geruzez, *Description de Reims*, p. 510. Parmi les écrivains de ce nom, on remarque Jean Dorigny, Jésuite, auteur d'une Vie d'Edmond Auger, publiée en 1716.

DORISY (*Jean*), ne fit pas moins d'honneur à l'Ardenne par l'étendue de son savoir, que par son zèle pour l'éducation de la jeunesse. Né à Mouzon, en 1585, il embrassa l'institut des Jésuites, en 1606, à l'âge de vingt-un ans, et régenta avec distinction les belles-lettres pendant dix ans. Les seize années suivantes furent employées avec un égal succès à l'enseignement de la théologie. Dom le Long l'a signalé à la p. 342 de son *Histoire de Laon*, et Sotwel, dans sa Biographie Jésuitique (p. 440), l'a peint comme un professeur érudit et doué des plus rares vertus. Paris a reçu ses derniers soupirs le 12 mars 1652. Il a publié :

I. *Curiosæ quæstiones de ventorum origine, et de accessu maris ad littora et portus nostros, et ab iisdem recessu*. Paris, Josse, 1646, in-8°, p. 252. La *Dissertation* de d'Alembert *sur la Cause physique des vents*, rend incroyables les progrès des sciences naturelles depuis le XVIIe siècle jusqu'à nous; ce qui ne doit pas nuire au tribut de reconnaissance, dont le P. Dorisy s'est rendu digne en publiant son livre. Chaque

ouvrage est un échelon qui conduit à la perfection de la science. Le sien est remarquable pour le temps.

II. *Réponses catholiques aux questions proposées dans le prétendu Catéchisme de la grâce*. Paris, Lambert, 1650, in-12, p. 66. C'est une réfutation du Catéchisme de la grâce de Matthieu Feydeau, ami des savans de Port-Royal, publié (*sine loco*) en 1650, in-12, p. 45.

III. *Refutatio Catéchismi de gratiâ, ex solâ doctrinâ sancti Augustini*. Paris, *ib.*, 1651, in-12.

IV. *Refutatio compendiosa* (*ejusdem*) *Catechismi de gratiâ*. Paris, *ibid*, 1651, in-12.

V. *Praxis confessionis sacramentalis, ex S. Augustino*. Paris, Béchet, 1652, in-12.

VI. *Défense de S. Augustin contre le faux Augustin de Jansénius*. Paris, Josse, 1651, in-4°; *it.*, traduit avec ce titre : « Vindiciæ S. Augustini adversùs pseudo Augustinum Corn. » Jansenii, tractatus in singulos libros et singula librorum » capita tomi primi de hæresi Pelagianâ. » *Paris*, ib., 1656, in-4°.

DORIVAL (*Jean François Félix*), successivement président-chancelier de la cour souveraine de Bouillon, et secrétaire général de la préfecture des Ardennes, en 1800, a donné toute sa vie beaucoup de temps et d'application aux affaires publiques. Né à Sédan, le 26 janvier 1755, mort à Remilly, canton de Raucourt, vers 1812. Les écrits qu'il a laissés sont :

I. *Discours prononcé devant les administrateurs du département des Ardennes, les* 3, 4, 6 *décembre* 1790, in-8°, p. 17. (Ozeray, *Hist. de Bouillon*, p. 264.)

II. *Rapport général au peuple assemblé, à ses représentans et aux juges et jurés par lui nommés, sur la conspiration qui a existé contre sa souveraineté, sa sûreté et sa li-*

berté. (Sedan, Bauduin; Bouillon, Brasseur, 1795), in-4°, p. 493.

Cet écrit peut servir de *Mémoire* à l'histoire de ce qui s'est passé dans le pays de Bouillon, depuis le renversement de la constitution de ce duché souverain, décrétée par l'assemblée générale, le 23 mars 1792, et sanctionnée par le duc, le 26 avril suivant (1), jusqu'au 26 octobre 1795, époque où le duché de Bouillon, qui, dans cet intervalle, avait été érigé en république, fut réuni à la France.

Les prévenus de conspiration, signalés dans ce rapport, comme des factieux et des révolutionnaire turbulens (surtout pour avoir substitué le régime républicain à la constitution ducale de 1792), provoquaient la réunion de cette petite république à celle de France. Les poursuites dirigées contre eux cessèrent par l'effet de cette réunion; et depuis, plusieurs d'entre les plus fervens des deux partis furent appelés à des fonctions publiques.

« En lisant ce rapport, il est aisé de se convaincre, a dit » un plaisant, que, semblable à la révolution française, » celle du petit duché de Bouillon ressemblait, dans son » origine, à un festin joyeux, où chaque convive cherchait » son mets favori, et où un bon nombre, après avoir franchi » les bornes de la sobriété, ont fini par se jeter les plats à la » tête. »

III. *Lettre du P. Marcandier, sans culotte déterminé, à M. Weissenbruch*. (Bouillon, 1795), in-4°.

IV. On lui doit le curieux article sur *Bouillon*, inséré dans l'*Encyclopédie Méthodique*.

DRELINCOURT (*Charles*), célèbre ministre de l'église calviniste de Paris, naquit à Sedan le 10 juillet 1595, de Pierre Drelincourt, d'abord secrétaire du prince Henri Ro-

(1) Cette constitution a paru à Sedan chez *Cercelet*, 1792, in-12, p. 94.

bert de la Marck, puis greffier du conseil souverain de cette ville, et de Catherine Buyrette, fille d'un avocat au parlement de Paris. Ses études, commencées à Sedan, se continuèrent à Saumur.

S'étant prononcé pour le ministère pastoral, il reçut l'imposition des mains au château de Précigny, près de Langres, dans les premiers jours de juin 1618. Il succéda au fameux Pierre du Moulin dans la vocation de l'église de Paris, où il y prêcha pour la première fois le 25 mars 1620. Il n'avait alors que vingt-quatre ans; mais les talens ne suivent pas toujours la progression des années. Des discours faciles, populaires et pathétiques furent les prémices de ses travaux, et présagèrent un glorieux avenir. Son application constante l'égala en peu de temps aux plus solides orateurs de sa communion. Ces succès ne firent qu'augmenter son zèle et ses efforts, car il semblait craindre le reproche d'avoir usurpé une réputation que ses talens seuls lui avaient méritée. D'ailleurs, la haute idée qu'il s'était formée du ministère pastoral, ne lui permettait pas de se reposer sur des triomphes, quoique réels et multipliés.

Il eut, en 1624, une conférence avec le P. Véron, Jésuite, comme le prouve l'opuscule intitulé : *Conférence des Pasteurs de Paris, avec Fr. Véron;* 1624, in-8° (*Biblioth. Colbert*, 13209). L'année suivante il épousa Mlle Belduc, parisienne, fille d'un riche brasseur calviniste. Seize enfans, tous nés à Paris, dont treize fils, furent la récompense de leur mutuelle tendresse. « Heureux le pays, » remarque un philosophe, où le luxe et des mœurs trop » délicates n'en font pas craindre le nombre. » (Fontenelle, *Eloge de Boerhaave.*)

La bienfaisance est un sentiment gravé par la nature dans le cœur de tous les hommes; elle devient nécessairement une habitude pour le pasteur compatissant et sensible, qui, investi de la confiance de ses ouailles, et ne perdant jamais

de vue le tableau désolant des misères humaines, goûte chaque jour le plaisir d'essuyer les larmes et de soulager l'infortune. Drelincourt en fit sa vertu favorite. Son occupation la plus chère était de consoler les malheureux, et de soulager la pauvreté par le denier de la veuve. Il ne pouvait entendre parler d'un affligé, sans que les secours suivissent de près le récit des malheurs qui l'avaient attendri. Il se faisait même un devoir d'aller offrir des consolations à la souffrance pour lui sauver l'embarras de venir les réclamer. Il aimait à répéter ce passage de l'Ecriture : « Qu'il y a plus de bonheur » à donner qu'à recevoir. » (Ses *dernières heures*.)

Cette philanthropie active, et le zèle qu'il déploya pour la prospérité de son église, inspirèrent une confiance générale et sans bornes. Les riches de sa communion s'empressaient à l'envi de lui donner des sommes considérables, pour être versées dans le sein des indigens, qui le regardaient comme leur appui, et la source où ils allaient puiser l'oubli de leurs peines. Cette pratique des obligations de la charité pastorale qu'il joignit à l'exercice d'un ministère laborieux, ne l'empêcha pas de composer un grand nombre d'écrits pour le maintien et la défense de sa religion. En 1639 il s'occupa, sans fruit, d'un projet de réunion des églises luthérienne et calviniste, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'ouvrage publié sous ce titre : *Entrevue de trois théologiens avec cinq ministres de Charenton, sur leur union avec les Luthériens*. Paris, Boulanger, 1639, in-4°. (BB. du roi, D. 7795.)

Député en 1644, par la province de l'Isle-de-France, au synode national de Charenton, il en fit l'ouverture, et y remplit les fonctions de scrutateur (1) pour l'élection du modérateur, de l'adjoint et du secrétaire. Ayant fait hommage à cette assemblée des ouvrages qu'il venait de publier sur le culte religieux dû à la sainte Vierge, on loua « le zèle qu'il

(1) Et non de modérateur, comme l'a dit Rabaud dans l'*Annuaire des églises réformées*, p. 258. Cet honneur fut décerné au pasteur Garissoles.

» avait montré pour la défense de la vérité; et il fut prié » d'employer le reste de ses travaux et de ses études à édi- » fier l'église de Dieu, et à réfuter les ennemis de la fausse » doctrine. » (Aymon, *Synod. des églises réformées*, t. II, p. 258 et 689.)

« Ayant souvent déconcerté les missionnaires dans des » conférences, Drelincourt fut en butte à toute leur mali- » gnité. Ils n'attaquaient que lui dans leurs sermons; ils ne » faisaient servir que lui à leur triomphe dans des relations » de leurs victoires imaginaires. Ils faisaient même impri- » mer des récits de sa *conversion*, qu'ils envoyaient par tout » le royaume, et qu'ils avaient l'impudence de faire vendre » par des crieurs à Paris même, et à la porte de Charenton; » mais lui n'étant pas content de se sentir au-dessus de » leurs attaques, voulut armer les simples contre ces so- » phistes, et il recueillit (en 1648), en divers dialogues » courts et familiers, tous les argumens de ces misérables » docteurs, avec des réponses nettes, décisives, et accom- » modées à la portée des moindres esprits. Le peuple lut ces » dialogues avec avidité, y prit plaisir, les apprit par cœur: » et depuis cela les missionnaires ne furent plus que le jouet » des réformés, dont ils avaient été la terreur; et n'osant » même attaquer les servantes ni les enfans, ils cessèrent » d'être aussi importuns qu'ils l'avaient été, quoiqu'ils » n'aient pas laissé de chercher jusques à la fin de nouvelles » chicanes pour embarrasser les ministres. Drelincourt s'at- » tacha principalement à réfuter leur horrible calomnie » touchant les souffrances de Jésus-Christ; et il le fit si so- » lidement, que les docteurs même de Sorbonne se ré- » jouirent de voir la maligne témérité des missionnaires si » bien châtiée. » (Elie Benoist, *Hist. de l'édit de Nantes*, t. III, p. 54.)

Ce récit apologétique de Drelincourt a été attaqué par le P. Bordes. Selon lui, « ce ministre était l'auteur le plus faux

» dans ses citations et dans ses raisonnemens qu'on ait ja-
» mais vu. Il fatigua (en 1630), par de vraies chicanes,
» les missionnaires dans son abrégé des controverses, inti-
» tulé, *Réfutation des erreurs de l'Eglise romaine par textes*
» *exprès*. Il croyait nous faire grâce en les réduisant à quatre-
» vingts articles. Je n'ai jamais vu de livre plus injuste et
» plus faux. Les missionnaires, dont votre historien (Elie
» Benoist) l'appelle *le fléau*, lui ont offert cent fois de mon-
» trer qu'aucun de ces articles n'est de l'Eglise romaine, et
» qu'il a même abusé des textes particuliers, dont le P. Vé-
» ron a soutenu si justement que l'Eglise ne répondait pas.
» Ce zélé missionnaire lui a appliqué comme aux autres sa
» méthode péremptoire tirée de l'Ecriture, que vous pro-
» posiez comme l'unique règle..... Il a confondu, par cette
» voie, l'autre livre de Drelincourt que vante votre historien,
» sous le titre aussi faux que ridicule de *Jubilé des Eglises*
» *réformées*.» (Supplément au *Traité des Edits*, p. 541 et 557.)

Persuadé que les fables ne sont propres qu'à affaiblir l'authenticité des faits auxquels on les allie, « le pasteur Dre-
» lincourt a porté aux moines, sur la fourberie et la suppo-
» sition des miracles, des coups encore plus sensibles que
» ceux dont M. Des Vœux blesse les Jansénistes (1), sur-
» tout dans sa *Réponse* au landgrave de Hesse en 1662. »
(D'Argens, *Mémoires Secrets*, t. II, p. 56, édit. 1744.)

« Ce prince était né protestant, et s'étant fait dans la suite
» catholique, il se mêla d'écrire sur des matières de contro-
» verse. Le sage et savant Drelincourt réfuta un ouvrage
» qu'il lui avait adressé; vous jugez bien qu'un aussi grand

(1) *Dissertation sur les miracles que l'on attribue aux reliques de M. Pâris, par M. A. E. V. Des Vœux, pasteur de l'église française de Dublin.* Leyde, 1731, in-12.—*Lettres sur les miracles.* Rotterdam, 1735, in-12. L'abbé le Gros, chanoine de Reims, y a répondu par des *Discours* imprimés à la tête du *Recueil des miracles opérés au tombeau de l'abbé Pâris.*

» théologien n'eut pas de peine à anéantir les objections de » son adversaire..... Le prince Ernest n'avait point consi- » déré qu'il était dangereux de lutter contre un pareil rival. » Lorsqu'il fut question de répliquer à la *Réponse* qu'il avait » faite à sa *Lettre*, le bon prince abandonna la façon d'é- » crire des théologiens; il eut recours au style militaire, et » peu s'en fallut qu'il ne proposât un duel à M. Drelincourt. » Il s'emporta contre lui, le traita d'une manière méprisante, » et fit sonner bien haut l'honneur qu'un prince tel que » lui avait fait à ce ministre, de vouloir lui écrire. Les » injures que M. le prince Ernest de Hesse a écrites contre » M. Drelincourt n'ont pas porté plus de préjudice à ce » grand homme, que les fausses accusations de M. Camus, » évêque de Belley, qui prétendait que les Protestans ne » croyaient point que la sainte Vierge fût mère de Dieu. » (D'Argens, *Mémoires Secrets*, t. I, p. 344 et 346.)

La vie du pasteur Drelincourt était un travail continuel. La multitude de ses occupations ne l'empêchait point de vaquer à l'éducation de ses enfans. Il a composé pour eux un catéchisme et une rhétorique. Il regardait la paternité comme le plaisir le plus doux de la nature.

Doué d'un esprit vif et agissant, et d'une constitution des plus robustes, il trouvait moyen d'ajouter aux heures naturellement destinées au travail et à l'étude, une partie de celles que réclament le repos et les besoins de la vie. Dans une conjoncture extraordinaire, il eut assez de courage et de force pour prêcher sept fois en un jour. Peu de temps avant sa mort, dans une saison rigoureuse, il alla visiter, à neuf heures du soir, un de ses amis agonisant, et ne revint qu'à minuit : c'était, selon lui, une action de jeune homme, qu'il réputait à bonheur d'avoir pu faire. (Ses *dernières heures*.)

Son zèle était inépuisable; « mais entr'autres choses il » était d'une assiduité et d'un empressement à visiter les

» malades, qu'on n'a guère vu dans aucune autre personne. » Il prenait tant de plaisir à travailler, qu'il souhaitait de » mourir la plume à la main : il a prêché jusqu'à la dernière » semaine de sa vie, car son dernier sermon fut celui qu'il » fit le 27 octobre 1669. » (*Bayle.*)

Epuisé par de longs travaux, il fut forcé de s'aliter le 29; et depuis, ses enfans, ses amis et ses collègues ne le quittèrent plus. La main de l'amitié en pleurs lui ferma les yeux le 3 novembre; il était âgé de soixante-quatorze ans. Comme controversiste, il est inférieur aux Alix, aux Claude, aux Daillé, aux Jurieu, aux du Moulin, aux Tilenus; mais il les surpasse sous le rapport de pasteur.

Dans sa *Harangue au Roi*, faite au nom du clergé, le 17 février 1736, M. de Retz, évêque d'Orléans, l'accusa de s'être exprimé avec trop de liberté sur les Mystères de l'Eglise romaine, sur les fêtes des saints et sur le pape, qu'il appelait l'*Antechrist et le capitaine des coupeurs de bourses*, entendant par là les évêques et les moines. On lui a d'ailleurs reproché d'avoir mis quelquefois trop de feu dans l'attaque et dans la défense; mais ce défaut était excusable jusqu'à un certain point dans un ministre de son siècle : il n'est guère possible de ne point ressentir la chaleur du premier âge d'un parti, avant d'arriver à cette modération qui, avec le temps, en amortit la fougue. Mais ce dont on ne peut l'excuser, c'est d'avoir avancé que *la religion romaine est une religion de damnés;* calomnie trop grossière pour mériter une réfutation sérieuse; néanmoins elle fut combattue avec assez de vigueur (1).

(1) 1° *Lettre d'un Prédicateur catholique au sieur Drelincourt, sur le refus que ce ministre a fait de signer cette proposition qu'il avait avancée :* Tous ceux qui meurent catholiques sont damnés; 1556, in-4°, p. 18. Cette lettre, écrite agréablement et avec esprit, est signée BB. du Cloître Notre-Dame, le 8 octobre 1656; 2° *Lettre contre les erreurs des religionnaires, adressée aux sieurs Gache, Daillé et Mestrezat, ministres: que le sieur Drelincourt ni aucun autre de quelque secte qu'il soit, ne peut soutenir que les Catholiques ne sont pas dans une*

Cependant il paraît que cette étrange incartade n'empêcha pas les Catholiques de rendre, dans l'occasion, hommage à ses talens et à ses vertus. « Plusieurs personnes de » mérite et d'autorité dans l'autre parti étaient assez raison- » nables, dit Bayle, pour rendre justice à un auteur protes- » tant qui soutenait bien sa cause, et qui, en général, se » renfermait dans son sujet. » Tant la vertu a d'empire sur les cœurs, même de ceux qui ne partagent pas notre façon de voir en matière de religion !

Bayle a relevé quelques fautes échappées à Paul Freher, concernant Drelincourt. Aucun bibliographe n'a indiqué, jusqu'à ce jour, le quart de ses ouvrages; nous y avons suppléé de notre mieux : on s'apercevra, par l'omission de quelques dates, que nos recherches ont été quelquefois infructueuses; mais nous pensons que personne n'a fait, jusqu'alors, autant de recherches sur le modèle des ministres des églises calvinistes de France.

On connaît les *Dernières Heures de Drelincourt*. Charenton, Cellier, 1670, in-8°; *it.*, Genève, de Tournes, 1670, in-8°, p. 62; Genève, *ibid.*, 1671, in-12, p. 63; *it.*, en allemand, Bâle, Kœnig, 1671, in-8°, avec portrait; *it.*, dans les dernières éditions du n° III.

Cet opuscule anonyme contient quelques détails sur notre savant Sedanois, que le docteur Jean Quick, ministre à Londres, a loué dans ses *Icones*.

Ses ouvrages ascétiques :

I. *Prières et Méditations pour se préparer à la communion*. Charenton, 1621, in-8°; *it.*, Genève, Chouet, 1649, in-24;

religion de salut, à moins que de renoncer au baptême et de renier J. C.; par le sieur Bizot, prédicateur ordinaire de leurs majestés. Paris, Charles Savreux, 1656, in-4°, p. 44, datée de Paris, le 22 déc. 1656; 3° *Lettre adressée aux ministres de Charenton, sur ce qu'un des leurs a osé dire, que la religion catholique est une religion de damnés; par le même Bizot.* Paris, 1659, in-12.

it., ibid, 1655, in-16; *it.*, ibid, 1656, in-24; *it.*, ibid, 1670, in-8°; *it.*, réimprimé dans le *Recueil de plusieurs préparations et prières pour la sainte Cène, faites par plusieurs auteurs* (*Daniel Toussaints, P. du Moulin, Jean Mestrezat, Ch. Drelincourt, Michel le Faucheur, Louis Bayle, docteur anglais*, etc.), Char., 1643, in-16; *it.*, en allemand, Wurtzbourg, 1669, in-12. C'est le coup d'essai de l'auteur : il est écrit avec onction, ainsi que le n° III.

II. *De la Persévérance des Saints, ou de la fermeté de l'amour de Dieu.* Paris, Jean Antoine Joallin, 1625, in-12, p. 562, *rarissime*.

III. *Les Consolations de l'Ame fidèle contre les frayeurs de la mort, avec les dispositions et les préparations nécessaires pour bien mourir.* Charenton, Vendosme, 1651, in-4°.

On ne compte plus, depuis long-temps, les éditions de cet ouvrage, publiées dans les formats in-4°, in-8° et in-12. Nous en connaissons trente et une, sorties des presses de Berlin, Bionne, Charenton, Genève, Grenoble, Paris, Rouen et Saumur. Nous signalons, 1° celle de Genève, 1669, rev. et augm. par l'auteur; 2° celle d'Amsterdam, Desbordes, 1699, in-8°, p. 710, avec les *Dernières heures*; 3° enfin celle revue et publiée par J. J. B. de la Rivière, ministre de l'église wallone de Leyde. *Leyde*, Luzac, 1760, 2 vol. in-8°.

Jean Masson (t. VI, p. 337 de son *Hist. de la Répub. des lettres*) cite la 31e et la 32e édit. de cet ouvrage, que les Allemands ont fait passer dans leur langue. *Bâle*, 1669, in-8°. D'Assigny en a publié une traduction anglaise. *Londres*, Midwinter, 1741, in-8°, p. 502, 15e édition. Les Danois en ont aussi une version. (*Biblioth. germanique*, t. I, p. 427, avril, mai et juin 1746.) Lipen et Walch, dans leurs Biographies théologiques, ont fait connaître plusieurs de ces éditions (1).

(1) Reiman s'exprime ainsi sur cet ouvrage : « Vir ingeniosus, acutus, non » rudis in elegantioribus disciplinis, et cum disserendi ratione, tum ipso ora-

IV. *Catéchisme, ou Instruction familière sur les principaux points de la Religion chrétienne; fait par M. Drelincourt, en faveur de sa famille.* Saumur, 1656, in-8°; *it.*, Char., Dufresne, 1664, in-8°; *it.*, Char., 1670, in-8°; *it.*, Genève, 1671, in-8°; *it.*, ibid., Pierre Chouet, 1673, in-8°, p. 141, 13e édit.; *it.*, Saumur, 1677, in-4°; *it.*, Char., Ant. Cellier, 1680, in-8°, p. 142; *it.*, Char., Louis Vendosme, 1680, in-8°, 16e édit.; *it.*, Londres, François Vaillant, 1715, in-8°, p. 120; *it.*, Amst., 1725, in-8°; *it.*, Amst., Desbordes, 1730, in-8°, p. 136, 24e édit.

Ce livre, le précédent et l'*Abrégé des Controverses*, sont, de tous les ouvrages de Drelincourt, ceux qui ont eu le plus souvent les honneurs de la réimpression. « Quelques-uns, » dit Bayle, ont été imprimés plus de quarante fois, et ont » été traduits en diverses langues, en allemand, en flamand, » en italien et en anglais. » Il serait extrêmement difficile d'en faire connaître les différentes éditions.

V. *Les Visites charitables* (au nombre de soixante-une), *ou les Consolations chrétiennes pour toutes sortes de personnes affligées; en cinq parties.* Genève, de Tournes, 1667—1669, 5 vol. in-8°. Il en avait paru deux éditions, Quevilly, Centurion Lucas, 1665, in-8°, p. 481, contenant douze Visites. *It.*, Char., Olivier de Varennes, 1666, 4 vol. in-8°.

La meilleure édition de ce livre, qui convient à toutes les communions, est celle de Pierre Mortier, *Amsterdam*, 1731, 3 vol. in-8°. L'éditeur, J. Brutel de la Rivière, ministre de l'église wallone d'Amsterdam, a revu l'ouvrage : il en a retranché les termes surannés, corrigé les constructions em-

» tionis genere liber laudatus à Ben. Picteto in *Ethicâ*, l. VII, ch. XXI, p. 1168, » ubi hic libellus commendatur imprimis, diciturque *das schône Buch Herrn* » *Drelincurt*; quo elogio non prorsus est indignus. Verbis tamen magis abun- » dat auctor quàm rebus; et in augendo, ornando, et illustrando argumento » magis est occupatus, quàm in roborando. Orator liberalis et suavis; sed non » æque gravis theologus. Cautus tamen, qui de sectæ suæ placitis nihil hisce » consolationibus inseruit. » (*Biblioth. theologica*, p. 569.)

barrassées, et y a fait d'autres changemens utiles (1); changemens que Prosper Marchand désapprouve dans son *Dict. Hist.*, t. II, p. 69, A.

Ces *Visites* ont été traduites en allemand, avec ce titre : *Liebreiche besuchung oder Christlicher trost-reden.* Hanau, 1667, in-8°; *it.*, Hanau, 1675, in-8°.

VI. *Recueil de Sermons sur divers passages de l'Écriture-Sainte, avec quelques prières et méditations.* Genève, de Tournes, 1658, 1660 et 1664, 3 vol. in-8°.

La plupart de ces discours, au nombre d'environ trente-six, avaient été imprimés séparément; tels sont ceux, *sur la Foi des Élus et l'incrédulité des Réprouvés; le Salutaire lever du Soleil de justice, ou Sermon sur Malachie, chap. IV, v.* 2; *de l'Honneur qui est dû au Roi et à J.-C., le roi des rois; la Vanité du monde, ou la Solide espérance des enfans de Dieu; Exhortations au jeûne et à la repentance :* ils sont cités par les bibliographes. On se tromperait grossièrement si, les regardant comme des ouvrages particuliers, on les classait hors de la théologie parénétique du ministre Drelincourt.

VII. *Sermon sur la naissance du Sauveur du monde, prononcé à Charenton le* 25 *décembre* 1663. Char., Ant. Cellier, 1664, in-8° : discours qui ne fait pas partie des trois volumes ci-dessus.

Le pasteur Osterval dit que Drelincourt ne prêchait que par pensées détachées, qu'il donnait trop dans les allégories, et qu'il s'attachait plus à consoler qu'à édifier, oubliant que la sainteté est la source des plus solides dévotions. (*Exercice du ministère de la chaire*, p. 27.)

VIII. Il fit aussi des prières pour le roi et le royaume de France, pour Louis XIV et la reine régente, sur la naissance du roi, etc. Ces prières furent imprimées, et sont très-belles.

(1) Janiçon, *Lettres sérieuses et badines*, t. VI, p. 211.

L'on a : *Réponse aux deux prêches du sieur Drelincourt sur la Communion sous les deux espèces, et sur la Transsubstantiation; par Bomier.* La Rochelle, 1656, in-8°.

IX. Il a traduit du latin de du Moulin, *De cognitionæ Dei tractatus*, sous ce titre : *Traité de la connaissance de Dieu.* Char., 1625, in-24. Avec une dédicace à du Moulin.

Ses livres de controverse :

X. *Du Jubilé des Églises réformées, avec l'examen du Jubilé de l'Église romaine.* Char., Jean Ant. Joallin, 1627, in-8°, p. 328.

Les Catholiques empêchèrent tant qu'ils purent la publication de ce Traité, qui est précédé de deux Epîtres dédicatoires à Isabelle de Nassau, duchesse de Bouillon. Par la première, l'auteur apprend « que son ouvrage était com» posé et presque tout imprimé durant la célébration du Ju» bilé de Paris; mais qu'il lui est arrivé, comme à l'arche » d'alliance, d'être plusieurs mois captif entre les mains des » adversaires. » Dans la deuxième épître, il présente de nouveau son livre à la duchesse de Bouillon, comme *un captif, qui étant mis en liberté, vient se jeter entre ses bras.*

Gerdes, en parlant de cet ouvrage, dit : *Opus pereruditum et lectu dignum; verùm paucis visum et obsoleto styli genere exaratum* (1). Le ministre Chais en avait porté le même jugement dans ses *Lettres sur le Jubilé*, t. I, p. 17 et 235; t. II, p. 405.

Le P. Véron, jésuite, homme naturellement chaud et ardent dans la dispute, opposa à Drelincourt : *Articles secrets de la cabale ou discipline ecclésiastique des ministres par eux cachée, publiés et réfutés, pour réponse au Traité du Jubilé de Drelincourt.* Paris, Louis Boulanger, s. d., in-8°, p. 24; et Joseph de Voisin, docteur de Sorbonne : *Liber de Jubilæo*

(1) *Florilegium, librorum rariorum*, p. 110, édit. 1763.

secundùm Hebræorum et Christianorum doctrinam. Paris, *ib.*, 1655, in-8°, p. 447. Livre rare, et que Chais traite de *docte fanfaronnade*.

XI. *Abrégé des Controverses, ou Sommaire des Erreurs de l'Eglise romaine, avec leur réfutation, par texte exprès de la Bible de Louvain*. Genève, P. Chouet, 1628, in-12; *it.*, Charenton, Lucas, 1674, in-12, 20e édition; *it.*, Rotterdam, Acher, 1709, in-8°, p. 349; *it.*, en allemand, Bâle, 1634, in-8°; *it.*, Cassel, 1654, in-8°; *it.*, Marpurg, 1654, in-8°. On ne compte plus aujourd'hui les éditions de cet ouvrage, qui fut brûlé sur la place de Vitry, par les mains du bourreau, en vertu d'une sentence du présidial de cette ville, du 9 mai 1665; sentence insérée dans le t. I, p. 1661, du *Recueil des Mémoires du clergé de France*.

Réfutations : 1° *Réparties succinctes à l'Abrégé des Controverses de Ch. Drelincourt; ensemble les antithèses protestantes, ou opposition de l'Écriture-Sainte et de la doctrine des Protestans, selon les versions de leurs propres Bibles; par J. P. Camus, évêque de Belley*. Caen, Pierre Poisson, 1638, in-8°, p. 627; 2° *Réponse à l'Abrégé des Controverses de Drelincourt; par Véron*. Paris, 1647; in-24; 3° *La Découverte et réfutation des équivoques et captieuses raisons de l'Abrégé des Controverses de Ch. Drelincoart; par G. Neveu*. Paris, 1652, in-12; 4° *Abrégé et résolution analytique de toutes les Controverses, etc., avec la réfutation du Juge des Controverses de du Moulin, Actes de Bochart, et Abrégé de Drelincourt; par Fr. Véron*. Paris, Ant. Boulanger, 1660, in-12.

Véron avait déjà publié contre Drelincourt : 1° *Réponses aux livres des quatre ministres de Charenton, Drelincourt, Daillé, Mestrezat et Aubertin*. Paris, 1633, in-8°; 2° *Petit Epitome de toutes les Controverses de religion, avec la réponse abrégée à tous les livres des ministres Aubertin, le Faucheur, Mestrezat, Daillé, Drelincourt, Amyrault et Blondel*. Paris, L. Boulanger, 1641, in-8°.

XIII. *Le Combat romain, ou Examen des disputes de ce temps*. Genève, P. Aubert, 1629, in-8°, p. 160.

XIV. *Le Triomphe de l'Église sous la Croix, ou la Gloire des Martyrs*. Genève, *ibid.*, 1629, in-8°, p. 160; *it.*, Genève, *ibid*, 1630, in-8°, 2e édition; *it.*, Genève, Jean Ant. et Sam. de Tournes, 1670, in-8°; *it.*, Genève, Chouet, 1685, in-8°.

Le P. Véron y a répondu par *Traité où est la vraie Eglise; et des afflictions des hérétiques, qui est la réponse au prétendu Triomphe de l'Église sous la Croix, de Drelincourt*. Sine loco et an., in-8°, p. 16.

XV. *La deuxième partie du Triomphe de l'Église, ou l'Examen du Triomphe du sieur Nicolas Caussin, jésuite*. Genève, P. Aubert, 1630, in-8°, p. 1075. Ces deux volumes ont été traduits en allemand. Cassel, 1631, in-8°; *it.*, Francfort, 1632, in-8°.

Les ouvrages du P. Caussin sur ce sujet, sont : 1° *Triomphe de la Piété, à la gloire des armes du roi, et l'amiable réduction des ames errantes (au sujet de la prise de la Rochelle)*. Paris, Séb. Chappellet, 1628, in-8°, p. 258, 2e édit.; *it.*, Lyon, Simon Rigaud, 1636, in-8°, p. 168; 2° *Réponse aux impiétés du sieur Drelincourt, publiées contre le Triomphe de la Piété*. Paris, 1625, in-8°.

XVI. *De l'honneur qui doit être rendu à la sainte et bienheureuse Vierge Marie :* en deux parties; Char., Vendosme et Cellier, 1645, 2 vol. in-8°.

C'est un titre général sous lequel on a réuni les différens ouvrages publiés par Drelincourt, sur le culte religieux dû à la sainte Vierge.

La première partie comprend : 1° *De l'honneur qui doit être rendu à la sainte Vierge, avec une prière et une méditation sur l'Incarnation et la Naissance de J.-C.* Char., Cellier, 1643, in-8°, p. 58. L'auteur s'était plaint de ce que ce livre avait été imprimé peu correctement, et sans son aveu, dans

le mois de mai de l'année précédente (1); 2° *Demande de l'évêque de Belley sur la qualité de l'honneur qui est dû à la Vierge, avec la réponse de Drelincourt.* Char., Mondière, 1643, in-8°, p. 30; 3° *Demandes sur la qualité de l'honneur qui est dû à la Vierge, faites à l'évêque de Belley, par Drelincourt.* Char., Cellier, 1644, in-8°, p. 784.

La deuxième partie contient : 1° *L'Avant-Coureur de la réplique à l'évêque de Belley sur l'honneur qui doit être rendu à la Vierge.* Char., Mondière, 1643, in-8°, p. 66; 2° *De l'Invocation des saints, ou Examen de la Réplique de l'évêque de Belley à la Réponse qui lui a été faite sur la qualité de l'honneur qui est dû à la sainte Vierge.* Char., Cellier, 1644, in-8°, p. 132; 3° *Répliques aux Réponses de l'évêque de Belley sur la qualité de l'honneur qui doit être rendu à la sainte Vierge.* Char., *ibid.*, 1645, in-8°, p. 928.

On trouve dans ces différentes productions, dont on a donné une analyse en allemand (2), une longue énumération des Catholiques qui ont écrit en faveur du culte dû à la sainte Vierge. Drelincourt ne manque pas de les traiter de superstitieux. Il n'ajoute rien d'ailleurs à ce qu'André Rivet avait dit dans *Apologia pro sanctissimâ Virgine Mariâ.* La Haye, 1639, in-16, p. 132.

Les ouvrages de J. P. Camus, évêque de Belley, sur ce sujet, sont : 1° *Deux conférences par écrit, l'une touchant l'honneur dû à la sainte Vierge, et l'autre sur le sacrifice*

(1) Avec ce titre : *De l'honneur qui doit être rendu à la vierge Marie; avec la réponse à M. l'évêque de Belley sur la qualité de cet honneur.* Char., Nicolas Bourdin, et Louis Perrier, 1642, in-8°, p. 58. Il faut bien qu'il existe une édition antérieure à celle-ci, puisqu'on y a opposé : *Apologie pour la Vierge, ou Examen fait par une dame, d'un livre intitulé :* De l'honneur qui doit être rendu à la sainte et bienheureuse Vierge, composé par Drelincourt, a elle envoyé par M. G., avocat en la cour du parlement. *Paris,* Samuel Petit, 1636, in-8°, p. 64. (BB. du roi, 25496.)

(2) *Was die evangelischen von der jungfrau Maria halten*, 1645, in-8°; c'est-à-dire, *Sentimens des évangéliques sur la vierge Marie.*

de la Messe. (Paris, 1642), in-12, en deux parties; la première de 270, et la deuxième de 88 pages. J. P. Camus avertit que Drelincourt avait fait imprimer, en 1642, sa *Réponse à M. l'évêque de Belley*, mais bien différente de celle qu'on insère ici. Il la donne telle qué Drelincourt la lui avait envoyée au mois de septembre 1640; 2° *Dissection de l'Examen de M. Drelincourt, sur la qualité de l'honneur qui est dû à la sainte Vierge Marie.* Paris, Alliot, 1643, in-8°, p. 261; 3° *Réplique aux additions faites par M. Drelincourt à son écrit, touchant l'honneur qui est dû à la sainte Vierge Marie.* Paris, *ibid*, in-8°, p. 294; 4° *Le Passavant, pour réponse à l'Avant-Coureur de M. Drelincourt, touchant l'honneur qui doit être rendu à la sainte et B. Vierge.* Paris, *ibid*, 1643, in-4°, p. 245.

Paul Bruzeau, prêtre de la paroisse de Saint-Gervais, à Paris, auteur de la *Conférence du diable avec Luther*, a aussi opposé à Drelincourt : 1° *Réponse à l'écrit d'un ministre sur plusieurs points de controverse, et particulièrement sur l'honneur et l'invocation de la très-sainte Vierge et des Saints, où l'on fait voir à une personne qui l'a donné, la nullité des raisons qu'elle prétend avoir pour justifier sa séparation d'avec l'Eglise romaine; par Paul Bruzeau, prêtre.* Paris, Delaunay, 1678, in-8°, p. 78; 2° *Défense de la même réponse; par le même Bruzeau.* Paris, 1678, in-8°, p. 120.

La réponse ne roule que sur l'invocation des Saints; la défense renferme quelques autres points. On trouve dans l'une et l'autre, des extraits assez curieux des livres des ministres.

XVII. *Traité des justes causes de la séparation des Protestans d'avec l'Église romaine; et particulièrement de l'adoration de la Croix, de l'adoration du Sacrement, et de la Transsubstantiation : Réplique au sieur de la Milletière, touchant les justes causes de la séparation des Protestans d'avec*

l'Eglise romaine. Char., 1640, in-8°; *it.*, Char., Vendosme, 1649, in-4°, p. 587.

Cet ouvrage comprend : 1° *Acte de la conférence entre de la Milletière et Drelincourt* (*en* 1646), *sur les causes de la séparation*; 2° *Réponse de la Milletière à Drelincourt*; 3° *Réplique de Drelincourt à la dernière réponse de la Milletière*. Cette réplique concerne le culte rendu aux Saints, aux Images, aux Reliques, et surtout à la Croix; l'adoration de l'Eucharistie, le dogme de la Transsubstantiation : objets que Drelincourt regarde comme de justes causes de séparation d'avec l'Eglise romaine.

XVIII. *Dialogues familiers sur les principales objections des Missionnaires de ce temps*. Paris, 1688, in-8°; *it.*, Genève, Chouet, 1648, in-8°, p. 272; *it.*, Genève, *ibid.*, 1660, in-8°, 3e édition.

L'auteur y prétend que la religion protestante est la vraie, et que la romaine est dans l'erreur. Le chevalier Humfrey Lynde avait professé la même doctrine dans deux ouvrages anglais, que le pasteur Jacques de la Montagne a fait passer dans notre langue, sous ces titres : 1° *La Voie sûre*, etc. Genève, Aubert, 1634, in-8°; *it.*, sur la 6e édition. Char. L. Vendosme, 1647, in-8°; 2° *La Voie égarée*, etc. Char., *ibid*, 1645, in-8°, p. 291.

Tous ces livres ont été réfutés par *la Guide du chevalier égaré, ou réponse à la Voie sûre et Voie égarée du chevalier anglais* (*Humfrey Lynde*), *aux Dialogues du sieur Drelincourt, et à divers autres Traités des sieurs Mestrezat, le Faucheur et Daillé, ministres de Charenton; par Paul Caillavet, prêtre, docteur en théologie*. Paris, Boulanger, 1648, in-12.

On a encore opposé à notre auteur : *Réfutation des Dialogues de Drelincourt, par un docteur hollandais*. Paris, L. Boulanger, 1657, in-4°, p. 124. Cette réfutation, qui est d'Adrien et de Pierre Walenburch, a été réimprimée à

la fin du Traité X, t. II, de *Tractatus generales de Controversiis fidei*, de ces deux frères célèbres. L'édition de 1657 avait été publiée sans leur aveu.

XIX. *Avertissement sur les disputes et le procédé des Missionnaires.* Genève, 1651, in-8°; *it.*, Char., Vendosme, 1654, in-8°, p. 280; *it.*, Genève, 1655, in-8°. C'est une espèce de Catéchisme, ou Revue abrégée des Controverses.

XX. *Du faux visage de l'Antiquité, et des nullités prétendues de la réformation de l'Eglise.* Char., Vendosme et Perrier, 1653, in-8°, p. 273; *it.*, Genève, de Tournes, 1666, in-8°, 2e édition.

On y a répondu par *Considérations sur le Traité intitulé Faux visage de l'Antiquité, fait par Ch. Drelincourt, ministre de Charenton, faites par* Mre *Jean de Chaumont, garde des livres du cabinet de sa majesté.* Paris, s. n. d'impr., 1654, in-8°, p. 86.

XXI. *Dialogue sur la descente de J.-C. aux enfers, contre les Missionnaires.* Genève, Chouet, 1648, in-8°; *it.*, ibid, Chouet, 1654, in-8°; *it.*, Char. Vendosme, 1654, in-8°, p. 528; *it.*, Genève, 1655, in-8°; *it.*, Genève, 1664, in-8°.

François Jean de la Crouillardière, prêtre et docteur en théologie, y a opposé : *Lettre contenant la réfutation du Dialogue de Drelincourt sur la descente aux enfers;* s. d., in-8°.

XXII. *Neuf dialogues contre les Missionnaires, sur le service des Eglises réformées.* Genève, Chouet, 1655, in-8°, p. 306.

Il y défend le Rituel des Protestans, par les sentimens de Jean Ferus ou de Wild, gardien des Cordeliers de Mayence. (*Voy.* Bayle, art. *Ferus.*)

XXIII. *Le faux Pasteur convaincu, ou Réponse à un libelle intitulé :* La sainte liberté des enfans de Dieu et frères de Christ; avec la licence que les docteurs et les casuistes de la communion de Rome donnent à leurs dévots, tant en

ce qui regarde la foi, qu'en ce qui concerne les mœurs et les cas de conscience. *Paris, Char.*, Perrier, 1656, in-8°, p. 508; *it.*, Genève, Chouet, 1656, in-8°.

L'auteur y rapporte trois cents exemples, la plupart tirés des écrits des Jésuites, concernant des points de doctrine ou de morale de l'Eglise romaine qu'il regarde comme pernicieux. L'ouvrage qu'il entreprend de réfuter est du P. Bernard Meynier, jésuite. Il est intitulé : *La sainte liberté des enfans de Dieu et frères de Christ, en cent cinquante articles, qui contiennent tout ce qu'il est permis de croire et de ne pas croire dans la religion réformée; avec quelques réflexions sur l'Apologie du synode de Montpellier* (*en* 1598); *sur le livre que le sieur Charles Drelincourt a fait contre les quarante-deux premiers articles, et sur le livre que le sieur de Croï a fait contre les vingt-cinq premiers articles.* Lyon, Canier, 1658, in-12, p. 439, 14e édition; *it.*, Nîmes, 1661, in-12, p. 534, 20e et dernière édition.

Le P. Meynier y parle en ministre; c'est ce qui a engagé Drelincourt à intituler sa réponse : *Le faux Pasteur convaincu.* Jean de Croï, pasteur de l'église d'Uzès, avait déjà attaqué le livre du P. Meynier par *les Semeïs convaincus, ou la conviction des faussetés, des impostures . . . . des impiétés contenues dans un livre auquel on a donné le titre impie de* La sainte Liberté, etc.

XXIV. *La défense de Calvin contre l'outrage fait à sa mémoire, dans un livre qui a pour titre :* Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise romaine; par le cardinal Richelieu. *Genève*, de Tournes, 1667, in-8°, p. 359; *it.*, en allemand, 1671, in-8°. Georgi, dans son *Lexicon universale*, cite une édition française. *Genève*, de Tournes, 1654, in-8°.

Le but de Drelincourt est non seulement de réfuter ici le

cardinal Richelieu, père adoptif de cet excellent traité (1), mais encore François Baudouin, Jérôme Hermas Bolsec, Jacques Desmay, Philibert Bertelier, biographes de Calvin, et les autres ennemis de ce grand réformateur, et il le fait *avec beaucoup de force et de solidité*. « Il a prétendu montrer » beaucoup de fables, que l'on a contées pour flétrir la mé- » moire de ce novateur, par le témoignage même de ceux de » l'Eglise catholique, et entr'autres de Jacques le Vasseur, » docteur de Sorbonne, dans son *Histoire de l'Eglise de* » *Noyon*. » (*Mém. de Marolles*, t. 3, p. 270.)

Voici le jugement de Varillas sur cet ouvrage, cité par dom Bonav. d'Argonne, dans ses *Mélanges*, t. II, p. 37, édit. 1725 : « Il n'y a jamais eu de Vie écrite avec plus de » contrariété que celle de Calvin, et pourtant qui le fasse » moins connaître..... La dernière, écrite par le ministre » Drelincourt, sous le titre de *Défense de Calvin*, est plus » agréable à lire que les autres; la netteté du style y est » jointe à une assez exacte recherche; mais l'auteur se con- » tente de représenter Calvin agissant dans Genève, et pour » les seuls Genevois, et ne dit presque rien de ce qu'il faisait » au dehors. (Préface de l'*Histoire des Hérésies*.) Senebier a rempli cette lacune dans l'article curieux qu'il a consacré à la mémoire de Calvin, t. II, p. 177—265 de son *Histoire littéraire de Genève*; article dont l'abbé Boulogne a fait une juste critique dans le t. XVII, p. 23—28 des *Mélanges de Phil., d'Hist., de Morale et de Littérat*. (Paris, 1809, in-8°.)

On a opposé à l'ouvrage de notre auteur : *Réponse au livre intitulé la défense de Calvin par le sieur Charles Drelincourt, ministre de Charenton, dans laquelle sont entièrement réfutées toutes les raisons alléguées par ledit Drelincourt, par lesquelles il prétend justifier Calvin des accusations faites contre lui, tant par Bolsec, Berthelier qu'autres; et il se*

(1) Les véritables auteurs de cet ouvrage, sont : l'abbé de Bourzeys, de l'Isle, Marivau, etc. (*V.* Dreux du Radier, *BB. du Poitou*, t. III, p. 380.)

voit comme ledit Calvin est auteur de la religion prétendue réformée, et comme ceux de Genève ont changé deux fois de religion en moins de huit ans; par le sieur François Mauduit. Lyon, 1669, in-8°. (*Voy.*, sur l'ouvrage de Drelincourt, Joly, *Remarques sur le Dict. de Bayle*, p. 18.)

Ses opuscules.

XXV. *Lettre à M. du Moulin sur l'imposture découverte du prétendu ministre Villeneuve, avec la réponse de du Moulin à ladite lettre.* Sedan, Jean Jannon, 1630, in-8°, p. 56; *it.*, Genève, Aubert, 1631, in-8°, p. 48.

C'est une réponse à la *lettre du sieur Villeneuve, ministre de Mirebeau, touchant sa conversion.* (Paris, 1630, in-8°.)

XXVI. *Lettre de consolation à M. et à Mme de la Tabarière (sur le décès du baron de Sainte-Hermine, leur fils aîné).* Char., Martin, 1632, in-8°, p. 192.

C'est un recueil composé de vingt-cinq lettres, de du Moulin, de le Blanc, de Beaulieu, de Rivet, etc., et où il n'y en a qu'une seule de Drelincourt, p. 161—192 : elle est datée de Paris, le 2 février 1630.

XXVII. *Lettre à Mme la marquise douairière de la Moussaye* (1), *pour réponse à celle du P. Hautain, jésuite de Lille en Flandre, écrite le 20 mars* 1643. Char., Cellier, 1643, in-8°, p. 16.

XXVIII. *De l'honneur dû au Sacrement.* Gen., 1647, in-8°.

C'est un Mémoire relatif à l'arrêt du conseil, rendu en 1647, concernant les hommages dûs au sacrement auguste de l'Eucharistie. « Ce Mémoire, très-bien écrit, dit Erman, » nous a donné la plus grande idée de la logique de Drelin- » court : il y plaide d'une manière intéressante la cause de » ceux qui refusaient au Sacrement les démonstrations » d'honneur que l'arrêt exigeait d'eux. » (Erman, *Mém. du Refuge*, t. III, p. 342.)

(1) Henriette Catherine de la Tour, fille de Henri de la Tour, prince de Sedan, mariée à Amauri Gouyon, marquis de la Moussaye, le 11 avril 1629.

XXIX. *Réponse à M. Vincent (ministre de la Rochelle), sur la conversion de M. Jarrige, datée de Paris, le 29e jour de l'an* 1648 : impr. p. 83—87 de la *Déclaration de Pierre Jarrige, ci-devant Jésuite.* Leyde, du Pré, 1648, in-8°, p. 87.

XXX. *Lettre d'un habitant de Paris à un de ses amis de la campagne, sur la Remontrance du clergé de France faite au roi (Louis XIV), par M. l'archevêque de Sens* (1), *au mois d'août* 1656. Genève, 1656, in-4° de près de 100 pag.

Cette lettre, qui parut sous le nom de *Philalèthes*, c'est-à-dire *Ami de la vérité*, est contre la *Remontrance du clergé de France, faite au roi par Louis Henri de Goudrin, arch. de Sens.* Paris, Vitray, 1656, in-4°, laquelle roule sur les violences et infractions des Protestans. Drelincourt tâche de les justifier de toutes les inculpations dont ils sont chargés par ce prélat. Bayle (au mot *Parthenai*, ville du Poitou), parle de cette lettre, qui fut brûlée par la main du bourreau comme un libelle. (*V.* Benoist, *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, p. 215.)

XXXI. *La Conversion de M. Jarrige* (2). Charenton, 1658, in-8°.

XXXII. *Cinq lettres sur l'Episcopat d'Angleterre.* Genève, 1660, in-12, p. 60; *it., sine loco et anno*, in-8°, p. 61. Les trois premières sont adressées à M. Brevint, la quatrième à Ch. Drelincourt fils, et la cinquième à Laurent Drelincourt.

Elles roulent, non-seulement sur l'épiscopat, mais encore

(1) Et non par l'archevêque de Paris, comme l'a dit Barbier, n° 9709 de son *Dictionnaire des Anonymes.*

(2) Le P. Jarrige, jésuite, profès du 4e vœu, se fit protestant, et retourna ensuite dans sa société. Il a écrit, durant sa défection, un livre curieux intitulé : *Les Jésuites mis sur l'échafaud, pour plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la province de Guyenne, avec la réponse aux calomnies de Jacques Beaufés (jésuite).* Leyde, 1649, in-8°, p. 96. Alegambe et Sotwel ne parlent point de cet ouvrage dans leurs biographies des Jésuites. Ils se contentent de signaler le P. Jarrige comme un saint homme. En général, les Biographes des ordres religieux aiment à exagérer les éloges : leurs confrères sont presque toujours des saints ou des savans du 1er ordre. Alegambe et Sotwel se sont laissés aller au torrent ; rarement ils se contiennent dans de justes bornes.

sur le signe de la Croix, l'usage du surplis, et quelques autres rites de l'Eglise anglicane. Drelincourt s'y déclare pour la hiérarchie et les usages de cette Eglise, et traite durement les Anglais qui persistaient à ne pas s'y conformer. (*Voy.*, sur ces lettres et quelques autres semblables, p. 168 et suiv. de l'*Apologie des Puritains d'Angleterre à MM. les Pasteurs et Anciens des églises réform. en France.* (Genève, 1663, in-8°.)

XXXIII. *Lettre à M. Stoupe, sur le rétablissement de Charles II, roi de la Grande-Bretagne.* Genève, 1660, in-8°.

XXXIV. *Lettre touchant la religion du roi d'Angleterre.* Genève, 1660, in-8°.

Ph. Dubois l'a faussement attribuée à Samuel de l'Angle, ministre de l'église de Rouen, et petit-neveu du ministre Pierre du Moulin, dans sa *Bibliotheca Telleriana*, p. 136.

XXXV. *Réponse de Charles Drelincourt à la lettre écrite par Ernest, landgrave de Hesse, aux cinq ministres de Paris qui ont leur exercice à Charenton, plus trois Lettres audit landgrave.* Genève, de Tournes, 1662, in-8°, p. 626; *it.*, Genève, *ibid*, 1663, in-8°, p. 526; *it.*, Genève, *ibid*, 1664, in-8°, p. 584; *it.*, Genève, Chouet, 1665, in-8°; *it.*, Francfort (Hollande), 1765, in-8°; *it.*, seulement les *trois Lettres au Prince Ernest, landgrave de Hesse, sur son changement de religion.* Char., de Varenne, 1664, in-8°, p. 148.

Le prince de Hesse y a répondu à la suite d'une nouvelle édition de la *Lettre du Prince Ernest, landgrave de Hesse, aux cinq ministres de la religion prétendue réformée de Paris, qui ont leur exercice à Charenton; avec sa Réplique sur la Réponse de Ch. Drelincourt.* Liége, veuve Bronckart, 1663, in-8°, p. 292; *it.*, trad. en hollandois. Rotterdam, 1669, in-8°; et en allemand. Paris, in-8°.

La *Réponse* de notre savant Ardennais, que les derniers éditeurs de Moréri, ont mal à propos attribuée à Charles Drelincourt son fils, « est écrite dans le goût de tous ses » autres ouvrages; le style en est simple, aisé, mais cepen- » dant noble et nerveux. Ce ministre n'est point véhément,

» mais pathétique; un caractère de douceur, de candeur et » de probité brille dans ses écrits. » (D'Argens, *Mém. secrets*, t. I, p. 345.)

XXXVI. *Lettres de M. Drelincourt à M. de Balzac, de Paris*, 26 *avril* 1651; *Réponse de M. de Balzac à M. Drelincourt; de Balzac*, 16 *octobre* 1651 : imprimées dans le t. II, p. 1021 — 1022 des *OEuvres de Balzac*. (Paris, Jolly, 1665, 2 vol. in-fol.)

XXXVII. *Rhetorica sacro-profana, à Car. Drelincurtio, filiis suis junioribus Antonio et Petro Parisiis dictata anno* 1659; *tractatus posthumus*. Leyde, Parmentier, 1687, in-12, p. 238.

Cet ouvrage méthodique, dont Ch. Drelincourt le fils est éditeur, traite des quatre principales parties de la rhétorique : la Métonymie, l'Ironie, la Métaphore et l'Hyperbole.

« En expliquant la première de ces figures, à l'occasion » d'un passage des Actes des Apôtres, où saint Pierre dit, » *qu'il n'a ni or ni argent, mais qu'il donne ce qu'il possède*, » l'auteur remarque la ridicule coutume du Pape, lorsque, le » jour de son couronnement, il jette au peuple romain quelque » monnaie d'airain, en lui disant comme saint Pierre à l'a- » veugle, *je n'ai ni or ni argent, mais je donne ce que j'ai*, » et qui, un moment après, lorsqu'on l'a placé dans la chaire » percée, distribue de la monnaie d'argent, en prononçant ces paroles de David : *Il a distribué, il a donné aux* » *pauvres, sa justice demeure éternellement.* » (Bernard, *Nouv. de la répub. des Lettres*, juin 1687, p. 662.)

Le Clerc a fait l'éloge de cette Rhétorique en 1688, dans le t. VIII, p. 423—429 de sa *Bibliothéque universelle et historique*; néanmoins Gibert n'en a point parlé dans ses *Jugemens des Savans sur les auteurs qui ont traité de la Rhétorique*.

XXXVIII. *Lettre de l'Église de Paris aux Pasteurs et Anciens assemblés dans le synode national de Castres, en* 1626 : insérée par Aimon dans le t. II, p. 441—445 des

Synodes nationaux des églises réformées de France. (La Haye, Delo, 1710, 2 vol. in-4°.)

Cette lettre, datée de Paris, le 20 août 1626, a trait au choix que cette Eglise avait fait de Daillé pour ministre, après la mort de Durant : elle est souscrite par Drelincourt pasteur, et par Bigot, Tardif, Dinets, Massanes, Millet, Raillard et Mandats, anciens.

XXXIX. *Lettre à madame de la Trimoille* (1) *sur la révolte de son époux.* 16...., in-8°.

Bayle nous a laissé ignorer la date de cette lette, qui a échappé à nos recherches.

XL. *Lettre de consolation à Josué de la Place.* (Moréri, *verbo* de la Place.) Elle est peut-être dans les Œuvres de ce professeur, réimprimées à Francker en 1703, in-4°.

XLI. *L'Église réformée de Charenton, à la Reine-mère* (*Anne d'Autriche*), *en* 1649; in-4°, MS.

C'est une requête où il est traité du devoir des sujets envers leurs princes, et des princes envers leurs sujets. La grande influence de notre auteur sur son troupeau, nous porte à croire qu'il a pris part à la rédaction de cette requête, dont l'original, contenant 47 pages, était conservé dans le cabinet de Fontette. (*Biblioth. Hist.*, t. I, n° 5975.)

On a attribué à Drelincourt d'autres productions qui ne sont point de lui. Tel est le *Hibou des Jésuites;* voy. notre note sur cet opuscule dans le *Dict. des Anonymes*, n° 7250.

Son portrait : 1° Fr. Mazot, in-fol.; 2° N...., 1658; 3° Holstein, in-8°; 4° Desrochers, in-8°; 5° dans le *Theatrum* de Freher; 6° âgé de soixante-huit ans, W. Vaillant *pinx.*, L. Vischer *Sc.*, 1665, pour le livre des *Consolations contre les frayeurs de la mort*, avec ce quatrain en bas :

Quel autre peut mieux, ô mortel!
Dans la mort t'apprendre à revivre,
Que celui qui par ce saint livre,
S'est rendu lui-même immortel.

(1) Marie de la Tour, seconde fille de Henri de la Tour, prince de Sedan,

DUBOIS-CRANCÉ (*Edmond Louis Alexis*), successivement mousquetaire, lieutenant des maréchaux de France, membre de l'assemblée constituante, de la convention, du conseil des anciens, ministre de la guerre depuis le 15 septembre jusqu'au 10 novembre 1799, puis général de division, avec traitement de réforme, né à Charleville le 24 octobre 1747, mort à Balham, près de Rethel, le 29 juin 1814. Nous croyons devoir renvoyer aux diverses biographies, les lecteurs curieux de le connaître plus particulièrement (1).

Ses portraits : 1° Laneuville *pinx.*, en cultivateur; 2° David *pinx.*, Miger *del.*, in-4°; 3° Bonneville *sc.*, in-8°.

DURAND (*Abraham*), naquit à Sedan vers 1600. Lorsqu'il fut en âge d'étudier, on lui fit apprendre les langues grecque et latine, qui étaient alors également cultivées dans sa patrie. Il passa ensuite de la philosophie à la médecine, et fut admis au doctorat. Après avoir acquis une théorie profonde de son art, il y joignit la pratique, ce qui ne l'empêcha pas d'occuper une chaire de professeur ordinaire de philosophie, à laquelle le conseil des Modérateurs de l'Académie de Sedan l'avait nommé en 1630 (2).

Son nom figure dans le procès-verbal de la réception du

mariée le 19 janv. 1619 avec Henri de la Tremoille, duc de Thouars, morte le 24 mai 1665.

(1) Il a publié plusieurs brochures sur la conscription, les finances, les travaux des assemblées nationales, et un *Mémoire sur la contribution foncière, suivi d'un projet de loi motivé, pour opérer la conversion de l'impôt en numéraire en une prestation en nature, dans la république, et d'une réponse à différentes objections.* Rethel, Guivard, 1804, in-8°, p. 232. On lui attribue *Supplément à la galerie de l'Assemblée Nationale.* (Paris) 1789, in-8°, p. 50. *Le véritable Portrait de nos Législateurs, ou Galerie des tableaux exposés à la vue du public le 5 mai* (1789), *jusqu'au* 1er *octobre* 1791. Paris, 1792, in-8°.

(2) Il y avait en France neuf autres académies protestantes, savoir : Castres, Châtillon-sur-Loing, Montauban, Montpellier, Nismes, Orthez, Puy-Laurens, Saumur et Strasbourg, auxquelles il faut joindre les colléges de Bergerac, Béziers, Caen, Die et Orange. On n'a point écrit leur histoire.

serment de fidélité prêté à Louis XIV, le 28 avril 1644. Il connaissait à fond la topographie médicale de la principauté de Sedan. L'histoire nous laisse sans lumières sur la suite et la fin de sa vie. On a un échantillon de son savoir dans l'ouvrage suivant :

L'Hidrogéomanie Sedanoise, ou Discours en forme de dispute, sur la nature de l'air, terre et eau qui sont autour de Sedan, et des causes des maladies populaires qui ont accoutumé de régner dans cette ville; par Abraham Durand, docteur en médecine, et professeur ordinaire de philosophie en l'Académie de Sedan. Sedan, Pierre Jannon, 1651, in-8°; *rarissime.*

L'auteur fixe la situation de Sedan à peu près sous le trentième degré de longitude, et le quarante-neuvième de latitude boréale. Une aiguille aimantée y varie, selon lui, de cinq degrés, ou environ. Il paraît, par cet ouvrage, que l'eau-de-vie de grain était fort en usage alors dans la principauté de Sedan.

DURAND (*Etienne*), de Rethel, naquit dans cette ville, le 6 janvier 1669, de Nicolas Durand. Après le cours ordinaire d'humanités et de philosophie, il se livra avec autant d'ardeur que de succès à l'étude du droit, qui devait être la science de toute sa vie; il se fit recevoir avocat au parlement, et honora sa patrie par ses talens, et la servit par ses connaissances en jurisprudence. Il finit ses jours à Rethel le 28 février 1735. Une étude approfondie de la science des lois, qu'il regardait comme nécessaire à l'homme fait pour vivre en société, une morale sévère, une intégrité irréprochable dans ses fonctions, lui avaient acquis l'estime de ceux qui savent juger le savoir, et qui connaissent le prix de la vertu. A la candeur et à la probité champenoise, il joignait un désintéressement très-rare. Le malheur et l'infortune trouvaient en lui un patron aussi actif que généreux. Il était à toute heure accessible à la veuve et à l'orphelin : d'où l'on

peut conclure que quoiqu'il fût célibataire, sa bienfaisance lui faisait goûter en quelque sorte les douceurs de la paternité. Il a publié :

La Coutume du bailliage de Vitry, en Perthois; avec un Commentaire, et une Description abrégée de la Noblesse de France. Châlons, Bouchard, 1722, in-fol., p. 750. On y voit, p. 595 et 626, une liste alphabétique des villes, bourgs et villages régis par la coutume de Vitry, quoique dépendans de plusieurs autres juridictions, dont l'auteur fait la distinction, en donnant, par occasion, diverses remarques historiques. (*Journ. de Verdun*, nov. 1722, p. 337 et 341.)

Le catalogue MS. de la BB. du roi, et le Dictionnaire des Anonymes lui attribuent encore : *Introduction au barreau, ou Dissertations sur les choses principales qui concernent la profession d'avocat.* Paris, le Camus, 1686, in-12, p. 264. (BB. du roi, F. 4370.) L'auteur de cette production y est désigné dans le privilége, par la lettre initiale D***. Il n'est pas vraisemblable qu'elle soit sortie de la plume de notre jurisconsulte, qui n'avait que dix-sept ans lorsqu'elle parut. Nous soupçonnons qu'elle est de N*** Durand, greffier du domaine du duché de Rethel en 1667.

C'est ajouter en quelque façon à l'hommage que nous avons rendu à la mémoire de l'avocat Durand, que de rappeler qu'il n'est pas le seul qui ait illustré sa famille en servant sa patrie. C'est de lui que nous apprenons que « son » aïeul, *Etienne Durand*, échevin-gouverneur de Rethel » en 1650, combattit et perdit la vie pour exempter cette » ville du sac et du pillage, dont elle était menacée par une » troupe de Polonais, rebelles aux ordres du roi. » (*Cout. de Vitry*, p. 224.) Cet événement se rapporte au lundi gras, dernier jour de février 1650. Durand mourut de ses blessures le 2 mars, jour des Cendres. (*Hist.* (*MS*.) *ou Chronologie des seigneurs et ducs de Rethel.*)

DURBAN (*Jean Baptiste Bertrand*), est né le 27 avril 1732. Après avoir fait ses études à Sedan et à Verdun, il vint se fixer à Paris, où il s'occupa de finances. Nommé directeur de la régie en 1759, il en remplit les fonctions pendant seize ans, et travailla, sans qualité, sous le ministre Turgot, à un plan général des finances : une pension de 3600 liv. fut le prix de ses services. Il s'était retiré à Mouzon, sa ville natale, en 1776, avec l'intention d'y finir ses jours; mais le contrôleur général de Calonne le rappela, en 1784, pour être son premier commis. Il en remplit les fonctions durant quatre ans, et mourut à Paris, le 24 décembre 1809. On a de lui :

I. *Essais sur les Principes des Finances*. Paris, Prault, 1769, in-8°, p. 194.

II. *Eloge de Colbert* (avec cette épigraphe : *Libera per vacuum vestigia princeps*. Horat.). Paris, *ibid*, 1773, in-8, p. 64.

III. *Traité de l'Impôt*. Paris, Bleuet et Cherfils, an VI—1797, in-8°, p. 239.

Ce discours a concouru pour le prix proposé par l'Académie française, que Necker remporta (1).

(1) Voici une lettre inédite de Fréron, adressée à Durban sur cet opuscule : « J'ai lu, Monsieur, avec beaucoup de plaisir, votre éloge de Colbert, et je » suis du sentiment de vos amis qui vous conseillent de le faire imprimer. Au- » tant que je puis juger de ces matières, qui sont fort au-dessus de ma portée, » il me paraît que vous avez supérieurément saisi l'esprit de Colbert et ses » opérations. Vous les avez clairement exposés, et vous avez su bannir de » votre analyse cette obscurité qui couvre presque toujours les écrits sur la » finance. Le vôtre, je l'entends très-aisément, et c'est, selon moi, un très- » grand mérite, parce qu'enfin on ne doit écrire, comme on ne doit parler, » que pour être entendu. Je serai bien charmé, Monsieur, lorsque votre ou- » vrage sera imprimé, de lui rendre publiquement le tribut d'estime et d'éloge » que je lui rends ici en particulier. Si je n'entends rien en finance et en ad- » ministration économique, je me connais un peu en style, et le vôtre, je le » trouve noble, élégant et sain. » (15 sept. 1773.) — Le journaliste tint parole, en rendant un compte avantageux de l'ouvrage, dans l'*Année Littéraire*, 1773, t. V, p. 217 et 231.

E.

ESTREBAY (*Jacques Louis* D'), rhéteur qui figure au premier rang dans les fastes littéraires du XVIe siècle, mérite d'être arraché à l'obscurité où il croupit aujourd'hui. La biographie ne l'a connu qu'imparfaitement, et les bibliographes sont loin d'avoir donné un catalogue exact et complet de ses ouvrages. Nous tâcherons d'y suppléer.

Il naquit en 1481, près de Rumigny, diocèse de Reims, au village d'Estrebay, dont il prit le nom, qu'il latinisa par celui de *Strebœus* (1). La pauvreté entoura son berceau; mais les dispositions heureuses qu'il manifesta dès son enfance, l'affranchirent des rigueurs du sort. Des personnes généreuses l'ayant remarqué, l'envoyèrent à Paris, où il fit des études brillantes, et d'où il partit pour venir professer à Reims, métropole de sa province. On apprend de Marlot qu'il y occupait la chaire de rhétorique dès l'année 1500 : l'école de cette ville, qui n'était pas encore érigée en université, reprit en peu de temps une face nouvelle sous d'Estrebay. Il aurait pu se fixer dans ce pays, où il avait jeté les premiers fondemens de sa réputation, et y vivre dans la paix et l'aisance; mais ivre d'espoir, il retourna dans le lieu qui avait été le théâtre de ses premiers exercices, pour se livrer de nouveau à l'éducation de la jeunesse. Il y vaquait au collége de Sainte-Barbe, dit Léger du Chesne (2), quand on le

(1) Nos biographes, auxquels le lieu natal de notre Ardennais a été inconnu, ont francisé le nom de *Strebœus* par celui de *Strébée*. Dom le Long, né dans les environs d'Estrebay, a redressé cette erreur, en lui donnant le nom de ce village. D'ailleurs, on est fondé à l'écrire de cette manière, d'après la signature d'un homme de sa famille, laquelle existait à Reims dans le XVIIIe siècle. Une fille de ce nom, âgée de soixante-dix ans, vivait encore dans cette ville en janvier 1774.

(2) *Lesdegarii à Quercu orationcula habita Lutetiæ, calend. octob., cum auspicaturus esset Timæum Ciceronis, in Athenæo Barbarano.* Paris, Ve Attaignant, 1557, p. 7. (BB. du roi, X. 3244.)

choisit, avec Henri Laberius et Antoine Pin, pour aller relever l'empire du bon goût dans différentes provinces.

C'est à lui que le docteur Fernel est redevable de sa littérature. « La réputation d'Estrebay était déjà connue en 1530, » lorsqu'il se lia avec ce médecin célèbre, qu'il savait être » très bon mathématicien. Durant deux années entières, » ils firent, pour ainsi dire, un échange de leur savoir : » d'Estrebay apprit de Fernel les mathématiques, et Fernel » d'Estrebay les finesses de la belle littérature. Son goût » s'épura sous ce maître, son élocution s'embellit, et son » style devint noble et majestueux. » (Note communiquée par Coquebert de Taisy, extraite des MSS. du médecin Goulin, Remois.)

Dans la suite, le cardinal Jean le Veneur, évêque de Lizieux, attira d'Estrebay auprès de lui, pour enseigner l'éloquence à deux de ses parens, que nous croyons être Tannegui et Gabriel le Veneur, ses petits-neveux, nés vers 1517 ou 1518.

Dévoué par état à l'instruction de la jeunesse, il employa tous ses soins à la former dans les principes des grands maîtres, dans l'art d'écrire et de parler éloquemment. C'était en discutant leurs beautés, en indiquant les moyens de les imiter, en comparant leur manière à celle des modernes, qu'il créait dans l'ame de ses élèves un noble enthousiasme pour la belle antiquité.

Son style est souvent harmonieux, toujours élégant et correct : il faisait ses délices de la lecture de Démosthènes, de Cicéron et de Quintilien, un des hommes de l'antiquité qui ont eu le plus de sens et le plus de goût. Son livre du choix et de l'arrangement des mots, ses beaux commentaires, ses fidèles versions, lui assurent à jamais une place distinguée parmi les classiques savans dans l'art oratoire.

« En effet, remarque Gibert, si les personnes passionnées » pour l'éloquence veulent s'instruire des règles de l'art dans

» les ouvrages de Cicéron, on peut dire qu'elles ont beau-
» coup d'obligation à d'Estrebay. Il serait difficile, ce me
» semble, de faire rien de meilleur que ses Commentaires,
» soit sur les trois Dialogues, soit sur le livre de l'Orateur.

» Quant à l'ouvrage qu'il a lui-même composé touchant
» l'élocution, et dans lequel il traite particulièrement du
» choix et de l'arrangement des mots, il nous apprend
» (*Epist. X*, p. 1) qu'il le fit à ses heures perdues; et
» cependant, rien ne peut être ni plus poli ni mieux en-
» tendu. Ce qui le porta à l'écrire, fut le désir de chasser la
» barbarie qui s'était introduite parmi ceux qui parlaient
» latin. Il n'y en avait pas un entre mille qui parlât cette
» langue avec la pureté, la clarté et l'harmonie qui lui sont
» propres; les plus savans même n'avaient nulle idée de
» toutes ces choses : il avoue néanmoins que la connaissance
» des beaux-arts semblait renaître; et, comme il voulait y
» contribuer, il entreprit d'enseigner aux jeunes gens com-
» ment se forme le style, quels auteurs il faut imiter, com-
» ment il faut choisir ses termes, de quelle manière il faut
» les ranger; en un mot, comment il faut s'exprimer.

» Il s'étend sur les différences des termes, matière fort
» ample, au jugement de Cicéron (*est enim locus latè patens
» de naturâ usuque verborum.* (Cic.), qui s'est pourtant con-
» tenté de la désigner, sans la traiter, non plus que Quin-
» tilien, ni aucun de ceux qui sont venus ensuite; il mêle
» partout des exemples avec les préceptes; il développe la
» nature et le rapport des syllabes; il fait sentir ce qui pro-
» duit l'harmonie dans le discours, aussi bien que ce qui
» fait les différens styles; et il croit pouvoir se flatter, sinon
» de dire quelque chose de plus solide que les autres, du
» moins de s'expliquer mieux, et de traiter sa matière plus
» à fond.

» Il fait voir pourquoi, de tant de personnes qui se mêlent
» d'écrire, il y en a si peu qui s'entendent au choix des

» mots et à leur arrangement : ils n'ont point d'habiles maî-
» tres; ils puisent dans de mauvaises sources, dans des re-
» cueils de formules, d'élégances de mots et de phrases (1);
» ils ne vont point aux originaux, ils ne composent pas avec
» soin, et, faute d'intelligence, ils tombent dans une mau-
» vaise affectation de transposer les mots, même en des oc-
» casions où l'ordre naturel vaudrait beaucoup mieux.

» D'Estrebay croit encore qu'il faut commencer la rhéto-
» rique par les préceptes de l'élocution, parce que c'est aux
» maîtres à fournir la matière, et la manière de la traiter,
» aussi bien que la disposition et l'ordre. Outre que l'ordre
» est plutôt un effet de l'esprit et de la prudence que des
» règles, l'invention de même est une chose de sens com-
» mun; et elle vient avec la prudence et le jugement, à
» force d'entendre parler, de lire, de conférer, de s'entrete-
» nir et de composer.

» Après ces préambules, l'auteur s'attache à donner, par
» des préceptes et par des exemples, une juste idée de
» toutes les différences des termes, selon qu'ils sont honnêtes
» ou contraires à l'honnêteté, bas ou sublimes, propres ou
» figurés; enfin, selon qu'ils sont graves, sonores, barbares,
» rustiques, inusités, ou qu'ils ont de la douceur et autres
» semblables caractères : tout cela est expliqué dans le pre-
» mier livre de d'Estrebay, d'un style qui fait plaisir, et qui
» n'est ni trop long, ni trop concis, mais pur, clair, noble,
» vif, élégant et majestueux en même temps, et d'une ma-
» nière qui ne laisse rien à désirer.

» Je dis la même chose de la seconde partie de son ou-
» vrage, où il traite de l'arrangement des mots. Il fait ob-
» server quelles sont les lettres, voyelles ou consonnes,
» qui ont entr'elles du rapport, qui se concilient aisément,
» ou qui se heurtent et s'entrechoquent, ce qui rend la

(1) *De formulis, de officinis, de epithetis, etc.; nihil Cicero, nihil Quintilianus, etc.* (Streb., p. 9.)

» prononciation plus douce ou plus rude : il joint l'explica-
» tion de tout ce qui rend le discours harmonieux, et il suit
» partout les principes de Ciceron et de Quintilien, quoiqu'il
» traite son sujet avec plus de soin et avec plus d'exactitude.
» Il prouve qu'il y a des nombres dans la prose, et qui sont
» plus difficiles que ceux qui entrent dans les vers : il re-
» marque que Thrasymaque les observa le premier, et qu'Iso-
» crate les polit.

» Il parle en habile homme et de la période et des styles;
» il réduit ceux-ci à trois, quelque différence qu'il y ait dans
» les lettres missives, les panégyriques, les éloges, les dé-
» libérations, les harangues, les plaidoyers, les annales, les
» histoires, les apologues, fables, apophthegmes, commen-
» taires, remarques, interprétations, préceptes d'art, co-
» médies, tragédies, mimes, satyres, bucoliques, géorgi-
» ques, épigrammes, odes, vers héroïques. Cette différence,
» selon lui, ne multiplie point les styles, comme la différence
» qui distingue les hommes ne fait pas que les hommes
» soient de différente espèce. L'auteur parle ensuite des
» styles vicieux, et il en dit tout ce qui s'en peut dire.

» Ce qu'il y a de particulier, il ne goûtait point la poésie
» française, à cause qu'elle est toujours sujette à la rime. Il
» reconnaît néanmoins que ce qui déplait dans nos vers,
» fait quelquefois une beauté dans la prose latine, et il le
» goûte dans cette langue, à cause qu'on l'y emploie rare-
» ment. Au reste, sa manière d'écrire et de s'énoncer est
» partout noble, harmonieuse et proportionnée à sa matière.
» Ses préceptes sont solides, ses exemples courts, faciles,
» choisis avec jugement. En un mot, son livre est un ou-
» vrage utile à quiconque veut écrire en latin, ou parler
» cette langue, comme les meilleurs auteurs l'ont parlée. »
(*Jugemens des Savans sur les auteurs qui ont traité de la Rhétorique*, t. II, p. 191—196.)

L'éloge qu'a fait de d'Estrebay Scévole de Sainte-Marthe,

p. 21 de ses *Gallorum doctrinâ illustrium elogia* (Paris, 1630, in-4°), mérite de trouver place ici. Nous le traduisons, la version que Guillaume Colletet a faite de cet ouvrage (*Paris*, 1644) ayant vieillie.

« Jacques Louis d'Estrebay eut le rare mérite d'unir les » charmes de l'éloquence latine à une profonde connaissance » de la philosophie. Il est peut-être le premier des profes- » seurs de Paris qui, abjurant le jargon barbare de l'école » de son temps, ait osé se frayer une route nouvelle, et in- » troduire parmi nous l'heureuse méthode de s'exprimer » avec élégance et pureté : il en indiqua les moyens dans » son excellent *Traité du choix et de l'arrangement des mots*.

» D'après ce plan, il avait conçu le vaste projet de donner » en latin une traduction complète des Œuvres d'Aristote. » Déjà la politique, les livres économiques et la morale de » ce père de la philosophie avaient pris sous sa plume ce ca- » ractère d'élégance et de fidélité capable de porter le dé- » couragement dans l'ame de ses rivaux, dans celle même » de Joachim Périon (1), qui traitait alors ce sujet avec un » talent distingué; mais bientôt l'impérieux aiguillon du » besoin se fit sentir, et les angoisses de la misère, plus puis- » santes que les charmes de la littérature, le contraignirent » enfin de renoncer à cette utile entreprise.

» Cette élévation de sentimens, qui porte les savans à dé- » daigner les détails domestiques, lui fit perdre de vue le » soin de sa propre fortune, et négliger les moyens de ré- » parer les caprices du sort, qui semblait l'avoir dévoué à » l'indigence, en lui donnant pour origine une famille ob- » scure d'une bourgade de Champagne. Il reconnut, mais » trop tard, que le mérite le plus brillant a besoin, pour se » soutenir, des secours de la fortune : il se vit obligé de re-

(1) *Aristotelis de Republicâ qui politicorum dicuntur libri* VIII, *Joachimo Periono, Benedictino Cormæriaceno, interprete; accesserunt ejusdem in eosdem libros observationes.* (Paris., Joan. Lod. Tiletanus, 1543, in-8°.)

» prendre les fonctions d'instituteur, et de seconder les » plus fameux typographes de Paris, surtout les Estienne, » en faisant auprès d'eux l'office de correcteur d'imprime- » rie (1), faible et insuffisante ressource pour un vieillard » caduc, qui termina tristement sa carrière, sans qu'aucun » de ses contemporains puisse échapper à la honte de » n'avoir pas vengé cet homme estimable des persécutions » du sort. »

Corneille Tollius (2), Jean Conrad Zeltner et l'abbé Coupé, rendent un hommage non moins honorable à la mémoire d'Estrebay. Obligé de choisir entre ces éloges également intéressans et semblables pour le fonds, nous avons cru devoir donner la préférence au dernier, publié dans une langue qui est à la portée du plus grand nombre de nos lecteurs.

« D'Estrebay n'était qu'un pauvre petit paysan des environs » de Reims. Si, au lieu de se livrer à la littérature, il eût fait » choix d'un autre état, son génie l'aurait sûrement conduit » à la fortune; car il avait l'ame grande, une tête bien faite, » et des dispositions rares dans tous les genres; mais il se » concentra dans la traduction des auteurs grecs et latins: de » cette manière il enrichit ses contemporains, qui lui firent » les plus beaux complimens, et qui le laissèrent dans la » misère. Il fut donc obligé d'abandonner le métier de tra- » ducteur, qui ne lui donnait pas de pain, et de se faire prote » chez différens imprimeurs de Paris : il perdit encore cette » ressource dans sa vieillesse en perdant la vue, et finit par

(1) Emploi que les savans du premier ordre ne dédaignaient pas alors. On peut s'en convaincre par la lecture du livre de Zeltner, intitulé : *Theatrum virorum eruditorum qui speciatim typographiis laudabilem operam præstiterunt.* Nuremberg, 1720, in-8°. On y trouve, p. 511 et 514, une très-bonne notice sur d'Estrebay. Il est le seul qui indique l'année de sa naissance.

(2) Pag. 478 de son livre, *De infelicitate litteratorum*, réimprimé dans le recueil publié par Jean Burchard Mencke, sous ce titre : *Analecta de calamitate litteratorum.* Leipsick, 1708, in-12.

» demander l'aumône. » (*Soirées Littéraires*, t. XVI, p. 91.)

On croit qu'il termina ses jours à Paris, vers l'an 1550. Les vers que Nicolas Chesneau, son compatriote, adressa à Jean Louis Micqueau, Remois, sur sa mort, prouvent du moins qu'il n'existait plus en 1553.

Patria Strebœum luget pullata, virum quem
Crediderat nunquam Patria posse mori
Et sperare velim, et longos deponere luctus :
Alter enim occurris nomine penè pari, etc.
(*Epig.*, lib: II, fol. 29; imprimé en 1553.)

Marlot le qualifie de *rhetor eximius;* Huet et Baillet l'ont jugé digne de leurs éloges, en le rangeant parmi les plus illustres interprètes. Etienne Dolet lui a fait hommage de quelques vers (1), le poète Voulté de Vandi-sur-Aisne a célébré ses louanges dans trois épigrammes et un hendécasyllabe (2), et Nicolas Bourbon l'aîné l'a signalé, dans deux pièces de vers, comme un homme très-docte et une bouche d'or, *vir doctissimus, os aureum.* (*Borbonii Nug.*, p. 44 et 464. Lyon, Gryphe, 1538, in-12.) On peut justement lui appliquer le mot si connu de Quintilien, au sujet de Cicéron : *Ille se multùm profecisse sciat cui Cicero valde placebit.* Les productions que sa plume savante et féconde a données au public, sont :

I. *M. T. Ciceronis epistola ad octavium, J. Lodoici Strebœi Rhemensis, Commentariis illustrata : præcedit ejusdem epistola ad Michaelem Vascosanum scripta.* Paris., Mich. Vascosan, 1536, in-4°, fol. 14. (Maittaire, *Annales Typographici*, t. II, p. 846); *it.*, Paris., *ib.*, 1539, in-4°, fol. 12 (BB. du roi, X, 1798); *it.*, Paris., *ib.*, 1541, in-4°. (Maittaire, *Hist. Typographicorum Paris.*, t. II, p. 26.)

II. *M. T. Ciceronis orator ad Marcum Brutum, cum scholiis J. L. Strebœi Rhemi.* Paris., *ibid.*, 1636, in-4°.

(1) Fol. 93 *Carminum.* Lyon, 1538, in-4°.
(2) *Lib.* I, *epig.*, p. 80, 86, 92; *Hendec.*, fol. 30.

(Maittaire, *Ann.*, t. II, p. 844); it., *Strebœi Commentariis ab authore ipso recognitis illustratus*. Paris., *ib.*, 1540, in-4°, p. 224 (BB. du roi); *it.*, Paris., *Tiletain*, 1540, in-4°, p. 222 (BB. du roi, X, 1798); it., *Strebœi, Victoris Pisani Commentariis illustratus; Philippi Melanchthonis scholiis, Jo. Rivii Althendoriensis et Petri castigationibus illustratus*. Paris., Jean Roigny, exc. Tiletain, 1543, in-4°. (Maittaire, *Ann.*, t. II); it., *Strebœi, Victoris Pisani, et cujusdam incerti authoris Commentariis, et Philip. Melanc. argumentis et scholiis illustratus*. Paris., Richard, 1552, in-4°, fol. 108 (BB. du roi); it., *Strebœi notæ selectæ in Ciceronem de oratore*. Amst., 1724, in-8° (*Catalogus BB^a Ligurinæ*, t. I, p. 401). Hyde cite une édition de Bâle, 1541, in-4°.

D'Estrebay, dans ce commentaire, « estime qu'en ce genre » il n'y a rien de plus parfait. C'est, dit-il, le chef-d'œuvre » de son auteur, c'est la Vénus d'Apelle, c'est le Jupiter de » Phidias. Si l'on considère l'expression, tout y est traité » d'une manière grande, pompeuse, magnifique, ou pour » mieux dire, proportionnée à la noblesse et à la grandeur » du sujet. Si l'on considère le fond des choses, l'auteur, » par l'assemblage de toutes les perfections imaginables de » l'orateur, fait un portrait de l'éloquence, capable d'abord » de nous saisir d'étonnement, et ensuite de faire naître » dans notre cœur un amour incroyable de la posséder. » (1).

« Ainsi s'exprime sur le livre de l'orateur de Cicéron, dit » Gibert, l'homme du monde, à mon avis, qui a le mieux » travaillé sur cet ouvrage, et qui l'a le mieux entendu, » puisqu'il l'entend comme s'il l'avait fait. » (*Jug. des Savans sur la Rhét.*, t. I, p. 339.)

III. *M. Tullii Ciceronis de partitione oratoriâ dialogus, J. Strebœi ac Georgii Vallæ Commentariis illustratus*. Lyon, Séb. Gryphe, 1538, in-4°, p. 333 (BB. du roi, X, 1810);

(1) Strebœus, *Epist. Nuncup. ad Gabr. Venatorem*, p. 5.

it., Bâle, *Winter et Platterus*, 1541, in-4° (Hyde); *it.*, *Cicero de partitionibus oratoriis dialogus, Strebœi Commentariis ab ipso authore recognitis illustratus*. Paris., Vascosan, 1543, in-4°, fol. 76 (BB. du roi, 10300, fonds de Falconnet); it., *cum Annotationibus Strebœi, Hengendorphini, Latomi, Leodegarii, Joannisque à fossâ commentariis et enarrationibus selectis, atque uniciuique paginæ subjectis*. Colon., Matern. Cholin, 1588, in-8°. (Draude, *BB^a classica*.)

IV. *J. L. Strebœi, Rhemi, Defensio in quemdam Ludimagistrum; ejusdem anticategoria*. Paris., Vascosan, 1536, in-4°, p. 57 non chiffrées. (Panzer, *Annales Typog.*, t. VIII, p. 197; Maittaire, t. IV, p. 264.) C'est une défense de l'ouvrage précédent, dont il existe une édition antérieure à celle de 1538.

V. *J. L. Strebœi, Rhemensis, de electione et oratoriâ collocatione verborum libri duo, ad Joannem venatorem* (le Veneur) *cardinalem*. Paris., Vascosan, 1538, in-4°, fol. 134; *it.*, *ib.*, 1540, in-4°, fol. 134 (tous deux à la BB. de Ste-Geneviève); *it.*, Lyon, Seb. Gryple, 1541, in-8°, p. 259. (BB. du roi, 10233, fonds de Falconnet), it., *libri duo, quibus accedunt jovitæ rapicii Brixiani de numero oratorio libri quinque*. Colon., Birckmann, in-8°, p. 515. (BB. Maz.) Morhorf et Zeltner citent une édition de Bâle de 1539.

Le P. Masenius, jésuite, attachait un grand prix à cet ouvrage. « Strebœo, *dit-il*, de eloquentiâ et periodo nos » instituente, nihil purius elegantiusque dari potest..... » adversùs illos eloquentiæ corruptores Strebœus romana à » barbaris novatisque distinxit. » (*Palæstra styli romani*, p. 4, 12 et 87.)

VI. *Strebœi in tres dialogos Ciceronis de oratore ad Quintum fratrem, commentaria : ad Franciscum galliæ regem*. Paris, Vascosan, 1540, in-fol., 164 fol. (BB. du roi.); Bâle, 1542, 2 vol. (Zeltner et Hyde); *it.*, *Dialogi tres, Strebœi, Leodegarii à Quercu, et cujusdam incerti authoris Commentariis, itemque Scholiis Philip. Melanchthonis illustrati*. Paris,

Thomas Richard, 1558, in-4° (Goujet, collége de France, t. II, p. 357); *it.*, Paris, *ibid.*, 1561, in-4°, fol. 304 (BB. du roi, 10294, fonds de Falconnet; BB. Maz.); *it.*, Paris, *ibid.*, 1562, in-4°, fol. 304. (BB. du roi.)

VII. *Aristotelis et Xenophontis OEconomica, ab Strebœo è greco in latinum conversa.* Paris, Vascosan, 1543, in-4°, p. 46; *it.*, *Xenophontis OEconomicus :* inséré p. 349 des OEuvres complètes de Xénophon, publ. en latin par Henri Estienne. *Paris*, s. d., in-fol., p. 428; *it.*, *Aristotelis OEconomicorum liber unus mutilus, Strebœo interprete : cujus interpretationem M. Ant. Muretus locis aliquot emendavit.* Romæ, apud Hæredes Ant. Blabii, 1577, in-4° de trois feuillets.

VIII. *Quid inter Lodoicum Strebœum et Joachimum Perionium non conveniat in Politicorum Aristotelis interpretatione.* Paris, Vascosan, 1543, in-4°, fol. 55. (BB. du roi, *E. 41.) Niceron attribue mal à propos cet ouvrage à Périon. La vive discussion qui s'éleva entre ce bénédictin et d'Estrebay, touchant la traduction d'Aristote, donna lieu à cet écrit, auquel Périon opposa : *Oratio in J. L. Strebœum, quâ ejus calumniis respondet.* (Paris, Th. Richard, 1551, in-4°, fol. 71.) (BB. du roi, *E. 41.) *It.*, *Perionii oratio in Strebœum : ejusdemque orationes in Petrum Ramum.* Paris, *ibid.*, 1551, in-4°. (Maittaire et Niceron.)

Le savant Huet s'exprime ainsi sur cette querelle littéraire : « Perionius cum Ludovico Strebœo litterariis velitationibus se exercuit; et, me quidem judice, infeliciter, nam » in eâ assequendâ Ciceronis elegantiâ Strebœo, si forte, » scriptore et ipso non impuro superior, casti et fidi interpretis laude, et græcæ linguæ peritiâ longè inferior habitus » est : neque verò hoc illum fugisse puto, sed verborum » magnificentiâ et sermonis volubilitate est delectatus. » (*De Claris interpret.*, p. 212, édit. 1683.)

IX. *Aristotelis Politica ex Versione Strebœi et Jo. Bertrandi.* Paris, du Puys, 1547, in-4°, fol. 126 (BB. du roi,

2409, fonds de Falconnet); *it.*, Paris., Vascosan, 1551, in-4°, fol. 271 (BB. du roi); *it.*, *Aristotelis Politica latinè, J. L. Strebœo interprete.* Paris, Vascosan, 1554, in-4°. (Maittaire, *Hist. typog. Paris.*, t. II, p. 34.) Ladvocat, Chaudon et Feller parlent d'une édition de 1556, où sont comprises les Œconomiques et les Morales. On n'a jamais expliqué dans nos universités françaises la Politique d'Aristote, qui préfère les républiques aux monarchies.

X. *Compendium libri secundi, tertii et quinti Institutionum oratoriarum Quintiliani authore Strebœo.* Poitiers (Paris), Marnef, 1575, in-4°, fol. 14. (BB. du roi, X, 1850 P.) Ouvrage posthume.

Marlot, *Met. Rem.*, t. II, p. 782; Dom le Long, *Hist. de Laon*, p. 534; Baillet, *Jug. des Sav.*, t. III, p. 46; Draude, *BB^a classica*, p. 1437, 1480; Hyde, *BB^a Bodleyana*, t. II, p. 549, édit. 1738; de Thou, *Hist. lib.*, 23, p. 708; Morhof, *Polyhistor*, t. I, p. 835, t. II, p. 504, édit. 1747.

F.

FABERT (*Abraham* DE), maréchal de France et gouverneur de Sedan, était né à Metz, le 11 oct. 1599, et petit-fils d'un riche libraire de Nancy, anobli par Henri IV. Dès son enfance, il annonça un goût décidé pour les armes. Placé comme cadet, dans le régiment des gardes-françaises, à l'âge de treize ans et demi, par le duc d'Epernon, il laissa entrevoir de bonne heure ce qu'il serait un jour. Une bonne conduite, et de l'audace jointe à ce calme de l'ame qui aide l'esprit à se replier sur lui-même et l'appelle à réfléchir, le firent bientôt remarquer. Chaque grade fut pour lui le prix d'une action d'éclat. A l'âge d'un peu plus de quarante ans, il était capitaine aux gardes, et officier général.

A la fameuse retraite de Mayence, en 1635, il se couvrit

de gloire en sauvant l'armée du roi. Au siége de Turin, le 24 septembre 1640, il fut grièvement blessé, et il guérit assez promptement, puisqu'il se trouva, le 6 juillet 1641, à la bataille de la Marphée, près de Sedan. La même année il commanda au siége de Donchery, en qualité de maréchal de camp. Le 6 août 1654, il prit Stenay, en présence de Louis XIV, qui faisait sous lui sa première campagne, et le 24 du mois suivant, il se rendit maître de Clermont-en-Argonne, château qui passait pour imprenable. Nous ne le suivrons point dans ses autres expéditions militaires.

Dès le 21 septembre 1642, il avait reçu pour récompense de ses honorables services, le gouvernement des souverainetés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges. Il en prit possession le 30 de ce mois, et fit d'abord présager ce qu'on devait attendre de son administration. Il commença par visiter les divers quartiers de la ville, par faire observer une police exacte. Son objet principal était de maintenir la paix dans une cité nouvellement réunie à la Couronne, où des factieux et des turbulens semaient la discorde par des paroles indiscrètes et séditieuses sur le changement de Domination. Il avait prévu qu'il serait forcé d'en venir à des actes de sévérité, qui répugnaient à sa modération naturelle. La fermeté qu'il annonça était indispensable ; il sut l'allier avec cette affabilité dont il ne s'écarta jamais. Il soutint les prérogatives de sa place, en décernant des récompenses, et en infligeant des punitions, autant que les circonstances l'exigeaient.

« Dans un nouveau gouvernement, écrivait Fabert à M. de » Chavigny, le 17 juin 1743, c'est une clémence que de » faire d'abord des exemples qui diminuent le nombre des » séditieux, ou qui arrêtent le cours de leur révolte : un » peu de sang répandu à propos en épargne beaucoup, et » fait craindre le gouverneur, sans qu'il soit obligé d'user » souvent de rigueur. »

« Il fit rouer un brasseur de Sedan, sur l'avis que lui » donna un médecin, que cet homme s'était mis en tête de » faire rentrer le duc de Bouillon dans ses Etats. Sa sévérité » consistait plus à prévenir le mal, ou à le punir à propos, » qu'à sévir contre les coupables. Comme il fallait bannir de » Sedan l'oisiveté, abolir des abus, établir le bon ordre, » contenir le peuple dans la soumission et faire respecter l'au- » torité du roi, il se croyait obligé de punir d'une manière » marquée les brouillons, pour n'être plus dans la nécessité » de faire d'autres exemples. Ses premières mesures ayant » eu tout le succès qu'il en espérait, il ne pensa plus qu'à » rendre son gouvernement utile aux Sedanois et au royaume; » il mit toute son attention à y faire fleurir les arts : il ap- » pliqua les paysans à l'agriculture, fit réparer les chemins, » les rendit sûrs pour le commerce; par ce moyen on vit » régner l'abondance et la tranquillité. » (*Barre*, t. II, p. 301.)

Depuis plus de cinquante ans, la noblesse et la bourgeoisie de Sedan y faisaient profession ouverte de calvinisme, et il était défendu aux Catholiques de pratiquer publiquement leur religion. Malgré les efforts des Religionnaires, Fabert parvint, en 1643, à rendre à l'église romaine la solennité de son culte; « il promit d'ailleurs aux Calvinistes le libre » exercice de leur religion. Ce fut par cette démarche qu'il » rassura les Sedanois contre la crainte qu'ils avaient de la » puissance du roi, et qu'il les disposa à écouter les mis- » sionnaires que la cour venait de leur envoyer. » (*Barre*, t. I, p. 459.) Dès 1656, ces missionnaires avaient converti seize cents Calvinistes, et cela sans avoir mis en œuvre l'aigreur de la dispute. Le P. Adam, jésuite, augmenta le nombre des prosélytes. Fabert n'avait rien tant à cœur que la réunion des réformés sedanois à l'église romaine. Tout allait au gré de ses désirs, et il avait pris tous les moyens pour consommer à l'amiable cette grande affaire, lorsqu'il

mourut à Sedan, le 17 mai 1662. Les Catholiques et les Protestans sedanois le regrettèrent également; et Elie Benoît n'a pas craint de dire qu'*il avait emporté pour ainsi dire, en mourant, le repos et la liberté des derniers* (1).

Les services de Fabert avaient été récompensés du grade de lieutenant général en 1651, et du bâton de maréchal de France en 1658. Il avait refusé le cordon bleu en 1661, prétendant qu'il ne devait être porté que par l'ancienne noblesse. Louis XIV, touché de cette rare modestie, lui donna par engagement le domaine de Sezanne en Brie.

L'amour du bien public, la probité et la justice servaient de règle à sa conduite. Dans son gouvernement, il était le tribun du peuple et le maître du soldat. Excellent officier, il joignait à la bravoure un coup d'œil juste, et un sang-froid admirable dans les occasions difficiles. On le considérait non-seulement comme un grand capitaine, mais encore comme un homme d'un grand sens, à qui on pouvait parler d'affaires, et dont les conseils étaient éclairés. Ami de Richelieu et de Mazarin, il les servit avec zèle, mais sans jamais s'écarter de ce que prescrivent les lois de l'honneur et de la probité. Le plus honorable désintéressement donnait un nouvel éclat à sa réputation. Il fit ajouter plusieurs ouvrages aux fortifications de Sedan, et voulut payer de ses épargnes une partie de la dépense. Ses parens lui reprochèrent d'employer de cette manière un bien qu'il devait consacrer à sa famille : « Si, leur répondit-il, pour empêcher qu'une place » forte que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir de l'en- » nemi, il fallait mettre à la brèche ma personne, ma fa- » mille et tout mon bien, je ne balancerais pas un moment » à le faire. »

Sa vie a été écrite par Sandras de Courtilz. (*Amst.*, 1697; *Rouen*, 1698, in-12;) et par le P. Barre. (*Paris*, 1752, 2 vol.

(1) *Hist. de l'Edit de Nantes*, t. III, p. 524.

in-12.) Le comte de la Platière lui a consacré une *notice* dans la *Galerie universelle;* elle est peu exacte pour les dates, et on y trouve des anecdotes suspectes. Le P. Pierre de Saint-Louis, prieur des Carmes de Liége, a fait hommage d'un madrigal à Fabert (1). On a de ce maréchal :

I. *Relation de la bataille de la Marphée, dans un lieu nommé* Thournoy, *le samedi* 6 *juillet* 1641, *à* 11 *heures du matin* : insérée dans le t. I, p. 416 et 421 des *Mémoires de Montresor* (de Bourdeille, comte de). (Leyde Sambix (Elzevir) 1663, 2 vol. in-16.)

II. *Lettre de Fabert au Roi, au sujet que Sa Majesté l'avait nommé chevalier du Saint-Esprit* (en 1661), *avec la réponse du Roi :* imprimée dans le t. II, p. 219 de sa vie, par le P. Barre.

III. MS. *Traité des Evolutions militaires* (commencé en 1634, et fini en 1638 ou 1639). Le P. Barre en fait un grand éloge dans le t. II, p. 271 et suiv. de son ouvrage.

On a *trois Lettres du roi à M. de Fabert, gouverneur des souverainetés de Sedan et Raucourt, et au conseil souverain et échevins de Sedan.* Sedan, P. Jannon, 1644, in-4°, p. 6.

Voy. les art. ADAM, DEMAUGRE et LE VASSEUR.

Son portrait : 1° *Ferdinand* pinx., *F. Poilly* sc., in-fol.; 2° *Edelinck*, 1698, in-fol.; 3° *Daullé*, in-8°; 4° *Séb. le Clerc;* 5° *Luneau*, dans la *Galerie Hist.* de Landon, in-8°.

FABERT (*Louis*, marquis DE), comte de Sezanne, colonel du régiment de Lorraine, était fils du maréchal de Fabert et de Claude Richard de Clevand. Il naquit à Sedan vers 1651, et succéda à son père dans la place de gouverneur de cette ville, dont il avait la survivance depuis le 10 oct. 1655. Une mort trop prompte l'enleva au commence-

(1) *Voy.* ses *Mélanges Poétiques.* Liége, 1660.

ment de sa brillante carrière. Un historien trace ainsi son portrait : « Ce jeune seigneur était bien fait, aimable, » d'une bravoure au-dessus de son âge. Au mois d'avril » 1669, il marcha au secours de Candie, assiégée par les » Turcs ; il fut tué avec le duc de Beaufort, dans une sor- » tie que les Français firent le 25 juin. » (P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 265.) Ses successeurs dans le gouvernement de la ville et principauté de Sedan, sont :

1. Bourlie (*George* Guiscard, comte de la), né le 9 août 1606, mort le 9 décembre 1695, âgé de quatre-vingt-sept ans. Il avait fait sa démission l'année précédente. Il eut le bras percé à la bataille de Rocroi le 19 mai 1643.

2. Bourlie (*Louis* Guiscard de la), fils du précédent, lieutenant général des armées du roi, né le 27 septembre 1651, commandant des places de Rocroi et de Charlemont en 1690, gouverneur de Sedan en 1692, mort le 10 décembre 1720. Bayle leur a consacré un article dans son *Dictionnaire critique*.

3. Médavy (*Jacques Léonor* Rouxel de), maréchal de France, né à Chalancey en Bourgogne, le 31 mai 1655, gouverneur de Sedan en 1720, mort subitement le 6 novembre 1725. Son portrait, gravé par Mariette, in-fol.

4. Coigny (*François* de Francquetot, duc de), maréchal de France, né le 6 mars 1670, nommé gouverneur de Sedan le 23 nov. 1725, mort en 1759. Son portrait : Coustou *del.* N***, *sc.*, in-fol.

5. Harcourt (*François*, duc d'), maréchal de France, arrière-petit-fils maternel du maréchal de Fabert, né le 4 nov. 1690, mort le 10 juillet 1750. Il avait été pourvu du gouvernement de Sedan en 1739, vacant par la démission du précédent.

6. Harcourt (*Jean Pierre*, duc d'), marquis de Beuvron,

comte de Lillebonne, frère du précédent, se démet en 1764, et a pour successeur :

7. Montmorency Laval (*Gui André Pierre*, duc de), maréchal de France en 1783, né le 21 septembre 1723, mort à Paris le 28 octobre 1798.

FAUBERT (*Jean*), docteur en théologie, honora sa patrie par ses vertus et ses talens. Né à Château-Porcien vers 1650, il fit sa principale étude de la théologie positive, et des langues hébraïque et grecque, qui contribuent à former le parfait théologien. La culture de l'italien remplissait les vides de ces études sérieuses. C'était un des plus habiles controversistes de son temps. Il enseigna dans la capitale du monde chrétien avec cette haute capacité qui lui mérita l'admiration des savans.

De retour en France, ses talens brillèrent d'un nouvel éclat dans la chaire évangélique. Les villes de Sedan, d'Ay, etc., furent le théâtre de son zèle. Il y fit plusieurs missions fructueuses, et s'y acquit une ample moisson de gloire; mais s'il était recommandable par son érudition et son éloquence, il l'était encore davantage par sa piété, sa candeur et la pureté de ses mœurs. Pour faire aimer la vertu, il lui suffisait de la peindre telle qu'elle existait dans son cœur. Toute sa conduite donnait un nouveau poids à ses discours, et prêtait, sans qu'il s'en aperçut, de nouvelles armes à son éloquence.

Doué d'un grand esprit de sagesse et de modération, guidé par cette vraie philosophie qu'on puise dans la doctrine de Jésus-Christ, son ton n'était point déclamateur ni emporté : il pensait que la conquête des âmes doit se faire, non par des brusqueries et des moyens violens, mais par une insinuation douce, qui se rend presque toujours maîtresse des esprits. Ce passage d'un discours de l'abbé Latrecy paraissait lui servir de boussole : « J'ai appris de Saint-

» Hilaire, que la Religion ne se plante point avec le pistolet » à l'arçon de la selle et le coutelas en main; mais avec les » pleurs, les larmes, les soupirs, les jeûnes et autres mor- » tifications. En effet, le fils de Dieu envoyant ses apôtres, » ne les arma point de pied en cap, et il ne leur dit point : » *Tuez, assassinez;* mais il leur donna seulement le glaive » de la parole : vous les instruirez, dit-il, vous leur remon- » trerez amiablement la mauvaise vie qu'ils mènent, le ris- » que qu'ils courent en la continuant. S'ils vous maudissent, » vous les bénirez; s'ils vous persécutent, vous prierez pour eux. » (*Oraison funèbre de Henri IV*. Paris, 1610, in-8°.)

Le docteur Faubert était, depuis 1683, chanoine de Reims, où il finit ses jours en 1705. Le peu de cas qu'il faisait de tout ce qui sortait de sa plume, et sa modestie, nous ont privé des fruits de son savoir et de son zèle. Le Long l'a mentionné honorablement à la pag. 473 de son *Histoire de Laon*.

FERRY PASTÉ, seigneur de Challerange et de Saint-Pierre-à-Arnes, villages de l'arrondisement de Vouziers, florissait dans la 1ère moitié du XIIIe siècle. Le bâton de maréchal fut le prix de ses longs et glorieux services, dans un temps où il n'y avait que trois guerriers décorés de ce grade, qui équivalait alors à celui de connétable, le 1er de la milice française. Trois chartes du trésor royal de 1244 lui donnent ce titre. L'histoire n'a pas eu occasion de reparler de lui depuis cette époque. Celle de sa mort est inconnue; il avait été envoyé en ambassade en Flandre avec Raoul de Mello, en 1226, pour recevoir de Jeanne, comtesse de ce pays, le château de Douai et autres places.

Sa postérité a soutenu dignement sa gloire. On le croit père de *Catherine Pasté*, dame de Saint-Pierre-à-Arnes, mariée à Jean d'Autresches, et du suivant :

Ferry Pasté, 2e du nom, seigneur de Bois-Malles-Herbes

et de Montreuil-sous-le-Bois, près de Vincennes, vivait avec Jeanne sa femme en 1303, et fut père de Ferry qui suit, et encore, selon quelques-uns, de *Jean Pasté*, seigneur de Plessis-Pasté, près de Corbeil, archidiacre de Thiérache, du diocèse de Laon, lequel existait en 1317.

Ferry Pasté, 3e du nom, seigneur de Bois-Malles-Herbes, etc., peut avoir eu pour fils *Jean Pasté*, seigneur de Challerange, de Bois-Malles-Herbes, etc., qui servait en Flandre en 1352, et en Normandie en 1354. Jean obtint, au mois de juillet 1358, l'établissement d'un marché à Challerange. Il y mourut le 3 février 1374, sans laisser d'enfans d'Alix de Hans, sa femme. Leurs cendres reposent dans la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Christophe de Challerange, qu'ils avaient fondée.

P. Anselme. *Hist. des gr. Officiers de la couronne*, t. VI, p. 622; Le Long, *Hist. de Laon*, p. 591; Velly, *Hist. de Fr.*, t. IV, p. 287; Moréri.

FETIZON (*Paul*) (1). Sedan est le lieu de sa naissance. Il y vit le jour vers 1650, et y reçut son éducation au collége académique. Son goût l'entraînant vers le ministère pastoral, il se montra passionné pour la théologie. Les leçons des professeurs Alphée de Saint-Maurice et de le Blanc de Beaulieu lui ouvrirent et lui frayèrent la carrière qu'il allait parcourir. Bayle enseignait alors la philosophie à Sedan avec une haute distinction. Admirateur de ses talens, Fetizon mérita par les siens de fixer l'attention de ce savant critique, qui l'honora depuis d'un tendre et inaltérable attachement, et lui fit éprouver que

> L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux.
>
> VOLTAIRE, *Œdipe*.

Admis au ministère pastoral, après avoir subi ses

(1) Erman l'a mal à propos nommé *François*.

épreuves d'une manière brillante, Fetizon l'alla exercer à Saint-Loup-aux-Bois, dans la chapelle domestique du baron de Briquemault. Ce seigneur ayant résolu de se retirer dans le Brandebourg en 1681, obtint de la cour l'autorisation de se faire accompagner par son pasteur, auquel on délivra, le 11 jan. de cette année, un passeport signé *Louis*, et contre-signé *Colbert*.

Arrivé dans ce pays, Fetizon fut d'abord aumônier d'un des régimens de son protecteur, et chargé simultanément de desservir l'église populeuse de Lippstadt. Appelé à Berlin, en 1693, il succéda à Jean Charles, pasteur de l'église française de cette ville, et devint membre du consistoire supérieur pour les affaires ecclésiastiques.

Le ministre Jurieu, ancien professeur de théologie à Sedan, ayant donné avis à l'église de Berlin, le 12 oct. 1696, que les alliés étant sur le point de traiter de la paix avec Louis XIV, « il serait bon de prendre des mesures, conjoin- » tement avec les réformés des autres états, pour faire en » sorte que la religion se rétablît en France par le traité de » paix, comme elle y était avant la révocation de l'édit de » Nantes (en 1685), » on nomma, pour l'examen de cette affaire importante, une commission dont Fetizon fit partie; mais les travaux de cette assemblée n'aboutirent à rien. « Il était assez facile de prévoir, dit Erman, que les dé- » marches des puissances protestantes à cette occasion se- » raient infructueuses, la hauteur de Louis XIV n'étant pas » faite pour la rétractation qu'on lui demandait. » (*Mém. du Refuge*, t. VII, p. 220 et 227.) Erman ajoute que Fetizon assista à la consécration du temple de Werder à Berlin, le 16 mai 1701. (*Ibid.*, t. VIII, p. 288.) Cependant, si l'on en croit cet historien, il était mort dans cette ville en 1696. (*Ib.*, t. VIII, p. 323.) Nous présumons qu'il faut lire 1706, époque à laquelle on peut fixer la mort de Fetizon, qui avait

été connu et estimé du maréchal de Turenne. On a de lui :

Apologie pour les Réformés; où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France, et les vrais fondemens de l'édit de Nantes : entretiens curieux entre un protestant et un catholique. La Haye, Arondeus, 1683, in-12, *rare.*

« *Patrice*, le catholique romain, allègue tout ce qu'on a » dit de plus fort et de plus odieux contre les Réformés, au » sujet des guerres civiles, et n'oublie pas les accusations » qu'on leur a faites, d'être animés d'un esprit de faction et » de révolte, et d'avoir des sentimens contraires à l'indé- » pendance des rois. *Eusèbe*, le protestant, les justifie de » s'être armés pour défendre leur religion, leurs vies, et les » droits de la maison de Bourbon, et fait voir, par le témoi- » gnage même de Louis XIII, qu'ils ont toujours été fidèles » à leurs princes légitimes; et que bien loin que leurs sen- » timens soient opposés à l'autorité souveraine des rois, ils » tendent à l'établir et à la confirmer; au lieu que les Catho- » liques romains rendent cette autorité dépendante du peuple » et du pape. » (Des Maizeaux, *Vie de Bayle*, t. I, p. 86.) L'Apologiste réfute l'*Hist. du Calvinisme* du P. Maimbourg.

Bayle instruit que Fetizon avait composé cet écrit, désira de le voir. « L'auteur le lui envoya, et le dédia à *Philarète*, » c'est-à-dire à Bayle lui-même. Bayle trouva cet ouvrage » digne de voir le jour, et le fit imprimer. » (*Des Maizeaux*, » p. 85.) Il l'attribue à Fetizon, dans sa lettre sur les écrits anonymes, *de Scriptis Adespotis*. On cite une lettre trouvée parmi les papiers de Bayle, écrite à Fetizon en réponse aux observations que celui-ci avait faites sur une épître du premier, adressée à Jacques Abbadie, sur la question de savoir si Dieu pouvait se conduire d'une manière plus sage et plus parfaite qu'il ne l'a fait. (*Des Maizeaux*, t. II, p. 324.) Erman a encore parlé de Fetizon dans le t. I, p. 338 et 339; t. VIII, p. 227 et 324 de ses *Mémoires du Refuge*.

FOREST DU CHESNE (*Nicolas*). Les biographes jésuites le font naître dans le Rémois, *patriâ Remensis*. Le bourg du Chesne-le-Populeux, dans le territoire de Vouziers, est sa patrie. Il y vit le jour en 1595, et il en prit le nom. Moréri s'est donc trompé en lui donnant Reims pour berceau.

Ses études finies, il entra chez les Jésuites en 1612, à l'âge de dix-sept ans, et fit profession des quatre vœux en 1632. Après avoir régenté les humanités et la rhétorique pendant quelque temps, il professa la philosophie et les mathématiques à Pont-à-Mousson, depuis 1626 jusqu'en 1632, qu'il obtint une chaire de théologie à Reims. Il l'occupa durant trois ans, au bout desquels il voyagea en Italie.

Etant à Rome en 1638, il fut autorisé par le P. Mutio Vitellesci, son Général, à passer dans l'ordre de Cîteaux, où peu de temps après, il devint abbé d'Ecurey, dans le duché de Bar et le diocèse de Toul (1). Néanmoins, son nom n'est point dans la suite des prélats de ce monastère, insérée par les Bénédictins, dans le treizième volume de la Gaule chrétienne, imprimé en 1785. La commende commença dans cette maison en 1616, et y dura jusqu'en 1716, qu'elle fut remise en règle par les soins de Dom Berdot, mort abbé régulier le 10 décembre 1740. Durant cet intervalle, il y eut quatre abbés commendataires, Brinchâteau, Louis et François Dumancel, et Ancel. (D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. VII.) D'après ces graves autorités, Forest n'aurait donc point été abbé d'Ecurey; mais comme il en prend la qualité à la tête de plusieurs de ses productions littéraires, on ne peut guère la lui contester. Des connaissances variées, jointes à une érudition assez étendue, formaient à peu près tout son mérite. Le lieu et l'époque de sa mort sont inconnus.

(1) Aujourd'hui celui de Verdun, commune de Moutier-sur-Saux, arrondissement de Bar-le-Duc.

Dom Calmet l'a oublié dans sa *BB. Lorraine*. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages et d'opuscules, dont voici les titres :

I. *Horocospus Delphini, auctore N. F. (Nicolao Forest) du Chesne*. Paris, 1638, in-4°, p. 8. (BB. Maz., C. 13340); publié avant sa sortie des Jésuites.

II. *Les Fleurs des pratiques du compas de proportion, où sont facilitées toutes les plus belles démonstrations des mathématiques, rev. et augm.* Paris, Guenon, 1639, in-8°, p. 112. (BB. du roi, V. $^{2083}_{1.}$)

III. *Cardinali Richelio Carmen sotericum*. (Paris, 1639) in-4°, p. 4. (BB. Maz., C. 17596.)

IV. *Cardinalis Richelii soteria, triumphus, mors, immortalitas*. Paris, 1643, in-4°. (BB. du roi, V. 733.)

V. *Selectæ Dissertationes physico-mathematicæ, in quibus reconditæ quæstiones de lumine, de sono, de motu locali, de cœlo, de clementis, et de quantitate*. Paris, Alex. Lesselin, 1647, 1650, 2 vol. in-4°. (BB. du roi, R. $^{962}_{3}$.)

VI. *Nic. Forest du Chesne, abbatis Escuriensis Poesis varia*. Paris, 1649, in-8°. (BB. Maz., 21514.)

Ce recueil contient, 1° neuf cantiques sur l'enfance de Jésus; 2° p. 25, sept élégies sur sa passion; 3° p. 55, cinq éloges de la Sainte-Vierge; 4° p. 67 et 99, des vers à Innocent X, à Louis XIV, aux cardinaux Richelieu, Mazarin, etc.

VII. *Præcautiones tridentinæ adversùs novitates in fide*. Précautions tirées du Concile de Trente, contre les nouveautés en la foi; par Nic. du Chesne, abbé d'Ecurey. *Paris*, J. Langlois, 1649, in-8°. (BB. Sainte-Geneviève, D. 4686.)

Cet ouvrage, latin et français, dédié à la reine, consiste en divers extraits du Concile de Trente sur le Dogme et la Discipline, avec de courtes réflexions contre les nouveaux docteurs (les Jansénistes), qu'il ne nomme point, mais qu'il

désigne assez. A la fin, pag. 112, est un *Avertissement* touchant une *Lettre d'un abbé à un évêque sur la conformité de saint Augustin avec le Concile de Trente, dans la doctrine de la grâce.*

VIII. Nic. Forest du Chesne, *abbatis Escuriensis florilegium universale liberalium artium et scientiarum, philologicum, mathematicum, philosophicum, ac theologicum, cum auctario physico-mathematico.* Paris, 1650, 2 vol. in-4°.

L'auteur dit que c'est un extrait des leçons qu'il avait données, et des lectures qu'il avait faites.

IX *. *Lettre d'un théologien à un sien ami malade, contenant l'Abrégé de Jansénius.* Paris, 1650, in-4°.

X *. *Lettre d'un théologien à un sien ami en convalescence, contre trois lettres d'un Janséniste (l'abbé de Bouzéis). La première d'un abbé à un évêque, sur la conformité de saint Augustin avec le Concile de Trente, dans la doctrine de la grâce; la deuxième, d'un abbé à un abbé, sur la conformité de saint Augustin avec le Concile de Trente, touchant la possibilité des commandemens divins; la troisième, d'un abbé à un président, sur la conformité de saint Augustin avec le Concile de Trente, touchant la manière dont les justes peuvent délaisser Dieu, et être ensuite délaissés de lui.* Paris, 1650, in-4°.

XI *. *Lettre d'un théologien à un sien ami parfaitement guéri du jansénisme, contenant quelques avis sur les canons du Concile d'Orange.* Paris, 1650, in-4°.

XII. *Selecti Sermones theologici, divinis Præconibus perutiles.* Rouen, Jacq. Pain, 1656, in-4°.

XIII. Nic. Forest du Chesne, *abbatis Escuriensis, Mars verè Gallicus, adversùs Jansenii Martem falsò Gallicum.* Rouen, 1660, in-fol.

Ouvrage imprimé (avec le texte réfuté en regard), sans privilége, et qui a probablement été supprimé, tant les exem-

plaires en sont rares. (*Voy.* Lenglet du Fresnoy, *Méth. Hist.*, t. IV, p. 267, édit. in-4°.) C'est une réfutation du *Mars Gallicus*, publié en 1635, in-fol., sous le masque d'*Alexander Patricius Armachanus*, par Jansénius, contre l'alliance faite par les Français avec les Puissances Protestantes. Ce prélat, dit-on, eut pour récompense de ce livre l'évêché d'Ypres. On a cru que la maison d'Autriche aurait donné aussi en 1710, lorsqu'elle était alliée avec tous les Protestans, un évêché à qui aurait voulu répondre au *Mars Gallicus*. Ainsi les alliances que cette maison a faites depuis avec les Protestans, ont pleinement justifié la France.

XIV. *Journal de l'Assemblée générale du Clergé de France, en* 1635, in-fol. (Baizé, *Cat. MS. de la BB. de la Doct. chrétienne*, t. VIII.) Les n°s 3, 4, 5, 6, 12 et 13, ont été inconnus à Moréri. Forest du Chesne a échappé à de Visch et à Sartorius, biographes cisterciens. Thierri Forest était, en 1605, abbé régulier de Longwé, ordre de Prémontré, canton du Chesne. Un abbé Forest est actuellement doyen-curé de Rumigny.

Alegambe, *BB^a Soc. Jesu*, p. 353; Sotwel, p. 630.

FOSSE (*Jacques* DE LA), vicaire à Sedan, était né à Toul le 29 nov. 1621. Dès sa jeunesse il donna des preuves d'un goût particulier pour la poésie latine, et il le fortifia par la lecture des anciens qui ont excellé dans ce genre. Entré chez les Lazaristes de Paris, le 8 oct. 1640, il reçut la prêtrise en 1658. Comme il aimait l'étude et les belles lettres, ses supérieurs le nommèrent professeur à la pension dite de *Saint-Charles*, située alors dans la communauté de la Mission du faubourg Saint-Laurent. Il y enseigna les humanités pendant plusieurs années. La retraite et le travail faisaient son bonheur. Mais il y a deux manières de se montrer laborieux; l'une en faisant beaucoup, l'autre en faisant bien. De la Fosse choisit cette dernière.

Vers l'an 1660 il fut envoyé à Sedan, dont la paroisse était desservie par sa Congrégation, depuis 1643. A l'exemple de ses confrères, il y exerça les fonctions du saint ministère avec zèle, consacrant ses momens de loisir à la culture de la poésie latine. Il y est mort le 30 avril 1674, laissant les opuscules suivans :

I. Une *Lettre* et une *Ode* latines, insérées p. 3 du Recueil de pièces faites en l'honneur du P. Fronton, publié par le P. Lalemant, sous ce titre : *Joannis Frontonis Memoria, disertis, per amicos virosque clarissimos, encomiis celebrata.* Parisiis, Cramoisy, 1663, in-4°.

II. *In Cruces solemniter depactas Sedani, piâ regis et reginæ munificentiâ, odæ.* It., *Occasione acceptâ salutiferi signi, Paræsis lyrica ad Sedanenses heterodoxos.* Paris, Blaizot, 1665, in-4°.

Le 10 mai 1664, Louis XIV fit planter une Croix sur la place d'armes, vis-à-vis du temple des Calvinistes de Sedan. L'année suivante la reine mère, Anne d'Autriche, et la reine Marie Thérèse en firent ériger deux autres : l'une sur la place de la Halle, en face de l'église paroissiale de Saint-Laurent, et l'autre sur la place du rivage. De la Fosse saisit cette occasion pour adresser ces odes et une exhortation aux Sedanois hétérodoxes, afin de les attirer au giron de l'Eglise.

III. A la mort de Guillaume Cornuel, Supérieur de la maison des Lazaristes de Troyes, Pierre de Vienne, seigneur de Trévilliers, son cousin germain, fit éclater sa douleur dans une suite de pièces lyriques latines, publiées dans un Recueil imprimé à *Troyes*, 1666, in-4°, p. 32 ; De la Fosse répondit aux gémissemens de P. de Vienne, par quelques odes, où il essaye de le consoler. J'en détache quelques strophes, afin qu'on puisse les apprécier. Il peint

ainsi le missionnaire obligé de descendre à la portée des peuples des campagnes :

Austeriorem dum sapientiam
Demittit et vim divitis ingeni
Perinde, callosisque sese
Auribus upilionis aptat.

Présentant au seigneur de Trévilliers des motifs de consolation, puisés dans la fragilité des choses d'ici-bas, il en peint ainsi le néant :

Humana nil sunt, vanaque splendido
Imponit eheu ! fabula fascino,
Tristique personatus error
Clauditur exordio, ruuntque
Aulæa scenæ, totaque futilis
Imago pompæ, deficientibus
Repentè tignis, collabascit
Attoniti super ora vulgi.

La préférence courageuse, donnée par Cornuel à la Croix et à la pauvreté, sur les honneurs que lui offrait le monde, et sur les douceurs et les plaisirs du mariage, est exprimée dans ces trois strophes :

Per trabeæ decus
Spretum, per augustas secures
Consulis eximiique spretos
Fasces honoris, spretaque basia
Sponsæ, pudicâ quam poterat sibi
Jugare tædâ, virginemque
Perpetuo sociare nexu.

Nudæ evolavit ad crucis oscula,
Et dura ligni brachia mollibus
Nymphæ lacertis suavioque
Antetulit roseo puellæ.

Annosque vitæ cœlibis asperos
Tristesque sancti deliciis thori,
Et nuda paupertatis arma
Divitiis phalerisque mundi.

IV. *In Divum Franciscum Salesium, nuperâ apotheosi consecratum, odæ panegyricæ, auctore J. D. L. F. S. G. M.* (J. de la Fosse, *sacerdote Congr. Missionis.*) Trecis, 1668, in-4°, p. 36.

Ces odes, au nombre de six, roulent sur la chasteté de saint François de Sales, sur sa charité, sa douceur, son introduction à la vie dévote, sa canonisation, et sur l'amour des Filles de la Visitation pour ce saint prélat, leur fondateur. Elles ont été traduites avec le texte en regard, par l'abbé Pellegrin (*Paris*, 1704), et réimprimées à la suite de sa traduction des œuvres d'Horace. (*Paris*, Witte, 1715, 2 vol. in-12.)

« En général, dit Calmet, copié par Moréri, il y a beau-
» coup de feu dans la poésie de la Fosse, beaucoup de pen-
» sées nobles et élevées; mais son goût pour la mythologie,
» qui se fait sentir jusque dans ses poésies saintes, les rend
» quelquefois obscures par les termes singuliers qu'il y em-
» ploie, et les allusions trop fréquentes qu'il fait à la fable.»
(*BB. Lorraine*, p. 376.) Ce jugement prouve du moins que De la Fosse connaissait les classiques anciens (1).

FREMIN (*Alexandre César Annibal*), maréchal de camp, chevalier de saint Louis, baron de Stonne et des Grandes-Armoises, et marquis de Sy (2), naquit à Paris, le 6 avril 1745, de Claude-Réné Fremin et de Marie Françoise Ferrant. Réné Fremin son aïeul, sculpteur célèbre, mort à Madrid en 1744, âgé de soixante-onze ans, avait été anobli

(1) Ce qui fait à nos yeux leur grande richesse, c'est la perte qu'ils ont faite de presque toutes leurs productions mauvaises ou médiocres. L'Histoire atteste assez que l'antiquité a eu ses Pradons et ses Cotins. Elle oppose à Homère un Chérille, à Virgile un Mévius.

(2) Maître *Jean de Sy*, qui florissait sous le régne du roi Jean, en 1350, est auteur de fragmens d'une version française de la Bible. (Le Prince, *Essai hist. sur la Bibl. du roi*, p. 6.)

par Philippe IV, roi d'Espagne(1), et s'était procuré une fortune considérable, dont une partie fut employée par son fils à l'acquisition des terres ci-dessus, en 1745.

Fremin servit d'abord dans les mousquetaires jusqu'à leur suppression, le 15 déc. 1775; il passa depuis, en qualité de capitaine remplaçant, dans le régiment de Dauphiné, et se fit connaître comme un calligraphe très-habile. Il était en garnison à Grenoble, en 1782, quand il imprima lui-même ses *Mélanges*. En 1786, il entra en possession des terres titrées que son père possédait dans l'Ardenne, et les vendit en 1789. Retiré à Londres durant nos troubles politiques, il y jouit de l'amitié de l'abbé Delille, dont il soulageait les yeux affaiblis, en l'aidant dans la révision de ses ouvrages. Il s'écriait en 1811, dans une préface imprimée à Londres :

Ne reverrai-je plus sous les lois d'un Bourbon,
Ni mes antiques tours, ni cet heureux vallon
Où s'écoulait le printemps de ma vie ?

Rentré en France, en 1814, après la restauration, il demeura à Sedan jusqu'au retour de Buonaparte. Il suivit le roi à Gand, revint à Paris avec lui, et se fixa à Corbeil en 1818. Sa conversation spirituelle et enjouée l'y fit rechercher des meilleurs compagnies, et surtout des femmes, qui briguaient les tributs de sa muse galante. C'est auprès d'elles que coulaient abondamment de sa veine facile, des poésies fugitives, enfans légers de l'à-propos, qui plaisaient même par leur négligence. Il aurait dû se borner à ces succès de coterie, sans chercher à se produire au dehors, car ses poésies sont rangées parmi les productions dont la profusion surcharge nos bibliothéques sans augmenter notre gloire littéraire. Un caustique lui appliqua ce quatrain de Saint-Amant :

Tes vers sont beaux, quand tu les dis ;
Mais ce n'est rien, quand je les lis :

son article dans la *Biographie universelle*.

Tu ne peux pas toujours en dire ;
Fais en donc que je puisse lire.

Il mourut à Corbeil le 12 septembre 1821. Ses ouvrages sont intitulés :

I. *Mélanges de Poésies, tirées du portefeuille de M. le B. de ST.* Londres, ex typis Jos., Allier (Grenoble), 1782, in-18, fig., p. 239, en deux parties, imprimés par l'auteur, et tirés à soixante exemplaires seulement.

C'est un Recueil d'épigrammes, d'épîtres, d'héroïdes, de bouquets, chansons, contes, madrigaux, etc., que l'auteur dit n'avoir rassemblés que pour se rappeler dans un âge avancé différentes époques de sa vie, et pour amuser, en quelque sorte, l'avenir du souvenir du passé.

Parmi les pièces dont se compose ce Recueil, nous avons remarqué les suivantes :

1. *Epître à Dom Sulpice*, chartreux du Mont-Dieu, datée de Sy, le 8 février 1767, et Réponse de ce chartreux, du 11 de ce mois, pièce de trente-six vers, p. 25. — 2. *Vera felicitas, Carmen*, avec la traduction en regard, p. 28, et quatre autres pièces latines, p. 73, 78, 156 et 176. — 3. *Epître à Mlle Croyer de Sedan*, depuis Mme Vissec de la Tude. *Sedan*, 15 février 1775, p. 32. — 4. *Epître à l'abbé de Voisenon*, du 11 décembre 1775; et Réponse en vers de celui-ci, du 30 de ce mois, p. 46. — 5. *Epître d'Emilie* (le chevalier de la Font), du 15 fév. 1772, p. 50. — 6. *Monorime à l'abbé Jacquemart, curé de Tahüre*, et trente-huit vers de celui-ci, p. 54 et 57. — 7. *Epître à M. de Crancé, capitaine de cavalerie*, retiré à Sedan. *Sedan*, 15 février 1775, p. 64. *Réponse de ce capitaine*, contenant quatre-vingt-quatre vers, p. 67. — 8. *Vers à cet officier*. Sedan, 27 sept. 1769, p. 132. — 9. *A Mlle Christine de Grandpré*. Grandpré, fév. 1771, p. 107. — 10. *Déclaration d'am...itié à Mme de Balan*. Sedan, 4 juillet 1774. *A la même*, par M. Baudin (depuis

député des Ardennes), 6 juillet 1774, p. 124 et 126. — 11. *A la même*, 1774, p. 128. — 12. *Epigramme à M. Pillas, lieutenant général au bailliage de Sedan*, février 1774, p. 128. — 13. *A Mlle Adélaïde Poupart de Neuflize, âgée de quinze ans*. Sedan, 1775, p. 130. — 14. *Deux pièces à Mlle de Roussi, dans sa terre de Cheveuge*, 4 janv. 1773, p. 145 et 146. — 15. *Aux Rév. PP. Dom Jean et Dom Xavier*, chartreux du Mont-Dieu, 7 mars 1780, p. 154. — 16. *Adieux adressés aux dames de Rethel*, 12 décembre 1779, p. 184. — 17. *Vers à Mme la marquise d'Ecquevilly, à sa terre de Grandpré*, août 1780, p. 195; et deux autres *Pièces* sur sa famille, p. 193 et 196. — 18. *Epître à M. le comte d'Artaise*. Sy, 3 janv. 1781, p. 202.

II. *La chute de Rufin, poëme en deux chants, traduits du latin de Claudien, avec des notes historiques, géographiques, et grammaticales*. Londres, Dulau, 1811, in-8°, p. 124, dédié au marquis de Velesley, tiré à un petit nombre d'exemplaires, et reproduit dans le n° suivant, avec une dédicace à l'Angleterre, *sa seconde Patrie*.

III. L'*Art poétique d'Horace, traduit en vers français : suivi de la chute de Rufin*. Londres, Dulau (Paris, Chimot), 1816, in-8°, dédié au roi. Ces deux vers de cette version d'Horace lui ont été fournis par Delille :

> Et que l'intrigue enfin où votre esprit se joue,
> S'offre digne d'un Dieu, lorsqu'un Dieu la dénoue.

IV. *Epithalame d'Honorius et de Marie, poëme traduit de Claudien, en vers français*. Paris, Valade, 1816, in-8°, p. 67, dédié au duc de Berry. Le texte est en regard de ces traductions diverses.

V. *Epithalame à l'occasion de la 50e année du mariage de M. et Mme de Boisneuf-de-Chenevières, célébrée le 18 jan.* 1819. Corbeil, Gelé, 1819, in-8° de 30 vers; *it.*, inséré dans le *Journal de Corbeil*.

On ne doit point confondre la famille de René Fremin, avec la famille noble de ce nom, dont la généalogie se trouve dans le t. VI, p. 672 du *Dictionn. de la Noblesse*, par la Chesnaye-des-Bois. Un *Pierre Fremyn* a été commandant de la ville de Rethel. Il avait épousé Marie Albertine Joseph Colnet, dame de Charbeaux, près d'Yvois-Carignan. Les Colnet sont des gentilshommes verriers, connus dans l'Ardenne et son voisinage. Un Colnet a épousé en 1814 Mlle de Monfrabeuf, Ve Giroust, qui lui a apporté en dot la terre des Petites-Armoises. Les gentilshommes verriers ont inspiré à Saint-Amant le sixain qui suit :

Votre noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités.

FRIZON (*Pierre*) vit le jour dans le diocèse de Reims, vers 1534. On ne sait pas précisément où il est né ; mais les présomptions sont en faveur de Sault-St.-Remi, près de Rethel, où sa famille tenait un rang distingué. Ayant embrassé l'état clérical, il devint chanoine de l'église de Reims, puis doyen de cette métropole, par la résignation qu'Hubert Meurier, grand ligueur et auteur de plusieurs ouvrages, lui fit de ce bénéfice, en 1580 (1). Il fut nommé abbé commendataire de la Valroi, ordre de Cîteaux (Ardennes), en 1585 ; et après la mort du cardinal Louis de Guise, assassiné aux états de Blois, en 1588, son chapitre l'élut archevêque

(1) D. le Long, p. 460 de son *Histoire de Laon*, s'est trompé en le nommant *Mor*, et en lui donnant Château-Porcien pour berceau. Il est né dans l'Amiénois. Son article est dans l'*Hist. littéraire d'Amiens*, par le P. Daire, p. 100. On le trouve bien plus détaillé, à la BB. du roi, parmi les MSS. de Saint-Germain-des-Prés. C'est la vie de l'auteur, écrite par lui-même : *Vita mea sicut eam retuli publicè in scholis Sorbonicis*, 17 *kal. jan.* 1569.

de Reims en 1589; mais il refusa cette dignité. Il se démit de son décanat en 1596. On peut rapporter sa mort à l'année suivante. Les biographes l'ont souvent confondu avec son neveu. On connaît les deux traductions suivantes, publiées sous son nom :

I. *La doctrine de bien mourir, contenue en trois chapitres, traduite de l'italien de Dom Pierre de Lucques, chanoine régulier de Latran.* Paris, Thomas Brumen, 1584, in-16.

II. *La Consolation des Affligés, trad. du latin du R. P. Gaspard Loart, Jésuite.* Paris, 1584, in-4°; *it.*, Rouen, 1603, in-16.

Marlot, t. II, p. 846; *Gal. Ch.*, t. IX, p. 156, 176, 313; *du Verdier*, BB. Franç., t. III, p. 277.

FRIZON (*Pierre*), neveu et compatriote du précédent, né vers 1588, entra chez les Jésuites, où il enseigna durant plusieurs années. Il en sortit pour embrasser l'état ecclésiastique, et fit ses études de théologie à Paris. Admis dans le collége et la société de Navarre en 1684, il reçut le bonnet de docteur peu de temps après. Depuis, il fut chargé de la pénitencerie de l'église de Reims, qu'il quitta pour être vicaire général du cardinal François de la Rochefoucaud, grand aumônier de France. Vers 1632, on l'élut coadjuteur de Charles Loppé, grand maître du collége de Navarre, auquel il succéda en 1633. Le désir de mener une vie plus tranquille le fit renoncer à ce poste honorable en 1635; mais il garda celui de vicaire général du grand aumônier; et en cela il suivit le conseil du cardinal de la Rochefoucaud, qui s'était démis de la grande aumônerie en 1632. Cette Eminence continua d'occuper Frizon jusqu'en 1635, qu'elle mourut. Notre savant abbé lui survécut jusqu'au mois de juillet 1650 ou 1651, époque de son décès. Il laissa sa bibliothéque à l'église de Reims. De Launoy le signale comme un

homme très-versé dans la connaissance des langues grecque et latine, *latinè græcèque eruditus*.

On apprend de Niceron qu'Henri de Sponde, évêque de Pamiers, avait légué par son testament, qu'il fit quelques jours avant sa mort (arrivée le 18 mai 1643), tous ses biens à Pierre Frizon, avec lequel il avait vécu dans une étroite amitié pendant quinze ans, tant à Rome qu'à Paris. (Hom. Ill., t. I, p. 131.) Les fruits de ses travaux sont :

I. *La Sainte Bible française, traduite par les théologiens de l'université de Louvain; avec des sommaires extraits des* Annales du cardinal Baronius, *et les moyens pour discerner les Bibles françaises catholiques d'avec les huguenotes*. Paris, Richer et Chevalier, 1621, *in-fol., fig.* L'éditeur y a encore ajouté l'explication des passages de l'Ecriture, selon le sens des Pères qui ont vécu avant et durant les premiers conciles œcuméniques, et des descriptions, déclarations et discours fort utiles pour l'intelligence de l'état et ordre des diverses monarchies, dont il est parlé dans l'Ecriture-Sainte.

II. *Gallia purpurata, quâ summorum Pontificum, tum omnium Galliæ Cardinalium res præclarè gestæ continentur, ab anno* 1029, *ad annum* 1629 : *et Epitome Conciliorum Galliæ, cum nomenclaturâ Magnorum Eleemosinariorum Franciæ*. Paris, Simon Lemoine, 1638, *in-fol.*, 2e *édit.* La 1re, moins complète, avait paru en 1629. Ce livre prouve beaucoup de connaissances historiques; mais l'auteur est inexact et tombe dans les bévues les plus lourdes. On ne doit jamais le consulter sans recourir en même temps aux deux ouvrages où le docte Etienne Baluze a relevé toutes ces fautes avec une sagacité peu commune, savoir : 1° *Anti-Frizonius*. (Toulouse, 1653, in-8°;) 2° *Vitæ Paparum Avenionensium*. (Paris, 1693, 2 vol. in-4°.)

III. Il a coopéré aux *Annales de Baronius* (par Henri de Psonde), depuis 1622 jusqu'en 1630, comme on le témoigne

à la fin de l'édition de l'*Abrégé de Baronius*, imprimé à Paris, chez la Noue, en 1630, où l'on remarque ce qui suit : « Quæ addita fuêre huic Auctario ab articulo primo anni » MDCXXII, sumpta fuerunt ex notis et observationibus cu- » jusdam doctoris theologi Parisiensis, amici illius auctoris » tum absentis, deque ejus licentiâ et auctoritate. »

IV. *Vita Henri Spondani*, à la tête de la continuation des *Annales Baronius*, par de Sponde. Paris, 1639, 2 vol. in-fol.

V. *Traité des grands Aumôniers de France*: MS. conservé dans la BB. du chapitre de Reims. L'abbé Archon en a profité pour son *Histoire de la Chapelle des rois de France*. (Paris, 1704 et 1711, 2 vol. in-4°,) comme il le dit dans l'avertissement du t. II.

VI. Nous avons puisé la note suivante dans le carton relatif à la Biogr. champenoise, parmi les MSS. de la BB. du roi : « Pierre Frizon est auteur d'une Briève Censure du sy- » node des ministres de Charenton, Quâ distinxit doctrinam » Ecclesiæ Catholicæ à sensu diverso pravoque Gomarista- » rum, rigidorum Calvinianorum et Arminianorum. » Cet ouvrage, inconnu aux bibliographes, et qui a échappé à nos recherches, n'aurait-il point été publié ?

Philippe Frizon, lieutenant de la compagnie des arquebusiers de Reims, et Nicolas Frizon, seigneur et vicomte *de Sault-Saint-Remi*, étaient lieutenans de roi à Reims, le premier en 1571 et 1572, et le second en 1603. (Marlot, *Met. Rem.*, t. II, p. 753.) Jean Frizon, écuyer, seigneur de Cumière, occupait la pareille charge à Mouzon en 1635. (Richer, *Hist. de Mouzon.*)

De Launoy, *Hist. Navar. gymnas.*, p. 833; Richard, *Dictionn. des Sciences Eccl.*; Moréri.

FUEILLE (*Jean Baptiste Louis* DE LA) était un de ces hommes de lettres peu curieux de se produire au dehors. Né

à Buzancy, patrie du poète Coffin, en 1691, il fit ses études à Paris, et s'y maria avec Dlle Mesnager, dont il eut une fille, mère du député Baudin. Il demeura dans la Capitale jusqu'en 1727, qu'il vint se fixer à Sedan, en qualité de receveur particulier des finances. Il y exerça cette charge avec honneur, jusqu'au 22 nov. 1747, époque de sa mort. Il était âgé de cinquante-six ans, et avait donné jusqu'à la fin de ses jours l'exemple d'un dévouement entier à tous les devoirs de la vie publique et privée. On lui doit :

I. *Tenue des Etats du Parnasse*, allégorie (de soixante-quatorze vers) : insérée dans le t. VIII, p. 327 des *Nouv. littér. de du Sauzet.* (La Haye, 1715 et 1720, 11 vol. in-12.)

II. *Ode anacréontique* (de vingt-deux vers) *à Mme Vatry* (Louise Marguerite Buttet) (1) : insérée dans le t. VII, p. 95 des *Nouveaux Amusemens du cœur et de l'esprit, par Philippe.* (Paris, 1740 et 1745, 15 vol. in-12.) Elle est pleine de délicatesse et de décence unie à la volupté.

III. *Dissertation sur l'antiquité de Chaillot, pour servir de Mémoire à l'Histoire universelle.* Paris, Prault père, 1736, in-8°, p. 16; *it.*, Paris, *ibid.*, 1736, même édition, avec un titre rafraîchi. L'approbation, du 6 septembre 1736, indique qu'elle avait été insérée dans le *Glaneur français*, journal rédigé par Dreux du Radier et Pesselier. (*Paris*, 1735 et 1737, 4 vol in-12.)

Le but de cette dissertation anonyme, est de ridiculiser la science des minuties historiques, et l'érudition de ces antiquaires modernes, qui a pour objet des faits frivoles et peu intéressans. Elle est écrite dans le goût du *Mathanasius* de Saint-Hyacinthe. On l'a trouvée assez pleine d'esprit et de fines plaisanteries sur la folie des hommes, pour l'attribuer à l'abbé Desfontaines. D'autres l'ont donnée à Coste de Toulouse, auteur d'une satire anonyme, contre le goût outré de

(1) Son éloge est dans le 2e supplement du *Parnasse Français*, p. 62.

l'érudition dans les recherches historiques, intitulée : *Projet d'une Histoire de Paris, sur un plan nouveau.* (Harlem (Paris), 1739, in-8°.) L'abbé Desfontaines l'ayant critiquée, Coste lui répondit par une *Lettre de l'auteur du Projet, etc., à l'auteur des Observations sur les écrits modernes.* (Ib., 1739, in-12, p. 30.) Il y dit, p. 28 : « Vous voyez, Monsieur, que » j'ai un grand nombre de modèles à suivre, indépendam- » ment de *Mathanasius* que j'ai lu avec beaucoup de plaisir, » et des *Antiquités de Chaillot*, dont je ne connais que le » nom. » C'est une petite guerre de plume qui a fait prendre le change sur l'auteur de la Dissertation ci-dessus. De la Fueille a laissé des *Mémoires MSS. sur Sedan.*

G.

GANNERON (*François*), chartreux du Mont-Dieu, florissait dans la première moitié du XVIIe siècle. La notice que lui a consacrée le savant éditeur des *Annales d'Yvois et de Mouzon*, nous dispense d'entrer dans de grands détails à son égard; et si nous le rappelons ici, c'est qu'il s'est acquis le droit d'y figurer en sa qualité d'historien du pays. Il finit ses jours au Mont-Dieu, vers 1644, avec cette tranquillité d'ame qu'inspire le sentiment tendre et profond d'une conscience vertueuse.

Ce savant et laborieux Cénobite unissait à une candeur aimable une politesse que la solitude fait perdre assez souvent. Les agrémens de son esprit et de son caractère lui avaient concilié une confiance et une estime qui honorent la vertu même. Ses productions sont :

I. *D. Francisci Ganneron, Carthusiani, Actio de repetundis.* Dissertation, écrite vers 1650, qui tend à prouver que c'est un Chartreux qui est auteur de l'*Imitation de J.-C.* Le Général de l'Ordre n'a point permis la publication de cette

Dissertation, écrite vers 1650. (Barbier, *Dissert. sur soixante traductions de l'*Imitation de J.-C., p. 208). (1)

II. *Vindiciæ geneseos Carthusiensium*, écrites en 1640. Voy. *Acta Sanctorum* des Bollandistes, oct., t. III. (*Antuerpiæ*, 1770, in-fol.)

III. Un vol. de *Poésies*, qu'on conservait au Mont-Dieu.

IV. *Annales de la Chartreuse du Mont-Dieu*, 2 vol. in-fol. MSS. « Il y en avait deux exemplaires conservés dans cette » maison. L'un est en latin et l'autre en français : ces der- » nières Annales sont plus détaillées, et plus circonstan- » ciées. On n'y voit pas seulement les faits propres à la Char- » treuse, depuis son établissement, qui est du XIIe siècle, » mais encore, beaucoup de choses relatives à l'histoire du » pays. » (Fontette, *Biblioth. hist. de la Fr.*, t. IV, p. 351.)

V. *Mémoires de dom Ganneron*, in-fol. MS., conservé dans la bibliothèque du Mont-Dieu.

Marlot parlant de ces ouvrages, dit : « Recenset cardina- » les et episcopos ex hâc Carthusiâ assumptos, doctrinâ quo- » que ac sanctitate præstantes viros qui in eâ claruerunt, » inter quos Josserandum nominat et Bernardum Caras- » sum (2). (*Met. Rem.*, t. II, p. 317.)

M. Duvivier, doyen du conseil de préfecture du D. des Ardennes, possède la plupart de ces manuscrits.

(1) Ouvrage auquel a coopéré l'auteur de la *Biographie Ardennaise*. Voy. la *Préface* de cette dissertation, p. VIII.

(2) Parmi les personnages les plus distingués de cette chartreuse, on remarque D. Jean de Billy (*voy.* p. 119), D. Jean Dagoneau (voy. *Annales d'Yvois*, p. 428), DD. Simon et Engelbert envoyés, en 1168, par le pape Alexandre III vers Henri II, roi d'Angleterre, pour négocier la réconciliation de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, avec ce monarque. Saint Bernard, Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi de Reims, Bernéred, cardinal et évêque de Palestrine, aimaient à faire des retraites au Mont-Dieu. On y voyait la cellule de saint Bernard, et on y conservait sa chasuble et sa ceinture. Le cœur de Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué à la bataille de la Marphée, près de Sedan, le 6 juillet 1641, était déposé dans une chapelle particulière de ce couvent.

GAUTIER (*Gérard*), sculpteur, né à Château-Porcien le 14 janv. 1723, se rendit à Reims en 1746, pour y exercer la profession de tourneur. L'abbé Hachette des Portes, évêque de Sidon, grand archidiacre de Reims, et depuis promu à l'évêché de Glandève, ayant cru apercevoir en lui quelques germes de talent pour la sculpture, le fit partir pour Paris. Au lieu d'y étudier le genre de l'ornement, qui convenait mieux à sa situation, Gautier choisit celui de la statue, qui exige une étude longue et opiniâtre. Il se contenta de prendre les leçons du célèbre Falconnet, et fréquenta peu l'Académie, ce qui était se priver d'un des moyens les plus puissans de réussir dans l'art de Phidias. Néanmoins, il parvint à tailler le marbre avec assez d'habileté; et ses copies, d'après des maîtres avantageusement connus, le firent connaître lui-même. Il fut très-occupé jusqu'en 1789, qu'une paralysie le réduisit à l'inaction jusqu'à sa mort, arrivée dans son lieu natal, le 9 décembre 1795. A une manipulation pleine de goût, Gautier joignait des mœurs honnêtes et toute l'obligeance d'un bon cœur. Ses principaux ouvrages sont :

1° « Des *jeux d'enfance*, copiés sur les originaux des » sculpteurs modernes, pour le baron de Thiers; 2° un *bas-* » *relief* allégorique de la chute des Jésuites, pour l'abbé » Chauvelin; 3° plusieurs *bustes* de Louis XV, pour des » hôtels-de-ville et des particuliers; 4° des *vases* de forme » antique, pour le château de Buzancy, dont M. Augeard était » propriétaire; 5° en 1773, la *statue* en plomb érigée sur la » place de Château-Porcien, soutenant le portrait de Louis XV, » en bas-relief et en médaillon, posé sur un fût de colonne, » au bas de laquelle est un génie recevant les richesses sor- » tant d'une corne d'abondance; symbole des secours ac- » cordés par le roi pour être employés aux travaux publics » de la ville (ce monument a été détruit en 1793); 6° les » *statues* et les *bas-reliefs* en sculpture pour la cérémonie

» du sacre de Louis XVI, en 1775. » (Bergeat et Deloche, *Explication des emblèmes du sacre de Louis XVI*, p. 22; le Long, *Hist. de Laon*, p. 472.)

GÉLÉ (*Jean*). Le bourg du Chesne-le-Populeux qui l'a vu naître, le 3 décembre 1645, le compte parmi ses savans. Il aimait l'étude et la vie tranquille qui permet de s'y livrer. Le cloître parut lui offrir ces avantages, ce qui le porta à se présenter à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, où il fit profession le 23 septembre 1666. Dès qu'il fut revêtu du sacerdoce, on l'envoya à Saint-Denis pour coopérer à une édition des Œuvres de saint Augustin, le plus grand théologien des philosophes, et le plus philosophe des théologiens; mais peu de temps après, ses supérieurs le chargèrent de régenter la philosophie au Mont-Saint-Michel. Ses succès dans cet emploi donnèrent de douces espérances. Au bout de quelques années on le nomma professeur à Saint-Germain-des-Prés, et il introduisit, durant son professorat, la théologie positive dans sa congrégation. Controversiste habile, il convertit trois ministres calvinistes de la ville de Saint-Quentin; et ces brillantes conquêtes, il les dut autant à sa droiture, à sa douceur et à ses manières affables et insinuantes qu'à ses lumières et à sa logique pressante.

Il était prieur du Tréport en 1684, lorsqu'on le chargea de vaquer aux mêmes fonctions à Saint-Quentin-en-l'Ile. Appelé à Saint-Germain-des-Prés en 1690, pour y exercer l'office de sous-prieur, il ne tarda pas à être atteint d'une goutte, qui mit sa résignation aux épreuves les plus douloureuses pendant les trente-cinq dernières années de sa vie. Le 6 juillet 1735 tous ses maux étaient finis.

Ses ouvrages :

I. *Dictionnaire géographique et historique, par Baudrand.* Paris, 1705, 2 vol. in-fol.

Bandrand avait traduit en français son Dictionnaire latin, publié en 1682. En léguant sa BB. à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il chargea la Congrégation de Saint-Maur du soin de livrer à la presse sa traduction. Dom Gélé remplit cette tâche. Il fit de nombreuses corrections à ce Dictionnaire, l'enrichit d'une préface, d'amples augmentations, et d'une table latine de tous les noms des lieux relatés en français dans le corps de l'ouvrage. L'abrégé qu'en a donné Maty (*Amst.*, 1712, in-4°), est plus estimé.

II. Une nouvelle édition des *OEuvres d'Yves de Chartres*. Elle n'a point vu le jour, soit qu'on ait jugé suffisante celle de 1647, donnée par le P. Fronton, soit qu'elle n'ait pas présenté le même intérêt aux libraires que les autres éditions des Pères de l'Eglise publiées par les Bénédictins.

III. *Histoire M^te de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, en latin. Elle lui est attribuée par son panégyriste, qui en avait une copie. D. Tassin n'en parle point; mais il dit que Dom Quatremaire a fait une Histoire abrégée de cette maison. (*Paris*, 1688, in-12.)

On trouve son éloge dans le *Mercure de France*, août 1725, p. 1800. C'est là que nous avons puisé cette notice, ainsi que dans les biographies bénédictines de le Cerf, Ziegelbauer et Tassin.

GELU (*Jean*), archevêque de Tours, puis d'Embrun, né à Yvois vers 1376, fit ses classes à Paris, y passa maître ès-arts en 1391, étudia ensuite en droit, et fut pourvu, le 29 mars 1402, d'une chaire dans cette faculté. Louis de France (1), duc d'Orléans, dauphin et frère du roi Charles VI, instruit de son mérite, le créa maître des requêtes de son hôtel, le 14 décembre suivant. Un office de

(1). A la fin de 1395, il avait acquis le comté de Porcien (Ardennes), de Jean II de Châtillon.

conseiller au parlement ayant été mis au concours, Gelu l'emporta sur quatorze concurrens, le 26 avril 1405. Au mois de juin 1407, il fut nommé président du parlement de Dauphiné, charge qu'il remplit jusqu'en novembre 1409. Le duc d'Orléans, son protecteur, ayant été assassiné, le 23 novembre 1407, par les ordres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, Charles VI fit passer Gelu au service des princes Jean et Charles, fils du duc Louis, qui portèrent successivement le titre de dauphin.

En 1414, le concile de Constance le nomma, quoiqu'absent, à l'archevêché de Tours, le 7 novembre, et le roi le fit entrer au conseil d'état. S'étant rendu au concile en 1415, il fut un de ceux que cette assemblée députa vers Benoît XIII (Pierre de Lune), pour lui demander son abdication. Il écrivit une longue épître à tous les fidèles de la chrétienté sur la conduite de cet astucieux antipape (2). A son retour à Constance, il concourut avec les cardinaux, le 8 novembre 1417, à l'élection d'un nouveau pape, et eut plusieurs voix dans les scrutins.

Après la séparation du concile, il fut chargé de beaucoup d'affaires épineuses, surtout dans ces temps malheureux, où la France, envahie par les Anglais, était déchirée par des guerres civiles. Se trouvant à Paris en 1418, lorsque Jean-sans-Peur, usurpateur de l'autorité royale, s'y conduisait en tyran ombrageux, brutal et sanguinaire, il courut de grands dangers le 18 juin, et ne se déroba au fer homicide de ses sicaires stipendiés qu'en se mettant à l'écart. L'année suivante, le dauphin, depuis Charles VII, l'envoya en Castille près de Jean II, solliciter des secours qu'il obtint. Le pape Martin V, élu par le concile de Constance, le chargea, en 1421, d'une autre mission auprès

(1) On disait alors que la paix ne renaîtrait dans l'Église que par une éclipse de lune.

de Jeanne, reine de Naples. Il s'agissait de concilier les différends survenus entre le roi d'Aragon, Alphonse V, et Louis III, au sujet de la succession de cette princesse, négociation qui ne réussit point. Transféré enfin à l'archevêché d'Embrun en 1427, sur la demande du chapitre de cette église, dont il avait été chanoine, ainsi que de celle de Vienne, Gelu renonça aux affaires et se dévoua tout entier au gouvernement de son diocèse.

On apprend des lettres que l'empereur Sigismond écrivit au concile de Bâle, le 22 janvier 1433, pour mettre fin à l'affligeante mésintelligence qui régnait entre cette auguste assemblée et le pape Eugène IV, que notre prélat avait été à Parme rendre foi et hommage pour les fiefs et autres priviléges mouvans de la couronne de ce souverain. Ces lettres de Sigismond sont conservées parmi les MSS. de la BB. du roi.

Gelu finit ses jours le 7 septembre 1432, laissant un monument de son savoir dans un *Abrégé* des vies des archevêques d'Embrun, et une *Dissertation* sur la Pucelle d'Orléans; productions latines inédites, auxquelles il faut ajouter une notice sur sa vie, imprimée dans les *Annales d'Yvois*, et portant ce titre : *Vita Jacobi Gelu usque ad annum* 1421, *à se ipso scripta.* (*Annales Ecclesiæ Ebredurensis*, in-fol, MS., parmi ceux de Fontanieu, à la BB. du roi. *Gall. ch.*, t. 3, p. 1190.)

GÉRARD, évêque de Cambrai et d'Arras. L'Ardenne fut son berceau : issu vers 990, d'Arnoul, seigneur de Rumigny, et d'Ermentrude, fille de Godefroi, comte d'Ardenne et de Verdun, il fit ses études à Reims à l'école du docte Gerbert. L'archevêque Adalberon, son proche parent, le nomma chanoine de cette église. Il devint ensuite clerc de la chapelle d'Henri II, depuis empereur. Il n'était encore que diacre lorsque ce prince le nomma évêque de Cambrai, le 1er février 1012.

Placé sur ce siège, Gérard signala son zèle pour le maintien de la discipline et le rétablissement des études. Les écoles de sa cathédrale redevinrent florissantes sous son gouvernement. En 1022 il assista au concile d'Aix-la-Chapelle, où se trouvait l'empereur Henri. Trois ans après, il tint un concile à Arras contre quelques hérétiques qui rejetaient les sacremens. On y établit d'une manière claire la foi de l'Église sur l'Eucharistie. Gérard rédigea lui-même les actes de cette assemblée.

Les vertus épiscopales ne sont pas sa seule recommandation auprès de la postérité; il y joignait les talens d'un négociateur habile. L'empereur Henri le choisit plus d'une fois pour son ambassadeur à la cour de Robert, roi de France. Ce fût Gérard qui alla inviter ce monarque à la conférence que ces deux princes eurent à Yvois, sur la rivière de Chierre, en 1023; entrevue où l'on établit une paix solide entre l'empire et la France. L'évêque de Cambrai y assista lui-même avec beaucoup d'autres prélats et seigneurs français et allemands. De tous les évêques ses contemporains, aucun n'eut autant de part aux affaires de l'Europe (1). Mort le 14 mars 1048, dans la trente-huitième année de son épiscopat. On a de lui :

I. Les *Actes du Synode d'Arras;* imprimées p. 1 à 63 du XIIIe volume du *Spicilège* de dom Luc d'Achery.

II. *Huit lettres*. Baudri et Couvenier nous les ont conservées dans leur *Chronicum Cameracense et Atrebatense*.

(1) C'est une chose remarquable que la profonde ignorance où vivaient alors presque tous les laïques. Pour peu qu'une négociation fût délicate, les souverains n'osaient la confier aux premières têtes de l'état. C'était dans les différens ordres du clergé qu'ils choisissaient leurs ambassadeurs. Un simple religieux présidait souvent aux conseils des rois, et réglait la destinée des empires. Rentré sous le joug de la discipline monastique, il y reprenait sans répugnance les humbles exercices du cloître : après avoir servi, et quelquefois sauvé l'état, il continuait de languir dans les emplois de lecteur ou de copiste.

(Douai, 1615, in-8°.) Marlot a réimprimé les 2e, 3e et 4e, dans le t. II, p. 69, de son Hist. de l'église de Reims. (Voy. les *Annales d'Yvois*, p. 35.)

GÉRARD (*Gérard*), poète Ardennais (1), principal du collége des Ecrévés (2) à Reims, était probablement de la principauté de Sedan, où la famille de ce nom est connue. Il florissait à la fin du XVIe siècle. La Biographie n'a donné aucun détail sur sa vie, et nous ne pouvons l'apprécier que par ses ouvrages, source, il est vrai, la plus pure de tout jugement impartial et exact qu'on veut porter sur un écrivain quelconque. Ses productions parvenues à notre connaissance, sont :

I. *Eglogue pastorale, par Gérard* (Gérard), *Ardennais*. Reims, Ve de Foigny, 1602, in-4°, p. 42.

Cette pièce, dédiée à Pinchart, recteur de l'Université de Reims, chan. et théologal de N.-D., est un éloge allégorique de Grand Raoul, oncle de Pinchart. Clio, l'une des Muses, s'abandonne aux larmes et aux regrets à la nouvelle de la mort de ce libéral protecteur des belles-lettres, qui est désigné dans l'églogue sous le nom rustique de *Raulot*. Patricio et Mélibée tâchent de la relever de son accablement.

(1) Lefranc (*Philippe*), signalé comme *Ardennais* par du Verdier (t. III, p. 202 de sa BB. fr.) a publié : « Apologie contre certain discours émis sous » le nom des états-généraux des Pays-Bas, par laquelle sont rembarrées les » cavillations et impostures dudit discours ; avec un récit véritable de ce qui » s'est passé dès l'arrivée du sieur don Jean d'Autriche, èsdits pays (*sine* » *loco*), 1577. » Le discours réfuté est intitulé : « Sommaire discours des justes » causes et raisons qui ont contraint les états-généraux des Pays-Bas de pour- » voir à leur défense contre le sieur Jean d'Autriche. *Anvers*, Guil. Sylvius, » 1677, in-8°. »

(2) Ce collége, situé derrière l'Hôtel-de-Ville, fut fondé par André le Cœur ou Oubril l'Ecrévé, pour de jeunes clercs ou boursiers. On y enseignait les humanités. (Geruzez, *Description de Reims*, p. 443.)

La reconnaissance du poète éclate dans cet opuscule, beaucoup plus que son génie.

II. *Pour le doctorat de Monsieur notre Maître F. Jean Petit, religieux des Carmes, premier docteur de Mézières, panégyrique.* Reims, *ibid.*, 1604, in-8°; *dédié aux échevins, maîtres et bourgeois de Mézières.* C'est un poème de plusieurs centaines de vers, qui sont loin d'être mauvais pour le temps où ils furent publiés.

III. *Regrets et lamentations funèbres sur la mort de M. le duc de Montpensier, suivies de plusieurs vers lugubres, avec l'épitaphe dudit seigneur.* Paris, Estienne Colin, 1608, in-8°, p. 16. (BB. Maz., C. 38567.)

GERSON (*Jean* CHARLIER DE). Le hameau de Gerson fut le berceau de ce grand homme. Il y naquit le 14 décembre 1363, et il en prit le nom. Élevé sous les yeux de parens pieux, il suça, pour ainsi dire, avec le lait, l'amour des choses divines, dont le charme s'est répandu sur tout le cours de sa vie. Sa mère, femme d'un vrai mérite, ne souffrit jamais qu'on entretînt son enfance de ces contes de vieilles, de ces historiettes ridicules, dont les nourrices bercent d'ordinaire leurs élèves (1). Il était l'aîné de douze enfans, et ses parens le regardaient comme un présent du Ciel, accordé à leurs prières après plusieurs années de mariage.

Selon Marlot, le jeune Gerson commença ses classes à Reims; mais il dut son éducation et ses progrès dans les lettres humaines et les sciences ecclésiastiques au collége de Navarre, où il fut reçu à quatorze ans. L'âge de la frivolité se passa pour lui dans des études sérieuses et de graves

(1) « Omnem operam ut piè et liberaliter filius erudiretur, usque adeò » impendit, ut ne quidem anilibus fabellis, aut ludicris (quibus puerilis ætas » ineptè solet adlactari), illum unquam recreari passa sit. » (*Gersoniana*, p. CLXIV.)

méditations. La société des artistes l'admit dans son sein en 1377, et celle des théologiens en 1382. Il parvint au doctorat en 1392, après avoir étudié la théologie pendant dix ans, sous les célèbres Pierre d'Ailly et Gilles des Champs, depuis cardinaux. Il n'était encore que bachelier en 1387, lorsqu'il fit partie de la députation envoyée à la cour pontificale d'Avignon, afin d'y signaler le docteur Jean de Monteson, et d'arrêter les progrès de ses pernicieuses doctrines.

Pierre d'Ailly, dont l'estime valait celle de tous ses contemporains, l'ayant désigné comme digne d'être son successeur dans les dignités de chancelier de l'université de Paris et de chanoine de la cathédrale, l'en fit investir en 1395. Ces distinctions, si briguées, ne coûtèrent pas même à Gerson la peine de les désirer; peu de temps après, il fut nommé doyen du chapitre de Bruges, par la faveur de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, souverain de ce pays, en sa qualité de comte de Flandre.

Il remplit la charge de chancelier avec autant de soin que de sagesse, et n'y rechercha que l'avantage de l'académie et l'amélioration des études, et si les deux lettres que son zèle lui inspira en 1400 (1) pour l'extirpation des abus introduits dans la théologie scolastique, n'eurent pas tout le fruit qu'elles auraient dû produire, c'est que le xve siècle, d'ailleurs sous l'influence martiale des ordres chevaleresques, touchait encore de trop près à la barbarie dont il s'efforçait de secouer la poussière.

Le feu de la discorde s'étant allumé avec violence en 1405 entre Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et Louis d'Orléans, dauphin et frère unique du roi Charles VI, « chacun de ces princes tâchait de tirer l'université à soi; » et si elle semblait pencher d'un côté, elle ne manquait

(1) Elles sont insérées dans le t. I, p. 120 des *Œuvres de Gerson*.

» pas de tomber de l'autre. Ainsi, dans une députation » au roi, où Gerson portait la parole (1), l'université s'é- » tant expliquée d'une manière qui n'était pas au gré du » duc d'Orléans, ce prince lui en fit une rude réprimande, » l'avertissant que ce n'était pas à elle à se mêler du gou- » vernement de l'état, et qu'elle devait laisser ce soin aux » princes du sang. » (Crevier, *Hist. de l'Univers. de Paris*, t. III, p. 235.)

Dans ces conjonctures critiques, où les deux factions (2) se disputant le gouvernement de la France sous un roi souvent en démence, ne reconnaissaient plus ni principes ni devoirs, et déchiraient la monarchie, Gerson sentit que sa position l'exposait à de grands dangers : il les pesa, et pour s'y soustraire il voulut se démettre de la chancellerie ; Jean-sans-Peur l'en empêcha. Cette conduite du prince aventurait le repos de son protégé ; mais comme il le croyait propre à seconder ses projets ambitieux, il lui importait de le maintenir dans cette charge. Cependant, quoique Gerson eût été comblé de bienfaits par le duc de Bourgogne, comme il le reconnaît lui-même dans une de ses lettres (3), l'ascendant du pouvoir ne porta jamais atteinte ni à son intégrité ni à sa noble indépendance.

Le grand schisme d'occident, commencé en 1378, et

(1) Cette harangue, prononcée en 1405, et qui commence par ces mots : *Vivat Rex*, est insérée *ibidem*, t. IV. p. 583.

(2) Ces deux partis avaient chacun leur nom : celui de Jean-sans-Peur se nommait *les Bourguignons* ; l'autre s'appelait *Orléanais*, ou *Armagnacs*, à cause du comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans. Celui des deux qui dominait exerçait tour à tour, contre ceux de la faction opposée, des cruautés dont le récit fait horreur, et qui heureusement ne sont point de mon sujet. Ces alternations subites et rapprochées étaient la source de nouvelles calamités ; car la constitution des sociétés et celle du corps humain se ressemblent : dans les maladies aiguës il n'y a point d'agitation qui ne produise un redoublement de douleur.

(3) « Cui se, quâdam in epistolâ, omnia post Deum opt. max., debere profitetur. » (*Gersoniana*, p. CLXV.)

qui se prolongeait sans qu'on y pût prévoir un terme, avait étendu partout ses rameaux. Toutes les matières inflammables étaient réunies pour agiter les esprits, et l'Église aurait péri, si elle eût été l'ouvrage des hommes. Cet état de choses exigeait dans le chancelier de Paris un génie étendu, ferme et délié. Gerson donna des preuves de toutes ces qualités et dans ses ouvrages et dans les négociations dont on le chargea.

On le voit figurer dans l'ambassade solennelle que la France envoya en Italie en 1407, pour presser Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corrario, appelé Grégoire XII, à abdiquer la dignité papale. Après son retour, il composa divers écrits sur les moyens d'éteindre le schisme que l'ambition excessive de ces deux pontifes conspirait à éterniser.

L'assassinat du duc d'Orléans, commis le 23 novembre 1407, par ordre de Jean-sans-Peur (1), eut pour Gerson des suites dont on rendra compte à mesure que l'ordre des temps les amenera.

Le 28 avril 1408, il assista au concile provincial de Reims, et y prononça le discours d'ouverture sur les devoirs des pasteurs.

L'université de Paris l'ayant député au concile de Pise, qui s'ouvrit le 25 mars 1409, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la déposition des deux papes rivaux, Benoît XIII et Grégoire XII, dans la quinzième session, tenue le 5 juin suivant; et à faire élire en leur place, dans la session dix-huitième, du 26 du même mois, Alexandre V, qu'il complimenta solennellement sur son exaltation. Dans ce discours, il exhorte vivement ce pontife à s'occuper de la réforme des mœurs et de la discipline parmi les ecclésias-

(1) On remarque à la tête du ve volume des *Œuvres de Gerson*, une jolie vignette représentant ce meurtre. B. Picart, *inv.*; Grouwen, *sculp.*

tiques : article toujours le plus fortement recommandé et toujours le plus sûrement oublié. Les hommes consacrés à Dieu étaient alors moins que jamais exempts des faiblesses de l'humanité; et l'esprit du siècle s'opposait aux changemens désirés par Gerson et par un petit nombre de sages.

De retour en France, après la clôture du concile de Pise, le 7 août 1412, il se livra, dans la retraite, à l'examen des matières qu'on devait traiter dans le concile de Constance, dont celui de Pise avait ordonné la célébration. Mais ses travaux furent interrompus l'année suivante. Les Bourguignons dominaient alors et se signalaient par de monstrueux excès, car les crimes des princes semblent autoriser ceux des peuples; tout conspirait à la ruine de la monarchie. « Les » Anglais entraient sans nulle résistance dans la Guyenne. » Il s'agissait de défendre la frontière; la chose pressait, et » l'on résolut de se servir de la rude autorité des bouchers » de Paris (connus sous le nom de *Cabochiens*), pour réus- » sir plus tôt à rassembler quelque finance. Des commis- » saires furent nommés pour taxer chacun selon ses facultés. » Caboche et ses confrères furent commis à la recette; ils la » firent en effet avec leur violence accoutumée et sans mé- » nager personne, conduisant en prison ceux qui ne s'ac- » quittaient pas sur-le-champ, ecclésiastiques, officiers du » roi, ou autres. Le vénérable Gerson, l'honneur de l'uni- » versité, ayant refusé de payer, et ayant doucement re- » présenté que la façon dont on s'y prenait n'était ni hono- » rable, ni selon la loi de Dieu, ils voulurent le prendre; » il se cacha dans les voûtes de Notre-Dame, et ils sac- » cagèrent sa maison (1). » Cette sédition eut lieu au commencement de mai 1413.

A la renaissance du calme, Gerson reprit ses fonctions. Depuis 1405 il était curé de Saint-Jean-en-Grève. Il lui

(1) De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. IV, p. 91, 3e édit.

arrivait quelquefois de monter en chaire pour opposer une digue aux débordemens de l'époque, et pour harceler les perturbateurs du repos public dans des discours pleins de verve et de raison : ce qui, selon les biographes, finit par causer cette émeute populaire excitée par la faction des bouchers, si fameuse dans ces temps malheureux.

Lorsque la haine du duc de Bourgogne eut été éteinte dans le sang de son rival en 1407, ce prince, loin de désavouer son crime, en fit trophée; il obtint même la permission de se justifier publiquement. Le docteur Jean Petit, cordelier de la province de Normandie, qui lui était vendu, le défendit ouvertement dans une grande assemblée, tenue le 8 mars 1408, profanant l'Écriture-Sainte et les Pères pour établir la doctrine du tyrannicide (2). La dignité de ces armes sacrées, dont le crime et la fureur ont si souvent abusé, n'avait point encore été vengée en 1413. Jean-sans-Peur avait même obtenu, le 9 mars 1409, des lettres d'abolition du roi Charles VI. Personne, jusque-là, n'avait osé combattre les maximes criminelles de maître Petit, tant la puissance du duc de Bourgogne imposait à la France. Ce prince, qui avait eu si souvent le dessus, fut enfin obligé de céder au parti des Armagnacs : contraint de quitter Paris en fugitif, le 23 août 1413, il se sauva en Flandre,

(1) Voici cette doctrine : « Un tyran peut être tué licitement, et d'une » manière méritoire, par chacun de ses vassaux et sujets, même clandesti- » nement, par embûches secrètes, par flatterie ou caresses, nonobstant » toute promesse, serment et confédération faite avec lui, sans attendre la » sentence ou mandement de juge quelconque. » Dans un long discours, prononcé avec effronterie, maître Petit entreprit de prouver par douze argumens en forme (en l'honneur des douze apôtres), la doctrine ci-dessus énoncée; et il conclut qu'on devait récompenser l'auteur de l'assassinat, « à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur saint Michel » l'Archange, pour avoir tué le diable, et au vaillant homme Phinées, qui » tua Zambri. » Doctrine diabolique, *inventée dans les petites maisons de l'enfer*. (Voltaire, *Abus de l'intolérance*.)

d'où il ne revint dans la capitale que le 14 juillet 1418, quoique ses gens y fussent entrés dans la nuit du 28 au 29 mai précédent.

« L'université de Paris avait manifesté dès 1410 la dis-
» position où elle était depuis long-temps de condamner la
» détestable doctrine de Jean Petit; mais l'oppression du
» duc de Bourgogne en avait pendant trois ans suspendu
» l'effet. Elle n'eut pas plus tôt recouvré sa liberté, qu'elle
» se mit en devoir de satisfaire à ce que demandaient d'elle
» la vérité et la justice, la sûreté des rois et des princes, et
» l'intérêt de l'état. Elle chargea son chancelier d'exposer
» au roi son louable désir. » (*Crevier*, t. III, p. 370.)

« Dès le 4 septembre 1413, Gerson, dans un discours
» qu'il fit au roi (1), comme député de l'université de Paris,
» attaqua la meurtrière doctrine de Jean Petit, mais avec
» un ménagement infini pour les personnes. En se décla-
» rant contre l'erreur, il épargna les noms de ceux qui la
» soutenaient. Non-seulement il ne nomma pas le duc de
» Bourgogne, mais il ne nomma pas même Jean Petit,
» qui était mort plus de deux ans auparavant (2). » (*Ibidem*, p. 368.) Enfin, Gerson provoqua la condamnation de l'*Apologie* du docteur mercenaire; elle fut proscrite avec un grand appareil, non le 13, mais le 23 février 1414, dans la salle de l'évêché de Paris, et brûlée publiquement le 25 du même mois dans le parvis Notre-Dame. On parla même d'aller déterrer le corps de Jean Petit à Hesdin pour le brûler aussi.

Toute la faveur s'étant reportée vers la maison d'Orléans, on rendit enfin, dans la cathédrale de Paris, le 5 janvier 1415, à la mémoire de l'infortuné dauphin Louis, les honneurs funèbres que le malheur des temps avait différés jusque-là. Gerson, chargé de prononcer l'oraison fu-

(1) Inséré dans le t. V, p. 54, *Op. Gers.*

(2) Mort en 1411 à Hesdin, ville qui appartenait au duc de Bourgogne.

nèbre de ce prince, « y prêcha avec une hardiesse et une » violence qui causèrent beaucoup de surprise; il donna » de grandes louanges au feu duc d'Orléans, disant que le » royaume était bien mieux administré de son vivant qu'il » ne l'avait été depuis; et comme on aurait pu croire qu'il » voulait plutôt exciter les haines que les adoucir, il assura » que son avis n'était point la mort ni la destruction du » duc de Bourgogne; mais qu'il devait être humilié, qu'il » fallait qu'il reconnût son péché, et qu'il donnât satis- » faction suffisante, ne fût-ce que pour le salut de son âme. » Après le service, il reçut de grands éloges des princes » qui le présentèrent au roi, et le lui recommandèrent. » (*De Barante*, t. IV, p. 103.)

Le concile de Constance, ouvert le 5 novembre 1414, mit le sceau à sa haute réputation. Muni d'un sauf-conduit, il y arriva le 21 février 1415, et parut dans cette auguste assemblée avec le caractère d'ambassadeur du roi Charles VI, et de député, tant de l'université de Paris que de la province ecclésiastique de Sens. Il s'y fit admirer par son zèle pour les intérêts de l'Église, et par ses vastes connaissances; il en fut comme l'âme et la langue. Les hommes les plus éclairés de toutes les nations, qui s'y trouvaient réunis, l'honorèrent comme le plus savant théologien qu'il y eût dans toute la chrétienté : il ne s'y traita rien sur quoi l'on ne crût devoir le consulter; et toutes les fois qu'il se présentait quelque point d'une discussion difficile, il faisait un nouvel écrit pour l'éclaircir.

Dans la deuxième session, tenue le 25 mars 1415, il agit avec vigueur contre Jean XXIII, qui avait succédé à Alexandre V, et dont la conduite irrégulière et l'opposition aux vues du concile ne firent qu'accroître le schisme au lieu de l'éteindre. Ce pontife fut déposé solennellement le 29 du même mois; et le 11 novembre 1417, on élut Martin V, qui fut universellement reconnu.

Dans les quatrième et cinquième sessions, tenues le 30 mars et le 6 avril 1415, la doctrine de Gerson relative à la supériorité du concile général sur le pape, triompha pleinement; on y fit le fameux décret qui déclare : « Que ledit » concile, légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit, » faisant un concile général, qui représente l'Église catho- » lique militante, a reçu immédiatement de Jésus-Christ » une puissance à laquelle toute personne de quelqu'état » et dignité qu'elle soit, même papale, est obligée d'obéir » en ce qui appartient à la foi, à l'extirpation du présent » schisme, et à la réformation de l'Église dans son chef et » dans ses membres. » Ce décret, provoqué par Gerson, fut approuvé par Martin V, et confirmé par le concile de Bâle en 1431. C'est aussi la doctrine à laquelle le clergé de France a toujours fait profession d'être attaché, notamment dans son assemblée mémorable de 1682.

Dans la quinzième session, le 6 juillet 1415, Gerson fit proscrire les erreurs de Jean Hus, et poursuivit ensuite, avec une courageuse persévérance, la condamnation de la doctrine de Jean Petit; mais il ne put obtenir qu'elle reçût toute la flétrissure qu'elle méritait. Tout ce que le crédit, la puissance, les sollicitations, les largesses (1) peuvent opérer; tout ce que l'esprit de chicane peut suggérer de ruses, d'artifices, de subterfuges à des plaideurs de mauvaise foi, fut mis en œuvre par Jean-sans-Peur et par ses émissaires; et ce ne fut pas entièrement sans fruit. Le crédit de ce prince était si grand que, quoi que Gerson pût faire,

(1) Le P. Daniel rapporte, d'après les registres de la chambre des comptes de Dijon, que les ambassadeurs de Jean-sans-Peur étaient chargés de distribuer deux cents écus d'or aux théologiens, de la vaisselle et des bijoux aux prélats, et qu'ils firent présent à un cardinal d'un manuscrit inappréciable de Tite-Live, et de plusieurs queues de vin de Bourgogne. Que de manœuvres ourdies pour faire triompher une doctrine qui arma les Clément, les Chatel, les Ravaillac, ces monstres pétris de boue et de sang!

il n'y put obtenir la condamnation solennelle d'une si détestable doctrine. Il harangua (1), il écrivit, il cria, il protesta; mais ce fut en vain, les intérêts présens et la crainte qu'inspirait le duc de Bourgogne, l'emportèrent sur tous ses efforts. On se borna à condamner seulement la proposition qu'il est permis à tout particulier de tuer ou de faire tuer un tyran, sans dire d'où cette proposition était tirée, ni l'imputer à personne.

Après la clôture du concile, le 22 avril 1418, Gerson voulant se dérober à la colère d'un prince qu'on n'offensait point impunément, et qui avait conservé de nombreux partisans en France, n'osa y revenir. Il crut n'avoir d'autre ancre de salut que dans un ostracisme volontaire; et pour mettre sa vie en sûreté, il quitta Constance au mois de mai, et, travesti en pèlerin, il erra quelque temps dans les montagnes du Tirol, et s'arrêta enfin à Rathemberg, où il fut accueilli avec distinction par le duc Albert de Bavière. Bientôt après il se retira dans le duché d'Autriche, où le duc Frédéric III, qui l'avait connu au concile de Constance, lui offrit un asile. La culture des lettres adoucit les soucis de son exil. L'abbaye des bénédictins de Moelck possédait plusieurs copies de ses ouvrages, composés dans ces contrées.

Jean-sans-Peur, ce colosse de puissance et de richesses,

(1) Voici de quelle manière il s'énonça dans un discours qu'il fit au concile, le 5 mars 1416. On y trouvera un échantillon de son éloquence : « O s'il » était donné aux trois fils du duc d'Orléans, ces déplorables enfans d'un » père infortuné, à ces pupilles, orphelins, de paraître devant votre auguste » et sainte assemblée; s'ils pouvaient se faire entendre de vous, ils vous sol- » liciteraient plus par leurs gémissemens, leurs sanglots et leurs larmes, que » par leurs discours et leurs prières, et vous imploreraient en criant : Rendez- » nous justice, rendez-là à notre père. O si vos yeux, pleins de miséricorde, » les voyaient se prosterner à vos pieds, en vous adressant cette juste demande, » de quels traits de compassion intime ne seraient pas blessés vos cœurs, que » la charité rend si sensibles? Concevez vous-mêmes, messieurs, quels se- » raient vos sentimens : car pour moi, je ne puis les exprimer. »

avec qui peu de monarques pouvaient rivaliser, ayant été assassiné le 20 juin 1419, Gerson rentra en France, bien résolu d'abandonner la scène mouvante des passions et des grandeurs pour vivre dans la solitude, où l'on goûte la paix, même avec soi, quand on y arrive exempt de remords. Il se réfugia à Lyon auprès de son frère, prieur du couvent des Célestins. Cette ville qui tenait pour le jeune dauphin, *Charles*, alors âgé de seize ans et demi (parvenu à la royauté en 1422, sous le nom de Charles VII), était un lieu de sûreté contre la faction des Bourguignons. Après avoir demeuré quelque temps caché dans ce monastère, il en sortit quand vinrent à luire des jours plus heureux, et se fixa pour toujours dans le cloître de l'église collégiale de Saint-Paul. Il y vécut dans la retraite et dans les exercices d'une vie humble et pénitente, et se consacra pour le reste de ses jours à instruire le simple peuple, dans des discours familiers, et à enseigner aux petits enfans les élémens de la langue latine et de la doctrine chrétienne.

« Il avait un zèle tendre pour l'instruction de cet âge, et » non content d'y travailler de vive voix, il composa un » ouvrage touchant les moyens d'attirer à Jésus-Christ les » petits enfans : *De parvulis ad Christum trahendis*. C'est » dans ces exercices et dans cet état, si grand aux yeux de » la foi, que Gerson termina sa carrière le 12 juillet 1429. » Il se sentait défaillir depuis quelque temps, et il s'était » préparé pour intercesseurs auprès de Dieu ces mêmes » enfans qu'il catéchisait, et à qui il avait dicté et fait ré- » péter tous les jours, plusieurs mois avant sa mort, cette » humble formule de prières : *Mon Dieu, mon Créateur,* » *ayez pitié de votre pauvre serviteur Gerson.* » (Crevier, t. III, p. 492.)

Il fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent (1), qui

(1) Cette église, convertie en magasin de fourrage en 1793, a été depuis incendiée et démolie : elle fait aujourd'hui partie d'une place publique. Elle tombait

tient à la collégiale de Saint-Paul, à laquelle elle sert de paroisse. On mit sur son tombeau ces paroles qu'il répétait souvent : *Levez-vous en haut; faites pénitence et croyez à l'Evangile.* On y grava cette épitaphe, qui donne une idée de la versification funèbre de ce siècle :

Magnum parva tenet virtutibus urna Joannem
Præcelsum meritis, Gerson cognomine dictum,
Parisiis sacræ professor theologiæ :
Claruit ecclesiæ, qui Cancellarius; anno
Milleno Domini, centum quater atque vigeno
Nono, luce petit superos julii duodenâ.

Son tombeau devint célèbre par un grand nombre de miracles, et par une chapelle qu'on erigea à sa mémoire avec un autel où l'on plaça son image. On lui a rendu à Lyon, pendant un siècle et demi, les honneurs religieux, comme à un bienheureux digne d'être invoqué; et cette

en ruine en 1640, et fut réparée par MM. Mascarany, gentilshommes grisons. Ils restituèrent, en lettres d'or, sur un marbre noir, à la droite de la chaire à prêcher, l'épitaphe de Gerson, et y ajoutèrent cette inscription, qui est tout entière en lettres majuscules, comme les inscriptions romaines :

Æ. M.
D. Jo. Charlieri de Gerson evangel. Xpianiss. piiq. doct.
Restitus. cum Symbolo. publico. ac privato. lemmate. titulus.

La chapelle et l'épitaphe érigées à sa mémoire, avaient été détruites durant les guerres du calvinisme. «Gerson, dit le P. Colonia dans son *Histoire* » *littéraire*, était alors parfaitement oublié à Lyon. On ne savait pas même où » était son tombeau, lorsqu'on le trouva par hasard, l'an 1643, en creusant » profondément la terre, à l'occasion de l'enterrement de la dame Grassis. » Le caveau où était son corps, revêtu de ses habits sacerdotaux, fut ouvert : » ce ne fut qu'alors que sa mémoire commença à revivre dans cette ville, » et attira de nouveau les hommages des fidèles. La relation que l'abbé Vernay fit de cette découverte, contient les miracles qui eurent lieu alors. Elle a paru avec ce titre : *Johanes Charlierus, à tumulo gloriosus* (la gloire de Jean Charlier renaissante de son sépulcre). *Lyon*, 1643, in-4°, avec son portrait en pèlerin. Du Pin l'a réimprimée à la tête de son édition, p. CLXXXVIII à CXCV. Gerson ayant renoncé à ses dignités et à ses places, l'église de Lyon lui avait assuré la jouissance de la terre de Quincieu.

dévotion n'a cessé que sur la fin du seizième siècle. Il est permis de croire qu'une canonisation en forme aurait autorisé son culte, si la cour de Rome n'eût appréhendé d'accréditer les maximes de ce grand théologien sur la nature et les droits de l'Église, par la vénération qu'elle eût fait rendre à sa personne. Le fragment d'une lettre du clergé de Lyon à l'évêque de Bâle, du 22 février 1504, prouve l'idée qu'on avait de sa sainteté, et combien il méritait qu'on allongeât nos litanies de son nom. (*Gersoniana*, CLXXI.)

Par l'étendue de son esprit, la force de son caractère, et le noble usage qu'il fit de l'un et de l'autre, Gerson fut un des plus grands hommes de son siècle. Jamais personne n'a été tant loué et à si juste titre. De Launoy et du Pin ont recueilli les témoignages d'une nuée de panégyristes de sa doctrine et de sa piété, parmi lesquels ils comptent deux conciles généraux, dix-sept synodes particuliers, douze évêques, et un très grand nombre d'écrivains du premier ordre. Les cardinaux Torquemada et Bellarmin, et autres célèbres ultramontains, quoique opposés à ses sentimens sur *la puissance ecclésiastique*, parlent toujours de lui comme d'un personnage docte et pieux, qui, par son amour pour la paix et son zèle pour la foi, combattit toutes les hérésies, et mérita d'être surnommé *le Docteur très chrétien*, et proclamé par le cardinal Zabarella, *le plus excellent docteur de l'Église*.

En général, on découvre chez lui une science profonde, qui épuise les sujets importans; un jugement solide, qui s'attache à l'Écriture-Sainte et aux principes d'une raison éclairée; un amour sincère de la vérité, un courage à toute épreuve pour la soutenir, une grande résignation à toutes les contradictions auxquelles son zèle pouvait l'exposer. Ces rares qualités étaient relevées par un grand fonds de modestie, par des mœurs simples et pures, et surtout par un caractère de modération qu'il déploya au milieu des

disputes animées et des affaires épineuses où il se trouvait engagé.

Aucun théologien, depuis l'introduction des fausses décrétales, n'avait plus nettement démontré la suprématie de l'Église, en ce qui concerne la foi et les mœurs. Aussi ceux qui depuis ont traité cette matière, se sont appuyés de ses principes et de son autorité; ils l'ont préconisé comme le plus intrépide défenseur des maximes opposées à la puissance absolue des souverains pontifes, ce qui n'empêcha point qu'il ne reconnût que le pape, en qualité de successeur de saint Pierre sur le siége de Rome, a dans l'Église universelle une primauté, non-seulement d'honneur et de préséance, mais encore d'autorité et de juridiction. On ne peut donc lui reprocher d'avoir voulu énerver la puissance pontificale. S'il a publié un traité *De auferibilitate Papæ ab Ecclesiâ*, ce ne fut point, comme quelques-uns l'ont imaginé, pour reconnaître dans l'Église le pouvoir de supprimer la papauté, mais pour prouver qu'il est des circonstances où l'Église peut être pour un temps sans pape, et qu'il est des cas où elle a le droit de le déposer.

La piété de Gerson, quoique vive et zélée, ne fut ni superstitieuse ni crédule; il s'éleva contre l'abus des flagellations, dont Vincent Ferrier était l'apôtre, et lui adressa à ce sujet des remontrances amicales. Il attaqua et les erreurs de la magie, et les rêveries de l'astrologie judiciaire, et les préjugés de la médecine empirique; et, loin de se montrer favorable aux extases et aux visions, on sait que le concile de Constance aurait condamné celles de sainte Brigitte, sur sa proposition, si elles n'eussent trouvé un apologiste dans le cardinal Torquemada. Mais chaque siècle a ses erreurs et ses préventions; en les heurtant, l'homme supérieur doit nécessairement les affaiblir; mais il n'appartient qu'à la raison, mûrie par le temps, de les vaincre : il ne reste au sage qui les a combattues avec un courage que le dé-

faut de succès n'a pu rebuter, que la gloire d'avoir préparé leur chute; ce qui suffit pour que l'histoire le range parmi ceux qui ont contribué aux progrès de la civilisation.

L'université de Paris proposa en 1772, pour sujet du prix d'éloquence latine, l'éloge de Gerson, et couronna, dans sa séance publique du 5 août 1773, l'ex-jésuite Jean Julien Geoffroy, dont le discours est inédit. Nous ne manquons pas de panégyriques de ce grand homme; on a célébré ses louanges, et rendu à sa mémoire des hommages dignes d'un noble caractère et d'une belle renommée; mais sa vie manque à notre histoire (1).

Ses ouvrages :

La vie d'un homme semble à peine suffisante pour écrire le grand nombre d'ouvrages qu'a laissés Gerson. C'est l'auteur le plus fécond de son temps : il s'est exercé sur tous les objets de la science ecclésiastique. Il est peu d'écrivains dont les ouvrages aient été plus répandus, plus souvent transcrits (2), comme il n'en existe guère dont on ait des éditions partielles plus anciennes et plus multipliées. Il serait trop long d'énumérer ces impressions, dont plusieurs portent le cachet des premières productions de l'art. Nous renvoyons le lecteur, curieux de les connaître, aux bibliographes qui ont traité des ouvrages typographiques du xve siècle (3).

(1) L'abbé Antoine Péreira, oratorien, a publié, en portugais, l'*Abrégé de la Vie de Gerson*, et celui de ses écrits et de sa doctrine. *Lisbonne*, 1769, 2 vol. in-12 : compilation extraite du *Gersoniana*, imprégnée des sentimens particuliers du traducteur. Deux ecclésiastiques, connus dans la république des lettres, travaillent, chacun de leur côté, à la vie du docte chancelier. On connaît l'*Esprit de Gerson*, publié par le Noble, dont la première édition a paru en 1691, et la dernière en 1801.

(2) On remarque parmi les manuscrits de la BB. du roi, des MSS. sur vélin de quelques ouvrages de Gerson, cotés 458, 479, 590, 1198, 2049, 3314, 3501, 3524, 3609 B., 4359 et 6710.

(3) On compte environ 15,000 impressions faites durant cette période (de

La première édition générale de ses œuvres parut à Cologne, chez Jean Kœlhoff de Lubeck, 1483—1484, 4 vol. in-fol., *min.* goth.

On publia depuis les suivantes : Strasbourg, Jean Prüss, 1488, in-fol.; *it.*, Strasbourg, *ib.*, 1489, 3 vol. in-fol., goth., édition donnée par Geyler, où se trouve l'éloge de Gerson, par Schot, chanoine de Strasbourg; *it.*, Bâle, Nicolas Keseler, 1489, 3 vol. in-fol.; *it.*, Strasbourg, Marc Flach, 1494, in-fol. goth.; *it.* (Nuremberg, Jean Sensensmid), sans désignation de lieu, in-fol.

Ces éditions diverses, signalées dans les *Annales typographiques* de Panzer, reparurent à Bâle, à Lyon, à Paris, à Vienne, etc., dans le XVIe siècle, plus ou moins complétement, ou avec des additions, mais sans beaucoup d'ordre. En 1606, le docteur Richer en donna une moins imparfaite; Paris 3 vol. in-fol. (1). La rareté de cette édition engagea du Pin à publier celle-ci :

Joannis Gersonii opera omnia, novo ordine digesta et innumeris in locis emendata; quædam nunc primùm edita. Anvers (Amsterdam, J. L. de Lorme), 1706, 5 vol. in-fol., avec un beau portrait de l'auteur.

1457 à 1500); mais dans ce nombre, on en remarque à peine 1500 dignes d'occuper une place distinguée dans les bibliothèques, et de fixer l'attention des curieux. Laire (*Index librorum ab inventâ typographiâ ad annum* 1500); de la Serna, Santander (*Dict. bibliogr. choisi du* XVe *siècle*), van Praet et Guill. Debure (*Catalogue de la Vallière*, 1783, 3 vol. in-8°); Brunet (*Manuel des Libraires et des Amateurs*), ont fait de belles descriptions des ouvrages les plus intéressans de Gerson, imprimés dans le XVe siècle. Plusieurs de ces productions ont été traduites en italien et en anglais. Quelques-uns des opuscules latins de ce théologien ont passé dans notre langue.

(1) Richer a encore publié : *Apologia pro Joanne Gersonio pro supremâ ecclesiæ et concilii generalis auctoritate, atque independentiâ regiæ potestatis ab alio quàm à solo Deo.* Leyde, 1676, in-4°; ouvrage posthume, composé en 1606. Richer l'opposa à un écrit italien que Bellarmin avait fait contre deux traités de Gerson, imprimés en Italie, pour la défense de la république de Venise contre le pape Paul V.

Cette édition, rangée dans un ordre méthodique, est la plus complète et la meilleure. Les ouvrages de Gerson y sont distribués en cinq classes : la première comprend les traités dogmatiques; la deuxième, ceux qui regardent la discipline; la troisième, ceux qui ont rapport à la morale et à la piété, tels que les sermons (1); la quatrième, ceux qui ont pour objet l'explication de l'Écriture-Sainte; les divers écrits détachés, sous le titre général d'Œuvres mêlées, composent la cinquième classe. Le premier volume est orné d'un *Gersoniana :* ouvrage curieux et digne d'être lu par les amateurs de l'histoire littéraire, et qui contient un historique abrégé des controverses, de la doctrine et des ouvrages de l'auteur et de ceux qui lui sont attribués (2).

Nous ne pourrions, sans sortir des bornes que nous nous sommes prescrites, entrer dans le détail de cette multitude d'ouvrages. Il suffira, pour notre objet, de rapporter les principales maximes et les règles de conduite qui en résultent.

1° La puissance ecclésiastique est toute spirituelle; elle a été conférée surnaturellement par Jésus-Christ à ses apôtres et à ses disciples, pour passer à leurs successeurs

(1) La plupart, prononcés en français, y paraissent en latin, traduits par Jean Brisgoëk, théologien allemand.

(2) Du Pin n'y a point compris les deux ouvrages suivans, dont Gerson est l'auteur : 1° *les Géorgines*. Pierre Gervaise, assesseur de l'official de Poitiers, en fait mention dans sa lettre en vers, insérée, la 22e en nombre, parmi les *Lettres familières* de Jean Bouchet (1585, in-fol.) ; la Croix du Maine, *BB. fr.*, t. I, p. 507); 2° *Liber nomine* Florretus, *metricè*, *cum commento Jo. Gersonis*, 1510, in-4° (BB. du roi, n° 12692); *it.*, Lyon, 1494, in-4°, (*ib.*, C. 14276); *it.*, Paris, Jehan Petit, 1500, in-4° (BB. Maz., C. 10591). Cet ouvrage, que Gerson honora d'un commentaire, paraît être de Jean de Garlande, poète du XIe siècle. C'est du moins le sentiment des Bénédictins, (t. VIII, p. 91 de leur *Histoire littér. de la Fr.*), où ils ne parlent point de la traduction anonyme en vers français, imprimée à Rennes en 1485, in-4°, et réimprimée in-8°, sans nom de ville ni de typographe.

légitimes, jusqu'à la fin des siècles; elle ne doit servir qu'au maintien de la société chrétienne, et à conduire les hommes au salut éternel. 2° Cette puissance, considérée par rapport à son objet, se divise en deux branches, qui ont une souche commune; savoir, la puissance d'ordre et la puissance de juridiction : la première regarde la consécration du corps de Jésus-Christ, l'administration des Sacremens et les autres fonctions du saint ministère; la seconde, concerne le for intérieur ou le for extérieur : renfermée dans le for intérieur, elle ne s'exerce que sur ceux qui s'y soumettent volontairement, et n'a pour but que de les éclairer et de les sanctifier, en remédiant aux plaies de leur âme; et quand elle se porte vers le for extérieur, elle n'a pour objet que les peines spirituelles, dont la plus grande est l'excommunication. 3° L'autorité du concile général est souveraine dans la société chrétienne; elle décide en dernier ressort les causes de la foi, et c'est à elle qu'il appartient de réformer l'Église dans son chef et dans ses membres. 4° Dans les temps de schisme, lorsqu'on ne connaît pas certainement entre deux prétendans à la tiare, lequel est le pape légitime, il faut s'abstenir de se condamner mutuellement, et surtout ne se point séparer de la communion les uns des autres. 5° Quoique l'Écriture-Sainte soit la règle de la foi, elle est susceptible de différentes interprétations, et c'est à l'Eglise seule qu'il appartient d'en donner le véritable sens. 6° Toute doctrine annoncée par ceux qui n'ont pas autorité d'enseigner dans l'Église, doit être suspecte, encore plus si elle n'est pas conforme à l'Écriture-Sainte et à la tradition. 7° Les juges de la doctrine sont le concile général, dont les décisions sont infaillibles et irréformables, le pape dans toute l'Église, et chaque évêque dans son diocèse. 8° Tout miracle qui n'est ni nécessaire, ni utile, qui n'a point de rapport à la religion, qui ne tend ni à confirmer la foi, ni à main-

tenir les bonnes mœurs, doit être rejeté; encore plus, s'il tend à établir une doctrine nouvelle, ou contraire à celle de l'Église. 9° Il en est de même des révélations et des autres opérations extraordinaires; il ne faut point les attribuer à Dieu, lorsqu'elles renferment quelque circonstance capable de les rendre suspectes d'illusion, et surtout lorsqu'il en résulte des inductions peu conformes à la véritable doctrine. 10° Toutes les fois qu'il y a lieu de croire que l'orgueil, l'intérêt ou l'envie de faire du bruit dans le monde, sont le principe de ces sortes d'opérations, il faut les mépriser et les rejeter.

Tel est le précis de la doctrine contenue dans les nombreux ouvrages de Gerson; on y trouve plusieurs des défauts de son siècle : son style est inégal, dur et négligé. Néanmoins, lorsqu'il s'anime, et qu'il prie, exhorte ou conseille, ces défauts disparaissent. On ne peut que profiter beaucoup en lisant ses écrits avec application; et pour connaître parfaitement l'histoire de ce qui se passa dans l'Église d'Occident, sur la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, et les sentimens de la Faculté de théologie de Paris et de l'Église gallicane de cette époque, il est presqu'indispensable de recourir aux écrits de notre docte Ardennais.

Quoique employé presque toute sa vie dans d'importantes affaires, et presque toujours les armes à la main pour défendre la vérité, son imagination prenait quelquefois le soin d'amuser sa raison. C'est alors qu'il se délassait avec les muses. Le grand nombre de vers semés dans ses ouvrages, l'ont fait ranger par Gérard Jean Vossius parmi les poètes latins. Il se les était rendus familiers durant sa jeunesse, car on remarque dans plusieurs de ses harangues, des passages d'Horace, d'Ovide, de Perse, de Sénèque, de Térence et de Virgile.

Le poème de 2936 vers qu'il fit en l'honneur de saint

Joseph, *Josephina carmine heroïco decantata*, est d'un caractère fort singulier. Il est partagé, non pas en douze chants, mais en douze *distinctions*, ce qui semble d'abord annoncer une composition empreinte du mauvais goût qui régnait au commencement du xve siècle. « Cependant, dit » le P. Colonia, on y trouve non-seulement du feu et de » l'imagination, mais encore un goût poétique et une lati- » nité beaucoup meilleurs que ne le portait la barbarie de » ce temps. » Et on peut croire qu'il n'a manqué à Gerson, pour occuper une place distinguée sur le Parnasse, que d'être né un siècle plus tard. On en jugera par ce fragment, où il décrit la fuite de Joseph en Égypte, qu'il égaie par une fiction poétique empruntée du livre de la *Genèse* au sujet d'Abraham, arrivant d'Égypte avec Agar son épouse :

Post iter emensum duri multique laboris,
De procul inspicitur quæsiti terra Canopi.
Hinc horror subitus amborum corda, pavorque
Concutit, ipsa licet mens inconcussa resistat.
Vir prior alloquitur sponsam : cognosco decora
Quòd sis, ô Domina. Gens ista libidine fervens,
Fœdis urgetur stimulis, si sciverit uxor
Quòd mea sis, mihi quid nisi mors, ô virgo paratur ;
Atque pudicitiæ tibi discrimen ? Pharaonis
Ducet ad aspectum mox te manus improbua servi.
Sors indigna nimis !

Après, Joseph, à l'exemple d'Abraham, prie Marie de dire qu'elle est sa fille et non pas son épouse, et il abandonne le reste aux soins de la Providence.

Dic, quæso, Maria,
Filia quòd mea sis. Hoc ætas credere verum
Suadebit. Reliquum auxilio committo superno.

Il y a eu de graves contestations entre les savans, pour savoir à qui de Gersen, de Gerson et de Thomas à Kempis on doit attribuer le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Le

Gersoniana offre une longue dissertation sur ce sujet. Du Pin y rapporte les raisons alléguées de part et d'autre, et après un examen fort circonstancié, il laisse la chose indécise. Elle le sera long-temps encore, à en juger par les divers écrits publiés depuis sur ce sujet. Gerson reste donc toujours sur la ligne de ceux à qui l'on fait honneur de ce livre, le plus beau, dit Fontenelle, qui soit sorti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas. Il faut donc qu'on ait cru notre docte chancelier capable d'écrire d'une manière si sublime sur la théologie mystique.

Son portrait. 1° N..., dans les *Hom. Ill. de Thevet*, p. 213; 2° dans le *Theatrum* de Freher; 3° Van Merlen, 1653, in-8°; 4° L. Surugue, in-4°; 5° Mad. Masson; 6°... dans *Odieuvre*; 7° N... Picart *delin.*, 1713, Surugue *sculp.*, in-4°, en habit de pélerin; 8° dans la *Galerie* de Landon.

Marlot, *Met. Rem.*, t. I, p. 696; de Launoy, *Hist. Navar. Gymnasii*, t. II, p. 480 à 532; Du Boulay, *Hist. Univ. Parisiensis*; Crevier, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. III et VII; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, t. II, p. 368 à 388; id., *Antiquités de Lyon*, p. 134 à 137; du Pin, *BB. des Auteurs Eccl.*, t. XII, p. 66 à 78, édit. in-4°; Oudin, *De Scrip. Eccl.*, t. III, p. 2263 à 2292; Audiffredi, *Specimen*, édit. italicarum sæc. XV, p. 152, 324, 339, 357, 377; Bayle, *Dict. Crit.*, art. *J. Petit*; Le Clerc, *BB. Choisie*, t. X, p. 1 à 78; Vonder-Hardt, *Act. Conc. Constant.*, t. I, part. IV, p. 26; Lenfant, *Hist. du concile de Pise et de Constance*. (Voy. l'art. *Morel*, n° 2.)

GERSON (*Nicolas*), frère du chancelier, né à Gerson (1) vers l'an 1382, était l'un des douze enfans d'Arnoul le Char-

(1) Ce lieu, qui était de la dépendance du village de Barby, est entièrement détruit; mais en 1666 on y voyait encore un reste de muraille de la maison natale du célèbre Gerson, que les gens du pays appelaient le *Pignon de Gerson*.

lier, et d'Elisabeth la Chardenière d'Ailli. Ceux que le vieux style ne rebute pas, liront peut-être avec plaisir l'épitaphe de sa mère : elle est gravée en caractères gothiques, et subsiste encore presqu'effacée dans l'église de Barby, près de Rethel. La voici mot à mot, et selon l'orthographe du temps :

Élisabeth la Chardenière,
Qui fin bel ot, z vie entière,
D'Arnout le Charlier, épouse,
Auxquels enffans ont été douse;
Devant cest hus fut enterrée,
M. quatre cens z I. l'année;
Estait d'Iuing le jour huitime :
Jhesus li doint gloire Saintime (1).

Nicolas Gerson vint faire ses études au collége de Navarre à Paris, en 1391, et fut reçu maître ès-arts en 1396. Il entra depuis chez les Célestins; mais on ignore le lieu et la date de sa profession religieuse : on sait seulement qu'il était sous-prieur du monastère de la Trinité de Villeneuve-lès-Soissons en 1419.

Il eut la plus grande part à la tendresse du chancelier son frère, qui lui a écrit deux lettres. La première concerne Jean Gerson leur frère : elle est dans l'édition de du Pin, t. III, p. 741 à 743. La seconde roule sur les moyens de résister à la tentation. Il l'exhorte à dire, comme saint Martin, en la solennité duquel il prononça ses vœux : *Le Seigneur est mon soutien, et je ne craindrai point ce que l'homme pourra me faire.* Du Pin rapporte cette lettre très affectueuse (t. III, p. 744 à 746.) L'on voit encore *ibidem.*, p. 746, une autre lettre du chancelier, par laquelle il recommande vivement Nic. Gerson son frère, au prieur de la maison dont il était alors conventuel.

(1) Pour l'intelligence de ce monument d'antiquité, il faut remarquer que le mot *ot* répond à l'*habuit* des latins, *eut*; le mot *hus*, veut dire *porte*; les *z* signifient *et*.

Du Pin signale ce religieux comme un homme d'une vertu austère, *vir austerioris vitæ*. Le chancelier loue sa sainteté éminente, déplore sa perte prématurée, et consacre l'amitié qui les unissait dans une épître en vers, adressée à Jean Gerson son frère, bénédictin de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Voici ce monument élevé à la gloire de la famille de Gerson :

Gersonis epistola consolatoria, ad Joannem Germanum *suum, monachum, in cœnobio S. Remigii Rhemensis, super morte alterius Germani sui* Nicolai, *ordinis cœlestinorum, et sororum suarum.*

EPIGRAMMA.

Monice, quem mihi dat frater natura sequendum,
Nostri sunt generis, quæ monumenta vides.
Arnulpho *Charlier,* cui nupsit *Elisabeth* olim,
Gerson origo fuit, advena voce sonans.
Dotavit Deus hos bis senâ prole, puellæ
Septenæ numero, quinque fuêre mares.
Primus theologus, monachi tres, mortuus alter
Infans, et nupsit filia sola viro.
Frater *Petre,* rapit te mors, et te, soror *Agnes*,
Infantes; vivit purus uterque Deo.
Ægra *Sabina* soror vivens, mala sustinuisti
Jugiter, hinc moriens reddita bona capis.
Cara soror *Raulina* vale, quæ commeruisti
Consors esse Jesu, cujus eras famula.
Hospita pauperibus et mystica, *Martha,* fuisti.
Te vocat, inde Jesus, tu *Benedicta,* veni.
Tempora complesti consummatus cito multa,
Frater cordis amor, tu *Nicolae*, mei :
Cœlos, credo equidem, tu cœlestinus adisti,
Cœlica semper amans, dum peregrinus eras.
Sors lugenda manet nobis, quos vita superstes
Septem servat adhuc, torquet et exilio.

Nic. Gerson n'a point écrit ; mais est-il nécessaire de laisser des monumens publics de son savoir, pour acquérir le droit de vivre dans la postérité ? la tradition constante

de son ordre dépose qu'il mourut victime de son zèle, en administrant les derniers secours de la religion à des pestiférés? on pensera, sans doute, que de pareils services équivalent à bien des livres; on quitte doucement la vie quand une charité si tendre en a signalé les derniers momens.

Becquet, *Gallicæ cœlestinorum Congregationis, virorum vitâ aut scriptis illust., elogia Hist.*, p. 108; de Launoy, *Navar., colleg. histor.*, p. 99, 100 et 482; du Pin, *Gersoniana*, t. I, p. XXXIV; t. III, p. 767; *Journ. de Verdun*, sept. 1706, p. 209.

GERSON (*Jean*), frère des précédens, était né à Gerson vers l'an 1384. Comme ses frères il vint étudier à Paris au collége de Navarre, où il fut admis au nombre des élèves en théologie en 1404. La gloire que ses talens pouvait lui attirer, et les douceurs dont il eût pu jouir dans le monde, furent pour lui sans attrait. Son amour pour la solitude le fit entrer dans l'ordre des Célestins. Il y émit ses vœux en 1407, au monastère de la Sainte-Trinité, situé à Limay, près de Mantes, diocèse de Rouen. La prière, les devoirs de son état et l'étude, y partagèrent tout son temps.

Devenu premier prieur du couvent de Lyon, après avoir exercé les mêmes fonctions dans plusieurs communautés de son ordre, il donna un asile à son frère aîné, qui avait tout à craindre de la vengeance du duc de Bourgogne. Cette marque d'attachement fraternel était due au chancelier de Paris, car il aimait et considérait singulièrement le prieur de Lyon : il le lui avait prouvé en diverses circonstances, surtout en lui adressant plusieurs de ses ouvrages, entr'autres son *Traité des moyens de discerner les fausses visions des vraies*, et ses quatre livres *de la Consolation de la Théologie*, qu'il avait composés à Rathemberg, pour adoucir la rigueur de son exil.

Le P. J. Gerson mourut en 1434, étant prieur de la mai-

son de Lyon. Sentant sa fin s'approcher, il demanda et reçut les derniers secours de la religion, avec cette ferveur et cette piété qui ne s'étaient jamais démenties dans le cours de sa vie; et, selon le témoignage du P. Dom Becquet, dans son *Histoire latine des Écrivains célestins de la Congrégation de France*, il emporta dans le tombeau la réputation d'un saint. Ses restes furent inhumés dans le chœur de l'église de son couvent, et couverts d'une épitaphe qui retraçait le souvenir de ses vertus. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici cette inscription tumulaire, détruite vers 1780, lorsque l'édifice qui la contenait fut démoli. Le P. J. Gerson a quelquefois été confondu avec le chancelier : la parité des noms a jeté Possevin, Freher et plusieurs autres, dans cette méprise. Nous avons de lui :

Epistola ad R. P. Anselmum cœlestinum, de operibus Joannis cancellarii, fratris sui : insérée dans le t. I, p. CLXXIV à CLXXVII des œuvres du grand Gerson. Cette épître est précédée d'une lettre de condoléance de M. de Talaru, archevêque de Lyon, du 17 juillet 1429, à Jean Gerson, sur la mort du chancelier.

Dom Benoît Haeften, bénédictin belge, traitant dans ses *Disquisitiones monasticæ* (Anvers, 1644, 2 vol. in-fol.) des commentateurs de la règle de saint Benoît, met à leur tête frère *Jean*, célestin. Son commentaire, dédié aux PP. Célestins, où il dit avoir été élevé, était dans la BB. de Saint-Martin de Tournai. Dom Becquet pense que ce commentateur peut être Jean Gerson, célestin.

L'homonymie des deux frères Jean Gerson, leur a fait attribuer à l'un et à l'autre, *Tractatus de elevatione mentis in Deum; sive Alphabetum Divini Amoris :* ouvrage tiré en partie des écrits du chancelier, et inséré dans le t. III, pag. 773 à 799 de l'édition de du Pin; imprimé avant in-4°, *sine loco et anno*, et in-8°, goth. *Paris, George Mit-*

telkus, 1493. Ce livre est de *Jean Nyder*, dominicain allemand, mort vers 1440, et à qui il a été restitué dans l'édition de cet ouvrage publiée à Paris en 1516, in-8°. Il est très-certain que dans le prologue de cet *Alphabetum*, on cite Gerson; or, il n'y a pas d'apparence que cet écrivain se fût ainsi cité lui-même avec saint Jérôme, saint Ambroise, saint François, etc. Le fond de cette remarque est tiré de J. A. Fabricius, *BB^a Lat. méd. ætat.*, art. J. Nyder (où n'est pas indiquée l'édition de 1493, in-8°). Comme le grand Gerson a paraphrasé, pour ses sœurs, la traduction en langue vulgaire du *Stimulus Divini Amoris* de saint Bonaventure, des bibliographes inattentifs lui ont attribué l'*Alphabetum Divini Amoris*. L'erreur que nous signalons a été renouvelée en 1777 par Dom Jean François, dans sa *BB. des Ecrivains de l'ordre de saint Benoît*. « Jean Gerson, célestin, » y dit-il, est auteur de l'*Alphabetum Divini Amoris*, » que son frère, chancelier de l'université de Paris, a fait » imprimer à la fin de son traité sur le *Cantique des Can-* » *tiques*. » Comment Gerson, mort en 1429, a-t-il pu *faire imprimer* un ouvrage de son frère, l'imprimerie n'ayant été inventée en Europe qu'en 1457. Au reste, cette méprise ne doit pas étonner de la part d'un homme qui n'a écrit la bibliographie que sur des ailes de papillon. Amort a publié en 1764 : *Moralis certitudo*, etc., où il combat l'opinion du P. Faita, abbé du Mont-Cassin, qui attribuait l'*Imitation de J.-C.* à Jean Gerson, prieur des Célestins de Lyon.

Becquet, p. 109 et 111; du Pin, *Gersoniana*, t. I, p. xxxiv; de Launoy, p. 208 et 482; Audiffredi, *BB^a Casanat.*, t. II, p. 232.

GERSON (*Thomas* DE), fils d'une des sœurs des précédens, naquit, vers 1415, au village de Gerson, dont le nom lui est resté. Il fit ses études au collége de Navarre, et il les eut à peine finies qu'on le chargea d'y enseigner les humanités. Il n'y

avait alors à Paris qu'un professeur de philosophie morale, que l'on renouvelait tous les deux ans : et comme la faculté des arts était composée de quatre nations, elles nommaient alternativement à cette chaire. Thomas de Gerson, quoique jeune, avait déjà donné des arrhes brillantes de sa capacité. Les suffrages se réunirent en sa faveur, et il fut proclamé tout d'une voix professeur de cette chaire publique, en 1440.

L'honneur qu'il eut d'être élu recteur de l'université, pendant qu'il vaquait à cet emploi, est une preuve de la considération dont il était investi. Après cette époque si glorieuse pour lui, on lui conféra le titre de docteur en théologie, en 1449. On lui donna une nouvelle marque d'estime en le nommant, en 1458, à un canonicat de la Sainte-Chapelle de Paris : il y joignit depuis la grande chantrerie du noble et insigne chapitre de Saint-Martin de Tours, et il releva l'éclat de ces dignités par sa sagesse et son savoir. Suivant de Launoy, il passa de cette vie à l'autre en 1478, avec la réputation d'un homme qui avait su allier de rares vertus avec les connaissances les plus vastes, *vitam cum morte commutavit, relictâ ingenti cum doctrinæ, tum virtutis existimatione.*

On remarquait dans l'église de Saint-Martin de Tours, où il fut inhumé, une riche tapisserie, nommée la *tapisserie de Gerson le Chantre*. Des emblêmes brodés avec art y faisaient allusion à sa profonde modestie, à la pureté de ses mœurs, et à sa vie toute sainte.

Ses ouvrages :

I. *Thomæ Gerson epistola ad Nicolaum et Joannem fratres* (*avunculos*) *suos :* MS. du xve siècle. (BB. du roi, 8577.) Il y a évidemment ici une erreur de copiste. Cette lettre ne peut être attribuée à l'un des quatre frères du chancelier Gerson, aucun d'eux n'ayant porté le nom de *Thomas*. Il faut donc lire *avunculos* au lieu de *fratres*.

Suivant une note, sous la date de 1493, rédigée sur la foi

d'un témoin domestique (1) qui aurait vécu depuis 1440 avec Thomas de Gerson jusqu'à sa mort, qu'il fixe à l'année 1475, celui-ci aurait été :

II. Le *transcripteur*, en 1472, de ce beau manuscrit de l'*Imitation de J.-C.*, in-fol., décrit par de Launoy, et portant en tête l'effigie du chancelier, qui paraît être un portrait de famille.

III. Il serait auteur (ou plutôt traducteur français) de l'*Imitation*, qu'il aurait donnée à son oncle Jean Gerson, *par humilité*.

IV. Il aurait de plus traduit les *Vies des Pères du désert*, d'après saint Jérôme.

V. Il aurait en outre composé un livre intitulé : *Des sept paroles du Sauveur en l'arbre de la Croix*. Il y a en effet une édition de ce livre, *de nouveau imprimé à Paris, Cavelier*, 1538, in-8°, avec la figure d'un chanoine à genoux devant la croix ; et, dans le catalogue de la BB. du roi, on trouve cet ouvrage attribué à un chanoine de la Sainte-Chapelle.

VI. *Le grand Blason des fausses Amours en vers, par frère Guil. Alexis, religieux de Lire* (*ou suivant une note MSe, par Thomas de Gerson*). Paris, s. d., in-8°. goth. (*Catal. de Barré*, n° 6917.)

De Launoy, p. 195, 211 et 942; *Biogr. univ.*

GERY (*Saint*) a pour patrie la ville d'Yvois, où il est né vers 540. Après la mort de Vedulfe, évêque de Cambrai et d'Arras, le clergé et le peuple le demandèrent au roi Childebert pour pasteur. Il y consentit avec joie, et le fit sacrer vers 580. Clotaire II, qui connaissait la charité du saint prélat, le chargea, en 613, du soin de distribuer ses aumônes, et il s'acquitta avec vigilance de cet

(1) Cette note est rapportée au bas d'un exemplaire d'une ancienne traduction de l'*Imitation de J.-C.*, faisant partie des livres légués à la BB. de Sainte-Geneviève par M. le Tellier, arch. de Reims.

emploi si analogue à sa tendresse pour les pauvres. Masseeuw, dans le livre XIII de ses *Chroniques* (Anvers, 1540), nous apprend que Géry avait converti ce prince à la foi catholique. Il ne se montra pas toujours reconnaissant envers le prélat : celui-ci osa le lui reprocher oralement ; il lui adressa même plusieurs lettres à ce sujet. Le Carpentier, dans son *Histoire de Cambrai* (t. I, 2e part., p. 321), en rapporte une pleine de nerf, et tracée avec une liberté vraiment apostolique. Elle a trait à l'usurpation de quelques domaines ecclésiastiques. La voici telle qu'elle est relatée dans une ancienne légende latine, rapportée par cet historien.

« Ma vie est semée de beaucoup de soucis, que ma place » m'oblige de dévorer; mais je dois avouer que rien ne » porte de coup plus sensible à mon cœur, que l'étrange » tyrannie que votre majesté exeree à l'égard des ministres » des autels, par le ravissement de leurs biens. Dieu nous » commande de porter sa parole à la face des rois, sans » rougir de la justice. La grâce du Christ me sera toujours » plus chère que la faveur des Césars, et jamais je n'adu- » lerai un homme contre le cri de ma conscience; et je pro- » fite à tous, lorsque je dévoile la vérité aux grands.

» Je vous ai déjà dit de bouche, sire, quand vous com- » mençâtes à ravir les droits de Dieu et de ses églises, que » vous vous rendiez le ministre des fureurs des païens, qui » n'ont rien tant à cœur que de voir les chrétiens à la ca- » dène; que vous les feriez triompher de nos autels; qu'ils » ne tarderaient pas à mettre nos larmes et nos afflictions au » nombre de leurs jours de fête, si vous ne cessiez de » souiller votre âme par des sacriléges intentés contre le » Christ. Mais comme vous êtes sourd à ma voix et à mes » prières, je vous adresse cette lettre pour rappeler à votre » souvenir les reproches que je vous ai déjà faits pour votre » salut. Si vous y résistez encore, je serai forcé de dire

» que vous avez revêtu l'âme d'un Dioclétien ou d'un Né-
» ron, plutôt que celle d'un Constantin et d'un Théodose,
» et que la somme de vos iniquités vous rendra bientôt
» le compagnon de leurs tourmens.

» Sire, je ne m'érige point en censeur des libéralités que
» vous faites encore aux païens; mais je suis l'interprète
» de votre foi, puisque vous avez voulu que j'en fusse le
» régulateur. Vous pouvez combler les gentils de vos dons;
» mais vous ne donnerez rien des droits de nos églises
» que je n'y résiste de toute l'étendue de mon pouvoir,
» protestant plutôt de souffrir le martyre, que de laisser
» molester mon troupeau.

» Voilà, sire, ce que je n'aurais pu vous céler sans tra-
» hir mon ministère. »

Géry écrivit d'autres lettres aussi fermes à Clotaire. Ce prince promit de changer de conduite; et les donations qu'il fit depuis aux églises prouvent qu'il fut religieux observateur de ses promesses.

Le 11 août 619 fut le terme de sa vie, après trente-neuf ans d'épiscopat. Ses frères, saint Landon et saint Taurin, natifs d'Yvois, marchèrent sur ses traces, et, comme lui, ils méritèrent les honneurs de la canonisation. (Voy. *Annales d'Yvois*.)

GILMER (*Charles*), recteur de l'université de Paris, orateur et poète, florissait dans le XVIe siècle. La tradition du pays est qu'il naquit vers 1530 à Boulzicourt, canton de Flize. Installé professeur de rhétorique au collége de la Marche, le 30 septembre 1565, il prononça un discours, où, après avoir loué Nicolas Chesneau de Tourteron, son oncle, le poète Brizard d'Attigny, et d'autres maîtres qui avaient illustré ce collége, il fait l'éloge de la poésie et de l'éloquence, et les compare avec la philosophie, qu'il avait enseignée pendant neuf ans.

Son mérite le fit élire recteur, le 24 mars 1571, à la veille d'une cérémonie où il convenait que l'université fût représentée par un chef qui soutînt sa gloire par ses talens et ses vertus. Cette cérémonie se fit cinq jours après : c'était l'entrée solennelle à Paris de la reine Anne d'Autriche, femme de Charles IX. Le nouveau recteur harangua cette princesse en français : et comme elle n'entendait pas bien notre langue, le procureur de la nation allemande traduisit cette harangue dans cet idiôme, et lui présenta une copie de sa traduction. La reine reçut avec bonté les hommages de l'université, par l'organe de son recteur.

Le 13 juin 1573, l'université choisit, par ordre du roi Charles IX, quatre députés dans son sein pour travailler à une réforme, de concert avec les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, et plusieurs autres prélats. La faculté des arts élut Gilmer pour coopérer à ce grand ouvrage. Il avait alors cessé d'être recteur. Les honneurs du rectorat lui furent décernés de nouveau le 10 août 1578, époque où étant principal du collége de Reims, il portait dans ce poste un degré d'instruction qui impose encore plus que l'autorité.

Le poète Jean Morel, natif du hameau d'Avègres, près de Monthois, a caractérisé avantageusement Gilmer, en l'appelant *Personnage grave, signalé en science et mérite*, dans son opuscule intitulé : *Comme Jean Morel a ménagé le collége de Reims;* 1630, in-4°. On y voit d'ailleurs que ce poète avait, dès le 7 juillet 1593, succédé *à feu M. Gilmer*, son compatriote, dans la principalité du collége de Reims. On peut donc rapporter à cette année la mort de ce dernier. Jean Morel vante les talens de notre principal, dans sa 3e ode du 3e livre de sa *Lyre rivale de celle d'Horace :* il y invoque les Muses, et les conjure de lui donner la force et l'harmonie qu'employait Gilmer en expliquant le 6e livre de l'*Enéide :*

Sive *Gilmeri* date vim sonoram,

Quà refert notum pietate, natum
Cypriâ intrantem cane mansueto
Atria noctis.

Nicolas Chesneau lui a adressé ce sixain :

Ad Carolum Gilmerium nepotem.

A patruis sperant amplissima dona nepotes :
A me quid speres non satis esse scio.
A nudo quid enim capies? meminisse poetæ
Congenitam debes, Carole, pauperiem.
Ne nihil ast habeas, si vis, chartacea sume
Dona, viris quæ dat Musa laboriferis.
Epig., lib. II, fol. 36.

Ses ouvrages :

I. *Caroli Gilmerii Carmen de pace et nuptiis Philippi II, Regis Hispaniarum, et primæ Henrici II, Galliarum Regis filia.* Paris, 1559, in-8°. (*BB*[a] *Baluz.*, p. 485.)

II. *Elegia in obitum Baptistæ sapini, senatoris (Parisiensis) in quâ demortuus loquens introducitur; per Car. Gilmerium Rhemensem.* Paris, Annet Brière, 1562, in-4°, p. 3. (BB. Maz., C. 12497.)

III. *Car. Gilmerii Rhemi oratio in classe Marchianorum habita, pridie cal. octobris* 1565. Paris, Th. Richard, 1565, in-4°, p. 9 non chiffrées. (BB. Maz., C. 10317.)

IV. *Cruenta syllogismorum dialecticorum pugna, heroicis versibus mandata: cum tribus tabulis syllogismorum, per Car. Gilmerium Rhemensem, scholæque Rhemensis Gymnasiarcham.* Paris, Denis du Pré, 1576, in-4°.

A la fin est une épître latine à Nicolas Chesneau son oncle, aux instances duquel il avait accepté la chaire de rhétorique du collége de la Marche, la défiance de ses propres forces l'ayant fait hésiter d'abord sur l'acceptation de cette place. Il y dit qu'il a imité dans ce poème, ce que Nicolas Brizard d'Attigny a écrit en prose sur le même sujet.

V. *Ad Jo. Buchærum, rectorio magistratu se abdicantem,*

et Blasium Martinum eidem in rectoratu succedentem, Congratulatio, habita Lutetiæ anno 1581, *per Car. Gilmerium sch. Rem. in acad. Paris., secundò primarium.* Paris., *ibid.*, 1581, in-8°, p. 10. (BB. du roi, X. 2229 et 2355.)

VI. *Actii synceri Sannazarii de morte Christi Domini ad mortales lamentatio, Car. Gilmerii Rhemensis Annotationibus illustrata.* Paris, Jean le Blanc, 1589, in-8°, fol. 16. (BB. Maz., 21207.) Les notes de Gilmer ont plus d'étendue que le texte. On remarque en tête un sixain de sa façon au lecteur :

Vivere vis, Lector ? Sed quis non vivere curat ?
Æternùm, dico, vivere, Lector, aves ?
Audi quod proprio Christi manavit ab ore,
Ex illo crucem discito ferre tuam.
Hunc sequere, et mandata ejus servare memento
Qui sine te salvum te retinere nequit.

VII. Un *Sonnet à Maître Nicolas Chesneau*, son oncle. *Voy.* l'art. CHESNEAU.

Egasse du Boulay, *Hist. Univ.* Paris, t. VI, p. 722 et 723; Crévier, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, p. 250, 278.

GILMÉR (*Jean*), élu abbé de N.-D. de Mouzon le 16 mars 1512, était probablement de la même famille. Il se distingua tellement dans le gouvernement de cette abbaye, remarque Dom Habert, chroniqueur de Mouzon, qu'on pouvait lui appliquer ce que l'histoire dit de l'empereur Auguste à l'égard de Rome, qu'il l'avait trouvée bâtie en brique, et qu'il la laissait revêtue de marbre. Craignant que son monastère ne tombât en commende, il abdiqua en 1528 en faveur de Claude de Villiers, prieur de Thin-le-Moûtier; et, par permutation, il retint ce prieuré, où il mourut le 28 septembre 1581. (*Marlot*, t. II, p. 16; *Gal. Ch.*, t. IX, p. 266.)

GIVRY (*Etienne* DE). Le village de Givry-sur-Aisne, canton de Rethel, dont il prit le nom, le vit naître en 1335. La misère assiégea son berceau. Les Dormans, fondateurs du collége de Beauvais, à Paris, le firent entrer comme boursier dans cette école, et pourvurent généreusement aux frais de son éducation. Il seconda si parfaitement les vues de ses bienfaiteurs, qu'il devint très-bon jurisconsulte; et ce fut dans la magistrature qu'il fit l'apprentissage des vertus pacifiques qui lui servirent de degrés aux vertus épiscopales. Préconisé à Rome le 24 juillet 1393, il fut installé évêque de Troyes le 2 oct. suivant, après avoir exercé les fonctions de conseiller-clerc au parlement de Paris durant vingt ans.

Le grand schisme d'Occident, commencé en 1378, continuait de déchirer le monde chrétien par des divisions intestines. Boniface IX siégeant à Rome, et Benoît XIII à Avignon, étaient alors les deux prétendans. Le roi Charles VI désirant de rétablir l'union, convoqua une assemblée à Paris. L'évêque de Troyes y pencha pour l'obédience en faveur de Benoît; mais l'assemblée convaincue que ce pontife inflexible persisterait à refuser la voie d'abdication, prononça le 28 juillet 1398, la soustraction entière d'obéissance.

Les négociations relatives à cette affaire ayant constamment échoué contre les artifices de Benoît et de Boniface, et contre ceux d'Innocent VII et de Grégoire XII, élus par le parti de Boniface, le roi Charles VI envoya en 1407 Etienne de Givry avec d'autres députés vers Benoît XIII, qui était alors à Marseille, pour l'exhorter à rendre la paix à l'Eglise. Le résultat de cette mission fut un acte du 20 avril, par lequel on convint que l'union se ferait par la cession volontaire des deux papes; mais cet acte fut illusoire : le temps fixé par la Providence pour terminer ce scandaleux différend, qui occupait alors tous les esprits, n'était pas encore arrivé.

Il est vraisemblable que l'évêque de Troyes assista aux

conciles de Pise et de Constance assemblés pour l'extinction du schisme, dont les dernières semences ne furent entièrement étouffées qu'en 1429. La vie de notre prélat fut marquée par des actes nombreux de bienfaisance : il se signala surtout en affranchissant les serfs de son évêché; et, dans un épiscopat de trente-un an, il montra toutes les vertus d'un apôtre. Camusat a conservé le testament latin qu'il fit le jour de sa mort. On y remarque entr'autres choses, la disposition suivante :

« *Item.*, je veux que les restes de mon père et de ma mère, » de mes sœurs et de mon frère, qui reposent dans le cime- » tière de Givry, soient exhumés, et que l'on construise avec » des pierres dures, du sable et de la chaux, un caveau » dans le lieu le plus distingué et le plus apparent de ce » cimetière, pour y réunir leurs cendres; et que ce caveau » soit scellé avec une pierre de liais ou toute autre, tirée des » carrières de Notre-Dame-des-Champs lès-Paris, et que » cette tombe soit recouverte d'une autre dalle. »

On conserve à l'hôpital de Saint-Denis à Reims, un monument de la bienfaisance de l'évêque de Troyes : c'est ce même testament par lequel il fait don d'une somme de 40 liv. en faveur des pauvres, pour être employée en achat de draps. Il avait richement établi deux nièces, en mariant l'une à Guillaume Gouault, garde des foires de Champagne, place importante, et qui, au siècle précédent, était dans la maison de Brienne; et l'autre à Simon Fourni, bailli de Troyes pour les Anglais, alors maîtres de cette ville. Il est mort le 26 avril 1426, âgé de quatre-vingt-onze ans. Ses restes, inhumés dans sa cathédrale, sont couverts d'une tombe portant cette inscription :

Hic jacet

Excellentis Memoriæ Stephanus DE GIVRIACO, *Remensis Diœcesis, quondam trecensis Episcopus; qui postquam annos* XX *Parisiio in Regio parlamento sedit, et in Episco-*

pali cathedra XXXI, *Gregem suum laudabiliter rexit, ætatis an.* XCI, *spiritum reddidit Domino, an.* M. CCCC. XXVI.

Marlot, *Met. Rem.*, t. II, p. 695; Camusat, *Promptuarium*, 228 à 234; des Guerrois, *Vies des évêques de Troyes*, fol. 385 à 391 du livre de la *Sainteté chrét.*; Courtalon, *Typog. de Troyes*, t. I, p. 382.

GOBERT (*Hubert*), général de l'ordre de Prémontré, vit le jour à Monthermé, vers l'an 1420. Né avec l'amour des sciences et l'heureuse disposition pour les acquérir, il cultiva ces germes précieux qui ne tardèrent pas à éclore. Il se signala surtout comme théologien et jurisconsulte; et il eut l'avantage de tenir un rang distingué parmi les savans de son siècle, sans avoir rien écrit, et de l'avoir mérité par les talens de l'esprit relevés par les qualités du cœur.

Il était abbé de Lavaldieu, près de son lieu natal, quand Juvenal des Ursins, archevêque de Reims, lui donna l'abbaye de Saint-Basle, vers 1467; mais un compétiteur nommé par le roi l'empêcha d'en jouir. Elevé au généralat de son ordre, le 30 août 1471, il soutint l'éclat de cette haute dignité en homme qui avait su s'en rendre digne.

Le Paige et Hugo font de ce prélat le *Mécène* des docteurs de son temps; ils ajoutent qu'il joignait à un esprit vif et étendu un rare talent pour l'administration; qu'il fit fleurir les études dans son ordre (1); qu'il était bienfaisant et hos-

(1) L'ordre de Prémontré, dont l'établissement remonte à l'année 1121, brilla, dès sa naissance, de tout l'éclat que donne une science profonde jointe à une ferveur éminente. L'énumération des savans que ce corps illustre, dès son origine, fournit à la république des lettres, et auxquels Lienhart, abbé de Roggembourg, a consacré des notices dans son *Spiritus Litterarus Norbertinus* (Augsbourg, 1774, in-4°), suffit pour prouver que la littérature ne fut pas moins cultivée dans les abbayes de cet ordre que dans les autres retraites consacrées à la vie religieuse. L'art de copier les livres contribua surtout à nourrir parmi les religieux le goût des sciences et des lettres. Munis, dès leur noviciat, de tous les instrumens nécessaires à l'exercice de cet art, ils le por-

pitalier, et que son affabilité lui conciliait les cœurs de tous ceux qui le visitaient dans sa solitude de Prémontré.

Sa réputation perça l'obscurité du cloître, et parvint jusqu'à la cour. Il y fut appelé, et y fit éclater les vertus et les talens qui lui en avaient frayé le chemin, sans rien perdre de cette modestie qui en rehausse le prix. Louis XI l'honora de sa confiance, et lui donna entrée dans son conseil. Il s'acquit auprès de ce prince cette considération précieuse que la vertu et le savoir n'obtiennent pas toujours des grands, et il sut par sa conduite mériter sa bienveillance. Quoique ce monarque fût naturellement avare, il combla néanmoins l'abbé de Prémontré de riches présens, que celui-ci employa au soulagement des pauvres, à diverses réparations et constructions utiles dans son abbaye, et même à l'acquisition de nouveaux domaines.

Gobert mourut à Prémontré, le 17 mars 1497, emportant

tèrent très-loin, principalement durant le XIIe siècle. Ceux-mêmes qui avaient le talent de la composition, n'étaient pas exempts de transcrire et de multiplier les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome; mais ils s'en acquittaient de manière à ce que ce travail ne fût pas infructueux pour leur gloire. La critique qu'ils s'y permettaient leur donne encore des titres à la reconnaissance de la postérité. C'est à leurs soins que nous devons cette correction si précieuse de la plupart des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Il y avait dans les monastères des *scriptoria* ou salles consacrées aux religieux qui s'occupaient à copier des manuscrits. On les nommait calligraphes, tachygraphes, chrysographes ou notaires, paléographes, selon le travail auquel on les employait. Cet art si utile et si précieux avant la découverte de l'imprimerie, supposait alors dans ceux qui le professaient, beaucoup de goût, d'intelligence et de dextérité. Ils puisaient dans cet exercice des lumières qui, soutenues de leurs propres talens, les élevaient quelquefois au comble de cette renommée dont ils n'étaient d'abord que les instrumens et l'organe. Les religieuses même transcrivaient les chartes essentielles, et préparaient des matériaux pour l'histoire. On aime à voir, en 1288, Mahaut de Bourgogne, abbesse de Château-Châlon, transcrivant, d'une main pure et élégante, les titres de son monastère. Et qu'on ne soit pas étonné de voir une abbesse lire et collationner un diplôme latin; on exigeait des religieuses, au XIIe siècle, qu'elles apprissent la langue latine, qui avait cessé d'être vulgaire : cet usage dura jusqu'au XIVe siècle, et n'aurait jamais dû finir.

dans le tombeau des regrets proportionnés à l'estime qu'il avait commandée durant sa vie, par des vertus qui égalaient au moins ses lumières. Il avait obtenu du pape Sixte VI des bulles qui défendaient les grâces expectatives et l'introduction des commendes dans l'ordre de Prémontré, et qui permettaient à ses religieux de prendre les degrés de docteur en théologie et en droit canon. En vertu d'une résignation du cardinal Julien de la Rovère, il possédait l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, qui était de son ordre.

Le Paige, *BB^a Præm.*, p. 721, 762, 948, 950; Hugo, *Annal. Præm.*, t. I, p. 33 et XXXVII; t. II, p. 1019, *Gal. Ch.*, t. IX, p. 201, 212, 318 et 656; le Long, *Hist. de Laon*, p. 228; Roussel, *Hist. de Verdun*, p. LXXII; Dom Bugnatre, *Hist. MSS^e* du Laonnais, t. III, p. 1842.

GOFFIN (*Daniel*), habile fondeur et graveur, était de Givonne, près de Sedan, et florissait en 1614. Ce fut à cette époque qu'il grava soixante paires de coins tant pour la monnaie d'or, d'argent et de cuivre de Sedan, que pour celle des souverainetés de Raucourt, de la Tour-à-Glaire, et de Château-Regnault.

Cet artiste, de la religion protestante, et dont Gaultier Donaldson, professeur à Sedan, épousa une parente, s'était engagé en 1627 à fabriquer tous les coins nécessaires pour les pièces d'argent et de billon, que Lambert de Duras, comte de Meldre, gouverneur de Bouillon, et seigneur en partie des villages des Hayons, Bellevaux et Planevaux, avait réglé de faire battre à ses armes, par un édit du 27 oct. de la même année, en *sa qualité de seigneur souverain desdits lieux*, qu'il entreprit vainement d'ériger en terre souveraine (1).

(1) Cette prétendue souveraineté n'a duré que quatre ans environ. Le 26 juin 1631, les seigneurs et les habitans de ces lieux, réunis à ceux du

Goret, habile graveur de caractères, qui a gravé toutes les sortes, a également illustré la ville de Sedan.

P. Norbert, *Hist. Chron. de Sedan*, ann. 1614.

GON (*N****), conseiller près de l'élection de Rethel, au commencement du XVIIIe siècle, associait à l'étude rebutante des lois, la culture des lettres, et se délassait quelquefois avec les Muses. Sa couronne poétique se compose des pièces suivantes :

1. *Épître* à la louange du duc de Vendôme et de Philippe V, roi d'Espagne. On en voit un extrait de 22 vers dans le *Journal de Verdun*, mai 1811, p. 356. 2. *Dixain* sur la vendange et la paix, *ibid.*, décembre 1711, p. 429. 3. *Épitaphe* de Catinat : 8 vers, *ibid.*, avril 1712, p. 303. 4. *Poème historique* (de 148 vers), sur la campagne de M. de Villars, de 1712. Analyse de ce poème, *ibid.*, mai 1713, p. 365 à 367. On y rapporte trois tirades, contenant ensemble 26 vers. 5. *Épître héroïque* (de 124 vers), à M. de Villars, *ibid.*, mai 1714. On y voit les huit derniers vers de cette pièce, dans laquelle le poète suit son héros depuis l'ouverture de la campagne jusqu'à la signature de la paix. 6. *Portrait* de M. l'Escalopier, intendant de Champagne, *ibid.*, février 1717, p. 123 (12 vers). 7. *Vers* à la louange de Jean Law, élu membre de l'académie des Sciences, le 14 décembre 1719, à la place du chevalier Renaud, *ibid.*, février 1720, p. 133 (12 vers). Et peut-être d'autres pièces, qui n'ont eu que le mérite fugitif qu'elles tiraient des circonstances, et qui ne devaient pas jouir d'une vie plus

village de Dohan, se rendirent à Sedan, y prêtèrent foi et hommage à Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, et reconnurent leur mouvance et dépendance de la souveraineté de Raucourt, dont ils suivaient encore la coutume lors de leur réunion à la France, opérée le 26 octobre 1795. L'évêque de Liége et sa cour prétendaient que ces villages dépendaient de la souveraineté et du duché de Bouillon. (*P. Norbert*, ibid., an. 1667.)

longue que celle des papillons et des fleurs. Ces sortes de productions sont bien caractérisées dans ce distique :

« C'est le petit ruisseau dont le flot argentin
« Fait un léger murmure, et nourrit du fretin. »

GONZAGUE (*Louis* DE), duc de Rethel et de Nevers, gouverneur de Champagne, dont le nom est resté en honneur dans la postérité, fut un de ces hommes privilégiés qui n'ont pas besoin du secours du temps pour parvenir à leur maturité. Né à Mantoue le 13 septembre 1539, il fut naturalisé Français en 1550. En lui donnant sa main, le 4 mars 1565, Henriette de Clèves (1) le fit comte de Rethel. Cette alliance lui en procura une nouvelle avec la maison royale, et le rendit beau-frère du prince de Condé et du duc de Guise, qui épousèrent les deux autres sœurs.

La carrière de la gloire n'était alors ouverte qu'à ceux qui embrassaient la profession militaire; et pour être honoré il fallait endosser la cuirasse. Dès qu'il eut atteint l'âge de quatorze ans, le duc de Gonzague porta les armes, et depuis il ne manqua aucune occasion de signaler sa valeur et son zèle pour le service de la France, sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Il commanda dans sept batailles, dirigea une infinité de siéges, et s'empara de beaucoup de places, entr'autres de celle de Raucourt (Ardennes). En 1567, dans un combat contre un parti de gentilshommes huguenots, le capitaine Beaumont, son vassal, lui cassa le genou d'un coup de pistolet, dont il resta boiteux le reste de ses jours. En 1572 il sauva la vie à Henri, roi de Navarre, et à Henri, prince de Condé, époux de sa belle-sœur Marie de Clèves, en s'opposant dans le conseil à l'avis de ceux qui voulaient les envelopper dans le massacre de la saint Barthélemi.

(1) *Voy.* cet art., p. 245, et celui de *Montbeton*.

Sans cette courageuse résistance, la racine des Bourbons était coupée.

Peu de temps après ce funeste événement, Charles IX lui confia, durant son absence, la garde de Paris. Henri, chevalier d'Angoulême, frère bâtard de ce monarque, forma le projet d'une nouvelle saint Barthélemi. « Deux » de ses confidens, pour sonder le comte de Rethel, vin- » rent lui dire que l'intention du roi était d'éteindre en- » tièrement l'hérésie, en exterminant ce qui restait de hu- » guenots. Le comte de Rethel répondit, qu'étant chargé » par Sa Majesté de commander en son absence dans la » capitale, personne ne pouvait être mieux informé de ses » intentions que lui, et sur-le-champ il les fit conduire » en prison. Cet acte de vigueur déconcerta les auteurs » du complot et les empêcha de l'exécuter. » (*Art de vérif. les Dates.*)

Louis de Gonzague possédait par indivis avec le prince de Sedan, la seigneurie souveraine de Saint-Menges. En 1573, il acheta du roi Charles IX les deux tiers du domaine de la prévôté de Donchery. En 1574 il fit bâtir le château de la Cassine, près de la rivière de Bar, sur les ruines d'un ancien château, connu sous le nom de Lauriac, *Lauriacum castrum* (Ardennes). Le 15 décembre 1581, il obtint des lettres patentes portant érection du comté de Rethel en duché-pairie. La même année (et non en 1571), il fonda avec son épouse les minimes de Rethel, et les cordeliers de la Cassine; et le 14 février 1588, il assigna des fonds à perpétuité pour marier soixante filles de ses domaines (1); fondation qui peut défier la censure de la philosophie la plus mondaine. Le duc de Rethel finit ses jours à Nesle,

(1) *Fondation par le duc et la duchesse de Nivernois, pour marier chaque année soixante filles pauvres, avec les arrêts de la cour du parlement, et autres pièces concernant l'exécution de ladite fondation;* 1663, in-4° (BB. du roi, *fonds de Cangé.*)

le 22 octobre 1595, et fut inhumé à Nevers. Son épitaphe a été insérée à la fin de son histoire, publiée par Turpin. (*Paris*, 1789, in-12.) Il laissa trois enfans, *Charles* qui suit, et deux filles : *Catherine*, mariée en 1588 à Henri d'Orléans, morte en 1629, et *Marie*, alliée en 1599 à Henri de Lorraine, duc de Mayenne, décédée en 1601.

« Son vif attachement pour la religion catholique lui fit » illusion pendant quelque temps; il signa la ligue à la » sollicitation du duc de Guise, son beau-frère; mais il » s'en détacha dès qu'il eut reconnu les criminels projets » de ce dernier, et s'attacha inviolablement à Henri III. » (*Art de vérif. les Dates.*)

« On dit qu'après la mort de ce monarque, le scrupule » de concourir à mettre sur le trône un prince calviniste, » lui fit d'abord prendre le parti de rester neutre. Ce qu'il » y a de certain, c'est que quelques mois après l'avénement » d'Henri IV à la couronne (le 2 août 1589), il lui prêta » 63 mille écus d'or, et que l'année suivante il lui amena, » au siége de Paris, un renfort de troupes considérable, » et que depuis il ne cessa jamais de lui être inviolablement » attaché. *C'est au ciel à l'éclairer*, disait-il, *c'est à moi de » servir mon roi, de quelque religion qu'il soit.* » (Saint-Foix, *Hist. de l'ordre du Saint-Esprit*, p. 94.)

Louis de Gonzague fut un des grands les plus estimables de son temps. Il opina toujours dans le conseil pour le parti le plus sage et le plus modéré; et les Calvinistes disaient de lui : *Il faut craindre M. de Nevers avec ses pas de plomb et son compas à la main.* Son éloge le moins suspect, c'est d'avoir réuni l'estime des deux partis. Il était savant et se mêlait de théologie. On conserve en manuscrit, à la BB. du roi, divers Traités de lui sur la controverse, la plupart écrits de sa main, et quelquefois dans l'enceinte de ces camps audacieux qui semblaient imposer silence aux muses dans toute l'Europe. Il est encore auteur d'autres ou-

vrages qui prouvent que c'était un prince guerrier, politique et philosophe, qui savait aussi bien manier la plume que l'épée. Ces productions sont signalées dans la *BB. Hist. de la Fr.*, par Fontette. Voici la plus intéressante.

Mémoires du duc de Nevers, depuis 1574 *jusqu'en* 1595. Paris, Jolly, 1665, 2 vol. in-fol. Ils sont curieux et remplis d'une multitude de faits importans, qui servent à éclaircir l'histoire des guerres civiles de France et des guerres de Savoie. Les pièces ajoutées par l'éditeur de Gomberville, vont jusqu'en 1610. On remarque surtout dans ces Mémoires (t. I, p. 885) un *Avertissement aux bourgeois de Paris et à tous bons catholiques*, digne d'un théologien éclairé, d'un jurisconsulte profond et d'un citoyen vertueux. Il parut au mois de mars 1588, après la mort des Guise et la clôture des états de Blois.

Arnaud Sorbin, évêque de Nevers, a prononcé son oraison funèbre. (*Paris*, Chaudière, 1596, in-8°.) On connaît : « Panégyrique du voyage du duc de Nevers (L. de » Gonzague), de la guerre contre les Turcs, par Jouly, » avocat. » (*Paris*, Chevalier, 1606, in-8°.) Ce prince avait pour médecin un très habile praticien, *Jean Pidoux*, natif de Châtelleraut, mort à Poitiers en 1611, auteur de plusieurs ouvrages. (Dreux du Radier, *BB. du Poitou*, t. III, p. 173.) (*Voy.* l'art. *Montbeton.*)

Son portrait. 1° *Vallet*, in-fol.; 2° N..., en petit; 3° N..., in-fol., comme premier chevalier laïque créé par Henri III, en habit de novice; 4° dans Montfaucon, *Monumens de la Mon.*, t. V, p. 312, planche XLV.

GONZAGUE (*Charles* Ier DE), duc de Rethel, fils unique du précédent, prit naissance à Paris, le 16 mars 1580. Il succéda à son père dans le gouvernement de Champagne, et à sa mère dans les duchés de Rethel et de Nevers. Étant passé, l'an 1603, en Hongrie, il se signala, le 22 octobre, à l'esca-

lade de la ville de Bude. De retour en France, il servit utilement le roi Henri IV, sur la fin de mars 1606, dans l'expédition de Sedan. Nommé ambassadeur extraordinaire en 1609, pour prêter l'obédience au Saint-Siége, il parut à Rome avec la plus grande magnificence, et y reçut des honneurs distingués, et des hommages dus à sa dignité et à son mérite personnel. Revenu la même année dans sa patrie (1), il résida avec son épouse à Mézières dans son palais des Tournelles, et fit entourer de murs le lieu d'Arches, ancienne maison royale près de cette ville, et lui donna le nom de Charleville. Il fit aussi construire en 1612, le Mont-Olympe, qu'il fortifia en 1629. Il ouvrit un collége de jésuites à Charleville, et y fonda aussi trois couvens, les capucins, les carmélites et les jéronymites du Mont-Calvaire. Il mourut le 21 septembre 1637, emportant dans le tombeau la réputation d'un des plus grands hommes de son temps, et fut enterré aux Franciscains réformés de Mantoue (2). Il avait acheté la principauté de Porcien, le 12 mars 1608, de Philippe de Croï.

De Cathèrine de Lorraine, sœur de Henri, duc de Mayenne, qu'il avait épousée en février 1509, sont issus François de Paule, duc de Rethelois (3), et Charles, aussi duc de Re-

(1) On connaît « Panégyrique du prince Charles de Gonzague, pour son » heureux retour de Rome; par L. de Las de la Couldré. *Paris*, Verac, 1609, » in-4°.» (BB. du roi, Y. 4834. B.)

(2) On a son « Panégyrique funèbre par l'abbé du Chesne, professeur en » théologie. *Paris*, Targa, 1638, in-4°. »

(3) Né le 17 juin 1606, mort célibataire à Mézières, âgé de seize ans, le 13 octobre 1622. « Son corps fut porté de Mézières à Nevers, où il est inhumé, dans » l'église des Minimes, à cause que son père croyait l'avoir obtenu de Dieu, » par les prières de saint François de Paule; c'est pourquoi le nom de ce saint » lui fut donné, quand le P. du Vivier, minime, le tint sur les fonts, au nom » de tout son ordre. » (*Mém. de Marolles*, t. I, p. 100.) Son *Oraison funèbre*, par François Rapine, bénédictin. *Nevers*, 1622, in-12; *Discours funèbre* sur ses obsèques, par Denis Latrecy. *Troyes*, Chevillot, 1623, in-8°. Le poète Jean de Lingendes a publié *Poème sur la naissance de M. le duc de Rethelois*.

thelois. De son mariage, contracté le 24 décembre 1627 avec Marie, fille de François IV, duc de Mantoue, naquirent Marie Louise et Anne (1). On a de lui :

I. *Lettre au roi, touchant le Prieuré de la Charité*, 1621, in-fol. (*BB*ª *Baluziana*, t. III, nº 1983.)

II. Un *Manifeste* et sept *Lettres*, indiqués dans la *BB. Hist. de la Fr.*, par Fontette. Une de ces lettres, adressée au pape, est datée de Mézières, le 10 mars 1617, in-4°; une autre au roi, aussi datée de Mézières, le 24 août 1621, in-8°; enfin, on en remarque une troisième au roi et à la reine, du 15 novembre 1616, et réponses, avec les actes judiciaires de la saisie féodale de la maison et seigneurie de Sy (Ardennes), et autres terres du marquis de la Vieuville, mouvantes du duché de Rethelois, 1616, in-4° (2).

(1) La première, née vers 1612, mariée d'abord, le 6 nov. 1645, à Udalislas, roi de Pologne; ensuite, le 15 mai 1649, à Jean Casimir, aussi roi de Pologne, frère d'Udalislas, mourut à Varsovie le 16 mai 1667, sans lignée. Cette reine a fait bâtir le château de Vouziers (Ardennes), et commencer le portail de l'église de cette paroisse; Anne, née en 1616, dite la *princesse Palatine*, épousa le 24 avril 1645, Édouard de Bavière, comte palatin du Rhin, dont elle eut trois filles. Morte à Paris, le 6 juillet 1684, âgé de soixante-huit ans. L'histoire ne dit point où naquirent ces deux princesses, qui, par la supériorité de leur génie, doivent être comptées parmi les grands hommes. Paris, et surtout Mézières et Nevers, peuvent se disputer l'honneur de leur avoir donné le jour. Anne, l'une des filles de la princesse palatine, épousa, le 11 décembre 1663, Henri Jules de Bourbon, premier prince du sang, auquel elle apporta vingt millions, qui en feraient aujourd'hui plus de soixante. C'est du chef de cette princesse, sa bisaïeule, que le prince de Condé posséda la principauté de Charleville. La naissance de Louis Joseph de Bourbon, arrière-petit-fils d'Henri Jules, fut célébrée à Charleville, comme le témoigne cette pièce : « Le triomphe de l'amour et de l'hymenée, ou le feu de joie élevé » par les soins des consuls, directeurs et procureur-syndic en exercice de » Charleville, et tiré sur la place ducale pour la naissance de S. A. S. Mgr. le » prince de Condé. *Charleville*, Thesin, 1736, in-4°, p. 16. »

(2) Vieuville (*Charles* de la), lieutenant général en Champagne et en Rethelois, surintendant des finances, mort à Paris le 2 janvier 1653.—Vieuville (*Robert* de la), père du précédent, nommé lieutenant général du Rethelois en

Voy. l'art. *Lorraine* (Catherine de), et l'art. le *Conte* (le P. Michel).

Son portrait. 1° N..., in-fol.; 2° âgé de dix-huit ans, *Ch. de Leu*, in-8°; 3° *idem.*, plus âgé, in-8°; 4° *Masset*, in-fol.; 5° *Moncornet*, in-4°; 6° *Nanteuil*; in-4°, beau.

GONZAGUE (*Charles* DE), duc de Rethelois; fils du précédent, né en 1609, était un prince d'une grande espérance, mais d'une faible santé. Il mourut à Mantoue, avant son père, le 31 août 1631, âgé de vingt-deux ans. Il avait épousé, avec dispense, le 24 décembre 1627, Marie de Gonzague, princesse de Mantoue, sa cousine, fille unique de François IV, duc de Mantoue et de Montferrat, et de Marguerite de Savoie. De ce mariage il eut Charles, qui suit, Éléonore, née en 1630, mariée le 30 avril 1651, à Ferdinand III, dit *Ernest*, empereur, roi de Hongrie et de Bohême, morte avant son mari, le 5 décembre 1686. Le portrait de cette princesse a été gravé par Moncornet, in-4°, et celui de son père par Nanteuil, in-fol.

GONZAGUE (*Charles II* DE), duc de Rethel, fils du précédent, vit le jour en 1629. Il succéda, en 1637, à Charles Ier, son aïeul paternel, dans les duchés de Rethel, de Nevers, de Mayenne, et dans le Donziois, ainsi que dans le duché de Mantoue, sous la tutelle de Marie de Gonzague sa mère, fondatrice du couvent des Annonciades

1574, gouverneur de Mézières et du fort de Linchamp, seigneur des Armoises, de Givaudeau, Villemontry et de Sy (Ardennes). Ce fut en sa faveur que la terre de Sy fut érigée en marquisat, sous le nom de *la Vieuville*. Au mois de mars 1588, il s'approcha de Sedan, pour obtenir la lieutenance générale de cette ville avec celle de Jamets. Il avait mis les principaux Sedanois dans ses intérêts. Mais à l'ouverture de ses propositions, les articles en parurent si révoltans, que s'il fût entré à Sedan, sa vie eût été en danger, et que ses partisans craignirent pour eux-mêmes dans une sédition qui éclata à ce sujet. L'année suivante, il envoya un corps de troupes à la Chartreuse du Mont-Dieu, dont les religieux eurent beaucoup à souffrir.

de Mézières, en 1633; mais ses tantes, Marie-Louise et Anne, prétendirent que le duché de Mayenne et les autres biens de leur père et de leur frère leur appartenaient par droit d'aubaine, à l'exclusion de leur neveu. Un arrêt leur accorda la provision dont elles jouirent jusqu'en 1645. Cette année, le roi ayant évoqué ce différend à son conseil, adjugea tous ces biens à Charles II, moyennant la somme de quinze cent mille livres pour Marie-Louise, et douze cent mille pour Anne (1). Le duc voulant quitter la France pour se retirer dans ses duchés de Mantoue et de Montferrat, vendit tous ses domaines de France au cardinal Mazarin, par contrat du 11 juillet 1665. Le 14 août 1665 fut le terme de sa vie.

GRANDPRÉ (*César* DE). La connaissance des généalogies et des armoiries fit sa principale étude. Si l'on rassemble les particularités qui ont rapport à sa vie et à sa famille, on voit qu'il était né à Grandpré, dans le XVIIe siècle, de Marie Gravoise et de Pierre de Grandpré, l'un des descendans des comtes de ce nom; et qu'il eut de Marguerite de Loré, sa première femme, Marguerite de Grandpré, mariée à Pierre de Guilevert, sieur du Verger. La seule trace qui reste de sa plume est :

Le César-Armorial, ou Recueil des armes et des blasons de toutes les illustres, principales et nobles maisons de France; où les gentilshommes trouveront promptement leurs noms et leurs armes, curieusement recherchés et mis en ordre alphabétique; par C. D. G. P. Paris, Ve Petit-Pas, 1645, in-8°, p. 602; *it., ib.*, 1645, in-4°, p. 207; *it.*, Paris, Guillemot,

(1) On a publié sur ce procès : *Sommaire de la défense des princesses Marie-Louise et Anne, contre Charles II de Mantoue* (par M. de Montholon, avocat au parlement). *Paris*, 1641, in-fol., p. 51, et le *factum* de ce duc *contre ces princesses*, 1644, in-fol.

1649, in-8°, p. 448; *it.*, Paris, Henri le Gras, 1650, in-8°, p. 448; *it.*, *ibid.*, 1654, in-8°.

On remarque à la fin de l'in-8°, 1re édition, les armoiries de l'auteur, surmontées de cette devise : *Animus imperat*; et à la tête des deux éditions de 1645, une figure in-4°, gravée par Masne, représentant César armé d'un bouclier portant cette inscription : *Apponet stemmata virtus*. On lit au bas de cette gravure : *Sed quid contra sonantem ægida possent ruentes?* Du reste, l'auteur s'arrête à l'art. GRANDPRÉ, de manière à faire aisément juger qu'il y prenait une part singulière. Fontette dit que le portrait de César de Grandpré a été gravé in-8° par Rousselet; il ajoute qu'un anonyme a également gravé, dans le même format, celui de Louis de Grandpré, maître en fait d'armes, qui était peut-être le compatriote de notre armoriste.

Le Long, *Hist. de Laon*, p. 460; la Chenaye-Desbois, *Dict. de la Nob.*, t. VII, p. 405; Fontette, *BB. Hist.*, t. III, p. 685; t. IV, p. 205 de l'*Appendice*.

GRANDPRÉ (*Jean* DE), surnommé de *Grandpré*, lieu de sa naissance, embrassa, jeune encore, l'état religieux, dans l'ordre des chanoines réguliers du Val-des-Ecoliers, et parvint, par son mérite et ses vertus, à la place d'aumônier de France (1). Il vaquait à cet emploi sous Philippe-le-Bel en 1314, et fut alors nommé l'un des exécuteurs de ses testament et codicile. Il était encore revêtu de cette dignité sous le roi Louis *Hutin*, la même année et la suivante, et reçut à cette époque une somme de 45 livres, par lettres données à Saint-Ouen près de Paris, le dimanche, fête de la Nativité de la Vierge, 1314. (P. Simplicien, *Hist. de la maison royale de France*, t. VIII, p. 225.)

(1) Le cardinal de Meudon, mort en 1559, est le premier qui se soit dit *grand aumônier de France*, ses prédécesseurs n'ayant pris que la qualité de grands aumôniers du roi, d'aumôniers du roi, d'aumôniers de France.

GRIVE (*Jean* DE LA), géographe ordinaire de la ville de Paris, de la société royale de Londres, que les biographes font naître à Sedan, en 1589, reçut le jour à Donchery, le 17 nov. 1687, de Dominique la Grive, ingénieur, et de Marie Angélique Colligny. Il manifesta de bonne heure du goût pour les mathématiques. Après avoir parcouru le cercle ordinaire des études au collége de Sedan, où il obtint toutes ces petites distinctions qui sont si flatteuses pour la jeunesse, sans être toujours les avant-coureurs de succès plus durables, il entra chez les Lazaristes, à Paris.

A peine avait-il été promu au sacerdoce, que ses supérieurs l'envoyèrent à Cracovie, en 1713, pour y professer la théologie. Son séjour en Pologne ne fut pas long. Il était de retour à Paris l'année suivante. Peu de temps après, les assujettissemens prescrits par les statuts de sa congrégation ne lui permettant pas de suivre son penchant, il en sortit pour s'y livrer sans réserve.

Le dessin, la gravure, l'arpentage, la trigonométrie, etc., et toutes les autres parties des sciences employées par la géométrie lui devinrent bientôt d'un usage familier; et il ne tarda pas à donner des preuves de ses talens, dont il consacra les prémices à la gloire de la ville de Paris.

Il fut employé, conjointement avec Cassini, à déterminer la méridienne de l'Observatoire. Son zèle infatigable lui permit d'entreprendre, en 1749, un plan détaillé de Paris, au moyen duquel on devait avoir toutes les dimensions de cette capitale. Déjà il avait publié, en 1754, le quartier de la cité, ou l'île du palais; mais la mort interrompit l'exécution de ce projet. Il passa de cette vie à l'autre le 18 avril 1757, laissant les matériaux du reste de l'ouvrage. Hugnin, son élève, a fini et publié quelques feuilles (1) de cette vaste et

(1) *Plan détaillé du quartier de Sainte-Geneviève*, 1757, in-fol. (*Journ. des Savans*, jan. 1758, p. 61.) *Iles Saint-Louis et Louviers*; in-fol.

intéressante topographie, dont l'ensemble aurait bien autant mérité l'attention des philosophes que la curiosité des géomètres. On trouve son éloge dans le *Journal de Trévoux*, jan. 1758, pag. 158. La liste de ses ouvrages suffit pour donner une idée de ses études et de ses succès.

I. *Manuel de Trigonométrie-Pratique*. Paris, Guérin et Delatour, 1754, in-8°, fig., p. 230; *it.*, Paris, Courcier, 1805, in-8°, revu et augmenté d'une Table de Logarithmes.

« Ce volume, qui n'est pas fort étendu, comprend néan-
» moins une multitude de choses très-utiles : 1° toutes les
» définitions relatives à la Géométrie et à la Trigonométrie;
» 2° un Abrégé des Proportions, avec l'explication des Loga-
» rithmes et de leur construction; 3° des Elémens de Géo-
» métrie suffisans pour la pratique; 4° une Trigonométrie
» comprenant le calcul des sinus et les propositions qui
» concernent les Triangles; 5° les Règles principales du
» Nivellement; 6° une Notice abrégée sur la figure et la
» grandeur de la Terre; 7° des Problèmes qui sont l'appli-
» cation des principes établis dans ce livre; 8° une Méthode
» pour rapporter une suite de triangles à une méridienne,
» et à une autre ligne qui lui soit perpendiculaire; 9° des
» Tables au nombre de IV, où l'on trouve le résultat de tous
» les calculs qu'on serait obligé de faire dans tous les cas
» possibles. Après ces Tables, l'auteur revient encore à la
» figure de la terre. Il indique les preuves de l'applatissement
» du globe vers les pôles; la première tirée de la pesanteur
» des corps, plus faible à l'équateur, et plus forte à mesure
» qu'on approche des pôles; la seconde tirée des opérations
» faites au Pérou, au cercle polaire et en France, pour ob-
» tenir la mesure des degrés du méridien. L'abbé de la
» Grive croit que l'excès du diamètre sur l'axe est dans le
» rapport de 187 à 186; mais, comme il y a diverses hy-

» pothèses pour juger de cet excès, l'auteur donne des Tables » relatives à chacune de ces hypothèses. Tel est sommairement tout le fonds de cet ouvrage, qu'on trouvera très-» clair, très-didactique et très-propre à former des élèves. » (*Mém. de Trévoux*, déc. 1754, p. 3028.) On rend également un compte avantageux de cette production dans le *Journ. de Verdun*, nov. 1754, p. 328.

II. *Nouveau Plan de Paris*. Paris, 1729, gr. in-fol. Bon pour le fond, mais mal gravé. De la Grive fit justice de la maladresse de l'artiste en brisant la planche; et depuis il grava lui-même presque tous ses ouvrages. Fontette (BB. Hist., t. I, p. 98), lui attribue trois autres plans de Paris, dont deux in-fol., 1735 et 1744, et un autre petit, très-joliment gravé, demi-feuille.

III. *Carte topographique des environs de Paris*. Paris, 1731, 9 feuilles in-fol. (*ibid.*, p. 97.)

IV. *Cours de la Seine et des rivières et ruisseaux commerçans qui y affluent, levé sur les lieux, par ordre de Turgot, prévôt des marchands*. Paris, 1732 à 1737, 90 cartes in-fol., sans compter divers plans au dos.

V. *Description du cours de la Seine et des rivières et ruisseaux y affluans, dont les* (90) *cartes ont été levées sur les lieux*. Paris, 1736, petit in-fol. (*Ibid.*, p. 62 et 63.)

Cet ouvrage long et pénible fut exécuté sans adjoints; de la Grive l'entreprit seul en 1732, et le termina en 1737 : les détails qu'il comprend n'ont point été rendus publics. Il y en avait une belle copie à la bibliothéque de la ville, et l'original était au greffe.

VI. *Plan des fontaines de la ville et des faubourgs de Paris; différentes conduites des eaux de source et de rivière; les châteaux-d'eau, les regards et réservoirs, avec les noms des fontaines et des rues où passent les tuyaux de distribution; où l'on a joint les puits entretenus en différens quartiers pour la commodité et les besoins du public; levé par*

de la Grive, pour servir au t. IV du Traité de la Police, *par de la Mare*. Paris, 1737, in-fol. (Fontette, t. IV, p. 235.)

VII. *Plan de Saint-Cloud et des environs*. Paris, 1744, in-fol. (*Ibid.*, t. I, p. 101.)

VIII. *Plan de Versailles, du petit parc et de ses dépendances, où sont marqués les emplacemens de chaque maison de cette ville, les plans du château et des hôtels, les distributions des jardins et bosquets, et les détails des statues*. Paris, 1746, in-fol. (*Ibid.*, t. I, p. 102.)

IX. *Les Jardins de Marly*. Paris, in-fol.

X. *Carte des jurisdictions ressortissantes en la Cour des Aides de Paris, Elections, Greniers à Sel, Juges des Traites foraines des dépôts des sels et de la marque des fers, et Prévôtés du Clermontois*. Gr. in-fol. — De Paris, comme centre, on a décrit plusieurs cercles concentriques, de vingt en vingt mille toises, pour avoir au juste, et du premier coup d'œil les distances. (*Ibid.*, t. I, p. 51.)

XI. *Carte de la Censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève*, in-fol. (*Ibid.*, t. IV, p. 235.)

XII. *Le Terrier du domaine du Roi aux environs de Paris*.

XIII. *Plan de la ville de Beauvais, levé par de la Grive, et gravé par Riollet, vers* 1750, in-4°. (*Ibid.*, t. IV, p. 233.)

Toutes ces pièces sont faites avec soin, et elles assurent à leur auteur un rang distingué parmi les topographes du XVIIIe siècle.

GUILLAUME (*de Saint-Thierri*), figure honorablement parmi les savans de son siècle. Profès de Saint-Nicaise, de Reims, il fut élu abbé de Saint-Thierri, en 1119. Il abdiqua en 1133, et embrassa l'institut de Citeaux à l'abbaye de Signy, près de Mézières, où il composa ses ouvrages. Lié étroitement avec Saint-Bernard, Guillaume sonna l'alarme contre les nouveautés d'Abailard, et le mit aux prises avec l'abbé de Clairvaux. Né à Liége, mort à Signy vers 1150.

Parmi ses nombreux écrits, rapportés dans le t. XII de l'*Hist. littér. de la France*, on remarque une lettre latine sur la vie solitaire, adressée aux Chartreux du Mont-Dieu (Ardennes). Elle est insérée dans le t. IV, p. 1 à 21 de la *Bibliothéque cistercienne* de dom Tissier, Ardennais, et dans toutes les éditions de Saint-Bernard, et a été traduite en français par Lami (Antoine le Maître). *Paris*, Vitré, 1651, in-12; *it.*, *Paris*, le Petit, 1656, in-12. Il y en avait une autre traduction parmi les MSS. du Mont-Dieu.

Guillaume écrivit cette épître vers 1135, époque où l'on bâtissait cette chartreuse. Il y congratule le prieur et les religieux de ce désert, d'avoir renouvelé la ferveur des anciens solitaires d'Égypte, et de s'être montrés dignes, par leur simplicité, que Dieu leur manifestât des vérités inconnues au monde. Avant Mabillon les critiques attribuaient cette lettre, tantôt à saint Bernard, tantôt à Guigues, Ve Prieur de la grande Chartreuse; mais ce savant l'a assurée à Guillaume par des preuves incontestables. Tel est le sentiment des Bénédictins, auteurs de l'*Hist. littér. de la Fr.*, malgré les raisons apportées par dom Remi Ceillier, t. XXIII, p. 39 de son *Hist. des Auteurs ecclésiastiques*.

GUY DE CHATEAU-PORCIEN, né dans cette ville, au commencement du XIIIe siècle, était fils de Raoul, comte de Porcien et d'Agnès de Bazoche, de l'illustre maison de Châtillon-sur-Marne. Elu doyen de la cathédrale de Laon, en 1233, il abdiqua peu de temps après, et devint évêque de Soissons en 1245.

Son nom figure avec éclat dans les fastes de ceux qui arrosèrent de leur sang les champs de la Palestine. Les évêques qui suivaient les Croisés, joignaient les exercices guerriers à ceux de leur état. Accompagné de Hascelin de Grandpré et d'Ivard de Mouzon (1), Guy partit avec saint Louis pour

(1) Les quatorze Ardennais dont les noms suivent, furent aussi du nombre

la Terre-Sainte, où il périt comme tant d'autres, près de Mansoure, le 5 avril 1250. L'obituaire de la cathédrale de Soissons en fait cette mention :

« *Nonis aprilis, obiit apud Mansoriam, civitatem* » *Ægypti, cum S. Ludovico Rege, captus à Sarrace-* » *nis, et ab iisdem pro fide catholicâ truncatus D.* Guido » *de Castro-Portuensi, Episcopus* (LXIII) *Suessionensis.* »

Le sire de Joinville trace ainsi la fin de notre prélat : « Il y » avoit un moult vaillant home en l'ost, qui avoit à nom Mon- » seigneur Jaque de Castel, evesque de Soissons. Il qui avoit » grant desirrer de aller à Dieu, ne s'en voult pas revenir » en la terre dont il étoit né; ainçois se haste d'aller avec » Dieu, et féri des esperons et assembla aux Turs tout seul, » qui à leurs espées l'occistrent et le mistrent en la compai- » gnie Dieu ou nombre des Martirs. » (*Hist. de S. Louis*, p. 83, édit. 1761.)

Dormay, *Hist. de Soissons*, t. II, p. 281; *Gal. Ch.*, t. IX, p. 369 et 562.

des Croisés : Baudouin du Bourcq; Baudouin, 3e comte de Grandpré; Briard, châtelain d'Omont; Godefroi de Mézières; Guillaume de Grandpré; Henri V, comte de Grandpré; Jean IXe, comte de Rethel, et seigneur d'Omont; Jean III, comte de Chini et seigneur d'Yvois; Louis III, comte de Chini; Louis de Mouzon; Manassès, seigneur d'Hierges, chancelier du royaume de Jérusalem; Regnault d'Ambly; Robert, prieur de Senuc; Taxiergé, natif de Margut.

FIN DU TOME PREMIER.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Pag.	Lig.	
1	12	avant, *lisez :* ayant.
1	23	à Reims, *ajoutez :* Adalberon lui.
3	5	*Mossomensis,* lisez *Mosomensis.*
10	32	Porcier, *lisez :* Porcien ; *et ailleurs où il se trouve.*
21	31	Coucy, *ajoutez :* Ce MS. a été imprimé à la fin de son *Traité des nobles.*
29	29	en 1762, *lisez :* le 21 juin 1763.
31	20	1822, *lisez :* 1823.
37	10	*Ajoutez à la fin de l'art.* L'ARGENTIER : Une des principales actions de justice faites contre les financiers, durant le ministère de Sully, fut l'emprisonnement et le procès du fameux partisan l'Argentier, seigneur du Chesnois. Les *Mémoires* sur l'histoire de France, après avoir rapporté (t. II, pag. 271), ses malversations et ses dissipations, y joignent ce trait : « Au dernier voyage du roi à Fontaine-» bleau, l'Argentier étant venu prendre congé de S. M. » lui dit que bientôt il s'y acheminerait, pour lui baiser les » mains et recevoir ses commandemens, et ajouta : ce » voyage me coûtera dix mille écus. — Ventre-saint-gris ! » répondit le roi, c'est trop pour un voyage de Paris à » Fontainebleau. — Oui, sire, répliqua l'Argentier ; mais » j'ai autre chose à faire, sous le bon plaisir de V. M., » qui est de prendre le modèle des frontispices de votre » maison, pour en accommoder une des miennes, que » j'ai en Champagne ; à quoi le roi se prenant à rire, n'y » répondit rien pour lors ; mais quand on lui porta la nou-» velle de sa prison au Châtelet ; comment, dit-il, veut-il » prendre le modèle du frontispice du Châtelet ? » (*Mém. de Sully,* t. VII, p. 74, édit. 1778.)
37	16 et 17	1732, *lisez :* 1737. Soixante-deux ans, *lisez :* cinquante-cinq.
38	4	1794, *lisez :* 1792.
id.	27	Lavaldien, *lisez :* Lavaldieu (1).
47	31	Veby, *lisez :* Velly.
48	27	Marche, *lisez :* Marck.
49	27	Gérard Jausse, *lisez :* Gérard de Jausse.
71	16	poétiques, *ajoutez :* (*Siècles de la littérature.*)
109	10	Dilot, *lisez :* Dilo.
111	22	soit, *lisez :* était parfois.
208	2	1750, *lisez :* 1770, in-fol., 2e édition.
220	14	autre, *lisez :* autres.
237	31	Colvenère, *lisez :* Couvenier.
246	4	1505, *lisez :* 1595.
255	25	ce sixain, *ajoutez :* et ce quatrain.
260	41	Saint Pierre. *Ajoutez :* Benoît XIV goûta tellement cette hymne, qu'il en témoigna sa satisfaction à Coffin, par un bref.
274	14	1745, *lisez :* 1747.

(1) Célèbre abbaye de la commune observance, et non de la réforme de l'ordre de Prémontré, comme il est dit dans la *Nomenclature des communes du D. des Ardennes.*

Pag.	Lig.	
276	32	vingt ans, *lisez :* vingt-deux ans.
284	17	17 septembre, *lisez :* 21 septembre.
289	26	Barthélemy. *Ajoutez :* il.
304	20	(Paris, 1776, in-12) *ajoutez :* et dans le t. III, p. 220 des *Mém. littér.* de Favart ; 4° Cosson fit en novembre 1790 un *sixain* sur la réunion de trois octogénaires. Il est imprimé p. LVXXIII de la *Notice sur la vie de Favart*, insérée d'ordinaire à la fin du 1er volume des *Mémoires* de cet acteur.
316	19	de ses productions, *lisez :* des siennes.
317	16	le 5 mai 1587, *lisez :* en mai 1567.
326	33	française. *Ajoutez :* Il est mort le 10 février 1822, à Revel, capitale de l'Estonie.
342	14	livre élémentaire, *lisez :* livres élémentaires.
358	27	nachichten, *lisez :* nachrichten.
361	32	en 1733, *lisez :* le 29 nov. 1743.
365	25	vers 1812, *lisez :* le 20 octobre 1815.
367	9	il y prêcha, *lisez :* il prêcha.
392	6	L'hidrogéomanie, *lisez :* L'hidrogéomancie.
398	31	*Lesdegarii*, lisez : *Leodegarii.*
424	34	*Avant les mots* son article, *lisez :* (1) *Voy.*

MAR 13 1922